Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

37-2

BIBLIOTHÈQUE DE LA VILLE · LYON

NOBILIAIRE UNIVERSEL

DE FRANCE,

VILLE DE LYON
Biblioth. du Palais des Arts

Digitized by Google

DE L'IMPRIMERIE DE C.-F. PATRIS,
RUE DE LA COLOMBE, N° 4, EN LA CITÉ.

Digitized by Google

303640

NOBILIAIRE UNIVERSEL DE FRANCE,

OU

RECUEIL GÉNÉRAL DES GÉNÉALOGIES HISTORIQUES DES MAISONS NOBLES DE CE ROYAUME,

Faisant suite au DICTIONNAIRE DE LA NOBLESSE DE FRANCE, *qui paraissait avec* PRIVILÉGE DU ROI, *avant la révolution ;*

Par M. DE SAINT-ALLAIS, auteur des Généalogies historiques des Maisons souveraines de l'Europe.

DIEU ET LES BOURBONS.

TOME HUITIÈME.

A PARIS,

CHEZ L'AUTEUR, RUE DE LA VRILLIÈRE, N° 10.

1816.

Digitized by Google

Digitized by Google

NOBILIAIRE UNIVERSEL,

OU

RECUEIL GÉNÉRAL

DES GÉNÉALOGIES HISTORIQUES

DES MAISONS NOBLES

DE FRANCE,

Formant les matériaux du DICTIONNAIRE UNIVERSEL DE LA NOBLESSE.

COCHEREL (DE), en Normandie. Cette maison tire son nom de la terre de Cocherel, située sur la rivière d'Eure, entre Evreux et Vernon, devenue célèbre dans notre histoire par la victoire que le connétable du Guesclin y remporta le 23 mai 1364, sur le captal de Buch, général des troupes anglaises et navarroises. A cet avantage qui caractérise principalement les grandes races du royaume, elle réunit tous les autres qui ajoutent à l'éclat du nom, tels que la chevalerie dans le temps de sa plus grande splendeur, la possession d'emplois distingués, tant à la cour de nos rois que dans leurs armées, la bienfaisance envers les églises et les monastères, et des alliances honorables.

Dès la fin du douzième siècle elle était partagée en trois branches, savoir, celle de Normandie; une seconde qui s'établit dans le diocèse de Paris où elle avait dès-lors des possessions, et une troisième qui passa en Bretagne. On croit devoir placer ici par ordre chronologique divers

sujets de ce nom, dont la jonction ne peut être établie, parce que les titres sont passés avec la terre de Cocherel, dans une famille étrangère, mais dont la mémoire ne mérite pas moins d'être conservée.

Thibaud Cocherel vendit, avant l'année 1200, à Maurice, évêque de Paris, tout ce qu'il possédait à Viry, tant en terres, qu'en vignes et en hôtes ou vassaux, et s'engagea à faire ratifier cette vente par Nicolas, son frère, aussitôt qu'il serait armé chevalier. Ils étaient très-proches parents de Bouchard Cocherel, chevalier, qui transigea au mois de mars 1208, avec le chapitre de l'église de Paris, et lui abandonna la dîme de toutes ses novales à Viry. Le même Bouchard se rendit caution, au mois de mars 1216, d'un traité par lequel Nicolas, dont on vient de parler, et Renaud, son fils, cédèrent au même chapitre, leur dîme de Colleriz, à Wissous.

Guillaume Cocherel assista, comme témoin, avec Guy de Rochefort, Robert de Rinville et autres gentilshommes, à une donation que Gautier, comte de Giffard, fit à l'abbaye de Notre-Dame-du-Val, au mois de janvier 1234.

Raoul Cocherel fit aussi, en 1237, à l'abbaye de la Noë, la donation d'une pièce de vigne, située au Mesnil; l'affranchit, en 1242, de tous les droits qui étaient dûs à son fief, et scella deux actes de son sceau. Il fut vraisemblablement père de Pétronille de Cocherel, femme de Jean de Mansigny, chevalier, laquelle consentit un échange avec ladite abbaye, au mois de juillet 1289.

Roger de Cocherel, chevalier, est nommé dans une vente faite en 1251, à l'abbaye de Saint-Ouen de Rouen.

Raoulet Cocherel était, en 1333, premier veneur du roi Philippe de Valois, et en cette qualité l'un des grands officiers de la couronne.

Jean et Gilles de Cocherel sont employés dans les mémoriaux de la chambre des Comptes, des années 1341, 1342 et 1343; le premier, comme sergent d'armes de l'hôtel du roi, charge alors très-importante, et qui avait été exercée par Jean Sire d'Aumont, chevalier; le second, comme panetier du duc de Normandie, qui depuis fut le roi Jean.

Adam Cocherel, chevalier, était, en 1350, chambellan du même prince, avec Jean d'Andrel et Adam de Melun, aussi chevaliers, et est ainsi qu'eux, qualifié *Monseigneur*.

Digitized by Google

Robinet ou Robert de Cocherel, verdier de la forêt de Goferny, et châtelain pour le roi de la ville d'Exmes, en 1348, servait à Bourges dans la compagnie d'écuyers, commandée par Charles, seigneur de Montmorency, le 3 août 1356, et se trouva selon toutes les apparences à la bataille de Poitiers, qui se donna deux mois après.

Brigam de Cocherel, comparut à la montre des gendarmes, chevaliers et écuyers, commandés par le comte de Dammartin, le 27 juin, et marcha avec cette compagnie, conformément aux ordres du roi, pour combattre les ennemis de l'état, tant en Normandie qu'en Bretagne.

Gilles Cocherel, écuyer, accompagna le duc de Bourgogne au voyage qu'il fit à Tourneham, et reçut ses gages de gendarme le 28 juillet 1369.

Husem de Cocherel, servait en la même qualité dans la compagnie de Guillaume de Melun, chevalier, le 24 septembre 1370.

Robert de Cocherel, servit long-temps dans diverses compagnies, et suivit le roi Charles VI, au voyage que ce prince fit en Picardie, en 1413.

Jean Cocherel, prévôt de Corbeil, perdit la vie et ses biens au service du roi : une pension de cent livres accordée à sa veuve, le 3 novembre 1422, fut la récompense de ses services et de sa fidélité.

Guillaume Cocherel était archer des ordonnances, en 1453, 1456 et 1459, c'est-à-dire, dans un temps où ces places étaient l'école de la plus haute noblesse, ainsi qu'on l'apprend des commentaires du maréchal de Montluc, qui lui-même avait passé par ce grade.

Gilles de Cocherel, écuyer, seigneur de Villeneuve-la-Hurée, fils de Robert, aussi écuyer, et de Jeanne de Mutry, et petit fils d'autre Gilles et d'Isabelle de Manges, étant mort sans postérité, sa succession fut adjugée à Philippe de Sery, écuyer, son neveu à la mode de Bretagne, par sentence du châtelet de Paris, de l'année 1491.

La branche de cette maison, qui subsiste encore de nos jours en Normandie, a pour auteur certain :

I. Pierre de Cocherel, seigneur de Sinville et du fief de Cocherel, lequel vivait à la fin du quinzième siècle, et père de :

II. Robert de Cocherel, écuyer, seigneur du Parc et du fief de Marolles, dont il fit hommage le premier juillet

Digitized by Google

1521, et mourut avant le 14 octobre 1531, laissant de son mariage avec Marie des Feugerets, entr'autres enfants :

1° Gilles de Cocherel, chanoine et prévôt de Seuze, en l'église de Saint-Martin de Tours;
2° Louis, dont l'article suit.

III. Louis DE COCHEREL, écuyer, seigneur du Parc et d'Adonville, mineur en 1551, se trouva, en qualité d'homme d'armes de la compagnie du prince de Rothelin, à la revue qui en fut faite au camp près Doullens, le 25 juillet 1537; y servit encore en 1545, et mourut avant le 18 novembre 1547; il avait épousé, par contrat du 10 décembre 1538, Catherine de Boulehart du Chesne, fille de noble seigneur Jean de Boulehart, chevalier, seigneur du Chesne, et de Marie de Brichanteau-Nangis, et en eut :

1° Charles de Cocherel, gentilhomme de la chambre du roi, mort sans postérité;
2° Claude de Cocherel, seigneur des Roches;
3° Jacques, dont l'article suit.

IV. Jacques DE COCHEREL, Ier du nom, qualifié haut et puissant seigneur, chevalier, seigneur des Granges, du Parc, de Bourdonné et autres lieux, chevalier de l'ordre du roi, capitaine d'une compagnie de cinquante hommes d'armes de ses ordonnances, grand-maître des eaux et forêts du comté de Montfort, se distingua dans les guerres de son temps, et resta constamment attaché au service de nos rois. Henri IV, par ses lettres du 24 juillet 1590, l'établit gouverneur de la ville de Corbeil, place alors d'autant plus importante à ce monarque, qu'il faisait le siège de Paris; il mourut peu de temps après, laissant d'Anne du Moulin, sa femme, dame de Briés, qu'il avait épousée par contrat du 21 mai 1570 :

V. Charles DE COCHEREL, Ier du nom, chevalier, seigneur du Parc et de Bourdonné, lieutenant de cinquante hommes d'armes des ordonnances, gentilhomme de la chambre du roi, gouverneur et bailli de Montfort l'Amaury, conseiller d'état. Il fut député de la noblesse de ce bailliage aux Etats-généraux, convoqués en 1614, et eut du mariage qu'il avait contracté, le 8 novembre 1593, avec Marguerite de Fittes de Soucy, fille de Pierre de Fittes,

Digitized by

chevalier, seigneur de Soucy, baron de Bruyères-le-Chastel, conseiller d'état, et de Louise de Hacqueville.

1° Charles, dont l'article suit;
2° François, abbé commandataire de Notre-Dame de Grand-champ.

VI. Charles de Cocherel, II^e du nom, chevalier, seigneur et marquis de Bourdonné et autres lieux, lieutenant-général des armées du roi, mestre-de-camp d'un régiment d'infanterie de trente compagnies, conseiller d'état, gouverneur et grand bailli du comté de Montfort l'Amaury, directeur des haras, établis à Saint-Léger, se distingua par ses longs services dans les armées. Il fut successivement gouverneur des villes de la Bessée, de Soissons, de Vic et du Moyen-Vic; gratifié d'une pension de deux mille quatre cents livres par brevet du 31 décembre 1635, et nommé député de la noblesse du comté de Montfort aux états-généraux, convoqués à Orléans en 1649, mais dont la tenue n'eut pas lieu. Il épousa, par contrat du 24 janvier 1633, Geneviève le Morhier, fille de Jacques le Morhier, chevalier, seigneur de Villers, et de Marie de Champrond, fut maintenu dans sa noblesse, par un arrêt du conseil d'état, rendu le 19 mars 1668, sur le vu de ses lettres remontant à l'année 1521, et mourut après avoir vu saisir tous ses biens, ne laissant que l'honneur de son nom à ses enfants, qui furent :

1° Charles de Cocherel, mort sans alliance;
2° Jacques, dont l'article suit;
3° Anne-Geneviève, reçue chanoinesse comtesse de Remiremont, le 5 mars 1676, puis mariée à Philippe de Fouilleuse, marquis de Flavacourt, gouverneur de Gravelines.

VII. Jacques de Cocherel, II^e du nom, chevalier, était mineur en 1665 et 1668, que son père le fit comprendre, ainsi que Charles son frère, dans l'arrêt du conseil qui le maintint dans sa noblesse. Il servait en 1679, dans la compagnie des gardes du corps du roi, commandée par le maréchal duc de Luxembourg, et fixa son domicile à Montfort, où son père et ses aïeux avaient tenu le premier rang. Il épousa Anne de Saint-Saulieu, et mourut avant le 12 juillet 1695, laissant de son mariage;

VIII. Guillaume de Cocherel, né le 30 novembre 1695, qui était sous la garde noble de sa mère, le 12 juillet 1699, qu'elle fit un remboursement en son nom, comme héritière de Charles de Cocherel, son oncle, qui lui-même s'était chargé d'acquitter de cette somme la succession de Charles, seigneur de Bourdonné, et de Geneviève le Morhier, ses père et mère, dont on a parlé au sixième degré. Il eut de son mariage avec Marguerite Gaillon :

IX. Nicolas-Robert de Cocherel, Ier du nom, qui passa, vers l'an 1730, à l'Isle de Saint-Domingue, où il s'établit dans la paroisse de Saint-Jérôme de la Petite rivière de l'Artibonite, et y épousa, le 6 août 1734, demoiselle Madeleine de Basquiat, tante à la mode de Bretagne de Mathieu de Basquiat, baron de la Houze, commandeur des ordres royaux, militaires et hospitaliers de Notre-Dame du Mont-Carmel et de Saint-Lazare de Jérusalem, chevalier honoraire de l'ordre de Malte, ministre plénipotentiaire de Sa Majesté très-chrétienne, près le roi de Danemarck et de Norwège. De ce mariage sont issus cinq enfants, dont trois seulement sont existants :

1° Nicolas-Robert, dont l'article suit;
2° Anne-Marguerite de Cocherel, née le 18 novembre 1735, mariée à Pierre-Paul Rossignol des Cahauts, écuyer, commandant à Saint-Domingue;
3° Elisabeth, née le 15 janvier 1739, mariée à Philippe-Henri Rossignol de Grammont, écuyer, aussi commandant à Saint-Domingue.

X. Nicolas-Robert de Cocherel, IIe du nom, marquis de Cocherel, né le 15 juin 1741, était capitaine de dragons et aide-de-camp du prince de Rohan, gouverneur-général des Isles françaises sous le Vent, en 1789 lieutenant-colonel et lieutenant des maréchaux de France, au département de Tours, le 20 avril 1785, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis en 1789, député la même année aux états-généraux, tenus d'abord à Versailles (1); abandonna l'assemblée nationale en septembre 1790; émigra de suite à l'Isle de Saint-Domingue, où il avait des propriétés considérables; il y combattit cons-

(1) On remarquera que c'est le troisième député de son nom aux Etats-généraux.

Digitized by Google

tamment avec les Espagnols et les Anglais pour la cause des Bourbons; y fut nommé colonel du régiment des Emigrés et du régiment Noir des chasseurs royaux; eut le commandement de la ville de Saint-Marc et dépendances, reçut plusieurs blessures considérables; n'est rentré en France qu'avec le roi, qui l'a fait maréchal de ses camps et armées; a suivi Sa Majesté Louis XVIII à Gand, et est rentré avec elle à Paris, le 8 juillet 1815. Du mariage qu'il a contracté, le 5 février 1769, avec demoiselle Françoise-Charlotte Gallien de Préval, il a eu quatre fils morts en bas âge, et trois filles:

1° Louise-Elisabeth-Marguerite, mariée, le 13 juin 1790, avec Anne-Charles-Léonor, comte de Roncherolles, baron d'Heugueville, capitaine au régiment de Mestre-de-camp-général de cavalerie, des premiers barons de Normandie;
2° Charlotte-Henriette-Robertine, mariée, le 11 octobre 1797, avec Albert-Louis-Jacques de Calonne, marquis de Courtebonne;
3° Philippine-Louise-Geneviève, née à Paris.

Cette généalogie, appuyée des signatures de M. de Brequigny, membre de l'académie française et de celle des inscriptions et belles-lettres; de Dom Perrier, garde des archives de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés; de Dom Clément, auteur de l'art de vérifier les dates; de M. Pavillet, architecte; et du certificat de M. Chérin, généalogiste du cabinet des ordres du roi, est déposée à la bibliothèque de Sa Majesté, suivant la déclaration de M. l'abbé Coupé, garde des titres et généalogies de ladite bibliothèque.

Armes : coupé, au 1 d'or, à trois fasces de gueules; au 2 d'argent, à trois chevrons de sable.

TOURNIER (DE), anciennement DE TORNIER, en latin *Tornerii*; famille noble du Languedoc, établie de temps immémorial à Saint-Paul-Cap-de-Joux, en Castrais-Albigeois, diocèse de Lavaur, petite ville, dont il est assez vraisemblable qu'elle partagea la seigneurie.

On trouve noble Guillaume de Tornier (*W. Tornerii*), mentioné, dans une charte de l'an 1240, avec les nobles

Digitized by Google

W. de Puy-Laurens; A. de Montesquieu, et Jzarn de Saint Paul, ainsi que lui médiateur d'une trève conclue, pour cinq ans, entre les habitants de Saint-Paul-Cap-de-Joux, et ceux de Puy-Laurens, qui, depuis long temps se faisaient la guerre.

Pierre-Raymond de Tornier (*Tornerii*), est reconnu possesseur de droits seigneuriaux sur le même lieu de Saint-Paul, dans une charte de l'an 1318, par laquelle le roi de France, Philippe le Long, confirmant les priviléges dont cette ville avait joui jusques-là, et notamment à l'égard des foires et marchés, excepte le droit de Pierre-Raymond de Tornier, et de Pierre de Serans, seigneurs dudit lieu. *Salvo jure dicti Petri Raymundi Tornerii et Petri de Serans, etc.*

Gaillard de Tornier fut chargé, vers 1357, par les états du Lauraguais, dont Saint-Paul était membre, de la perception des deniers imposés pour la rançon du roi Jean; il est mentionné sous cette qualité, dans le compte rendu de ces levées, en 1360. — La Faille (*Annales de Toulouse*), cite, sous la qualification de *chevalier*, Gaillard de Tornier, élu capitoul, en 1361, et réélu, en 1376.

Enfin, un autre Guillaume de Tornier, qualifié noble, était possesseur, en 1474, du château, ou manoir noble et franc de tout subside, sis dans l'enceinte de la ville de Saint-Paul. Voici comme s'exprime le cadastre de cette commune, au renouvellement duquel donna lieu, la même année, le parti que venaient de prendre les habitants du village de Teissode, alors Texodi, de faire scission avec le chef-lieu de Saint-Paul, pour former une commune à part. « Lo noble Guilhem de Tornier té, dins la ville et » lo Sosat de Saint-Paul la maiso et possessions que s'en» seigon; en premier loc, té, dins la clausura de la villa, » una maiso, sive Castel, que se confronto, de una part, » en la riviaira, et, de las autras parts, en los fossats de » la dicha maiso, laqualle, per tot temps è stada franca » et affranquida de tots subsids. » Or, ce manoir seigneurial, un ancêtre direct et certain de MM. de Tournier, objets de cet article, le possédait encore, ainsi qu'on va le justifier, en 1597. Il faut convenir que l'identité, si concluante, du nom, d'armes, d'état, de domicile, et de possessions, autorise cette famille à se croire issue, non-seulement de ce Guillaume de Tornier, mais encore de ceux qui le précédent, seigneurs, ou co-seigneurs, ainsi que lui,

Digitized by Google

de Saint-Paul-Cap-de-Joux; mais, à défaut de preuve écrite, que rendent d'ailleurs très-difficile les saccagements des guerres de la Ligue, et l'incendie de la ville de Saint-Paul, on se borne à cet exposé, pour ne prendre la filiation que de la date à laquelle elle remonte par titres légaux, authentiques et co-relatifs.

I. Raymond DE TORNIER, seigneur direct de Teissode, et en partie de Saint-Paul, qualifié *noble*, vendit, le premier février 1498, à N. Jehan de Vidal, sous réserve de rachat, le droit de Leude, qu'il avait la faculté d'exercer en la ville de Saint-Paul; par autre acte du 4 septembre 1516, il lui en fit l'abandon absolu et définitif, moyennant échange d'un droit de passage gratuit au bac de Damiatte, sur la rivière d'Agout: franchise, qui, étant devenue matière à contestation entre les ayants cause des contractants, donna lieu, en 1575, à un jugement dont les considérants, le dispositif, et les conséquences seront exposées ci-après sur le troisième degré. Il avait épousé noble Marguerite de Nupces, laquelle, étant veuve, fit, le 13 octobre 1530, son testament, où sont rappelés sous la même qualification de *nobles*, son mari, et leurs enfants, qui furent:

1° Paul, dont l'article suit;
2° Bernard de Tornier, dont le sort est ignoré;
3° Françoise de Tornier, veuve, en 1530, d'Arnaud de Serans.

II. Paul DE TORNIER, seigneur direct de Teissode, et en partie de Saint-Paul, qualifié *écuyer*, fils des précédents, épousa, par contrat du 4 janvier 1534, demoiselle Olympe de Vidal, fille de noble Jehan, mentionné ci-dessus, et de dame Huguete de Frane, en présence de Me Guillaume de Tornier, licencié ès droits, son cousin, de N. Pierre de Nupces, et N. Guillaume de Franc. Il fit, le 28 octobre 1546, son testament, dont les principales dispositions furent: l'élection de sa sépulture en la chapelle de Notre-Dame des Carmes de Saint-Paul, où fut celle de ses prédécesseurs; l'institution de son héritier universel, qui fut son fils aîné, avec substitution, en faveur du puîné; des legs à ses autres enfants, à l'article desquels il en sera fait mention; des dons aux églises et aux pauvres. Le 20 mai 1551, Olympe de Vidal, étant veuve, consentit un acte, où son mari est rappelé sous les qualifications, d'ailleurs très-

Digitized by Google

compatibles de *noble... .bourgeois*, et par lequel elle baillait, à titre d'antichrèse. et prix de cent livres, au syndic des Carmes de Saint-Paul, une pièce de terre, située au local de Saint-Amant, dont le rachat seulement exercé en 1789, fournira sur le neuvième degré une addition aux preuves de la filiation des produisants. Les enfans issus de ce mariage furent :

1° Jean, dont l'article suit;
2° Pierre de Tornier, qui fut gratifié d'un legs de cinq cents livres, au testament de son père, du 28 octobre 1549, éventuellement substitué à son frère aîné, et fit branche que l'on croit éteinte, en la personne de messire Joseph de Tournier, seigneur de Montdragon, mort, sans enfants, le 20 août 1776, après avoir disposé de ses biens en faveur de dame Marie de Corneillan, son épouse, par acte du 19 septembre 1773;
3° Jacquete de Tornier, veuve de Mᵉ Jean d'Olric, licencié ès droits, lors du testament de son père, qui ne lui légua qu'un sou;
4° Marguerite de Tournier, religieuse au monastère de la Salvetat, à qui son père légua trois livres, une fois payées.

III. Jean DE TOURNIER, seigneur direct de Teissode, et, en partie de Saint-Paul, qualifié noble, Monsieur-Maître, docteur ès droits, juge royal de Terre-Basse, fut héritier principal de son père. Il éprouva des difficultés relativement à l'exécution de ce qui le concernait en l'échange de droit, fait, le 4 septembre 1516, entre les aïeux paternel et maternel; il engagea, contre les ayants cause de N. Jehan de Vidal, pontonniers du bac de Damiatte, une instance au siége royal de Terre-Basse, de l'autorité duquel intervint, le 5 juillet 1575, une ordonnance par laquelle, vu le contrat dudit échange, la subrogation qui en résultait du demandeur au lieu et place dudit J. de Vidal, et la nature du droit réclamé, qui, tenu à titre de cens, ne pouvait prescrire, comme le prétendaient les défendeurs, il fut maintenu dans la possession de passer et repasser gratuitement ledit bac, lui, sa famille, et ses gens. Par contrat passé, le 30 janvier 1578, en présence de Mᵉ Guillaume Tornier, notaire, son cousin pater-

Digitized by Google

nel, déjà mentionné en l'article précédent (1), de N. Charles de Vidal, son oncle maternel, de N. Pierre de Nupces, seigneur d'Oulivon, et d'autres ses parents; il épousa demoiselle Magdeleine de la Bataille, fille de sieur Pierre et de dame Marie de Gautran. Cette dame, étant veuve tint, en 1593, au nom de ses enfants, un acte de protestation au commissaire chargé de la rénovation du cadastre de Saint-Paul, pour empêcher que le sol (*sotoul* ou *ayrol*) de la maison Forte ou Castel, ci-dessus énoncée comme propriété de N. Guillaume de Tornier, II[e] du nom, fût imposé, pour en conserver la nobilité et franchise, telle qu'au cadastre de 1474, à ces mineurs, du patrimoine desquels il faisait partie, selon la preuve y administrée des deux degrés précédents. Cet acte, et la filiation résultante sont reconnus et consolidés par un arrêt de 1788, analysé au degré ci-après.

On ne connaît point le nombre précis des enfants issus de ce mariage; mais dans une vente faite, en 1607, par leur dite mère, à Jean Auger, d'une métairie, située en la commune de Teissode, on trouve énoncés, avec qualité d'héritiers de leur père, les deux suivants :

1° Jacob, qui va continuer la postérité;
2° Jeanne de Tornier, dont le sort est ignoré.

IV. Jacob DE TORNIER, seigneur direct de Teissode, etc. séduit par les prédications des Protestants, embrassa leur culte et servit leur cause, durant les guerres civiles; fut fait prisonnier au siège de Vielmur, et mis à rançon, comme on le verra dans l'article suivant. Il est qualifié Monsieur Maître...... procureur du roi, au siège de Saint-Paul, dans deux ordonnances du présidial de Carcassonne, qu'il obtint, les 5 mars 1612 et 4 avril 1614, contre le sieur Jean de Cuq, de Damiatte. Il épousa, assisté d'un seul parent, noble Salomon de Tornier, capitaine, son cousin, demoiselle Marthe de Pachin, ainsi qu'il conste d'un acte du 23 octobre 1623, par lequel les recteurs et marguilliers de la paroisse de Teissode acceptent, audit nom

(1) Ce Guillaume fit une branche, qui, après avoir exercé pendant cent cinquante ans le notariat s'éteignit à la fin du dix-septième siècle, en la personne d'Anne Tournier qui en porta l'office et les biens dans la famille de M[e] Gabriel Quinquiry, bachelier ès droits, son époux.

Digitized by Google

un don de cent vingt livres, fait par lesdits Jacob de Tornier, qualifié de même, et Marthe de Pachin, mariés, et redevenus catholiques, pour être appliqué aux réparations urgentes de ladite église, en expiation de leurs erreurs, et en compensation d'un banc, et d'une tombe dans la nef d'icelle, qui leur furent respectivement concédés. Ce dernier acte, corroboré par un titre nouvel du 6 février 1786, et par un arrêt très-important du 12 décembre 1788, desquels il sera rendu compte sur le neuvième dégré ci-après, offre indépendamment de la preuve du présent mariage, des conséquences dont l'intérêt sera reconnu en son lieu. De ces époux, vint, au moins, un fils, auquel ils passèrent la procuration en 1636, et qui suit.

V. Pierre de Tornier, seigneur direct de Teissode, etc. est qualifié noble, et gendarme de la compagnie du marquis d'Ambres, dans une procuration du 20 septembre 1636, en vertu de laquelle il passa, au nom des susdits ses père et mère, constituants, une obligation envers noble Guillaume de Tornier, seigneur de Puechmille, habitant de Vielmur, son cousin, de la somme de deux cents liv. « en acquit, est-il dit, de celle de cent soixante-quatorze » livres, due au sieur Jacques Cathala, bourgeois de Serviés, savoir, cent livres, principal prêté pour la rançon » dudit Jacob de Tournier, lorsqu'il fut fait prisonnier » au siège de Vielmur, et soixante-quatorze livres pour » intérêts, dépens, tant en la juridiction de Villelongue, » qu'en la sénéchaussée de Toulouse, frais de saisie, etc., » dont quittance et main-levée audit acte. » Il eut pour contemporain, de son nom et famille, le fils du susdit seigneur de Puechmille, noble Jean de Tournier, marié, le 25 mars 1659, à demoiselle Jeanne de Tarbouriech, de Mailhac, au diocèse de Narbonne, et père de Paul, rappelé sur le degré suivant; mais, moins heureux que ce parent, il ne put, ainsi que lui, soutenir noblesse, et accablé des pertes essuyées par ses auteurs durant les troubles de la Ligue, de ses propres revers, des résultats du saccagement et de l'incendie de la ville de Saint-Paul qui avaient forcé son père de se retirer dans son fief de Teissode; il se vit lui-même, au milieu de sa carrière, réduit à s'abstenir des qualifications acquises à sa naissance. Du mariage que suivant l'arrêt de 1788, il avait contracté, le 2 juillet 1643, avec demoiselle Toinette de Métou, fille du sieur

Digitized by Google

Bernard et de demoiselle Anne de Turle, il laissa trois enfants, savoir :

1° Bernard, dont l'article suivra ;

2° Pierre de Tournier, lieutenant au régiment de dragons de Saint-Chamond, mort, en activité de service, à Landrecies, en 1712.

3° Jeanne de Tournier, qui, par procuration du 13 mars 1713, consentit que Huges de Tournier, son neveu, retirât la moitié à lui compétente de toutes les sommes et effets délaissés par Pierre de Tournier, frère d'elle.

VI. Bernard DE TOURNIER, seigneur direct de Teissode, etc., fut contemporain de N. Paul de Tournier, qui, avec sa mère, dame Jeanne de Tarbouriech, veuve de N. Jean de Tournier, seigneur de Puechmille, et par acte daté de leur château de la Borie, en Rouergue, le 28 février 1696, vendit au sieur Jean Malher, le sol d'une maison, sise à Vielmur. Il épousa, par contrat du 11 février 1672, demoiselle Marie d'Audigan, fille de N. Hugues, seigneur de Saint-Germier, et de demoiselle Magdeleine d'Heilles, dont un fils, qui suit : (*Arrêt de* 1788).

VII. Hugues de TOURNIER, seigneur direct de Teissode, etc., prit, d'abord, le parti des armes, en qualité de cadet gentilhomme, dans le régiment de dragons où son oncle était officier ; mais l'exiguité de sa fortune l'obligea d'abandonner le service, et de rentrer dans ses foyers avec le regret de ne pouvoir consacrer sa vie à son roi et à sa patrie. Il épousa, le 27 février 1710, demoiselle Isabeau de Bigot, fille de sieur Pierre, du lieu de Serviès, et de demoiselle Toinette de Gazaniol, qui le rendit père de deux enfants, savoir : (*Arrêt de* 1788.)

1° Pierre-Joseph, qui suivra ;

2° Elisabeth de Tournier, épouse du sieur Joseph la Font, et mère du sieur Jean-Hugues la Font, avocat au parlement de Paris, depuis ingénieur militaire au service du roi d'Espagne.

VIII Pierre-Joseph DE TOURNIER, seigneur direct de Teissode, etc., notaire royal, contemporain de Me Joseph de Tournier, seigneur de Montdragon, mort, le dernier de sa branche, en 1776, avait, suivant l'arrêt sou-

Digitized by Google

vent cité de 1788, épousé, par contrat du 19 janvier 1746, demoiselle Elisabeth la FontLembarel, fille de sieur Jean, et de demoiselle Elisabeth Borie, de Castelpers, dont trois enfants :

1° Jean-Joseph, qui suit;
2° Jean-Hugues, dont l'article suivra celui du fils de son frère aîné;
3° Marie-Anne de Tournier, épouse de Jean-Etienne de Lacroix, sieur de Rigal, du lieu de Vielmur.

IX. Jean-Joseph DE TOURNIER, seigneur direct de Teissode, co-seigneur de la Salvetat, et autres fiefs, licencié ès droits, notaire royal, a épousé demoiselle Marie-Catherine de Verniolles, fille de noble Germain.

Le banc concédé, l'an 1623, en l'église de Teissode, à ses quatrième-aïeux, N. Jacob de Tournier et Marthe de Pachin, ayant dépéri faute d'entretien, et le droit d'en user tombant en désuétude, il lui en fut passé titre nouvel, le 6 février 1786 : le seigneur dominant, alarmé de cet acte, qu'il regardait comme attentatoire à sa prérogative, se rendit opposant à l'exécution; M. de Tournier fut obligé d'établir, non-seulement, qu'il était fondé à jouir d'un banc d'œuvre acquis par sa famille, à titre rémunératoire, des marguilliers, habiles à le concéder, mais encore, que l'église, étant située dans son fief, il avait droit d'y occuper un banc seigneurial, à raison de sa directe : battu sur ce moyen, l'adversaire, à défaut de pouvoir anéantir le siège, entreprit de se débarrasser du siégeant; il porta la chose au point de lui contester sa descendance de ceux dont le droit prétendu émanait; et M. de Tournier fut forcé de prouver en toute rigueur, qu'il était issu, non-seulement des concessionnaires, au cinquième degré, mais encore de N. Paul de Tournier, leur aïeul, au septième degré; de sorte, qu'après s'être long-temps chamaillés, tant sur les droits défendus par l'un et par l'autre, que sur leurs qualités respectives, ils obtinrent, du parlement de Toulouse, le 12 décembre 1788, un arrêt d'autorité, dont le dispositif porte : « que, résultant des pièces pro-
» duites par le sieur de Tournier, qu'il avait parfaite-
» ment et sans interruption ni lacune justifié de ladite
» descendance, tant à cause de sa qualité d'arrière-petit
fils du concessionnaire, issu de N. Paul de Tornier, et du
» droit procédant de ladite concession, que, à cause de sa

» qualité de seigneur direct, il est maintenu et renvoyé » en la jouissance du banc contesté, même avec faculté » de le faire placer au lieu le plus éminent de la nef de » ladite église de Teissode, ainsi qu'en celle de tous au- » tres droits et priviléges appartenants à sa directe, à » charge néanmoins d'en faire l'hommage dans le délai » indiqué ». Cet hommage, il le rendit en 1789, aux seigneurs justiciers de Teissode, ainsi que d'autres fiefs, situés en la même mouvance.

Lui (1) et Jean-Hugues, son frère puiné, qualifié comme ci-après en son article, obtinrent, le 27 novembre 1787, du sénéchal de Castres, une ordonnance portant délégation de deux commissaires vérificateurs, pour assister à la description d'un ancien écusson aux armes de la famille de Tournier, taillé en relief sur une pierre faisant partie d'une porte de la ville dont la démolition, s'exécuta, selon le procès-verbal y annexé, en marge duquel est dessiné d'office ledit écusson, conforme au blason qui en sera ci-après donné.

L'un et l'autre de ces frères, aux mêmes qualités que ci-dessus, firent, ensemble, hommage et serment de fidélité au roi, le 17 novembre 1788, pardevant le bureau des finances de Toulouse, comme tenant sous la dépendance immédiate du domaine de Sa Majesté, la sixième partie de la justice et seigneurie sur les domaines de la Salvetat et le village de la Broque, en la vicomté de Lautrec; le Fief-lige du fort de la Motte et du village de Teissode; et autres désignés audit acte, notamment du fort des Olms, ou sol de l'ancien château de Saint-Pol, dont il s'agit aux articles de Guillaume II et de Paul de Tornier.

Le 2 décembre 1789, ces frères, encore conjointement, firent procéder devant notaire à Toulouse, à un procès verbal contre le syndic du couvent des Grands-Carmes, pour l'exercice, au nom de leur père, du droit de rachat d'une pièce de terre, baillée en 1551, à titre d'antichrèse, au syndic du couvent des Carmes de Saint-Paul, depuis réuni à celui de Toulouse, par Olympe de Vidal, veuve de noble Paul de Tornier, leur septième-aïeul. Sur l'instance

(1) En 1789, lors de la convocation des états-généraux, il fut appelé dans l'ordre de la noblesse des sénéchaussées de Castres et de Toulouse, et inscrit aux rôles des nobles de ces mêmes ressorts.

engagée devant le sénéchal de Toulouse, intervint, le 7 janvier 1790, un premier jugement qui condamnait ledit syndic des Carmes de Toulouse, au délaissement de ladite pièce de terre, moyennant le remboursement offert du prix jadis stipulé; et, sur sa demande en retractement le même syndic fut démis de son opposition par autre jugement, du 11 mars suivant, qui ordonne de plus fort l'exécution du premier. — Ces deux jugements portant filiation, depuis Paul de Tornier, et ladite Olympe de Vidal, bailleresse, sa veuve, donnent aux poursuivants la qualification de nobles.

Ces mêmes frères, enfin, le premier qualifié noble et écuyer; le second, Monsieur-Maître....., docteur ès droits, intentèrent pardevant le sénéchal de Castres, une action contre le nommé Maffre, en résiliement d'un bail à lui consenti par feu leur père : sur sa demande, en renvoi de cause pardevant le juge de Lautrec, incidemment proposée par ledit Maffre, il fut rendu le 5 novembre 1790, un jugement, duquel il résulte, que la cour du sénéchal de Castres, en démettant de l'instance, retient la cause et parties, comme étant juge de privilége desdits sieurs de Tournier-la-Salvetat. — De ce jugement portant qualités, résulte une autre démonstration de la même descendance.

Du mariage de Jean-Joseph de Tournier, est issu un fils, qui suit:

X. Hugues-Jermond DE TOURNIER, né à Teissode, et baptisé le......., sous la qualification de noble, fils desdits noble Jean-Joseph de Tournier et Marie-Catherine de Verniolles. Sa mère et lui ont obtenu, les 6 et 7 août 1815, des mairies de Teissode et de Damiatte, un certificat légalisé, le même mois, en la sous-préfecture de Lavaur, portant : « Que M. Jean-Joseph de Tournier, leur mari, et » père, sieur de la Salvetat, s'est constamment montré » *inviolablement* attaché à son souverain légitime ; qu'il » a toujours manifesté des sentiments opposés à tout sys- » tême révolutionnaire ; que, pour cause d'opinion poli- » tique et de royalisme, il a subi une longue réclusion et » privation de ses biens, qui furent alors séquestrés et » affermés au profit du gouvernement révolutionnaire, » etc. ».

IX. Jean-Hugues DE TOURNIER, seigneur de la Salvetat, docteur ès droits, avocat au parlement, a participé aux

Digitized by Google

actes de l'antécédent, son frère aîné, des 27 novembre 1787, 17 novembre 1788, 2 décembre 1789, 7 janvier 11 mars et 5 novembre 1790. De son mariage avec demoiselle Jeanne-Victoire de Lacroix, fille de N. François-Marie, et de demoiselle Jeanne Méjan, était née une fille.

Hugues-Emile, mort peu après avoir vu le jour, à Puy-Laurens.

On trouve encore sous le nom de TOURNIER, dans les Annales de Toulouse, par de Rozoy, ce qui suit :

« TOURNIER. Ce nom est cité parmi ceux que les » Languedociens ne peuvent et ne doivent prononcer » qu'avec la vénération due aux bons citoyens. Deux » capitouls de ce nom, Antoine Tournier, en 1553, 1554 » et 1557 ; Etienne Tournier, docteur, en 1585, se dis- » tinguèrent ou par les services qu'ils rendirent pendant » leurs années d'exercice, ou par la part qu'ils eurent aux » évènements qui agitaient alors la France. Nos lecteurs » consulteront au sujet d'Etienne Tournier, ce que nous » en dirons sous le règne d'Henri IV, en parlant de la » conjuration de Tonains, qui excita dans Toulouse de » nouveaux troubles en 1590. »

Armes : d . . . . , à la tour ronde crénelée d . . . , surmontée d'un paon issant et rouant d

---

ALEXANDRE DE HANACHE. Hanache, est une terre dans le Beauvaisis, entrée dans la maison d'Alexandre, par le mariage de Catherine de Laudancourt, en 1401, avec Henri Alexandre, ce qui est prouvé par un dénombrement donné à la châtellenie de Milly, en 1404.

L'ancienne noblesse de la famille d'Alexandre, est originaire d'Angleterre, et sort, par femmes, des maisons de Salisbury, de Tirconnel, de Leicestre et de Marbury. Une branche aînée subsiste encore en Angleterre dans la personne de Milord Alexandre, vivant en 1720. Deux frères cadets nommés Joseph et Alexandre, passèrent de ce royaume en France en 1218, et Joseph Alexandre, vint s'établir en Basse-Normandie en 1224, où il épousa demoi-

Digitized by Google

selle Françoise de Tesson, d'une famille noble, que nous croyons du diocèse d'Avranches, et son frère Alexandre, abbé du monastère des Haler, fut un des premiers docteurs de l'Université de Paris, et y mourut le 18 août 1245. Il fut inhumé dans l'église des Grands-Cordeliers de Paris.

Cette famille a resté en Basse-Normandie, jusqu'en l'an 1317, qu'Antoine Alexandre, passa dans le Beauvaisis, où il s'établit avec demoiselle Jeanne Hennequin, d'une famille noble, qui subsiste encore aujourd'hui. Il fut seigneur, et ses descendants successivement, de la Motte d'Hanache, et de Sully, en 1401; du Vivier en 1431; de Mourieux en 1500; de Saint-Sauplie en 1502; de Gueneslianville en 1526; de Pommereux en 1533; de Moutier en 1535; d'Espinay en 1543; de Bastai en 1565; de Molagnie en 1577; de Saint-Germer-d'Hanache en 1587; de Follemele et du Tertre en 1669.

Nous avons dit ci-dessus que Joseph Alexandre, chevalier, natif d'Angleterre, passa en France, dans la Basse-Normandie, en 1218, et qu'il s'y maria avec demoiselle de Tesson, en 1224. De lui descend :

I. Adrien Alexandre, chevalier, qui fut un des chevaliers qui accompagnèrent le roi Saint-Louis, à son premier voyage de la Terre-Sainte. Il avait épousé, en 1268, 1° demoiselle Marie de Graville, d'une ancienne noblesse de Basse-Normandie, dont on a donné la généalogie dans le Dictionnaire de la noblesse, au mot Graville; et 2° en 1278, avec demoiselle Jeanne de Mornay, dont un fils qui a formé une branche cadette, éteinte par le trépas de Georges Alexandre, arrivé en 1405.

II. Antoine Alexandre, sorti de la première femme, chevalier, servit, en 1342, en qualité d'homme d'armes des ordonnances de Sa Majesté, sous messire Gallois de la Beaume, sire de Valtafin, grand-maître des arbalêtriers de France, et épousa, comme nous l'avons dit, demoiselle Jeanne Hennequin.

III. Richard Alexandre, chevalier de l'Etoile, l'un des trois cents gentilshommes, qui suivirent le parti de Charles-le-Mauvais, roi de Navarre, à qui le roi Jean pardonna, en 1360, avait épousé, en 1345, demoiselle Marie de Fay.

IV. Henri Alexandre, chevalier, capitaine et lieutenant-colonel de cavalerie, puis gouverneur de Rouleboise, épousa, en 1401, demoiselle Catherine de Laudancourt, dame de la Motte d'Hanache et de Sully, déjà mentionné ci-dessus, depuis leur dénombrement donné à la châtellenie de Milly, en 1404.

V. Louis Alexandre, chevalier, un des gentilshommes de la suite du roi Charles VII, dit *le Victorieux*, pour avoir chassé les Anglais du royaume; épousa, 1° en 1450, demoiselle Marie Cossart, dont est sorti l'auteur de la branche aînée; et 2° en 1478, demoiselle Françoise Reignard, de laquelle est sorti l'auteur de la branche cadette des seigneurs du Vivier, éteinte, par la mort de Jacques Alexandre, arrivée en 1709.

VI. Jean Alexandre, chevalier, aide-de-camp du roi Louis XII, pendant les campagnes de ce monarque, épousa, en 1502, demoiselle Robine de Féligny, dame de Saint-Souplie.

VII. Guillaume Alexandre, chevalier, servit le roi pendant soixante ans dans différents emplois, et en dernier lieu en qualité de capitaine de cavalerie. Il avait épousé demoiselle Antoinette de Bigant, en 1526.

VIII. Philippe Alexandre, chevalier, successivement cornette, lieutenant et capitaine de cavalerie, puis gouverneur de Berre, épousa, en 1660, demoiselle Philippe Ricquier.

IX. Jacques Alexandre, chevalier, homme d'armes des ordonnances de Sa Majesté, épousa, en 1628, demoiselle Marguerite d'Abancourt, d'une maison que nous croyons encore subsister.

X. Hugues Alexandre, chevalier, épousa, 1° en 1665, demoiselle Anne de Gouaix, dame de Tertre et de Fontenelle; et 2°, en 1699, Madeleine de Passart, veuve de Pierre de Bardeüil, écuyer, seigneur du Camp; Jacques-Hugues Alexandre, est mort sans postérité du second mariage, et a eu du premier lit:

XI. Hugues Alexandre, chevalier, page de son altesse royale Madame, puis mousquetaire du Roi dans sa première compagnie, lieutenant au régiment de Mont-Revel, capitaine et major du régiment de dragons de Châtillon, épousa, 1° en 1698, demoisellelle Pierrette Legier;

Digitized by Google

2° en 1713, demoiselle Françoise le Petit, dame de Gligny; 3° en 1720, demoiselle Marie-Magdeleine-Françoise de la Potterie. Il a eu de son premier mariage :

1° Jean-Baptiste Alexandre, chevalier, né le 12 avril 1700, cornette de la compagnie d'Hanache, de son père, au régiment de Châtillon, dragons, créé le 28 octobre 1709, capitaine de ladite compagnie, par la remise qui lui en fut faite par son père, le 4 septembre 1711. Dans les différents emplois, il a servi à toutes les affaires où s'est trouvé son régiment, depuis 1710 qu'il fit sa première campagne. Il fut ensuite reformé à la suite du régiment de Condé, ci-devant Goesbriant. Jean-Baptiste Alexandre, mort garçon, a été inhumé à Hanache;
2° Jacques Alexandre, chevalier, né le 2 juin 1702, qui a été marié, et a eu un garçon et deux filles.
3° Jérôme-Marie Hugues, qui suit;
4° Charles Alexandre, né à Hanache, chanoine-honoraire de la collégiale de Gournay, en Bray, frère consanguin de Jérôme;
5° Constance Alexandre, sœur consanguine, pensionnaire au couvent de Saint-Jean-lès-Andelis.

XII. Jérôme-Marie-Hugues ALEXANDRE, qui forme le seizième degré de cette généalogie, né le 30 septembre 1707, a passé à l'Isle Saint-Domingue en 1724, où il a servi le roi en qualité de capitaine de cavalerie, et commandant les milices de son quartier des Gonaïves. Il s'y est marié la même année à demoiselle Mitifiaut, fille de Mitifiaut de Saint-Germain, capitaine au régiment des Landes, infanterie, dont sont issus treize enfants, les six aînés sont morts en bas âge; ceux qui vivent sont :

1° Hugues-Barthelemi Alexandre, qui suit;
2° Louis-Maximilien Alexandre, appelé le chevalier d'*Hanache*, rapporté après la postérité de son aîné;
3° Marie-Geneviève-Espérance-Adélaïde Alexandre, née en Mirebalais, Isle Saint-Domingue, en 1740, morte pensionnaire au couvent des Ursulines, à Gournay en Bray, en 1763;
4° Constance-Eléonore Alexandre, née en 1744, mariée au mois de septembre 1772, à Louis Maiguerin de Brion, substitut surnuméraire de M. le

Digitized by Google

procureur général au parlement de Paris, et conseiller à la Cour des Aides;

5° Marie-Geneviève-Espérance-Adélaïde, née au quartier des Gonaïves, Isle Saint-Domingue, le 29 mars 1747, laquelle a péri sur mer, sur les Sorlingues, dans son voyage pour passer en France, le 29 avril 1773.

6° Marie-Françoise-Charlotte Alexandre, née le 11 décembre 1747, au quartier des Gonaïves, Isle Saint-Domingue, laquelle s'est mariée à Paris, le 5 juillet 1775, avec Louis, comte de la Croix, chevalier de l'ordre de saint Louis, lieutenant des vaisseaux du Roi, et écuyer de main de Monseigneur le comte d'Artois; elle est morte sans postérité;

7° Et Marie-Geneviève-Espérance-Emilie Alexandre, née aussi le 25 janvier au quartier des Gonaïves, Isle Saint-Domingue, qui vivait sans alliance, en 1780, depuis mariée en France, à......

XIII. Hugues-Barthelemi Alexandre, fils aîné de Jérôme-Marie-Hugues Alexandre, et de N...... de Mitifiaut de Saint-Germain, né le 9 octobre 1739, à Saint-Domingue, quartier de Mirebalais, élevé page de la petite écurie du Roi, 1754, puis mousquetaire de la première compagnie, ensuite capitaine de dragons, a épousé, en mars 1768, demoiselle Charlotte-Françoise le Féron, fille de Jean-Baptiste le Féron, écuyer et habitant de l'Artibonite, Isle Saint-Domingue, et de demoiselle Françoise le Pelé, dont :

XIV. Hugues-Charles marquis d'Hanache, né le 4 avril, en 1778 baptisé en la paroisse de Saint-Laurent, est chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, de la Légion d'honneur et colonel de cavalerie; il a eu l'honneur de suivre le Roi à Gand, d'où il s'est rendn, à la Vendée, avec le marquis de la Roche-Jacquelin, son ami, et il a servi, avec honneur et distinction, dans l'armée royale vendéenne en qualité d'officier supérieur; il a épousé mademoiselle Adèle de Guerchy, petite fille du marquis de Guerchy, chevalier des ordres du roi, et ambassadeur à la cour de Londres; et Sa Majesté, le 13 de janvier 1816, a daigné honorer de sa signature, leur contrat de mariage.

Digitized by Google

XIV. Louis-Maximilien Alexandre, comte de Hanache, second fils de Jérôme-Marie-Hugues, et de N..... de Mitifiaut, appelé le chevalier de Hanache, né à Saint-Domingue, quartier de Gonaïves, le 11 juillet 1743, capitaine de dragons, milice de Saint-Domingue; chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, était en 1787 de l'assemblée primaire de l'ordre de la noblesse du bailliage de Tours, pour la nomination des députés aux états-généraux, convoqués par le Roi, et il y donna des preuves multipliées de son inviolable attachement à la cause de Sa Majesté et de son auguste famille, ainsi qu'aux principes de l'antique monarchie; de Tours il se rendit à Paris, où il donna, dans les circonstances les plus difficiles, de nouveaux témoignages de son entier dévouement et de son inviolable fidélité pour le Roi et les preuves de son sang; il conçut, à cette époque désastreuse, un projet dont l'exécution aurait indubitablement paralysé toutes les entreprises des révolutionnaires; mais, malheureusement, les circonstances devinrent telles que le comte d'Hanache ne pouvant atteindre le but qu'il s'était proposé, fut obligé de quitter Paris, et il se rendit, avec sa femme et ses enfants, à Bordeaux, où il donna des nouvelles preuves de son royalisme; il s'y embarqua, au mois de juin 1790, avec toute sa famille pour se rendre à Saint-Domingue, où il fit, de concert avec le vicomte de Fontanges, maréchal des camps et armées du Roi, ainsi qu'avec le marquis de Cocherel, aujourd'hui maréchal-de-camp, les plus généreux efforts pour conserver à Sa Majesté, cette précieuse colonie que le comte d'Hanache fut forcé d'abandonner, après le massacre de tous les blancs habitants le quartier des Gonaïves, et qui avait été ordonné par Toussaint-Louverture, chef des nègres rebelles, auxquels le comte d'Hanache, son fils et sa fille échappèrent par une espèce de miracle; il s'embarqua, au Port-au Prince, avec ses enfants, pour l'Isle de la Jamaïque, où il fut accueilli de la manière la plus gracieuse et la plus hospitalière, par Sir Adam Williamson, gouverneur de cette colonie, où il est resté avec sa famille, aux secours généreux du gouvernement anglais jusqu'en dix-huit cent deux, époque à laquelle il est passé à Londres, et après avoir resté quatre mois dans cette capitale, il s'est rendu en France, avec son fils et sa fille, après en avoir obtenu l'agrément de Monseigneur le prince de Condé, qui, à

Digitized by Google

cette occasion, fit au comte d'Hanache l'honneur de lui écrire la lettre ci-après.

« Je suis, Monsieur, on ne peut plus sensible, à tout ce » que vous me dites dans votre lettre, datée de Londres; » étant bien convaincu de la pureté et de la constance » de vos principes, je vous félicite sur votre rapproche- » ment qui peut, dans des circonstances que je suis, mal- » heureusement, loin de prévoir, vous mettre à portée de » donner au Roi, de nouvelles preuves de votre zèle et » de votre fidélité.

» Je vous prie, Monsieur, d'être persuadé de ma par- » faite estime et de tous mes sentiments pour vous.

Le comte d'Hanache de retour en France, a parfaitement répondu à l'opinion que, dans la lettre ci-dessus, Son Altesse Sérénissime exprime avoir de lui. A la première restauration du Roi, son fils le vicomte Ernest d'Hanache, aujourd'hui, lieutenant de grenadiers dans le cinquième régiment d'infanterie de la garde royale, et lui, ont été, à Paris, des premiers à porter la cocarde blanche dans un moment où l'arrivée de Bonaparte à Paris, avec une armée de cent mille hommes s'accréditait; le comte d'Hanache et son fils ont eu l'honneur de suivre le Roi à Gand, et de rentrer avec Sa Majesté; le comte d'Hanache a épousé, en 1780, dame Henriette Cochon du Puy, veuve de Jean-Charles Pascault de Bearn, chevalier, marquis de Poléon, et fille de Gaspard Cochon du Puy, écuyer, chevalier de l'ordre du Roi, premier médecin de la Marine, au département de Rochefort, et de demoiselle Marie-Olives Desherbiers de l'Estenduère, fille du marquis de l'Estenduère, cordon rouge, chef d'escadre des armées navales, que ses services distingués, et notamment le fameux combat qu'il livra en 1747, contre la flotte anglaise, sous les ordres de l'amiral Hawke, ont placé parmi les hommes illustres de la marine française. De ce mariage sont issus :

1° Ernest Alexandre, vicomte d'Hanache, né en 1787, lieutenant de grenadiers dans le cinquième régiment d'infanterie de la Garde royale.

2° Henriette Alexandre d'Hanache, comtesse chanoinesse du chapitre noble de Poulangis, en Champagne, non mariée; elle partage l'amour, le de-

vouement et la fidélité de son père et de son frère, pour le Roi et son auguste famille.

Armes : d'argent, à une aigle à deux têtes éployées de » gueules, becquée et onglée d'or, timbrées d'une cou- » ronne de marquis; supports deux lions d'argent, les » têtes couronnées et terrassées de sinople, et pour cimier » deux têtes d'aigle de gueules naissantes, issantes du » champ des armes. Devise : *partout et toujours fidèle à* » *Dieu et au Roi.* ».

Les alliances de cette ancienne noblesse, lors de son établissement en Angleterre, dont elle est originaire, sont avec les maisons *de Salisbury*, *Holderness*, *Tirconnel*, *Leycestre*, *Marbury*, *Essex*.

Et depuis son établissement en France, en Normandie et en Beauvaisis, avec les maisons *de Tesson*, *d'Harcourt*, *Mallet de Graville*, *Colombier*, *Mornay-Monchevreuil*, *de l'Ile d'Apremont en Lorraine*, *Achey*, *Hennequin*, la Forest en Provence, *Hangest*, *Crécy*, *Dufay*, *Alluyes*, *Monthureux*, *Abancourt*, *Bacqueville*, *Caulières*, *Fontaine*, *Laudancourt*, *Mailly*, *Cossard*, *Culant*, *Dauvet*, *Ligny d'Espinay*, *Cossard-Villepoix*, *Regnier*, *Feligny*, *Pelletier*, *Hallwin*, *Briçonnet*, *Carpentier*, *Riquier*, *Pillavoine*, *Legier*, *la Poterie*, *la Marre*, *Aurillac*, *la Tour du Pin*, *de Guerchy*.

SELLE (de), en Provence. Le premier de cette famille, dont on ait connaissance, est,

I. Jean de Selle, Ier du nom, seigneur de Chimeri, capitaine des gardes du corps du duc de Lorraine, Charles IV. Il eut pour fils :

II. Laurent de Selle, écuyer, qui fut père de :

1° François, dont l'article suit;
2° Julien de Selle, officier de Monseigneur le duc d'Orléans, lequel eut pour fils :
a. Charles de Selle du Vourval, maréchal-des-logis des gendarmes de la garde du roi, qui eut entr'autres enfants, 1° Gaston de Selle du Vourval, maréchal-des-logis, lequel s'est marié; 2° Albert, officier d'infanterie, qui a eu postérité;

5° Charles de Selle du Vourval, capitaine d'infanterie, tué en Allemagne;

b. Denis, capitaine des grenadiers dans le régiment de Brie;

c. Un fils, mort religieux de la Charité;

d. N..... de Selle de Saint-Hilaire, capitaine dans Royal-Vaisseaux, marié en Savoie;

e. Philippe de Selle, capitaine, commandant Royal-Vaisseaux, père, 1° de Denis de Selle de Chimeri, garde du roi, lequel s'est marié; 2° de Philippe-André de Selle, qui a été reconnu être issu d'une ancienne noblesse et descendant du susdit Jean de Selle de Chimeri, capitaine des gardes du corps de Charles IV, duc de Lorraine. Il a eu un fils qui a quitté le service étant devenu aveugle, et une fille mariée à Marseille; 3° de Louis de Selle, commandant en Lorraine, père d'Anonyme de Selle, prêtre, et d'une fille, mariée à un gentilhomme de Lorraine;

3° Françoise de Selle, mariée à Antoine de Loignon, officier de la reine d'Espagne.

III. François DE SELLE, écuyer, contrôleur de la maison de Monsieur, se maria à Paris, par contrat passé devant Moufle et le Rateur, notaires, le 7 septembre 1663, avec demoiselle Marie de Bréard, dont sont issus :

1° Charles de Selle de Grandchain, capitaine des grenadiers de la Marche, mort garçon;

2° N...... de Selle, capitaine des galiottes, sous Lous XIV, mort sans alliance;

3° Florent-Marcellin, dont l'article suit;

4° N...... de Selle, mousquetaire, mort au siége de Namur;

5° François-Jacques de Selle, mort chanoine de Saint-Cloud;

6° Jean-Louis de Selle, qui forme la seconde branche, rapportée ci-après;

7° Pierre de Selle, capitaine des mineurs, mort au passage d'Egra;

8° Madeleine de Selle, mariée à Pierre l'Homelet de Beauregard, commissaire des guerres;

Digitized by Google

9° Marianne, dame à la suite de Madame Henriette de France;
10 Anne-Julienne, mariée.

IV. Florent-Marcellin DE SELLE, trésorier-général de la marine, sécrétaire du roi, a eu pour enfants :

1° Marcellin François de Selle, trésorier-général, père d'un garçon et de trois filles, dont une a épousé M. le marquis de Bausset, et l'autre M. le marquis de Miran;
2° Charles de Selle, dont l'article suit;
3° N....., morte sans alliance;
4° N... de Selle, mariée au comte d'Illiers d'Entragues.

V. Charles DE SELLE, conseiller au parlement de Paris, épousa 1° demoiselle N... de Besigny; 2° demoiselle N.... de Lamouroux. Ses enfants furent :

Du premier lit :

1° Anne-Catherine de Selle, mariée à Ives de Verduc de Soixi, conseiller au parlement de Paris;

Du second lit :

2° Charles-François de Selle, dont l'article suit;

VI. Charles-François DE SELLE, né en 1747, conseiller au parlement en 1764, créé maître des requêtes en 1772, a épousé demoiselle Thérèse Faudran de Taillade, dont sont issus :

1° Charles-Pierre, dont l'article suit;
2° Henri Anne de Selle;
3° Alfred de Selle;
4° Caroline de Selle;
5° Nanette de Selle;
6° Emilie-Josephine de Selle, mariée à Albert-Joseph de Selle de Beaucamp, son cousin, rapporté au degré sixième de la seconde branche;
7° Hortense de Selle, mariée à M. Charrette de la Coliuière, neveu de l'illustre général de ce nom.

VII. Charles-Pierre, comte DE SELLE, né en 1766, entré au service en 1783, comme sous-lieutenant au régi-

Digitized by Google

ment d'Artois, cavalerie, a été fait capitaine en 1789; a rejoint les princes à Coblentz en 1791, et a fait la campagne de 1792, comme capitaine à la suite des gardes de Monseigneur le comte d'Artois. A la restauration, il a eu l'honneur d'être présenté, et d'être fait chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis. Il a épousé, en Angleterre, demoiselle Maria Graham de Montrose, d'une des premières familles d'Ecosse, dont la branche aînée jouit de temps immémorial du titre de duc héréditaire dans la famille.

SECONDE BRANCHE.

IV. Jean-Louis DE SELLE DE LA CASTILLE, sixième fils de François de Selle, écuyer, et de Marie de Bréard, fut trésorier de la marine, secrétaire du roi au port de Toulon, et eut pour enfants :

1° François-Xaxier, } morts au service ;
2° Jean-Baptiste, }
3° N.... de Selle de la Garigade, trésorier;
4° N... de Selle, capitaine dans le régiment de l'Isle de France;
5° Joseph-Maurice, dont l'article suit;
6° Une fille, mariée dans la maison de Faudran de Taillade.

V. Joseph-Maurice DE SELLE DE BEAUCHAMP, fut blessé dangereusement au combat de l'Assiette, et fut depuis trésorier de la marine à Toulon. Il épousa, en 1768, demoiselle Albertine-Aldegonde Tarteron de Montiers, dont il eut :

VI. Albert-Joseph DE SELLE DE BEAUCHAMP, né en 1775, officier au corps du génie, démissionnaire en 1799, nommé par le roi sous-préfet de l'arrondissement de Châteaulin (Finistère); à la restauration; démissionnaire au 20 mars 1815, et passé à cette époque dans la Vendée; a été nommé à la rentrée de Sa Majesté Louis XVIII, à la sous-préfecture de l'Orient (Morbihan), et actuellement est sous-préfet de Muret (Haute-Garonne). Il est marié avec demoiselle Emilie-Josephine de Selle, sa cousine, dont il a deux fils; tous deux à l'école royale militaire de Saint-Cyr, et une fille :

1° Anne-Charles-Joseph de Selle;

Digitized by Google

2° Alphonse-Henri-Pierre de Selle;
3° Antoinette-Anne-Caroline-Joséphine de Selle, encore jeune.

Armes : « D'argent, à trois barres de gueules ; au chef d'azur, chargé de trois étoiles d'or.

VILLE (DE OU DE LA), famille illustre et des plus anciennes de la Lorraine ; elle prend son nom de la seigneurie de la Ville-sur-Illon, située à trois lieues de Mirecourt. Les ducs de Lorraine, qui sont la souche de la maison impériale d'Allemagne d'aujourd'hui, admirent les seigneurs de Ville à prendre alliance dans leur maison, et leur accordèrent, dans divers actes, le titre de *cousin*. Les comtes de Ville s'allièrent également, par mariage, aux anciens comtes de Vendôme et aux anciens ducs de Bourgogne, et fournirent des femmes à la maison de Haynault, de laquelle sont issus les empereurs de Constantinople, de la maison de Flandre. On voit ensuite ces mêmes comtes de Ville s'unir aux premières maisons de l'Allemagne ; et de nos jours nous trouvons un comte de Ville qui sera mentionné plus bas, marié à une princesse de Hesse-Philipsthal ; de sorte qu'il est constant que cette famille tient, par les liens du sang et de l'alliance, aux maisons les plus illustres de l'Europe.

Les généalogies des différentes branches de la maison de la Ville-sur-Illon n'ayant paru jusqu'ici que dans des ouvrages différents, et à des époques très-éloignées l'une de l'autre, nous avons cru devoir les réunir ici dans une seule généalogie.

I. Gilbert, I^er du nom, seigneur DE VILLE, chevalier, s'engage, par traité conclu en 1097, à défendre et protéger l'abbesse et l'abbaye d'Epinal, à condition qu'il aurait l'avouerie de Faverolle, et qu'il porterait le titre de seigneur de Saint-Goëric (1). Il eut d'Adélaïde de Louvain, son épouse :

---

(1) Il paraît, d'après plusieurs anciennes chroniques de Remiremont et d'Epinal, ainsi que d'après des pièces imprimées par dom Calmet, à

Digitized by Google

1° Jean ou Janin, I^er^ du nom, dont l'article suit;
2° Savari, dont l'existence est également connue en 1149, ainsi qu'il est avisé par le cartulaire de Saint-Paul de Verdun, qui le nomme *chevalier de grand mérite*. Il est la souche de la branche des la Ville-sur-Illon, établie en Italie et rapportée plus bas.

II. Jean ou Janin, I^er^ du nom, seigneur DE VILLE, chevalier, vivant en 1149, mentionné au cartulaire de l'abbaye de Verdun, art. 38, laissa les enfants qui suivent:

1° Erard, dont l'article suit;
2° Allard, seigneur de Ville, qui eut pour fille Marie de Ville, qui épousa Philippe de Hainault, de la maison de Flandre, cousin de Baudoin, empereur de Constantinople;
3° Marie, dame de la Ferté en Ponthieu, vivant en 1202. Elle épousa Raoul de Roye, seigneur de Germigny, qui forma la branche de la Ferté. De ce mariage vint Marie de Roye, qui épousa, 1° Audebert III de Hangest, seigneur de Genlis; 2° Bouchard V, comte de Vendôme. De ce dernier mariage sont issus les anciens comtes de Vendôme.

III. Erard, I^er^ du nom, seigneur DE VILLE, chevalier, gouverneur du duché de Lorraine sous les ducs Thibault I^er^ et Mathieu II, vers l'an 1220, épousa Elisabeth de Bourgogne-Montagu, petite-fille de Hugues III, duc de Bourgogne, et d'Alix de Lorraine. De ce mariage vint:

---

la suite de son Histoire de Lorraine, que Gilbert, seigneur de Ville, était fils de *Rofridus* ou *Gofridus de Villa*, né vers 1041, et témoin, en 1092, pour une donation rapportée en entier par dom Calmet, et que ce Rofridus ou Gofridus était un des frères cadets de Gérard d'Alsace, duc héréditaire de Lorraine.

Le Tasse, dans son poème de la Jérusalem délivrée, chant IX, octave quarantième, septième et huitième vers, cite Gilbert parmi les illustres croisés. Gilbert avait en effet suivi Godefroy de Bouillon à la Terre-Sainte. La croix rouge qu'il portait sur un bouclier doré, a été l'origine du quartier qui, dans les armes de la maison de la Ville-sur-Illon, a distingué cette maison des autres branches issues de la maison d'Alsace.

Digitized by Google

IV. Guillaume, Ier du nom, seigneur de Ville, chevalier, marié à Constance de Zœhringen, famille de laquelle est sortie la maison de Bade. De ce mariage vint :

V. Gauthier, Ier du nom, seigneur de Ville, qui épousa, en 1249, Hélinde, dont le nom de famille est resté ignoré. Ils vendirent, d'un commun accord, à l'église de Saint-Paul, les hommages des biens qu'ils avaient à Ennemond. Ils laissèrent pour enfants :

1° Simon, dont l'article suit ;
2° Jean, seigneur de Muraut, qui laissa pour héritiers deux fils, Robin et Jean. Celui-ci décéda en 1307, et laissa trois enfants : 1° un fils, appelé Robin ; 2° Clémence, qui épousa Erard du Châtelet, issu des ducs de Lorraine ; 3° Marie, alliée à Gué de Sorbon, seigneur de Turterin ;
3° Gérard, abbé d'Estival en 1290. Il est mentionné dans les annales de cette abbaye, comme descendant d'une famille équestre.

VI. Simon, Ier du nom, seigneur de de Ville, chevalier, fut otage et caution avec le duc de Bourgogne. Il eut de sa femme, dont le nom est resté inconnu :

1° Androin, dont l'article suit ;

2° Jean, à qui le duc Raoul Ier de Lorraine accorde le titre de cousin, dans un traité fait avec Adhémar, évêque de Metz, en 1343 ;

3° Isabelle,
4° Etiennette,
5° Béatrix,
} chanoinesses du chapitre noble de Remiremont ;

6° Marguerite, mariée, en 1328, à Mathieu III, seigneur de Roye, grand-maître des arbalétriers de France ;

7° Guillemette de Ville, abbesse d'Epinal en 1340, jusqu'en 1373.

Dans le même temps on trouve Jacobée, Mathilde, Catherine et Alexis de Ville, chanoinesses et bienfaitrices de l'abbaye de Remiremont. Les différents actes, recueils de fondations, nécrologes, martyrologes et cartulaires de ce chapitre, prouvent que les demoiselles du nom de Ville

étaient admises dans ce chapitre noble de toute ancienneté et long-temps avant 1300.

VII. Androin, Ier du nom, seigneur DE VILLE; il prit part au traité de Vaucouleurs, entre Charles V, roi de France, et Jean, duc de Lorraine (Dom Calmet.). Il épousa Jeanne d'Amance, sœur de Jacques d'Amance, grand-maréchal de Lorraine. De ce mariage vinrent :

1° Jean, dont l'article suit;
2° Jeanne, qui épousa Burneguin de Savigny, d'une illustre famille de Lorraine, qui a contracté beaucoup d'alliances avec les maisons du Châtelet, de Lénoncourt et de Paroie;
3° Isabelle, chanoinesse à Remiremont.

VIII. Jean, IIe du nom, seigneur DE VILLE, grand-prévôt, en 1396, du chapitre noble de Remiremont, charge pour laquelle il fallait, dès ce temps, faire les mêmes preuves de noblesse qu'on exigeait des chanoinesses. Il épousa Marguerite de Villars-sur-Scei, de laquelle il eut :

1° André, dont l'article suit;
2° Philippe, nommé à l'évêché de Toul, et prince du Saint-Empire, à la sollicitation de Charles Ier, duc de Lorraine, son parent. Il occupa le siége depuis 1399 jusqu'en 1409;
3° Henri, aussi nommé, après la mort de son frère, à l'évêché de Toul, à la sollicitation du même duc de Lorraine. On voit son tombeau dans l'église cathédrale, et son épitaphe près le grand autel. Il occupa le siége depuis 1409 jusqu'en 1446;
4° Alix, doyenne de l'abbaye noble de Remiremont, vivant en 1442.

Vers le même temps on trouve Geoffroy de Ville, chevalier, marié à Isabelle de Bulgnéville; puis Agnès, Jeannette, Guillemette et Jacquette de Ville, chanoinesses de Remiremont.

IX. André, Ier du nom, seigneur DE VILLE, chevalier, vivant en 1420, épousa Isabeau d'Epinal, de laquelle il eut :

1° Antoine, qui continua la branche aînée, et qui épousa, en 1444, Catherine du Châtelet, de la

branche de Deuilly, dite la *grande dame*, fille d'Erard du Châtelet, baron de Deuilly, surnommé *le grand*, lequel descendait en ligne directe et masculine de Thierri de Lorraine, surnommé *d'Enfer*, fils puîné de Ferri Ier, duc de Lorraine, souche de la maison de Lorraine, devenue Autriche de nos jours. De cette alliance vint Colignon Ier, seigneur de Ville, baron et bailli des Vosges, en 1456. Il avait pour sœur Elisabeth, chanoinesse, en 1470, à Remiremont. Il épousa Mahaut de Ville, sa cousine, de laquelle il eut les enfants rapportés ci-après: 1° Antoine de Ville, baron et bailli des Vosges en 1540, mort sans postérité d'Yolande de Bassompierre. En lui s'éteignit la branche aînée; 2° Jeanne, mariée, en 1484, à Christophe de Bassompierre, frère d'Yolande, bisaïeul du maréchal de Bassompierre; 3° autre Jeanne, mariée à Thierry IV, seigneur de Lenoncourt et de Vignory, dont Henri de Lenoncourt, cardinal, évêque de Châlons, pair de France; 4° Marguerite, mariée, 1° à Jean de Saint-Amadour, seigneur de Lanoy; 2° à Philibert du Châtelet, chef de la branche de Pierre-Fitte, avec laquelle il continua cette lignée; mais de son premier mariage Marguerite avait eu Anne de Saint-Amadour, mariée, 1° à Antoine de Savigny; 2° à Henri d'Haraucourt, 3° à Pierre de Choiseul, IIIe du nom, baron de Meuse, chevalier des ordres du Roi; 5° Catherine de Ville, femme de Philippe de Raigecourt, seigneur d'Ancerville, reçu à Jérusalem chevalier du Saint-Sépulcre; il fut chambellan de René, IIe du nom, duc de Lorraine.

On trouve encore vers le même temps Simon de Ville, Nicolas de Ville, bienfaiteur du chapitre de Remiremont, et Pierre de Ville, qui donna à ce chapitre la seigneurie de Viviers, près de Montfort.

2° André, dont l'article suit;

3° Arnaud, avoué d'Epinal, marié à Catherine de Saint-Loup;

4° Jean, seigneur de Fontoi, marié à Marguerite de Telec;

Digitized by Google

5° Erard, seigneur de Montquentin;
6° Yolande, } chanoinesses de Remiremont.
7° Jacobée, }

SECONDE BRANCHE,

Dite des seigneurs de Domp Jullien, Lacépède, Coleyrac, Coupat, etc.

X. André II, DE LA VILLE, chevalier, second fils d'André Ier, fut seigneur de Domp Jullien, grand officier et chancelier du chapitre de Remiremont, porta la bannière du duc de Lorraine à la bataille de Nancy, en 1477, contre Charles-le-Téméraire, duc de Bourgogne, qui y fut tué, ainsi que le rapporte dom Calmet, tome 2, page 1067. André II avait épousé Jeanne d'Haussonville, dont il eut:

1° Antoine qui suit;
2° André, qui fait la souche de la branche de Marsillac, rapportée plus bas;
3° Mahaut, mariée à Colignon de Ville, son cousin;
4° Jeanne, mariée, à Jean de Vouhet, chevalier; leur fille Jeanne, épousa Jean Ier d'Aubusson la Feuillade.

XI. Antoine DE LA VILLE, chevalier, seigneur de Domp Jullien et de Beaupré, chambellan du roi de France Charles VIII, capitaine de cinquante hommes d'armes et de quatre cents arbalétriers, gouverneur de Montélimart, en 1494, avait été à la conquête du royaume de Naples, où il fut nommé duc du *Mont-Saint-Ange*, titre qu'il conserva jusqu'à sa mort. Il avait épousé Claudine de Beauveau. De ce mariage vinrent:

1° Antoine, dont l'article suit;
2° André, qui a fondé une branche en Alsace, que je rapporterai plus bas.

XII. Antoine DE LA VILLE-SUR-ILLON, épousa, en secondes noces, en 1528, Alix de Bertrand, de Toulouse, sœur de Jean de Bertrand, chancelier de France, archevêque et cardinal. De ce mariage vint:

XIII. Jean DE LA VILLE, chevalier, épousa en 1564, Marguerite de la Barthe, d'une illustre maison de Gas-

Digitized by Google

cogne, qui a donné un maréchal de France dans la personne du maréchal de Thermes. On peut consulter sur cette alliance l'histoire des grands officiers de la couronne, tome 7, page 218, lettre B. Leurs enfants furent:

1° Ferry, auteur d'une branche établie en Dauphiné, éteinte;
2° Joseph, qui suit;
3° Antoine, appelé le chevalier de Ville.

Vers le même temps vivait Alix de la Ville, doyenne de Remiremont, laquelle par son testament de 1576, fit des legs au chapitre et aux prébendes, ce qui est prouvé par un recueil d'arrêts donné en forme de réglement au chapitre de Remiremont, pages 86 et 136.

XIV. Joseph DE LA VILLE, chevalier, capitaine, établi en Agénois, fit son testament en 1618, et vivait encore en 1622, suivant un arrêt du parlement de Guienne. Il avait épousé, en 1612, Florette de Galard, de laquelle il laissa:

XV. Léonard DE LA VILLE, chevalier, qui fit son testament le 6 mars 1652. Il avait épousé Cécile de Coquet, demoiselle, dont pour fils:

XVI. Pierre DE LA VILLE, chevalier, né en 1629, qui testa le 23 avril 1666, et mourut la même année. Il avait épousé en 1656, Louise de Muraille, demoiselle, et en eut:

XVII. Jean DE LA VILLE, IV[e] du nom, chevalier, seigneur de Coupat, dont il fit hommage au roi, en 1704. Il testa le 22 avril 1731, et avait épousé, par contrat du 9 juillet 1685, Françoise de Nargassier, demoiselle, nièce de Marc-Antoine de Las-de-Lacépède, seigneur de Lacépède et de Gayon, maréchal des camps et armées du roi, conseiller d'état et commandant en chef en la province de Guienne, en 1655. De ce mariage vinrent:

1° Antoine, qui suit;
2° Jeanne, mariée dans la maison de Pommaret;
3°, 4° et 5°. Trois autres filles, religieuses.

XVIII. Antoine DE LA VILLE-SUR-ILLON-LACÈPÈDE, V[e] du nom, chevalier, seigneur de Lacépède, Coleyrac et

Digitized by Google

de Coupat, héritier de Marc-Antoine de Nargassier, chevalier, capitaine au régiment de Piémont, et de Marc-Antoine de Las-de-Lacépède, maréchal-de-camp, etc., ses oncles, morts sans enfants; naquit le 3 juillet 1686, et épousa, par contrat du mois de juin 1711, Germaine d'Aurière, tante de Jean-Baptiste d'Aurière, capitaine de cavalerie, cousine germaine de Daniel-Denis, baron de Saint-Savin, grand-père de la vicomtesse de Broglie, et tante à la mode de Bretagne de N..... Desnanots, sa sœur, mariée à Pierre-Jules Dudon, baron de Boynet, procureur-général au même parlement. De ce mariage étaient issus :

1° Jean-Joseph-Médard, qui suit ;
2° Marie-Louise, appelée mademoiselle de la Ville.

XIX. Jean-Joseph-Médard, comte DE LA VILLE-SUR-ILLON-LACÉPÈDE, seigneur de Lacépède, Coleyrac, Coupat, Plaisance, Cadillac et autres lieux, marié en 1757, avec feue Marie Lafont, dame de Maleden, etc., mort le 4 décembre 1783. De ce mariage est issu :

XX. Bernard-Germain-Etienne, comte DE LA VILLE-SUR-ILLON-LACÉPÈDE, appelé le comte de Lacépède, né le 26 décembre 1756, successivement colonel d'infanterie au service de l'empire d'Allemagne, garde du cabinet d'histoire naturelle du roi, député à l'assemblée législative, sénateur, grand chancelier et grand cordon de la Légion d'Honneur, ministre d'Etat, etc., membre de l'institut royal de France, de la société royale de Londres, et de plusieurs autres académies de France et des pays étrangers, veuf le 31 décembre 1801, de Anne-Hubert-Caroline Jubé de la Perelle, arrière-petite nièce du maréchal de Bellefonds, et du maréchal de Villars, et sœur du baron Jubé de la Perelle, maréchal-de-camp, commandant de la Légion d'Honneur, etc., et du colonel Jubé de Roissi. Le comte de Lacépède a pour fils adoptif un fils du premier lit de feue sa femme, lequel je mentionne ici :

XXI. Augustin-Jean-Charles, baron DE LA VILLE-SUR-ILLON DE LACÉPÈDE, dont l'adoption déclarée conformément au code civil, par un arrêt de la cour royale de Paris, a été confirmée pour la succession aux majorats et titres nobiliaires, par des lettres-patentes revêtues

du grand sceau. Il a épousé Victoire-Alphonsine de Jouy.

Branche d'Alsace.

XII. André, III^e du nom, comte DE VILLE, chevalier, second fils d'Antoine, mentionné page 6, accompagne en Souabe le duc Antoine de Lorraine, qui menait toute sa noblesse, en 1525, contre les rebelles qui désolaient l'Allemagne et toutes les contrées voisines du Rhin. Il s'établit dès-lors dans le Palatinat, y acheta un fief, le 15 mars 1530, et épousa, le 18 mai 1532, Amélie de Zollner de Meissenbourg, fille d'Ulrich Zollner de Meissenbourg, chevalier, et de Sophie de Hirschorn. De ce mariage sont issus :

1° Raoul ou Rodolphe I^er, dont l'article viendra ;
2° Françoise, morte en 1591, sans avoir été mariée.

XIII. Raoul ou Rodolphe, I^er du nom, comte DE VILLE, chevalier, épouse, le 3 janvier 1580, Marguerite de Bobenhaussen, fille de Reinhart de Bobenhaussen, chevalier, et de Dorothée Schelm, comtesse de Bergen, famille qui a fourni deux électeurs de Cologne. Celle de Bobenhaussen a donné un grand-maître de l'ordre teutonique, en 1572. Raoul et son épouse testèrent le 4 février 1601. De leur mariage vinrent :

1° Etienne, dont l'article suit ;
2° Alexandre, chevalier, au service de l'empereur Ferdinand ;
3° Charles, chevalier, au service du même prince.

XIV. Etienne, I^er du nom, comte DE VILLE, chevalier, épouse, le 4 juillet 1623, Elisabeth, baronne de Kronberg, fille de Harthmouth de Kronberg, baron de l'empire d'Allemagne, et d'Elisabeth de Moudersbach. La maison de Kronberg ou Cronenberg a fourni un électeur de Mayence, en 1626, et un grand-maître de l'ordre teutonique, en 1543. Etienne testa le 3 novembre 1645. De son mariage est issu :

XV. César, I^er du nom, comte DE VILLE ou DE LA VILLE, chevalier, capitaine au service de France, épousa le 2 janvier 1657, Marie-Anne, baronne de Koppenstein, fille de Frédéric Valrap, baron de Koppenstein, et d'Elisabeth, baronne de Stein-Kallenfels. Il fit la guerre de

1672, sous Louis XIV, et fut blessé en 1674, à la bataille de Sinzheim, gagnée par le maréchal de Turenne. Il mourut de la suite de ses blessures, le 4 juillet de la même année. Il eut pour fils :

1° Etienne, dont l'article suit ;
2° Jacques, chevalier, né en 1665, cadet gentilhomme le 5 août 1674, lieutenant au régiment de Champagne en 1688, mort le 23 mai 1706, sans postérité, des blessures reçues à la bataille de Ramillies.

XVI. Etienne, IIe du nom, comte de VILLE ou DE LA VILLE, chevalier, né le 5 juin 1664, cadet gentilhomme le 6 mai 1672, lieutenant au régiment du Roi en 1688, depuis capitaine au régiment de Coisquin, dragons, nommé major, et commandant de la ville de Lauterbourg le 4 janvier 1706, fut chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, le 30 avril 1721. Il avait épousé, le 6 mai 1716, Marie-Barbe de Bachmeyer, et mourut le 12 septembre 1753. Il avait assisté à cinq siéges et s'était trouvé à trois batailles. De son mariage sont issus :

1° Jean-Etienne, né le 7 juin 1717, lieutenant de dragons le premier janvier 1752, et tué au siége de Prague, sans postérité ;
2° Louis-Etienne, né le 26 septembre 1721, capitaine d'infanterie en 1747, chevalier de Saint-Louis, mort en émigration, sans postérité ;
3° Alexandre-François, dont l'article suit ;
4° Joseph-Victor, ecclésiastique, né en 1723, mort dans l'émigration ;
5° Joseph-Eude, né le 27 juin 1725, capitaine-aide-major au régiment de Lorraine, chevalier de Saint-Louis, mort sans enfants ;
6° Françoise, née le 5 août 1720, morte sans alliance dans l'émigration ;
7° Julienne, née le 20 mai 1726, morte sans alliance dans l'émigration.

XVII. Alexandre-François, comte DE VILLE OU DE LA VILLE, chevalier, né le 22 septembre 1722, fit les campagnes de Bohême, assista au siége de Prague, sous les ordres des maréchaux de Broglie et de Belle-Isle, comme capitaine, major, commandant de Lauterbourg en 1755,

Digitized by Google

chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, le 14 juillet 1757. Il a épousé, le 3 septembre 1759, Cécile Petit-de-Maubuisson, fille de Charles-Annibal de Maubuisson, chevalier, grand-bailli du grand-bailliage du Feldenz, dans le Palatinat, et de Philippine, baronne d'Ufflingen. Il avait acquis pour lui et ses hoirs, par acte du 12 août 1770, le droit de bourgeoisie dans l'évêché de Bâle. Il émigra en Allemagne, et y mourut. Il eut de son mariage les enfants qui suivent :

1° Joseph-Charles, capitaine dans le régiment de Roll, né le 14 février 1761, aide-major dans le régiment de Reinach, le 3 décembre 1780. Il émigra et mourut au service de l'Angleterre, en 1804, à Gibraltar;

2° Louis-Joseph, comte de la Ville-sur-Illon, né le 14 février 1766, capitaine au Corps royal de l'artillerie de France, le premier novembre 1789, émigra et passa au service d'Espagne, où il a été nommé par Charles III, colonel dans la même arme, le 14 juin 1805; chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis;

3° Georges-Annibal, né le 3 novembre 1767, sous-lieutenant au régiment Royal Darmstatd, émigra et mourut lieutenant au régiment de Roll, au service d'Angleterre;

4° Alexandre-François, comte de la Ville, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, né le premier janvier 1769, fut lieutenant au régiment d'Alsace, émigra et devint lieutenant-colonel au service de Naples. Il s'est fixé dans ce royaume, et s'y est marié;

5° Charles-Annibal, né le 4 décembre 1771, mort;

6° Jean-Baptiste, né le premier juin 1774, capitaine au régiment d'Angoulême; mort par suite de blessures;

7° Ferdinand, comte de la Ville, dont l'article va suivre;

8° Charles-César-Auguste, comte de la Ville, né le 9 décembre 1779, capitaine au troisième régiment de hussards, au service de France, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis et de la Légion d'honneur;

9° Philippine-Caroline, née le 6 avril 1763, ma-

Digitized by Google

riée au chevalier Fénis de la Combe, morte, laissant un fils nommé Ferdinand.

XVIII. Ferdinand, Comte DE LA VILLE, né le 5 mai 1777, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, officier de la légion d'honneur, et décoré de l'ordre du croissant, a fait les campagnes de 1794 et 1795 dans le régiment de Bachy hussards, à l'armée royale commandée par S. A. S. le prince de Condé; il passa sous-lieutenant dans le régiment de Roll, au service d'Angleterre, le premier juin 1795, capitaine dans le même corps le 21 octobre 1804. Il a fait toutes les campagnes dans ce régiment, avec lequel il a été en Corse, à l'île d'Elbe, en Italie, en Portugal, à Minorque, à Malte et en Egypte où il a été blessé à la bataille du 21 mars 1801, devant Alexandrie; nommé colonel de cavalerie au service de S. A. R. le grand-duc de Bade, le 12 mai 1807; passa au service de Westphalie en 1808, où il a été fait général de brigade le 14 septembre 1813; passa colonel au service de France le 26 novembre 1814. Il a épousé à Cassel, en Hesse, le 19 décembre 1810, Caroline-Thérèse-Ferdinande-Jeanne-Louise-Julie-Gasparde-Balthasarde-Melchiore, princesse de Hesse-Philipsthal, née le 13 janvier 1793, fille de S. A. S. le landgrave Louis de Hesse-Philipsthal, chef de la seconde branche de la maison de Hesse, capitaine général au service de S. M. le roi des Deux-Siciles (1), et de Françoise, comtesse Trips de Bergh, son épouse. De ce mariage est issue:

Jéromia, née à Cassel, en Hesse, le 12 octobre 1811, décédée le 13 août 1813.

Branche de Marsillac, établie à Montflanquin, en Agenois.

XI. André DE LA VILLE, chevalier, second fils d'André II et de Jeanne d'Haussonville (voyez page 6), épousa Jeanne de Mailly, de laquelle il eut:

1° Antoine de Ville, seigneur de Brémoncourt, officier au service de France en 1497;
2° Arnaud, dont l'article suit.

---

(1) Le landgrave Lonis de Hesse-Philipsthal est celui qui s'est tant distingué par sa belle défense de Goëte, forteresse du royaume de Naples.

XII. Arnaud DE LA VILLE, chevalier, s'établit à Fumel en Agenois, et y mourut avant 1551, laissant :

1° Jean, dont l'article suit ;
2° Bernardin de la Ville-sur-Illon ;
3° François, qui fait la souche de la branche d'Estaford, rapportée plus bas.

XIII. Jean DE LA VILLE, chevalier, épousa, en 1557, Louise du Thil, damoiselle, fille de Denis du Thil, chevalier, seigneur de Boudon, près de Montflanquin. De ce Jean de la Ville-sur-Illon est descendue la branche de Marsillac, qui s'est alliée à la maison du cardinal de Pélagrue, ainsi qu'à plusieurs autres maisons illustres de la Guienne, branche à laquelle appartenait Pierre de la Ville, l'un des officiers les plus distingués de Gustave-Adolphe, roi de Suède. Puffendorf a cité avec éloge ce Pierre de la Ville; et plusieurs lettres du roi Gustave-Adolphe, conservées dans les archives de la maison de la Ville-sur-Illon, prouvent l'estime et l'amitié que ce prince avait pour lui.

Cette branche de Marsillac ne subsiste plus que dans N.... de la Ville, ancien lieutenant-colonel, et dans Hortense de la Ville, mariée à M. Demestre, chevalier.

Branche d'Estaford.

XIII. François DE LA VILLE, chevalier, troisième fils d'Arnaud de la Ville, ci-dessus au degré XII, était seigneur de Grimard ; il acheta, le 19 juin 1574, d'Armoise de Lomagne, la seigneurie de la Ville d'Estaford, près d'Agen. Il épousa Angélique de Chazettes, demoiselle, de laquelle il eut :

XIV. Antoinette DE LA VILLE, chevalier, seigneur d'Estaford, épousa Jeanne de Béarn, dame de Liaux et autres lieux, fille de Blaise de Béarn, chevalier, seigneur de Ryauld, de laquelle il eut :

XV. Blaise DE LA VILLE-SUR-ILLON, chevalier, seigneur de Roses et de Liaux, épousa Anne de Montlezun de Pardiac, de laquelle il n'eut qu'une fille :

Anne de la Ville, qui épousa, le 19 avril 1637, Jean-François de Massas, chevalier, seigneur de la Clotte, duquel descendent par les femmes les mai-

Digitized by

sons de Roquevert-de-Montalègre, de Laméran, etc. etc.

Branche d'Italie.

Savary DE LA VILLE-SUR-ILLON, second fils de Gilbert, passa en Italie vers le milieu du douzième siècle, avec son parent le duc de Lorraine, Mathieu I[er], qui accompagna son beau-frère l'empereur Frédéric I[er] de Souabe, dit *Barbe-Rousse*, dans la guerre que ce dernier fit en Lombardie.

Avant 1220, ses descendants s'établirent à Quiers en Piémont.

La branche qu'ils y ont formée a toujours été comprise parmi les familles les plus illustres du pays.

Elle s'y est alliée aux maisons de Asinari, Broglie, Colonna, Luserna, Seyssel d'Aix, Solaro de Moretta, Villar, etc. etc.

Elle a donné plusieurs chevaliers de Malte, des chevaliers de Saint-Maurice, un évêque d'Yvrée et plusieurs officiers supérieurs.

Elle s'est divisée en trois rameaux principaux.

Du second rameau était le comte Hercule-Thomas de la Ville de la Villa-Stellon, chevalier de l'ordre de l'Annonciade, général de cavalerie, grand-maître de l'artillerie, etc. etc., grand-père du

Comte Hercule-Ferdinand de la Ville, ancien sénateur de France, etc., qui de son mariage avec la sœur du comte de Saint-Martin de la Mothe, ancien sénateur de France, a eu :

1° Le comte Charles de la Ville, marié à Turin, etc.;
2° Le comte Alexandre de la Ville, maréchal de camp au service de France, officier de la légion d'honneur;
3° Le comte César de la Ville, maréchal de camp au service de France, chevalier de Malte, officier de la légion d'honneur, etc.

Armes : « Écartelé, au 1 d'or à la bande de gueules,
» chargée de trois alérions d'argent brisé d'un Lambel
» d'azur mis en fasce ; au 2 de gueules, à l'aigle éployée
» d'argent, membrée, becquée et couronnée d'or ; au 3
» bandé d'or et d'azur de six pièces à la bordure de

» gueules, au franc quartier d'argent, qui est Bour-
» gogne, ancien Montagu ; au 4 d'or à la bande de
» gueules, chargée de trois alérions d'argent ; sur le
» tout, d'or, à la croix de gueules, au chef de sinople,
» à la bande d'argent, chargée de trois roses de gueules;
» le timbre surmonté d'un bonnet de gueules, rebrassé
» d'hermine, et sommé d'un globe d'or soutenant une
» croix de même ».

La branche d'Alsace a ajouté au quartier d'or, à la croix de gueules, un quartier d'azur, à la tour d'or; quelques branches, au lieu du chef, ont chargé la croix de cinq roses d'argent; d'autres ont ajouté des quartiers honorifiques concédés par des souverains, ou des quartiers indiquant des alliances particulières; la branche de Marsillac, par exemple, a porté un quartier d'azur, à la grue d'argent, à cause de son alliance avec la maison de Pelagrue.

Nota. Cette généalogie est conforme à celle qui a été dressée sur les titres originaux, et certifiée en 1780, par le *registrateur* de la chancellerie impériale et aulique de Vienne. Et elle se trouve imprimée dans le tome 15, du Dictionnaire de la Noblesse, in-4°, publié en 1786.

HÉNIN DE CUVILLERS (DE). Famille noble d'extraction, originaire de Flandre, établie dans la Thiérarche et en Champagne dès l'an 1410. Maintenue dans sa noblesse par deux jugements souverains, rendus les 29 mars et 3 avril 1641, signés de Grémonville et Auzeray, et par deux arrêts rendus en 1667 et 1668, d'après la production des titres, faite par-devant Louis-François Le Fèvre de Caumartin, intendant de la province de Champagne, chargé par le Roi de vérifier les qualités des nobles qui y existaient alors.

Dans les titres et dans les mémoires domestiques de cette maison, son nom se trouve indifféremment écrit, de Hennin, d'Hennin ou d'Hénin. L'auteur de la branche cadette, dont on va décrire ici la généalogie, était Jean de Hénin, dit de Cuvillers, ou Cuvilliers, écuyer-seigneur d'Eppe, *aliàs* Aippe, de Jumigny, châtelain de Beaumont en Hainaut; né l'an 1391.

Le village de Cuvillers s'appèle en latin *Kuvillaris*.

Digitized by Google

Carpentier, dans son histoire de Cambrai, imprimée à Leyde en 1664, p. 477, 3e partie, annonce que dans les vieilles chartes il a vu le nom de ce village écrit, *Kuelvilers*, *Kulviliers*, *Cuevilierş*. On observera que dans cette branche, établie en Champagne, le nom de Cuviliers s'y rencontre plus fréquemment que celui de Cuviler ou Cuvillers; mais cette dernière dénomination étant la plus usitée dans le pays, elle sera employée de préférence dans le courant de la présente généalogie.

En venant s'établir en Thiérarche et en Champagne, Jean de Hénin y parut sous le nom seul de Cuvillers ou Cuvilliers, et portait pour armes : de gueules, à la bande d'or, brisée en chef, d'un lion d'azur. L'écu timbré d'un heaume, taré de front, grilleté, liseré d'or, orné de ses lambréquins d'or, de gueules et d'azur, sommé d'une couronne de comte, ayant pour cimier un griffon issant, et deux lions pour supports. Ses descendants conservèrent le même nom et les mêmes armoiries pendant quatre générations; mais, au cinquième degré, les différentes branches de cette famille reprirent toutes, vers la fin du 16e siecle, le nom de Hénin-Liétard, et les armes pleines de leur maison, savoir : de gueules, à la bande d'or.

Cette branche principale, de la famille de Hénin de Cuvilliers, dont il est ici question, se subdivisa en trois autres branches ou rameaux, qui possédèrent plusieurs seigneuries en Champagne, en Picardie, en Bourgogne, en Brie, dans la Beauce et dans la Thiérarche.

Ces différentes branches éprouvèrent quelques changements, soit dans leurs noms, soit dans leurs armoiries. Elles furent connues d'abord sous le nom de Cuvillers jusque vers la fin du 16e siècle, et ensuite sous le nom de Hénin-Liétard jusque vers la fin du dix-huitième. Le troisième rameau, dit de Hénin de Cuvillers, conserva les armes pleines de sa maison, ainsi qu'il est prouvé par l'armorial manuscrit de la chambre des comptes de Paris, dans lequel les armoiries de plusieurs personnages de cette branche se trouvent inscrites, avec l'écusson de gueules, à la bande d'or, ce dont la famille possède des extraits authentiques.

Le chef du cinquième degré de cette dernière branche, Philippe de Hénin de Cuvillers, écuyer-seigneur de Vauxelles et du Closeau, etc., né l'an 1570, ajouta à ses armoiries la devise : *Nihil agere pœnitendum*, prove-

nant du chef de sa femme, à l'occasion du mariage qu'il contracta, le 28 janvier 1600, avec dame Antoinette Raullin, issue d'une famille noble de Bourgogne, qui compte parmi ses auteurs messire Nicolas Raullin, chevalier, seigneur d'Aimeries, et autres lieux; né l'an 1392, mort le 28 janvier 1461, chancelier garde des sceaux, et chef des conseils des ducs de Bourgogne, lequel portait pour armes : d'azur, à trois clés d'or en pal, avec la devise : *Nihil agere pœnitendum*, *pudendum*, *imò reparandum*, ainsi qu'il sera expliqué plus au long, ci-après, à l'article de Philippe.

En l'année 1697, Nicolas de Hénin de Cuvillers, écuyer, premier du nom, seigneur de Vauxelles et du Closeau; et son fils aîné, Claude de Hénin de Cuvillers, chevalier, seigneur des mêmes lieux, conseiller d'état sous le règne de Louis XIV, tous deux fils et petit-fils de Philippe, lesquels portèrent, ainsi que leurs enfants, les armes pleines de leur maison, reprirent tous, à ladite époque de 1697, le lion d'azur dans la bande d'or, comme marque de puînés. Ils adoptèrent en outre un autre écusson, d'azur, au lion d'or, armé, lampassé de gueules, qu'ils écartelèrent avec leurs armoiries; ce qui va être expliqué, et ils obtinrent l'autorisation de se servir de ce nouvel écusson, par une ordonnance du 28 juin 1697, rendue en leur faveur par les commissaires généraux du conseil, députés sur le fait des armoiries, dont les brevets furent délivrés à Nicolas et à Claude son fils, ci-dessus mentionnés. Ces brevets d'armoiries, que la famille conserve dans ses archives, sont expédiés et signés par Charles d'Hozier, chevalier, conseiller du roi, juge d'armes, et garde de l'armoirial général de France, les 16 et 24 juillet de la même année 1697.

Quelques-uns de cette famille négligèrent dans leurs signatures l'article *de*, ou *d'* avec apostrophe, dont on fera cependant uniformément usage dans le courant de cette généalogie. Ce génitif possessif indique ordinairement la terre ou le fief dont on porte le nom; et, en effet, le nom de cette famille est celui de la seigneurie de Hénin-Liétard. Ces variations de noms et d'armoiries se trouvent expliquées dans les mémoires domestiques de cette famille, et entr'autres dans une généalogie écrite en 1698, par l'un des enfants de Nicolas de Hénin de Cuvillers, premier du nom. Il y annonce que son bisaïeul, Adrien de Hénin de

Digitized by Google

Cuvillers, premier du nom, écuyer-seigneur de Montclin et de Vauxelles, enseigne de cinq cents hommes, légionnaires de Champagne et de Brie, commandés par Jacques de Cuvillers, chevalier-seigneur d'Eppe, frère aîné dudit Adrien, était issu d'une branche cadette de la maison de Hénin-Liétard, et portait pour armes, de gueules, à la bande d'or. Ce qui fut suivi par Philippe, fils d'Adrien; par Nicolas, premier du nom, fils de Philippe; par Claude, premier du nom, fils de Nicolas, et par les frères et les enfants dudit Claude. Il ajoute que sa famille, issue d'une branche cadette, avait repris, comme marque de puîné, la brisure du lion d'azur, dans la bande d'or, sur un champ de gueules, en écartelant avec un autre écusson, d'azur, au lion d'or, armé, lampassé de gueules, qui étaient les armoiries d'une aïeule maternelle, dite Anne le Prévost de Basserode, et qu'en l'année 1697, la famille avait obtenu l'autorisation d'en faire usage, ainsi qu'il vient d'être dit.

On observera que cette assertion, au sujet des armoiries de la maison de le Prévost de Basserode, manquait de justesse, puisque la branche cadette de Hénin de Cuvillers, dont il est ici question, ne descend en aucune manière de ladite Anne le Prévost de Basserode, dont les armoiries, d'azur, au lion d'or, armé, lampassé de gueules, seraient absolument étrangères aux descendants de Jean de Hénin de Cuvillers, auquel remonte la généalogie qui suit, et dont il va former le premier dégré.

Branche des châtelains de Beaumont en Hainaut, des seigneurs d'Eppe, de Coucy lès Eppe, de Cresantine, d'Espaigne, d'Ignaucourt, d'Inaumont, du Haut-Châtelet, de la Hutte, de Jumigny, de Luxemont, de Machy, du Perchoy, de Pomery, de Roches, de Sainte-Vaubourg, de Semide, de Sez, de Vaubercer, situés en Champagne et en Picardie; de l'Etang, de la Rochette, de Saint-Maurice, en Bourgogne; des barons du Châtelet et de Dienville, en Champagne; des comtes de Roches et de Henin, en Bourgogne; des marquis du Saint-Phal, en Champagne.

I. Jean de Hénin, dit de *Cuvillers* ou *Cuvilliers*, écuyer-seigneur d'Eppe, *aliàs* Aippe, de Coucy lès Eppes, de Jumigny, châtelain de Beaumont en Hainaut, né l'an

1397, fils puîné de Baudouin de Hénin, chevalier, I^er du nom de sa branche, et de dame Marguerite de Montigny, d'une famille noble d'extraction, en Ostrevant, etc. Il vint s'établir en Champagne vers l'an 1410, rendit foi et hommage de sa terre seigneuriale de Jumigny, le 28 décembre 1453, à Redouté, seigneur messire, Jean de Croy, seigneur de Monchablon, de l'illustre maison de Croy. Cet acte est inscrit dans le grand nobiliaire de Champagne, imprimé en 1673, avec les autres titres produits en original, à cette époque, par-devant l'intendant de ladite province de Champagne. Jean, y est qualifié d'écuyer-seigneur d'Eppe, *aliàs* Aippe, de Jumigny, *aliàs* Juvigny, châtelain de Beaumont. Il est encore mentionné avec les mêmes qualités de noble, d'honoré seigneur, d'écuyer et seigneur des lieux ci-dessus désignés, etc., dans un contrat d'accord du 26 juin 1467, entre son fils Baudouin de Cuvillers, et son gendre Gérard de Blois, seigneur de Bellecourt, au sujet de la seigneurie de Jumigny. Il épousa, par contrat du 4 mai 1435, Anne de Beaumont, dame et héritière de Jumigny, châtelaine de Beaumont, de la noble et ancienne famille de ce nom, dite *le Châtelain*. Il vint de ce mariage :

1° Baudouin ou Baudart, qui suit;

2° Jeanne de Cuvillers, dame de Jumigny. Elle est nommée dans le contrat d'accord, du 26 juin 1467, fait et passé entre Baudouin de Cuvillers, son frère, qui y est qualifié chevalier seigneur d'Eppe, châtelain de Beaumont; et Gérard de Blois, chevalier-seigneur de Bellecourt. L'original de l'acte est scellé des armoiries des deux parties. Cet accord eut lieu à l'occasion des différends survenus entr'eux pour la seigneurie de Jumigny, qui avait été promise en dot à Jeanne de Cuvillers, qui y est désignée, épouse dudit Gérard de Blois, sœur dudit Baudouin, et fille de noble et honoré seigneur Jean de Cuvillers, qui y est qualifié d'écuyer-seigneur d'Eppe, de Jumigny, châtelain de Beaumont, etc., et de dame Anne de Beaumont. Elle fut mariée, par contrat du 6 mai 1465, à messire Gérard de Blois, chevalier, seigneur de Bellecourt, auteur de la branche des seigneurs de Jumigny, de l'illustre maison de Châtillon.

Digitized by Google

II. Baudouin, *aliàs* Baudart DE CUVILLERS, chevalier-seigneur d'Eppe, de la Hutte, châtelain de Beaumont, etc. Il est qualifié de noble, de honoré seigneur, et de chevalier, dans le contrat d'accord précité, du 26 juin 1467, scellé de son sceau et de celui de Gérard de Blois, chevalier-seigneur de Bellecourt, son beau-frère, sur leurs différends, à cause de la seigneurie de Jumigny qui, par cet acte, resta en dot à Jeanne de Cuvillers, sœur dudit Baudouin, et devint ensuite le nom distinctif d'une branche de la maison de Blois de Châtillon. Baudouin est encore mentionné avec la qualité d'écuyer-seigneur d'Eppe, de la Hutte, dans un titre de l'an 1473, existant à Lille en Flandres dans les archives de la chambre des comptes de cette ville. Il est nommé dans le testament de noble personne, messire Guyot, *aliter* Guillaume de Dinteville de la maison de Jaucourt, en date du 17 avril 1498. Ce testament qui a été produit en original par-devant l'intendant de Champagne, en 1667 et 1668, est inscrit au grand nobiliaire de cette province, imprimé par ordre du gouvernement en 1673. Par cet acte, ledit Guyot de Dinteville, nomme pour ses exécuteurs testamentaires les nobles personnes Jeanne d'Orjault, son épouse en troisièmes noces, laquelle avait été précédemment épouse dudit Baudouin de Cuvillers; Erard de Dinteville, son frère, et Jean de Schulemberg, son parent. Baudouin est encore mentionné dans l'acte de partage des biens nobles de sa succession, du 2 juillet 1502. Il est aussi nommé dans le contrat de mariage de son fils Antoine, du 25 du même mois de juillet 1502. Il y est désigné feu Baudart de Cuvillers, en son vivant chevalier-seigneur d'Eppe. Il épousa, par contrat du 7 juin 1449, Jeanne d'Orjaut, laquelle étant devenue veuve se remaria en secondes noces audit messire Guyot de Dinteville de la maison de Jaucourt, dont elle fut la troisième femme. Elle ne laissa point d'enfants de son second mariage; mais elle eut de son premier mari ceux qui suivent, savoir :

1° Antoine, qui suit;

2° Jean, *aliàs* Jeannot de Cuvillers, IIe du nom, chevalier, seigneur de Coucy lès Eppes, du Haut-Châtelet en Ardennes, d'Arancey, etc. Il est nommé dans le testament de messire Guyot de Dinteville, du 17 avril 1498, ci-dessus mentionné,

Digitized by Google

et désigné frère d'Antoine de Cuvillers. Il est stipulé dans cet acte que les seigneuries du Haut-Châtelet et d'Arancey sont destinées pour être de la portion héréditaire dudit Jean de Cuvillers. Il épousa dame Claudine de Condé, d'une famille noble établie en Champagne. De ce mariage vinrent :

a. Jean de Cuvillers, III^{e} du nom, chevalier, seigneur du Haut-Châtelet, de Coucy lès Eppes, d'Arancey, etc. Il fut reçu chevalier de Saint-Jean de Jérusalem en 1541, et se trouve inscrit dans le catalogue des chevaliers de Malte de la langue de France, avec ses armoiries, de gueules, à la bande d'or, brisée en chef, d'un lion d'azur, au chef de la religion de Malte. Il fit rebâtir, en l'année 1570, le château de Coucy lès Eppes, et mourut sans alliance, commandeur de Soissons;

b. Jacqueline, *aliàs* Jacquette de Cuvillers, dame de Coucy lès Eppes, après son frère. Elle est nommée avec son mari, Claude de Marle, dans un titre de l'an 1572 de l'église de Saint-Médéric de Paris. Elle y est désignée fille de Jean de Cuvilliers, écuyer, seigneur de Coucy, et de dame Claudine de Condé, déjà mentionnés. Elle épousa ledit messire Claude de Marle, chevalier, vicomte d'Arcy-le-Poussart, chevalier de l'ordre du Roi en 1568.

III. Antoine DE CUVILLERS, écuyer, I^{er} du nom, seigneur d'Eppe, de Roches, de Semide, de Sez, etc. Il est nommé dans le testament de messire Guyot de Dinteville, chevalier, seigneur de Roches, de Spoy, etc., du 17 avril 1498; signé Gilmer et Auger, notaires au bailliage de Chaumont. Il y est nommé et qualifié noble, Antoine de Cuvillers, écuyer, fils de feu Baudouin de Cuvillers, chevalier seigneur d'Eppe, *aliàs* Aippes, etc.; et de Jeanne d'Orjault, son épouse. Par cet acte, ledit messire de Guyot de Dinteville donne à noble demoiselle de Crécy de Bligni, sa parente, le diamant qu'il avait engagé à Guillaume de Vergeur. Il lègue à Eustache Batard de Beaufort son cheval, et la somme de quinze livres, en récompense de ses services. Il prie son frère, Erard de

Digitized by Google

Dinteville, de consentir au mariage dudit Antoine de Cuvillers, son beau-fils, issu du premier lit de son épouse, Jeanne d'Orjault, veuve de Baudoin de Cuvillers, avec demoiselle Jeanne de Dinteville, fille de son premier mariage avec Jacqueline d'Inchy; à la charge que Jean, *aliàs* Jeanot de Cuvillers, frère dudit Antoine, se contente des terres et seigneuries du Haut-Châtelet et d'Arancey, et que la seigneurie d'Eppe reste en propre audit Antoine de Cuvillers. Il paraît encore dans un acte de partage, du 2 juillet 1507, des biens nobles de Baudouin, son père, entre lui et sa tante Jeanne de Cuvillers, épouse de Gérard de Blois, de la maison de Châtillon, ci dessus mentionnée. Il est encore nommé dans un acte fait et passé au bailliage de Vitry, le 16 mars 1549, signé Aubry, contenant l'acte de foi et hommage de son fils, Jacques de Cuvillers, au nom et comme fondé de procuration de Jeanne de Dinteville, mère dudit Jacques, et veuve dudit Antoine. Il est mentionné dans les contrats de mariage de ses fils, Philbert de Cuvillers, chevalier, seigneur de Roches, de Semide, etc., du 19 novembre 1550; et Adrien de Cuvillers, écuyer, seigneur de Montclin, de Vauxelles, etc., du 10 juillet 1565. Il y est désigné feu Antoine de Cuvillers, en son vivant écuyer, seigneur d'Eppe, de Roches, de Semide, etc. Il épousa par contrat du 25 juillet 1502, passé par-devant Faultrey, clerc, et Claude de Messey, notaires en la prévôté de Bar-sur-Aube, noble demoiselle Jeanne de Dinteville, fille de feu messire Guyot de Dinteville, de la maison de Jaucourt, chevalier-seigneur de Roches, de Spoy, etc., et de noble dame Jacqueline d'Inchy, sa première épouse. Antoine de Cuvillers est qualifié dans soudit contrat de mariage de noble, de honoré seigneur, d'écuyer, etc., fils de feu messire Baudouin de Cuvillers; en son vivant, chevalier, seigneur d'Eppe, etc.; et de Jeanne d'Orjault, son épouse. Les enfants d'Antoine et de Jeanne de Dinteville furent :

1° **Jacques de Cuvillers, chevalier, Ier du nom, seigneur d'Eppe, de Roches, de Semide, de Sez, etc., commandant de 500 hommes légionnaires de Champagne et de Brie. Il rendit foi et hommage au roi pour la seigneurie de Semide, par acte fait et passé au bailliage de Vitry, signé Aubry, et scellé le 16 mars 1549, dans lequel il est qualifié de che-**

valier, seigneur d'Eppes, de Semide, etc. Il fut présent au contrat de mariage de son frère Philibert de Cuvillers, en date du 19 novembre 1550, avec dame Marguerite de Luxembourg, dans lequel acte Jacques y est qualifié de chevalier, ainsi que dans le contrat de mariage de son second frère Adrien de Cuvillers, écuyer, seigneur de Montclin. Il paraît encore dans une exemption de ban et d'arrière-ban, et il y est dénommé chevalier, seigneur de Roches, commandant de 500 hommes légionnaires de Champagne et de Brie, sous la date du 10 décembre 1551, et signée Charles de Benserade. Il est aussi désigné feu Jacques de Cuvillers, écuyer, seigneur de Semide, dans l'acte de tutelle fait en faveur de son fils Guillain de Cuvillers, le 3 octobre 1565, ainsi que dans un autre acte du 30 novembre de la même année, relatif à ladite tutelle. Il épousa, par contrat du 20 novembre 1545, Jeanne d'Aspremont, fille de messire Guillaume d'Aspremont, écuyer, seigneur de Vendy, d'une ancienne et noble famille originaire de Flandre, établie en Champagne. Il vint de ce mariage :

a. Antoine de Cuvillers, écuyer, lequel fut tué à la bataille de Saint-Denis, en 15.., et mourut sans avoir contracté d'alliance;

b. Guillain de Cuvillers, écuyer, seigneur de Semide, né en 1550. Il est désigné âgé de 15 ans dans les deux actes de tutelle déjà cités, faits en sa faveur les 2 et 20 octobre 1565, et dénommé fils de feu messire Jacques de Cuvillers en son vivant, écuyer, seigneur d'Eppes, de Roches, de Semide, etc. Il mourut sans alliance.

2° Philbert, qui suit;

3° **Adrien, auteur de la troisième branche, mentionnée ci-après, des seigneurs de Vauxelles, de Montclin, du Clozeau, dans le Rhételois, de Balham, de Balloy, de la Borde-d'Arcis, du Luat, de Gravon, en partie de la Bergerie, des Feuillettes en Champagne et en Brie, de Lognetoise, de Chalo-Saint-Mars en partie, de Cherel en Beauce, etc.;**

4° Gabrielle de Cuvillers, laquelle fut mariée à noble Pierre de Bimont, écuyer.

IV. Philbert DE CUVILLERS, I^er du nom, chevalier, seigneur de Roches, de Semide, d'Espaigne, de Luxemont, du châtelet en Ardennes, etc.; enseigne de cinq cents hommes légionnaires de Champagne et de Brie, commandés par son frère aîné, Jacques de Cuvillers, I^er du nom. Il fut nommé par le roi, commandant des hommes de nouvelles levées des mêmes provinces, et ensuite gentilhomme ordinaire et chevalier de l'ordre de sa majesté. Il est mentionné dans l'acte de foi et hommage rendu au roi, par sondit frère aîné Jacques, pour la seigneurie de Semide, ledit acte fait et passé à Vitry, le 16 mars 1549, et revêtu du sceau. Il est qualifié de chevalier, seigneur de Semide, et enseigne de cinq cents hommes légionnaires de Champagne dans une exemption de ban et d'arrière-ban, qui lui fut accordée à cause des services qu'il rendait en sondit emploi d'enseigne. Cette exemption est signée et expédiée, le 10 décembre 1551, par Charles de Busserades, écuyer, seigneur d'Airon, chambellan et écuyer du roi, et son bailli à Vitry, déjà mentionné plus haut. Il est nommé comme présent dans le contrat de mariage, du 10 juillet 1565, de son frère puîné, Adrien de Cuvillers, écuyer, seigneur de Montclin, avec dame Marie de Riencourt, sœur de Jacques de Riencourt, II^e du nom, écuyer, seigneur de Parfondreux, petit-fils d'un autre Jacques de Riencourt, I^er du nom, qui est mentionné comme présent et proche parent, au contrat de mariage d'Antoine de Cuvillers, père dudit Philbert, en date du 25 juillet 1502. Il paraît encore comme tuteur de son neveu, Guilain de Cuvillers, écuyer, seigneur de Semide, dans les deux actes de tutelle des 3 et 30 octobre 1565. L'un signé Raissant, greffier au bailliage de Vermandois, et l'autre fait et passé au bailliage et siége présidial de Reims. Il est désigné sous le nom de sieur de Semide, dans une lettre qu'il reçut du roi de France Henri III, datée de Paris, du 16 septembre 1575, signée Henri, et plus bas par le Roi, Bruslart, par laquelle sa majesté lui donne les assurances précises de le considérer toujours comme l'un de ses plus fidèles sujets, et lui dit de se tenir à la parole qu'il lui en a fait donner par le duc de Guise. Il est encore qualifié de noble Philbert de

Cuvillers, chevalier, seigneur de Semide, de Roches, etc., dans un traité du 20 décembre 1578, fait et passé au bailliage de Vermandois, au sujet du mariage de François de Cuvillers, Ier du nom, l'un de ses fils, avec noble dame Marie de Bimont, dont il sera parlé ci-après. Il est dénommé Philbert de Cuvillers, seigneur de Semide, et chevalier de l'ordre du roi, dans l'autorisation qui lui fut expédiée, le 1er juin 1581, par son altesse royale François, duc d'Alençon, frère du roi, de lever le plus d'hommes qu'il pourrait pour le service de sa majesté, et dont le commandement lui a été conféré. Il est également qualifié de chevalier de l'ordre du roi, dans la commission qui lui fut expédiée, à la même date du 1er juin 1581, signée Geoffroy de Bauffremont, chambellan de sa majesté, pour commander les levées d'hommes, que le duc d'Alençon, seigneur de Château-Thierry, d'Epernay, de Châtillon-sur-Marne, etc., l'avait autorisé à faire en Champagne, pour le service du roi Henri III. Il paraît encore dans un acte de partage du 20 février 1584, ainsi que dans une sentence du 28 du même mois, rendue par le lieutenant-général du bailliage de Vitry, sur ce même partage, fait et arrêté entre lui et ses quatre enfants, Marie, Antoine, Jacques, et Louise de Cuvillers, comme héritiers de feue dame Marguerite de Luxembourg, leur mère, dont il va être parlé plus bas. Les personnes dénommées dans ce partage et qui y intervinrent comme parties intéressées, furent messire Jacques de Riencourt, IIe du nom, chevalier, seigneur de Parfondru, etc., ainsi que son épouse Claudine de Crespy, fille du premier lit de ladite défunte dame Marguerite de Luxembourg, précédemment veuve de messire Jacques de Crespy, laquelle épousa, en secondes noces, ledit Philbert de Cuvillers, ainsi qu'on le verra ci-après. Il est également qualifié de noble, de honoré seigneur, de chevalier, de seigneur de Roches, de Semide, du Châtelet en Ardennes, de gentilhomme ordinaire de sa majesté, de chevalier de l'ordre du roi, etc., dans le testament qu'il fit le 29 avril 1586, signé Girardet et Puyart, notaires au bailliage de Vermandois. Par cet acte, il veut être enterré auprès de messire Guyot de Dinteville, son grand-père maternel. Il nomme ses enfants Antoine et Louis pour ses héritiers, et lègue à Simon de Cuvillers, son fils naturel, la somme de six cents écus d'or pour son en-

Digitized by

tretien aux études. Il est mentionné dans une sentence rendue au bailliage de Vermandois, le 17 janvier 1594, signée le Huvale, entre Antoine, Jacques et Marie de Cuvillers, dénommés enfants et héritiers dudit défunt Philbert de Cuvillers, qualifié chevalier, seigneur de Roche, de Semide, etc. Il paraît avec sa qualité de chevalier de l'ordre du roi, seigneur de Roche, de Semide, d'Espaigne, de Luxemont, etc., dans un traité fait et passé entre ses deux fils, Antoine et Jacques, le 1er mars 1595, signé Covet, notaire à Attigny, généralité de Châlons, élection de Reims. Il est nommé avec les mêmes qualifications dans un contrat d'échange de biens, entre ses deux fils, Antoine et Jacques, le 12 mai 1596, ainsi que dans un acte de foi et hommage du 31 août de la même année, rendu par son fils, Antoine de Cuvillers, pour la seigneurie de Roches. Il épousa, par contrat du 19 novembre 1550, signé Partois et Buat, notaires en la prévôté et bailliage de Vitry, généralité de Châlons, noble dame Marguerite de Luxembourg-Brienne, dame de Luxemont, y demeurant, veuve de feu Jacques de Crespy, chevalier, seigneur de Dronnay, fille de messire Antoine, légitimé de Luxembourg-Brienne, chevalier, seigneur de Luxemont, de l'illustre maison impériale de Luxembourg; et de noble dame Isabeau de Marolles, son épouse, dame de Luxemont, d'Espaigne, de Champlieu, de Reims-la-Brûlée, etc. Dans ce contrat de mariage, Philbert est dénommé fils de défunt Antoine de Cuvillers, en son vivant écuyer, seigneur d'Eppe, de Semide, etc., et de Jeanne de Dinteville, dame de Roches; assisté de ses deux frères, Jacques de Cuvillers, écuyer, seigneur de Roches, etc., et d'Adrien de Cuvillers, écuyer, seigneur de Montclin; et du côté de l'épouse, assistée de noble dame Isabeau de Marolles, mère de ladite Marguerite de Luxembourg, et de ses deux beaux-frères messire Mathieu de Thorotte, chevalier, seigneur dudit lieu, et de Blacy; et Louis de Choisy, écuyer, seigneur de Thieblemont près Vitry. De ce mariage vinrent:

1° François de Hénin-Liétard de Cuvillers, Ier du nom, chevalier, seigneur de Semide, de Luxemont, baron du Châtelet, en Ardennes. Il paraît, avec le nom de Hénin-Liétard, dans un acte fait et passé le 20 décembre 1578 par-devant Brétagne et Covet,

son confrère, notaires royaux au bailliage de Vermandois, entre son père Philbert de Cuvillers, chevalier, seigneur de Roches, de Semide, etc., d'une part, et ledit François de Hénin-Liétard, aussi qualifié d'écuyer, et son fils aîné, d'autre part, sur l'exécution, des clauses du contrat de mariage, dudit François de Hénin-Liétard avec dame Marie de Bimont, par lequel contrat on voit que le nom de Hénin-Liétard et celui de Cuvillers étaient pris indifféremment par ceux de cette famille. Il est encore dénommé feu François d'Hénin, et qualifié d'écuyer, baron du Châtelet, en Ardennes, dans un acte de foi et hommage rendu par son frère puîné, Antoine, II^e du nom, du 31 août 1596, signé Le Page, à Attigny, en l'archevêché de Reims. Il épousa, par contrat du 20 décembre 1578, dame Marie de Bimont, fille de messire Pierre de Bimont, écuyer, seigneur de Landres. De ce mariage vinrent :

a. François de Hénin-Liétard, II^e du nom, chevalier, seigneur de Semide, baron du Châtelet, en Ardennes, demeurant à Inaumont, élection de Rethel, en 1667. Il est nommé comme présent au contrat de mariage, du 9 mai 1634, de son cousin Francois de Hénin-Liétard, III^e du nom, chevalier, seigneur de Semide en partie, de Puisieux, d'Inaumont, etc., avec noble dame Aveline d'Escannevelle. Il mourut sans postérité.

b. Suzanne de Hénin-Liétard. Elle est nommée dans une transaction du 17 novembre 1616, signée Rosté, notaire, et désignée épouse de messire Barthelemy Le Robert, écuyer, seigneur de Trois-Étaux, du Châtelet, de Montdignie, de Bobignie, de Won en Champagne, capitaine d'une compagnie de pied.

2° Antoine, second du nom, qui suit;

3° Jacques, II^e du nom, auteur de la seconde branche mentionnée ci-après, des seigneurs de Blanc Chêne, de Cury, d'Espaigne, d'Inaumont, de Montchovet, de Morgny en Thiérarche, de Pui-

sieux, de Saint-Morel-de-Corbon, de Semide, de Sez dans le Rhételois;

4° Marie d'Hénin-Liétard de Cuvillers. Elle est désignée avec le nom de Marie de Cuvillers, fille de Honoré, seigneur Philbert de Cuvillers, chevalier, seigneur de Roches, de Semide, du Châtelet, etc., gentilhomme ordinaire et chevalier de l'ordre du roi, et de feue dame Marguerite de Luxembourg, dans un acte de partage du 20 février 1584. Elle paraît avec les noms de Marie de Hénin-Liétard, fille aînée de feue dame Marguerite de Luxembourg, et dudit Philbert de Cuvillers, chevalier, etc., dans une sentence du 28 février de ladite année 1584, rendue par le lieutenant-général au bailliage de Vitry, elle est désignée par les noms de Marie de Cuvillers, veuve de noble Jean d'Orjault, écuyer, seigneur de Coucy;

5° Louise de Hénin-Liétard de Cuvillers; elle est nommée Louise de Cuvillers, fille de Philbert de Cuvillers, chevalier, seigneur de Semide, etc., et de Marguerite de Luxembourg, dans l'acte de partage du 20 février 1484; elle est nommée Louise de Hénin-Liétard, et fille dudit Philbert de Cuvillers et de ladite Marguerite de Luxembourg, etc., dans la sentence du 28 du même mois de février 1584; elle est encore nommée Louise de Cuvillers dans le testament de son père, Philbert, en date du 29 avril 1586.

(*Enfant naturel.*) Simon de Cuvillers; il est nommé dans le testament du 29 avril 1386, de Philbert de Cuvillers, chevalier, seigneur de Roches, de Semide, gentilhomme ordinaire et chevalier de l'ordre du roi. Ledit Philbert, par sondit testament, donne à Simon de Cuvillers la qualification de son fils naturel, et lui lègue six cents écus d'or, pour l'entretenir aux études.

V. Antoine d'Hénin-Liétard de Cuvillers, IIe du nom, chevalier, seigneur de Roches, de Semide, d'Espaigne, de Blincourt, etc. Il reprit, ainsi que son frère aîné, François, le nom de Hénin-Liétard, et les armes pleines de sa maison. Il paraît encore sous le nom de

Cuvillers, dans le partage du 20 février 1584, avec son frère cadet, Jacques et ses sœurs Marie et Louise, tous quatre désignés enfants de honoré seigneur, messire Philbert de Cuvillers, chevalier, seigneur de Roches, de Semide, etc., et de feue dame Marguerite de Luxembourg, son épouse. Il est dénommé de même dans la sentence du 28 février de la même année 1584, rendue par le lieutenant-général au bailliage de Vitry, concernant le partage ci-dessus mentionné, dans lequel intervinrent, comme parties intéressées, Jacques de Riencourt, chevalier, seigneur de Parfondreux, et Claudine de Crespy, son épouse, fille du premier lit, de Marguerite de Luxembourg, précédemment veuve de Jean de Crespy, et remariée en secondes noces à Philbert de Cuvillers. Antoine porte encore le nom de Cuvillers dans le testament de sondit père, Philbert de Cuvillers, en date du 29 avril 1586. Il paraît enfin sous le nom d'Antoine de Hénin-Liétard, chevalier, seigneur de Roches, de Semide, etc., comme présent au contrat de mariage, du 3 décembre 1587, de son frère puîné Jacques de Hénin-Liétard, écuyer, seigneur de Roches, de Semide en partie, etc., avec dame Hélène de Villiers, mentionnée ci-après. Il est désigné, dans une sentence rendue au bailliage de Vermandois, le 17 janvier 1594, sous le nom d'Antoine de Hénin, dit de Cuvillers, écuyer, seigneur de Roches, de Semide, etc., ainsi que son frère puîné Jacques, aussi dénommé de Hénin, dit de Cuvillers, écuyer, seigneur de Semide en partie. Il est qualifié de honoré seigneur, Antoine de Hénin-Liétard, écuyer, seigneur de Roches, d'Espaigne, etc., dans deux traités de même date, du 1^{er} mars 1595, ainsi que dans un acte de foi et hommage, signé Lepage, notaire à Attigny, le 31 août 1596, pour la seigneurie de Roches, à lui échue, de le succession de feu son père, Philbert, et d'une partie de laquelle il avait fait acquisition de feu son frère aîné François. Il est nommé Antoine de Hénin-Liétard, écuyer, seigneur de Roches, de Semide, d'Espaigne, de Blincourt, etc., dans l'aveu et dénombrement qu'il fit le 6 novembre 1612, signé l'Ecorché, notaire à Vaubercey, pour sa seigneurie dudit Vaubercey. Il paraît aussi sous le nom d'Antoine de Hénin-Liétard, dans un contrat d'accord du 31 mars 1626, signé Roland et Augier, notaires à Reims, fait avec ses enfants Antoine et Charles de Hénin-Liétard, dont il avait été nommé le tuteur. Il

est encore dénommé et qualifié honoré seigneur, Antoine de Hénin-Liétard, chevalier, seigneur de, etc., dans le contrat de mariage, du 6 mai 1633, de son fils Antoine, IIe du nom, avec Anne Leclerc, dont il sera parlé à l'article suivant. Il épousa, par contrat du 1er avril 1589, signé Ancel, notaire au bailliage de Vermandois, dame Anne-Louise de Sémur, fille de défunt Antoine de Sémur, chevalier, seigneur de Trémont, chevalier de l'ordre du roi. Il est qualifié dans ledit contrat de noble homme, Antoine d'Hénin, chevalier, seigneur de Roches, d'Espaigne, de Semide, en partie, etc. Il eut de son mariage les enfants qui suivent:

1° Charles de Hénin-Liétard, Ier du nom, chevalier, seigneur de Roches, de la Rochette en Bourgogne, etc., lieutenant de roi de la ville et citadelle de Châlons-sur-Saône. Il est dénommé Charles de Hénin-Liétard, écuyer, seigneur de Roches, fils de honoré seigneur Antoine de Hénin-Liétard, écuyer, et d'Anne-Louise de Sémur, dans un contrat d'accord en date du 31 mars 1626, signé Roland et Augier, notaires à Reims, par lequel acte, son père lui fait donation de la seigneurie de Roches, en faveur du mariage dudit Charles avec dame Claudine de Rimont. Il est encore désigné avec les mêmes noms et qualités dans le contrat de mariage de son frère puîné Antoine de Hénin-Liétard, IIIe du nom, avec dame Anne Leclerc, en date du 6 mai 1633, signé Gouverné, notaire. Il paraît encore dans un acte de création de tutelle, du 16 avril 1636, signé Sandrey, greffier au comté de Brienne, sous le nom de messire Charles de Hénin-Liétard, écuyer, seigneur de Roches et de la Rochette, comme tuteur de ses deux neveux, Gabriel et Antoine, fils de défunt Antoine de Hénin-Liétard, chevalier, seigneur de Blincourt, de Vaubercey, d'Espaigne en partie, etc., et de dame Anne Leclerc. Il est encore nommé et qualifié messire Charles de Hénin-Liétard, chevalier, seigneur de Roches, etc., lieutenant de roi ez ville et citadelle de Châlons-sur-Saône, dans un jugement du 26 juin 1654, signé Oudinet, rendu par le sieur Ravineau, subdélégué

Digitized by Google

du sieur de Grémonville. Il épousa, par contrat du 27 avril 1626, noble dame Claudine de Rimont, dame de la Rochette, veuve de Charles Bohyer de Chanlecy, chevalier, baron de Sainte-Croix, seigneur de Commune. Il épousa, en secondes nôces, Madeleine Bauyn, fille de Jean-Prosper Bauyn, écuyer, seigneur de Bersan. Il eut de ses deux mariages :

Du premier lit :

a. Henriette de Hénin-Liétard, mariée en premières noces à Jean d'Orjault, écuyer, capitaine de cavalerie. Elle épousa, en secondes noces, messire Claude Le Fèvre d'Aubigny, chevalier, conseiller au parlement de Dijon.

Du second lit :

b. Charles-François de Hénin-Liétard, chevalier, comte de Roches, seigneur de la Rochette, en Bourgogne, page de la chambre du roi, puis chevalier d'honneur au parlement de Bourgogne, à Dijon, en 1683. Il épousa Marie-Anne de Thessut, d'une famille noble de Bourgogne. De ce mariage il eut Jean-François-Gabriel d'Hénin-Liétard, chevalier, mort sans alliance. En lui s'éteignit ce rameau, établi en Bourgogne, y ayant droit d'assister à la tenue des états de cette province.

3° Antoine, III^{e} du nom, qui suit ;

4° Jacques-Gabriel de Hénin-Liétard, chevalier, comte de Roches, capitaine-commandant au régiment d'Urselles lieutenant de roi de la ville et citadelle de Châlons-sur-Saône, après son frère aîné Charles. Il mourut sans postérité de son épouse Philiberte Girard, fille d'Abraham Girard, sécrétaire des commandements de M. le prince..... et de Madeleine Perrault....

VI. Antoine DE HÉNIN-LIÉTARD, III^{e} du nom, chevalier, seigneur de Bleincourt, de Vaubercey, d'Espaigne, etc. Il est nommé fils de honoré seigneur, Antoine de Hénin-Liétard, écuyer, seigneur de Roches, et d'Anne Louise de Sémur, dans un contrat d'accord, du 31 mars 1626, signé Roland et Augier, notaires à Reims.

Il rendit foi et hommage, aveu et dénombrement, le 11 décembre 1633, pour sa terre de Bleincourt, à haut et puissant seigneur messire Charles-Henri de Clermont-Tonnerre, duc de Luxembourg-Piney du chef de son épouse Marguerite-Charlotte, duchesse de Luxembourg et princesse de Tingry. Antoine de Hénin-Liétard, est encore nommé dans un acte de tutelle du 16 avril 1636, signé Sandrey, greffier au comté de Brienne, en faveur de ses deux fils Gabriel et Antoine, par lequel acte, Charles d'Hénin-Liétard, leur oncle, est nommé leur tuteur, après la mort dudit Antoine, III^e du nom. Il est désigné avec les qualités de noble, de honoré seigneur et d'écuyer, dans un acte de foi et hommage du 9 juin 1636, rendu au comté de Brienne par sa veuve, noble dame Anne Le Clerc de Brévonelle, comme ayant la garde noble de ses deux fils, Gabriel et Antoine de Hénin-Liétard. Il est désigné avec les mêmes qualités dans le contrat de mariage du 4 septembre 1660, de son fils Antoine, avec dame Guyonne de Gannes, de Varennes. Il épousa, par contrat du 6 mai 1633, signé Gouverné, notaire, noble dame Anne Le Clerc de Brévonelle, veuve en premières noces de Geoffroy de Fontaine, de Neufville-aux-Bois, écuyer, seigneur d'Omattre en partie et de Tœuffle, mort en 1632. Antoine de Hénin-Liétard, est qualifié dans sondit contrat de mariage de noble, de honoré seigneur, de messire et de chevalier, fils de honoré seigneur Antoine de Hénin-Liétard, second du nom, chevalier, seigneur de Roches, de Semide, ect. et de dame Louise de Sémur, son épouse. Les enfants qu'il eut d'Anne Le Clerc, furent :

1° Gabriel de Hénin-Liétard, chevalier, seigneur de Bleincourt, lequel fut tué aux armées en 1654, et mourut sans alliance. Il est dénommé dans l'acte de tutelle du 16 avril 1636, ainsi que dans l'acte de foi et hommage du 9 juin de la même année, mentionnée ci-dessus. Il entra jeune au service militaire, dans lequel il se distingua, et fut tué à la défense des lignes d'Arras, en la dite année 1654.

2° Antoine, IV du nom, qui suit :

VII. Jacques Antoine D'HÉNIN-LIÉTARD, I^e du nom, chevalier, seigneur de Vaubercey, d'Espagne en partie, de Bleincourt, baron de Dienville, marquis de Saint-

Phal, etc. Il est nommé avec son frère Gabriel dans l'acte de tutelle, créé en leur faveur le 16 avril 1636, ainsi que dans l'acte de foi et hommage rendu au comté de Brienne, le 9 juin de la même année, pour les seigneuries de Bleincourt, d'Espagne et de Vaubercey. Ils y sont désignés enfants de feu noble et honoré seigneur Antoine de Hénin-Liètard, chevalier, seigneur de, ect. et de dame Anne Le Clerc d'Arménonville. Il entra au service et fut cornette dans la compagnie du sieur de Moucy, ensuite capitaine de chevau-légers, par brevet du 30 juin 1658, pour servir dans le régiment du Roi, à Mardick. Il épousa, par contrat du 4 septembre 1660, signé Bertrand, notaire au bailliage de Château-Thierry, dame Guyonne de Gannes, fille de messire Barthélemy de Gannes, chevalier, baron de Coingys, seigneur de Varennes, de Boulages, de Courcemain, de Mezi, de Moulins, de Paroy, etc. et de Jeanne-Baptiste Le Roux des Aubières; ses enfants furent :

1° Jeanne-Baptiste d'Hénin-Liétard, née en 1662, mariée à N.... marquis de Serrant.

2° Anne d'Hénin-Liétard, née en 1664, mariée à Gaspard de Beaurepaire, chevalier, marquis de Beaurepaire, seigneur de Saint-Léonard et de Varey.

3° Jacques, IIIe du nom, qui suit:

VIII. Jacques-Antoine d'Hénin-Liétard, IIe du nom, chevalier, seigneur de Bleincourt, de Vaubercey, baron de Dienville, marquis de Saint-Phal, officier au régiment du Roi infanterie. Il épousa, par contrat du 10 mars 1697, noble dame Anne Nicolle de Belloy, d'une noble et ancienne famille établie en Picardie et en Champagne. Jacques-Antoine est désigné dans sondit contrat de mariage, fils de noble messire, Antoine de Hénin-Liétard, chevalier, seigneur de Vaubercey, d'Espaigne en partie, de Bleincourt, baron de Dienville, marquis de Saint-Phal, etc. et de dame Guyonne de Gannes. Les enfants qui vinrent de ce mariage sont :

1° Jean-Louis, qui suit:

2° Pierre d'Hénin-Liétard, chevalier, seigneur de Bleincourt, né le 15 mars 1705, reçu chevalier de Malte de minorité dans la langue de France,

Digitized by Google

le 17 mars 1708; commandeur de Laon et de Castillon, en 1752, bailli, grand'croix de l'ordre de Malte, chargé des affaires de sa majesté très-chrétienne, à Malte, ambassadeur extraordinaire de la Religion, à Rome, près de Sa Sainteté le pape Clément XIII. Charles Rezzonico, capitaine-général des escadres de la religion, grand-prieur d'Aquitaine le 23 octobre 1770, mort en 1772, étant en route pour se rendre à son grand-prieuré d'Aquitaine.

3° Antoine-Denis d'Hénin-Liétard, Ier du nom, chevalier, seigneur de Vaubercey, né le 24 août 1710, reçu chevalier de Malte de minorité le 14 mai 1712, bailli, grand'croix de l'ordre de Malte, commandeur profès de la langue de France à Abbeville en 1769; grand bailli de la Morée en 1779.

4° Un autre Pierre d'Hénin-Liétard, chevalier, reçu chanoine au chapitre noble de Beaume-les-Messieurs.

5° Charlotte, et 6° Dominique, toutes deux reçues chanoinesses au chapitre noble de Lons-le-Saulnier.

IX. Jean-Louis d'Hénin-Liétard, chevalier, seigneur de Bleincourt, de Vaubercey de Cressentine, de Machy, de Pomery, de l'Etang du Perchoy, marquis de Saint-Phal, près la ville de Troyes en Champagne. Titré comte de Hénin, à cause des seigneuries de la Rochette, de Saint-Maurice, et de Saint-Martin-du-Tartre, qu'il possédait en Bourgogne dans le Mâconnais, lesquelles furent érigées en sa faveur sous le nom de comté de Hénin, par les patentes du mois d'avril 1730, lesquelles ne furent enregistrées que le 14 juin 1740, après sa mort, et par les soins de sa veuve, Marie-Elizabeth d'Anglebermer de Furstemberg, comme mère et tutrice d'Antoine-Denis, son fils mineur. Il épousa, par contrat du 15 Septembre 1725, la dite Marie-Elizabeth d'Anglebermer de Furstemberg, comtesse de Laigny, dame d'Haution, de Beaurepaire. etc. De ce mariage vinrent :

1° Antoine-Denis, IIe du nom, chevalier, comte de Hénin, marquis de Saint-Phal, etc. né en 1729, mort sans alliance en 1742. Il est dénommé

Digitized by Google

fils de Jean-Louis, comte de Hénin, marquis de Saint-Phal, et de Marie Elizabeth d'Anglebermer de Furstemberg dans les lettres d'enregistrement en la chambre des comptes de Dijon, que sa mère obtint le 14 juin 1740, comme tutrice d'Antoine-Denis, son fils mineur, pour les patentes de l'an 1730, d'érection du comté de Hénin formé en Bourgogne, dans la généralité de Lyon et Dijon, bailliage et élection de Mâcon. Antoine-Denis mourut à l'âge de treize ans, étant pour ses études au collége de Louis-le-Grand, à Paris. En lui s'éteignit la ligne masculine de cette première branche, dont il était le chef;

2° Louise-Charlotte de Hénin-Liétard, morte jeune;

3° Marie-Elisabeth-Jeanne-Louise-Jacqueline de Hénin-Liétard, marquise de Saint-Phal, comtesse de Hénin, et héritière de tous les biens de son frère. Elle vint au monde le 10 juin 1728, mourut le 27 mai 1764. Elle épousa, par contrat du 13 mars, et fut mariée, le 23 du même mois 1744, à messire Joseph-Gabriel-Tancrède de Félix, marquis du Muy, comte de Grignan et de Regnarde, maréchal de camp le 2 mai 1744; maître d'hôtel de madame la dauphine, en 1745; lieutenant-général des armées du roi, le 10 mai 1748; mort en 1777; frère de Louis-Nicolas-Victor de Félix du Muy, ministre et secrétaire d'état au département de la guerre, en 1775, mort en 1776.

SECONDE BRANCHE

Des seigneurs de Blanchêne, de Cury, d'Espaigne, d'Inaumont, de Montchovet, de Morgny, en Thiérarche; de Puisieux, de Saint-Morel-Corbon, de Semide, de Sez dans le Réthelois.

V. Jacques DE HÉNIN-LIÉTARD DE CUVILLERS, écuyer, seigneur de Semide, de Roches, etc., troisième fils de Philbert de Cuvillers, premier du nom, chevalier, seigneur du Châtelet en Ardennes, d'Espagne, de Luxemont, de Roches, de Semide, etc., gentilhomme ordinaire et chevalier de l'ordre du roi; et de noble dame Marguerite de Luxembourg, son épouse. Ledit Jacques reprit, ainsi

Digitized by Google

que ses frères, le nom de Hénin-Liétard, et les armes pleines de sa maison, pour rappeler son origine. Il est mentionné avec son frère aîné Antoine, et ses deux sœurs Marie et Louise, dans l'acte de partage du 20 février 1584; ils y sont tous désignés sous le nom de Cuvillers, et enfants de honoré seigneur Philbert de Cuvillers, chevalier, et de feue noble dame Marguerite de Luxembourg. Il est également mentionné dans une sentence du 28 du même mois, avec ses frères et sœurs, ainsi que Claudine de Crespy, fille du premier lit, de leur mère commune, Marguerite de Luxembourg. Il paraît sous le nom de Hénin dit de Cuvillers, écuyer, ainsi que son frère Antoine et sa sœur Marie dite de Cuvillers, dans une sentence rendue, le 17 janvier 1594, au bailliage de Vermandois, signé Le Huvale. Il est qualifié de noble et honoré seigneur, et dénommé de Hénin-Liétard, écuyer, seigneur de Monchovet, de Semide en partie, d'Espagne, dans les deux actes de même date, du 1^er mars 1595, signé Covet, notaire à Attigny. Il est nommé de Hénin-Liétard, écuyer, seigneur de Montchovet, de Semide en partie, etc., dans un acte du 12 mai 1596, entre lui et dame Hélène de Villiers, son épouse, d'une part; et son frère aîné Antoine de Hénin-Liétard, qualifié de honoré seigneur, écuyer, seigneur de Roches, de Semide, d'Espagne en partie, de Luxemont, de Bleincourt, d'Ignancourt, etc. et de dame Louise de Sémur, épouse dudit Antoine de l'autre part. Ledit acte concernant un échange fait entre eux, des biens de la succession de Philbert de Cuvillers, et de Marguerite de Luxembourg, leur père et mère. Il épousa, par contrat du 3 décembre 1587, signé Malval et son confrère, notaires à Attigny, au duché de Réthelois, et assisté de son frère aîné Antoine, présent audit acte, dame Hélène de Villiers, fille de défunt Robert de Villiers, écuyer, seigneur de Montchovet. Il vint de ce mariage :

1°. Hélène d'Hénin-Liétard de Cuvillers. Elle est mentionnée dans un acte de tutelle passé au bailliage de Vermandois le 7 avril 1607, par lequel Nicolas de Villelongue, écuyer, seigneur de Neuvisy, son époux, est nommé tuteur de Philbert, d'Antoine et de François, ses beaux-frères, ainsi que de ladite Hélène, son épouse, tous enfants mineurs de défunt Jacques de Hénin-Liétard, écuyer, seigneur

de Semide, etc., et de dame Hélène de Villiers, son épouse. Elle est encore nommée avec ses deux frères Antoine et François, dans une transaction du 17 novembre 1616, signée Rostée. Elle épousa, par contrat du 10 février 1606, ledit messire Nicolas de Villelongue, écuyer, seigneur de Neuvisy.

2°. Philbert, II° du nom, qui suit :

3°. Antoine d'Hénin-Liétard, chevalier, seigneur de Semide en partie, de Sainte-Vaubourg, élection de Reims, où il demeurait en 1668 Il fut lieutenant, puis capitaine au régiment du sieur de la Chapelle Monthodon en 1619. Il obtint l'emploi de lieutenant du gouvernement de Rhetel, par commission de l'an 1619. Il est dénommé avec ses frères Philbert et François, et sa sœur Hélène, dans l'acte de tutelle du 7 avril 1607, ainsi que dans la transaction du 17 novembre 1616, dans laquelle paraissent aussi son frère François et sa sœur Hélène, tous trois désignés enfants de Jacques de Hénin-Liétard, écuyer, et de Hélène de Villiers, son épouse, leur père et mère. Dans le même acte comparaît aussi Suzanne de Hénin de Cuvillers, sa cousine, fille de François, premier du nom, mentionné au quatrième degré de la première branche, et épouse de Barthélemi Le Robert, écuyer, seigneur de Von en Champagne, et de Mondignie, etc. Antoine paraît encore comme présent au contrat de mariage du 9 mai 1634, de François de Hénin-Liétard, troisième du nom, écuyer, seigneur de Semide en partie, avec dame Marie d'Escannevelle. Il est également nommé dans l'acte de foi et hommage qu'il rendit au roi le 21 décembre 1634, conjointement avec son frère François, pour sa portion de la seigneurie de Semide. Il est qualifié d'écuyer, seigneur de Semide dans les deux jugements souverains, rendus les 29 mars et 3 avril 1641, signés de Grémonville, et plus bas, d'Auzeray, par lesquels il est déclaré noble, ainsi que son frère François, sur la production de leurs titres. Il épousa, par contrat du 13 juin 1627, signé Cajasse et son confrère, notaires royaux au bailliage de Vitry, dame Charlotte de La Rivière, assistée par son parent Christophe de La Rivière, écuyer, seigneur

Digitized by Google

de Saint-Morel-Corbon, d'une famille noble de Champagne. Antoine est qualifié dans sondit contrat, de messire et de chevalier, et il y est assisté de son frère François de Hénin-Liétard, aussi qualifié de chevalier, seigneur de Semide. De ce mariage vint :

a. Madeleine de Hénin-Liétard, dite de Cuvillers, mariée par contrat du 20 mai 1665, signé Tugot, à messire Charles l'Escuyer, écuyer, seigneur de Montigny, fils unique de Jean l'Escuyer, écuyer, seigneur d'Hagnicourt, d'Arzilemont, etc.

4° François d'Hénin-Liétard, troisième du nom, chevalier, seigneur de Semide en partie, de Puisieux, d'Inaumont, élection de Rethel, où il demeurait en 1668. Il fut lieutenant au régiment de Dennevoux, par brevet de l'an 1636, puis lieutenant au gouvernement de Rethel, par commission de l'an 1638. Il parut avec ses deux frères, Philbert et Antoine, et avec sa sœur Hélène, dans l'acte de tutelle du 7 avril 1607. Il fut présent à la transaction du 17 novembre 1616, avec sondit frère Antoine et sadite sœur Hélène, tous trois y désignés enfants de défunt Jacques de Hénin-Liétard, écuyer, etc. et de Hélène de Villiers, leur père et mère. Dans ledit acte, Susanne de Hénin-Liétard y est mentionnée et désignée épouse de messire Barthélemy Le Robert, écuyer. François paraît encore comme présent et qualifié des mêmes titres dans le contrat de mariage du 13 juin 1627, de son frère Antoine, avec dame Charlotte de La Rivière. Il paraît aussi dans l'acte de foi et hommage qu'il rendit au roi, le 21 décembre 1634, conjointement avec sondit frère Antoine, pour sa portion de la seigneurie de Semide. Il est encore nommé dans les deux jugements souverains rendus au parlement de Rouen les 29 mars et 3 avril 1641, signés de Grémonville, et plus bas, d'Auzeray, par lesquels il est déclaré noble de race, ainsi que son frère Antoine de Hénin de Cuvillers. Il épousa, par contrat du 9 mai 1634, signé Rousset et son confrère, notaires royaux, dame Aveline d'Escan-

nevelle, fille de honoré seigneur Jean d'Escannevelle, écuyer, seigneur de Coucy. Dans ce contrat, François de Hénin-Liétard y est qualifié de messire et de chevalier, seigneur de Semide, de Puisieux, etc., assisté de ses deux frères Philbert, second du nom, et Antoine, ainsi que de son cousin François de Hénin de Cuvillers, second du nom, seigneur du Châtelet en Ardennes, tous qualifiés dans ledit acte de chevaliers. Il mourut sans laisser de postérité.

VI. Philbert DE HÉNIN-LIÉTARD, second du nom, chevalier, seigneur de Semide, de Morgny, de Blanchêne, etc. Il paraît dans l'acte de tutelle, du 7 avril 1607, avec ses deux frères Antoine et François, et sa sœur Hélène, tous désignés mineurs et enfants de défunt Jacques de Hénin-Liétard, en son vivant écuyer, seigneur de Semide, etc. et de dame Hélène de Villiers, son épouse, leur père et mère. Par ledit acte, leur tutelle est déférée à Nicolas de Villelongue, écuyer, seigneur de Neufvisy, déjà mentionné, époux de ladite Hélène de Hénin-Liétard. Philbert est encore nommé présent et qualifié de chevalier, seigneur de Semide et de Blanchêne, etc., dans le contrat de mariage du 9 mai 1634, de son frère François, avec Anne d'Escannevelle. Il épousa, par contrat du 7 août 1625, noble demoiselle Jeanne d'Artaise. De ce mariage est venu Jean, I^er du nom, qui suit:

VII. Jean d'HÉNIN-LIÉTARD, I^er du nom, chevalier, seigneur de Semide, de Morgny. Il épousa dame Marie de Ferret, d'une famille noble de Champagne. Il vint de ce mariage :

1° Jean, II^e du nom, qui suit;

2° Claude de Hénin-Liétard, chevalier, seigneur de Semide. Il fut tué au service dans les guerres d'Allemagne, où il se distingua par ses talents et sa bravoure, et mourut sans alliance.

VIII. Jean D'HÉNIN-LIÉTARD, II^e du nom, chevalier, seigneur de Morgny, etc. Il épousa dame Marie de Fermont, d'une famille noble de Champagne. De ce mariage vinrent :

1° Jean-Claude d'Hénin-Liétard, chevalier, seigneur

Digitized by Google

de Morgny, lequel épousa, par contrat du 6 juillet 1711, dame Marie-Françoise des Laires, d'une famille noble de Champagne. Jean-Claude mourut sans laisser de postérité;

2° Louis, qui suit;

3° Robert. Il fit profession dans l'ordre de Saint-François, et fut cordelier à Laon. Il y vivait en 1723.

IX. Louis d'Hénin-Liétard, chevalier, seigneur de Morgny et de Cury. Il épousa, sur la paroisse de Rumigny, noble dame Françoise Le Testu, fille de Charles Le Testu, écuyer, seigneur de Cury, et de Catherine de Hangest, de l'illustre maison de ce nom. Du mariage de Louis de Hénin-Liétard vinrent trois garçons, savoir :

1° Jean-François d'Hénin-Liétard, chevalier, seigneur de Morgny, mort sans postérité;

2° François-Joseph d'Hénin-Liétard, chevalier, seigneur de Cury en Thiérarche, né à Morgny, le 16 novembre 1729; fut reçu, en 1741, page du maréchal duc de Luxembourg, de la maison de Montmorency, avec lequel il avait affinité de parenté, comme étant issu au même degré par une aïeule maternelle de l'ancienne maison impériale de Luxembourg, ainsi qu'il a été dit plus haut. Il fut reçu chevalier de Malte de majorité, le 26 mars 1755, lieutenant, puis capitaine au régiment de dragons de Languedoc. Il résidait en sa terre de Cury en 1785, et demeurait à Laon en 1796, époque à laquelle il fut arrêté comme royaliste le 1er juillet de ladite année, puis traduit au tribunal révolutionnaire établi au Palais à Paris, où il fut jugé le 12 du même mois; et attendu qu'il ne résultait pas d'après les pièces du procès, des preuves suffisantes pour le condamner à mort, il fut renvoyé à la charge de se présenter, toutes les fois qu'il en serait requis en donnant quatre cautions solvables;

Philippe-Louis d'Hénin-Liétard, chevalier, seigneur de Morgny, de Cury, etc., né le 1er octobre 1733, reçu également page du maréchal duc de Luxembourg, en 1745, reçu chevalier de Malte, profès de majorité, le 19 juillet 1756.

TROISIÈME BRANCHE

Des seigneurs de Montclin, de Vauxelles, du Clozeau dans le Réthelais, de Balloy, de la Borde-d'Arcis, de Gravon en partie, du Luat, des Feuillettes, des Bergeries, de Balhan en Champagne et en Brie, de Longuetoise, de Chérel, de Chalo-Saint-Mars en partie, dans la Beauce.

IV. Adrien DE HÉNIN, dit DE CUVILLERS, Ier du nom, chevalier, seigneur de Montclin, de Vauxelles, etc., troisième fils d'Antoine de Cuvillers, Ier du nom, ecuyer, seigneur d'Eppe, de Roches, de Semide, de Sez, etc., et de Jeanne de Dinteville, son épouse, fille de Guyot de Dinteville, chevalier, seigneur de la Roche-sur-Aisne, dans le Réthelais, issu de l'ancienne et noble maison de Jaucourt, et de Jacqueline d'Inchy. Adrien fut enseigne de cinq cents hommes légionnaires de Champagne et de Brie, commandés par son frère aîné Jacques. Il est qualifié d'écuyer, seigneur de Montclin, dans une exemption de ban et d'arrière-ban qu'il obtint le 16 avril 1552, signée Charles de Busserades, *aliàs* Benserade, chevalier, seigneur d'Airon, chambellan et écuyer du roi, et son bailli à Vitry, etc., à cause des services que ledit Adrien de Cuvillers rendait en sa qualité d'enseigne. Il est nommé présent et assistant au contrat de mariage du 19 novembre 1550, signé Partois et Buar, notaires en la prévôté de Vitry, entre son frère aîné Philbert de Cuvillers et Marguerite de Luxembourg, veuve de Jacques de Crespy, chevalier, seigneur de Dronay, et fille de messire Antoine de Luxembourg-Brienne, chevalier, seigneur de Luxemont, issu de l'illustre maison impériale de Luxembourg, et de noble Isabeau de Marolles, dame de Luxemont, d'Espaigne, de Champlieu, de Reims-la-Brûlée, etc. Dans cedit contrat de mariage, Adrien, ainsi que ses deux frères aînés, Jacques et Philbert, y sont qualifiés de chevaliers et fils d'Antoine de Cuvillers, etc., et de Jeanne de Dinteville, etc. Il épousa, par contrat du 10 juillet 1566, noble dame Marie de Riencourt, fille de messire Henri de Riencourt, chevalier, seigneur de Parfondreux. Marie de Riencourt est assistée dans ce contrat de mariage par son frère Jacques de Riencourt, IIe du nom, lequel avait épousé dans la même année, par

contrat du 13 mai 1566, Claudine de Crespy, fille du premier lit de Marguerite de Luxembourg, remariée audit Philbert de Cuvillers, frère dudit Adrien, lequel de Marie de Riencourt, son épouse, eut les enfants qui suivent :

1° Adrien d'Hénin de Cuvillers, II° du nom, écuyer, seigneur de Montclin, élection de Rethel. Il reprit, ainsi que ses frères, le nom de Hénin de Cuvillers, et les armes pleines de sa maison, qui sont, de gueules, à la bande d'or. Il épousa Françoise Berthelot, dont il eut :

a. Jacques d'Hénin de Cuvillers, écuyer, seigneur de Montclin, élection de Rethel, lequel mourut sans postérité;

b. Marie d'Hénin de Cuvillers, dame de Montclin, mariée à N....., etc.;

2° Jean d'Hénin de Cuvillers, écuyer. Il embrassa l'état ecclésiastique ;

3° Philippe, qui suit;

4° Radegonde d'Hénin de Cuvillers, morte sans alliance.

V. Philippe d'Hénin de Cuvillers, écuyer, seigneur de Vauxelles et du Closeau, etc., né le 14 mai 1570, mort le 25 février 1627. Il reprit le nom de Hénin en conservant celui de Cuvillers, avec ses armes pleines, qui sont, de gueules, à la bande d'or, et il adopta la devise : *Nihil agere pœnitendum*, à l'occasion de son mariage, ainsi qu'il va être expliqué ci-après. Il paraît avec le nom et la qualité de noble Philippe de Hénin de Cuvillers, écuyer, seigneur de Vauxelles, dans un acte de procédure du 20 mars 1625, concernant la contestation qu'il eut avec les habitants et la communauté de Rethel, au sujet d'un jardin attenant aux murs de ladite ville. Il est encore qualifié d'écuyer, seigneur de Vauxelles et du Closeau, dans la transaction qui eut lieu pour terminer cette contestation, ledit acte passé par-devant Durant, notaire à Rethel, le 15 mai 1626, dans lequel parurent avec lui, comme présents, dame Antoinette Raullin, son épouse; Jean de Hénin de Cuvillers, écuyer, son frère aîné, d'une part; et d'autre part les sieurs Michel Pauffin et Nicolas Brodart, gouverneurs-échevins de ladite ville de Rethel.

Digitized by Google

Il fut conseiller et procureur du roi au bailliage et élection du Réthelais, et paraît en la qualité d'écuyer dans un jugement et appointement donné par le prévôt de Paris, le 12 mars 1615, ainsi que dans les lettres d'appel du conseil, données à Paris le 26 janvier 1616. Il est encore mentionné avec son épouse Antoinette Raullin, dans le contrat de mariage de son fils Nicolas, en date du 10 juin 1640. Il épousa, par contrat du 28 janvier 1600, dame Antoinette Raullin, fille de Nicolas Raullin de Seuricourt, écuyer, seigneur de Seuricourt, élection de Rethel, lieutenant-général au bailliage du Réthelais, et de Marie le Masson, fille de Renaud le Masson, écuyer, conseiller du roi, contrôleur et inspecteur des montres et milices du Réthelais, et de Remiette de Clèves, fille d'Armand de Clèves, chevalier, seigneur de Saint-Germain-des-Bois, légitimé en 1506, fils de Jean, II[e] du nom, duc de Clèves, comte de la Marck. Nicolas Raullin, père d'Antoinette ci-dessus mentionnée, était issu de la noble maison de Raullin, dont le nom s'écrit aussi Raulin, Raoslin, Roslin et Rolin, originaire de Bourgogne, établie en Flandre, en Picardie et en Champagne, et remonte à Nicolas Raullin, chevalier, seigneur d'Aimeries, de Raismes, etc., né vers l'an 1394, mort le 28 janvier 1461, lequel fut chancelier, garde des sceaux et chef des conseils du duc de Bourgogne, et portait : d'azur, à trois clefs d'or, mises en pal, avec la devise : *Nihil agere pœnitendum, pudendum, imo reparandum.* (Voyez Palliot, pag. 175 et 256). Philippe adopta, et après lui ses descendants, la première partie de cette devise, savoir : *Nihil agere pœnitendum*, provenant du chef de son épouse, pour rappeler qu'elle descendait du chancelier Nicolas Raullin. Les enfants de Philippe de Hénin de Cuvillers et d'Antoinette Raullin, sont :

1° Adrien d'Hénin de Cuvillers, III[e] du nom, écuyer, seigneur de Vauxelles, né l'an 1605, mort jeune et sans alliance ;
2° Nicolas, qui suit ;
3° Jacques d'Hénin de Cuvillers, écuyer, né le 16 mai 1609, mort le 22 janvier 1669. Il succéda à son père dans la charge de conseiller-procureur du roi au bailliage et élection de Rethel. Il fut marié et n'eut qu'une fille. Etant devenu veuf, il embrassa l'état ecclésiastique ;

Digitized by Google

4° Charles, né le 4 février 1616, mort en 1654, fut prêtre;

5° Guillaume d'Hénin de Cuvillers, écuyer, né le 16 août 1617. Il épousa, par contrat du 23 octobre 1645, Marguerite de Serval, fille de Christophe de Serval, écuyer, etc., et d'Elisabeth Godet, fille de François Godet de Soudé, d'une famille noble de Champagne. Guillaume mourut sans laisser de postérité;

6° Philippe, né le 16 février 1621, mort en 1654. Il fit profession dans l'ordre de Saint-François, sous le nom du R. P. Josaphat de Rethel, et mourut au couvent des Capucins de Saint-Honoré, à Paris;

7° Jeanne d'Hénin de Cuvillers, née le 23 septembre 1604, mariée à Ponce de la Croix, écuyer, d'une famille noble de Champagne, originaire du Languedoc;

8° Marie d'Hénin de Cuvillers, née le 14 octobre 1614, morte le 25 février 1660, mariée à Jean Patenostre, écuyer, d'une famille noble de Champagne, originaire de Bretagne;

9° et 10°. Perrine et Anne, mortes jeunes sans alliance.

VI. Nicolas d'Hénin de Cuvillers, Ier du nom, écuyer, seigneur de Vauxelles et du Closeau, etc., né le 25 juin 1607, mort le 30 août 1698; fut reçu en l'office de contrôleur et payeur de la chambre des comptes de Paris, aux exercices dits alternatifs; ancien, triennal et quatriennal, les 27 mai 1652, 11 décembre 1654, et 14 novembre 1670; ainsi qu'aux deux exercices de receveur des revenus de ladite cour des comptes, les 30 janvier 1653, et 26 juillet 1666. Les armoiries dudit Nicolas se trouvent inscrites à chacune des dates ci-dessus énoncées, dans l'Armorial général, manuscrit déposé au greffe de la chambre des comptes de Paris. Elles y sont peintes aux articles ci-dessus mentionnés et blasonnés: de gueules, à la bande d'or. (Voyez tome II, fol. 935 et suivants, et tom. III, fol. 1544 et suivants.) Ce dont la famille possède des extraits authentiques. Il fonda, par acte du 29 juin 1685, un lit à l'hôpital de la Charité, faubourg Saint-Germain à Paris, pour y faire recevoir à perpétuité un malade à la nomination du fondateur et de ses descendants, par ordre de primogéniture. Il est qua-

Digitized by Google

lifié d'écuyer dans ledit acte, ainsi que dans son testament du 10 avril 1693. Il épousa, par-devant Adrien Le Pot et Trencard, son confrère, notaires à Amiens, le 10 juin 1640, noble demoiselle Catherine de Cuignières, fille de messire Adrien de Cuignières, écuyer, d'une noble et ancienne famille originaire de Picardie, dont l'un des auteurs, Simon de Cuignières, chevalier, seigneur dudit Cuignières, était connu dès l'an 1065, par les titres de l'abbaye de Saint-Quentin, duquel descendaient Pierre de Cuignières, chevalier, seigneur de Saintines, *aliàs* Saint-Yves, né vers l'an 1297, conseiller au parlement en 1329, nommé entre les chevaliers et maîtres du parlement, en la séance tenue au bois de Vincennes, le 10 octobre 1332; et Jean de Cuignières aussi conseiller au parlement en 1335. Les enfants qui provinrent de ce mariage, furent :

1° Jean-Jacques, mort jeune;
2° Jeanne-Angélique d'Hénin de Cuvillers, née à Amiens l'an 1642, morte le 8 avril 1711. Elle fit profession au couvent des Ursulines de Sainte-Avoye, à Paris, où elle mourut religieuse, sous le nom de la révérende mère de Saint-Basile;
3° Claude, qui suit;
4° Elisabeth, morte en bas âge;
5° Marie-Catherine d'Hénin de Cuvillers, née le 29 novembre 1648. Elle fit profession aux Ursulines d'Amiens, sous le nom de la révérende mère de tous les saints. Elle fut ensuite agrégée religieuse au couvent des Ursulines de Saint-Denis, près Paris, où elle mourut en 1713;
6° Jean, mort en bas âge;
7° Adrien-Joseph d'Hénin de Cuvillers, IV^e^ du nom, écuyer, seigneur de Courgousson, né le 10 février 1652, mort le 20 mars 1693, reçu conseiller au parlement de Paris le 3 mars 1689, en la troisième chambre des enquêtes. Il épousa, par contrat du 12 avril 1690, Geneviève Doumargin, *aliàs* Doumanchin, dame de Courgousson, en Brie, fille de Jacques Doumangin, écuyer, seigneur d'Elize et de Courgousson.

a. Nicolas d'Hénin de Cuvillers, III^e^ du nom, chevalier, seigneur de Courgousson, né le 29

août 1691, mort le 16 juin 1724; reçu intendant et ordonnateur des bâtiments du roi, jardins, arts et manufactures en 1721; qualifié de chevalier, seigneur de Courgousson, dans une donation faite par sa mère, dame Geneviève Doumangin, à l'église paroissiale de Pesqueux en Brie, par contrat passé par-devant Dupuis, notaire royal à Chaulme, le 28 octobre 1724, afin que son fils soit recommandé aux prières à perpétuité. Il épousa, par contrat du 5 mai 1720, dame Marie-Angélique Boucot, morte en 1723, fille de Jacques Boucot, écuyer. Il vint de ce mariage une fille unique, nommée Françoise de Hénin de Cuvillers, née le 4 octobre 1723, morte le 14 novembre 1731. Son père mourut à la fleur de son âge, en son château de Courgousson. Il eut sa sépulture dans une chapelle de l'église de Pesqueux, sa paroisse. On y voit sa tombe posée par les soins de sa mère, Généviève Doumangin, ce qui est exprimé sur l'épitaphe, qui contient l'éloge du défunt, de ses vertus, de ses connaissances dans les belles-lettres et dans les beaux-arts, ainsi que de sa naissance. Il y est qualifié de chevalier, seigneur de Courgousson;

b. Marguerite-Geneviève d'Hénin de Cuvillers. Elle était sous la tutelle de sa mère Généviève Doumangin, par acte du 7 mars 1699. Elle mourut jeune et sans alliance.

8° Nicolas d'Hénin de Cuvillers, IIe du nom, chevalier, seigneur de Vauxelles, né le 3 mai 1654, mort le 13 avril 1737; reçu en l'office de contrôleur et payeur alternatif de la chambre des comptes de Paris, le 29 novembre 1671. Il est inscrit avec ses armoiries, et à ladite date de sa réception, dans l'Armorial général, manuscrit déposé au greffe de le cour des comptes; ses armes y sont peintes et blasonnées, comme celles de son père; savoir : de gueules, à bande d'or. Au tome II dudit Armorial, fol. 936, art. 44, et au tom. III, fol. 1545, dont la famille possède des extraits authentiques, il fut reçu conseiller au grand conseil, le 5 mai 1688, et mou-

Digitized by Google

rut sous-doyen de cette cour à l'âge de 83 ans. Il épousa, par contrat du 13 décembre 1688, Anne-Henriette Brice de Beauregard, née le 3 novembre 1659, morte le 10 novembre 1734, fille de Jean Brice de Beauregard, écuyer, et de dame Radégonde Le Roux de Plémont, fille de Nicolas Le Roux de Plémont, écuyer, seigneur de Plémont, de Neucourt, de Longueterre, de Cherel, de Chalo-Saint-Mard en partie, etc. De ce mariage vinrent deux garçons et une fille, savoir :

a. Nicolas-Alexandre d'Hénin de Cuvillers, chevalier, seigneur de Vauxelles, de Longueterre, de Chérel, de Chalo-Saint-Mard en partie, etc., né le 16 octobre 1689, mort le 12 septembre 1756, reçu conseiller au parlement de Paris le 12 juin 1717. Il épousa, par contrat du 6 mai 1739, noble dame Anne-Louise Goislard de Montsabert, morte sans enfants le 25 mars 1764; fille de messire Anne-Charles Goislard de Montsabert, chevalier, comte de Regmalard, baron de Richebourg et de Voré, etc.; et de Marie-Louise de Riants, sa première femme, fille de Charles de Riants, comte de Regmalard, baron de Voré, etc., cornette général des dragons, mort en 1690, d'une famille noble d'extraction, originaire de Bretagne. Nicolas-Alexandre de Cuvillers, mourut sans postérité, en son château de Longueterre, et fut enterré dans une chapelle de l'église paroissiale de Chalo-Saint-Mard, où l'on voit son épitaphe, sur laquelle il est qualifié de chevalier, seigneur de Longueterre, de Chérel et Chalo-Saint-Mard, avec ses armoiries sculptées et blasonnées de gueules à la bande d'or, chargée en chef, d'un lion d'azur; l'écu sommé d'une couronne de comte, un griffon issant pour cimier, et deux lions pour supports, avec la devise *Nihil agere pœnitendum*.

b. Claude d'Hénin de Cuvillers, IIe du nom, chevalier, seigneur de Longueterre, Chérel et Châlo-Saint-Mard en partie, après la mort de son frère, né le 7 août 1691, mort sans alliance à Paris le 28 janvier 1762, capitaine au régiment

de Noailles cavalerie en 1728, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis en 1736. Il eut sa sépulture dans l'église du séminaire de Saint-Magloire à Paris, faubourg Saint-Jacques, où l'on voit son épitaphe, dans laquelle il est dit qu'il vécut huit ans et demi dans la maison dudit séminaire, uniquement occupé de la pratique des œuvres de charité envers les pauvres. Il y est qualifié de chevalier, seigneur desdits lieux ci-dessus dénommés, ancien capitaine au régiment de Noailles cavalerie, et chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis. Ses armoiries sont sculptées sur sa tombe, avec les mêmes blason, couronne, cimier et devise, ainsi qu'ils ont été décrits dans l'article précédent; et l'écu est surmonté d'un casque taré de front et orné d'attributs militaires;

c. Anne-Radégonde d'Hénin de Cuvillers, dame de Longueterre, de Chérel et Chalo-Saint-Mard en partie, après la mort de ses deux frères, née le 28 juillet 1700, morte le 24 avril 1772. Elle fit, de son vivant, donation des seigneuries de Chérel, de Longueterre et de Chalo-Saint-Mard, à Claude Savinien d'Hénin de Cuvillers, et elle institua par son testament du 17 août 1767, pour son légataire universel, Jean-Baptiste Claude d'Hénin de Cuvillers, frère du précédent, et ses cousins au septième degré, lesquels seront mentionnés au neuvième degré qui va suivre. Elle épousa, par contrat du 10 septembre 1727, messire François-Bernard Boulin de Bailly, chevalier, seigneur de Bailly, conseiller du roi en la cour des aides de Paris le 4 avril 1706, mort sans postérité.

9° Eustache d'Hénin de Cuvillers, chevalier, seigneur du Closeau, près Réthel, né le 21 juillet 1656, mort le 23 septembre 1709, reçu en l'office de contrôleur et payeur triennal de la chambre des comptes de Paris le 29 décembre 1671. Il est inscrit avec ses armoiries sous ladite date de sa réception dans l'Armorial général manuscrit, déposé au greffe de ladite cour des comptes; ses ar-

Digitized by Google

mes y sont peintes et blasonnées avec celles de son père et de ses frères, savoir : de gueules, à la bande d'or, au tome II dudit Armor., fol. 937, art. 44, et au tom III, fol. 1546 : ce dont la famille possède les extraits authentiques. Il fut ensuite reçu gentilhomme ordinaire du roi en 1682, puis conseiller au parlement de Paris en 1673. Il épousa, par contrat du 7 juillet 1694, dame Marguerite Aubry de Réchaussay, morte le 5 octobre 1708, fille de Léonor Aubry de Réchaussay, écuyer. Eustache eut trois filles de son mariage, savoir :

a. Marie-Marguerite, née le 16 novembre 1697, morte le 29 avril 1699;

b. Marguerite d'Hénin de Cuvillers, née le 16 mars 1700, morte sans alliance le 4 juillet 1735;

c. Marie Henriette d'Hénin de Cuvillers, née le 1er juillet 1701, morte sans alliance le 2 juillet 1759. Elle institua pour son légataire universel son cousin, Jean-Baptiste d'Hénin de Cuvillers, IIe du nom, chevalier, seigneur de Balloy, etc., etc., capitaine au régiment de Limosin infanterie, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis : mentionné ci-après, au neuvième degré.

10° Reine-Elisabeth d'Hénin de Cuvillers, née l'an 1661, morte le 16 juin 1714. Elle épousa par contrat du 4 septembre, et fut mariée, le 9 du même mois 1683, à messire Jean-Pierre de Montchal, IIe du nom, chevalier, seigneur de Noyen, de Grisy, etc., né l'an 1652, neveu de messsire Charles de Montchal, archevêque de Toulouse en 1628, mort en 1651.

Jean-Pierre de Montchal eut sept enfants de son mariage avec Reine-Elisabeth d'Hénin de Cuvillers, dont une seule fille fut mariée, savoir, Marie-Reine de Montchal, dame de Noyen, née le 26 juin 1684, morte le 16 septembre 1711. Elle épousa, par contrat du 5 septembre 1700, messire Charles-Honoré de Barentin, chevalier, seigneur d'Hardivilliers, de Maisoncelle, des Belles-Ruries, de Thoménie, vicomte de la Mothe, baron de Mauriac, etc. De ce mariage vinrent deux gar-

çons, qui formèrent deux branches. L'aîné, messire Charles-Honoré de Barentin, chevalier, seigneur des mêmes seigneuries, eut de son épouse Marie-Catherine d'Ormesson, messire Charles-Louis-François-de-Paule de Barentin, chevalier, seigneur des mêmes seigneuries, garde-des-sceaux et chancelier de France, lequel de Marie-Albertine-Antoinette Masson de Meslay, son épouse, eut Marie-Charlotte-Antoinette de Barentin, mariée à messire Charles-Henri d'Ambray, chevalier, etc., garde-des-sceaux et chancelier de France, etc., etc. Le cadet, messire Charles-Jean-Pierre de Barentin, chevalier, seigneur de Noyen, etc., brigadier des armées du roi et chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, forma la branche dite de Montchal, et fut substitué aux nom et armes de cette famille par un acte en forme dressé en sa faveur par Reine-Elisabeth d'Hénin de Cuvillers, son aïeule maternelle.

VII. Claude d'Hénin de Cuvillers, chevalier, seigneur de Vauxelles, né à Amiens le 24 avril 1643; mort le 14 septembre 1731; fut reçu en l'office de contrôleur et payeur de la chambre des comptes de Paris, le 2 décembre 1670; inscrit à ladite date de sa réception dans l'Armorial général, manuscrit déposé au greffe de ladite cour des comptes. Ses armoiries y sont peintes et blasonnées, comme celles de son père, savoir : de gueules, à la bande d'or. (Voyez le tome 2 dudit armorial, fol. 936, art. 43, et au tome 3, fol. 1544, dont la famille possède des extraits authentiques). Il fut ensuite contrôleur général de l'augmentation du sceau, garde des rôles des offices de France, le 23 mars 1675, dont il obtint des lettres d'honneur le 16 octobre de l'an 1712. Le roi l'avait nommé conseiller d'état par ses patentes en date du 14 avril 1675, dans lesquelles il est dit *être reçu dans ledit conseil d'état, pour y servir, y avoir entrée, séance et voix délibérative*, etc. Il épousa, par contrat du 6 avril 1677, passé pardevant Moufle et Beauvais son confrère, notaires à Paris, dame Marguerite Manuel Chiarelly, fille de messire François-Manuel, comte de Chiarelly, seigneur de Farinville, gentilhomme ordinaire de S. A. R. le duc d'Orléans, d'une famille noble, originaire de

Digitized by Google

Corse, et de Catherine Barbée de la Barre, fille d'Antoine Barbée de la Barre, écuyer, gentilhomme ordinaire et chevalier de l'ordre du roi, maréchal-des-logis au régiment des Suisses de sa garde. Les enfants qui vinrent du mariage de Claude d'Hénin de Cuvillers et de Marguerite Manuel-Chiarelly, furent :

1° Jean-Baptiste, I^er du nom, qui suit ;

2° Nicolas-Claude d'Hénin de Cuvillers, chevalier, seigneur de Vauxelles, né le 6 mars 1679, mort sans postérité le 24 juillet 1765, conseiller au parlement de Paris, en 1703, marié, par contrat du 4 janvier 1725, avec Marie-Madeleine Rondé, fille de Laurent Rondé, écuyer ;

3° Gilbert-Etienne d'Hénin de Cuvillers, chevalier, seigneur de Farinville, né le premier novembre 1680, mort sans postérité le 31 janvier 1763, maître ordinaire en la chambre des comptes de Paris, le 17 septembre 1712, maître-d'hôtel du roi en 1725, mort doyen dans l'exercice de ces deux charges. Il épousa, par contrat du 12 janvier 1737, Marie-Catherine Lelong de Méray, née le 5 juin 1714, morte sans enfants le 24 décembre 1771, fille de Claude-René Lelong de Méray, reçu conseiller du roi, maître ordinaire en la chambre des comptes de Paris, le 12 septembre 1707.

VIII. Jean-Baptiste d'Hénin de Cuvillers, I^er du nom, chevalier, seigneur de Balloy, de Gravon en partie, du Luat, des Bergeries, de la Borde-d'Arcis, des Feuillettes, etc. ; né le 26 janvier 1678, mort le 22 avril 1749. Il fut tenu sur les fonts de baptême par le grand Colbert, qui lui donna son nom de Jean-Baptiste. Il fut d'abord mousquetaire de la garde du roi, première compagnie, en 1697 ; gentilhomme ordinaire du roi le 19 février 1704, conseiller d'état, et grand-maître des eaux et forêts des départements d'Aunis, de Poitou et de Saintonges, le premier juin 1707. Il épousa, par contrat du 4 août 1706, passé pardevant Pioger et Angot, notaires à Paris, Marie-Marguerite de Monnerat, née en 1687, morte le 11 juin 1750, fille aînée de Claude de Monnerat, *aliàs* de Monneraye, écuyer, d'une famille noble, originaire de Bretagne, où elle a été maintenue dans sa noblesse par arrêts des 3 avril 1669 et 15 décembre 1670.

Digitized by Google

Jean-Baptiste d'Hénin, seigneur de Balloy, reçut à son décès, dans sadite seigneurie, les honneurs qui lui étaient dus en sa qualité de seigneur haut-justicier. La terre de Balloy est située sur la Seine, au diocèse de Sens, élection de Montereau, ayant haute, moyenne et basse justice. A l'occasion du service solennel qui fut célébré en sa mémoire dans l'église paroissiale de Balloy, les murs de ladite église furent décorés, tant en dedans qu'au dehors, avec les écussons des armoiries de la maison de Hénin de Cuvillers, placés de distance en distance, sur un litre ou ceinture funèbre, peint en noir. Les enfants qu'il eut de son mariage furent :

1° Claude, né le 10 décembre 1707, mort jeune, sans alliance ;

2° Jean-Baptiste, II° du nom, qui suit ;

3° Marie-Claude-Hugues, né le 8 mars 1716, mort jeune et sans alliance ;

4° Auguste-Nicolas d'Hénin de Cuvillers, chevalier, seigneur de Savin, né le 10 septembre 1717, mort sans alliance le 8 juillet 1756, fut d'abord mousquetaire de la garde du roi, première compagnie, en 1731 ; entra capitaine dans un régiment colonial d'infanterie, fut ensuite nommé major dans le même corps, et passa en cette qualité au Cap-Français, île Saint-Domingue, où il décéda. Il fut reçu chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis en 1755, et s'était acquis la réputation d'un militaire brave et instruit ;

5° Joseph-Claude-Justin d'Hénin de Cuvillers, chevalier, sieur du Luat, né le 3 février 1722, maître-d'hôtel ordinaire du roi le 4 septembre 1753, sur la démission de son oncle Etienne-Gilbert de Hénin de Cuvillers, chevalier, seigneur de Farinville ; obtint un brevet d'honneur de maître-d'hôtel du roi, le 9 décembre 1776 ; mourut en 1808. Il épousa, par contrat du 26 avril 1752, Marie-Anne Blanchard, morte en 1753, fille d'Antoine-Jean-Baptiste Blanchard, conseiller du roi en l'élection de Paris, issu d'une famille noble et ancienne de Bretagne, maintenue dans sa noblesse par arrêts des années 1668 et 1669, et de dame Marie-Anne Brossard, d'une famille noble de Bretagne. Il vint

Digitized by Google

un fils unique du mariage de Joseph-Claude-Justin, savoir :

a. Claude-Joseph d'Hénin de Cuvillers, chevalier, né le 16 mars 1753, pourvu et reçu en l'office de conseiller du roi, maître ordinaire en la chambre des comptes de Paris, les 29 novembre et 14 décembre 1775. Il épousa, par contrat du 16 août 1781, passé pardevant Belimes et Guepreau, notaires à Paris, dame Angélique-Geneviève le Bègue, fille d'Achille le Bègue de Muids, écuyer, seigneur de Muids et du Plessis-Saint-Antoine, etc., et de dame Geneviève-Thérèse Mariette, fille de N.... Mariette, écuyer.

Il vint de ce mariage deux filles et deux garçons, savoir : 1° demoiselle Angélique-Geneviève d'Hénin de Cuvillers, née le 22 août 1782, est entrée au noviciat des religieuses hospitalières de l'Hôtel-Dieu à Paris, en 1810, et a prononcé ses grands vœux le 28 août 1814; 2° demoiselle Joséphine d'Hénin de Cuvillers, née le 21 août 1784; 3° Jean-Baptiste-Joseph d'Hénin de Cuvillers, chevalier, né le 8 octobre 1785, mort le 10 janvier 1786; 4° Jean-Marie-Victor d'Hénin de Cuvillers, chevalier, né le 16 et baptisé le 17 juin 1787; a obtenu, le 28 juin 1789, le certificat de noblesse requis pour le service militaire dans les troupes de sa majesté, ledit certificat expédié par Nicolas-Hyacinthe Chérin, écuyer, conseiller en la cour des aides, généalogiste et garde des titres et archives des ordres de sa majesté, commissaire pour certifier au roi de la noblesse de ceux qui aspirent aux honneurs de la cour, et aux places de sous-lieutenants et cadets gentilshommes dans ses troupes, etc. Ledit Jean-Marie-Victor a été admis à l'école polytechnique le 20 novembre 1806, en est sorti pour servir activement aux armées, avec le grade de lieutenant d'artillerie, par brevet du premier octobre 1808; fait capitaine au corps d'artillerie par brevet du 23 avril 1813, chevalier de la Légion-d'Honneur le 6 octobre 1813;

Digitized by Google

6° Marie-Anne d'Hénin de Cuvillers, née le 23 février 1707, morte le 2 mars de la même année;

7° Adrienne d'Hénin de Cuvillers, née le 14 octobre 1710, morte le 17 mars 1775, mariée, par contrat du 14 juin 1733, à messire Antoine-Alexandre de Monguyot de Cambronne, chevalier, vicomte de Cambronne, de Mesmy, baron d'Estrée, seigneur de Betencourt, châtelain de Romicourt et de Vadancourt, etc., capitaine au régiment de Picardie, chevalier de Saint-Louis, etc.;

8° Elisabeth d'Hénin de Cuvillers, née le 16 octobre 1712, morte sans alliance le 20 juillet 1773;

8° Marie-Thérèse d'Hénin de Cuvillers, née le 24 septembre 1719, dite de Refuge, morte sans alliance.

IX. Jean-Baptiste D'HÉNIN DE CUVILLERS, IIe du nom, chevalier, seigneur de Balloy, de Gravon, du Luat, des Bergeries, des Feuillettes, de la Borde d'Arcis, de Balham, de Longuetoise, et suivant les anciens titres, de Longueterre, de Cherel, *aliàs* de Cherelles, de Chalo-Saint-Mars en partie, etc,; né le 26 août 1709, mort le 3 janvier 1776; fut reçu, par lettres du 9 juillet 1729, dans la compagnie des cadets gentilshommes, établie à Metz; enseigne de la compagnie colonelle du régiment de Limosin, infanterie, le 9 avril 1731; lieutenant au même corps le 22 mai de la même année, capitaine audit régiment le 16 juin 1737, reçu chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, en vertu des lettres du roi, du 18 mars 1747; a fait les campagnes d'Allemagne en 1733, 1734, 1735, jusqu'à la paix signée à Vienne, le 11 avril 1736, et celles des années 1741, 1742, 1743, 1744, 1745, 1746, 1747, jusqu'à la paix signée à Aix-la-Chapelle le 18 octobre 1748, en Allemagne, en Flandres et dans les Pays-Bas; s'est trouvé avec son corps aux différents siéges et batailles qui ont eu lieu dans le cours desdites campagnes, et entre autres au siège et à la prise de Philisbourg, sur la rive droite du Rhin, le 16 juillet 1734, où le maréchal de Berwich fut tué d'un coup de canon, en visitant la tranchée, le 12 juin de la même année; assista au siége de Prague, capitale de la Bohême, emportée d'assaut par le comte de Saxe, le 26 novembre 1741; au siége et à la prise d'Egra, en Bohême, le 19 avril 1742;

a été fait prisonnier de guerre en défendant avec bravoure et intelligence un convoi d'environ deux cents chariots, chargés des équipages du régiment de Limosin, infanterie, venant de la ville d'Egra et de huit cents malades et convalescents de l'armée française. Ce convoi en sortant de Donavert, ville de la haute Bavière sur le Danube, aux frontières de la Souabe, était escorté par 400 hommes d'infanterie, commandés par ledit capitaine qui portait alors le nom de chevalier d'Hénin de Balloy. Il fut attaqué dès le matin, par une centaine de hussards qui furent repoussés et dissipés, après une fusillade bien dirigée, qui leur fit perdre quelques hommes et deux chevaux restés sur la place. Le convoi s'étant remis en route, fut attaqué de nouveau, vers une heure de l'après-midi, dans le centre et à la queue de la colonne des chariots, par un détachement plus considérable de hussards. Le convoi ne put continuer sa marche, attendu que la colonne des voitures, obligée de se déployer sur une trop grande ligne, le long de la route où elle se trouvait continuellement harcelée sur plusieurs points, ne pouvait qu'être rompue et pillée, malgré l'escorte qui la défendait. Le chevalier d'Hénin de Balloy, ayant ordonné aux tambours de rappeler, fit faire halte et se mit en défense, en formant avec les chariots une espèce de parc, au milieu duquel il plaça les huit cents malades qui étaient sans armes, ainsi que les conducteurs. Les hussards, qu'une fusillade bien soutenue tenait en respect, envoyèrent un trompette, pour sommer le commandant du convoi de se rendre ; mais celui-ci s'y refusa, espérant toujours en gagnant du temps, pouvoir se remettre en route. Cette cavalerie légère, devenue un véritable obstacle à la marche du convoi, ne paraissait pas néanmoins assez forte pour l'enlever ; mais, vers les trois heures et demie de l'après-midi, les généraux ennemis, Nadasty et Forgatz, arrivèrent avec cinq cents hussards qui attaquèrent le convoi de toute part. L'escorte se battit bien, tua plusieurs hussards et plusieurs chevaux. Les soldats français ayant consommé toutes leurs cartouches et manquant de poudre, ne purent prolonger plus long-temps une résistance inutile, l'escorte et les 800 malades furent faits prisonniers de guerre et le convoi pillé. Le chevalier d'Hénin de Balloy fut échangé vers la fin de la même année 1743 : et en 1744, il faisait partie de l'armée de Flandres commandée par le

Digitized by Google

maréchal de Saxe, sous les ordres de Louis XV en personne. Il assista, le 20 février 1746, au siége et à la prise de Bruxelles, capitale du Brabant autrichien; et à la bataille de Rocoux près Liège le 11 octobre 1746, dans laquelle l'ennemi perdit plus de 7,000 hommes tant tués que blessés, 1200 prisonniers, 50 bouches à feu et 10 drapeaux. La perte du côté des Français fut de 3,400 hommes tant tués que blessés. Il fut honoré, ainsi qu'il a été dit, de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, après 18 ans et demi de services, par lettres du roi en date du 18 mars 1747. Il assista à l'attaque et à la prise d'Hulst, ville forte de la Flandre hollandaise le 6 mai 1747, et à la bataille sanglante de Lawfeld, village des Pays-Bas, dans l'Évêché de Liège, gagnée par le maréchal de Saxe, le 2 juillet 1747, dans laquelle l'ennemi perdit 10,000 hommes, tant tués que blessés, 1,000 prisonniers, 30 pièces d'artillerie et 18 drapeaux, dont 7 étendards. Du côté des Français, la perte fut de 7,500 hommes, tués ou blessés. Il assista au siége de la ville et place de Berg-op-Zoom, emportée d'assaut le 16 septembre 1747, après 65 jours de tranchée ouverte, pendant lesquels l'ennemi, outre ses fréquentes sorties, fit jouer à l'entour des fortifications un grand nombre de mines et de galeries souterraines, dans l'explosion de l'une desquelles le chevalier d'Hénin de Balloy fut enveloppé avec son détachement qui était de garde, et dont il perdit deux hommes tués et plusieurs blessés. Il y reçut lui-même une forte contusion, qui cependant ne l'empêcha point de monter à l'assaut général, à la tête de sa compagnie. Cette place forte du Brabant, l'une des plus formidables de l'Europe, était jusqu'alors regardée comme imprenable, tant à cause de ses fortifications et des marais qui l'entourent, que par sa communication avec la mer. Le comte de Lowendal, qui dans ce siége mémorable gagna le grade de maréchal de France, avait fait battre en brèche cette ville sur plusieurs points. Les troupes du roi y montèrent à l'assaut, sur trois attaques différentes à la fois. Elles renversèrent tout ce qui s'opposa a leur passage. On trouva dans la ville et dans les forts plus de deux cents bouches à feu, avec une grande quantité de munitions; et dans le port, on s'empara de 17 bâtiments chargés de provisions de toute espèce. Il se trouva encore le 7 mai 1748 à la prise de Maestricht, ville forte dans l'Évêché de Liège, sur la rive gauche de la Meuse. Ce siége

Digitized by Google

fut le dernier événement remarquable de cette glorieuse campagne, qui se termina par la paix signée à Aix-la-Chapelle le 18 octobre 1748. C'est dans cette circonstance que le chevalier d'Hénin de Balloy, étant l'aîné de sa famille, céda aux désirs de ses parents, qui le rappèlerent auprès d'eux, dans l'intention de le marier. Il quitta avec regret la carrière militaire, qu'il parcourut avec honneur. L'un de ses oncles Étienne-Gilbert d'Hénin de Cuvillers, chevalier, seigneur de Farinville, mentionné plus haut, lui ayant laissé en héritage une charge de Maître ordinaire en la chambre des Comptes de Paris, il se fit pourvoir et recevoir dans ledit office les 18 mai et 1er juin 1763. Il épousa par contrat du 3 février 1749, passé par-devant Barrié et Thérèse, son confrère, notaires à Paris, Antoinette-Jeanne-Elisabeth-Marguerite de Pinteville d'Ecury, née en 1729, fille d'Antoine-Jérôme-Louis de Pinteville, chevalier, baron et châtelain de Cernon, maréchal héréditaire de la comté et pairie de Châlons, seigneur d'Ecury, de Coupets, de Fontaine, de Vezigneux, de Balham, de Neuville, ancien capitaine au régiment de Royal-Champagne, infanterie, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, d'une noble et ancienne famille de Champagne, originaire de Lorraine; et de Marguerite de Châlons de Vaugency, née le 8 janvier 1705, morte en 1781, fille de Charles-Philbert de Châlons de Vaugency, chevalier, comte palatin, seigneur de Vaugency, de Nuisement, de la Salle, de Jonchery, de Balham, de Soigne, de Saint-Quentin, de Coupetz, de Fontaine, de Visigneux, etc. Les enfants de Jean-Baptiste d'Hénin de Cuvillers, IIe du nom et de dame A. J. E. M. de Pinteville d'Ecury, son épouse, sont :

1° Marie-Elisabeth d'Hénin de Cuvillers, née le 20 novembre 1749, morte le 6 octobre 1750;

2° Jean-Baptiste Claude d'Hénin de Cuvillers, chevalier, dit de Balloy, seigneur de Longuetoise, *aliàs* de Longueterre, de Chérel, de Chalo Saint-Mars en partie, etc.; né le 6 septembre 1751, mort sans alliance, en son château de Longuetoise, le 19 mai 1785, fut reçu en l'office de Maître ordinaire en la chambre des comptes de Paris le 14 janvier 1774;

Digitized by Google

3° Marie-Jean-Baptiste-Claude, qui suit;
4° Etienne-Félix d'Hénin de Cuvillers, chevalier, seigneur du Luat, né au château de Balloy le 27 avril 1755. Il posséda aussi les seigneuries de Longuetoise ou Longueterre, de Chérel et de Chalo-Saint-Mars en partie, que son frère aîné Jean-Baptiste-Claude lui avait léguées par testament; mais ledit Etienne-Félix les céda par acte de partage à son autre frère aîné, Marie-Jean-Baptiste-Claude. Il fut reçu cadet gentilhomme au régiment des dragons de Languedoc par lettres signées du roi le 24 mars 1779; sous-lieutenant au même corps le 7 avril 1780; fut employé dans la diplomatie et nommé secrétaire d'ambassade à Venise le 13 novembre 1785; ensuite chargé des affaires de Sa Majesté très-chrétienne près la sérénissime république de Venise le 2 mars 1788; et en 1789, le 28 juin, il lui fut délivré un certificat de noblesse par Louis-Nicolas-Hyacinte Chérin, écuyer, conseiller en la cour des aides, généalogiste des ordres du roi et de celui de Saint-Lazare, commissaire pour certifier à Sa Majesté de la noblesse de ceux qui aspirent aux honneurs de la cour, et aux places de sous-lieutenants et de cadets-gentilshommes dans ses troupes. Ledit Etienne-Félix fut aussi chargé des affaires de France près la Porte Ottomane, résident à Constantinople le 11 mai 1793. Il rentra ensuite dans la carrière militaire en 1796, et fut lieutenant au 15ᵉ régiment de dragons, le 2 août de la même année; capitaine audit corps, par brevet du 18 juin 1797; chef d'escadron au même corps, le 19 juin 1799; adjudant-commandant, le 18 novembre 1803; chevalier de la Légion d'Honneur, le 14 juin 1804; créé baron, le 15 août 1809; en a reçu les patentes, le 3 août 1810; lesquelles ont été renouvelées et signées de S. M. Louis XVIII, le 30 décembre 1814; officier de la Légion d'Honneur, le 19 avril 1811; chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, par ordonnance du roi du 14 novembre 1814;
5° Claude-Savinien d'Hénin de Cuvillers, chevalier, seigneur de Longuetoise ou Longueterre, de Chérel, *aliàs* Chérelles, de Chalo-Saint-Mars en par-

Digitized by Google

tie, né le 2 juillet 1757, mort sans alliance, au château de Cernon en Champagne, le 14 septembre 1774. Il fut seigneur desdites seigneuries ci-dessus dénommées, par l'acte de la donation qui lui en fut faite en 1772 par sa cousine dame Anne-Radégonde d'Hénin de Cuvillers, veuve de messire François-Bernard Boulin de Bailly, chevalier, dont il a été fait ci-dessus mention, au 6e degré;

6° Marie-Catherine-Marguerite d'Hénin de Cuvillers, née le 19 août 1759, morte le 14 février 1788, mariée, par contrat du 20 avril 1780, à Pierre-Etienne Le Coûteulx, écuyer, seigneur de Puy-la-Vallée, etc.; né le 16 juillet 1754, fils de Jean-Etienne Le Coûteulx, écuyer, seigneur de Puy-la-Vallée, de Provinlieu, etc.;

7° Marie-Anne-Radégonde d'Hénin de Cuvillers, née au château de Balloy le 12 mars 1762, mariée le 22 avril 1780, avec Jacques-Abraham Silvestre, écuyer;

8° Marie-Françoise d'Hénin de Cuvillers, née le 4 mars 1764, mariée le 18 novembre 1801, à Pierre-Aré-Marin Gourgeon de Guibourg, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, capitaine de cavalerie.

X. Marie-Jean-Baptiste-Claude D'HÉNIN DE CUVILLERS, chevalier, seigneur de Longuetoise, *aliàs* de Longueterre, de Chérel ou Chérelles, de Chalo-Saint-Mars en partie. Né le 24 mai 1753, reçu maître ordinaire en la chambre des comptes de Paris, le 12 mars 1776, fut marié par contrat du 29 décembre 1787, et par la célébration de mariage du 2 janvier 1788, à Eulalie-Geneviève Carpentier de Senneville, née le 30 novembre 1763, fille de Jacques-Zacharie Carpentier de Senneville, chevalier, seigneur de la Fosse-en-Phaye, etc.; et de Eulalie Bégon, fille d'Augustin-Alexandre, lequel était frère de Jean Bégon, écuyer, lieutenant-général au bailliage de Rouen. Il vint de ce mariage :

1° Félix, qui suit;

2° Augustin d'Hénin de Cuvillers, chevalier, né au château de Longuetoise, paroisse de Chalo-Saint-Mars, le 20 octobre 1789;

3° Jean-Baptiste-Gilles d'Hénin de Cuvillers, chevalier, né le 29 août 1791, admis à l'école militaire

de Saint-Cyr, le 19 avril 1809, sorti avec brevet de sous-lieutenant au 3e régiment d'infanterie de ligne, en date du 1er juin 1811, mort le 5 janvier 1812;

4° Alexis d'Hénin de Cuvillers, chevalier, né le 30 août 1793, a soutenu les examens de mathématiques pour entrer à l'école Polytechnique et fut jugé admissible, par le certificat des membres du jury, en date du 30 septembre 1813; a été admis dans le corps du génie militaire au 1er bataillon des Mineurs le 1er octobre de la même année; a fait les campagnes en 1813 et 1814; s'est trouvé à la défense de Metz, et a assisté aux attaques et à la destruction du pont de Marly, sur la Mozelle près Metz, sous le feu de l'ennemi en janvier 1814; a été reçu dans la 1re compagnie des Mousquetaires de la garde du roi, et a obtenu le brévet en parchemin, sous le n° 2655, daté de Paris, le 6 juillet 1814, par lequel sa majesté Louis XVIII lui confère le grade de lieutenant de cavalerie; a suivi le Roi jusqu'à la frontière, où il a été licencié avec son corps le 28 mars 1815; s'est ensuite rendu dans ses foyers sans prendre aucun service jusqu'à la rentrée du Roi en France, qu'il a eté au-devant de Sa Majesté, près de laquelle il a continué son service de Mousquetaire de sa garde;

5° Camille d'Hénin de Cuvillers, née le 28 et baptisée le 29 septembre 1795;

6° Hyppolite d'Hénin de Cuvillers, chevalier, né le 16, et baptisé le 17 juillet 1797; a été reçu garde du corps de S. A. R. Monsieur, frère du Roi, le 1er août 1814; a suivi le Roi et accompagné les Princes jusqu'à la frontière où il a été licencié avec son corps le 24 mars 1815; s'est ensuite rendu dans ses foyers, sans prendre aucun service jusqu'à la rentrée du Roi en France, qu'il a continué ses fonctions de garde du corps de S. A. R. Monsieur; a obtenu un brevet de sous-lieutenant au 3e régiment de Chasseurs à cheval des Ardennes, en date du 28 février 1816, et a rejoint son corps à Vézoul.

XI. Félix d'Hénin de Cuvillers, chevalier, dit de Chérel, né au château de Longuetoise, paroisse de Chalo-Saint-Mars, né le 19 et baptisé le 20 octobre

Digitized by Google

1788, a obtenu, le 28 juin 1789, un certificat de noblesse, requis pour le service militaire, dans les troupes de Sa Majesté, expédié par Louis Nicolas-Hyacinthe Chérin, écuyer, conseiller du roi en la cour des aides, généalogiste de ses ordres et de celui de Saint-Lazare, commissaire pour certifier à Sa Majesté de la noblesse de ceux qui aspirent aux honneurs de sa cour et aux places de sous-lieutenants et de cadets-gentilshommes dans ses troupes Signé *Chérin*, revêtu de son cachet; et contresigné, *Duval*, secrétaire de monsieur le généalogiste des ordres du roi.

Armes : « De gueules, à la bande d'or, brisée en chef, » d'un lion d'azur; l'écu timbré d'un heaume d'argent, » taré de front, liseré d'or, grilleté de neuf pièces de » même; orné de ses lambrequins d'or, de gueules et » d'azur, sommé d'une couronne de comte; ayant pour » cimier, un griffon issant, et pour supports, deux » lions, avec la devise : *Nihil agere pœnitendum.* »

BONNAVENT DE BEAUMEVIELLE (DE), en Languedoc. Famille distinguée par ses services et ses alliances.

I. Jean DE BONNAVENT, est rappelé dans un acte de fondation faite par Pierre de Bonnavent, écuyer, seigneur de Beaumevielle, son fils, grand prévôt d'Auvergne; dans lequel acte daté du 11 juillet 1614, reçu par Desgranges, notaire royal à Riom, il est qualifié de lieutenant-général au bailliage de la Bruyère, en Languedoc. Il eut de sa femme, dont on ignore le nom :

II. Pierre DE BONNAVÈNE, *aliàs* DE BONNAVENT, I^er^ du nom, écuyer, seigneur de Beaumevielle, gouverneur du château de Tilly, par lettres du roi du 28 août 1597; il avait épousé, par contrat du 24 décembre 1596, Claude de Charlavanges, et fit son testament le 28 décembre 1638. Dans un arrêt du conseil d'état du roi, du 10 mai 1667, relaté au dégré suivant, il est dit que « ledit Pierre » de Bonnavène était originaire de Languedoc, et qu'il » avait été obligé d'abandonner ladite province pour s'en » aller habiter en celle d'Auvergne; que ses biens et ses » papiers avaient été détruits par la puissance de ses

» ennemis; qu'il s'était donné tout entier durant cin-
» quante ans au service de la couronne, pour laquelle il
» avait souvent exposé sa vie, soit dans le commande-
» ment que le roi Henri IV lui avait donné sur des com-
» pagnies d'infanterie et de cavalerie, soit dans l'exer-
» cice de la charge de prévôt-général d'Auvergne, et
» d'une autre de prévôt par tout le royaume, créées ex-
» près par ce même roi, tant pour les lui donner par
» récompense de service et le mettre à couvert des entre-
» prises de ses ennemis, que pour continuer à se servir
» de lui dans toutes les occasions les plus importantes
» pour le bien de son service, en toutes lesquelles choses
» il avait fait de si grands exploits, que le roi Henri IV,
» par quantité de lettres de la main propre de S. M. (1), avait
» eu la bonté de lui donner des marques de la dernière con-
» fiance qu'un bon roi peut prendre dans un sujet fidèle
» et affectionné de lui écrire dans les termes ordinaires
» dont elle se servait pour les gentilshommes les plus qua-
» lifiés, et de l'appeler *Monsieur* par ses lettres. » Il eut pour fils :

1° Pierre, dont l'article suit;

2° Jean, seigneur de Beaumevielle et de Chaples, maître d'hôtel du roi en 1651.

III. Pierre de Bonnavent de Beaumevielle d'Ambur, écuyer, seigneur de Barutel, fut maintenu ainsi que Jean, son frère, dans leur qualité d'écuyers, par arrêt du conseil d'état du roi, du 10 mai 1667, rapporté au dégré précédent, dans lequel arrêt il est dit que S. M. ordonna qu'ils seraient inscrits dans l'état des gentilshommes qui serait arrêté au conseil et envoyé dans la sénéchaussée et élection de Riom. Il épousa demoiselle Jeanne de Monicat, dont est issu :

IV. Gaspard de Bonnavent de Beaumevielle d'Ambur, premier et ancien avocat-général du roi au bureau des finances de Montpellier, grand voyer de France, et intendant des gabelles du Languedoc et Roussillon. Il épousa, le 17 août 1686, en la paroisse de Saint-Nazaire, au dio-

(1) M. le comte de Bonnavent de Beaumevielle possède encore ces lettres, ainsi que le certificat délivré par M. d'Hozier de Sérigny, sur lequel nous avons rédigé cet article.

Digitized by Google

cèse de Béziers, dame Marguerite de Solignac, et fit son testament le 8 février 1734. Il fut père de :

1° Christophe de Bonnavent de Beaumevielle d'Ambur, connu en Espagne sous le nom de *comte de Bonnavent*, colonel de dragons et brigadier des armées de S. M. catholique;

2° Alexandre, dont l'article suit;

3° Henriette de Bonnavent de Beaumevielle, mariée à noble François de Nattes.

V. Alexandre DE BONNAVENT DE BEAUMEVIELLE D'AMBUR, Ier du nom, seigneur de Gourgas, de la Bellerie, etc. etc., lieutenant de cavalerie au régiment de la Reine, épousa, par contrat du 17 avril 1736, demoiselle Jeanne-Catherine d'Assies de Gourgas, fille de noble Jean d'Assies, et de dame Marguerite de la Salle, mourut le 7 décembre 1759, et fut enterré dans l'église paroissiale de Saint-Nicolas de Toulouse. De son mariage sont issus :

1° Alexandre, dont l'article suit;

2° Pierre-François de Bonnavent de Beaumevielle d'Ambur, ci-devant officier au régiment Royal-Roussillon, né le 6 janvier 1751; ce fut lui qui fit ses preuves devant M. d'Hozier de Sérigny, en 1784, et en obtint un certificat, le 13 mai 1784. Il a été chef de la force armée dans la partie française de Saint-Domingue, depuis 1790 jusqu'en 1793, époque à laquelle sa tête fut mise à prix. Il est mort sans avoir contracté de mariage.

VI. Alexandre DE BONNAVENT DE BEAUMEVIELLE, IIe du nom, comte de Bonnavent, né en 1736, servit dans le régiment de Royal-Roussillon en qualité de capitaine de grenadiers, a fait toutes les campagnes de la guerre de sept ans en Hanovre, et avait servi précédemment dans les gardes du corps du roi. Il fut chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, et épousa Louise-Antoinette de Feucyroux, dame de la seigneurie de Saint-Saturnin, arrondissement de Lodève, dont sont issus :

1° Anne-Jacques-Louis-Alexandre, dont l'article suit;

2° Marie-Antoine-Henri-Frédéric, chevalier de Bonnavent de Beaumevielle, né à Saint-Saturnin

Digitized by Google

le 8 avril 1778, élève de l'école royale militaire en 1787, maire actuel de la commune de Saint-Saturnin, connu par son dévoûment à la cause royale.

VII. Anne-Jacques-Louis-Alexandre, comte DE BONNAVENT DE BEAUMEVIELLE D'AMBUR, seigneur de Gourgas, de la Bellerie, de la Vallée, et autres places, né le 12 mars 1774, a épousé, le 6 février 1796, demoiselle Marie-Philippine-Françoise-Suzanne de Tauriac, élève de la maison royale de l'Enfant-Jesus, fille de messire Antoine de Tauriac, IIIe du nom, chevalier, seigneur, baron de la Romiguière, le Truel, Costrix, etc., chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, et de Madeleine d'Assas de Chanfort. De ce mariage sont issus :

1° Alexandre-Madeleine-Philippe-Œdipe-Ferdinand de Bonnavent de Beaumevielle d'Ambur de Gourgas, né à Milhaud, le 4 mai 1797, garde du corps, compagnie de Luxembourg, en 1815, persécuté pendant l'usurpation à cause de la prestation du serment auquel il se refusa constamment;
2° Frédéric-Alexandre-Antoine-Edouard, chevalier de Bonnavent de Beaumevielle d'Ambur, né au château de Gourgas, le 12 octobre 1798;
3° Edmond-Antoine-Catherine-Alexandre de Bonnavent de Beaumevielle d'Ambur, né à Montpellier le 13 juin 1803;
4° Octave-Marie-Fanny-Alexandrine de Bonnavent de Beaumevielle d'Ambur, née au château de Gourgas, le 20 juin 1805;
5° Marie-Alexandrine-Louise-Sophie de Bonnavent de Beaumevielle d'Ambur, né au château de Gourgas, le 9 décembre 1811.

Armes : « Écartelé, aux 1 et 4 de sable, à deux lions » d'argent; aux 2 et 3 de sinople, à deux trèfles d'or. » L'écu sommé d'une couronne de comte. »

KEMPER (DE), ou plus communément QUEMPER DE LANASCOL, en Bretagne.

Le nom de Quemper, qu'on écrit aussi Kemper, est commun à plusieurs endroits de Bretagne. On ne doit

pas s'arrêter à la manière différente d'orthographier celui de la ville épiscopale de *Quimper*, capitale du duché de Cornouailles en Armorique. Cette différence est trop légère pour en être une véritable; au contraire, le surnom de *Corentin* qu'elle porte prouve ce qu'on vient d'avancer, puisqu'on ne peut le lui avoir aussi généralement donné que pour la distinguer des autres lieux du même nom.

La maison dont il est ici question paraît, suivant les plus antiques traditions, tirer le sien de la châtellenie de Quemper-Guezenec, située près de Pontrieuc, dans l'évêché de Treguier, qui a très-anciennement appartenu aux comtes de Cornouailles, et qui a depuis passé dans les maisons de Laval, de la Roche-Jagu et autres.

Ces rapports peuvent faire croire que la maison de Quemper descend de ces anciens comtes de Cornouailles, ou tout au moins qu'elle a des liaisons très-intimes avec eux.

D'autres considérations peuvent la rattacher à la maison de la Rochederrien. L'arrêt du 20 juillet 1669, rendu en faveur de celle de Quemper, par les commissaires sur le fait de la réformation de la noblesse en Bretagne, parle d'un Eudes de Quemper qu'il qualifie *puîné* d'un autre Eudes de la Rochederrien, et reconnaît que la maison de Quemper descend de cet Eudes de Quemper.

Et en effet, un acte latin de 1218, qui se conserve dans les archives de Rohan, dit que Eudes de la Rochederrien, partant pour la Terre-Sainte, emprunta 600 livres de Geoffroy, vicomte de Rohan, et lui remit, pour sûreté de cette somme, son château de la Roche (Derrien), et le fils et la fille d'Eudes de Quimper, qu'il y appèle son *oncle*.

Parmi les titres de l'abbaye de Bégardil existait encore dernièrement un autre acte latin qui portait que l'église de Saint-Mandez, en ladite abbaye, avait été fondée par un seigneur du nom de Quemper.

Cette maison a beaucoup souffert dans tous les troubles qui ont désolé la province de Bretagne, et elle a perdu tous ses titres à trois reprises différentes : d'abord vers 1500, avant que la Bretagne ne fût réunie à la France, ensuite pendant les guerres de la Ligue, ce qui est constaté par un arrêt du parlement de Rennes, rendu en 1598, contre le capitaine Kersolio et le Parc, son en-

Digitized by Google

seigne; enfin, dans les malheurs de la dernière révolution, en 1790.

On ne peut donc citer aucune jonction entre Eudes et Nicolas de Quemper, par où nous allons commencer.

I. Nicolas DE QUEMPER fut homme d'armes dans la compagnie de messire Jean de Porhoet ou Penhouet, amiral de Bretagne, comme on voit dans la *montre* de ladite compagnie, signée Busson, faite à Monfort le 27 juin 1420, et qui est dans les archives de Combourg. Cette compagnie faisait partie de l'armée de Raoul, sire de Coatquen, maréchal de Bretagne, ordonnée pour le recouvrement de la personne du duc Jean V, que d'autres comptent pour le V^e^ de ce nom, et de Charles son frère, pris et détenus par Olivier de Blois, comte de Penthièvre.

Par contrat du 20 janvier 1413, Nicolas de Quemper avait épousé Marguerite, fille unique et héritière de la maison de Lesmaës, dont les armes sont d'argent, au greslier de sable, accompagné de trois merlettes du même, posées 1 et 2,

Pezron de Quemper, frère de Nicolas, demeurait à Kerænroux, paroisse de Plonbers, et fut, en 1427, porté au rôle des nobles de cette paroisse, dans la réformation de cette année, qui est à la chambre des comptes de Nantes.

II. Allain DE QUEMPER, I^er^ du nom, fils aîné de Nicolas, épousa Téphaine le Glas, fille aînée de la maison de Kerdronio, qui possédait le château de Kerau-Glas, ce qui veut dire le *manoir de Glas.* Ses armes sont: d'argent, à un lion rampant de sable. Ses enfants furent:

- 1° Jean, qui suit;
- 2° Roland, 3° Nicolas, 4° Perceval, 5° Anne, et 6° Jeanne, tous relatés dans un partage de 1511 et dans un autre acte de 1514, relatif à la succession dudit Roland.

III. Jean DE QUEMPER, épousa, en 1474, Jeanne de Leizour, dame de Lanascol, dont les armes sont: de gueules, à trois coquilles d'argent, posées 2 et 1, avec un croissant montant d'or en abîme.

C'est depuis ce temps que la maison de Quemper a pris le nom de Lanascol, et en a souvent écartelé les armes avec les siennes.

Jeanne le Leizour était veuve à la réformation de 1516, et avait eu sept enfants, dont entr'autres :

1° Pierre, qui suit :

2° Gilles, abbé commandataire de l'abbaye de Notre-Dame de Beauport; il fut souvent député aux états de la province, et chargé par eux, en 1539, de présenter leurs cahiers au roi François Ier, comme le prouve l'acte de sa mission, signé P. Cohier. Il mourut le 4 mars 1546.

IV. Pierre DE QUEMPER épousa, 1° par contrat du 20 mars 1521, Marie Marice, héritière de Kerbane, paroisse de Prolesempre, du Nivirit et Kéradrouault, dont les armes sont : d'argent, à trois bandes de gueules, avec un franc-quartier du même, chargé d'une coquille d'argent et d'une demi-coquille du même, mouvante du flanc sénestre de l'écu; elle mourut sans enfants; 2° Jeanne Berard, fille de Jean Berard, seigneur de Kermartin, près de Treguier, de la famille du bienheureux Saint-Yves; elle transigea sur partage, le 13 septembre 1542, avec Françoise, sa sœur aînée, qui avait épousé Maurice de Quelen, seigneur de Loquenvel et de Kermartin; ses armes sont : d'or, à la croix dentelée de sable, cantonnée de quatre aigles à deux têtes, éployées du même; elle fut mère d'Alain II, qui suit; 3° Mathurine de Kerisec et de Kerguirione, évêché de Vannes, dont les armes sont : de Bretagne, au chef d'argent, chargé de deux coquilles de gueules.

Elle fut mère de François de Quemper, mort jeune, et se remaria à François de Rosmar, seigneur de Kerbalanen, fils aîné du seigneur de Kerdaniel, comme on le voit par la liquidation de son douaire et de la communauté de son premier mariage, faite en 1539.

Pierre vivait encore en 1535, et fut compris dans la réformation de la noblesse qui eut lieu cette année.

V. Allain DE QUEMPER, IIe du nom, paraît être né en 1546; il requit d'être considéré comme majeur, attendu qu'il avait vingt ans. Il recueillit la même année la succession de son oncle Gilles, abbé de Beauport.

Le 11 juillet 1546, il épousa Madeleine de Lagadec, fille aînée de Charles de Lagadec, sieur de Kervégan, et de Françoise Bristo, de la paroisse de Pleumeur-Gaultier,

dont les armes sont : de Bretagne, à la rose de gueules en abîme.

En 1568, il fit enquête pour prouver sa noblesse, et reçut plusieurs certificats à cet effet, datés des 4 et 7 février de ladite année.

En 1592, ayant été fait prisonnier ès guerres où il servait le roi, il obtint un passeport pour aller chercher le prix de sa rançon; et vu qu'il avait au moins soixante-six ans, il est probable qu'il avait employé toute sa vie au fait des armes.

VI. Gilles DE QUEMPER, son fils, sieur de la Garaine, épousa, par contrat du 20 ou 25 février 1595, Jeanne de Quelen, fille unique de Martin de Quelen, seigneur de Kerhoz, de Croixchalant et de Kerbota, paroisse de Pleubihan, évêché de Treguier, et de Louise de Béguignon, dont les armes sont : burelé d'argent et de gueules de dix piéces.

Il servit le roi dans ses armées, y fut fait prisonnier de guerre, et même, à ce qu'il paraît, plusieurs fois, et paya de grandes rançons. Ses enfants furent :

1° Allain, qui suit;
2° Marguerite, qui épousa, le 2 novembre 1614, Yves de Gouasbriant, seigneur de Roscoat, paroisse de Treduder, évêché de Treguier;
3° Trois autres filles.

VII. Allain DE QUEMPER, III^e du nom, seigneur châtelain de la châtellenie de Lanascol, la Lande, Plomnilliau, Kermenguy, Gouergadiou, épousa, par contrat du premier mars 1620, Julienne du Cozcaer ou Cozcar, fille de François de Cozcar, seigneur de Barach et de Rosambeau, et de Marie de Kerancoaut ou Kerhoent, fille unique, descendante de la maison de Kergournadech; elle reçut son partage par acte du 30 mars 1634; ses armes sont : écartelé d'or et d'azur, qui sont celles de la châtellenie de Barach, paroisse de Louance, évêché de Treguier.

Allain donna partage à ses sœurs le 6 septembre 1623.

Le 4 juillet 1644, la reine mère Anne d'Autriche, régente pendant la minorité du roi Louis XIV, son fils, lui envoya le collier de l'ordre de Saint-Michel. Ses enfants furent :

1° François, mort en 1652, à l'âge de vingt-quatre ans, sans alliance;
2° Pierre, mort enfant;
3° Joseph-François, qui suit.

VIII. Joseph-François DE QUEMPER, fut d'abord simplement nommé François au baptême; il reçut à la confirmation le nom de Joseph, qu'on lui donna pour le distinguer de son frère aîné.

Par contrat du 20 février 1659, il épousa Catherine Urvoy (1), fille de Gilles Urvoy, seigneur de Saint-Gleu, Duault, Belloriaut, la Mothe, Lassaigne et la Villegourio, dans les paroisses de Saint-Gleu et de Trebit, évêché de Dol et de Saint-Brieux ès enclaves, et sénéchal du duché de Penthièvre, au siége de Lamballe, et de Marguerite le Vicomte, dont les armes sont: d'azur, au lion rampant d'argent, lampassé et couronné d'or, dont elle faisait quelquefois les quartiers 2 et 3 d'un écartelé dont alors les quartiers 1 et 2 sont d'argent (2), à trois chouettes de sable, becquées et armées de gueules, et posées 2 et 1.

Joseph-François partagea ses cadets en l'année 1660.

IX. Charles-René-Joseph DE QUEMPER, Ier du nom, fils du précédent, baptisé le 18 avril 1668, épousa, par contrat du 25 octobre 1694, Françoise-Anne, marquise de Cleux, fille de Julien de Cleux, seigneur du Gage, et de Claude de Guergarlay du Cludon. Ses armes sont: parti endenté d'or et de gueules.

X. Jacques-Yves-Joseph DE QUEMPER, Ier du nom, né le 27 octobre 1697, fut reçu page de la grande écurie du roi le 30 mars 1715, et est mort en 1768, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis. Il épousa, par contrat du 22 janvier 1722, et avec dispense du pape Innocent XIII, en date du 13 novembre 1721, sa cousine-germaine Marie, marquise de Cleux, fille aînée de Jacques-Charles de Cleux, seigneur du Gage, et de Charlotte-Renée de Lémo. Mêmes armes que dessus.

---

(1) Mal nommé Vréroi par la Chenaye des Bois, au mot *Quemper*; le nom d'*Urvoy* subsiste encore dans Messieurs Urvoy de Portzempart.

(2) On est porté à croire qu'il y a erreur ici, et que ce champ doit être d'or. Alors ce sont les armes de la maison de Courson de la Villevalio, dont est le colonel du 5e régiment d'infanterie de la garde du roi.

Digitized by Google

XI. Charles Claude-Yves-Joseph-François DE QUEMPER, II[e] du nom, fils du précédent, épousa, le 24 novembre 1749, aussi avec les dispenses nécessaires du pape Benoît XIV, du 21 juillet précédent, encore sa cousine-germaine Charlotte-Marie-Claude de Cleux, fille aînée de Claude-Hyacinthe de Cleux, marquis du Gage, et de Marie-Marguerite du Parc-Locmaria.

Cette dame était de la même maison que Louis-François du Parc, marquis de Locmaria et du Guéraud, lieutenant-général des armées du roi et commandant pour sa majesté dans la province des Trois-Evêchés, à qui le roi avait donné quatre canons et trois coulevrines de fonte, en mémoire de la conduite brillante qu'il avait tenue à la bataille de Spire, en 1703. Il les avait placés dans son château du Guéraud, lequel, parce que son fils mourut sans enfants en 1745, est, après quelques générations, revenu par succession aux héritiers de ladite Marie-Marguerite du Parc, marquise du Gage, et est enfin, par suite des partages, échu à MM. de Lanascol, qui l'ont conservé jusqu'à la révolution de 1790.

Encore mêmes armes que ci-devant.

XII. Jacques-Yves-Joseph-Marie DE QUEMPER, II[e] du nom, marquis de Lanascol et du Guéraud, seigneur de Kerhallin, de la châtellenie de Lanascol, de la Lande, de Ploumilliau, de Guengat et Lezarcoet, du Gage, du Cleux, de Chemillé, de Kermartin et de beaucoup d'autres lieux dont l'énumération serait trop longue, fils du précédent, naquit le 25 septembre 1759, et épousa, le 28 avril 1783, Marie-Marquette-Françoise-Julie de la Boessière, fille de Bertrand-Pierre-Marie, III[e] du nom, marquis de la Boessière, seigneur de Lennuic, etc., et de Marie-Jeanne de Tavignon, dont les armes sont : de sable, au sautoir d'or.

Le marquis de Lanascol, déterminé par les plus grands motifs de fidélité envers Dieu et le roi, émigra en 1790. Cette démarche généreuse lui fit perdre une fortune immense dont il ne resta rien. Il fit, dans l'armée des princes, frères du roi Louis XVI, la campagne de 1792. En 1801, il profita de l'acte qui ouvrit la porte de la France aux émigrés, rentra dans sa patrie, et y mourut en 1813, laissant pour enfants :

1° Aline-Yvonne-Marie-Charlotte-Marquette, née

Digitized by Google

le 13 février 1785; épousa, le 2 août 1802, Achille-Armand-Charles, comte de Barrin, cousin-germain de la marquise de la Boessière, aïeule de ladite Aline;

2° Charles-Marie-Marc-Jacques, qui suit;

3° Adolphe-Marie, né au château de Lanascol en février 1790, et mort à Bonn, dans l'électorat de Cologne, en mars 1791;

4° Frédéric-Charles-Joseph-Marie, dit le comte de Lanascol, né à Mayence, en Allemagne, le 2 juillet 1792; a eu pour parrain Frédéric-Chales-Joseph, comte d'Herthal, prince, archevêque et électeur de Mayence, archichancelier de l'empire en Germanie.

Il est entré au service en 1808; a été nommé, le 14 janvier 1811, sous-lieutenant au quatrième régiment des cuirassiers, avec lequel il a fait la campagne de 1812, où il perdit plusieurs fois ses équipages et quelques doigts des pieds qu'on lui amputa, parce qu'ils avaient été gelés sur les bords de la Bérésina, où il se distingua beaucoup avec ce corps dont la brillante conduite fut très-utile au salut de l'armée qui revenait de Moscow. Il fit ensuite la campagne de 1813, et fut, le 31 décembre de cette même année, fait prisonnier à Coblentz et conduit en Allemagne. Il ne dut sa liberté qu'à la première restauration du roi Louis XVIII.

Le 4 février 1815, il fut nommé lieutenant au même régiment, et le 2 mars suivant, monseigneur le duc d'Angoulême, colonel-général des cuirassiers, le nomma, par un choix particulier, porte-cornette blanc de son régiment.

Au mois de mars 1815, il refusa de servir l'usurpation, obtint un congé, et malgré la loi qui décernait la peine de mort contre quiconque tenterait d'émigrer, il n'en profita que pour passer dans l'île de Jersey, avec l'intention de se rendre à Gand, auprès de sa majesté. M. le duc d'Aumont, premier gentilhomme de la chambre du roi, et commandant pour sa majesté en Basse-Normandie, le retint dans cette île avec quelques autres sujets fidèles. Ils en partirent le 4 juillet 1815, au nombre

Digitized by Google

d'environ cent quarante officiers, et fit partie de l'avant-garde de vingt-cinq officiers qui enleva la batterie d'Aromanche, et débarquant audacieusement sous le feu d'une batterie qui ne fit aucun mal à leurs chaloupes, ils s'en emparèrent, et bientôt après de la ville de Bayeux, et la remirent sous l'obéissance du roi, qui n'entra dans Paris que le 8 du même mois. Le comte de Lanascol fut ensuite créé lieutenant en premier dans le second régiment des cuirassiers de la garde royale, par brevet du 12 octobre 1815;

5° Georges-Marie-Charles-Yves, dit le vicomte de Lanascole, né le 3 février 1795, à Winchester, en Angleterre; a été garde d'honneur le premier mai 1813, a fait la campagne de cette même année, après laquelle il fut, le 28 septembre 1813, nommé sous-lieutenant dans le premier régiment des cuirassiers, où il a fait la campagne jusqu'à la capitulation de Paris; le 5 mai 1814, sous-lieutenant au régiment du Roi, cuirassiers.

En mars 1815, il était à Orléans, et se joignit au petit nombre d'officiers fidèles qui tentèrent, au péril de leur vie, de s'opposer à la défection de leur régiment. Obligés de se retirer après ce combat, ils vinrent à Paris, où le vicomte de Lanascol donna sa démission, se réunit à son frère et courut la même fortune que lui, étant aussi de la petite avant-garde de vingt-cinq officiers qui enleva la redoute ou batterie d'Aromanche.

Après le second retour du roi Louis XVIII, il fut nommé sous-lieutenant au premier régiment des cuirassiers de la garde royale, par brevet du 10 octobre 1815;

6° Hyacinthe-Marie-Marc, né le 16 septembre 1800, à Londres, en Angleterre, et mort à Paris le 25 août 1802;

7° Hyacinthe-Jacques-Marie-Charles, dit le chevalier de Lanascol, né à Morlaix le 16 janvier 1804;

8° Eugénie-Marie-Charlotte, née le 7 juin 1796, à Bath, en Angleterre.

XIII. Charles-Marie-Marc-Jacques de Quemper, III^e^ du nom, marquis de Lanascol, né le 8 septembre 1786,

Digitized by Google

au château de Kerano, près Guingamp, appartenant à son aïeul maternel.

Armes : « D'argent, au léopard de sable, accompagné » de trois gouniffles ou coquilles du même, placées en » chef ». D'Hozier et la Chenaye-des-Bois, mettent dans les armes trois étoiles au lieu de trois coquilles; c'est une erreur.

MADRON (DE). Maison originaire d'Espagne. Nous allons en donner ici la filiation suivant un mémoire de famille qui nous a été communiqué.

I. Don Rigail Madré DE MADRON, comte de Ribagousa en Espagne, en 714, est suivant ce mémoire la tige commune des Madrons d'Espagne et de Toulouse. Il y est dit que la famille de *Madré*, en espagnol, et *Madron*, en français, a donné le nom au mont Madré. Don Rigail eut pour fils, de la signora Anne de Bias, sa femme :

II. Don Gabriel Madré DE MADRON, seigneur de Lavaur et de Montréal, qui s'établit à Toulouse vers l'an 749, et fut marié, l'an 769, avec noble Marie de Villeneuve. Il eut pour fils :

III. Ferdinand DE MADRON, marié, l'an 819, avec noble Marthe de Castellane. Il fut père de :

IV. Guilhaume DE MADRON, Ier du nom, seigneur de Saint-Martin. Il épousa, l'an 874, Jeanne d'Alenan. Il eut pour fils :

V. Jacques DE MADRON, Ier du nom, seigneur de Saint-Martin, qui servit et fut capitaine, et fut marié, l'an 934, avec Hilaire de Montaud. Il fut père de :

VI. Raimond DE MADRON, Ier du nom, gouverneur de Verdun. Il épousa, en 999, noble Henriette de Solignac, dont il eut :

VII. André DE MADRON, Ier du nom, qui servit et fut capitaine. Il fut marié, en 1064, à noble Élisabeth de Montbrun. De ce mariage est issu :

VIII. Raimond DE MADRON, IIe du nom, marié, en 1134, avec Charlotte de Polastron. Il eut pour fils :

IX. Barthelemy DE MADRON, co-seigneur de Castelnauld, qui épousa, l'an 1199, Madelaine de Buisson. Il fut père de :

Digitized by Google

X. Pierre DE MADRON, Ier du nom, qui épousa noble Françoise de Thomas, fille d'Antoine de Thomas, gouverneur de Toulon l'an 1269. De ce mariage vint:

XI. Antoine DE MADRON, Ier du nom, qui servit et fut capitaine; il épousa, l'an 1337, noble Isabeau de Saint-Jean, dont il eut:

XII. Jacques DE MADRON, IIe du nom, qui servit et fut capitaine. Il fut marié, l'an 1414, avec noble Anne de Graves, dont sont issus:

1° Augé, dont l'article suit;
2° Arnaud de Madron, capitoul de Toulouse en 1476 et 1477.

XIII. Augé DE MADRON, Ier du nom, capitaine des cent hommes d'ordonnance, fut fait sergent général de bataille, par brevet du roi Louis XI, du 25 août 1464. Le mémoire dit ici qu'il avait épousé noble Marie de Dauvet, fille de Jean de Dauvet, premier président au parlement de Toulouse, puis de celui de Paris, l'an 1440. Il eut pour fils:

XIV. Pierre DE MADRON, IIe du nom, qui épousa Antoinette de Lancefoc, comme il conste par le procès-verbal de réception à Malte de l'an 1587, de Baltazard de Tournemire, fils d'Arnaud de Tournemire, et de Marguerite de Madron, sa petite fille. Il eut pour fils:

XV. Augé DE MADRON, IIe du nom, qui servit et fut capitaine, et fut marié, l'an 1518, avec Anne de Tufaldi. Il fit son testament le 8 avril 1532, où il fait héritiers ses deux enfants mâles, tous deux nommés Pierre. De ce mariage sont issus:

1° Pierre, dit le vieux, dont l'article suit;
2° Pierre, dit le jeune, qui forme la troisième branche, rapportée ci-après;
3° Marguerite, mariée, en 1575, à noble Arnaud de Tournemire, et fut mère de Baltazard de Tournemire, reçu chevalier de Malte en 1587;
4° Catherine de Madron;
5° Marie de Madron.

XVI. Pierre DE MADRON, IIIe du nom, dit le Vieux, capitoul de Toulouse en 1546 et 1548, fut nommé par le parlement de Toulouse, adjoint aux capitouls, pour leur servir de conseil dans les affaires de la Ligue, suivant la Faille, tom. II, pages 222 et 223. Il dit aussi, page 237,

Digitized by Google

que l'histoire donna de grandes louanges à Pierre de Madron, pour les grands services qu'il rendit à la religion catholique; et selon le même auteur, page 280, Pierre de Madron céda sa maison à la ville de Toulouse pour faire le collége des jésuites, appelé collége royal de nos jours; et il ajoute, page 313, que ledit Pierre, grand zélateur de la religion, se signala dans les grands mouvements de Toulouse, vers l'an 1562. Il fut chargé, par ordre du roi Charles IX, de faire exécuter ses volontés dans la ville et ailleurs (dit la Faille). Il eut le commandement des troupes comme ayant la confiance de son maître, et comme un des plus riches de la ville. Il épousa Anne de Drot, dont il eut:

XVII. Jacques DE MADRON, seigneur des Izards, qui épousa, par contrat de l'an 1564, Anne de Bousquet, et testa en 1572. Il eut deux fils:

1° Guérin, dont l'article suit;
2° Jean-Baptiste, qui forme la seconde branche, rapportée ci-après.

XVIII. Guérin DE MADRON, seigneur des Izards, épousa Jeanne-Germaine de Meynal, par contrat du 28 avril 1599. Il eut pour fils:

XIX. François DE MADRON, seigneur des Izards, conseiller au parlement de Toulouse, et mort grand chambrier au même parlement. Il avait épousé, par acte du 17 septembre 1633, Jeanne-Jacquette de Boisset, dont sont issus:

1° Pierre, dont l'article suit;
2° Joseph, mort bailli de l'ordre de Malte, où il avait été reçu en 1668;
3° Louis de Madron, prévôt de l'église de Toulouse en 1705.

XX. Pierre DE MADRON, III° du nom, seigneur des Izards, conseiller au parlement de Toulouse, épousa, l'an 1663, Antoinette-Jacquette de Chevalier, dame Destables. De ce mariage est issu:

XXI. Pierre DE MADRON, IV° du nom, dit le Bègue, seigneur des Izards, qui ne laissa qu'une fille, nommée Antoinette-Jacquette de Madron, mariée à M. d'Anssau de Lavelanet, grand-maître des eaux et forêts. C'est en Pierre de Madron que s'est éteinte la branche aînée, qui avait pour apanage le château des Izards, près de Tou-

Digitized by Google

louse, et qui a donné le nom au pont de Madron, qui est sur le canal du Languedoc, vis-à-vis de ce château.

SECONDE BRANCHE.

XVIII. Jean-Baptiste DE MADRON, Ier du nom, second fils de Jacques de Madron, seigneur des Izards, et d'Anne de Bousquet, s'établit à Mirepoix, et épousa Antoinette de Jalaman, dont il eut :

XIX. Jean DE MADRON, capitaine au régiment d'Ambris, en 1629. Il eut pour fils :

XX. Louis DE MADRON, seigneur de Sages, marié avec Marie de Bret, dont est issu

XXI. Jean-Baptiste DE MADRON, marié avec noble Marie de Fontaines. De ce mariage vinrent :

1° Paul de Madron, seigneur de Villenouvelle, marié en 1739, avec Marie-Thérèse de Palarin, dont il a eu Catherine de Madron, mariée à M. Bernard de la Boucherole, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis;
2° Jean-Baptiste, dont l'article suit;
3° Louis de Madron, prêtre;
4° Antoine de Madron, prêtre et curé du Vaux;
6° Marguerite de Madron, vivante dans un grand âge.

XXII. Jean-Baptiste DE MADRON, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, fut père de Pétronille de Madron, mariée, en 1778, à M. Delpi.

TROISIÈME BRANCHE.

XVI. Pierre DE MADRON, IIIe du nom, dit le Jeune, seigneur de Saint-Jean de Lherm, second fils d'Augé, IIe du nom, et d'Anne de Tufaldi, fut capitoul de Toulouse sous la dénomination de Madron le Jeune, en 1561 et 1568, par ordre de la cour. Il épousa Marie de Carrière, dont il eut :

1° Pierre, dont l'article suit;
2° Antoinette de Madron, mariée à André de Jessse, secrétaire du roi;
3° Marguerite de Madron, mariée à M. de Rabastens, seigneur de Colomiers.

Digitized by Google

XVII. Pierre DE MADRON, IVe du nom, seigneur de Saint-Jean de Lherm, trésorier de France, épousa, en 1610, Françoise de Bruéis, dont il eut :

1° André, dont l'article suit ;

2° Louis, qui forme la quatrième branche, rapportée ci-après ;

3° Antoine de Madron, capitoul de Toulouse en 1646; il fut père de Bonaventure de Madron, morte sans alliance.

XVIII. André DE MADRON, IIe du nom, seigneur de Saint-Jean de Lherm, trésorier de France, épousa, en 1628, Anne de Maritan, dont il eut :

XIX. Jean DE MADRON, seigneur de Saint-Jean de Lherm, trésorier de France ; il épousa, en 1666, Jacquette Desquerre. De ce mariage vint :

1° Pierre de Madron, seigneur de Saint-Jean de Lherm, marié avec Anne de Flayres, dont il n'eut qu'un fils, François-Gabriel de Madron, mort sans alliance ;

2° Françoise, mariée à noble N.... de Verdier;

3° Anne de Madron, chanoinesse de Malte à Toulouse, reçue sur ses preuves faites le 16 juin 1708;

4° Françoise-Bonaventure de Madron, mariée, en 1712, à M. de Blanconne de Castanet;

5° Marie de Madron.

QUATRIÈME BRANCHE.

XVIII. Louis DE MADRON, seigneur de Roque-Brune, conseiller du roi, payeur des gages des officiers de finances de la généralité de Toulouse, second fils de Pierre de Madron, IVe du nom, et de Françoise de Bruéis, et frère d'André de Madron, ainsi qu'il conste par l'acte d'accord passé en 1648, entre Bernard de Thomas, François-Paul de Garraud et André de Madron, qui y traite au nom de Louis de Madron, son frère. Il fut capitoul de Toulouse en 1637 ; il fit faire une châsse d'argent pour enfermer les reliques de Saint-Edmond, roi d'Angleterre ; ce fut M. de Montréal, archevêque de Toulouse, qui officia à cette pieuse cérémonie. Les armes de la maison de Madron étaient gravées sur ladite châsse. Ce fut encore par les soins de Louis de Madron que la ville de Toulouse fit

fonder une messe du Saint-Esprit, suivie du salut, tous les mercredis de chaque mois, dans l'église de Saint-Sernin. Il avait épousé, en 1634, Marie-Anne de Blanconne, dont est issu :

XIX. Pierre-Louis DE MADRON, conseiller du roi, payeur des gages des officiers de finances de la généralité de Toulouse, marié à Françoise de Montégut, dont il eut :

1° Jean, dont l'article suit;
2° Exuper de Madron, capitaine dans Royal-Vaisseaux, décédé à Bruxelles en 1745;
3° Henri de Madron, capitaine dans Royal-Vaisseaux, décédé abbé de Sept-Fonds, en 1750;
4° Jeanne de Madron, femme de N.... du Verdier, capitaine.

XX. Jean DE MADRON, seigneur de Roquebrune, payeur des gages, épousa, en 1707, Claire de Chobard, et en eut :

1° Michel-Étienne, dont l'article suit;
2° Jacques de Madron, mort sans alliance;
3° Jeanne de Madron, mariée, en 1718, à N... de Corneillon.

XXI. Michel-Etienne DE MADRON, seigneur de Roquebrune, épousa, en 1734, Ursule de Cassand, dont sont issus :

1° Joseph, dont l'article suit;
2° Jean-Etienne-Michel de Madron, prieur de Sardan, et curé de Mourvilles-Hautes.

XXII. Joseph, comte DE MADRON, co-seigneur d'Hauterive, épousa, en 1774, Jeanne du Prat de Rochefort. De ce mariage sont issus :

1° Joseph-Gabriel, dont l'article suit;
2° Jean-Pierre de Madron, né à Toulouse en 1779, marié avec mademoiselle de Saint-Félix de Mauremont, fille de M. de Saint-Félix, marquis de Mauremont, l'un des anciens vices-amiraux de France;
3° Joseph-Victor de Madron, né à Toulouse, officier d'infanterie;
4° François-Bonnaventure de Madron, née à Tou-

Digitized by Google

louse en 1775, mariée à noble N... Dufaur de Saint-Cla;

5° Marie de Madron, née à Toulouse, mariée à noble N... Dagusan.

XXIII. Joseph-Gabriel, comte DE MADRON, né à Toulouse le 28 novembre 1777, a épousé, en 1812, Marie de Chuchando de Vallin, d'une ancienne famille d'origine espagnole, établie à Mauléon.

Armes : « D'or, à la vache de gueules, colletée et cla-» rinée d'azur; au chef du second émail, chargé de trois » étoiles du champ. »

CUGNAC (DE). Cette maison, dont le nom se trouve écrit dans les titres Cuniac, Cunhac et Cugnac, est une des plus anciennes de la Guyenne, où elle est connue dès le douzième siècle. Elle est également distinguée par son ancienneté, par ses services militaires et par ses alliances avec les meilleures maisons du royaume, telles que Abzac de la Douze, Arpajon, Beaupoil de Saint-Aulaire, Béon-Luxembourg, du Bouzet de Marin, du Bosc, Bussy-Rabutin, la Châtre, Chapt de Rastignac, Cosnac, Carbonières, Coligny, Durfort, Ebrard Saint-Sulpice, Escars, Fumel, Biron-Gontaut de Saint-Geniez, Galard, Hautefort, Hurault, Langheac, Lostanges, du Lac, la Marthonie, Mornay, Pathay, de Prie, Prunelé, Rançonnet de Polignac, Rochechouart, Salignac de la Motte-Fénélon, Savary-Lancosme, Solages, Saint-Exupéri, la Trémouille, Villeneuve-Vence et plusieurs autres anciennes familles dans lesquelles les filles de la maison de Cugnac sont entrées.

Elle a donné un cordon bleu, un sénéchal du Bazadois, un évêque, plusieurs chambellans de nos rois, un chevalier de leur ordre, deux conseillers d'état d'épée, plusieurs officiers généraux, trois mestres-de-camp de cavalerie, deux capitaines de cinquante hommes d'armes des ordonnances sous les règnes de Henri III et de Henri IV (dans ces temps-là, dit Sainte-Foix, Histoire de l'ordre du Saint-Esprit, t. 6, p. 477, le grade de capitaine de cinquante et de cent hommes d'armes des ordonnances était le plus éminent dans les armées, les titres de lieutenant-général et de maréchal-de-camp, s'il en est quelquefois parlé,

Digitized by Google

n'étaient que de simples commissions dont le rang et les fonctions cessaient avec la campagne), plusieurs chevaliers de Malte, dont un est devenu grand-bailli, et un page de Louis XIV.

Les guerres civiles, celles surtout avec les Anglais, qui ont désolé les plus belles provinces du royaume, sous les règnes de Philippe-de-Valois, du roi Jean et de Charles VI; celles de religion, dont elles ont ensuite été le théâtre, ont enlevé à cette ancienne noblesse des titres et documents qui auraient donné connaissance des premiers de son nom; ce qu'elle a pu en retrouver ne remonte qu'au treizième siècle, temps auquel les maisons de Cugnac et de la Marthonie se partagèrent une succession de vingt et quelques terres. La branche de Cugnac du Bourdet, établie en Poitou, en possède l'acte de partage.

Vers le milieu du douzième siècle, les sieurs de Gontaud, de Cugnac et d'Abzac, écuyers, fondèrent une abbaye dans les environs de Périgueux.

Suivant un mémoire domestique (1), Jean de Cugnac s'allia, en 1380, à Delphine de Gontaut, fille de Séguin de Gontaut, seigneur de Badefol et de Saint-Geniez.

Leur fils (voyez la généalogie de Gontaut, dans la Chesnaye-des-Bois, page 298, tome 7) Pierre de Cugnac fit don, en 1431, à Richard de Gontaud son neveu, de tous ses droits sur la seigneurie de Badefol (2).

En 1496 ou 1497, Jean de Cugnac, seigneur de Pauliac, épousa Jeanne de Carbonières, fille d'Antoine, seigneur de la Chapelle Biron, et de Jeanne d'Abzac de la Douze (3). La maison de Carbonières était alliée dès l'an 1070 aux vicomtes de Comborn et de Ventadour. (La Chesnaye-des-Bois.)

Jean de Cugnac, seigneur de Panctoc, plaidait, en 1529, au parlement de Bordeaux, contre Jean Chapt de Rastignac, co-seigneur de Siourac (4).

Hélie de Cugnac de Caussade fut reçu chevalier de Saint-Jean de Jérusalem en 1551 (5). (Vertot.)

---

(1) Voyez le dictionnaire de la Noblesse, tom. 7, *Gontaud*.
(2) Même ouvrage, même article.
(3) *Idem*, tom. 3, art. *Carbonière*.
(4) Armorial de France, art. *Chapt de Rastignac*.
(5) Histoire de l'ordre de Malte, par Vertot, catalogue des chevaliers de la langue de Provence.

En 1582, furent présents au contrat de noble Germain de Saillant du Luc, écuyer, avec Anne Chapt de Rastignac : Edme de Cugnac, seigneur de Giversac; Robert de Lignerac, chevalier de l'ordre du roi; Antoine de Reilhac, Gilbert d'Hautefort, Raimond de Saint-Clar, François de Royère, Pierre de la Faye, Hélie de Saillant, seigneur de Trasalvas, et Reimond de Reilhac, tous parents et amis communs des parties (1).

Jean-Paul de Cugnac, chevalier, seigneur de Pauliac, épousa, vers 1630, Elisabeth de Beaulieu. Il était capitaine aux Gardes, et descendait par femmes (dit Varennes, dans son Roi d'armes, page 410) de l'illustre maison de Balzac-d'Entragues, qui a fourni une grande quantité d'officiers généraux, plusieurs cordons bleus, et dont toutes les branches sont maintenant éteintes. Il portait : écartelé, aux 1 et 4 d'azur, à la bande d'or, accostée de deux fleurs de lys du même, qui est THIEMBRONE ; aux 2 et 3 de BALZAC, qui est d'azur, à trois sautoirs d'argent ; au chef d'or, à trois sautoirs d'azur, et sur le tout un écusson gironné d'argent et de gueules de huit pièces, qui est de CUGNAC.

Les seigneurs de Giversac, établis en Quercy, sont les aînés de cette maison. Leur filiation suivie commence à :

I. Jean DE CUGNAC, seigneur de Beaumont et de Giversac, capitaine de cinquante hommes d'armes des ordonnances, chevalier de l'ordre du roi, gentilhomme ordinaire de sa chambre, maréchal de ses camps et armées, sénéchal du Bazadois, mort en 1575. Il avait épousé, le 10 novembre 1555, Antoinette de Hautefort, fille de Jean de Hautefort, gentilhomme de la chambre du roi de Navarre, et de Catherine de Chabannes. Il en eut :

1° Marc, qui suit ;

2° Françoise de Cugnac, mariée, en 1593, à Marc-Antoine de Durfort, seigneur de Goujonnac. Jean avait pour sœur Marguerite de Cugnac, dame de Giversac, épouse, en 1547, de François de Beaupoil. Ils n'eurent qu'une fille unique, mariée, en 1566, à Jean de Durfort, seigneur de Léobard (2).

---

(1) Armorial de France, art. *Chapt de Rastignac.*
(2) Dictionnaire de la Noblesse, tom. 5, art. *Durfort.*

Digitized by Google

II. Marc de Cugnac, seigneur de Giversac, fut marié, en 1598, à Polixène de Durfort, fille de Mathurin de Durfort, seigneur de Goujonnac, et de Marguerite de Clermont. De ce mariage naquirent :

1° Brandelis, qui continue la branche aînée en Quercy et en Condomois ;
2° Perrot, qui forme la seconde branche, rapportée ci-après.

III. Brandelis de Cugnac, seigneur de Giversac, fut mestre-de-camp d'un régiment de son nom. Il épousa, le 12 novembre 1630, Paule du Lac de la Peyrède ; il en eut :

1° Mathieu-Paul, qui suit ;
2° Suzanne, mariée, en 1650, à noble Gratien Geniez de l'Angle.

IV. Mathieu-Paul de Cugnac, seigneur de Giversac, s'allia, en 1654, à Anne Ebrard de Saint-Sulpice. Il en eut :

1° Louis-Christophe de Cugnac, comte de Giversac, marié, en 1681, à Marie-Anne de Beaupoil de Saint-Aulaire (1), fille de Bon-François, marquis de Lanmari, premier écuyer du prince de Condé et mestre-de-camp de cavalerie, et d'Anne de la Roche-Aimon, tante du cardinal de la Roche-Aimon ; sa postérité a fini à Emmanuel de Cugnac, comte de Giversac, mort en 1750, sans enfants de son épouse Marguerite de Fumel, fille du vicomte de Fumel, mestre-de-camp de cavalerie, et d'Anne de Berthier ;
2° Antoine, dont l'article suit.

V. Antoine de Cugnac, seigneur de Giversac, fut marié, en 1687, à Marie de Vervais, dame de Pérille, mère de :

VI. Jean-Louis de Cugnac, qui a épousé, en 1720, Marie du Faure de Rouffilhac, dont :

1° Antoine-François, qui suit ;
2° Emmanuel de Cugnac, né en 1729, sacré évêque de Lectoure le 7 septembre 1772, député à l'as-

(1) Les grands officiers de la couronne, généalogie de Beaupoil.

Digitized by Google

semblée générale du clergé de France en 1788 et mort en 1800.

VII. Antoine-François DE CUGNAC, comte de Giversac, seigneur de Sermet et chef du nom et armes de sa maison, mousquetaire du roi dans la première compagnie, en 1745; marié, en 1753, à Marie de Lostanges, fille de Louis-Emmanuel, marquis de Saint-Alvaire, gouverneur et sénéchal de Quercy, et de Marie de Larmandie de Longua. Il eut entre autres enfants :

VIII. Emmanuel DE CUGNAC, comte de Giversac, seigneur de Sermet en Agenois, de Limenil, Fondelain, etc., capitaine de cavalerie dans le régiment de Belsunce; allié, en 1779, à N.... du Bouzet, fille du marquis de Marin. Il a eu l'honneur d'être présenté au roi et à la famille royale en 1784, et a fait ses preuves devant Chérin, généalogiste des ordres, pour monter dans les carrosses et chasser avec sa majesté. Il a six enfants de son mariage :

1° Philibert, qui suit;
2° Théodore, non marié en 1813; il a servi sous S. A. R. le duc d'Angoulême, en 1814;
3° Louise, mariée à Hubert de Brivasac, fils du comte de Brivasac, chef d'escadron dans le régiment de la Reine;
4° Une autre fille, alliée à N.... de la Roque, d'une ancienne noblesse du comté d'Armagnac;
5° et 6° Deux filles.

IX. Philibert DE CUGNAC, né en 1785; il a servi sous S. A. R. M. le duc d'Angoulême, en 1814, et a épousé, en 1812, demoiselle Elise de Solages, d'une ancienne noblesse de Rouergue. Il a un fils né en 1815.

SECONDE BRANCHE, établie en Flandres.

III. Perrot DE CUGNAC, second fils de Marc et de Polixène de Durfort, fut seigneur de Tourandel. Il épousa, en 1633, Marie de Gontaut de Saint-Geniez, qui le fit père de :

IV. Henri DE CUGNAC, marié, en 1658, à Marie d'Abzac de la Douze, mère de :

V. Charles DE CUGNAC, seigneur de Tourondel, qui épousa, le 4 janvier 1694, Madeleine de Gontaut de Saint-Geniez, sa parente, dont sont issus :

Digitized by Google

1° Antoine, qui suit;
2° Jean de Cugnac, capitaine de cavalerie dans le régiment de la Reine, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, reçu chevalier de Malte de minorité, en 1699; se maria, en 1734, à Jeanne Tardif, qui le rendit père de trois enfants, tous morts en bas âge. Il a eu l'agrément, en se mariant, de porter la croix de Malte, en faveur du zèle qu'il avait manifesté de tout temps pour le service de l'ordre;
3° Pierre de Cugnac, capitaine de cavalerie dans le régiment de Bourbon, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis;
4° Louis-Christophe de Cugnac de la Coste, capitaine dans le régiment de Provence, mort sans alliance, comme le précédent.

VI. Antoine DE CUGNAC, seigneur de Tourondel, Traissaies, etc., laissa de N.... de Pons de la Borie, entre autres enfants:

1° Sébastien du Cugnac, d'abord page de S. A. S. monseigneur le prince de Condé, ensuite capitaine dans le régiment de Royal-Vaisseaux, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, mort émigré, sans alliance, en 1800;
2° N...., dit le marquis de Cugnac, capitaine dans le même régiment, ensuite lieutenant de roi de la ville d'Antibes, où il est mort en 1806. Il y avait épousé, en 1784, N..... de Villeneuve-Vence, d'une des plus anciennes et des plus illustres maisons de Provence, alliée à la maison royale de France, et reconnue pour parent par les princes du sang, qui signent comme tels les alliances que cette maison contracte. Elle vit encore en 1814, et est fille d'Alexandre de Villeneuve, marquis de Vence. (Voyez la généalogie de la maison de Villeneuve en Provence);
3° Pierre, qui suit;
4° N.... de Cugnac, dit l'abbé de Cugnac, reçu sur ses preuves élève de l'école royale-militaire, nommé vicaire-général de l'évêché d'Aire, député ensuite à l'assemblée générale du clergé de France, tenue en 1788; est existant en 1816;

Digitized by Google

5° Une fille, morte en 1809, religieuse à Fougoulfier.

VII. Pierre DE CUGNAC, dit le vicomte de Cugnac, né en 1753, entré au service en 1767, successivement sous-aide-major, lieutenant et capitaine dans le régiment de Royal-Vaisseaux, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, fut pourvu, en 1788, de l'office de lieutenant des maréchaux de France, à Lille en Flandres, où il a épousé, en 1781, Marie-Thérèse-Josephe du Toict, d'une famille originaire d'Espagne, où elle était connue sous le nom *del Tecto*; il s'est émigré, et a fait toutes les campagnes des princes. Il a de son mariage :

VIII. Sébastien-Marie-Jules-Henri DE CUGNAC, né le 21 septembre 1786, a servi plusieurs années dans la cavalerie; il était volontaire royal en 1814, et a épousé, le 24 février 1813, Anne-Françoise de Chaton, sa cousine-germaine, fille de Henri-René de Chaton, ancien gentilhomme des états de Bretagne, et d'Elisabeth du Toict.

Branche des marquis de Dampierre.

Cette branche et celle du Bourdet, rapportée plus bas, ont, selon une tradition constante, une tige commune avec celle de Giversac, et sortent toutes deux du Périgord; mais on ignore l'époque de leur séparation. La filiation suivie des marquis de Dampierre commence à :

I. Antoine DE CUGNAC, chevalier, seigneur de Dampierre, en Beauce, chambellan du roi Charles VII, né en 1397, mort en 1454; eut de Jeanne le Brun, son épouse :

II. Pierre DE CUGNAC, seigneur de Dampierre, conseiller et chambellan du roi Louis XI, marié à Jeanne de Prunelé, d'une maison de Beauce d'ancienne chevalerie; elle testa en 1484, et eut de son mariage :

1° Antoine, qui suit :
2° Une fille, mariée à Jean de Mornay, seigneur d'Achères.

III. Antoine DE CUGNAC, II° du nom, seigneur de Dampierre, premier maître-d'hôtel du roi Louis XII, eut de Marguerite de Mornay, son épouse :

1° Antoine, qui suit;
2° Anne de Cugnac, mariée à Jean de Blosset, sei-

gneur et baron de Torcy. Il est sorti de ce mariage un fils et deux filles. Le garçon est devenu maréchal de camp et chevalier du Saint-Esprit. Claude, l'aînée des filles, était une des plus belles femmes de la cour de François Ier; elle épousa, en 1530, Louis de Montberon, seigneur de Fontaine-Chalandray, en Angoumois, d'une ancienne maison qui a donné un maréchal de France et un chevalier des ordres. Françoise, la seconde des filles, eut un fils naturel de Léonor d'Orléans (1) de Longueville, marquis de Rothelin, nommé François de Longueville, auteur des marquis de Rothelin; elle était alors veuve de Jean de Briqueville, seigneur de Colombières, père de François de Briqueville, l'un des plus célèbres guerriers de son siècle, d'où sont sortis les marquis de la Luzerne. (Voyez la Chesnaye-des-Bois, articles Blosset, Briqueville, etc.)

IV. Antoine de Cugnac, IIIe du nom, chevalier, seigneur de Dampierre, baron d'Imonville, grand-maître des eaux et forêts de l'Orléanais, s'allia avec Marie du Lac, fille de Lancelot du Lac, seigneur de Chemerolles, et de Louise de Coligny, sœur de Gaspard de Coligny, IIIe du nom, maréchal de France, et petite-fille du célèbre Gaspard de Coligny, amiral de France, tué à Paris, au massacre de la Saint-Barthélemy, en 1571. Leurs enfants furent:

1° François, qui suit;
2° Louis de Cugnac, baron d'Imonville, auteur d'un rameau rapporté à la fin.

V. François de Cugnac, Ier du nom, chevalier, seigneur de Dampierre, décéda en 1546; il avait épousé Jeanne Davy, dame de Saint-Peravi et d'Huisseau, dont il eut:

1° François, qui suit;
2° Paul de Cugnac, marié à Antoinette de Prie (2),

---

(1) Voyez dans les grands officiers de la couronne la généalogie de la maison de Bourbon, branche d'Orléans.

(2) Voyez le même ouvrage, généalogie de la maison de Prie, article des grands arbalétriers de France.

d'une illustre famille du Nivernais, qui a fourni un cardinal en 1506, un grand-maître des arbalêtriers et plusieurs cordons bleus. Ils n'eurent point d'enfants de leur mariage.

VI. François DE CUGNAC, IIe du nom, en faveur de qui la seigneurie de Dampierre fut érigée en baronnie, par lettres du 9 février 1598, enregistrées le 7 mai suivant, avec permission de se qualifier premier baron du comté de Gyen, baron de Dampierre et d'Huisseau, conseiller d'état d'épée, capitaine de cinquante hommes d'armes des ordonnances, lieutenant-général au gouvernement de l'Orléanais, maréchal des camps et armées du roi, reçu chevalier du Saint-Esprit le 7 janvier 1595, mourut le 5 novembre 1615. Il avait épousé, 1° Gasparde de Boucard, fille unique de François de Boucard et de Marie de Martini (1); et 2° le 4 novembre 1593, Anne le Loup de Beauvoir, fille de Christophe, seigneur de Bellenave, de Pierre-Brune et de Beauvoir, et de Claude Malain. Ses enfants furent :

Du premier lit :

1° Henri de Cugnac, mort à quinze ans, en 1592;
2° François, baron de Dampierre, lieutenant-général au gouvernement de l'Orléanais, marié à Gabrielle de Popillon du Ryau, qui le rendit père de Françoise de Cugnac, femme, en 1632, d'Edme de la Châtre, comte de Nançay, grand-maître de la garde-robe du roi et colonel-général des Suisses et Grisons, dont la fille, Louise-Antoinette de la Châtre, dame du palais de la reine, épousa, en 1653, Louis de Crévant d'Humières, IVe du nom, duc d'Humières, chevalier des ordres du roi et maréchal de France, dont la fille, Marie-Thérèse de Crévant-d'Humières, fut mariée, le 10 février 1677, à Jean de Gand, dit Villain, prince d'Isenghien, père de Louis de Gand de Mérode de Montmorency, prince d'Isenghien, comte du Saint-Empire, chevalier des ordres du roi et maréchal de France. (Voyez HUMIÈRES et LA CHATRE, dans la Chesnaye);

---

(1) François de Boucart était chef de l'artillerie du parti Huguenot.

Digitized by Google

Du second lit :

3° Antoine, qui suit;
4° Paul, chevalier de Malte, mort en 1611;
5° Marie Diane, mariée, en 1609, à Léonor de Rabutin, comte de Bussy, père du célèbre Bussy-Rabutin, qui s'est rendu illustre par sa valeur et ses écrits;
6° Aimée de Cugnac, femme de Claude, seigneur de Pathay et baron de Rereau;
7° Charlotte, morte le 10 novembre 1608, en religion.

VII. Antoine DE CUGNAC, IV^e du nom de sa branche, en faveur de qui la baronnie de Dampierre fut érigée en marquisat, par lettres de 1616, enregistrées la même année, marquis de Dampierre, baron d'Huisseau, conseiller d'état, mort en 1666, avait épousé Madeleine de Tixier, fille d'Amar, seigneur de Brie, et de Françoise Hurault de Marais, dont il eut:

1° Paul, mort jeune;
2° François, qui suit;
3° Anne, femme 1° de Michel Champront, conseiller au parlement; et 2° de Louis le Cordier, marquis de Tronc;
4° Marie de Cugnac, femme de Jean-Louis, comte de Béon-Luxembourg, dont l'aïeule maternelle, Louise de Luxembourg, était de l'ancienne maison de ce nom, l'une des plus illustres et des plus puissantes de l'Europe, laquelle a donné quatre empereurs à l'Allemagne, trois de Bohême et de Hongrie, six reines, dont une impératrice d'occident, et plusieurs princesses qui ont illustré les maisons auxquelles elles se sont alliées. Le comte de Béon n'a laissé qu'un fils de son mariage, mort sans enfants de son épouse Anne-Dorothée du Hautoy.

VIII. François, III^e du nom, marquis DE CUGNAC, baron d'Huisseau, mort le 21 septembre 1680, fut marié, en 1664, à Anne de Cugnac, dame de Richarville, fille de Gabriel de Cugnac et de Marguerite de Vérail. De ce mariage sortirent:

Digitized by Google

1° François, qui suit ;
2° Pierre, auteur de la branche rapportée après la postérité de son aîné ;
3° François-Alexandre, chevalier de Malte, capitaine de cavalerie, mort en Italie en 1701 ;
4° François, mestre-de-camp de cavalerie, sous-lieutenant des gendarmes de Berri, brigadier des armées du roi le premier février 1719, grand-bailli (1) honoraire de l'ordre de Malte, premier écuyer de M. le Duc, mort à Paris, à l'hôtel de Condé, en 1728, et selon le Mercure en 1729, âgé de cinquante-deux ans.

IX. François DE CUGNAC, IV^e du nom, marquis de Dampierre, baron d'Huisseau, seigneur de Richarville, enseigne des gendarmes de Berri, puis sous-lieutenant des gendarmes d'Anjou, mestre-de-camp de cavalerie, est mort en 1724. Il avait épousé, en 1699, Marie-Henriette de Lagny, dont il a eu :

1° Jean-Baptiste-François, qui suit ;
2° Louis-Achille, chanoine et grand-vicaire de Tours ;
3° Louis-Félicien, chevalier de Malte, officier de marine, dit le chevalier de Cugnac, enseigne de galères en 1728, puis gentilhomme de M. le duc, mort en 1737, d'une fluxion de poitrine, à l'hôtel de Condé ;
4° François, dit le chevalier de Dampierre, chevalier de Malte, capitaine dans le régiment de Bourbon, cavalerie, exempt des gardes-du-corps du roi en 1727, mort à Paris en 1730 ;
5° Plusieurs autres filles.

X. Jean-Baptiste-François DE CUGNAC, marquis de Dampierre, baron d'Huisseau, seigneur de Richarville, etc., né le 30 mai 1700, mestre-de-camp d'un régiment de cavalerie, ci-devant enseigne des gendarmes de Berri, est mort en 175.... Il avait épousé, en 1732, Françoise-Charlotte de Langheac, dont le neveu Jean, comte de la Guiche, s'allia, en 1740, à Henriette de Bour-

---

(1) Dignité éminente dans l'ordre de Malte, au-dessus de celle de commandeur.

Digitized by Google

bon, appelée mademoiselle de Verneuil, fille naturelle et légitimée de M. le duc Louis-Henri de Bourbon, prince de Condé (1). Leur fils Amable Charlet, marquis de la Guiche, était, en 1774, colonel du régiment de Bourbon, cavalerie. Françoise-Charlotte de Langheac était fille de Marie-Roger de Langheac, comte de Dalès et de Toulongeon, et de Jeanne-Diane-Marie Palatine de Dio et de Montpeyroux, marquise de Roquefeuille et baronne de Castelnau. Ses enfants sont :

1° Marie-Pierre-Antoine, qui suit ;
2°, 3°, 4°. Trois autres garçons, dont deux chevaliers de Malte et un ecclésiastique ;
5° Marie-Celse-Antoinette, née en 1734, tenue sur les fonts par Michel-Celse-Roger de Rabutin, comte de Bussy, évêque de Luçon, et par la marquise de Cugnac, son aïeule ;
6° Et plusieurs autres filles.

XI. Marie-Pierre-Antoine de Cugnac, marquis de Dampierre, baron d'Huisseau, seigneur de Richarville, capitaine de vaisseau, né le 2 juin 1738, a épousé Louise-Angélique de Savary-Lancosme, fille du marquis de Savary et de Louise Barjot de Roncé. Il n'est resté de ce mariage qu'une fille unique, Antoinette de Cugnac, alliée au comte de Bizemont, dont un garçon. La mère est morte il y a quelques années. Le marquis de Dampierre est le dernier mâle de cette branche. (Voyez Savary, dans la Chesnaye-des-Bois).

Rameau de la branche précédente.

V. Louis de Cugnac, baron d'Imonville, second fils d'Antoine et de Marie du Lac, fut tué en 1567, à la bataille de Saint-Denis. Il avait épousé Marthe ou Marie de Prunelé, dame de Richarville, qui le rendit père de :
1° Paul, qui suit ;
2° et 3°. Deux filles mariées, l'une à François de la Trémouille, fils naturel, et ensuite légitimé de Louis de la Trémouille, IIIe du nom, premier duc de Thouars, prince de Talmont et de Tarente, et

(1) Voyez le dictionnaire de la Noblesse, aux articles *La Guiche* et *Langheac*.

Digitized by Google

arrière-petit-fils de Louis de la Trémouille, l'un des plus célèbres guerriers de son temps, et qu'on a surnommé le chevalier sans reproche (1). Louise de Cugnac, la seconde fille, a épousé, en 1580, Louis du Bosc, seigneur d'Epinoy.

VI. Paul de Cugnac, chevalier, baron d'Imonville, s'allia avec Anne Hurault, fille de Jean Hurault, IIe du nom, seigneur de Bois-Taillé, et de Bonne, conseiller d'état et ambassadeur à Constantinople pour le roi Henri III (2). De ce mariage sont issus treize enfants qui suivent. Paul de Cugnac mourut en 1615, à Paris, où il avait été député par la noblesse du pays Chartrain, pour assister aux états généraux qu'on venait de convoquer. Il fut inhumé dans le chœur de l'église de Notre-Dame-du-Mont :

1° Paul, mort à vingt ans ;
2° Louis de Cugnac, chevalier de Malte ;
3° François, baron d'Imonville, qui suit ;
4° Charles, mort au siége de Montpellier ;
5° Philippe, chanoine à l'église de Chartres ;
6° André, aussi religieux ;
7° Gabriel de Cugnac, seigneur de Richarville, marié à Marguerite de Vérait ;
8° Marie, femme d'Edme de Prunelé, sieur de Méninville ;
9° Anne de Cugnac, épouse de Charles, seigneur de Poiloue ;
10° Jeanne, épouse de Jérôme du Luc, sieur de Fontenay ;
11° Françoise de Cugnac, épouse d'Alexandre de Fourcroy, écuyer, sieur du Bois de Villiers ;
12° Elisabeth, } religieuses.
13° Louise, }

VII. François de Cugnac, chevalier, baron d'Imonville, épousa Louise de Paviot, fille de Charles de Paviot, seigneur de Boissy-le-Sec et de Marie de Rochechouart sa femme. De cette alliance sortit :

---

(1) Voyez le père Anselme, généalogie de la maison de la Trémouille.
(2) Grands officiers de la couronne, généalogie de la maison d'Hurault.

Digitized by Google

VIII. François-Philippe DE CUGNAC, baron d'Imonville, seigneur de Jouy, père, par Elisabeth de Morainville, d'Elisabeth de Cugnac, mariée, en 1692, à Louis de Rochechouart, seigneur de Montigny, d'une des plus anciennes et des plus illustres maisons du royaume (1). Leur postérité subsiste.

Barons de Veuilly, éteints.

IX. Pierre DE CUGNAC, second fils de François III et d'Anne de Cugnac, chevalier, seigneur et baron de Veuilly en Galvesse, généralité de Soissons, mort le 5 novembre 1745, avait épousé, en 1707, Marie-Anne de Vassan, d'une ancienne noblesse de Valois, laquelle mourut en 1755, à soixante-onze ans, laissant:

X. Aimé-Gabriel DE CUGNAC, marquis de Cugnac de Dampierre, chevalier, seigneur et baron de Veuilly, enseigne, puis sous-lieutenant au régiment des Gardes-Françaises, mort le 17 novembre 1758, âgé de quarante-sept ans. Il avait épousé, en 1728, Jeanne-Marie-Joseph de Guyon, nièce de la duchesse de Sully, qui l'avait faite sa légataire universelle, De ce mariage sont issues:

1° Anne-Madeleine de Cugnac, mariée au marquis d'Escars;
2° Marie-Louise, mariée à N.... de Forget du Vol, capitaine général de la fauconnerie du roi;
3° Henriette-Diane, née en 1734, mariée au marquis de Saint-Exupéri.

Branche des seigneurs du Bourdet, établie en Poitou.

Cette branche, à l'origine de laquelle on ne peut remonter, sort, comme les autres, du château de Cugnac, situé en Périgord, et remonte sa filiation à:

I. Jean DE CUGNAC, vivant en 1480; il était seigneur de Caussade, Chaban, Florimond, Vimenier et du Bosc-Calrigure, viguier de la ville de Périgueux, et son épouse Marguerite Vigière. Ils marièrent, en 1501, leur fils:

---

(1) Dictionnaire de Moréri, généalogie de la maison de Rochechouart.

Digitized by Google

II. Jean DE CUGNAC, II^e du nom, à Philippe de Salignac de la Motte-Fénélon, dont naquirent :

III. Jean DE CUGNAC, III^e du nom, seigneur de Caussade, etc., père en 1544, par Isabeau de Galard, 1^e de Geoffroy, et 2^e de Gabriel de Cugnac. il n'est fait mention que du premier :

IV. Geoffroy DE CUGNAC épousa, en 1582, Jacquette du Bosc; ils eurent pour fils;

1° Charles, qui suit;
2° Jean, dont on ignore le sort;
3° Une fille nommée Suzanne, qui apporta la terre de Caussade dans la maison de la Marthonie, par son mariage avec Armand de la Marthonie, auteur de la branche de la Marthonie-Caussade.

V. Charles DE CUGNAC, I^{er} du nom, épousa, en 1612, N.... de Rançonnet de Polignac, fille de Benjamin de Rançonnet, seigneur de Polignac, et de Marthe de Raymond; elle était sœur de Marie de Rançonnet de Noyan, mariée, en 1609, à Louis de Galard de Brassac de Béarn. Leur fils fut :

VI. Charles DE CUGNAC, II^e du nom, quitta le Périgord pour aller habiter le Poitou, où il devint seigneur du Bourdet, par son mariage, en 1647, avec Catherine Acarie, dame du Bourdet, issue d'une ancienne famille alliée à plusieurs grandes maisons du royaume, entre autres avec celle de Rochechouart, dont une branche connue sous le nom de Rochechouart-Jars, seigneurs du Bourdet, a possédé long-temps la terre de ce nom. Les enfants de Charles de Cugnac et de Catherine Acarie du Bourdet sont :

1° Jean-Louis, qui suit;
2° Charles de Cugnac, marié en Picardie, père de Louis de Cugnac du Bourdet, successivement officier dans un régiment d'infanterie, lieutenant-colonel, avec rang de colonel, dans le régiment de Bourbonnais, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, nommé brigadier des armées du roi le 20 février 1761, et maréchal de camp le 16 avril 1767. Ses services furent récompensés de la place de lieutenant de roi de la ville de Saint-Omer, où il est mort sans postérité.

VII. Jean-Louis DE CUGNAC, dit le marquis DU BOURDET, était, en 1680, capitaine dans le régiment des Fusiliers du roi, et en 1689 exempt dans la deuxième compagnie des Gardes-du-Corps. On voit dans l'Histoire de la maison du roi qu'il se distingua, en 1691, à la bataille de Leuze. Il est mort ayant à peine quarante ans, se rendant à Paris, auprès de madame de Maintenon. Il s'était marié, en 1680, avec Antoinette de Châteauneuf qui le rendit père de :

1° Gaspard-Louis-Philippe de Cugnac, marquis du Bourdet, né en 1681, mort en 1761, sans alliance. Il avait commencé par être page de Louis XIV, sur ses preuves faites en 1697 ; eut, en 1700, un bâton d'exempt dans les Gardes-du-Corps, obtint un régiment en 1706, l'aide-majorité de la seconde compagnie des Gardes-du-Corps en 1720, une lieutenance en 1732, fut nommé brigadier en 1734, et maréchal des camps et armées du roi en 1738;

2° Louis-Paul-Philippe, dont l'article suit.

VIII. Louis-Paul-Philippe DE CUGNAC, seigneur du Bourdet, épousa, en 1735, Marie-Angélique de Ranques, et laissa pour fils :

IX. Louis-Philippe DE CUGNAC, seigneur du Bourdet, qui épousa, en 1775, Marie-Madeleine-Alexandrine de Razes d'Auzances; il mourut en 1810, laissant :

1° Jules-Emilien, qui suit;

2° N...., mariée au seigneur de Mougon, d'une ancienne maison du Poitou;

3° Alexandrine de Cugnac, mariée à N.... de Monnier, seigneur d'Availles.

X. Jules-Emilien DE CUGNAC, né en 1783, a été député au commencement de 1815 à Beaupré près de monseigneur le duc de Bourbon, par la garde royale de son département, pour offrir à ce prince leurs services; il a épousé, en 1813, demoiselle Aglaé de Maynard, dont deux filles, l'aînée, née en juin 1814, décédée; elle fut tenue sur les fonts par le marquis de Cugnac-Dampierre et par la comtesse de Maynard son aïeule. La seconde est née le 1er mars 1816. On la nomme Marie-Françoise-Aglaé. La filiation de cette branche est copiée sur les preuves produites en 1697 par Gaspard-Louis-Philippe de Cugnac du Bourdet, pour entrer aux pages.

Il est parlé de cette ancienne maison dans le Dictionnaire des Gaules, in-fol., tome 2, au mot DAMPIERRE; dans le Dictionnaire de la noblesse, in-4°, tome 5, au mot CUGNAC, et enfin dans les grands officiers de la couronne, tome 9, page 110, où l'on traite des chevaliers de l'ordre du Saint-Esprit. Il n'existe point d'autres branches de cette maison, que celles indiquées dans cette généalogie.

Armes : « Gironné d'argent et de gueules ».

CANEVARO, famille noble, originaire de Gênes. Le nom de Canevaro se trouve inscrit, dès l'an 1621, dans la liste des nobles de cette République. On peut consulter : *Della-Floria di Genova, trattato di Vorms finé a la pace Daguisgrana libri* 4, où l'on voit qu'un Canevaro, sénateur, se distingua par la manière dont il défendit son pays en 1744; défense dans laquelle il périt: il fut enterré avec la plus grande pompe dans la cathédrale. Le comte de Broglie et tous les officiers de l'armée française, qui se trouvaient alors sous ses ordres, rendirent à ce Canevaro les plus grands honneurs funèbres. On peut voir aussi *la Bitta Genova, n°* 15.

I. Jacques-Antoine CANEVARO, fils du précédent, marié à noble Marie-Rose-Françoise Turiani, a laissé:

II. Grégoire Barthelemi CANEVARO, né le 7 mars 1761, chef de cohorte de la quatrième légion de la garde nationale du département de la Seine inférieure et membre du collége électoral; il a épousé, le 14 sepembre 1794, Marie-Magdeleine-Paule-Françoise Baudri de Goustemesnil, fille de Jean-Laurent Baudri, seigneur de Goustemesnil et autres lieux, marié à Marie-Madeleine de Tousselle, dont sont venus :

1° Jean-François-Henri de Canevaro, né le 4 avril 1797, attaché à l'ambassade d'Angleterre, comme secrétaire surnuméraire, 1816;
2° Pauline-Françoise Canevaro, née le 10 août 1795, qui a épousé Charles-Auguste d'Ambrin de Calmesnil;
3° Adèle-Victorine Canevaro, née le 21 juillet 1800.

Par lettres patentes de S. M., délivrées par le chancelier de France, le 31 janvier 1815, Barthelemi Canevaro a été naturalisé Français.

Il existe encore à Gênes, deux dames Canevaro : la première a épousé un Balbi, et la seconde un Fransoni.

Armes : « D'argent, à un arbre terrassé de sinople, » adextré en chef d'une étoile de gueules et en pointe » d'un levrier rampant contourné de sable : couronne de » marquis ».

COURTIN. Maison qui, suivant l'histoire généalogique de la noblesse de Touraine et pays circonvoisins, par M. le chevalier de L'Hermite-Soulier, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi (édition de 1669 avec privilége), est sortie de l'ancien château de Sougé-le-Courtin, situé dans la paroisse de Sougé, province du Maine, terre que cette famille a possédée pendant plus de quatre siècles.

Les premiers seigneurs sont qualifiés chevaliers, et en plusieurs titres et cartulaires *milites* et *nobiles viri armigeri.*

Cette famille, distinguée dans la robe et dans l'épée, a formé des alliances avec les maisons les plus titrées de la province de Touraine, du Maine et autres.

Elle a fourni des abbés de Gastine, des chanoines de l'église de Saint-Martin de Tours, dans laquelle ils ont laissé plusieurs marques de leur piété, ainsi qu'il appert par les registres capitulaires de cette église, où se célébrait tous les jours la messe de Courtin : elle a aussi fourni plusieurs ambassadeurs de France auprès des cours étrangères, des lieutenants du roi, des gouverneurs et des intendants de provinces, des conseillers d'état en tous les conseils, des maîtres d'hôtel du roi, des écuyers du prince, et de mesdames de France, etc. etc.

Plusieurs ont obtenu des rois et des princes du sang diverses lettres de récompense de leurs longs et bons services, et ont joui des honneurs de la cour, ayant fait différentes fois leurs preuves de noblesse, et notamment messire Bérenger-François, vicomte de Courtin, chevalier, lieutenant-colonel d'infanterie, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, qui, au mois de décembre 1785, fit ses preuves de noblesse, pour avoir l'honneur de monter dans les carrosses de S. M. et de la suivre à la chasse, ainsi qu'il appert par la copie délivrée le 10 novembre 1789, sur la minute conservée au cabinet des ordres du roi, par le conseiller de S. M. en sa cour des aides, généalogiste de ses ordres, garde des titres, ma-

Digitized by Google

nuscrits et livres imprimés, signée *Chérin*, et au-dessous le cachet.

Les derniers seigneurs de Sougé-le-Courtin furent :

I. Jean DE COURTIN, Ier du nom, chevalier, qualifié dans les anciens titres *sire de Songé*, et dans les cartulaires *miles*. Il vivait l'an 1350, et fit un acquêt de rentes pour ladite terre de Sougé-le-Courtin, par-devant Bourcier, notaire, le vendredi d'après la Saint-Marc de l'an 1391. Il rendit des services importants au duc d'Orléans, et fut tué dans les guerres des Anglais, suivant des lettres de récompense accordées le 9 février 1396, par ce prince à son fils messire Jean-Pierre de Courtin, chevalier, qui a continué sa branche. Jean de Courtin eut pour enfants :

1° Mathieu de Courtin, chevalier, seigneur de Sougé-le-Courtin, épousa demoiselle Marie d'Orange, et fit son testament, dans lequel il est qualifié *nobilis vir armiger;* et dans plusieurs autres titres *miles*, et par lequel il fit plusieurs fondations, et donne à Jean-Pierre de Courtin, son frère puîné, son partage et sa propriété, en ces termes : *Do, jure hæreditario, nobili viro Joanni Petro Courtin armigero, fratri meo percharissimo, testiam suam plenariam voluntatem, tanquàm de suis rebus propriis.* Il ne laissa que deux filles :

a. Aliette, mariée 1° à messire Jean de Champ-Manche, chevalier, seigneur de la Bourlière, duquel mariage sont issus : 1° Renée de Champ-de-Manche, femme de noble et de puissant seigneur Louis de la Pallu; 2° à messire Robin de la Fontaine, chevalier, fils de messire Guillaume de la Fontaine, et de dame Peronnelle de Champeigné;

b. Jeanne de Courtin, mariée à messire Jacques de Beif, chevalier.

2° Jean-Pierre, dont l'article suit;

3° Guillaume de Courtin, prêtre;

4° Marie de Courtin, qui n'a pas été mariée.

II. Jean-Pierre DE COURTIN, chevalier, seigneur de Sougé-le-Courtin, fut archer du corps de la compagnie du duc d'Orléans, servit contre les Anglais, et reçut de ce prince, en récompense de ses services et de ceux de son

Digitized by Google

père, une pension de 120 liv. tournois, par lettres du 9 février 1396 Il épousa demoiselle Marie Gillon-d'Assé, et fit son testament le 9 février 1398. Ses enfants furent :

1° Pierre de Courtin, dont l'article suit :
2° Gervais de Courtin, qui forme la seconde branche relatée pag
3° Jean-Michel de Courtin, qui forme la troisième branche, rapportée plus loin, laquelle est la branche aînée actuelle par l'extinction des deux premières ;
4° Jacques de Courtin, chevalier, mort jeune en 1415;
5° Louis de Courtin, chevalier, qui a eu pour femme Jacqueline Proust, de laquelle il n'eut point d'enfants ;
6° Jean de Courtin, qui forme la huitième branche, rapportée page
7° Ambroise de Courtin, mariée à messire de Bouchères, chevalier.

III. Pierre de Courtin, chevalier, épousa Jeanne de la Barre, de laquelle il laissa :

1° Hugues, qui suit ;
2° Jeanne, mariée à Jean de Valée, chevalier;
3° Marie Courtin, fille d'honneur de la reine, sous Charles VI.

IV. Hugues de Courtin, écuyer, conseiller et auditeur des comptes de M. de Bourbon, ainsi qu'il appert par un acte du 4 août 1457, épousa, 1° Madeleine Budé ; 2° Françoise de Ligny. Ses enfants furent :

1° Gilles, clerc des comptes du roi ;
2° Pierre, seigneur de l'Hostel en Anjou, chanoine de Bayeux et de Notre-Dame de Paris ;
3° Martin, dont l'article suit ;
4° Guillaume, qui partagea avec ses frères, le 5 janvier 1488.

V. Martin de Courtin, seigneur de Pomponne, de la Villeneuve, etc., qualifié en plusieurs titres, chevalier, secrétaire du roi et greffier de son trésor ; est dépeint dans sa chapelle de Pomponne, où il fut inhumé, vêtu d'une robe rouge, l'épée au côté, etc. Il laissa d'Isabeau de Thumery, sa femme :

1° Jean, dont l'article suit;

2° Louis, conseiller-clerc au parlement;
3° Catherine de Courtin, femme de François Hebert, écuyer, seigneur de Brau.

VI. Jean DE COURTIN, II[e] du nom, chevalier, seigneur de Pomponne, maître des comptes, épousa Marguerite Conan, dont il eut :

1° Louis, mort sans enfants;
2° Guillaume, dont l'article suit;
3° Ambroise, mariée à Nicolas de Hacqueville, chevalier, seigneur de Garges, d'Attichy, etc., conseiller au parlement;
4° Marie de Courtin, femme de Pierre Grassin, chevalier, seigneur d'Ablon, aussi conseiller au parlement.

VII. Guillaume DE COURTIN, I[er] du nom, écuyer, seigneur de Gournay, secrétaire du roi, épousa noble demoiselle Geneviève du Bois, dame de Hozay. De ce mariage sont issus :

1° Jean de Courtin;
2° N...., maître des comptes, mort sans alliance;
3° Guillaume, dont l'article suit;
4° Jean, seigneur de Gournay, gouverneur et bailli d'épée de Guise, secrétaire du roi, qui épousa, le 29 août 1545, Madeleine Budé, dame du Bois-le-Vicomte, dont :

a. Guillaume, seigneur de Gournay et du Bois-le-Vicomte, conseiller du roi et auditeur des comptes, mort sans hoirs;
b. Jean, chanoine de Clermont;
c. Gaston, père de Maximilien, qui n'a laissé que des filles;
d. Pierre, écuyer, seigneur de l'Hostel du Bois, qui épousa Diane de Mary, sous-gouvernante des enfants de France, dont il n'eut que deux filles : 1° Jeanne, femme de Pierre Testart, écuyer; 2° Madeleine, femme de Jean d'Aubusson, chevalier;
e. Geneviève, qui épousa, le 16 août 1551, Arnould le Court, écuyer, seigneur du Chesnay;
f. Françoise de Courtin, femme, 1° de Gilles Baulart, écuyer; 2° de Jérôme d'Escamain, écuyer.

Digitized by Google

5° Geneviève de Courtin, femme de Claude Anjorant, chevalier, seigneur de Claye et de Patigny, conseiller au parlement.

VIII. Guillaume de Courtin, IIe du nom, chevalier, seigneur du Bas-Rosay, épousa, vers l'an 1538, Anne le Cirier, fille de Robert et de Marie de Moulisseau, dont :

1° Jean, dont l'article suit;
2° Marie de Courtin, femme de Claude Larcher, chevalier, conseiller au parlement.

IX. Jean de Courtin, IIIe du nom, chevalier, seigneur de Rozay, conseiller du roi en ses conseils et doyen en son parlement, épousa Marie Hennequin, fille de Dreux Hennequin, chevalier, seigneur d'Assy, président la chambre des comptes, et de Marie Nicolaï. De ce mariage sont issus :

1° François, dont l'article suit;
2° René, chevalier, seigneur de Villiers et autres lieux, maître des requêtes et ambassadeur pour Sa Majesté vers la république de Venise, qui laissa de son mariage avec Marguerite-Françoise Bitault, fille de François, chevalier, seigneur de Chisay et de Vaillé, maître des requêtes :
   a. Marc, chevalier, seigneur de Villiers, capitaine au régiment des gardes, puis des chevau-légers de la Reine;
   b. René, chevalier, mort jeune;
   c. Charles de Courtin, abbé;
   d. Marie, femme de Jacques Jubert, chevalier, marquis du Thil et autres lieux, maître des requêtes;
   e. Anne, } religieuses à l'abbaye de Long-
   f. Isabeau, } champ.
3° Dreux, chevalier de Saint-Jean de Jérusalem, commandeur de Vaubour et de Trépigny;
4° Aimard de Courtin, mort jeune;
5° Achilles, chevalier, comte des Mesnues, conseiller d'état, puis maître des requêtes, qui laissa de Marie Barantin, fille d'Honoré, chevalier, président en la chambre des comptes;
   a. Charles, comte des Mesnues, lieutenant de la Mestre-de-Camp de la cavalerie légère;

b. Honoré, chevalier, comte des Mesnues, maître des requêtes, intendant de Picardie et du pays d'Artois, puis ambassadeur extraordinaire près la cour de Londres, qui ne laissa de Marie-Elisabeth le Gras, son épouse, qu'un fils et plusieurs filles, morts jeunes;

6° Anne de Courtin, femme, 1° de messire de Bénigne Bernard, seigneur de Bauve, maître-d'hôtel ordinaire du roi, et de ses comptes, à Paris; 2° de Nicolas de Mouy, chevalier, marquis de Riberpré.

X. François DE COURTIN, chevalier, seigneur de Bruxelles, baron de Givry et autres lieux, conseiller du roi en ses conseils, et maître des requêtes, épousa Jeanne Lescalopier, sœur du président de ce nom, dont il eut,

1° Nicolas, dont l'article suit;
2° Jean, chevalier, baron de Givry, conseiller du roi en ses conseils et en son parlement, qui a épousé Geneviève Lamy;
3° Marie, épouse de René Souvré, chevalier, marquis de Renouard, fils du maréchal de Souvré;
4° Anne de Courtin, fille de Jean-Antoine de Mesme, chevalier, marquis d'Irval et de Cramail, président de la cour des comptes.

XI. Nicolas DE COURTIN, chevalier, seigneur de Rozay, la Villette et de Latingny, conseiller du roi en ses conseils et en la grand'chambre du parlement, épousa Françoise du Drac, fille d'Adrien du Drac, chevalier, vicomte d'Ay, baron d'Anneron, bailli de Melun, de laquelle il eut :

1° Françoise, femme de N... Hué, chevalier, seigneur de la Roque, conseiller au grand conseil;
2° Anne de Courtin, carmelite;
3° Geneviève de Courtin.

DEUXIÈME BRANCHE.

Seigneurs de la Giraudière.

III. Gervais DE COURTIN, chevalier, seigneur de la Giraudière, fils de Jean-Pierre, rapporté page , rendit aveu aux seigneurs de Fontaine-Milon, en 1436 et 1472, dans lesquels actes il est qualifié *noble homme*, *écuyer*; il

Digitized by Google

épousa Suzanne de la Chapelle, fille du seigneur de la Coudre, en Anjou. Il eut de ce mariage :

1° René, dont l'article suit;

2° Aliette de Courtin, femme de Julien Milon, écuyer.

IV. René DE COURTIN, Ier du nom, écuyer, seigneur de la Giraudière, épousa Aliette Renoul, fille de Jean Renoul et de Marie de Meaune, dont :

1° René, qui suit;

2° Marie, mariée à François Neron, écuyer;

V. René DE COURTIN, IIe du nom, seigneur de la Giraudière, épousa, par contrat du mois de septembre 1534, Jacquine le Bigot, fille de Jacques et de Marie Louet, et partagea avec François Neron, à cause de Marie de Courtin, sa femme, en 1537. Il laissa de son mariage :

1° Jacques, dont l'article suit;

2° Nicolas, } religieux de Saint-Aubin d'Angers,
3° Ambroise, } prieurs de Pincé;

4° René, qui laissa de Charlotte Guerrier, sa femme :

a. Jean, seigneur de la Hunaudière, qui eut de son mariage avec Charlotte-Michel de la Roche-Maillet, fille de René et de Françoise de Roux de la Treille, entr'autres enfants, Jean, seigneur de la Hunaudaye, marié avec Esther Gaillard, fille de Clovis et de Marie de Saint-Denys, dont, 1° Jean, seigneur de la Hunaudaye, conseiller du roi, prévôt, lieutenant-criminel, gouverneur et capitaine de la ville et du château de Baugé, marié en 1656 avec Catherine Rousseau, dont une fille; 2° Hélie, qui a épousé Charles d'Espinay, chevalier, seigneur de Courléon, de Fresné, de Pontrenault, etc.;

b. Jacquine, mariée à Pierre Goyet.

5° Anneau, qui laissa de Madeleine d'Amours, son épouse :

a. Anceau, seigneur de Loustarelle, procureur du roi à Baugé, marié avec Catherine du Mesnil, dont un fils religieux, et trois filles;

b. Marie, épouse de René Baudry, conseiller et avocat du roi à Baugé.

6° Marie, épouse de N... de Briolay, chevalier;
7° Anne de Courtin, femme de N... de Domagné, écuyer.

VI. Jacques DE COURTIN, Ier du nom, seigneur de Boisclair et de la Giraudière, épousa, en 1560, Isabeau du Moulinet, fille de Jean du Moulinet et de Marie Pincé. De ce mariage vint :

VII. Maurillé DE COURTIN, seigneur de la Giraudière, qui épousa, le 25 octobre 1586, Julienne Ferré, de laquelle il laissa :

1° Jacques, dont l'article suit;
2° Louise, femme de Julien de Morenne, lieutenant-général de Sainte-Susanne.

VIII. Jacques DE COURTIN, IIe du nom, écuyer, seigneur de Boisclair, conseiller du roi, bailli, juge-général de Sainte-Suzanne, épousa Anne Charlot, dont il eut Renée de Courtin, qui fut mariée, le 14 novembre 1633, à Urbain le Pelletier, conseiller du roi, président, bailli et juge général de Sainte-Suzanne.

TROISIÈME BRANCHE.

Seigneurs d'Abatans, de Neuville, de la Gohière, de Vignelle, du Urnoy, du Bois-de-l'Ile-Adam, d'Averne, de Beauval, du Monsel, de Charré, de Thierville, d'Escoman, de Saunay, d'Autry, d'Ardeloup, de Theillay, d'Ussy, de Marcy, de Morintru, de Rouget, etc.

III. Jean-Michel de Courtin, chevalier, seigneur d'Abatans et de Neuville, était sous la tutelle de son père Jean-Pierre, le 22 avril 1397; et paya, en vertu d'un mandement du lieutenant-général du gouverneur du duché d'Orléans, du 13 avril 1415, 18 sols parisis, pour un droit de rachat de la part de la succession qui lui était échue par le trépas de messire Jacques de Courtin, chevalier, son frère puîné, de certaines censives tenues en fief de M. le duc d'Orléans. Il est encore rappelé dans un acte du 10 novembre 1420. Il était officier attaché à la suite du duc d'Orléans, suivant des lettres de récompense accordées par Charles, duc d'Orléans, à ses enfants, le 25 décembre 1465. Il mourut en Angleterre où

le duc était prisonnier, et fut marié, 1° à dame d'Abatans, dont il ne laissa que deux filles, qui furent et demeurèrent, après la mort de leur père, dames de ladite terre et seigneurie d'Abatans, comme venant du côté de leur mère; 2° et en secondes nôces, par contrat du 5 février 1416, à Françoise-Jacqueline Prévost, dame de Neuville, fille de messire Jacques-Guillaume Prévost, chevalier; seigneur de Neuville. De ce second mariage sont issus :

1° Jean de Courtin, chevalier, qui suit :
2° Etienne de Courtin, chevalier, officier du duc d'Orléans,
3° Jeanne de Courtin, mariée à messire d'Elie de Cotteblanche.

IV. Jean DE COURTIN, IIe du nom, chevalier, seigneur de Neuville, archer de la compagnie d'hommes d'armes de M. le comte Dunois, dont la montre fut faite le 8 août 1455. Charles, duc d'Orléans, en récompense de ses services et de ceux de son père, lui fit don, et à Etienne son frère puîné, d'une maison sise à Blois, par lettre du 25 décembre 1465, sous la redevance de 5 livres tournois; et Marie, duchesse d'Orléans, de laquelle il était écuyer tranchant, lui fit aussi un don, en considération de ses services, par lettre du 26 mars 1465. Lui et son épouse dame et noble demoiselle Etiennette Liger, se firent une donation mutuelle de leurs biens, le 12 septembre 1489. Il rendit hommage de sa seigneurie de Neuville, tant en son nom qu'en celui de dame Jeanne de Courtin sa sœur, veuve de feu messire Elie de Cotteblanche, au seigneur de Mornay, le 15 décembre 1493, et eut pour enfants:

1° Jean de Courtin, chevalier, qui épousa dame Yoland Jubin, fille de messire Antoine Jubin, écuyer, seigneur de Lurenard et de dame Isabeau Guinard, son épouse, duquel mariage sortirent des enfants qui, étant en bas âge à la mort de leurs père et mère, furent mis sous la tutelle de leur grand-père maternel;
2° Nicolas de Courtin, dont l'article suit;
3° Messine de Courtin, mariée à M. Quartier;
4° Guillemette, } religieuses.
5° Etiennette, }

V. Nicolas DE COURTIN, chevalier, seigneur de Neuville et de la Gohière, paroisse de Fontenay, rendit hommage à messire Simon de Mornay, chevalier, seigneur Deschère, le 29 septembre 1500. Il épousa, par contrat du 20 janvier 1478, dame Jeanne Sevin, issue d'une des bonnes familles d'Orléans, fille de messire Guillaume Sevin et de dame Marie de Berenger; il est rappelé, ainsi que son épouse, dans l'acte de partage fait le 19 janvier 1515 entre ses enfants, qui furent:

1° Etienne de Courtin, dont l'article suit;
2° Guillaume de Courtin, chevalier, compris dans la montre de la compagnie de messire Houdelot, le 7 octobre 1509;
3° Nicolas de Courtin, chevalier;
4° Marie, religieuse à Orléans.

VI. Etienne DE COURTIN, chevalier, seigneur de Neuville et de la Gohière, fut compris dans la montre de la compagnie de messire de Miolans, qui fut faite à Châlons-sur-Saône, le 26 mai 1500; partagea avec ses frères et sœurs la succession de leurs père et mère; le 29 janvier 1515, épousa demoiselle Marie de Noyon, et fit son testament le 2 octobre 1557, dans lequel sont nommés ses enfants, qui suivent:

1° Herman DE COURTIN, chevalier, seigneur de Neuville et de la Gohière, avocat au parlement, épousa demoiselle Jeanne Fuguet, dont il eut:
   a. Etienne de Courtin, chevalier, mort sans postérité;
   b. Denise de Courtin, mariée à messire Guillaume de Paulmier, qui a laissé des fils et des filles.
2° Germain de Courtin, dont l'article suit;
3° Charles de Courtin, chevalier, dont il n'est sorti qu'une fille, mariée à M. Gille;
4° Nicolas de Courtin, chevalier, mort sans enfants;
5° Marguerite de Courtin, mariée à M. Bergeon.

VII. Germain DE COURTIN, Ier du nom, chevalier, seigneur de Neuville et de la Gohière, docteur-régent de la faculté de médecine de Paris, donna une quittance le 4 février 1565; épousa, par contrat du 20 avril 1578, demoiselle Marie Simony, de la ville de Sienne, fille de

Digitized by Google

messire Jean Simony, chevalier, issu de la noble famille des Simony de Florence, et de dame Marie Langélier, son épouse, et sœur de messire Nicolas Langelier, évêque de Saint-Brieux.

La mère de Clément XI était Simony, dont le portrait était entre ceux de la famille de Courtin. De ce mariage vinrent :

1° Nicolas de Courtin, abbé de Saint-Pierre de la Réolle, et doyen de la cathédrale de Saint-Brieux ;
2° Germain de Courtin, dont l'article suit;
3° Marie de Courtin, mariée à M. Cunois, secrétaire du roi, d'où sont issus plusieurs enfants.

VIII. Germain de Courtin, IIe du nom, chevalier, seigneur de Monsel, Vignelle, Beauval, du Ornoy, du Saulsoy, de Rougebourse, de Tanqueux, etc.; né à Paris et baptisé en l'église paroissiale de Saint-Médéric de la Ville, le 9 octobre 1587, fut contrôleur des guerres en Bretagne, conseiller d'état par brevet du 2 mai 1624, et rendit aveu le 6 juillet de la même année de sa seigneurie de Tanqueux au maréchal de la Force, baron de la Ferté-sous-Jouarre; reçu secrétaire du roi le 6 avril 1634, adjudicataire général de la concession faite par le roi, en 1642, du droit et faculté de faire rouler des coches et carrosses sur les routes de Paris et provinces du Lyonnais, Dauphiné, Provence, Languedoc, Calais, Dunkerque, etc.; retour en la ville de Paris, secrétaire honoraire du roi, le 12 novembre 1655, fit son testament le 11 décembre 1657.

Il épousa, 1° par contrat du 25 janvier 1628, demoiselle Marie le Bel, fille de messire Antoine le Bel, chevalier, seigneur du Lys, et un des cent gentilshommes de la maison du roi, issu de la noble famille des Lebel, en Picardie, et de Marie Martin;

2° Par contrat du 11 février 1640, demoiselle Catherine de Laffemas, fille de messire Isaac de Lattemas, chevalier, seigneur de Rougebourse, du Saulsoy, etc., maître des requêtes ordinaires de l'hôtel du roi, lieutenant civil au châtelet de Paris, et de dame Marie Hault-Dessens, qui fit son testament le 5 avril 1687. Ses enfants furent :

Du premier lit :

1° Germain de Courtin, chevalier, seigneur du bois

de l'Ile-Adam, d'Averne, de Morintru, de Beauval; d'abord conseiller au parlement de Rouen, ensuite prêtre; mort en 1696;

2° Jacques de Courtin, dont l'article suit;

3° Pierre de Courtin, auteur de la quatrième branche rapportée ci-après;

4° Marie de Courtin, dite l'aînée, mariée par contrat du 14 octobre 1637 à messire François de Vaydeau de Grandmont, chevalier, seigneur de Saint-Lubin, des Joncherets, Vrisseul et autres lieux, conseiller du roi en ses conseils, et en son parlement de Paris, mort le 1er novembre 1658, laissant plusieurs enfants, quatre fils et deux filles;

5° Catherine de Courtin, religieuse, morte professe au couvent de la conception, fauxbourg Saint-Honoré de Paris, dont elle a été bienfaitrice, à la charge par ledit couvent de recevoir *gratis*, et sans dot, et à perpétuité une religieuse de la famille de Courtin;

6° Madeleine, } religieuses professes à l'abbaye de
7° Agnès, } Jouarre, en Brie.

Du second lit :

8° Isaac de Courtin, auteur de la cinquième branche (deuxième actuelle) rapportée page

9° Charles de Courtin, auteur de la sixième branche, rapportée page

10° Éléonor de Courtin, auteur de la septième branche (troisième actuelle) rapportée page

11° Catherine de Courtin, mariée le 29 novembre 1668 à messire Jacques René de Brisay, chevalier, seigneur, marquis de Dénonville et autres lieux, major au régiment royal, puis vice-roi et gouverneur du Canada, et sous-gouverneur des enfants de France, de M. le duc de Bourgogne, du roi d'Espagne et autres;

12° Anne, morte jeune;

13° Autre Marie de Courtin, dite la jeune, mariée par contrat du 11 septembre 1681 à messire Melchior de Jordy de Cabanac, chevalier, seigneur de Grand-Champ, écuyer ordinaire du roi, commandant sa petite écurie.

Digitized by Google

IX. Jacques DE COURTIN, chevalier, seigneur de Monsel, de Charré, de Thierville, fut cornette des chevau-légers de S. A. R. en 1644; lieutenant au même régiment en 1648, puis capitaine du régiment de cavalerie de feu M. de Valois en 1650, et maître d'hôtel du roi en 1655, épousa, 1° par contrat du 7 février 1655, demoiselle Marguerite du Coudroy, dame de Saunay et d'Escoman, fille d'Eneas du Coudroy, de la noble et ancienne famille des du Coudroy Ferréole, et de dame Eléonore de Francheschi; 2° demoiselle Anne Acarie, lors veuve, avec une fille unique, de messire François d'Estampes, marquis d'Autry. Il n'y eut aucune postérité de ce second mariage. Du premier lit vinrent:

1° Alexandre Germain de Courtin, dont l'article suit;
2° et 3° Deux filles religieuses professes à Glatigny, en Brie, ordre de Fontevrault.

X. Alexandre-Germain DE COURTIN, chevalier, seigneur de Monsel, de Thierville, de Saunay, d'Escoman, épousa, en 1682, Blanche d'Estampes, fille unique de ladite Anne Acarie, sa mère, et de feu messire François d'Estampes, marquis d'Autry, baron d'Ardeloup et de Theillay, dont:

1° Alexandre de Courtin, chevalier, seigneur et marquis d'Autry, baron d'Ardeloup et de Theillay, qui substitua ses terres d'Ussy, Morintru, Beauval, Marey, d'Averne, de l'Ile-Adam, et de Rouget, à son frère puîné;
2° Antoine de Courtin, chevalier, seigneur de Saunay et de Thierville, mort sans postérité en 1720, ce qui fut cause que ladite substitution que lui avait faite son frère aîné, passa dans la branche de Courtin de Tanqueux ès-mains de messire Pierre-François de Courtin, chevalier, seigneur de Tanqueux, le dernier grévé, dont il sera parlé au onzième dégré de la sixième branche (1re actuelle);
3° N...... de Courtin, mariée à messire N. d'Estampes, duquel mariage vinrent:
a. Anne d'Estampes, mariée à messire Alexandre de Laâge, écuyer, seigneur de Cerbois, dont est issu M. le marquis de Laâge, chevalier, sei-

gneur d'Escoman, qui a épousé demoiselle de Bonnefond, dont il y a postérité.

QUATRIÈME BRANCHE (1re actuelle).

Seigneurs de Tanqueux.

IX. Pierre DE COURTIN, troisième fils de Germain IIe du nom et de demoiselle Marie le Bel, sa première femme, chevalier, seigneur de Tanqueux et autres lieux, fut capitaine au régiment de Valois, puis écuyer ordinaire du roi, en sa petite écurie, par brevet du 3 mars 1659. Il laissa d'Anne-Marie-Perrin, sa femme :

X. Pierre-François DE COURTIN, Ier du nom, chevalier, seigneur de Tanqueux, Godfroy, du Ornoy et autres lieux, était lieutenant au régiment des Gardes-Françaises lorsqu'il fut blessé au combat de Steinkerque, le 3 août 1692; il fut ensuite commandant et inspecteur général de l'artillerie d'Espagne, brigadier des armées du roi d'Espagne, et commandant en cette qualité le 20 janvier 1719, au siége de Francavilla en Sicile; il y fut tué. Il avait épousé Anne-Marguerite le Feron, qui est morte âgée de quatre-vingts ans, le 4 juillet 1754, et qui était fille de messire Antoine le Feron, IIe du nom, chevalier, seigneur de Mongeroux, conseiller du roi en son grand conseil et en tous ses conseils, lieutenant criminel au châtelet de Paris, et de dame Marguerite Hennequin, sa femme. De ce mariage sont issus :

1° Pierre-François de Courtin, dont l'article suit :
2° Antoine de Courtin, chevalier, qui fut lieutenant-colonel à la suite du régiment d'Orléans, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, mourut sans postérité, après avoir épousé demoiselle Marguerite Margueri, veuve en premières noces de messire de Briqueville, comte de la Luzerne, et en secondes noces de messire d'Aubigny, gouverneur de Falaise, dont elle avait deux enfants : l'aîné, messire d'Aubigny, fut lieutenant-général des armées du roi et gouverneur de Falaise; l'autre, M. le comte d'Assy, fut capitaine de dragons.

XI. Pierre-François DE COURTIN, IIe du nom, chevalier, seigneur de Tanqueux, d'Ussy, de Marey, de Beauval, d'Averne, de l'Ile-Adam, de Morintru et de Rouget,

Digitized by Google

fut lieutenant aux Gardes-Wallonnes, mourut âgé de soixante-treize ans, le 29 novembre 1765. Il avait épousé, par contrat du 22 janvier 1720, demoiselle Claude Duport, fille d'Hyacinthe-Jérôme Duport, maître des comptes, et de dame Elisabeth le Moine, son épouse. De ce mariage vinrent :

1° Antoine-Pierre de Courtin, dont l'article suit :

2° Eléonor-Pierre de Courtin de Tanqueux, chevalier, appelé le comte de Courtin, fut capitaine de cavalerie au régiment de Bourbon-Busset, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, épousa en premières noces, par contrat du 8 novembre 1763, demoiselle Marie-Louise-Geneviève de Bonnaire, fille de messire Pierre-Charles de Bonnaire, chevalier, seigneur des Forges, conseiller au grand conseil, et de dame Charlotte-Françoise de Nau, et qui est morte sans enfants, au château de Vauteuil, près la Ferté-sous-Jouarre, en 1772; et en secondes noces, par contrat du 15 décembre 1774, passé chez Dufresnoy, notaire à Paris, dame Henriette-Claudine Frain de Maupertuy, veuve avec deux enfants de messire Armand-André-Verraquin de Beaupré, chevalier, ancien capitaine au régiment de Brissac. Il décéda au château de Tanqueux le 24 août 1807, et laissa de son second mariage :

a. Pierre-Henri de Courtin, chevalier, comte de Courtin, né à la Ferté-sous-Jouarre le 2 août 1777, page de S. A. R. monseigneur le comte d'Artois en 1789, capitaine de cavalerie le 17 mars 1792, ayant fait les campagnes de 1792 et 1793 et autres à l'armée des princes et à l'armée de Condé, premier brigadier des Gardes-du-Corps de Monsieur, compagnie d'Escars, le 15 juillet 1814; chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis le 24 août 1814, puis fourrier des logis du roi le 13 décembre 1815;

b. Henriette-Charlotte de Courtin, née le 19 mars 1779 à la Ferté-sous-Jouarre, mariée à Paris, en 1808, à M. Etienne le Gué;

3° Claude-Madeleine de Courtin, mariée, par contrat du 23 avril 1743, à messire Jacques Anfraye,

Digitized by Google

chevalier, seigneur de Fontenay, de Quitry, de Forest, de Beauregard, marquis de Chaulieu. Il y eut de ce mariage trois fils morts en bas âge, et trois filles, dont deux ont été mariées : l'une, Claude-Madeleine-Joséphine Anfraye de Chaulieu, a épousé M. le marquis de Spada, dont postérité; l'autre épousa messire N.... de Tristan, et mourut sans enfants, à Mantes, près Paris.

XII. Antoine-Pierre DE COURTIN, chevalier, seigneur d'Ussy, de Marey, Beauval, Averne, appelé le comte d'Ussy, fut lieutenant dans les carabiniers, capitaine de cavalerie au régiment de Bourbon-Busset, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, gouverneur et grand-bailli de Meaux, conseiller du roi en ses conseils; épousa, 1° en 1746, demoiselle Adélaïde-Louise de Brisay de Dénonville, morte le 27 mai 1766, et enterrée à Saint-Paul de Paris le 28, dont il eut quatre enfants, morts en bas âge à la Ferté-sous-Jouarre; 2° en 1767, Catherine Beritault de Salbeux, fille de messire Pierre-Anne Béritault, chevalier, seigneur de Salbeux, et de dame Louise-Catherine Fricault, son épouse. De ce second mariage sont issus :

1° Antoine Jacques Authair de Courtin, dont l'article suit;
2° Marie-Nicole-Catherine, née le 16 février 1773, mariée à messire N.... Bauyn, chevalier, marquis de Perreuse, dont trois fils et deux filles, entre autres Marie-Antoinette-Louise-Elisabeth Bauyn de Perreuse, mariée à messire Antoine-Jacques Authair de Courtin, chevalier, comte d'Ussy, son oncle;
3° Eléonore-Julie-Louise de Courtin d'Ussy, née le 10 novembre 1774, mariée à messire N.... le Fèvre de Plainval, chevalier, ancien mousquetaire gris avec rang de capitaine de cavalerie, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, dont six enfants.

XIII. Antoine-Jacques-Authair DE COURTIN, chevalier, comte d'Ussy, né le 7 septembre 1771, officier de cavalerie, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, a émigré en 1791 jusqu'en 1801, et a fait plu-

sieurs campagnes. Il a épousé, en 1806, sa nièce, demoiselle Marie-Antoinette-Louise-Elisabeth Bauyn de Perreuse, fille de messire N.... Bauyn, chevalier, marquis de Perreuse, officier de cavalerie, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, et de dame Marie-Nicole-Catherine de Courtin d'Ussy, son épouse, et sœur de M. le comte d'Ussy. De ce mariage il a :

Marie-Clautilde-Elisabeth de Courtin d'Ussy, en bas âge.

CINQUIEME BRANCHE.

IX. Isaac de Courtin, chevalier, seigneur du Saulsoy, de Rougebourse, de Caumont, de Molien, comte de Laffemas, premier fils de Germain IIe du nom et de demoiselle Catherine de Laffemas, sa seconde femme, né en 1641; fut écuyer ordinaire du roi en sa petite écurie, par brevet de l'an 1672, puis écuyer ordinaire du roi et de madame la Dauphine, ci-devant duchesse de Bourgogne, par brevet du 20 mars 1680. Il vivait encore en 1722, et avait épousé, par contrat passé à Saint Germain-en-Laye le 10 juillet 1678, noble demoiselle de Kaiser, de la ville de Gand. De ce mariage sont issus :

1° Jacques de Courtin, chevalier, seigneur du Saulsoy, de Rougebourse, du Molien, comte de Laffemas, né le 3 juin 1682, fut écuyer ordinaire du roi en sa petite écurie, et écuyer de mesdames de France après son père, et l'était encore en 1754, était aussi lieutenant-colonel du régiment d'Archiac, vingt-septième régiment de cavalerie, chevalier de l'ordre royal et militaire de Sains-Louis, fit son testament le 30 mai 1754, qui fut reçu par Me Chaumel, notaire à Paris, et mourut le 8 août de la même année. Il avait épousé, par contrat du 18 juin 1720, demoiselle Marie-Anne-Catherine Péan du Rouvre, dont il n'eut aucun enfant qui lui survécût, étant tous morts en bas âge;

2° Eléonor de Courtin, chevalier, seigneur, comte de Caumont, a épousé, le 15 octobre 1734, demoiselle Antoinette-Victorine Ferat de Saint-Phal, dont il eut :

a. Eléonor-Charles de Courtin, chevalier, seigneur de Caumont, comte de Laffemas, pour, par

Google

substitution, en avoir eu des biens; né le 2 juillet 1736; fut mousquetaire du roi, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, et épousa demoiselle Jordy de Cabanac, veuve avec un fils unique du marquis de la Tour, chef de brigade des carabiniers, et fille de messire Jordy de Cabanac, chevalier, seigneur de Grandchamp, et de dame de Brûlard, son épouse. Il mourut en 1805, et laissa une fille qui est mariée à M. Brothier, directeur des impôts indirects, dont il y a postérité.

b. Victoire-Blandine de Courtin de Caumont, née le 16 août 1739, mariée à messire Marguerite-François de Courtin, chevalier, capitaine au régiment de Pologne, cavalerie, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, appelé de Courtin de Saint-Vincent;

3° Claude de Courtin, dont l'article suit;

4° et 5° Deux filles, religieuses à l'abbaye de Jouarre en Brie;

6° Antoinette-Charlotte de Courtin du Saulsoy, mariée en premières noces, par contrat passé à Paris pardevant Me Guillardie, notaire, le 23 janvier 1720, à messire Gabriel d'Aurelle, chevalier, comte de Terneyre, et en secondes noces, étant veuve sans enfants, à messire Claude de Boyer de la Salle. Ils sont rappelés tous deux dans un acte de partage entre les enfants de messire Isaac de Courtin, du 11 juin 1740, et dans un second, du 27 septembre 1751.

X. Claude de Courtin, chevalier, seigneur du Saulsoy, devenu, par la mort de ses deux frères aînés, comte de Laffemas et de Caumont, fut lieutenant-colonel au régiment de Saint-Simon, ci-devant d'Archiac, 27e régiment de cavalerie, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, reçut du roi, ainsi que son frère Eléonor, comte de Caumont, en récompense des services de feu leur père, Isaac, seigneur du Saulsoy, l'un des écuyers du roi et de Mesdames de France, par brevet du 13 avril 1726, chacun une pension annuelle de cinq cents livres tournois.

Il a épousé, par contrat du 5 avril 1749, passé par-de-

Digitized by Google

vant Me Caron, notaire à Paris, demoiselle Françoise-Madeleine-Charles-Louise de Dumosnard de Villefavard, née à l'île d'Oleron le 15 novembre 1718, de messire François de Dumosnard, chevalier, seigneur, baron de Villefavard et de Saint-Martial, en Poitou, major de l'île et citadelle d'Oleron, et de dame Louise Guillotin, son épouse. Il mourut à Saint-Germain-en-Laye, le 3 février 1763, âgé de 72 ans. Il laissa :

1° Antoine-René-Julie-Claude, dont l'artrele suit;

2° Eléonore de Courtin du Saulsoy, mariée en premières noces à messire de Bertrand de Verrette, chevalier, major général des milices de Saint-Domingue;

Et en secondes noces, étant veuve sans enfants, à messire Henri du Hautier, chevalier, appelé vicomte du Hautier, premier gentilhomme de S. A. R. Mgr. le duc de Penthièvre, et capitaine de ses gardes. De ce mariage vinrent :

Henriette du Hautier, née le 28 novembre 1786, mariée à messire de la Cropte, chevalier, comte de Chamterac, officier de cavalerie, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, d'où sont issus plusieurs enfants.

3° Catherine-Henriette de Courtin du Saulsoy, née le 16 mai 1751, à Saint-Germain-en-Laye, morte à Troyes, le 12 février 1813, sans avoir été mariée.

XI. Antoine-René-Julie-Claude DE COURTIN, chevalier du Saulsoy, comte de Laffemas et de Caumont, né à Saint-Germain-en-Laye, le 13 mai 1752, fut capitaine-commandant au régiment de Neustrie, dans lequel il servit depuis le 1er mai 1764, jusqu'au 4 juin 1792; chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, par brevet du 10 juillet 1788; a épousé, en 1786, demoiselle Marie-Françoise Caunois, de laquelle il a :

1° Anne-Marie-Julie de Courtin du Saulsoy, née à Troyes le 8 septembre 1787, mariée en premières nôces, à messire François Thiboust de Berry, chevalier, comte de Saulnois, colonel d'infanterie, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis; et en secondes nôces, étant veuve sans

enfants, le 10 août 1810, à M. Jean-Pierre-Joseph Niel. De ce mariage est issue :

Natalie-Delphine Niel, née le 24 avril 1815, à Paris.

2° Claude-Pierre de Courtin, chevalier du Saulsoy, vicomte de Laffemas et de Caumont, né à Troyes, le 24 octobre 1789 ; lieutenant de cavalerie par brevet du 15 juin 1814 ; a suivi Sa Majesté à Gand, au mois de mars 1815, et fait la campagne de 1815, en Belgique, dans l'armée royale sous les ordres de S. A. R. Mgr. le duc de Berry, en qualité de garde du corps du roi de la compagnie de Grammont; continue la carrière militaire.

SIXIÈME BRANCHE.

Seigneurs de la Boissière, éteints.

IX. Charles DE COURTIN, chevalier, seigneur de la Boissière, second fils de Germain, IIe du nom, et de dame Catherine de Laffemas, sa seconde femme, fut capitaine dans le régiment de Normandie, puis lieutenant des maréchaux de France en 1699, a épousé demoiselle Françoise Hector de Marle, dont il eut :

1° Charles-François de Courtin, chevalier, seigneur de Freschine, lieutenant aux Gardes-Françaises, mort sans postérité de Charlotte de Charmoulue, son épouse ;

2° N. de Courtin de la Boissière, mariée à messire Bauyn, chevalier, seigneur de Perreuse, dont il y a eu un fils, appelé M. le marquis de Perreuse, lieutenant-général des armées du Roi, qui a épousé demoiselle Terrier de Meaux, et a eu un fils M. Bauyn, marquis de Perreuse, officier de cavalerie, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, qui a épousé demoiselle Marie-Nicole de Courtin, d'Ussy, sœur de messire Antoine-Jacques Authair de Courtin, chevalier, comte d'Ussy ;

3° Autre demoiselle de Courtin de la Boissière, dite de Sainte-Foi, religieuse à Jouarre, en Brie.

SEPTIÈME BRANCHE (3^e actuelle.)

Vicomtes de Courtin.

IX. Eléonore DE COURTIN, troisième fils de Germain, II^e du nom, et de dame Catherine de Laffemas, sa seconde femme (auteur des seigneurs de Labarre, de Molien, de Lageri), fut lieutenant en 1672, puis capitaine au régiment de Normandie, le 18 décembre 1674, réformé en 1682, chevalier d'honneur au bailliage, siége et présidial de Meaux, le 28 avril 1692.

Il épousa demoiselle Marguerite Guillard, fille de Claude Guillard, chevalier, seigneur de Damere, conseiller au parlement de Paris, et de N. Gobelin, veuve en premières nôces de messire Jacques-Mathieu-François du Buisson, chevalier, seigneur d'Aubusson, premier président de la cour des Aides de Montauban, d'où sont issus :

1° Eléonor de Courtin, chevalier, seigneur de Molien, chevalier d'honneur au bailliage de Meaux, mort le 10 février 1757, sans enfants de demoiselle Françoise-Charlotte de la Fontaine Solar, morte le 17 décembre 1750; et qu'il avait épousée, le 20 février 1732, fille de messire Philippe de la Fontaine Solar, écuyer de la duchesse du Maine, et de dame Charlotte-Madeleine Gaya, son épouse;

2° François-Louis, dont l'article suit;

X. François-Louis DE COURTIN, chevalier, seigneur de Lageri, en Champagne, conseiller d'honneur de la ville de Meaux, né le 13 février 1710; a épousé demoiselle Adelaïde Hazon, fille de messire Louis Hazon, président en la cour des monnaies, et de Jeanne-Elisabeth Cellier, son épouse. Ses enfants furent :

1° N. de Courtin, chevalier, seigneur de Lageri, appelé le comte de Courtin de Lageri, ancien officier de dragons, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, a épousé demoiselle N. Hurtault de la ville de Reims. De ce mariage sont issues deux filles, mariées toutes deux;

2° Bérenger-François, dont l'article suit.

XI. Bérenger-François DE COURTIN, chevalier, appelé le vicomte de Courtin, né le 14 août 1752; fut d'abord

capitaine au régiment de la Reine-dragons, en 1779; puis lieutenant-colonel d'infanterie, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, le 2 mars 1788; fit ses preuves de noblesse, au mois de décembre 1785, pour avoir l'honneur de monter dans les carrosses de Sa Majesté et de la suivre à la chasse, ainsi qu'il appert par une copie desdites preuves, délivrée sur la minute conservée au cabinet des ordres du roi, par le conseiller de Sa Majesté, généalogiste de ses ordres, etc., du 10 novembre 1789. *Signée* Cherin.

Il avait épousé, le 7 septembre 1789, demoiselle Thérèse-Philibert Jacquin, dont il eut une demoiselle et un fils.

HUITIÈME BRANCHE.

Seigneurs de la Grange-Rouge, de Nanteuil, etc.

III. Jean DE COURTIN, II^e du nom, chevalier, fils de Jean-Pierre de Courtin et de Marie Gillon d'Assé, rapporté page..., épousa, 1° Marie de la Croix; 2° N.... Coustard. Ses enfants furent :

Du premier lit :

1° Mathurin, écuyer, capitaine d'infanterie, mort sans enfants;
2° Jean, dont l'article suit;
3° Richard, mort sans enfants de Jeanne le Mercier, sa femme;
4° Jeanne, femme de Colin Morin;
5° Françoise de Courtin, épouse de Jean le Houdoyer;

Du second lit :

6° Jacques, qui forme la neuvième branche, rapportée pag.
7° François de Courtin, chanoine de Saint-Martin de Tours.

IV. Jean DE COURTIN, III^e du nom, écuyer, épousa Marie de Launay, de laquelle laissa :

1° Jean, dont l'article suit;
2° Louis, } morts sans laisser d'enfants de Bonne et
3° Jean, } Marie Cottereau, leurs femmes.

V. Jean DE COURTIN, IV^e du nom, écuyer, seigneur de

Sautigny, épousa, en 1502, Catherine Cottereau, sœur de Bonne et Marie Cottereau, et fille de Pierre, seigneur de la vicomté de Vaupréau, et de Catherine Pesquit. De ce mariage naquit :

VI. Louis de Courtin, Ier du nom, seigneur de la Grange-Rouge, par acquisition du 16 juillet 1528. Il épousa, 1° Guillemette Luppin; 2° Guillemette de Saint-Mesmin, le 16 mai 1532. Ses enfants furent :

Du premier lit :

1° Guillaume, écuyer, seigneur de la Grange-Rouge, conseiller au grand conseil;
2° Anne, mariée à Nicolas Compaing, sieur du Fresnay, chancelier de Navarre;
3° Marie, femme de Victor Brodeau, écuyer, seigneur de Candé et de la Chassetière;

Du second lit :

4° Louis, seigneur de la Beaucerie, commissaire d'artillerie, qui n'eut qu'une fille alliée dans la maison de Champremond d'Orléans;
5° Jean, dont l'article suit;
6° Bonne, mariée à Jean L'huillier, chevalier, seigneur d'Orville;
7° Claude, femme de Michel Filleul, écuyer, sieur des Garres.

VII. Jean de Courtin, Ve du nom, écuyer, seigneur de Nanteuil, où il mourut le 14 décembre 1634, âgé de 90 ans, avait épousé, le 26 février 1575, Marie Galois. Ayant été soupçonné du parti de la Ligue, il fut enlevé par Jean de Beaumanoir, marquis de Lavardin, depuis maréchal de France, et chargé, par ordre du conseil du roi, tenu à Tours en 1599. Ses enfants furent :

1° Louis, procureur du roi à Blois, mort sans hoirs;
2° Jean, dont l'article suit;
3° Simon, chanoine de Saint-Sauveur de Blois.

VIII. Jean de Courtin, VIe du nom, écuyer, seigneur de la Beaucerie, de Nanteuil, de la Grange-Rouge, etc., procureur au baillrge, siége présidial et chambre des comptes de Blois, épousa, le 14 février 1610, Marguerite le Comte, de laquelle il eut :

1° Louis, écuyer, seigneur de la Baucerie, procu-

Digitized by Google

reur-général au parlement de Rouen en 1645, qui laissa, de Madeleine la Moussu, sa femme, deux filles : l'aînée religieuse Ursuline à Blois, et la cadette, Bonne, dame de la Baucerie, dite de la Beuvrière, morte le 9 octobre 1735, femme de Claude Feydeau de Marville, lieutenant aux Gardes-Françaises en 1685;

2° Jacques, dont l'article suit;

3° Marie, Ursuline à Blois;

4° Bonne, femme de N...., seigneur de Dampierre;

5° Marguerite, mariée à Julien de Bonvoust, écuyer, sieur de la Miotière, lieutenant criminel à Blois.

IX. Jacques de Courtin, écuyer, seigneur de Nanteuil, de la Grange-Rouge, etc., président au bailliage, siége présidial de Blois, maintenu dans sa noblesse par ordonnance de M. d'Aubray, comte d'Offremont, intendant de la généralité de Rouen, du 27 janvier 1667, avait épousé, 1° en 1651, Madeleine Rogier, dame de l'Epinière; 2° en 1666, Marie de Court. Ses enfants furent :

Du premier lit :

1° Louis, dont l'article suit;

2° Marie, morte sans alliance;

Du second lit :

3° François, chevalier, seigneur du Nanteuil, lieutenant-colonel d'infanterie, marié, en 1703, à Catherine Colin, fille du baron de Thermereu, dont sont issus :

a. Nicolas, lieutenant-colonel du régiment de Périgord, marié le 6 février 1748, avec Jeanne Burgea de Taley, morte sans enfants;

b. Jacques-Ignace, conseiller au conseil des Indes, marié à N.... Direy;

c. Marie-Francoise, } religieuses Ursulines à Blois;
d. Madeleine-Alexandrine, }

4° Bonne, mariée à N.... Guenet.

X. Louis de Courtin, II° du nom, chevalier, seigneur de la Grange-Rouge et de Clénord, épousa à Blois, le 15 août 1684, Marie-Paule Boutault, dont il eut :

1° Louis, dont l'article suit;

2° N...., seigneur de la Morandière, ancien capitaine dans le régiment Royal, infanterie, qui a épousé, le 16 février 1746, Marie Boutault;
5° Marie-Bonne, femme de Remion de Longuereau.

XI. Louis DE COURTIN, III° du nom, chevalier, seigneur de Clénord, épousa, 1° N.... Guenet; 2° N.... de Lorme, desquelles il n'eut point d'enfants; 3° le 9 septembre 1728, Elisabeth Val du Villey, de laquelle sont issus:

1° Claude-Georges, dont l'article suit;
2° N...., lieutenant dans le régiment de Périgord, infanterie, tué à la bataille de Plaisance, le 16 juin 1746;
3° N...., morte fille.

XII. Claude-Georges DE COURTIN, chevalier, seigneur de Clénord, a eu plusieurs enfants de son mariage avec N.... de Tailleris. Les descendants de cette branche habitent Blois, et brisent leurs armes de trois trèfles de sinople.

NEUVIÈME BRANCHE.

Seigneurs de Cissé, éteints.

IV. Jacques DE COURTIN, I^er du nom, seigneur de Cissé, fils de Jean et de N.... Coustart, épousa Marie Elians, de laquelle il laissa:

1° Jacques, dont l'article suit;
2° Christine de Courtin, femme de Jacques Brisard, écuyer.

V. Jacques DE COURTIN, II° du nom, seigneur de Cissé, bailli du Perche, personnage d'un grand mérite, auquel fut dédié un livre dans lequel il est qualifié *premier gentilhomme du Perche*, épousa Marie Huault, dame de Bellesme. De ce mariage vinrent:

1° Jacques, mort sans postérité;
2° Charles, dont l'article suit;
3° Marie, femme de Jacques de Triboutot, chevalier, seigneur de Prescou, capitaine des gardes du duc de Montpensier.

VI. Charles DE COURTIN, chevalier, seigneur de Cissé, de la Forest et autres lieux, rendit aveu au roi, à cause

de son château de Beaumont-le-Vicomte, pour raison de son fief de Pocé, dans lequel acte il est qualifié gentilhomme ordinaire de la chambre du roi. Il mourut sans enfants de Jacqueline de Vallée, son épouse, remariée au seigneur de Saveuse.

Armes : « D'azur, à trois croissants d'or; supports : » deux lions d'or; cimier, un lion issant d'or. »

ABZAC (D'), famille des plus anciennes de France, originaire du Périgord, et dont il est parlé au tome premier du Nobiliaire universel de France; le comte D'ABZAC DE MAYAC, connu sous le nom de Marquis de Mayac d'Abzac, major du régiment de la Reine, cavalerie, fut présenté et monta dans les carrosses du roi, le 4 novembre 1781; il émigra en 1790, et mourut en 1794 à l'armée de Condé. Il avait épousé N.... de Custines de Mandre.

Cette branche était sortie en 1478, de Guy d'Abzac, seigneur de Ladouze, et de Anne Sire de Montesuis et de Belleguette de Limeuil de Saint-Alvère. Il ne reste plus de cette branche que les d'Abzac de Cazenac et de Falgueyrac qui descendent de Bardin d'Abzac, seigneur de Mayac, qui, en 1592, épousa Françoise de Cazenac sur Dordogne, dont les descendants sont, Charles, Jacques, Jean et Louis d'Abzac de Cazenac et de Falgueyrac.

Louis D'ABZAC DE FALGUEYRAC, marié avec Antoinette d'Abzac de la Serre, eut plusieurs enfants, dont quatre sont encore existants :

1° François-Joseph, comte d'Abzac, de Falgueyrac et de Montastruc, colonel d'infanterie, marié, en 1798, avec Thérèse-Françoise-Elisabeth du Garric d'Uzèch de Montastruc, fille de Polycarpe du Garric, comte d'Uzèch, colonel de la Légion de Soubise, brigadier des armées du Roi, et de Thérèse-Françoise du Perrusse d'Escars;

2° François, officier du régiment de Lorraine, infanterie. Tous les deux émigrés; ils n'ont rentré qu'à la dissolution des armées coalisées contre la révolution de France;

3° Joseph d'Abzac, marié à mademoiselle Boyer, de Saint-Cyprien.

Digitized by Google

Nous avons remarqué et eu entre nos mains, au sujet de la branche d'Abzac de Falgueyrac, une lettre de M. d'Aguesseau, écrite à M. Colbert du Terron, conseiller du Roi en ses conseils, intendant de la marine du Ponant, en date du 6 février 1670. Il demandait un emploi dans la compagnie des Gardes de la Marine, pour M. le chevalier d'Abzac de Falgueyrac, dont le père, dit-il, a été autrefois vice-amiral. Ce gentilhomme, dit-il encore, est de la maison d'Abzac de Ladouze qui est une des plus illustres du Périgord.

ANDRÉE (D'). Cette maison, aussi illustre qu'ancienne, a pour tige connue, d'après les actes qui sont en sa possession, Pierre d'Andrée, natif d'Ivrée, en Piémont. On peut voir dans les registres de cette ville, depuis l'an 1200, ainsi que dans le livre intitulé : *Discorsi delle famigliæ, etc. imparentatæ colla casa della Marra dal signor Ferrante della Marra, duca della Guardia, in Napoli, appresso Ottavio Bertrando*, 1641, l'histoire de la maison d'Andrée avant Pierre, et comment ses ancêtres s'embarquèrent à Marseille avec Charles Ier, de la première maison d'Anjou, pour la conquête de Naples. Nous nous bornerons, dans cet article, à citer ce qui est prouvé par une suite d'actes non interrompus jusqu'à nos jours, et à rappeler l'origine et les titres de cette famille, reconnus de la manière la plus authentique, en 1785, par M. Chérin, généalogiste des ordres du roi.

Pierre d'Andrée suivit, avec Hector son frère, Charles de Duras, de la seconde maison d'Anjou, à la conquête du royaume de Naples, et contribua tellement au succès de cette entreprise, que Charles et Ladislas son fils, rois de Naples, le nommèrent successivement comte de Troia, duc d'Ascoli, vice-roi et grand-sénéchal du royaume. Il entra en souverain dans Rome au nom de Ladislas, en 1405. Il possédait les plus grands fiefs du royaume, et il devint si puissant, qu'après la mort de Ladislas, une partie de l'armée passa à sa solde. Mais, bientôt victime de son inviolable fidélité à la maison d'Anjou, Pierre d'Andrée fut disgracié par la reine Jeanne II, ou Jeannelle, qui porta sur le trône un prince étranger; et ses biens furent donnés en grande partie aux maisons Sforce et Carraciolli. Il mourut en 1417, laissant après lui la renom-

Digitized by Google

mée d'avoir été un des grands capitaines de son siècle, et léguant à sa descendance l'exemple de son attachement à son prince légitime. Pierre d'Andrée est nommé par quelques historiens Pierre d'Ivrée ou d'Ivrea, du nom du lieu de sa naissance. L'histoire des rois des Deux-Siciles de la maison de France, par M. d'Egli, observe que le nom de Pierre d'Ivrée appartient à Pierre d'Andrée. Hector, frère de Pierre, vice-roi, forma une branche qui subsistait encore dans le dix-septième siècle à Bovino et Pol Carino, dont les fiefs lui appartenaient.

I. Pierre d'Andrée, vice-roi de Naples, s'allia avec Sancie de Castellis, par acte passé à Catane devant Antoine Vinaceti, ainsi qu'il appert par le mariage de Jean son fils, chef de la maison d'Andrée transplantée en France, et dont l'article suit.

De son second mariage avec Marguerite della Marra, qui, par le crédit qu'elle conserva, fit rentrer ses enfants dans une faible partie de leurs biens, Pierre d'Andrée eut :

1° Pierre-Paul. Il forma une branche à Naples, qui tomba en quenouille dans la maison Pappacola;

2° Jeanine, qui épousa Jean Coscia, neveu du pape Jean XXIII.

II. Jean d'Andrée, par acte passé à Naples, au château neuf du roi, le 24 décembre 1398, devant Augustin de Casa Nova, épousa Sancie Simonetti de Catane en Sicile, du consentement de Pierre, qui lui donna les biens héréditaires de Sancie de Castellis, sa première femme. Cet acte est signé par Pierre de Caldora et par Hector d'Andrée, oncle de Jean; enregistré en la Cour majeure de Carprentras, livre 1er, le 15 février 1559. Jean, disgracié avec son père, et comme lui conservant dans la mauvaise fortune son attachement pour la maison d'Anjou, se retira en Provence auprès du roi René, qui lui donna des terres et des censes à Mont-Dragon et dans le Comtat, et qui fit un léger changement aux armoiries de la maison de Castellis, que Jean avait adoptées comme héritier d'une branche de cette maison. Jean testa en faveur de son fils Pierre II, dont l'article suit, devant Pierre Fabry à Bonnieux, le 20 décembre 1443. Cet acte est enregistré en la cour majeure de Carpentras, le 5 mai 1769.

Digitized by Google

III. Pierre d'Andrée, II[e] du nom, des comtes de Troia, s'allia avec Agnez Alberti, fille de Jean Alberti, chevalier florentin, et de Berengere Achardi, par acte passé à Carpentras, devant Jacques de Brogno, le 19 avril 1445, enregistré en la cour majeure le 15 février 1559. Pierre, II[e] du nom, concéda quittance aux enfants de Pierre-Paul, son oncle, à Naples, pour 790 écus napolitains légués à Jean, son père, par son aïeul Pierre, vice-roi de Naples, et faisant partie des biens rendus à sa succession. Cet acte passé devant Amadesy à Carpentras, le 5 août 1453, est enregistré en la cour majeure le 15 février 1559. Pierre, II[e] du nom, eut sept fils et deux filles, en faveur desquelles il testa, le 24 décembre 1453, devant Amadesy, notaire à Carpentras, et qui formèrent plusieurs branches, parmi lesquelles :

1° Pierre-Paul, III[e] du nom, dont l'article suit ;

2° Gaspard. Un de ses descendants ayant épousé l'héritière de la maison Roubaudi, dont il hérita sans enfants, laissa dans la suite ses biens à Jacques d'Andrée, chef des deux branches qui existent aujourd'hui. C'est ainsi qu'est venu le fief de Laval-Saint-Jean à la branche aînée d'Andrée de Renoard. Les deux branches payent encore 7 fr. 4 s. chaque année pour une fondation de messe faite par Gaspard dans l'église de Sainte-Cécile, en 1515;

3° Antoine. Ses descendants furent s'établir dans la rivière de Gênes vers l'an 1560, y restèrent environ 140 ans, et vinrent ensuite à Lisbonne. Il ne restait de cette branche, en 1780, qu'un abbé Henri d'Andrée, archidiacre de Fonte Arcada à Bragues, et deux nièces de son nom.

IV. Pierre-Paul d'Andrée, III[e] du nom, des comtes de Troia, damoiseau de Mont-Dragon, s'allia avec noble Jeanne de Roubaudi, par acte passé à Carpentras devant Martial Boneti, le 14 avril 1495; enregistré en la cour majeure le 15 février 1559. De ce mariage vint :

V. Jean-Paul d'Andrée, II[e] du nom, des comtes de Troia, qui épousa noble Madeleine de Baldoni à Carpentras, le 31 mars 1517, par acte d'Arnaud de Brigiis, enregistré en la cour majeure le 15 février 1559, dont il eut :

1° Jérôme, dont l'article suit ;

2° Pierre. Il laissa deux filles de Théodore de Verd, sa femme, qui entrèrent dans les familles de Cartosy et de Guilhermis.

VI. Jérôme d'Andrée, des comtes de Troia, connu dans l'histoire des guerres civiles sous le nom du capitaine Baudon, du nom de sa mère. Après avoir servi dans les armées des rois de France, il fut pourvu du commandement de 300 hommes de pied sous les ordres d'Antoine de Bourbon, roi de Navarre, par commission du roi Charles IX, du 6 avril 1562. Il marcha au secours de la ville de Pertuis, par commission d'Honoré de Savoie-Tende, comte de Sommerive, du 18 mai 1562. Ces deux commissions sont enregistrées aux cours majeures de Carpentras, de la Rectorie, de l'Évêché et de la Chambre. Forneri, Perussis, parlent de Jerôme d'Andrée, comme d'un grand capitaine. Ses biens furent dévastés par les Calvinistes, et après avoir fait à sa religion et à son prince le sacrifice de sa fortune, il finit par celui de sa vie : il fut tué au siége de Tulette en Dauphiné, et enterré à Sainte-Cecile, sous le marche-pied de l'autel de la chapelle de la maison d'Andrée où sont les armoiries de cette maison. Il avait contracté mariage avec Anne de Pol, fille de noble Claude et de noble Anne de Rivette (de Baux-Orange), à Carpentras, le 3 octobre 1546, enregistré en la cour majeure le 15 février 1559. Par son testament fait à l'Isle, le 28 décembre 1568, devant Elzear Biolles, il institue son fils Pierre héritier, et sa femme Anne de Pol usufruitière. Il est le dernier qui ait pris pour titre des comtes de Troia.

VII. Pierre d'Andrée, IV^e du nom, écuyer, ne se rendit ni moins célèbre ni moins utile à sa patrie dans ses négociations à la cour de Rome pour les intérêts de la province. Il fut député vers les papes Clément VIII, Grégoire XIV et Innocent IX, et il remplit plusieurs fois, et toujours avec honneur, des missions importantes. (Voyez le sommaire des archives des états de 1591.) A son retour de Rome, trouvant sa fortune détruite par les guerres de religion, il entra dans la robe, fut nommé procurateur des trois ordres de la province, juge perpétuel, etc. Il s'allia avec Marguerite de Renoard, fille de noble François et noble Jeanne de Bus, tante du bienheureux César de Bus, le 17 mai 1588, par acte passé devant Balbi, notaire à Carpentras. Anne, sœur de Marguerite, entra dans la famille de Veri. Ces deux demoi-

selles, dames de Venasque et de Saint-Didier, furent héritières de l'antique maison de Renoard ou Raynoard, seigneurs de Vedenes depuis le onzième siècle, et qui a fourni des Podestats à Avignon. Pons de Renoard, IIe du nom, et son frère Rostaing, prévôt de Notre-Dame de Dons, cédèrent au chapitre, en 1109, les eaux de la Sorgue depuis Vedene jusqu'au Rhône. Les fils de Pons, IIe du nom, de retour de la Terre-Sainte, ratifièrent cette donation. (Voyez les archives d'Avignon.) De ce mariage vinrent :

1° François, qui de son mariage avec Jeanne d'Orléans, fille de Jean et de noble demoiselle de Raffelis Tertulle, n'a laissé qu'une fille, mariée dans la famille de Bonadona ;
2° Jacques, dont l'article suit;
3° Paul, chanoine de l'église cathédrale de Carpentras, fondateur des maisons des Recollets, du Cœur-de-Jésus, et du monastère de la Visitation de la même ville. Son existence et sa fortune appartinrent entièrement à la religion et aux malheureux, deux choses qui se tiènent de si près. Sa mémoire est vénérée dans le monde chrétien, et son nom inscrit entre ceux des bienheureux. L'abbé de Monti a écrit et publié sa vie en un vol. in-12; P. Gissart a gravé son portrait; son corps fut enterré dans l'église de Sainte-Marie de Carpentras, où un mausolée déposait des éminentes vertus de cet humble serviteur de Dieu.

VIII. Jacques d'Andrée suivit la même carrière que son père, et prêta hommage pour les co-seigneuries de Venasque et de Saint-Didier, le 27 février 1638. Il épousa Marie de Trilis, fille de noble Hélain et de noble Jeanne Desisnards, par acte passé devant Figurat, le 27 février 1608. De ce mariage sont issus :

1° Joseph, chef de la branche d'Andrée de Renoard, et dont l'article suit;
2° François, chef de la branche d'Andrée Pilles;
3° Esprit, chanoine de l'église cathédrale de Carpentras;
4° Henri, de l'ordre de Saint-François, auteur d'un Traité de Philosophie, imprimé à Lyon en 1694, 4 vol. in-12. Tous les dictionnaires historiques, à

Digitized by Google

l'article Bernardin, en parlent avec éloge. Voyez notamment Expilly, etc.;

5° Charles, mort à la suite de ses blessures;

6° Paul-François, de l'ordre de Saint-Dominique;

7° et 8° Marguerite et Madeleine, mariées dans les maisons d'Ollon et Bénédicti.

Branche d'Andrée de Renoard.

IX. Joseph D'ANDRÉE DE RENOARD, premier fils de Jacques, chevalier, seigneur de Venasque et de Saint-Didier, capitaine au régiment de la Vieille-Marine, s'allia avec noble Claudine de Piolenc, fille d'Antoine et de noble Victoire de Gevaudan du Saint-Esprit, à Métamis, le 25 octobre 1681. Claudine avait eu de son premier mariage avec Queiras de la Boissière, une fille qui épousa messire de Seguins, seigneur de Vassieux. Du mariage de Joseph vint :

X. Paul-Joseph D'ANDRÉE DE RENOARD, chevalier, des seigneurs de Venaque et de Saint-Didier, officier au service de France. Il épousa demoiselle Renée de Raousset, filledе Conrad, des comtes de Soumabre, et de noble François d'Aimini de Tarascon, le 14 mai 1714. De ce mariage vinrent :

1° Louis-Pierre Siffrein, dont l'article suit;

2° Charles-Dominique, dit le chevalier de Renoard, tué à la bataille de Lauffeld, avec le grade de capitaine de cavalerie, ayant fait toutes ses campagnes dans le régiment de Souvré;

3° Charlotte, mariée à Louis de Gensiac.

XI. Louis-Pierre-Siffrein D'ANDRÉE DE RENOARD, chevalier, des seigneurs de Laval-Saint-Jean, ancien officier au régiment de Souvré, et ayant fait toutes les campagnes en qualité d'aide de camp de M. de Souvré, lieutenant-général des armées du roi, épousa, le 28 décembre 1751, noble Gabrielle de Brun la Martinière, des seigneurs de Flaux, fille de Joseph et de noble Thérèse de Giraud, de la ville d'Arles, née à Avignon; femme célèbre que la poésie couronna aux jeux floraux, et qui a laissé plusieurs ouvrages, manuscrits ou imprimés. De ce mariage sont issus :

1° Paul-Marie-Ulric, enseigne des vaisseaux du roi,

Digitized by Google

mort glorieusement, à ses premières armes, au Cap-Français, le 27 avril 1782, des suites de ses blessures au combat naval du 12, digne descendant de Pierre et de Jérôme, ce jeune officier, atteint par un boulet qui lui fracassa l'épaule, dit ces seules paroles : *Suis-je assez blessé pour mériter la croix de Saint-Louis ?*

2° Joseph-Marie Basile, dont l'article suit;

3° Laurence, mariée à messire de Morel, comte de Mons-Villeneuve, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis; elle l'a perdu dans l'émigration;

4° Sylvie, religieuse aux dames Bénédictines de Saint-Louis, à Avignon.

XII. Joseph-Marie-Basile D'ANDRÉE DE RENOARD, ancien officier au régiment de la Vieille-Marine, réuni aux fidèles sujets du roi aux Thuileries dans la journée du 10 août 1792, a épousé, le 4 novembre 1804 à Tournon, Henriette-Charlotte-Philippe de Faÿ-Solignac. Il a eu de ce mariage :

1° Adolphe-Paul-Joseph;

2° Charles-Laurent-Ulric, nommé par S. M. élève à l'école de Saint-Cyr;

3° Anne-Marie-Josephine-Pauline.

Branche d'Andrée de Pilles.

IX. François D'ANDRÉE, second fils de Jacques, des seigneurs de Venasque et de Saint-Didier, vice-recteur du comté Venaissin, épousa, en mai 1689, Geneviève de Rivette (de Baux-Orange), fille de Thomas et d'Anne d'Arnaud. Il eut de cette alliance :

X. Paul-François D'ANDRÉE, baron de Pilles, seigneur d'Aubres, la Bastie, Coste-Chaude, la Manche, le Colombier. Il épousa, en novembre 1716, Anne-Thérèse d'Albert, dont il eut :

1° Paul-Félix-Xavier, dont l'article suit;

2° Geneviève, qui, de son mariage avec Pierre de Ribouton, a eu Pierre-Paul, chevalier, de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, brigadier des gardes du corps, émigré à l'armée de Condé, etc.;

3° Thérèse, religieuse aux dames bénédictines de Saint-Louis, à Avignon.

XI. Paul-Félix-Xavier d'Andrée, baron de Pilles, seigneur d'Aubres, la Bastie, Coste-Chaude, la Manche, le Colombier; mort en 1770 nommé ministre plénipotentiaire à Hambourg. Il avait épousé, en janvier 1753, Thérèse-Alphonsine Malachie Duplessis, dont il eut :

1° Paul-François-Ulric, mort nommé page de madame la Dauphine;
2° Paul-Narcisse-Eugène, dont l'article suit;
3° Elisabeth-Emiliane, mariée en premières noces, en 1779, à Joseph Meissonier, comte de Valcroissant, d'une ancienne maison de Provence, maréchal-de-camp, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, chargé par le feu roi Louis XV de missions particulières en Pologne et en Turquie, dans laquelle il sut justifier la confiance de son souverain. Elle épousa, en secondes nôces, Emmanuel du Hallay-Coëtquen, lieutenant-général, commandeur de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, premier veneur de S. A. R. Monsieur, frère du roi; ayant eu l'honneur de commander sous les Princes le corps des mousquetaires noirs. Du premier lit vinrent, 1° Eugénie; 2° Irène; et du second sont issus : 1° Georges, garde du corps de Monsieur; il suivit le roi, et S. M. l'a nommé officier au 2° régiment des cuirassiers; 2° Frédéric, officier dans la légion des Alpes;
4° Thérèse-Irène, religieuse bénédictine aux dames de Conflans-lès-Paris.

XII. Paul-Narcisse-Eugène d'Andrée, baron de Pilles, chevau-léger de la garde du roi, en 1775. Il a épousé, le 25 septembre 1786, Marie-Rose Dumas, sa cousine-germaine, fille de Jean-Baptiste et d'Elisabeth Duplessis. De ce mariage sont issus :

1° Eugène-Alfred. Aux jours désastreux de mars, il se pressait autour de son roi; il rentrait avec lui, en juillet, dans sa capitale, et avait l'honneur de faire son service de garde du corps auprès de sa personne. S. M. a daigné le nommer, le 15 décembre 1815, officier au 2° régiment de chasseurs à cheval;

2° Paul-Eugène-Edouard;
3° Thérèse-Rose-Irène;
4° Rose-Emilie-Clara.

Armes : « Parti, au 1 d'azur à une croix de Saint-André d'argent, accompagnée en chef d'une fleur de lys d'or, et en pointe d'un *stocco*, ou épée du même; au 2 d'azur, au château à trois tours d'argent, maçonné de sable, accompagné en chef d'un croissant d'or. Devise : *Je crois pour être utile.* »

LAIGUE (DE), en latin *de Aquâ*, maison originaire de Dauphiné, divisée de temps immémorial en plusieurs branches qui se sont successivement établies en Berri, Provence et dans d'autres provinces de France. Ses armes primitives étaient de gueules, semé de larmes ou gouttes d'eau d'argent; elles sont maintenant et depuis l'an 1420, de gueules, semé de l'armes d'argent, à trois trangles ondées de même en chef. Devise : *En arrousant.* La branche du Berri porte : *Echiqueté de gueules et d'argent*, sorte de brisure fort en usage autrefois. César de Laigue d'Oraison, de la brance de Provence, chevalier de l'ordre du roi, en 1633, avait pris pour devise ces paroles, *Domus, mea domus Orationis.*

Pierre de Laigue, était évêque de Grenoble l'an 1236, époque à laquelle la maison de Laigue florissait en Dauphiné. Falcon de Laigue, chevalier, vivait dans la même province en 1279; il eut pour fils Jacques, vivant en 1332, et Jean de Laigue *aliàs* de Aqua-Blanca, co-seigneur de Bardonenche en Dauphiné, grand sénéchal de Provence en 1328. Ce Jean de Laigue prêta hommage au Dauphin, le 9 décembre 1364, pour sa maison forte et pour la partie de la tour qu'il possédait par indivis avec ce prince, et qu'il avait acquise de Louis de Bardonenche.

La famille de Laigue, maintenue dans son ancienne noblesse de nom et d'armes, par jugement de l'intendant de Dauphiné, en date du 26 juillet 1668, fit bâtir, il y a quatre siècles, entre Vienne et Lyon, un château qui subsiste encore, et auquel cette famille a donné son nom. Geoffroi de Laigue, capitaine des gardes du corps de Gaston, duc d'Orléans, frère unique de Louis XIII, si

Digitized by Google

connu sous le nom de *marquis de Laigue*, par les mémoires sur la régence de Anne d'Autriche, était né au château de Laigue, le 10 novembre 1614. Il mourut à Paris le 19 mai 1674, et fut enterré le lendemain dans l'église des Jacobins de la rue du Bac.

Enfin la maison de Laigue, dont une branche porte le nom d'Oraison, a produit à l'église trois évêques, deux aumôniers du roi; à l'ordre de Malte, six chevaliers, dont un prieur d'Aquitaine dans le 15e siècle; à l'Etat, deux ambassadeurs, des officiers généraux, cinq chevaliers de l'ordre du Roi et un chevalier du Saint-Esprit, mort avant d'avoir été reçu; de preux chevaliers qui se sont distingués à la guerre et dans les joutes et tournois; elle a possédé de grandes terres, et s'est alliée aux plus anciennes maisons de France.

DE BOUBERS-ABBEVILLE-TUNC. Cette maison, des plus anciennes de la monarchie, issue des anciens comtes de Ponthieu, existe dans la branche connue sous les noms de Boubers-Tunc-Bernâtre depuis l'an 1360.

Le premier, anciennement *Boberk*, dérivé de Waldberk, par suite des changements dans l'idiome, vient de Wald-Berk, nom du premier auteur connu de cette maison (comme on le verra plus bas). Il a été repris par les descendants de Guillaume d'Abbeville, seigneur de Thunc, à l'occasion de son mariage avec Ide, dame de la pairie de Bouberch, fille de Hugues de Boberch; le second vient de la seigneurie de Thunc, comme on le voit dans les chartes, dans lesquelles, dès le onzième siècle, Thibaud d'Abbeville; dans le treizième, Guillaume et Colard d'Abbeville, seigneurs de Bouberch; dans le quatorzième, Jean d'Abbeville, et dans les siècles suivants, les Boubers se qualifient seigneurs de Thunc; et le troisième, depuis le mariage de Jean d'Abbeville, chevalier, seigneur de Thunc, avec Mahaud de Reineval, dame de la vicomté de Bernâtre, en 1360, aux conditions d'en prendre le nom et les armoiries, tant que cette seigneurie resterait dans cette maison.

Depuis cette époque, les descendants de Jean d'Abbeville-Bouberch-Thunc ont été connus sous le nom de Boubers-Thunc Bernâtre, jusqu'à ce que, en 1811, la mort de Charles-François, vicomte de Bernâtre, qui ne

Digitized by Google

laissa que des filles, mit le produisant, devenu chef de nom et d'armes de cette maison, dans le cas d'abandonner le surnom de Bernâtre et de reprendre celui d'Abbeville : ce qu'il fit alors.

On remarquera qu'à toutes les époques les seigneurs du nom d'Abbeville-Boubers-Thunc ont conservé les surnoms de Boubers et de Thunc de préférence à celui d'Abbeville, ainsi qu'on le voit dans les chartes de Guillaume d'Abbeville-Thunc, autrefois (est-il dit) seigneur de Bouberch : *Quondam domini de Bouberch.*

Par cette charte, confirmée par l'évêque d'Amiens en 1223, il fait donation aux religieuses de l'abbaye de Willancourt, fondée par un de ses prédécesseurs, d'un clos dans son fief de Thunc, au-dessous de la clôture qu'il lui avait précédemment aussi donnée en aumône, du consentement et de la volonté d'Ide, son épouse, et de Girard, leur fils.

Ce Girard, dans une donation à la même abbaye, en 1239, se nomme Girard d'Abbeville, chevalier, sire de Bouberch, et en 1251 il ratifie une autre donation faite à la même abbaye par Guillaume de Bouberch son frère, sous le nom de Girard, sire de Boubers, sans prendre ni l'un ni l'autre le surnom d'Abbeville. La même remarque se confirme encore par l'inspection du mausolée d'un Robert de Bouberch, sur lequel on voit quatre écussons, dont deux aux armes d'Abbeville (nom dont l'inscription ne fait point mention; elle porte seulement : *Chi gist Robert de Bouberch, chevalier, seigneur de Chepi et de Gruisson, qui trépassa l'an de grâce* 1451); enfin, on sait que les seigneurs du nom de Fontaines (issus aussi de ceux d'Abbeville), n'étaient déjà plus connus que sous ce premier nom sous Saint-Louis; ce qui démontre qu'à toutes ces époques ces seigneurs du nom d'Abbeville tenaient moins à ce nom qu'à celui des seigneuries qu'ils possédaient.

Ceux descendants de Guillaume d'Abbeville, seigneurs de Thunc et d'Ide de Bouberch, conservèrent avec d'autant plus de raison celui de Bouberch, qu'en effet il était leur nom originaire à tous deux, comme on le voit par les chroniques conservées dans les archives de l'abbaye de Saint-Aubert de Cambrai, « qu'un *Waldberk* est auteur du nom des seigneurs de *Bouberch* ».

Le surnom de *Thunc* a été encore plus exactement

Digitized by Google

conservé par ceux de cette branche, et sans interruption, depuis Thibauld d'Abbeville, seigneur de Thunc, qui vivait en 1100, comme le prouve ce qui suit : 1° cet extrait d'une charte de 1225, représentée le 26 janvier 1745 à la chambre des comptes : .... *Item managium quoddam, situm juxtà decursum Alteiæ eisdem monialibus* (de Willancourt) *in eleemosinam datum à Theobaldo de Abbatis-Villa, in feodo de Thunc*; lequel fief est resté depuis ce temps jusqu'à présent dans la branche de Bernâtre, dont les seigneurs se sont toujours qualifiés seigneurs de Thunc, ainsi qu'on va le voir par les actes dont suivent les extraits :

« Jean de Boubers, vicomte de Bernâtre et de Boismont, seigneur de *Thunc*, de Neufmetz, la Mothe, la Haute-Rue, etc., père de Jacques de Boubers, chevalier, vicomte de Bernâtre et de Boismont, seigneur de Thunc, de Neufmetz, la Mothe, la Haute-Rue, etc., père de Daniel, dont voici l'extrait de contrat de mariage:

» Furent présents en personnes messire Daniel de Boubers, chevalier, seigneur et vicomte de Bernâtre et de Boismont, seigneur de Thunc, la Mothe, etc.; assisté de messire Daniel de Montmorency, chevalier, seigneur et marquis d'Esquancourt, lieutenant-général des armées du roi, son cousin;

» De messire Daniel de Montmorency, chevalier, seigneur de la Courtaubois, pareillement son cousin;

» De messire Daniel-Guillaume de Montmorency, chevalier, seigneur de....., etc., aussi son cousin, d'une part;

» Messire Daniel de Roussel, chevalier, seigneur de Miannay, lieutenant-général des armées du roi; dame Anne Morin de Loudon; damoiselle Suzanne de Roussel, leur fille aînée, à marier, d'autre part, etc. ».

On voit par ces actes que la seigneurie de Thunc a toujours existé dans la branche des Boubers-Abbeville-Thunc, vicomtes de Bernâtre, depuis Thibault d'Abbeville, seigneur de Thunc.

Ces actes prouvent aussi l'illustration des alliances de cette branche de la maison de Boubers. En voici d'autres preuves extraites du Recueil généalogique des familles originaires des Pays-Bas (Roterdam, 1778, t. 2, p. 106). On trouve aux Claires d'Arras, sur un tableau funèbre des seigneurs de Boubers, ces quartiers : 1 Neufville,

Digitized by Google

2 Lignes, 3 Créqui, 4 Rubempré; à l'écusson en cœur, écartelé au 1 de Croy, qui est d'argent, à trois fasces de gueules; au 2 de Craon, qui est losangé d'or et de gueules; au 3 de Flandre, qui est d'or; au lion de sable, armé et lampassé de gueules; au 4, de Renti, d'argent, à trois dolloires de gueules; enfin, par l'alliance de Daniel de Boubers avec Rachel de Long-Jumeau, petite-fille de Michel de Long-Jumeau, chevalier des ordres et panetier ordinaire du roi, et de Souveraine d'Angoulême, sœur du roi François Ier.

La maison d'Abbeville-Boubers-Thunc a fourni à l'état des cardinaux, des évêques, un chevalier des ordres, dans la personne d'Antoine de Boubers, connu sous le nom d'Antoine de Bayancourt, fils de Pierre de Boubers, seigneur de Brucamp et de Houdancourt, et de Charlotte, dame de Bayancourt, Bouchavesne, Prouville et Elincourt, etc., et le premier connétable qui fut chef des armées et grand-officier de la couronne, dans la personne de Waldberk (qui se prononçait Oualsberik), connu sous celui d'Albérik (voyez Carpentier), et qui était connétable en l'an 1060. C'est au sujet de ce connétable que le président Hénault dit que l'office de connétable, qui se bornait avant lui au commandement de l'écurie, devint dans sa personne un office de la couronne, et parvint à être la première dignité de l'état, etc.

Avant de commencer la filiation, nous croyons devoir terminer ce préambule en faisant remarquer que la branche d'Abbeville-Thunc-Boubers, dont le produisant est le chef de nom et armes, a fixé depuis des siècles sa résidence dans la seigneurie de Bernâtre, dont le château-forteresse, situé sur la rivière d'Authie, était un point de défense (contre les Espagnols, lorsqu'ils possédaient la Flandre et l'Artois) de la frontière de la France, dont les vicomtes de Bernâtre avaient le commandement depuis Doullens jusqu'à l'embouchure de l'Authie; et que, non seulement depuis cette époque, mais que depuis l'établissement de la monarchie française, cette branche n'a jamais cessé d'habiter le comté de Ponthieu, depuis Waldberk, premier comte ou duc de Ponthieu, jusqu'à Henri-Louis de Boubers, oncle du produisant, qui présida l'assemblée de la noblesse des comtés de Ponthieu et d'Eu, pour les états généraux de 1789.

Les anciens historiens de la première race des rois de France, font tous mention de plusieurs Wald-Berk, comtes ou ducs de la partie maritime du nord de la France habitée par les Morins. M. du Cange a fait un résumé de tous ces auteurs dans un manuscrit déposé à la Bibliothèque du roi, dont plusieurs copies sont entre les mains des curieux en ces matières. Ces différents historiens sont discutés par ce manuscrit dont le résultat est la filiation de ces princes jusqu'à Angilbert, comte de Ponthieu, avoué de Saint-Riquier. (Histoire des Pays-Bas, page 221 (1).

Le comte Angilbert (*Engelberk* en allemand, *Angelbertus* en latin), devint gendre de Charlemagne, et eut de la princesse Berthe Nithard et Arnide, dont la filiation est connue (voyez le même manuscrit, et la Morlière, art. *Ponthieu*), jusqu'à Hugues II, comte de Ponthieu, qui épousa Gisèle, fille de Hugues Capet, qui, en faveur de ce mariage, permit à son gendre de fortifier sa ville d'Abbeville.

I. Hugues II et Gisèle eurent pour enfants :
1° Engelrand, qui fut comte de Ponthieu, qui suit;
2° Gui, qui fut abbé de Forest-Montier, et auteur de la branche cadette, dite d'Abbeville, dont l'article viendra.

II. Engelrand fut père de Hugues II, qui eut :

III. Hugues III, qui fut père de :

IV. Gui, dernier comte de cette race, issue de Wald-Berk, n'ayant laissé qu'une fille, nommée Agnès, qui, par son mariage avec Robert, comte d'Alençon et de Be-

---

(1) « Charlemagne se disait avoué de l'église de Saint-Pierre et de » Saint-Denis; l'empereur Fréderic I^er^, tenait à grande gloire d'être » avoué de l'église de Saint-Etienne de Besançon; Hugues, sire d'Abbe- » ville, gendre du roi Hugues Capet, le fut de Saint-Riquier en Ponthieu. » Les seigneurs de Béthune le furent de celle de Saint Vaast, les comtes » de Vermandois de l'église de Beauvais, les seigneurs de Gand et de » Touremonde de l'église de Saint-Bavon, les seigneurs d'Oisi (Crévecœur) de Walincourt, branches de la maison de Saint-Aubert, issue » de Wald-Berk, furent avoués des Abbayes de Vancelles, de Cantinporé, du Verger en Cambrésis, et des églises des Guillemines et de » Saint-Aubert de Cambrai. »

Digitized by Google

lême, porta dans la maison d'Alençon le comté de Ponthieu.

II. Gui, second fils de Hugues et de Gisèle, avant de se retirer à l'abbaye de Forest-Montier, dont il mourut abbé, après avoir pris l'habit à Saint-Riquier, avait eu pour fils :

III. Engelrand, dit D'ABBEVILLE, seigneur de Thunc, ainsi qu'on le voit par des chartes dans lesquelles son fils Thibauld, qui suivra, fait mention de cette qualification ;

IV. Thibauld D'ABBEVILLE, seigneur de Thunc, est ainsi qualifié dans la charte de confirmation de l'évêque d'Amiens, en 1223, et enregistrée à la chambre des comptes. Il eut pour fils :

V. Hugues D'ABBEVILLE-THUNC, qui eut deux fils :

1° Simon, qui suit ;
2° Odenlard.

VI. Simon D'ABBEVILLE-THUNC fut père de :

VII. Rorgon D'ABBEVILLE-THUNC. La Chronique écrite par Rumet dit : « Il était, comme j'ai vu par titres du prieuré de Saint-Pierre d'Abbeville, fils de Simon et neveu d'Odenlard.

» C'est à lui que le pieux saint Bernard, qui institua son ordre en 1112, a écrit la pénultième de ses lettres en ces termes :

» *Viro illustri, et jam quoque nobis dilecto, Rorgoni de Abbatis-Villa*, etc. ».

Il fut père de Girard, ainsi qu'on le voit dans le titre de fondation de la maison Saint-Nicolas (l'Hôtel-Dieu d'Abbeville), donnée par Jean, comte de Ponthieu, en 1158, dans laquelle est nommé Girard, fils de Rorgon d'Abbeville.

VIII. Girard I D'ABBEVILLE-THUNC eut Gui ou Guillaume, qui suit :

IX. Gui ou Guillaume D'ABBEVILLE-THUNC épousa Ide, fille unique et héritière de Hugues de Boubers (alors Boberk), descendu de Waldberk, comte de Ponthieu avant le comte Engilberk. (Voyez le manuscrit de Ducange,

Digitized by Google

la Morlière, Carpentier, Hennebert et tous les anciens chroniqueurs). Ils eurent :

1° Girard, qui suit;
2° Guillaume, qui fit la branche des seigneurs d'Abbeville-Boubers-Thunc, qui suivra;
3° Vautier;
4° Jean, qui fut cardinal;
5° Ganfri, chanoine d'Amiens.

X. Girard II d'Abbeville, seigneur de Boubers (Cartulaires de Valoires, page 186, n° 514, année 1237) :

Omnibus præsentes litteras inspecturis, ego Girardus de Abbatis-Villa, miles, et dominus de Boberch, salutem in Domino.

Noverit universitas vestra, quod ego, etc.

Il eut d'Agnès d'Auxi, Jean d'Abbeville, qui suit :

XI. Jean d'Abbeville, chevalier, seigneur de Bouberch, fut père de Guillaume, qui suit :

XII. Guillaume d'Abbeville, chevalier, seigneur de Bouberch, fut père de :

XIII. Girard III d'Abbeville, seigneur de Bouberch. C'est à ce Girard que se rapporte cet extrait des Chroniques de M. Rumet, qui cite un aveu de la pairie de Bouberch, fourni le premier mars 1367 au roi Charles V, par un chevalier du nom de Girard, par lequel il déclare : « Qu'à cause de la noblesse de sa pairie, il a eu son surnom ancien *d'Abbeville*, seigneur de *Boubers*, et qu'en fait d'armes, de guerre, de joute et de tournois, son droit cri est *Abbeville*, comme anciennement lui et ses devanciers, seigneurs de Boubers, ont usé et accoutumé de faire ; qu'à lui appartient plusieurs cens et droits en la ville et banlieue d'Abbeville ; que quand il est suffisamment ajourné de faire estage avec ses pairs à Abbeville, lorsque le comte de Ponthieu y est pour faire estage quarante jours, il peut de son droit, s'il plaît à lui, venir lui et son ménage en la maison et lieu du béguinage à Abbeville, et là faire sa demeure et estage quarante jours et quarante nuits, et en la place grande, qui est devant le béguinage, peut faire tendre ses tentes et pavillons pour lui, ses gens et ménages, etc. ».

Digitized

Ce Girard d'Abbeville, chevalier, seigneur de Bouberch, fut chef de nom et armes de la branche aînée qui finit en Emond, lequel ne laissa que des filles.

L'aînée, nommée Jeanne d'Abbeville, dame de Bouberch, Domvast et de Caumont, épousa Jean de Melun, prince d'Epinoi-Richebourg d'Antoing, qui avait épousé en premières noces Jeanne de Luxembourg.

De Jean de Melun, prince d'Epinoi, et de Jeanne d'Abbeville, dame de Boubers, vint Jean de Melun, en faveur de qui le roi Charles VIII, dont il est qualifié *cognatus* et son chambellan, divisa en deux la pairie de Boubers-Domvast, en faveur de ses deux fils.

L'aîné, Jean, épousa Isabeau de Luxembourg. Ils eurent François, marié à Anne d'Autriche et à Louise de Foix. Il était quartaïeul de Louis de Melun, qui n'eut de Thérèse d'Autriche, son épouse, qu'une fille, Anne-Julie-Adélaïde de Melun, dame de Boubers, qui épousa N.... de Rohan, prince de Soubise, dont la postérité a continué de posséder la pairie de Boubers jusqu'en 1789.

Les terres de Domvast et de Tours viènent par succession de la maison de Melun à celle de Langeac-Scorailles; et celles de Caumont, la Broie, etc., passèrent par alliance dans la maison de Duras, qui les possède encore aujourd'hui.

La seconde fille d'Edmond, Jeanne d'Abbeville, épousa Jean, sire de Bernicules, dont suite.

La troisième, Ide d'Abbeville, épousa Michel, prince de Ligne.

Une autre branche d'Abbeville-Boubers-Ivergny est fondue dans la maison de Monchi, par le mariage de Marguerite, fille de Louis d'Abbeville, dit d'Ivergny, dequi le père Ignace dit (année 1493) : « Il a été le dernier de l'ancienne et noble famille des seigneurs qui ont porté le surnom d'Abbeville (parce qu'à cette époque les autres branches de cette maison ne portaient plus que les surnoms de Tunc, de Boubers et de Fontaines), qu'on dit descendre d'un cadet des comtes de Ponthieu, du nombre desquels était un évêque d'Amiens nommé Bernard d'Abbeville », de qui Lamorlière (page 206), dit : « Bernard d'Abbeville, de qui on a parlé plus haut, eut pareillement un neveu nommé Jean d'Abbeville, qui lui succéda ou qui fut tôt après archevêque de Besançon, puis après cardinal du titre de Saint-Laurent, *in Lucinâ*,

que le même Ciaconius nomme mal à propos *Burgundus*, puisque cette famille *de Abbatis-Villâ* est assurément de notre diocèse descendue par femme des anciens comtes de Ponthieu, et *du depuis dite de Boubers* ».

Dans cet extrait il est reconnu que la maison *du depuis dite de Boubers* est la même que celle d'Abbeville, et que celle-ci est descendue des anciens comtes de Ponthieu; mais (dit il) par femmes: ce qui est une erreur qu'il a lui-même rétractée (page 439 de son supplément), dans lequel il dit, en parlant de la maison de Doullens: « qu'elle est peut-être issue de quelque cadet desdits comtes de Ponthieu. Comme il est *tout certain* de la noble famille portant le nom *d'Abbeville*, et du depuis dite de Bouberch (Tunc), depuis le mariage d'Ide de Bouberch avec Gui ou Guillaume d'Abbeville, chevalier, seigneur de *Tunc*; et (*Bernâtre*) depuis celui de Mahaut de Reinneval, dame de Bernâtre, avec Jean III d'Abbeville, seigneur de Tunc, dont est sortie la branche qui va suivre, et sur laquelle nous croyons devoir ajouter surabondamment cet extrait du contrat fait par le comte Mathieu et la comtesse Marie à Robert, frère puîné de Saint-Louis, et ratifié par ce roi au mois de novembre 1244 ». (Page 168 de l'Histoire chronologique du Ponthieu.)

» ..... *Item hommagium quod nobis debet Guillelmus de Bouberch* (les seigneurs de Bernâtre sont issus de cette maison et se nomment ainsi, comme faisaient ceux de Raimbaultcourt, tombée dans les mains des seigneurs de Grincourt, qui ont épousé l'héritière), *pro villâ de Thunc et de Willencours, in quo hommagio est feodum quod tenet Joannes de Bardes.*

» *Item feodum de Vitz* (lez Willaucourt), *in quo sunt duo Vavassores.*

» *Item*, etc. ».

Page 159, le même ouvrage dit: « Cette même année 1230, les pères Cordeliers d'Abbeville étant logés trop proche de l'église cathédrale de Saint-Wulfran, furent transférés par Arnould, évêque d'Amiens, près le pont de Talence, au lieu où ils sont maintenant, qui était un hôpital dédié à sainte Madeleine. Leurs premiers bienfaiteurs sont les seigneurs de Boubers ».

Ils y avaient en effet leur sépulture, à commencer de

Digitized by Google

Guillaume d'Abbeville, seigneur de Tunc, dit de Boubers-Tunc, qui suit:

IX. Guillaume d'Abbeville, chevalier, seigneur de Thunc, et de Vitz-les-Willancourt, second fils de Guillaume d'Abbeville-Thunc, et de Ide, dame de Boberch, fonde la branche connue depuis sous les surnoms de *Bouberch-Tunc ;* et Bernâtre, depuis 1400, ainsi que le prouve cet extrait de l'histoire généalogique des comtes de Ponthieu, page 168, cité ci-dessus : *Item hommagium quod nobis debet Guillelmus de Bouberch pro villâ de Thunc, in quo, etc.* (Les seigneurs de Bernâtre sont de cette maison.) *Item feodum de Vitz in quo sunt duo vavassores, etc.* Il eut pour femme Agnès de Fontaines, issue d'Aleaume d'Abbeville, chevalier, seigneur de Fontaines, Long, Long-Prés aux Corps Saints. Il fut un des seigneurs qui, après la mort de Saint Louis qu'il avait suivi à la Terre Sainte, fut du conseil de régence du royaume ; ils eurent deux fils et une fille ;

1° Jean, qui suit ;
2° Bernard, évêque d'Amiens, qui bâtit et acheva la cathédrale d'Amiens. (Histoire des antiquités d'Amiens, p. 206.);
3° Guyotte, qui épousa Robert de Bournonville, d'où Colette qui épousa Roger de Malet, sire de Grâville, maison illustre à laquelle appartient ce dicton héraldique :

« Il y eut sire à Grâville, primes que Roi en » France. (*Extrait de Paillot.*)

X. Jean I^{er} de Bouberch-Abbeville, chevalier, seigneur de Tunc, de la Mothe, dont est fait mention p. 88, des preuves de l'histoire du Cambrésis, en ces termes :

Charte de l'archive de l'archevêché, année 1283 : *Philippus de Kerki, miles, baillivus cameracensis, comparuit* Pontivi *cum Roberto de Ribiencourt, etc., militibus et feudatis episcopi, ubi* Joannes *de* Bouberch *vendidit quasdam terras in pago de Briastro domino de Walincourt, etc.* Sa femme est inconnue ; il en eut quatre fils :

1° Hugues de Bouberch-Abbeville, chevalier, seigneur de Tunc, qui suit ;

2° Pierre,
3° Jean,
3° Nicolas, } leur postérité est inconnue.

IX. Hugues de Bouberch-Abbeville, chevalier, seigneur de Tunc, La Mothe, Vitz-Lez Willancourt; il eut pour fils Gui ou Guillaume, qui suit :

XII. Guillaume de Bouberch-Abbeville, chevalier, seigneur de Tunc, La Mothe, etc.

L'histoire Ecclésiastique d'Abbeville en fait mention en ces termes :

» Il était petit-fils de Jean d'Abbeville; il reprit le » surnom d'Abbeville, et mourut en 1316. Il eut pour » fils Hugues, qui suit :

XIII. Hugues, dit *Gadifer*, de Bouberch-Abbeville, chevalier, seigneur de Tunc, Vitz-les-Willancourt, etc.; il releva du fief de Tunc.

Extrait du compte du domaine de Hesdin de l'an 1347, reposant en la chambre des Comptes du Roi à Lille, fol. 1°. E.

.... « De Gadifer de Bouberch pour le relief de la terre » de Tunc, qu'il a reliévé fourmert sen père rechapt » le xiiij juignet et est des fiefs de Ponthieu.

Collationné, etc. Lille, le 12 octobre 1762.

Signé Godefroi du Sart.

Hugues eut pour fils :

1° Jean, qui suit;
2° Rorgon, connu sous le nom Ringox ou Ringois, que la chronique de Ponthieu de M. Rumet (p. 198) prouve être ce Rorgon ou Ringox d'Abbeville.

XIV. Jean de Bouberch-Abbeville, chevalier, seigneur de Thunc, la Mothe, Vitz-lez-Willancourt, etc.; il est relaté dans la chronique de Ponthieu, page 188, en ces termes.

« Le 12 août 1364, messire Nicolas de Louvain pourvu » par le roi Edouard, de l'office de sénéchal de Ponthieu, » fait lire ses lettres de provision et pouvoirs au château » de Ponthieu, en la présence de Colard de Biencourt » Bailly-d'Abbeville, de messire Jean de Bouberch, che- » valier, sire, etc.

Digitized by Google

Il épousa, en 1360, Mahaud de Reinneval, dame de la vicomté de Bernâtre, fille de Raoul, seigneur de Nampont.

Jean d'Abbeville-Bouberch-Thune, devenu vicomte de Bernâtre, en prit le surnom, et même les armoiries, qui sont celles de Reinneval : d'or, à la croix de sable, chargée de cinq coquilles d'argent; et en cœur de l'écusson de France; comme faisaient les grands officiers de la couronne.

Nous allons pour la descendance de Jean d'Abbeville-Bouberch-Tunc, copier la généalogie relatée dans l'histoire du Cambrésis, troisième partie, page 282; qui établit la filiation de Jean et de Mahaud, de laquelle il eut deux fils :

1° Pierre, mentionné ci-après;
2° Baudouin de Bouberch, chevalier, seigneur de Tunc, épousa Béatrix de la Rate, qui le fit père de Jean de Bouberch, seigneur de Tunc, conjoint avec Marie de Bouflers, fille de Jacques, seigneur de Bouflers et de Caigni, et de Péronne de Ponches. Ce Baudouin, dit Gadifer, est tige de la branche de Bonbech Vaugenlieu, Melicocq, établie dans le Beauvaisis, et éteinte aujourd'hui.

XV. Pierre, dit BLANOR DE BOUBERCH-BERNATRE, chevalier, seigneur et vicomte de Bernâtre la Mothe et Ivergni; épousa, en première noces, Jeanne de Neufmets, morte sans enfants; en secondes noces, il épousa Valentine de Pardieu, sœur du vaillant capitaine Pardieu; il eut :

1° Colard, qui suit;
2° Catherine, mariée à Bon de Saveuse, capitaine-général du comté d'Artois, père et mère de Jeanne, femme de Valeraud de Châtillon.

Pierre, dit Blanor, vendit, en décembre 1410, les bois de Bernai aux Célestins d'Amiens, et en 1428 il servit aveu au duc de Bourgogne de son fief de Tunc.

XVI. Colard DE BOUBERCH, chevalier, vicomte de Bernâtre, seigneur de Tunc la Mothe-lez-Auxi-Neufmets, épousa Béatrix de Hardentun, fille d'Orangeois, chevalier, seigneur de Maison-lez-Ponthieu, dont :

1° Antoine, qui suit;

Digitized by Google

2° Jacqueline, dame de Tunc, qui épousa Jacques de Buines, écuyer, seigneur de Tigny.

XVII. Antoine de Bouberch-Abbeville-Tunc, chevalier, seigneur et vicomte de Bernâtre-Tunc, la Mothe, les Auxi, du Helliers et de Moucheaux. Vivait le 11 mai 1521, date de la vente d'un fief qui relevait de lui à cause de la vicomté de Bernâtre. Il était mort avant le 3 août 1529; il épousa, en premières noces, Colette de Henencourt, de laquelle il n'eut point d'enfants; en secondes noces, Isabeau de Donqueur, fille de Jean et de Blanche de Flavi; et en troisièmes noces, Françoise de la Rosière, dame de Ribeaucourt, fille de Walerand et de Barbe de Licques. Du second lit, sont nés:

1° Jean, qui suivra;
2° Jacques, marié à Marguerite de Canlers, et du troisième lit;
3° Jean de Bouberch, chevalier, seigneur de Ribeaucourt, marié à Marie de Caulincourt, fille de Jean et de Louise d'Azincourt;
4° Adrien, seigneur des Bouleaux et de Ribeaucourt, marié, en 1530, à Marie de Brucamp, qui suit;
5° Wallerand; 6° Claude; 7° Jacqueline.

XVIII. Adrien de Boubers, devint seigneur de Ribeaucourt, après son frère Jean; il eut de Marie de Brucamp, dame de Houdancourt:

1° Jean, qui suit; 2° Antoine; 3° Jean, dit le Jeune; 4° Jacques; 5° Marie; 6° Jacqueline.

XVIII. Jean de Boubers, seigneur de Ribeaucourt, eut de Jeanne de Senicourt de Saisseval:

1° Jean, mort sans enfants;
2° Marie, qui devint héritière des terres de Ribeaucourt, et finit cette branche; elle épousa Antoine le Fournier, écuyer, seigneur de Graincour; fils de François, seigneur de Wargemont, et de Jeanne de Carpentin, dont la postérité subsiste encore.

XIX. Jean de Boubers-Tunc, chevalier, seigneur et vicomte de Bernâtre, obtint saisine de la terre de Bernâtre, relevant du comté de Ponthieu, et donna saisine à Jean de Buines, le 22 août 1536, pour un fief relevant de Tunc; il épousa Jeanne de Mauvoisin, de laquelle il eut:

1° Jean, qui suit; 2° Marie; 3° Marguerite, mariée

Digitized by Google

à Philibert de Carpentin, écuyer, seigneur de Barlettes et de Quehen, etc., dont postérité.

XX. Jean DE BOUBERS, chevalier, vicomte de Bernâtre, seigneur de Tunc, la Mothe, la Haute-Rue, reçut saisine de sa terre de Bernâtre, le 7 novembre 1559. Il fut créé chevalier en 1546; il épousa Nicolle de Lisques de Recourt (maison illustre de Flandre), de laquelle il eut : 1° Jacques, qui suit; 2° Adrien, chevalier, seigneur de Poiriauville, marié à Jeanne d'Ostrel; 3° Georges, mort sans enfants; 4° Jeanne, femme de Jean de Pissleu; 5° Marie, femme de Jean de Grancey; 6° Antoinette, femme d'Aubert de Hangest.

XXI. Jacques DE BOUBERS-THUNC, chevalier, vicomte de Bernâtre, seigneur de Thunc, la Mothe, la Haute-Rue, de Helliers, de Monchaux, etc., prit relief de ses terres le 13 août 1567; marié à Rachel Gaillard de Long-Jumeau, fille de Michel, chevalier, seigneur de Chailly et de Long-Jumeau, et de Louise de Sains. Rachel de Long-Jumeau etait sœur de Michel, qui épousa N. de la Fayette; de Jeanne, qui épousa le duc de Saint-Simon; de Charlotte, mariée à Nicolas d'Aumale; et de Bernarde, mariée à Jean de Montmorency, auteurs de Benjamin; et d'Hippolyte, mariée à Pierre de Melun, prince d'Epinoi, seigneur de Boubers, Domvast, etc., par Jeanne d'Abbeville de qui il descendait, ainsi qu'on l'a vu à l'article de la branche aînée, fondue dans les maisons de Rohan-Soubise et de Durfort-Duras.

XXII. Daniel I DE BOUBERS-THUNC, chevalier, vicomte de Bernâtre, seigneur de Tunc, de la Mothe, la Haute-Rue, de Gouy, de Helliers, de Monchaux, etc., marié à Madeleine de Boubers, sa cousine, fille de Jacques de Boubers et d'Anne d'Aigneville, dame de Froyelles. Ils eurent : 1° Daniel, qui suit; 2° Suzanne; 3° Madeleine; 4° Anne; 5° Esther; 6° Rachel; 7° Charlotte; 8° Marthe.

XXIII. Daniel II DE BOUBERS-THUNC, chevalier, vicomte de Bernâtre et de Boismont, seigneur de Thunc, la Mothe, la Haute-Rue, Brestel, Pinchefalise, etc., épousa Suzanne de Roussel, fille de Daniel, chevalier, seigneur de Miannai, lieutenant-général des armées du roi, et d'Anne Morin de Loudon, et en secondes noces, Françoise Menssion. Ses enfants furent, *du premier lit :*

1° Daniel, qui sortit de France par suite de la révocation de l'édit de Nantes; il se retira en Angleterre,

et y commanda un régiment; il se maria deux fois, et n'eut point d'enfants ; 2° Henri-Louis, qui suivra; 3° Emmanuel-Gédéon; 4° Suzanne; 5° Marie-Madeleine; 6° Françoise; 7° Isabelle; 8° Emilie-Sophie, dame d'honneur de la princesse électorale de Prusse; 9° Anne-Julie, abbesse du chapitre noble de Hall, en Prusse; 10° Marie-Julie.

Du second lit :

11° François, sans alliance; 12° Benjamin-Nicolas, seigneur de Mazingham, marié à Madeleine de la Houssoye de Maisicourt. De ce mariage sont issus :

a. Ange-Claude-François-Benjamin, ancien officier d'infanterie;

b. Alexandre-François-Joseph, comte de Boubers-Mazingham, né le 4 janvier 1744, maréchal des camps et armées du roi dans l'arme de l'artillerie, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis et officier de l'ordre royal de la Légion d'Honneur; marié à Josephe-Rosalie le Maire. De ce mariage sont nés : 1° Alexandrine; 2° Henriette-Aglaé; 3° Virginie-Lucrèce;

c. Elie-Nicolas-Berault de Boubers-Mazingham, élève de l'Ecole royale militaire;

d. Drossin-François-Mériadec de Boubers, mort capitaine d'infanterie;

f. Aimée-Marie-Claudine de Boubers, mariée à M. le Clerc, dont deux garçons au service de S. M.;

13° Charlotte; 14° Madeleine.

XXIV. Henri-Louis DE BOUBERS-THUNC, chevalier, vicomte de Bernâtre et Boismont, seigneur de Thunc, la Mothe, la Haute-Rue, Miannai, Bretel, Pinchefalise, de Hel iers et Monchaux, fut colonel du régiment de Lannoi, et ensuite de celui de Fontenilles en 1750. Il épousa Marie-Madeleine d'Orthe, fille de Louis, chevalier, seigneur de Poix et de Fontaines, et d'Anne de Dompierre. (La maison d'Orthe est originaire du Béarn et l'une des plus illustres de ce pays. Le grand-oncle de la susdite Marie-Madeleine était gouverneur de Bayonne sous le roi Charles IX, à qui il répondit, à l'occasion des ordres qu'il reçut de la cour pour y faire exécuter la Saint-Barthélemi : « Vous n'avez, Sire, dans Bayonne, que des sujets fidèles, mais pas un bourreau. *Signé* le vicomte D'ORTHE ».

Madeleine d'Orthe, vicomtesse de Bernâtre, était aussi

nièce du marquis de Feuquières (vice-roi des Isles sous le Vent). Elle eut :

1° Marc-Daniel-Hyacinthe, qui suit;
2° Charles-Claude, qui suivra;
3° Louis-Antoine, dit l'abbé de Boubers;
4° Jérôme-Benjamin, marié et établi à la Guadeloupe, d'où une branche;
5° Henri-Louis, dit le chevalier de Boubers, seigneur de Vitz-lez-Willancourt, présida l'assemblée de la noblesse des comtés de Ponthieu et d'Eu pour les états-généraux de 1789; il mourut (sans avoir été marié) le 19 mai 1799, à Saint-Blimond;
6° Marie-Madeleine, morte sans alliance;
7° Marie-Françoise; 8° Henriette; 9° Madeleine, religieuse; 10° Suzanne, religieuse à l'abbaye royale d'Origny.

XXV. Marc-Daniel-Hyacinthe DE BOUBERS-THUNC, chevalier, seigneur et vicomte de Bernâtre, Thunc, la Mothe, la Haute-Rue, Miannai, marié à Marie-Louise de Carpentin, dont :

1° Charles-François, qui suit;
2° N...... de Boubers, baron de Montholus, lieutenant de Carabiniers, tué à la bataille de Crevelt;
3° Jean-Hyacinthe, chevalier de Boubers, décédé à Abbeville, le 15 mars 1813, sans alliance;
4° Marie-Hyacinthe, mariée à Antoine-Nicolas Manessier, chevalier, seigneur d'Offemont, dont une fille, mariée à Louis, baron de Malet, dont postérité.

XXVI. Charles-François DE BOUBERS-THUNC, chevalier, vicomte de Bernâtre, seigneur de Thunc, la Mothe, la Haute-Rue, le Helliers, Loiville, Poix, Monchaux, Joncquières, capitaine de cavalerie au régiment des Carabiniers et de Royal; marié à Marie-Charlotte de Clément, issue de Albéric de Clément, premier maréchal de France. Ils eurent :

1° Charles-François-Marie-Hyacinthe, mort au berceau;
2° Marie-Charlotte;
3° Marie-Louise-Cunégonde;
4° Marie-Jeanne-Baptiste-Françoise-Alix;
5° Marie-Henriette-Clémentine.

Digitized by Google

Charles-François étant décédé sans avoir laissé de garçon, la branche issue de Claude-Charles, son oncle, devint branche aînée.

XXV. Claude-Charles comte de Boubers-Tunc, chevalier, seigneur de Miannai, épousa, en première nôces, Marie-Magdeleine Manessier, dame d'Omâtre, et de Préville, de laquelle il n'eut point d'enfant; et en secondes nôces, Marie-Françoise de Brossard Bardemont, issue de germaine de Charles-Gabriel, marquis de Brossard-Saint-Martin au Bosc, qui fit ses preuves de cour et monta dans les carrosses du roi, le 6 mars 1787. Il avait précédemment obtenu, par arrêt du conseil, enregistré au parlement de Rouen, le droit de conserver ses armes, qui sont de France à la bande d'argent brochant, qu'il tient (par bastardise) de la maison de France, étant issu d'Antonin de Broschard, chevalier banneret de Normandie, né en 1289, fils naturel de Charles de France, comte de Valois, et d'Alençon, fils puîné de Philippe-le-Hardi, roi de France, et d'Hélène de Broschard, laquelle descendait du comte Broschard, connu sous Hugues Capet comme l'un des seigneurs les plus influents de son conseil. (*Vid.* l'histoire de France du père Daniel, t. 3, p. 26, année 991.) Ils eurent :

1° Amédée-Charles-Marie, qui suit;
2° André-Henri, reçu chevalier de Malte de minorité;
3° Nicolas-François, *idem*;
4° Alexandre-Bonaventure-Daniel, chevalier de Malte de minorité, dit le vicomte de Boubers; a servi aux Carabiniers, puis dans le régiment de Chartres dragons; émigré en 1791; a fait les campagnes dans les armées des Princes et de monseigneur le prince de Condé; marié à demoiselle... Rose de Selonfen, en Suisse, fille unique de N.... baron de Selonfen, et de N.... née comtesse Vanlimbourg ou de Limbourg, de laquelle est née Gisèle.

XXVI. Amédée-Charles-Marie, comte de Boubers-Abbeville-Tunc, chevalier, seigneur de Vitz-les-Willancourt, Miannai, ancien capitaine de cavalerie au corps royal des Carabiniers de S. A. R. *Monsieur*, aujourd'hui Roi. Il se réunit en 1791 aux officiers de ce corps, qui fit la guerre près de la personne de Sa Majesté.

Rentré en France en 1800, il resta fidèle, et fut persécuté, et mis en surveillance, envoyé en exil, puis en prison d'état en 1813, et proscrit en 1815.

En 1814 et 1815, il fit le premier arborer le drapeau blanc dans l'arrondissement d'Abbeville. Il reçut du roi, le 20 mars 1815, l'ordre de lui former une garde de sûreté qu'il eut l'honneur d'organiser et de commander pendant tout le temps qu'y resta Sa Majesté, qui, en partant, le décora de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis : au mois de juin suivant, les royalistes du pays d'entre Somme et Canche se réunirent à lui pour y rétablir l'autorité du souverain légitime.

Nommé commandant supérieur pour le roi dans l'arrondissement d'Abbeville, et colonel commandant les volontaires royaux, il entra avec eux sous les ordres de son altesse monseigneur le prince de Croy-Solre dans les villes d'Amiens et d'Abbeville.

Ces opérations terminées au mois de juillet, les gentilshommes et les royalistes de la Picardie firent en son honneur une adresse au Roi, remise entre les mains du prince de Croy-Solre, commandant supérieur dans le département, et ainsi conçue :

SIRE,

« La noblesse et les royalistes de Picardie, vos fidèles sujets, regardent comme un devoir de mettre sous les yeux de Votre Majesté tout ce qu'a fait et souffert pour son service M. le comte de Boubers-Abbeville. Dévoué de tout temps à la défense de la cause du Roi, il a servi avec honneur dans les armées royales; rentré en France après le licenciement (en 1799), il est toujours resté fidèle à la cause sacrée qu'il avait embrassée. Il a employé tous ses talents et toute son influence à entraver la marche des autorités de Bonaparte. Sans cesse en butte à leurs persécutions, il a été dénoncé, mis en surveillance, arraché à sa famille, conduit dans les prisons de la capitale, sans que rien ait jamais pu ralentir son zèle; il a résisté avec le même courage aux séductions employées pour le détacher de son souverain légitime et chéri : toujours loyal, toujours intrépide, vrai chevalier sans peur et sans reproche, il a bravé la nouvelle proscription qu'il s'était attirée par son dévoûment à Votre Majesté, lors de son

Digitized by Google

passage à Abbeville (le 20 et 21 mars 1815), et quoique sous les liens d'un nouveau mandat, c'est lui qui le premier a fait attacher le drapeau blanc dans le département (de même qu'en 1814).

» Informé que la bannière des lys flottait dans le département du Nord, il a couru se réunir aux braves qui voulaient briser le joug de la tyrannie, et n'a posé les armes que quand il a su Votre Majesté replacée sur le trône de ses pères, pour le bonheur de la France. »

A Amiens, ce 11 juillet 1815.

Suivent les signatures, au nombre de cent.

« Ayant eu l'honneur de commander les volontaires royaux que M. le comte de Boubers-Abbeville avait levés en Picardie, et avec lesquels il est venu me joindre pour faire rentrer les provinces d'Artois et de Picardie sous l'autorité du roi, je m'empresse d'ajouter mon témoignage à la justice qui lui est rendue par toute la noblesse de la province.

» A Amiens, ce 20 juillet 1815.

» Le prince DE CROY-SOLRE,

Maréchal de camp, commandant pour le Roi dans le département de la Somme, etc. »

Il a épousé, le 22 avril 1789, demoiselle Anne-Charlotte-Elisabeth de Buissy de Long, châtelaine de Long et Càtelet, collatrice de toutes les chapelles afférantes à la collégiale de Long-Prés-les-Corps-Saints, de laquelle il eut :

1° Amédée-Victor, décédé ;
2° Alphonse-Alexandre-Charles, qui suit ;
3° Aure-Pauline-Henriette ;
4° Ide-Rose-Blanche.

Charles-François, dit le vicomte de Bernâtre, chef de nom et armes de la maison de Boubers-Tunc-Bernâtre, étant décédé sans enfants mâles, à la fin de l'année 1811, Amédée-Charles-Marie, dit le comte de Boubers, le devint, et quitta les noms et armes de Reinneval-Bernâtre qu'il portait, pour reprendre celui d'Abbeville, ainsi que les armes que portait Jean de Bouberch-d'Abbeville-Tunc (degré XIV) lorsqu'il épousa, en 1360, Mahaut de Reinneval, vicomtesse de Bernâtre, parce que cette seigneurie sortait de la maison.

Il reprit comme surnoms les noms d'Abbeville et de Tunc, et conserva pour premier nom celui de Boubers, attendu qu'il est nom primitif et d'origine de cette famille, étant dérivé, ainsi que nous l'avons remarqué, du mot Wald-Berk, nom de l'auteur de toutes les branches relatées dans ce mémoire.

XXVII. Alphonse-Alexandre-Charles, chevalier, vicomte DE BOUBERS-ABBEVILLE-TUNC, fut officier de volontaires royaux dans le corps que réunit son père, et commandé en chef par S. A. le prince de Croy-Solre, en juin 1815.

Armes : Cette maison a porté pour armes, d'abord un écusson d'or, à une croisette et un croissant de gueules; ensuite d'or, à trois fasces de gueules, à une branche de chênure ou gui de chêne ensanglantée, brochante sur le tout, qui est de WALD-BERK; ensuite or, à trois chevrons de gueules, qui est SAINT-AUBERT; or, à trois pals de gueules, qui est PONTHIEU ancien; puis à trois bandes de gueules, brisure de Ponthieu ancien; puis or, à trois boules de gueules, pour la branche de Boulogne; ensuite or, à trois cœurs ou écussons de gueules, qui est ABBEVILLE-TUNC-BOUBERS. La branche de Boubers-sur-Canche avait porté: or, à la croix de gueules, chargée de cinq croissants de sable (à enquerre). La branche de Ponthieu brisa et porta d'argent; et lors de l'assemblée des princes croisés, en 1190, à Abbeville, dont Hugues de Bouberch était mayeur, il changea les croissants qui chargeaient sa croix en coquilles d'or. En 1360, Jean d'Abbeville-Boubers-Tunc prit les armes de Mahaut de Reinneval, dame de Bernâtre, qu'il venait d'épouser, et quitta les siennes qui étaient d'argent, à trois cœurs en écussons de gueules, pour celles de Reinneval, d'or, à la croix de sable, chargée de cinq coquilles d'argent; chargée en cœur d'un écusson de France, ainsi qu'on le voit sur un scel de l'an 1335, autour duquel est empreint : *Scel de Raoul de Bernâtre*, que la branche de Boubers-Tunc-Bernâtre porta jusqu'à l'extinction de cette branche, en 1811, par la mort de Charles-François, vicomte de Bernâtre, qui n'a laissé que des filles, ainsi qu'il est noté à son article.

Aujourd'hui le chef de nom et armes de la branche de Bernâtre, redevenue l'aînée, porte ces douze écussons dans l'ordre ci-dessus : « Sur le tout écartelé, au 1 d'azur,

Digitized by Google

» semé de fleurs de lys d'or; au 2 d'argent, à la croix de
» gueules, chargée de cinq coquilles d'or; au 3 d'or, à
» la croix de sable, chargée de cinq coquilles d'argent,
» surchargée en cœur d'un écusson de France; au 4
» d'azur, à trois fleurs de lys d'or; à la bande d'argent,
» brochant sur le tout, qui sont quatre armes d'alliance;
» et sur le tout du tout d'or, à trois cœurs ou écussons de
» gueules, qui est D'ABBEVILLE; au chef cousu du champ,
» chargé de trois bandes du second émail, qui est de
» PONTHIEU ancien.

» Couronne antique de Tours, sommée d'un casque
» couronne de vicomte. Cimier, un lion naissant, casqué
» et cuirassé, tenant un bouclier et une branche de gui,
» ensanglantée au naturel.

» Supports, un triton portant couronne antique, et
» une syrène portant couronne de vicomte, tous deux
» tenant bannière et sonnant de la conque.

» Devise : *Fidelior in adversis*.

» Cri : *Abbeville*; et plus anciennement, SENWARDT KRIEVE-KUERT.

Extrait du Recueil du blason d'armes de toute la noblesse de la chrétienté, par Pierre de Coligny, en 1539, *et vu et corrigé par Delval, seigneur de Tenans, roi d'armes et généalogiste de S. M. catholique, à Bruxelles, l'an* 1643.

« Ponthieu, Pontevins, à bannière. Le seigneur d'Ab-
» beville porte : d'or, à trois écussons de gueules.

» Le seigneur de Bouberch porte : d'argent, à trois
» écussons de gueules, et crie *Abbeville*.

» Le seigneur d'Ivergny porte : d'argent, à trois écus-
» sons de sable.

» Le seigneur de Sepy (Chepi), porte : de Bouberch,
» au lambel de cinq pièces d'azur ».

La seigneurie de Boubers-sur-Canche, d'où sortaient les auteurs de Hugues de Bouberk, dont il est fait mention au degré IX, réunie à celle de Rache, fut érigée en principauté en faveur des princes de Berghes.

La seigneurie de Reinneval, en Haute-Picardie, de laquelle était l'illustre maison de ce nom et un grand-panetier de la couronne, est tombée par alliance dans la maison de Mailly, en faveur de qui elle a été érigée en duché-pairie.

Digitized by Google

LE GRAS DU LUART, au Maine.

I. Michel LE GRAS, seigneur du Luart et de Lausserie, lieutenant particulier de la ville du Mans, épousa Françoise Denisot, dont il eut :

1° François, dont l'article suit ;
2° Pierre, seigneur du Rosseaux, reçu conseiller au grand conseil, le 23 avril 1597 ; il épousa Marthe du Pont, fille de Thomas du Pont, seigneur de la Loubaunaye, et de Marie Laurent. Il eut de ce mariage :
a. Jean, seigneur de Centigny ;
b. Françoise, femme de François le Coutelier, seigneur de Bonnetbeau ;
c. Marie, } religieuses ;
d. Marthe, } religieuses ;
e. Isabelle le Gras du Luart.

II. François LE GRAS, Ier du nom, seigneur du Luart ; conseiller au parlement de Bretagne, fut depuis conseiller au grand conseil par lettres du 18 avril 1581, et reçu le 23 janvier 1582. Il obtint un arrêt du conseil d'état, enregistré le 6 septembre 1589, pour rentrer dans les fonctions de son office, après avoir justifié qu'il n'avait point pris le parti des Ligueurs dans la ville du Mans. Il eut des lettres d'honoraire le 7 septembre 1623, qui furent enregistrées le 18 du même mois, et mourut le 27 octobre 1627. Il avait épousé Diane Garnier, morte le 6 décembre 1621, fille de Robert Garnier, lieutenant criminel du Mans, puis conseiller au grand conseil, et de Françoise-Hubert. Il eut de ce mariage :

1° François, dont l'article suit ;
2° Felix, seigneur de Lausserie, marié avec Marie de Ternes ;
3° Françoise, mariée à Pierre de Briou, conseiller au parlement de Paris, puis président en la cour des aides.

III. François LE GRAS, IIe du nom, seigneur du Luart, des Loges, etc., reçu conseiller au grand conseil le 26 septembre 1623, maître des requêtes le 22 janvier 1636, mourut le 5 juillet 1652, d'une blessure qu'il reçut dans une émeute qui eut lieu dans l'hôpital de la ville de Paris.

Digitized by Google

Il était désigné prévôt des marchands, et avait épousé le 7 avril 1636, Marie Leclerc de Lesseville, morte le 12 octobre 1690, fille de Michel Leclerc de Lesseville, seigneur de Thun, maître des comptes, et de Catherine le Boulanger, dont il eut :

1° François, dont l'article suit;
2° Nicolas, capitaine aux gardes, mort sans alliance;
3° Charles, conseiller au parlement de Metz, mort le 8 septembre 1705, et inhumé à Saint-Paul, laissant des enfants de Marie-Anne Dalmas, qu'il avait épousée en 1691, fille de Christophe, seigneur de Boissy, secrétaire du roi, et de Marie Berthelot;
4° Anne, femme de Jean le Nain, seigneur de Guignauville et de Tillemont, conseiller au parlement de Paris, morte le 8 septembre 1701.

IV. François le Gras, IIIe du nom, seigneur du Luart et des Loges, né en 1640, conseiller au grand conseil le 26 janvier 1661, et mort doyen le 6 mars 1719, avait épousé, 1° en 1678, Marie-Marguerite Pollart, morte en septembre 1684, fille de Jacques Pollart, secrétaire du roi, et de Marie de Ponthieu; 2° le 6 octobre 1687, Marie-Madeleine Martin, morte le 21 septembre 1703, veuve d'Antoine Sadoc, conseiller au parlement, et fille de Pierre Martin, trésorier général de l'ordinaire des guerres, secrétaire du roi, et de Marie Trottant. Ses enfants furent :

Du premier lit :

1° François, né en 1678, mort à 23 ans, au retour d'un voyage de Rome, en 1701;

Du second lit :

2° François, dont l'article suit;
3° Marie, femme, par contrat du 22 avril 1708, de Jean-Élie Leriget, sieur de la Faye, capitaine au régiment des Gardes françaises, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, mort le 20 avril 1718, et elle en 1724, dont postérité :

V. François le Gras, marquis du Luart, baron du Tertre, né le 25 janvier 1691, reçu conseiller au grand conseil le 15 mars 1714, maître des requêtes le 30 juillet

Digitized by Google

1719, intendant du Roussillon en 1723, et mort en 1737, avait épousé N.... Lucas de Muyn, fille d'Antoine-Jean Lucas de Muyn, conseiller au parlement de Paris, et de Thérèse Pinette de Charmoy. De ce mariage sont issus:

1° Antoine-Guillaume-François, conseiller au parlement de Paris le 2 avril 1740, mort sans alliance;
2° Anne-Jean, dont l'article suit;
3° François-Marie le Gras de Muyn, capitaine de vaisseau, mort sans alliance, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis;
4° et 5° Deux demoiselles, l'une mariée à M. de la Borde, seigneur de Murole, en Auvergne; et l'autre, à M. de Mondagron, gentilhomme du Bas-Maine.

VI. Anne-Jean LE GRAS, marquis du Luart, baron du Tertre, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, lieutenant aux Gardes françaises, a fait toutes les campagnes sous le maréchal de Saxe, est mort le 21 janvier 1812. Il avait épousé, en 1777, Michelle-Geneviève des Escotais de Chantilly, fille de Michel-Roland des Escotais, comte de Chantilly, seigneur du Coudray, d'Armilly, du Plessis, de la Roche-Racan, etc., et d'Anne-Geneviève de Pineau-de-Viennay. De ce mariage est issu:

VII. Roland-Marie LE GRAS, marquis du Luart, baron du Tertre, né le 11 octobre 1781. Il a donné des preuves de son dévouement à la maison de Bourbon, en facilitant les enrôlements pour l'armée royaliste du Maine, et n'a jamais voulu servir pour l'usurpateur. Il a épousé, le 11 juin 1811, Anne-Michelle-Eulalie d'Harcourt, fille du duc d'Harcourt, pair de France, dont il a:

1° Louis-Georges Roland le Gras du Luart, né le 3 mars 1814;
2° Anne-Philippe-Charles-Jacques le Gras du Luart, né le 19 août 1815.

Armes : D'azur, à trois rencontres de cerf d'or.

[Les lettres patentes du roi, qui érigent le marquisat du Luart, font trop d'honneur à cette maison, pour que je ne les transmette pas ici littéralement.]

« LOUIS, par la grâce de Dieu, roi de France et de Navarre, à tous, présents et à venir, salut: Notre amé

Digitized by Google

et féal le sieur François le Gras du Luart, notre conseiller en nos conseils, maître des requêtes ordinaires de notre hôtel, intendant et commissaire départi en la province de Roussillon et comté de Foix, nous a fait représenter que la terre, seigneurie et châtellenie du Luart, située en notre province du Maine, et possédée depuis un temps immémorial par la famille dudit exposant, se trouve d'une étendue et d'un revenu considérables, avec droits de haute, moyenne et basse justice, établissement de foire et marché, fiefs, arrières-fiefs, domaines, droits de belette, voirie, et autres dépendances; en sorte qu'elle se trouverait disposée à recevoir et à soutenir le titre et la dignité de marquisat, s'il nous plaisait l'en décorer sous la dénomination de marquisat du Luart, et accorder audit sieur exposant nos lettres nécessaires, avec liberté d'y réunir les terres, fiefs, domaines et seigneuries que ledit sieur exposant pourrait dans la suite acquérir de proche en proche. A ces causes, et voulant marquer audit sieur le Gras du Luart l'estime particulière que nous faisons de sa personne, et la distinction que mérite sa naissance, ses services et ceux que ses ancêtres ont rendus à notre état, nous avons résolu de l'honorer d'un titre qu'il puisse transmettre à ses descendants, et qui conserve le souvenir des vertus et des bonnes qualités qui l'ont fait mériter. La famille dudit sieur du Luart, distinguée depuis plusieurs siècles, a toujours signalé son attachement et son zèle pour la gloire et le service de notre état, soit dans les charges de la magistrature, soit dans les emplois militaires dont elle a été honorée. Jean le Gras, l'un des ancêtres dudit exposant, était en mil quatre cent dix gouverneur de la ville de Châlons; les sieurs le Gras, aïeux et père dudit sieur exposant, ont rempli successivement des charges de conseiller en notre grand conseil, avec l'honneur et la dignité que demandent les fonctions importantes attachées à la magistrature; son bisaïeul, qui était arrière-petit-fils d'un conseiller en notredit grand conseil, fut revêtu de pareille charge, se trouva doyen de la compagnie; son aïeul, après avoir exercé une pareille charge, et rempli celle de maître des requêtes, fut nommé conseiller d'état, et était déjà désigné prévôt des marchands de notre ville de Paris, lorsqu'il fut tué dans l'hôtel-de-ville, pendant qu'il y était pour le service de notre bisaïeul; son père, qui avait aussi rempli l'espace de cin-

Digitized by Google

quante-neuf années une charge de conseiller en notre grand conseil, avec l'estime et l'approbation du public, mourut doyen de la compagnie : l'oncle dudit exposant fut tué au service du feu roi notre bisaïeul, étant alors capitaine aux gardes, et sa compagnie fut entièrement perdue pour sa famille; et enfin ledit G. exposant ayant de même exercé pendant six années une charge de conseiller en notre grand conseil, avec le zèle et la probité qui avaient distingué son père et ses ancêtres, fut appelé dans nos conseils, revêtu de la charge de maître des requêtes ordinaires, et a mérité le choix que nous avons fait de sa personne pour l'intendance de Roussillon et comté de Foix, dans laquelle il ne laisse rien à désirer, non seulement de sa vigilance et de son travail, mais encore de la sagesse et de la pénétration que demande un emploi aussi important, et qui ont déterminé l'estime et la confiance dont nous avons honoré ledit sieur le Gras du Luart, en le chargeant de nos pleins pouvoirs, à l'effet de conférer avec le ministre de notre très-cher et très-amé frère et oncle le roi d'Espagne; en sorte que ledit sieur le Gras du Luart ayant pleinement mérité, par ses services, par ceux qu'a rendus sa famille pendant plusieurs siècles, les marques d'honneur et de distinction que nous sommes résolus de lui accorder;

Nous avons, pour ces considérations, créé, érigé et élevé, et de notre grâce spéciale, pleine puissance et autorité royale, créons, érigeons et élevons, par ces présentes, signées de notre main, les terres, seigneurie et châtellenie du Luart, ses circonstances et dépendances, ensemble la terre, fiefs, domaines et seigneuries que ledit sieur le Gras du Luart pourra dans la suite acquérir de proche en proche, en titre, nom, prééminence et dignité de marquisat, sous la dénomination de *marquisat du Luart*, pour être à l'avenir tenue et possédée audit nom, titre et dignité de marquisat par ledit sieur François le Gras du Luart, et ses enfants, postérité et descendants mâles nés et à naître en légitimes mariages, seigneurs et propriétaires desdites terres, seigneurie et marquisat; voulons et nous plaît qu'ils puissent se dire, nommer et qualifier, *marquis du Luart*, en tous actes, tant en jugement que dehors, et qu'ils jouissent des mêmes honneurs, armes et blason, droits, prérogatives, autorité, prééminence, en fait de guerre, assemblées d'état et de noblesse,

Digitized by Google

et autres avantages et privilèges dont jouissent ou doivent jouir les autres *marquis* de notre royaume, etc. etc. etc. Données à Marly au mois de janvier, l'an de grâce 1726, et de notre règne le onzième. *Signé* LOUIS. Registrées au parlement de Paris, le 7 juin 1726. »

ROUILLÉ D'ORFEUIL, à Paris, famille originaire de Normandie. Messire Guillaume Rouillé, né à Alençon, en 1449, de Louis Rouillé, seigneur de Hertré et de Rozé, exerça la profession d'avocat; connu avantageusement de Françoise d'Alençon, duchesse de Vendôme, cette princesse lui donna la place de lieutenant-général de Beaumont-le-Vicomte. Le roi et la reine de Navarre (Charles d'Albret et Marguerite de Valois) le gratifièrent dans la suite d'une charge de conseiller en l'échiquier d'Alençon, et d'une place dans leur conseil.

Guillaume de Rouillé est auteur d'un *Commentaire sur la coutume de Normandie;* il parut en 1534, et donna une si haute idée des talents de l'auteur, que le parlement de Normandie le fit prier de venir à Rouen; invitation honorable à laquelle il ne manqua pas de se rendre. On a de lui un *Recueil de l'antique préexcellence de la Gaule et des Gaulois*, imprimé à Poitiers en 1546, et une pièce de vers, intitulée : *Les Rossignols du parc d'Alençon*, à l'occasion de l'arrivée de la reine de Navarre en cette ville, en 1544.

I. Louis Rouillé, secrétaire du roi le 25 avril 1679, surintendant des postes de France en 1691, rendait compte au roi seul de leur produit, ayant été dispensé par des lettres patentes d'en compter ni au conseil ni à la chambre des comptes (président Hainault, 1691). Cette régie dura depuis le mois de juillet 1691 jusqu'au mois de janvier 1695. Ses enfants furent :

1° Marie-Louis-Paulin Rouillé, maître des requêtes, chevalier, seigneur, comte de Jouy, marié avec demoiselle Marie-Angélique d'Acquin. De ce mariage sont issus :

a. Antoine-Louis Rouillé, chevalier, seigneur, comte de Jouy, Fontaine-Guérin, Villeraz, etc., maître des requêtes, secrétaire d'état de la ma-

rine en 1749, grand trésorier de l'ordre du Saint-Esprit, ministre des affaires étrangères en 1754. Il donna sa démission le 25 juin 1757, et mourut le 20 septembre 1761. Il a épousé dame Marie-Anne Pallu, dont il a eu demoiselle Marie-Catherine Rouillé, épouse de M. le duc d'Harcourt-Beuvron;

b. Louis-Antoine Rouillé de Roissy, chevalier, seigneur de Clichy-la-Garenne, conseiller du roi honoraire en sa cour de parlement;

c. Angélique-Elisabeth Rouillé, épouse de Louis-Claude de Béchamel, chevalier, seigneur de Nointel, maître des requêtes;

d. Marie Rouillé, épouse de Jean-Baptiste de Castellane, chevalier, marquis d'Avancos, seigneur de Norante et de Saint-Etienne;

2° Jean, dont l'article suit;

3° Léon Rouillé, conseiller au parlement, chanoine honoraire de l'église de Notre-Dame de Paris;

4° Marie-Anne Rouillé, épouse de M. le marquis de Bernage, chevalier, seigneur de Saint-Maurice, conseiller d'état ordinaire;

5° Marie-Anne Rouillé, épouse de messire Léon Pajot, écuyer, seigneur de Villers, contrôleur général des postes de France;

6° Elisabeth Rouillé, épouse de messire Maximilien Titon, procureur du roi en l'hôtel-de-ville de Paris;

7° Deux demoiselles, religieuses au couvent de la Visitation, à Paris.

II. Jean Rouillé, chevalier, seigneur de Fontaine et de la Coste, maître des requêtes, intendant-général des postes et messageries de France, épousa, le 2 décembre 1699, Jeanne le Rebours, de laquelle sont issus :

1° Michel Rouillé de Fontaine, chevalier, seigneur de Marly-la-Ville, conseiller du roi, en sa cour de parlement, contrôleur-général des postes, marié avec demoiselle Angélique-Elisabeth Serille. De ce mariage sont issus :

a. Alexandre-Jean-Baptiste Rouillé de Fontaine, chevalier, maréchal général des logis de la ca-

valerie, seigneur de Goyencourt; il épousa Claude-Sophie Caulet d'Hauteville, dont il eut Basile-Gabriel-Michel Rouillé de Fontaine, seigneur de Goyencourt, marié avec demoiselle Marie-Louise-Émilie Robert de Lierville, dont est issue Louise-Octavie-Sophie Rouillé de Fontaine;

b. Marie-Angélique Rouillé de Fontaine, épouse de Louis-François, marquis de Chambray;

2° Jean-Louis, dont l'article suit;

3° Alexandre Rouillé de Raucourt, chevalier, gouverneur de la Martinique, mort sans avoir contracté d'alliance;

4° Marie-Jeanne-Élisabeth Rouillé, morte sans alliance.

III. Jean-Louis Rouillé d'Orfeuil, conseiller du roi en ses conseils, maître des requêtes ordinaires de son hôtel, épousa, le 22 août 1731, Henriette-Madeleine de Caze de la Bove, née le 29 septembre 1713, fille de Gaspard-Hyacinthe de Caze, baron de la Bove, seigneur du grand et petit Juvicourt, conseiller du roi, trésorier général des postes et relais de France, et de Marie-Henriette de Watelet. De ce mariage sont issus :

1° Gaspard-Louis, dont l'article suit;

2° N... Rouillé, officier dans le régiment des Gardes françaises, mort sans avoir été marié.

IV. Gaspard-Louis Rouillé d'Orfeuil, marquis de Marville, envoyé par le roi en Hollande avec M. d'Affry, en 1756, pour y traiter de la paix, fut fait intendant de Champagne en 1764, grand prévôt, maître des cérémonies de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis en 1771. Il épousa demoiselle Bernard de Montigny, dont il a eu :

1° Gaspard-Marie-Louis, dont l'article suit;

2° Antoine-Angélique-Élisabeth-Balthasar Rouillé, né le 21 avril 1780, mort capitaine d'infanterie dans le cinquante-neuvième régiment de ligne, le 27 juillet 1810, au siége de Rodrigo, en Espagne;

3° Charles-Melchior Rouillé, né le 29 juin 1781, chef d'escadron en 1813, major des chasseurs de la garde royale en 1815, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis le 17 mai 1816;

Digitized by Google

4° Anne-Achille Rouillé, né le 21 avril 1783, capitaine au cinquième régiment d'infanterie légère, tué le 16 juin 1811 au siége de Tarragone, en Espagne;

5° Charlotte-Claudine-Célénie Rouillé, née le 28 décembre 1778, mariée à M. Taillepied de la Garenne;

6° Agathe-Claudine Rouillé, née le 4 décembre 1786, mariée le 25 décembre 1809 à M. Philbert de Tascher;

7° Amélie-Charlotte Rouillé, née le 4 décembre 1786, morte à Châtillon-sur-Seine le 13 mars 1811.

V. Gaspard-Marie-Louis Rouillé, né le 3 décembre 1777, créé baron en 1810, et préfet du département d'Eure et Loir en 1813, a épousé Marie-Amélie-Maurice Chaumont de Riveray. De ce mariage sont issus:

1° Jules Rouillé, né en 1800, entré dans le premier régiment de la garde royale en 1816;

2° Charles Rouillé, né en 1801, entré dans les chasseurs de la garde royale en 1816;

3° Alfred Rouillé, né en 1802;

4° Laure Rouillé, née en 1799, morte en 1815.

Armes : « D'azur, au chevron d'or, accompagné en chef de deux roses tigées et feuillées d'argent, et en pointe d'un croissant du même. »

ROY DE LA PRESLE, à Dunkerque.

I. Jean Roy, écuyer, sieur de Bouchaines, conseiller du roi en ses conseils, lieutenant-général de la chancellerie du Bourbonnais, maître seul et général des eaux et forêts de ladite province, fut anobli conjointement avec André Roy, écuyer, sieur de Villard, son frère, eux et leur postérité, née et à naître en légitime mariage, par arrêt du conseil d'état du roi du 13 mai 1667. Jean Roy avait épousé, par contrat du 29 avril 1651, Anne Stample, et mourut en 1675. Il eut pour fils :

II. Charles-Senectère Roy, écuyer, sieur de la Presle, gendarme de la garde du roi, né à Moulins le 2 septembre 1657, marié par contrat du 16 janvier 1695, passé de-

vant Louis Soldoyé, notaire de ladite ville, avec dame Marie-Anne-Thérèse Mauguiré. Il est mort le 29 décembre 1704, laissant :

III. Charles-François-Senectère Roy, écuyer, sieur de la Presle, notaire royal et procureur à Marquise, diocèse de Boulogne-sur-mer, né à Paris le 1er août 1697, marié avec dame Marie-Elisabeth Platrier, dont il laissa :

IV. Jean-Baptiste-Joseph Roy, écuyer, sieur de la Presle, né le 26 octobre 1722, marié par contrat passé devant Blondé, notaire royal de la résidence de Berghes-Saint-Winoc, le 29 mai 1747, avec dame Marie de Savre; il mourut à Dunkerque le 5 janvier 1786, laissant de son mariage :

V. Louis-Marie-Senectère Roy, écuyer, sieur de la Presle, né à Dunkerque le 18 mars 1756, marié par contrat du 16 septembre 1784, avec demoiselle Brigitte-Catherine-Louise Rombout. De ce mariage sont issus :

1° Rombout-Louis-Antoine, né à Dunkerque, le 2 juillet 1785, décédé le 14 du même mois;
2° Charles-Jean-Louis, né à Dunkerque, le 16 mai 1787,
3° Paul, né le 18 octobre 1794,
4° Robert-Marc, né le 25 avril 1797,
5° Virginie, née à Dunkerque, le 2 décembre 1793,
} vivants en 1816.

Armes : « D'azur, au chevron d'argent, accompagné de trois rencontres de bœuf d'or. »

DANIEL, famille noble de Normandie.

Il existe dans cette province trois familles nobles de ce nom. La première est celle de M. Daniel de Boisdenemetz, maréchal de camp et ancien chef de brigade des gardes-du-corps du roi, demeurant, ainsi que ses enfants, en son château de Boisdenemetz, paroisse d'Hautevergne, près Andely. La branche que nous allons rapporter descend de cette famille, qui a pour auteur :

I. Michel Daniel, écuyer, sieur de Forêt et de Boisdenemetz, qui épousa Isabeau Daquenet. Il comparut à

Digitized by Google

cause de ses fiefs, accompagné d'un archer et d'un page, à la montre des nobles du bailliage de Rouen, Caux et Gisors, suivant un certificat du 13 mars 1469, donné par Jean de Hangest, chevalier, conseiller, chambellan du roi, et commis pour recevoir les montres des nobles dudit bailliage. Claude Daniel, écuyer, seigneur de Boisdenemetz, né le 3 décembre 1706, fut reçu l'un des écuyers de la reine au mois de janvier 1733, sur les preuves de sa noblesse, certifiées à S. M. par le juge d'armes de France, en conséquence des titres représentés à cet effet, lesquels justifient que ledit sieur Claude Daniel eut pour auteur Michel Daniel, sieur de Forêt et de Boisdenemetz, mentionné plus haut. Michel Daniel eut pour fils:

II. Noble homme Jacques Daniel, I^er du nom, écuyer, seigneur de Boisdenemetz et de la Heaumerie, conseiller au parlement de Paris, reçu l'an 1490, marié avec Anne Matrecolle, dont il eut:

III. Noble homme Jacques Daniel, II^e du nom, écuyer, sieur de Boisdenemetz, de la Heaumerie, de Viennois et de Neuvillette, conseiller, puis président au parlement de Rouen, pourvu le 7 septembre 1555. Il épousa Jeanne de Marle, dont il eut:

IV Jacques Daniel, III^e du nom, écuyer, sieur de Boisdenemetz, du Veneur et du Viennois, conseiller au grand conseil, grand rapporteur en la chancellerie de France l'an 1568, puis lieutenant du grand maître de l'artillerie, par commission du 29 mars 1590. Il est qualifié noble et puissant seigneur dans un aveu qui lui fut fait le 15 décembre 1573 de plusieurs héritages mouvants de la seigneurie de Boisdenemetz. Il épousa Marthe le Comte, dont il eut:

1° Jean-Paul Daniel, écuyer, sieur de Boisdenemetz, capitaine d'infanterie au régiment de la Meilleraye par commission du 12 août 1615. Il épousa Marie d'Espinay, et partagea avec ses frères et sa mère le 1^er janvier 1595;
2° Philippe Daniel, } vivants en 1595;
3° Gédéon Daniel, }
4° Nicolas, dont l'article suit.

V. Nicolas Daniel, I^er du nom, écuyer, capitaine de cavalerie, partagea avec ses frères la succession pater-

nelle, le 13 janvier 1595, et vint s'établir en Lorraine, où il eut de Françoise le Monnier :

VI. Nicolas Daniel, écuyer, marié en 1667 à Edme de Chauchal, dont il eut :

1° Joseph, dont l'article suit;
2° N... Daniel, garde des sceaux du roi Stanislas. Ses enfants ont servi avec distinction dans les armées de S. M., et son petit-fils s'est retiré du service avec rang de lieutenant-colonel. D'après les renseignements qu'on a pu se procurer, il n'existe plus aucun membre de la branche restée en Lorraine.

VII. Joseph Daniel, écuyer, sieur de Beauvais, fut contraint de quitter le service par sa mauvaise santé, s'établit dans le Maine, et y épousa Marie de Mantiat, dont il a eu :

1° Joseph Antoine, dont l'article suit;
2° Louis-François Daniel, qui forme la seconde branche, rapportée ci-après;
3° François-Médard Daniel, écuyer, seigneur de Sesfond, officier de cavalerie, mort en 1765, laissant de Françoise-Victor Ménard de Coniellard, Henriette Daniel, dame de Sesfond, mariée au sieur de la Bigne, premier écuyer du roi en sa grande écurie.

VIII. Joseph-Antoine Daniel, chevalier, seigneur de Tachainville, de Pernay et autres lieux, près Chartres, maître des requêtes, ancien président au grand conseil; mourut le 12 août 1772, laissant de Suzanne Fournier, son épouse :

1° François-Marie-Joseph, qui suit;
2° Charles Daniel, mort en 1797;
3° Agathe-Suzanne Daniel, mariée au sieur Tournyol-Durateau, chevalier, officier d'infanterie.

IX. François-Marie-Joseph Daniel de Pernay, chevalier, officier de cavalerie, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, a émigré en 1791, et a fait les campagnes dans l'armée des princes. Il a épousé demoiselle Adelaïde-Augustine Payard, dont il a :

Jules-Marie Daniel de Pernay.

Digitized by Google

SECONDE BRANCHE.

VIII. Louis-François DANIEL, écuyer, sieur de Beauvais, seigneur du Groschenet et autres lieux, épousa Françoise-Marthe Plumard de Rieux, dont sont issus :

1° Louis-Marie Daniel, écuyer, capitaine de dragons, mort sans alliance ;
2° Joseph-Aimé, dont l'article suit.

IX. Joseph-Aimé DANIEL de Vauguion, écuyer, ancien mousquetaire de la garde du roi, puis officier de cavalerie, a épousé demoiselle Richard de Beauchamp, dont il a eu :

1° Félix, dont l'article suit ;
2° Aimé Daniel de Vauguion, ancien garde du corps du roi, compagnie de Luxembourg, capitaine des chasseurs de la Vendée ;
3° Fortuné Daniel de Vauguion, officier dans le régiment de la Sarthe.

X. Félix DANIEL de Vauguion, écuyer, a épousé, en 1813, demoiselle Pauline de Malherbe de Poillé, née le 15 novembre 1790, fille de Joseph-Charles-Louis de Malherbe, chevalier, seigneur de Poillé, dit le vicomte de Malherbe, capitaine de cavalerie, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, et de demoiselle Jeanne de la Porte de la Houssaye. De ce mariage est issu :

Toussaint-Adolphe Daniel de Vauguion.

Cette famille a été maintenue par jugement des 23 juillet 1666 et 4 juillet 1668, d'après la vérification de ses titres, faite par MM. de la Galissonnière, intendant à Rouen, et du Perron de Benneville, conseiller à la cour des aides de la même ville, lors des recherches faites contre les usurpateurs de noblesse.

Armes : « De gueules, à la bande d'argent, chargée de trois molettes d'éperon de sable, et accompagnée de deux lionceaux d'or.

BOUTRAY, en l'île de France, famille originaire du pays Chartrain.

I. Noble homme maître Raoul BOUTHRAYS, né à Châteaudun vers l'an 1550, avocat au grand conseil de

France, auteur de plusieurs ouvrages, dont la vie de Henri IV en latin, d'une famille originaire de Chartres, épousa Marie Gillot, et paraît au contrat de mariage de Robert Gillot son beau-frère, exempt des gardes du corps, le 29 février 1626, passé chez Perret et Nourri, notaires. De son mariage est issu :

II. Robert Bouthrays, marié avec Louise Huon, qui le rendit père de :

III. François Bouthrays, qui épousa, le 26 mai 1653, Jeanne le Roux. De ce mariage vint :

IV. René Boutray, marié avec Catherine Geneviève Musnier, par contrat du 17 janvier 1691. Il en eut :

V. Jean-Olivier Boutray, premier échevin de la ville Paris, le 16 août 1758. Il acquit la noblesse par cette nomination ; mais il paraît qu'il la possédait antérieurement, puisqu'il descend en ligne directe de Raoul Bouthrays, noble, né vers 1550. La tradition porte que cette famille est d'origne anglaise, ainsi qu'il paraît par l'orthographe même du nom *Bouthrays*, qui a été changée dans les actes faits par René Boutray, père de Jean-Olivier, sans motifs connus ; ses pères écrivant leur nom *Bouthrays*. Il épousa, par contrat du 20 octobre 1726, Anne du Chapt, dont est issu :

VI. Jacques-Simon de Boutray, qui fut présent à l'assemblée de la noblesse de Paris en 1789. Il a épousé, le 21 décembre 1768, Marie Houzé, dont sont issus :

1° André-Marie-Félix, dont l'article suit ;
2° Arsine-Jacques René de Boutray ;
3° André Vaast de Boutray de Saint-Vaast, marié avec demoiselle Charlotte-Flore Renouard ;
4° Alexis-Jeanne-Marie de Boutray ;
5° Geneviève-Nicole de Boutray, mariée à M. Vignon.

VII. André-Marie-Félix de Boutray, sous-lieutenant, a émigré en 1791, a fait la campagne de 1792 dans l'armée de monseigneur le duc de Bourbon, compagnie de Conti, dragons ; a servi ensuite en qualité d'officier d'état-major dans l'armée anglaise, a continué le service militaire jusqu'en 1801. Il est chevalier de l'ordre royal

Digitized by Google

et militaire de Saint-Louis, et receveur-général du département de la Mayenne. Il a épousé, le 14 juin 1804, demoiselle Marie-Victoire des Champs.

Armes : « D'argent, au bouc de sable; au chef d'azur, chargé de deux flèches du champ, passées en sautoir, les pointes en bas. »

GENTIL, famille originaire de Lorraine.

Jean Gentil, neveu de Henri Tallot, fut fait clerc-juré de Dun, le 26 septembre 1507, puis de Sathenay, par le décès de Jean Gratinot. Il fut annobli par lettres du duc Antoine du 5 février 1519. Il épousa Marie de Lion, dont il eut:

Philippe Gentil, seigneur de Lion, demeurant à Mouzay. Voici ce que dit Richier en la Recherche de la Noblesse, en 1581 : « S'est comparu Philippe Gentil, de-
» meurant à Nancy, se qualifie sieur de Lion, proche de
» Dun-le-Chastel, sous prétexte de quelques terraiges
» qu'il y peut avoir, .. m'a dit être fils de Jean Gentil,
» en son vivant clerc-juré de Sathenay, et de Marie de
» Lion,.. m'ayant produit une lettre de noblesse octroyée
» audit Jean Gentil, en date du 6 février 1519, etc. » Il épousa Mennon de Chappy, avec laquelle il vivait en 1581, et en eut:

1° Albert Gentil;
2° Jacques, dont l'article suit;
3° Adrien Gentil.

Jacques Gentil, seigneur de Tailly, pour laquelle seigneurie il fit ses reprises en 1612, épousa Jeanne de la Court, dont il eut:

1° Nicolas, dont l'article suit;
2° Jean Gentil;
3° Nicole Gentil.

Nicolas Gentil, seigneur de Tailly, fit ses reprises en 1625, tant en son nom qu'en ceux de sa mère, de son frère et de sa sœur. De cette famille est issu :

Louis de Gentil, écuyer, seigneur du Vivier; il a

Digitized by Google

épousé Jeanne-Madeleine de Mecquenenr, de laquelle il eut :

Louis-François de Gentil, écuyer, seigneur d'Artaize et du Vivier, ancien officier dans le régiment de Picardie, infanterie; il a émigré en 1792, avec trois de ses fils, avec lesquels il a fait les campagnes dans l'armée des princes; il est chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, a épousé Alexisse-Edmée de Meaux d'Armonville, dont il a :

1° Charles-Edmé-Louis de Gentil, écuyer, a émigré avec son père, et fait les campagnes dans l'armée de monseigneur le duc de Bourbon, et de monseigneur le prince de Condé; il est brigadier des gardes du corps du roi (1816), et chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis; il a deux enfants;

2° Jean-Baptiste-Edmé-Alexis de Gentil, écuyer, a émigré avec son père, et fait les campagnes dans l'armée de Bourbon et de Condé, capitaine dans la légion des Ardennes, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis;

3° Jean-François Madeleine de Gentil, écuyer, a émigré avec son père, et fait les campagnes dans l'armée de Bourbon et de Condé; il est chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, capitaine d'infanterie;

4° Edmé de Gentil, écuyer;

5° Félicité; 6° Rosalie; 7° Victoire; 8° Sophie; 9° Julie de Gentil.

Armes : « De gueules, à la croix alésée d'or; au chef gironné d'argent et d'azur. »

GAULLIER. Famille noble et ancienne de la magistrature de l'Orléanais, dans l'office de conseiller au bailliage et siége présidial d'Orléans.

I. Pierre Gaullier, écuyer, seigneur de Saint-Cyr, de Thaïs, d'Urbé, du Rivaud, de la Selle, et des Bordes, en Touraine, a été avocat au parlement de Paris, ensuite pendant dix ans procureur du roi de la commission sou-

veraine du conseil du roi, établie à Saumur; enfin procureur du roi au bailliage et siége présidial de Tours. Il a assisté, en 1789, aux États de la noblesse de Touraine; il est décédé, en 1790, procureur du roi honoraire; il a épousé, 1° en 1749, Madeleine Abraham; 2° en 1758, Marie-Louise de Marigny de Béhagle, demoiselle.

Du premier lit vint :

1° Pierre-Adrien Gaullier, dont l'article suit;

Du second lit :

2° Adrien-Michel Gaullier, qui fonde la seconde branche, rapportée plus bas.

II. Pierre-Adrien GAULLIER, écuyer, seigneur de la Selle et des Bordes, a succédé en 1775 à son père, dans la place de procureur du roi au bailliage et siége présidial de Tours, et l'a occupée jusqu'en 1792; à cette époque il a donné aux Bourbons une preuve de dévouement dans une adresse pleine de force, signée de lui, et de MM. de la Grandière, maire de Tours, et Taschereau, lieutenant criminel; le roi Louis XVI l'avait conservée dans son armoire de fer. Pierre-Adrien Gaullier, écuyer, est décédé en 1810. Il avait épousé, en 1779, Françoise Mayaud, dont il a eu :

1° Pierre GAULLIER de la Selle, écuyer, juge d'instruction au Mans;
2° Gustave GAULLIER des Bordes, écuyer, lieutenant d'artillerie légère de la garde royale;
3° Céleste Gaullier, demoiselle, mariée au comte de Pontjarno.

SECONDE BRANCHE.

VI. Adrien-Michel GAULLIER de Saint-Cyr, écuyer, seigneur de Saint-Cyr et de Thaïs; a assisté en 1789 aux États de la noblesse de Touraine, en qualité de secrétaire du bureau présidé par M. de la Chaise. Il a épousé, en 1790, Louise-Catherine-Benoist de la Grandière, demoiselle dont il a eu :

1° Adrien-Alexandre Gaullier de la Grandière, substitut du procureur général près la cour royale d'Orléans;

2° Gabriel Gaullier de Saint-Cyr, écuyer;

3° Julie-Thaïs Gaullier, demoiselle, mariée à M. Pélerin de Boiscommun, écuyer.

Armes: « D'azur, au chevron d'or, accompagné de trois croissants du même. »

DE FAYET, seigneur du Mazel, de Chabanes, du Villaret, de Tignad, etc., dans le diocèse de Mende.

Le plus ancien acte produit par cette famille est une vente en emphithéose de plusieurs héritages que fit, le 2 juillet 1364, au nommé Martin Giroard, demeurant au lieu de Chitbran, noble Marguerite Chardonal, veuve de noble homme Guillaume de Fayet, au nom et en qualité de tutrice de Françoise de Fayet sa fille, héritière universelle dudit feu Guillaume de Fayet son père; ledit acte passé en présence de nobles hommes messire Ymbert, seigneur de Béorzet, et Guillaume de Rostaing (*Rostagni*), chevaliers; mais les filiations ne sont justifiées que depuis:

I. Antoine DE FAYET, du lieu de Laubaret, qualifié noble dans le contrat de mariage de

II. Jacques de FAYET, Ier du nom, son fils, qualifié aussi dans plusieurs actes originaux du titre de *noble* et de *seigneur du Mazel*, accordé le 13 mai 1597 avec demoiselle Jeanne de Sabran, fille de noble Étienne de Sabran, seigneur des Alpies, et de demoiselle Lucrèce d'Altier; il fit son testament le 9 juillet 1626, par lequel il voulut être inhumé dans le tombeau des prédécesseurs dudit seigneur des Alpies son beau-père, chapelle de Notre-Dame de l'église paroissiale de Saint-Jean du Bleimar, diocèse de Mende; et à cet acte assistèrent Pierre de Leyris, écuyer, sieur des Ponchets, noble Antoine de la Garde, sieur de Malbos, et Pierre Baldit, écuyer, ses proches parents; il mourut avant le 27 août 1629, et sa veuve vivait encore le 23 octobre 1637, date du testament qu'elle fit, mais elle était morte avant le 11 février 1643. Les enfants qui naquirent dudit mariage, et qui sont tous rappelés dans le testament de leur père, furent:

1° Étienne de Fayet, qui continue la postérité;

2° André de Fayet;

Digitized by Google

3° Anne de Fayet, femme de maître André Folgeyrolles, du lieu de Bleimar;
4° Olympe de Fayet, mariée avec Étienne du Mond, habitant du lieu de Gravière;
5° Marie de Fayet, femme de Jean Rossel, demeurant à Combret;
6° Lucrèce de Fayet, vivante encore alors sans alliance, mais mariée lors du testament de sa mère;
7° Et Madeleine de Fayet, femme de Maurice du Champ.

III. Noble Étienne de Fayet, seigneur du Mazel, épousa, par contrat du 11 février 1643, demoiselle Jeanne de Bouton, fille de M. Adam Bouton, sieur de Saulses, et de demoiselle Jeanne du Mas; et fit son testament le 4 novembre 1664, par lequel il ordonna qu'après sa mort on portât son corps dans le cimetière de Saint-Jean du Bleimar au tombeau étant dans la chapelle de Notre-Dame, qu'il avait acquis par le moyen de la cession que lui en avait faite le feu seigneur de Malbos son cousin; d'autant que ses père, mère, frères, sœurs et enfants y avaient été inhumés depuis ce temps; il déclara aussi par cet acte qu'il avait eu pour enfants de ladite demoiselle Bouton sa femme, vivante encore lors du mariage de son fils aîné :

1° Jean-Jacques de Fayet, qui suit;
2° Charles de Fayet, qui a formé la seconde branche;
3° Jeanne de Fayet, femme de Charles de Perier, docteur en droits et avocat;
4° Marie de Fayet,
5° Hélène de Fayet,
6° Françoise de Fayet,
7° Jacquette de Fayet,
} mariée l'une des quatre à maître François Bourzes, docteur et avocat;
8° Et Louise de Fayet, morte avant le 20 septembre 1680.

Bâtard.

André de Fayet est nommé dans le testament de Jeanne de Sabrau, son aïeule, en 1637, et dans celui de son père, de l'an 1664; sa mère s'appelait Jeanne Bicande, suivant ce dernier acte, et ne vivait plus pour lors.

IV. Noble Jean-Jacques de Fayet, seigneur du Mazel,

fut marié, par contrat du 27 mai 1777, avec demoiselle Alix de Gabriac, fille d'Antoine-Hercules de Gabriac, seigneur de Tinhac, et de dame Jeanne de Donzel; fit son testament le 15 juillet 1701, et mourut avant le 24 mai 1722, père de,

1° Jacques de Fayet, IIe du nom, né le 25 août 1682, et déclaré avec ses deux frères *noble et issu de noble race et lignée*, par ordonnance de M. de Lamoignon, intendant du Languedoc, rendue le 29 juillet 1717;
2° Félix de Fayet, qui continue la postérité;
3° Louis de Fayet, abbé et prieur de Saint-André de Valborgne, né le 20 avril 1695;
4° Catherine de Fayet, religieuse aux Ursulines de Mende;
5° Et de Madeleine de Fayet, née le 19 octobre 1693, et mariée depuis à noble Pierre le Blanc de Genouillac, seigneur de Montlebour.

V. Noble Félix DE FAYET, seigneur du Mazel, de Tignad, etc., naquit le 8 mars 1687, et fut marié, par contrat du 24 mai 1722, avec demoiselle Anne-Marie de la Croix, fille de Jacques de la Croix, seigneur de Cassagnole, et de dame Marguerite de la Motte de Chalendar. De laquelle alliance sont issus:

1° Emmanuel-Pierre-Xavier de Fayet-de-Gabriac, écuyer, né le 22 février 1730, et mort jeune;
2° Jean-Félix-Roch de Fayet-de-Gabriac, écuyer, lieutenant dans le régiment de Flandres, né le 15 juin 1731;
3° Louise-Catherine de Fayet-de-Gabriac, religieuse au couvent du Saint-Esprit, née le 20 juin 1725;
4° Louise-Françoise-Félicité de Fayet-de-Gabriac, baptisée le 18 décembre 1728.

SECONDE BRANCHE.

IV. Noble Charles DE FAYET-DE-CHABANES, Ier du nom, seigneur de Chabanes, naquit le 28 novembre 1654, du mariage d'Étienne de Fayet, auteur du troisième degré de la branche aînée, et de Jeanne de Bouton; il épousa, par contrat du 20 septembre 1680, demoiselle

Digitized by Google

Madeleine de Trémuéjols (écrit aussi Trémuéges), fille de no le Pierre de Trémuéjols, et de démoiselle Madeleine de Peyrabesse; et fut pourvu le 20 janvier 1707 par le duc de Roquelaure, commandant en chef dans la province de Languedoc, de la charge de capitaine de la compagnie de Saint-Jean-la-Fouillouse dans le régiment de milice bourgeoise de Pauliac; il avait eu de son mariage avec ladite demoiselle de Trémuéjols, qui fit son testament le 22 septembre 1698, et mourut avant le 16 septembre 1700, sept enfants nommés :

1° Pierre de Fayet, ci-après;
2° Marc-Antoine de Fayet, officier dans le régiment de Bigorre;
3° Jean-Privat de Fayet, officier dans le régiment de cavalerie d'Hurumain;
4° Etienne de Fayet, écuyer, né le 20 février 1697, et marié par contrat du 22 juin 1724, avec Jeanne Forestier, fille de Vital Forestier, et d'Antoinette Pinede; il a eu pour enfants:
 a. Claude de Fayet, écuyer, né le 21 novembre 1734;
 b. Jean-Claude de Fayet, écuyer, né le 24 décembre 1736;
 c. François de Fayet, écuyer, né le 5 février 1742;
 d. Anne de Fayet, née le 27 septembre 1739;
 e. Tecle de Fayet, née le 8 janvier 1747;
5° Marion de Fayet;
6° Françon de Fayet;
7° Anne de Fayet.

V. Pierre DE FAYET, I^er du nom, écuyer, seigneur de Chabanes, né le 16 juillet 1681, épousa, 1° par contrat du 16 septembre 1700, Bénoîte de Reynal, fille d'Etienne de Reynal, et de Jeanne de Châteauneuf de Saint-Laurens sa veuve; et cette première femme étant morte le 7 octobre 1731, il épousa en secondes noces, par un autre contrat du 26 novembre 1732, Catherine Broquin, sœur d'Antoine Broquin, prêtre, docteur en théologie, archiprêtre de Saugues et prieur de Saint-Jean-la-Fouillouse; et fille d'Antoine Broquin et de Catherine de Sourniac de la Garde; il mourut le 27 novembre 1740, et fut enterré dans l'église de Saint-Jean-la-Fouillouse, au diocèse de Mende.

Du premier lit :

1° Charles de Fayet, IIe du nom, prêtre, curé et prieur de Sain-Jean-la-Fouillouse, né le 27 avril 1703;

2° Pierre de Fayet, IIe du nom, officier dans le régiment de Gâtinais, né le 15 octobre 1707;

3° Jean-Claude de Fayet, qui continue la filiation;

4° Noé de Fayet, d'abord officier dans le régiment d'Asfeld, qui servit ensuite dans la compagnie des Indes, né le 14 mars 1725;

5° Jeanne de Fayet, mariée à M. Jean-Charles;

6° Geneviève de Fayet, femme de Me Pierre Roche, demeurant à Auroux, diocèse de Mende;

7° Madeleine de Fayet, mariée à Louis Roussel, sieur de la Valette, demeurant à Villefort, diocèse d'Uzès.

VI. Jean-Claude DE FAYET, écuyer, seigneur de Chabanes et du Villaret, né le 7 mai 1716, fut marié, par contrat du 30 octobre 1742, avec Françoise Broquin, fille d'Alexandre Broquin et de Marie Veyssier. Ses enfants, au nombre de dix-huit, furent :

1° Jean-Pierre-Paul de Fayet, écuyer, né le 1er juillet 1748, capitaine au régiment royal, dragons, cavalerie, mort avant la révolution;

2° Jean-Romain de Fayet, écuyer, né le 9 août 1755, maréchal des logis dans les gardes-du-corps du roi, et major, émigré, ayant fait les campagnes, reçu chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis à l'armée de monseigneur le prince de Condé;

3° Joseph-Jocahim de Fayet, écuyer, mort en bas âge;

4° Jean-Florent de Fayet, écuyer, né le 29 janvier 1757, docteur en théologie, curé dans la Normandie, déporté;

5° Annet-Valentin de Fayet, écuyer, né le 14 février 1758, premier lieutenant au régiment du Port-au-Prince, mort avant la révolution;

6° Amédée-Christophe de Fayet, écuyer, né le 9 juillet 1760, bachelier en théologie, prieur de Sainte-Colombe, tué en émigrant;

Digitized by Google

7° Aldebert du Fayet, écuyer, né le 25 septembre 1761, mort en bas âge;
8° Augustin Regis de Fayet, dont l'article viendra;
9° Claude de Fayet, écuyer, né le 15 février 1765, mort en bas âge;
10° Catherine de Fayet, née le 26 août 1743, religieuse au prieuré perpétuel de Trenel, à Paris;
11° Marie-Charlotte de Fayet, née le 21 juillet 1744, mariée à M. de Fages Latour, à Langogne;
12° Jeanne-Benoîte de Fayet, née le 15 février 1746, morte;
13° Michelle-Geneviève de Fayet, née le 29 septembre 1749, religieuse au prieuré perpétuel de Trenel, à Paris;
14° Françoise Madeleine de Fayet, née le 2 janvier 1752, religieuse à l'abbaye de Mercoire;
15° Antoinette-Pierrette de Fayet, née le 26 décembre 1752, religieuse à l'abbaye royale de Montmartre, à Paris, morte;
16° Jeanne-Victoire de Fayet, née le 24 juin 1759, morte;
17° Rosalie de Fayet, née le 5 juin 1767, religieuse à l'abbaye royale de Mercoire;
18° Henriette-Séraphie de Fayet, née le 19 février 1769, morte.

VII. Augustin Regis DE FAYET de CHABANNES, écuyer, né le 30 mars 1763, ancien garde-du-corps du roi, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, émigré ayant fait les campagnes, nommé commandant de plusieurs cantons qui étaient partis pour rejoindre monseigneur le duc d'Angoulême, lorsque l'usurpateur entra à Paris, nommé chef divisionnaire au commencement du mois de juin pour organiser dans plusieurs cantons le mouvement qui s'opéra le 30 juin 1815 dans la Lozère, où il fut fait chef de bataillon des volontaires royaux; marié, par contrat du 15 décembre 1802, avec Marianne Boucharain de Malmont, fille d'Antoine Boucharain et de Marguerite Loubier. Ses enfants, au nombre de six, sont:

1° Marie-Charles-Florent de Fayet, écuyer, né le 2 juin 1805;
2° Charles de Fayet, écuyer, né le 19 mars 1809;
3° Louis-Gaspar de Fayet, écuyer, né le 26 avril 1811;

Digitized by Google

4° Bruno de Fayet, écuyer, né le 28 juillet 1812;
5° Marie-Rose-Augustine, née le 27 décembre 1805;
6° Joséphine-Françoise de Fayet, née le 22 octobre 1806.

Armes : « D'azur, à la fasce d'or, remplie de sable, chargée d'une coquille d'argent, accostée de deux étoiles du second, et accompagnée en chef d'un levrier du troisième émail, colleté d'un collier de gueules, bordé et bouclé d'or, et en pointe de trois losanges du même. »

LAMAJORIE-SOURSAC, famille très-ancienne, originaire du Quercy, puis transplantée en Limosin dans le XIV^e^ siècle. Elle donna son nom au château de Lamajorie près Beaulieux, qui s'appelait alors Ludga ; elle est établie momentanément à Annonay en Vivarais.

Le baron de Soursac de Lamajorie, cadet de cette famille, est mort en 1815, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, ainsi que ses père et grand-père ; il avait vendu au Roi en 1786 les droits de cette baronie, qu'on jugea devoir être royaux, et trop honorifiques pour un simple gentilhomme ; cette baronie était entrée dans la famille de Lamajorie par l'alliance d'un Turenne dans le XVI^e^ siècle, et les armes de cette famille depuis cette époque sont jointes à celles de Lamajorie.

Le baron a laissé trois enfants, dont deux femmes chanoinesses de Maubeuge avant la révolution (on sait que les preuves de ce chapitre sont les plus fortes de France après celui de Strasbourg, étant de 32 quartiers, tant de père que de mère).

Et le comte de Lamajorie, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, et chevalier honoraire de Malthe, marié en 1803 à Sophie De Gain de Montaignac, sa cousine germaine, fille du comte De Gain, lieutenant général des armées du Roi, gentilhomme d'honneur de Monsieur, et déjà oncle maternel dudit comte de Lamajorie, lequel a plusieurs enfants en bas âge.

Nous attendons sur cette famille, des détails généalogiques beaucoup plus étendus, que nous transmettrons dans un prochain volume.

Armes : « d'azur, à la bande d'or. Couronne de comte.

Digitized by Google

DE GLASSON. Famille noble et originaire de Suisse. Elle ne s'est établie en France que depuis le règne de Louis XIII, par le mariage que fit Louis de Glasson avec Marguerite de Molines. De ce mariage vint :

I. Noble François DE GLASSON, conseiller du roi au parlement de Grenoble en 1670; il avait épousé Anne Fayard de Champanieu. De ce mariage vinrent :

1° Louis de Glasson, chevalier, dont l'article suit;
2° Gaspard, chevalier de Saint-Louis, major de cavalerie;
3° François, chevalier de Saint-Louis, capitaine de cavalerie;
4° Marie, mariée à Abel de Lupé, chevalier de Saint-Louis, capitaine de Carabiniers.

II. Louis DE GLASSON, chevalier de Saint-Louis, et capitaine de cavalerie en 1708, avait épousé Geneviève de Saint-Martin, fille de Pierre de Saint-Martin, major de cavalerie, et en secondes noces, Louise Barnave de Baudras. Du premier mariage vint :

1° Gaspard, qui suivra;

Du second mariage vint :

2° Alexis, dont l'article suivra.

III. Gaspard DE GLASSON, baron du Coudray-Montbau, capitaine de cavalerie, avait épousé Louise de la Vialière. De ce mariage vint :

Louis de Glasson, baron du Coudray-Montbau, mort dans l'émigration.

IV. Alexis DE GLASSON, officier de cavalerie, marié à Thérèse de Bernon Montélégier. De ce mariage vint :

1° Gaspard, nommé officier au régiment de Flandres;
2° Fréderic, officier au régiment de Piémont jusqu'en 1790, nommé chevalier de la Légion d'honneur par son A. R. MONSIEUR.

Cette famille est établie en Dauphiné.

Armes : « Coupé, au 1 d'or, à la croix tréflée d'azur; au 2 d'azur, au besant d'or; couronne de comte; supports, deux lions. »

Digitized by Google

ESMÉNARD. Famille de Provence connue à Lambesc, dès la fin du 15e siècle, où elle a exercé pendant près de 80 ans et jusques en 1715, la charge de gouverneur pour S. M. Elle s'est alliée avec plusieurs autres familles considérables de la province, telles que les *Bionneau*, marquis d'Eyragues, les d'Arquier de St. Paul, les Lamanon, les Laincel, les Renaud, les Félix, de Gilbert. etc.

I. Jean Esménard, qualifié écuyer, de la ville de Lamsbesc, en 1520, eut de son alliance avec damoiselle Estevenette Bertrand;

II. Laurent Esménard, sieur de Vautubières, écuyer, marié avec Damoiselle Marguerite d'Ettienne dont il eut plusieurs enfants; entr'autres :

1° Jean Antoine qui suit;
2° Jean, qui épousa damoiselle Catherine d'Arquier, dont la succession existe.

III°. Jean Antoine d'Esménard, sieur de Vautubières et de Mondesir; = Acte de désemparation, fait par Antoine d'Esménard, écuyer, du lieu de Lambesc, en faveur de son frère Jean d'Esménard, des biens de Laurent Esménard et damoiselle Marguerite d'Ettienne, leur père et mère: reçu par Me. Bosse, notaire de Lambesc, en 1620. = Acte de transaction et accord entre Jean Antoine Esménard, seigneur de Vautubières, écuyer, du lieu de Lambesc, et ses neveux, Etienne, et Joseph Esménard, du bien de damoiselle Estevenette Bertrand, leur aïeule maternelle, Lambesc, 18 mars 1643. Notaire, Pierre Bosse.

IV. Noble François d'Esménard, seigneur de Mondesir, de Vautubières, de Chamvert, gouverneur pour S. M. de la ville de Lamsbesc, épousa damoiselle Catherine Césarée de Bionneau d'Eyragues, dont il eut:

1° Noble Jean François d'Esménard, seigneur de Mondesir, Vautubières, et gouverneur de Lambesc;
2° Damoiselle Marguerite d'Esménard, mariée avec messire Auguste d'Arquier de Saint-Paul, écuyer, de ladite ville;
3° Damoiselle Anne d'Esménard, mariée avec noble Gaspard de Lamanon, écuyer, de la ville de Salon.

Digitized by Google

Testament de noble Jean François d'Esménard du 4 du mois de..... 1715, par devant Me. Honoré André notaire royal de Lambesc; acte de partage de la même année.

Plusieurs membres de cette famille ont servi avec distinction. Jean François d'Esménard qui mourut en 1715, était lieutenant dans le régiment de Champagne. Son père François d'Esménard rendit des services considérables à la ville de Lambesc dont il était gouverneur dans les temps les plus difficiles. Joseph Esménard, seigneur du Mazet, servait dans la compagnie des gardes-du corps de S. M. dont le duc d'Agen était capitaine en 1760. Joseph Esménard, membre de l'institut et de l'académie de Marseille, auteur du poëme de la navigation était de cette famille, et lui a fait honneur par des talents qu'une mort prématurée et funeste ne permit pas de développer dans toute leur étendue.

Aujourd'hui, il existe encore 7 frères de ce littérateur qui était l'aîné de tous, et une sœur mariée avec M. Mathias d'Esménard, fils aîné de noble Joseph d'Esménard, ancien garde-du-corps du Roi, et cousin-germain de sa femme.

Jean-Baptiste Gaspard d'Esménard, chevalier de la légion d'honneur, chef d'escadron du régiment des cuirassiers du Roi.

Pierre Noël Amand d'Esménard, ancien officier de cavalerie.

Philippe et Hippolyte d'Esménard, anciens officiers d'infanterie. etc.

Armes : « D'azur, au lion tenant un arc en barre, et accompagné en pointe d'un cœur, le tout d'argent; au chef cousu de gueules chargé d'un croissant du second émail, accosté de deux étoiles du même.

BOREL DU CHAMBON (ANTOINE), chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, ancien officier dans le bataillon des chasseurs de Roussillon, a émigré en 1791, et fait les campagnes dans l'armée des princes et dans celle de monseigneur le prince de Condé, dans le régiment de Hohenlohe-Bartenstein, en qualité de capitaine; il a été blessé grièvement à l'affaire de Schussenried, le 30 septembre 1796. Il est aujourd'hui lieutenant-

Digitized by Google

colonel d'infanterie. Il a obtenu, en 1814, de Sa Majesté Louis XVIII, des lettres-patentes, portant confirmation du titre de baron.

Armes : « D'azur, à la colombe volante d'argent; au » soleil d'or, mouvant de l'angle dextre supérieur.»

LANGLADE DU CHAYLA DE MONTGROS (DE), en Languedoc. Famille ancienne divisée en plusieurs branches, qui ont fourni des capitaines illustres au service de nos rois, parmi lesquels on citera : Nicolas-Joseph-Balthazar de Langlade, vicomte du Chayla, lieutenant-général des armées du roi, chevalier de ses ordres, et directeur-général de la cavalerie de France, qui se rendit si célèbre sous le règne de Louis XV. La généalogie qui va suivre concerne la branche établie dans le Gévaudan.

I. Antoine DE LANGLADE DU CHAYLA, rappelé dans le testament de Jacques de Langlade du Chayla, II^e du nom, son petit-fils, du 5 avril 1596, fut père de :

II. Jacques DE LANGLADE DU CHAYLA, I^{er} du nom, mentionné dans le même acte. Il eut pour fils :

III. Jacques DE LANGLADE DU CHAYLA, II^e du nom, qui testa le 5 avril 1596. On voit par ce testament, où sont nommés son père et son aïeul, qu'il eut quatre fils dont deux seulement laissèrent postérité; il institue sa femme son héritière, et veut qu'elle rende et restitue, quand bon lui semblera, son héritage à noble Jacques de Langlade, qu'il nomme après elle son héritier; et en cas qu'il décède sans enfants légitimes, il institue Antoine de Langlade son autre fils, et encore en cas de mort sans enfants légitimes, il institue son héritier noble Guillaume, son quatrième fils. Jacques de Langlade a continué la branche aînée, et Guillaume qui suit, la seconde branche, les deux seules existantes.

IV. Guillaume DE LANGLADE DU CHAYLA, rappelé dans le testament de Jacques II, son père, du 5 avril 1596, paraît au contrat de mariage d'Alexandre, qui suit, son fils, du 28 février 1661.

V. Alexandre DE LANGLADE DU CHAYLA, chevalier, seigneur de Montgros, de Bonnandes et autres lieux, épousa, par contrat du 28 février 1661, demoiselle Vitalle de Boucharenue. Il reçut une quittance pardevant Laurent, notaire

Digitized by Google

royal, le 21 janvier 1692, de l'évêque de Mende, comte de Gévaudan, pour certains droits qu'il avait payé à ce prélat, à raison des acquisitions de rentes et fief qu'il avait faites de ce qui appartenait dans la seigneurie de Montgros, au vicomte du Chayla, son parent. Il testa devant Rebours, notaire, le 17 mars 1704. Ses enfants furent :

1° Pierre, lieutenant au régiment de Louvigny; il fut maintenu dans sa noblesse, ainsi qu'Alexandre de Langlade, son père, par jugement de M. de Lamoignon, le 27 janvier 1700;
2° Jean-François, dont l'article suit;
3° Marie, qui fit un testament mystique le 2 mai 1714, reçu par Macary, notaire à Langogne, dans lequel elle fait différents legs, et substitua celui de noble Pierre de Langlade, sieur de Montgros, dans le cas où il mourrait sans enfants, à son autre frère Jean-François;
4° Madeleine, qui transigea avec Pierre et Jean-François, ses frères, au sujet de la succession d'Alexandre de Langlade, leur père, le 25 juillet 1714; elle testa le 25 août 1721, instituant son héritier noble Pierre de Langlade, son frère aîné, et dans le cas où il mourrait sans enfants légitimes, elle lui substitua noble Jean-François, son second frère, et encore dans le cas où ce dernier mourrait aussi sans postérité, elle appela à la substitution Marie-Anne de Langlade, sa sœur;
5° Marie-Anne de Langlade du Chayla de Montgros, vivante le 25 août 1721.

VI. Jean-François DE LANGLADE DU CHAYLA DE MONTGROS des Brandes, lieutenant dans le régiment de Morangiès, par commission de l'an 1702; capitaine du régiment de milice de Briges en 1709, obtint une ordonnance du duc de Roquelaure, qui enjoignait à différentes communautés de fournir des sujets pour compléter la compagnie des Brandes-Montgros. Il transigea avec Pierre, son frère aîné, et Madeleine de Langlade du Chayla leur sœur, au sujet de la succession d'Alexandre leur père, le 25 juillet 1714. Il épousa Marie Valentin, dont il eut :

VII. Jean-Louis DE LANGLADE DU CHAYLA DE MONT-

Digitized by Google

GROS, né le 23 mai 1723. Il réunit tous les biens de sa branche, et épousa, le 8 février 1751, demoiselle Françoise de Bouscharenne, morte en 1763. Dans ce contrat, il prend la qualité d'héritier de Pierre de Langlade, son oncle, maintenu par jugement de M. de Lamoignon de 1700. Il mourut le 22 novembre 1767, après avoir fait son testament, ayant eu un grand nombre d'enfants, et laissant entr'autres :

1° Joseph-Balthazar-Nicolas-Antoine de Langlade du Chayla de Montgros, né le 6 décembre 1754, décédé sans postérité;
2° Victor-Marie de Langlade du Chayla de Montgros, né le 9 octobre 1758, lieutenant des vaisseaux du roi;
3° Christophe-Louis-Antoine-François, dont l'article suit;
4° Jacques-Annet de Langlade du Chayla de Montgros, né le 1er février 1763; il a émigré en 1797. Il était officier dans le régiment de Lyonnais, et fit avec distinction toutes les guerres de l'émigration dans les chevaliers de la couronne. On croit qu'il a péri, sa famille n'ayant de lui aucunes nouvelles.

VIII. Christophe-Louis-Antoine-François DE LANGLADE DU CHAYLA DE MONTGROS, né le 14 mars 1761, ancien lieutenant au régiment de Flandres, a épousé, le 7 mars 1788, Marie-Thérèse-Adelaïde de la Vayssière de Cantoinet, dont sont issus :

1° Antoine-Théodore de Langlade du Chayla de Montgros, entré en 1814 dans les gardes-du-corps de Monsieur; il a accompagné le roi jusqu'en Belgique, et fut ensuite nommé capitaine dans le bataillon des royalistes de la Lozère, servant dans l'armée de S. A. R. Mgr. le duc d'Angoulême, est entré en 1816, dans la première compagnie des gardes du corps du roi;
2° Guillaume-Odillon de Langlade du Chayla de Montgros;
3° Hyppolite-Adolphe de Langlade du Chayla de Montgros;
4° Marguerite-Thérèse-Adelaïde de Langlade du Chayla de Montgros, mariée en 1806, à François-

Digitized by Google

Hyppolite-Charles de Molette, comte de Morangiès, fils de François-Paul de Molette, comte de Morangiès, et de Charlotte d'Agrain des Hubas;

5° Rose Caroline de Langlade du Chayla de Montgros;

6° Virginie de Langlade du Chayla de Montgros, mariée à M. Lossat, avocat au Puy;

7° Mélanie de Langlade du Chayla de Montgros.

Armes : « D'argent, à trois taux de gueules. »

CLUGNY (DE), noble et ancienne famille de Bourgogne, originaire d'Autun, laquelle a produit plusieurs personnages recommandables par les charges et les dignités qu'ils ont possédées depuis quatre siècles, tant dans l'église que dans la robe et l'épée.

Le premier de cette famille, dont l'existence soit établie sur des titres authentiques, est :

Guillaume DE CLUGNY, d'Autun, qui vivait dans le quatorzième siècle. Il laissa trois fils nommés dans un acte latin de l'an 1334, rapporté par dom Planchet dans son histoire de Bourgogne, tome 2, page 351. Ces trois enfants sont :

1° Guillaume, IIe du nom;

2° Hugues de Clugny;

3° Jean, dont l'article suit. Ils ont formé les différentes branches de la famille de Clugny, « et ont laissé plusieurs enfants de l'un et de l'autre sexe, qui ont donné lieu à de grandes alliances, et ont laissé une noble et nombreuse postérité », dit l'histoire de Bourgogne, tome 2.

Jean DE CLUGNY, Ier du nom, seigneur de Conforgien, conseiller du duc de Bourgogne, et garde-des-sceaux aux contrats de la chancellerie de cette province au siége d'Autun, par provisions du 18 juillet 1400, avait épousé, par contrat du 6 janvier 1382, Guyotte de Bèze, et mourut le 11 août 1412, laissant de son mariage cinq enfants tous nommés dans des lettres-patentes du duc Jean de Bourgogne, du mois de juillet 1414.

Jean DE CLUGNY, IIe du nom, le plus jeune de ces cinq enfants, épousa, en 1441, Philippée de la Boutière, dont est descendu, au sixième ou huitième degré :

Digitized by Google

Jacques DE CLUGNY, seigneur de Pancy, conseiller du roi en ses conseils, lieutenant-général au bailliage de Dijon, mort le 4 octobre 1684, laissant de Jeanne de Filsjean, sa femme, pour fils aîné.

Etienne DE CLUGNY, I[er] du nom, baron de Nuis-sur-Armançon, seigneur de Tharot, Regrois, la Roche, Villiers-lez-Hauts, Mereuil, Bragelogne, etc., conseiller au parlement de Bourgogne par lettres du 2 avril 1689. Après la mort de Jérôme de Chenu, chevalier, baron de Nuis, son grand-oncle, décédé en 1667, la terre et baronnie de Nuis-sur-Armançon, relevante du roi, qui avait été possédée pendant plusieurs générations par une branche de la maison de Chenu, d'une des plus anciennes noblesses du Berri, passa à cet Etienne de Clugny, qui en reprit de fief en la chambre des comptes de Bourgogne. Il mourut à Dijon le 8 octobre 1741, âgé de 78 ans, et avait épousé, le 14 juin 1688, Catherine de Foul, dame de Praslay, décédée le 26 mars 1738. De ce mariage sont issus entr'autres enfants :

1° Marc-Antoine, né le 4 avril 1689, doyen et chanoine de l'église collégiale de Saint-Denis de Vergy, conseiller-clerc au parlement de Bourgogne en 1712, mort à Dijon le 21 juillet 1750 ;
2° Etienne, dont l'article suit.

Etienne DE CLUGNY, II[e] du nom, baron de Nuis-sur-Armançon, seigneur de Villiers-lez-Hauts et Mereuil, né le 18 juillet 1691, reçu conseiller au parlement de Bourgogne le 8 avril 1716, marié, le 10 mai 1724, à Claire-Ode Gilbert de Voisins, fille de Pierre Gilbert de Voisins, comte de Crapado et de Lohéac, chevalier de Saint-Louis, commandant pour le roi en l'île de la Guadeloupe, et de Claire-Marie-Anne du Lion, des seigneurs de Poinson en Bourgogne, remariée, en secondes noces, au mois d'octobre 1770, à François-César, baron d'Anstrude, originaire d'Écosse, et une des plus anciennes et des plus illustres maisons de ce royaume. Etienne de Clugny est mort le 21 juin 1746, laissant de son mariage :

1° Jean-Etienne-Bernard, dont l'article suit ;
2° Marc-Antoine-Nicolas-Gabriel, né le 13 février 1741, enseigne des vaisseaux du roi en 1763, marié à Bordeaux le 6 février 1764, avec Anne-Re-

Digitized by Google

née des Vergers de Maupertuis, dont il n'a point eu d'enfants ;

3° Claire-Christine-Pierrette, mariée, le 6 octobre 1755, à Jean-Baptiste Tristan de Soubise, chevalier de Saint-Louis, morte en 1762.

Jean-Etienne-Bernard DE CLUGNY, baron de Nuis-sur-Armançon, seigneur de Praslay, de Saint-Marc, né à la Guadeloupe le 20 novembre 1729, intendant de justice, police, finance, guerre et marine des Iles-sous-le-Vent et à Saint-Domingue ; conseiller du roi en ses conseils, maître des requêtes ordinaire, puis intendant de la marine en Bretagne, conseiller honoraire au parlement de Bourgogne, ensuite intendant-général de la marine et des colonies, puis intendant-général de la Guienne, etc., et enfin mort contrôleur-général des finances, avait épousé, par contrat passé devant Bougainville, notaire au châtelet de Paris le 17 septembre 1753, Charlotte-Thérèse Tardieu de Maleyssie, fille de Charles-Gabriel, marquis de Maleyssie, seigneur de Mons et autres lieux, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, lieutenant de roi de Compiègne, et d'Anne-Philiberte de Barillon d'Amoncourt, dont :

1° Antoine-Charles-Etienne-Bernard, dont l'article suit ;

2° Charles-Jean-Etienne, né au Port-au-Prince le 3 février 1762, mort jeune ;

3° Claire-Charlotte-Etiennette, née à Dijon le 31 août 1754, mariée au comte de Lohéac, dont elle est veuve.

Antoine-Charles-Etienne-Bernard, chevalier, marquis DE CLUGNY, baron de Nuis-sur-Armançon, seigneur de Praslay, Marnay, Saint-Marc et autres lieux, fut conseiller du roi en tous ses conseils, et ensuite maître des requêtes ordinaire de son hôtel ; émigra au commencement de la révolution à la Guadeloupe, où son oncle le baron de Clugny, frère de son père, était gouverneur-général. Les malheurs de cette colonie, et le terrible révolutionnaire Victor Hugues, proscrivit l'oncle et le neveu, confisqua leurs biens, etc., etc. Il avait épousé à son château de Nuis, en Bourgogne, dame Mathieu-Apoline Jably, dont il eut :

Marie, fille unique, qui suit.

Digitized by Google

Son épouse mourut à la Guadeloupe, et il émigra en 1794 aux Etats-Unis d'Amérique à Edenton-North-Caroline, dans le comté de Chowan. En 1796, le 22 mai, il épousa dans la maison de M. Etienne Cabarrus, écuyer, juge-de-paix, dame veuve Longuet, fille de feu M. de Rabié, ingénieur en chef à Saint-Domingue, mort à Paris maréchal-de-camp, et de N.... de Saint-Martin, dont le père était doyen du conseil supérieur de Saint-Domingue. En l'an 1802, le marquis de Clugny et son épouse partirent pour aller joindre sa Majesté en Angleterre; le bâtiment périt, corps et biens, sur les côtes des Açores.

Marie de Clugny, fille unique du marquis de Clugny (Antoine-Charles-Etienne-Bernard), et de dame Mathieu-Apoline Jably, naquit à Bordeaux le 28 novembre 1778; épousa aux Etats-Unis, le même jour que son père (à la même heure et dans la même maison que M. Cabarrus), M. Jean-Baptiste de Nard, chevalier de Nard, ancien gendarme de la garde du roi, officier supérieur des colonies, créole de Saint-Domingue, colonel, et chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis et du Lys.

De ce mariage naquirent :

1° Lodoïska de Clugny de Nard, morte jeune;

2° Gustave de Clugny de Nard, mort à l'âge de trois ans à la Guadeloupe;

3° Charles-Daniel de Clugny de Nard, né à la Pointe-à-Pître (Guadeloupe), le 25 février 1803;

4° Marie-Stanislas-Henri de Clugny de Nard, né au Morne-à-l'Eau, quartier de la Grande-Terre, où M. le chevalier de Nard commandait (Guadeloupe), le 23 septembre 1805.

Ces deux derniers existent.

Nous transportons ici un des articles du testament du marquis de Clugny, père de madame de Nard, que nous certifions sincère :

« Art. 6. En cas qu'il plût à Dieu de disposer de moi dans le voyage que je vais faire, je déclare que n'ayant point d'enfants de mon second mariage, ni de parents mâles du côté paternel ni maternel auquel je tienne plus qu'à mes enfants, et me trouvant aujourd'hui le chef de la famille dont je porte le nom, je déclare, dis-je, trans-

Digitized by Google

porter (après l'approbation de mon auguste souverain), *mon nom*, *mes titres*, etc., etc., etc., sur la personne de M. de Nard, mon gendre, et celle de ses enfants issus de son mariage avec ma fille, pour en jouir et user, comme j'en ai moi-même joui et usé dans tous les actes publics ou particuliers, les substituant *sans réserve quelconque* à mon lieu et place. Je prie sa Majesté et la supplie humblement de confirmer cette grâce à mes enfants; et j'implore sa justice et sa bonté à cet égard, en offrant à son auguste personne mon dernier hommage et mes vœux sincères pour son prompt retour dans son royaume !!! »

M. le chevalier de Nard s'est pourvu en demande près de S. Exc. monseigneur le grand-chancelier, pour obtenir du roi la permission de faire précéder le nom de ses enfants de celui de Clugny.

Armes : « D'azur, à deux clefs antiques d'or, adossées » et entretenues. Cimier, un casque taré de front, dont » est issant un daim aux ramures herminées, portant » sur le toupet un globe sur lequel est un lion assis. » Supports, deux daims à têtes couronnées, les ramures » herminées. »

GENSOUL (le chevalier JOSEPH-ALEXIS DE), né à Connaux, diocèse d'Uzès, le 17 novembre 1768, a été admis dans la marine royale en qualité d'aspirant-volontaire au département de Toulon, en vertu d'une lettre ministérielle en date du 25 novembre 1786, après les preuves faites conformément à l'ordonnance de la marine du 1er janvier 1786. Il fut ensuite nommé par le roi sous-lieutenant au régiment de Champagne le 12 mai 1792, lieutenant audit régiment le 24 août de la même année, et fut agrégé à la compagnie des gardes de la porte du roi, en mars 1815. Il est membre de la réunion des chevaliers-libérateurs des esclaves blancs en Afrique depuis le 11 mars 1816, et chevalier de l'ordre de l'Eperon d'or depuis le 29 mars de la même année.

Digitized by Google

SALIES, SALIES-LEME, SALIES-DUHAU, SALINIS, diverses branches d'une même famille, qui d'après la tradition constamment reçue et quelques titres fort anciens, est originaire de la ville de Salies en Béarn (1). Toutes ces branches sont éteintes à l'exception de celle de Salinis, domiciliée à Morlaas, près Pau, vers la fin du dix-septième siècle.

On lit, à la page 353 du tom. VI, (ou III.e du supplément) du dictionnaire généalogique, imprimé chez Duchêne, à Paris, (*éd.* in-8., 1761.) l'article suivant sur la famille de Salies :

« Cette famille a occupé les premières places dans » l'église, au service et dans la robe. Gaillard ou Guillaume de Salies, fut évêque de Dax en 1221; Arnauld » évêque de l'Escar en 1427, et Jean évêque de l'Escar » en 1620 était aussi aumônier du roi. Henry de Salies, » filleul de Henri IV, Roi de France, fut un officier célèbre. Pierre de Salies, protégé du grand Condé, arrêta » l'armée ennemie dans un fond, avec 600 hommes. » Guillaume de Salies fut lieutenant-colonel dans le régiment de Piémont. (*Il fut l'auteur de la branche des* » *Salinis établies à Morlàas. Son article suivra*).

» David de Salies fut avocat-général à la chancellerie » de Navarre, avant son union au parlement de Pau, et » depuis procureur-général audit parlement. Il assista en » cette qualité à l'assemblée générale des notables du » royaume, tenue à Nantes en 1630, et s'y distingua » beaucoup par ses lumières sa fermeté et son zèle pour » le service du roi et de l'état. »

Guillaume DE SALIES (2) ou Salinis lieutenant-colonel au Régiment de Piémont, et chevalier de Saint-Louis, épousa le 26 janvier 1690, demoiselle Marie du Bazagle, de Morlàas, fille de noble Zacharie de Madaüne, seigneur du Bazagle. De ce mariage naquit :

Noble Pierre DE SALINIS, seigneur du Bazagle, marié le 15 juillet 1722, avec demoiselle Dorothée de Momàas, fille de noble Pierre de Momàas, seigneur de Soulins; de ce mariage il eut :

---

(1) Cette tradition est confirmée par un droit sur la fontaine saline de la ville de Salies, dont a joui la branche aînée jusqu'à son extinction.

(2) Guillaume de Salies changea la terminaison de son nom pour se distinguer de ses frères aînés. C'était assez l'usage dans le Béarn que les cadets prissent la terminaison latine de leur nom. Ainsi de Cazaux, *Cazalis*, de Bordes, *Bordis*, de Salies, *Salinis*, etc.

Digitized by Google

Noble Louis Salinis, mort capitaine au régiment de Bassigny, sans postérité : et

Noble Guillaume de Salinis, seigneur de la Hagède et du Bazagle, marié avec demoiselle Anne de Camon Blachon, fille de messire Antoine de Camon-d'Adou, seigneur de Blachon, et de dame Marie d'Espalungue. Il eut de ce mariage, Pierre-Paul de Salinis, mort le 15 avril 1790, sans postérité.

Jacques de Salinis, seigneur du Bazagle, marié avec demoiselle Catherine de Bousquet, fille de noble Roch de Bousquet; d'où sont issus quatre enfants mâles :

1° Carles de Salinis, garde-du-corps de S. A. R. Monsieur, à suivi les princes à Gand dès le premier jour (25 mars 1815), et n'est rentré qu'avec Sa Majesté ;
2° Philippe de Salinis ;
3° Louis-Antoine de Salinis, qui a pris la tonsure et l'habit clerical le 29 de juillet 1812 ;
4° Jean-François de Salinis,

Observation. Il paraît que la maison de Salies, d'où descend celle de Salinis, est une des plus anciennes de la province du Béarn, et que son origine se perd dans la nuit des temps. Des titres qui remontent à une époque trés-reculée, prouvent que les auteurs de cette maison; étaient seigneurs du château noble de la ville de Salies, et qu'ils possédaient la seigneurie de Gers, la vicomté de Sadérac, et la terre noble de Lème.

Les armes de cette famille ont toujours été, d'argent à un ours au naturel, mouvant sur un hêtre de sinople, sur lequel il jète du sel avec sa pate, avec ces paroles en banderole autour du hêtre, *Sic sale viresco...* Les alliances de cette famille sont avec les maisons d'Espalungue, de Baillenx, d'Esquille, de Blachon, de Momàas etc.

BOUCHEL DE MERENVEUE (Jean-François), écuyer, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, chef de brigade d'artillerie au régiment de Toul ; était présent à l'assemblée de la noblesse convoquée à Calais en 1789; mort lieutenant-général en 1793, victime massacrée dans la citadelle d'Arras.

Armes : « D'azur, à la croix d'argent, chargée d'un » cœur de gueules ; accompagnée de deux croissants

» d'argent en chef, et de deux étoiles d'or en pointe.
» Devise : *Crux ad sidera tollit.* »

DE LA CROIX DE CHEVRIERES, de Saint-Vallier et de Sayve; famille noble et distinguée par les grands hommes qu'elle a produits dans l'épée et dans la robe. Son premier surnom était celui de *Guerre*, qui ne lui sert aujourd'hui que de cri. Elle est connue sous ce nom dès le onzième siècle. Guitard-Loup et Guilerme-Pierre de Guerre sont présents à un acccord fait entre Raymond-Bernard, vicomte de Beziers et le comte de Barcelonne, touchant les monastères de Montolieu et de Caunes, du 5 des calendes de juillet 1070 : elle changea son nom primitif en celui de la Croix au commencement du seizième siècle, en vertu d'une donation qui lui fut faite sous cette condition. La Généalogie de cette famille sur laquelle on peut consulter Allard qui l'a dressée en 1678, commence dans *Moreri*, tome IV, pages 283 et suivantes, édition de 1759.

I. Pierre DE GUERRE, Ier du nom, natif de Voreppe en Dauphiné, qui se trouve nommé le premier de cinq gentilshommes qui habitaient ce lieu dans un dénombrement de l'an 1335, conservé dans la chambre des comptes de cette Province. Il épousa, le 22 mai 1352, Beatrix de Chipre, fille de Guillaume, du lieu de Chireste en Dauphiné; il vivait en 1369, et eut pour fils :

II. Jean DE GUERRE, Ier du nom, qui est qualifié noble dans ses actes du 2 juillet 1406, 22 janvier 1426 et 24 avril 1438. Il épousa, par contrat du 13 octobre 1396, Louise Lambert, fille de Louis, et de Françoise de Velleines, dont vinrent :

1° Pierre qui suit;
2° Hugues qui, en 1450, était chanoine de Saint-Chef, chapitre où l'on faisait preuves de noblesse.

III. Pierre DE GUERRE, IIe du nom, servit en Italie, dans les troupes que le roi Charles VII avait données à René, roi de Sicile, comte de Provence, et à son retour, il s'établit à Romans, par le mariage qu'il y contracta le 6 octobre 1452. Il fut connu du dauphin Louis, depuis roi sous le nom de Louis XI, pendant le séjour de ce prince dans cette province, et par son crédit il lui fit donner une somme considérable par la ville de Romans;

Digitized by Google

suivit le Dauphin en Flandre, d'où il revint en Dauphiné; se jeta ensuite parmi les troupes que le comte de Comminges, gouverneur du Dauphiné, commandait contre le duc de Savoie, et eut, en 1475, une compagnie de gens de pied, qu'il conduisit en Savoie, lorsque Louis, bâtard de Bourbon, comte de Roussillon et amiral de France, eut ordre de se saisir de cet Etat. L'année suivante, il soutint à main armée dans la ville de Romans, les intérêts du roi contre les prétentions du pape sur le Comté de Valentinois, et mourut l'an 1492. Il eut de Catherine Chomard, fille d'Hugues et de Catherine Copier, qu'il avait pousée le 6 octobre 1452,

IV. Jean de Guerre, IIe du nom, sieur de Guerre et de la Ruinière qui prit le surnom de *La Croix*, qu'il transmit à sa postérité au moyen de la donation qui lui fut faite à cette condition, par un gentilhomme de ce nom. Il se trouva en qualité de volontaire à la bataille de Ravenne en 1512, et à la journée de Marignan en 1515; fut ensuite capitaine d'infanterie, resta prisonnier à la bataille de Pavie, en février 1524, vieux style, et mourut capitaine de cavalerie des blessures qu'il reçut au passage de Suze l'an 1536. Il avait épousé, le 4 mars 1498, Drevonne de Monistrol, fille de Ponson, du lieu de Saint-Donat, et de Jeanne de Leusse; elle testa le 5 avril 1535. De ce mariage sortirent:

1° Pierre, qui commanda des compagnies de gens de pied et de cheval aux batailles de Renti, de Dreux, de Saint-Denis et de Jarnac, et fut tué à celle de Montcontour, en 1569. Il s'était marié près de Chartres en Beauce, où il s'établit. Son fils Claude de la Croix, sieur de Mourvillers, transigea le 15 juillet 1584, avec Jean de la Croix, son cousin-germain, sur la succession de leurs aïeul et aïeule;
2° Félix, qui suit;
3° Gérard, chanoine-sacristain de Saint-Bernard de Romans, chanoine de Saint-André de Grenoble, et prieur de Saint-Romain, qui testa le 31 août 1551;
4° Et Artaud, chanoine de Romans.

V. Félix de la Croix, seigneur de Chevrières, par a vente que lui en fit Diane de Poitiers, duchesse de Valentinois, en avril 1560, fut reçu conseiller au parlement du

Digitized by Google

Dauphiné, le 8 mai 1543; et nommé par le roi François 1er, le 8 février 1544, pour l'un des commissaires qui devaient faire le procès au chancellier Poyet. Il fut ensuite membre de la chambre de justice, établie pour juger quelques criminels d'état : entr'autres le maréchal du Biez et Vervins, son gendre; fut fait avocat général au parlement de Grenoble, par lettres du 3 janvier 1549, et y fut reçu le 18 décembre 1551 : s'étant démis de cette charge, le roi le fit conseiller d'état, et seul maître des requêtes du Dauphin ; c'est-à-dire, intendant de justice, police et finance de la province de Dauphiné. Ses lettres, pour cet office, sont du 10 août 1553, confirmées par d'autres du 14 juillet 1554. Il testa le 1 février 1569, et mourut en 1583. Il avait épousé, le 19 juin 1541, Guigonne Portier, dame de Brie en Dauphiné, fille et héritière de Jacques Portier, sieur de Brie, et de Catherine de Morard d'Arces, dont il eut :

1° Félix, colonel de trois cents hommes de pied, par commission du 5 août 1576, qui prit Moreste, place sur la frontière du Dauphiné, du côté de la Savoie, et y reçut sept coups de mousquets. Il fut tué au siége d'Issoire en Auvergne, en 1590, sans alliance ;
2° Jean, qui suit;
3° André, sieur de Satuzange, mort sans alliance;
4° Guyonne, mariée 1°, le 6 avril 1580, à Gabriel-Ode de Triest; 2° à Hugues de Dorgeoise, sieur de Tivoliere, gouverneur de Montelimart.

VI. Jean DE LA CROIX, IIIe du nom, sieur de Chevrières, de Brie, de Chantemerle-lez-Cottanes, Faramans, Lieudieu, Ornacieux, et Pisançon, baron de Serve et de Clerieu, comte de Saint-Vallier et de Val, mort évêque de Grenoble, se rendit recommandable dans tous les différents emplois qu'il eut; il fut d'abord conseiller au parlement de Grenoble, par lettres du 25 juillet 1578, puis avocat général au même parlement le 29 novembre 1585; par d'autres lettres du 29 novembre 1588, il fut maître des requêtes et intendant des finances dans l'armée que le duc de Mayenne commandait en Dauphiné. Le roi Henri IV l'établit surintendant de ses finances en cette province, par lettres du 13 septembre 1595, et lui donna en même temps un brevet de conseiller d'état. Ce monarque ayant conquis la Savoie, y établit un conseil et un

Digitized by Google

parlement, et en fit garde des sceaux le sieur de Chevrières, par lettres du mois de septembre 1600. La paix s'étant faite, il rendit les sceaux au chancelier de France, et s'en démit le 25 octobre 1601. Il eut second brevet de conseiller d'état, le 18 décembre suivant, et fut commis en cette qualité pour traiter avec les députés du duc de Savoie, pour l'exécution de la paix. Le roi, pour le récompenser, le revêtit d'une charge de président à mortier au parlement de Grenoble, le 31 décembre 1605. Le parlement et les états de la province, le députèrent en cette qualité, à la tête de quatre autres, pour poursuivre auprès du roi, la jonction des pays de Bresse, Bugey et autres échangés par le traité de paix, aux gouvernement, ressort et états de Dauphiné; mais ils ne réussirent pas, et ces pays furent unis au gouvernement de Bourgogne. Le roi le consola de ce peu de succès en le nommant, le 27 mai 1605, son ambassadeur extraordinaire, auprès du duc de Savoie, et l'y chargea de plusieurs commissions secrettes qui se trouvent dans les papiers de ses descendants. A son retour, le roi le sachant veuf le nomma à l'évêché de Grenoble, dont il obtint les bulles le 11 juillet 1607. Il résigna son office de président, le 2 octobre suivant, et le même jour le roi le maintint, sans tirer à conséquence, dans les rangs de la séance où il était auparavant, tant dans le département de Grenoble, que dans les autres parlements du royaume; ce qui fut vérifié à celui du Dauphiné, au mois de décembre suivant, et à celui de Paris le 25 février 1609. La reine-mère Marie de Médicis, le choisit pour être de son conseil ordinaire, et lui en fit expédier le brevet le 25 juin 1611, et par un autre du 17 septembre 1612, il fut fait conseiller d'état ordinaire avec une pension de deux mille livres. Il assista aux états généraux en 1615, et à l'assemblée des notables, tenue à Rouen en 1618. Il mourut à Paris durant l'assemblée du clergé, au mois de mai 1619. Son cœur fut porté aux Jacobins de la rue Saint-Honoré, et son corps en Dauphiné dans le tombeau de ses ancêtres en l'église de Saint-Bernard de Romans; il avait testé le 31 mars 1609, et acquis de la maison de Poitiers, le comté de Saint-Vallier et de Val, avec la baronnie de Clérieu, et la terre de Pisançon en 1584 et 1586, et les terres d'Ornacieux, de Faramans, et la baronie de Serve, de la maison de Chaumont. Il avait épousé, le 7 septembre 1577, Barbe

Digitized by Google

d'Arzac, fille de Joachim d'Arzac de la Cardonnière, et de Claudine de Costaing de Pusignan; elle testa le 3 février 1581, et mourut en 1594. De cette alliance vinrent :

1° Félix, qui suit;

2° Alphonse, sieur d'Ornacieux, des Cottanes, de Barbin, de Faramans et Lieudieu, qui fut nommé coadjuteur de son père en l'évêché de Grenoble le 31 avril 1611, sacré à Lyon le 9 novembre 1616 en qualité d'évêque de Chalcédoine; il succéda à son père en 1619, se démit en 1620, eut le brevet de conseiller d'état et les prieurés de Notre-Dame de Grosse en Normandie, de Beaulieu dans la ville d'Augoulême, d'Aubigny en Nivernais et de Saint-Pierre de Joigny au Perche, et mourut à Saint-Marcellin en Dauphiné, en 1637;

3° Jean sieur de Pisançon, mestre-de-camp d'infanterie, qui laissa d'Anne Bailly, son épouse, Gabriel de la Croix sieur de Pisançon, président à mortier au parlement de Grenoble, marié à Madeleine de Sayve, dont Jean-Bernard de la Croix sieur de Pisançon, vivant en février 1723, président à mortier honoraire au même parlement, père de quelques enfants;

4° Catherine, femme de Pierre de la Baume, mort conseiller d'état et doyen au parlement de Grenoble;

5° Marguerite, alliée par contrat du 24 avril 1618, à Laurent de Rabot d'Aurillac, sieur de Veissilieu et de Buffières, conseiller au parlement.

VII. Félix DE LA CROIX, II^e du nom, sieur de Chevrières et de Chantemerle, baron de Serve et de Clérieu, comte de Saint-Vallier et de Val, fut pourvu d'un office de conseiller au parlement de Grenoble le 24 novembre 1608, devint avocat-général au grand conseil le 17 février 1613, maître des requêtes le 19 juin 1619, testa le premier octobre 1624, et mourut à Grenoble le 23 novembre 1627; il avait épousé, par contrat du 11 juillet 1610, Claudine de Chissé, fille de Michel, baron de la Marcousse, et de Claudine de Montainard, dont il eut :

1° Jean, qui suit;

2° François-Octavien, baron de Clérieu, enseigne

de la compagnie mestre-de-camp du régiment des gardes, mort au siège d'Arras;

3° Jeanne, mariée à Félicien de Boffin, baron d'Huriage, avocat-général au parlement de Grenoble;

4° Catherine, qui s'allia avec Annet de la Baume de Suze, comte de Rochefort en Languedoc, baron de Lupé et de Saint-Julien en Forest, mestre-de-camp d'infanterie;

5° Barbe, religieuse de la Visitation de Ste-Marie, à Grenoble;

6° Marie,
7° Françoise, } religieuses de St-Dominique à Montfleuri près de Grenoble.

VIII. Jean DE LA CROIX, IV^e du nom, sieur de Chevrières, Chantemerle, Blanieu, Lieudieu, Beaumont, Monteux, Croses, Faramans et les Cottanes, baron de Serve et de Clerieu, comte de Saint-Vallier et de Val, marquis d'Ornacieux, fut reçu conseiller au parlement de Grenoble, en 1623, puis président à mortier au parlement de Dijon, en 1642; le Roi l'envoya à Rome, en 1624, pour des affaires importantes; et le fit à son retour, en 1645, conseiller d'état; il obtint la même année l'érection de sa terre d'Ornacieux en marquisat. La Reine mère Anne d'Autriche, le fit conseiller de son conseil d'état, en 1648, et le 25 juin 1650, président à mortier au parlement de Grenoble, où il mourut en 1680; il avait épousé, par contrat du 29 avril 1642, Marie de Sayve, fille unique et héritière de Jacques de Sayve, sieur d'Echigei, de Chamblanc, Conscigneux et Caissey président à mortier au parlement de Dijon; en vertu de cette alliance, il fut convenu que le second fils qui en naîtrait, serait obligé de porter le nom et les armes de Sayve. De ce mariage vinrent:

1° Pierre-Félix, qui suit;

2° Jacques-Benoît, qui d'abord fut héritier de la maison de Sayve, suivant le contrat de mariage de sa mère, et mourut en Espagne en 1667;

3° François, héritier du nom et des armes de la maison de Sayve après la mort de Jacques-Benoît son frère, et chef de la branche des comtes de Sayve et marquis d'Ornacieux rapportés ci-après;

4° Jean-Baptiste, d'abord chevalier de Malte, ensuite prieur de Saint-Vallier, docteur de Sor-

Digitized by Google

bonne, député à l'assemblée générale du clergé de France en 1675, aumônier du roi, et enfin évêque de Quebec ; il est mort à la fin de l'année 1727, dans l'hôpital de sa ville épiscopale qu'il avait fondé, et où il s'était retiré après avoir quitté le séjour de son palais épiscopal ;

5° Barbe-Marie, qui épousa, le 29 juillet 1664, Louis de Pontevès, chevalier, marquis de Buous, baron de Saint-Martin, enseigne des gendarmes de la reine mère Anne d'Autriche ;

6° Madeleine, religieuse de la Visitation ;

7° Anne, femme de Gabriel de Prunier, chevalier, baron de Saint-André en Bochaine, seigneur de la Buissière, de Bellecombe, etc., conseiller du roi en ses conseils, président à mortier au parlement de Grenoble ;

8° Isabelle, religieuse à Montfleuri, près Grenoble ;

9° Angélique, alliée à Louis-Rostaing de Clermont, chevalier, comte de Montoison ;

10° Thérèse, morte jeune.

IX. Pierre-Félix DE LA CROIX DE CHEVRIÈRES, chevalier, né à Grenoble en 1644, comte de Saint-Vallier, colonel d'un régiment petit-vieux-corps d'infanterie de son nom, conseiller du roi en ses conseils d'état, et capitaine des gardes de la porte de Sa Majesté, embrassa la profession des armes, et servit d'abord en Afrique sous le duc de Beaufort, puis en France sous le duc de Créqui, et en Franche-Comté à la prise de Dôle où il fit avec son régiment le logement sur la contre-escarpe en présence du roi ; et enfin au siége de Candie où il commanda à la défense d'une attaque sous le maréchal duc de Navailles. Il fut pourvu en 1670, de la charge de capitaine des gardes de la porte de Sa Majesté, dont il prêta le serment le 2 avril de la même année ; suivit le roi dans les campagnes suivantes de la Hollande, de Flandres et de Franche-Comté, et mourut à Grenoble le 26 juin 1699. Ce fut en sa faveur que la seigneurie de Chevrières fut érigée en marquisat par lettres du mois de février 1682, enregistrées à la chambre des comptes de Grenoble, le 10 mars suivant. Il avait épousé en 1675, Jeanne de Rouvroy, fille de Pierre, chevalier, seigneur de Puis et Froissy, maréchal des camps

et armées du roi, capitaine au régiment des gardes, et de Marie-Ursule de Gonteri, dont il a eu :

1° Jean-Baptiste, mort jeune ;
2° Henri-Bernard, qui suit ;
3° François-Paul, dit le chevalier de Saint-Vallier, né le 18 avril 1689, colonel du régiment de Bretagne et depuis maréchal des camps et armées du roi, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis et de Saint-Lazare, tué le 25 septembre 1742, âgé de cinquante-quatre ans, dans la dernière guerre de Bohême par un parti de hussards, servant sous les ordres de M. le maréchal de Maillebois ;
4° et 5° Deux filles, l'une mariée à messire de Prunier, seigneur de Lemps, en Dauphiné ; et l'autre au marquis de Montgontier, de la même province.

X. Henri-Bernard DE LA CROIX, chevalier, marquis de Chevrières et Clérieu, comte de Saint-Vallier et Val, baron de Serve et de Chantemerle, seigneur de Croses, de Chavas, de Curson, de Beaumont, de Monteux, etc. ; chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, colonel d'un régiment d'infanterie de son nom, né en 1678 ; embrassa d'abord l'état ecclésiastique, qu'il quitta après la mort de Jean-Baptiste, son frère aîné. Il servit avec distinction en plusieurs campagnes, et entr'autres au siége de Fribourg en 1713 sous le maréchal de Villars, et mourut à Grenoble en janvier 1754, âgé de quatre-vingts ans. Il avait épousé en 1712, Denise-Rénée de Louviers, fille de François, marquis de Louviers et de Vauchamp, et de Marie-Elisabeth de Louviers. De ce mariage il eut :

1° Jean-Claude, né en 1714, dit l'abbé de Saint-Vallier, docteur de Sorbonne et abbé commandataire de l'abbaye de Notre-Dame des Ardennes, diocèse de Bayeux, qui est mort à Paris aux missions étrangères, le 6 juin 1765, âgé de cinquante ans ;
2° Nicolas, qui suit ;
3° Jean-Baptiste-Paul-Charles, né en 1721, dit le chevalier de Saint-Vallier, qui est entré dans le service et fut capitaine de cavalerie dans le régi-

Digitized by Google

ment de Clermont-Tonnerre, et chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis.

XI. Nicolas DE LA CROIX, comte de SAINT-VALLIER, marquis de Chevrières et de Clérieu, baron de Serve, etc., chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, capitaine de dragons dans le régiment de Beaufremont, né en 1718; a épousé en 1755, Jeanne-Gabrielle du Groslée, issue d'une maison très-illustre de la province du Dauphiné, dont il a eu :

XII. Jean-Denis DE LA CROIX-CHEVRIÈRES, comte de SAINT-VALLIER, né en 1756, ancien officier des Gardes-Françaises, aujourd'hui pair de France; il n'a pas d'enfants mâles; mais il a deux frères, dont un a des enfants.

Branche des comtes de Sayve et marquis d'Ornacieux.

IX. François DE LA CROIX-CHEVRIÈRES, comte de SAYVE, marquis d'Ornacieux, etc., conseiller, puis président à mortier au parlement de Grenoble, mort le 21 janvier 1595, ayant fait son testament le 6 août précédent, avait épousé Antoinette de la Tour-Vidaud, fille de N..... de la Tour-Vidaud, procureur général au parlement de Grenoble, vivante en février 1723. De ce mariage vinrent :

1° Jean-Dominique, qui suit;
2° Gabriel, comte de Marigny, mort abbé;
3° Pierre-Félix, né le 17 avril 1686, dit le chevalier de Sayve, colonel d'infanterie au service du roi, qui a passé en Espagne, où il fut lieutenant-général des armées du roi d'Espagne, puis capitaine-général desdites armées, dans lesquelles il servit avec la plus grande distinction, pendant les guerres de ce temps; il est mort en 1775, grand croix de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis;
4° Mathieu de Sayve;
5° Autre Mathieu, dit le chevalier d'Ornacieux, capitaine de cavalerie dans le régiment Commissaire-général;
6° Nicolas-Amédée, dit le chevalier de Marigny, aussi capitaine de cavalerie dans le même régiment;
7° Gabrielle, religieuse de la Visitation à Grenoble;

Digitized by Google

8° Anne de Sayve, prieure perpétuelle du monastère de Saint-Benoît à Lyon.

X. Jean-Dominique DE LA CROIX-CHEVRIÈRES, comte de Sayve, marquis d'Ornacieux, conseiller, puis président à mortier au parlement de Grenoble, mort en 1740, avait épousé N..... de Lapoype de St-Julin, fille de N..... de Lapoype, président à mortier au même parlement, dont il a eu :

1° Artus-Joseph, qui suit;
2° Gaspard-François de la Croix de Sayve, commandeur de l'ordre de Malte, bailli de Manosque, mort sans alliance;
3° et 4° Deux filles.

XI. Artus-Joseph DE LA CROIX, marquis d'Ornacieux, président à mortier au parlement de Grenoble, mort en 1800, avait épousé Anne Pupil, dont :

1° Barthélemy-Artus, qui suit;
2° Mathieu, né en 1753;
3° Une fille.

XII. Barthélemy-Artus DE LA CROIX, marquis de Sayve, né en 1746, président à mortier au parlement de Grenoble, marié à Rose-Victoire d'Hervilly, fille de M. le marquis d'Hervilly. De ce mariage sont issus :

1° Joseph-Louis-Jules de la Croix de Sayve, né en 1784, chef d'escadron, chevalier de Malte; marié en 1815, à Célestine de Cauvigny;
2° Auguste de la Croix de Sayve, né en 1790, officier de cavalerie.

Armes : « D'azur, à une tête et cou de cheval d'or » animé de sable; au chef cousu de gueules, chargé » de trois croisettes d'argent. Cimier et supports trois » chevaux d'or, portant chacun un guidon aux mêmes » armes. Cri : *Guerre.* Devises : 1° *Indomitum domuere* » *cruces;* 2° *Victricia signa secutus* ».

GLANS DE CESSIAT (DE). Famille noble de Franche-Comté, résidant à Saint-Amour, département du Jura.

On croit, par tradition, dans cette famille qu'un de Glans, chevalier, suivit, vers l'an 1346, Amédée VI, dit le Comte-Verd, comte de Savoie, dans son expédition en

Grèce en faveur de Jean-Paléologue; mais on ne trouve ni actes publics, ni particuliers à Saint-Amour, antérieurs à l'an 1636, époque à laquelle le duc de Longueville, commandant les Suédois et les Français contre les Espagnols, passa les habitants de cette ville au fil de l'épée, et y mit le feu, après l'avoir saccagée. En conséquence, Jean de Glans fit prouver, par enquête juridique du 18 mars 1652, la noblesse de la famille, et il en résulte ce qui suit:

I. Nicolas DE GLANS, Ier du nom, vivait noblement et était allié aux meilleures familles de la ville et des environs. Il fut député auprès de Henri IV, en 1595, pour lui demander la conservation de la ville de Saint-Amour, ce qu'il obtint, dit l'enquête, *au contentement et soulas des habitants*. Il eut de son mariage avec Madeleine Lenud:

1° Nicolas, IIe du nom, dont l'article viendra;
2° Jean, prieur de Saint-Martin de Coligni, chanoine de l'église collégiale de Saint-Amour, vicaire général des armées du roi d'Espagne, en Italie;
3° Humberte, mariée à noble Colombet.

II. Nicolas DE GLANS, IIe du nom, épousa Claude Colombet, fille de noble Philibert Colombet. De ce mariage vint:

III. Philibert DE GLANS, maître des comptes à Dôle, né le 1er décembre 1632, marié à Claire Descurs. De ce mariage:

IV. Pierre DE GLANS, écuyer, seigneur de Cessiat, né le 26 décembre 1693; il épousa Silénie de Moyria-Châtillon, de laquelle il eut:

1° Emmanuel-Marie-Joseph, dont l'article viendra;
2° Régis de Glans; il était officier au régiment de dragons de Lorraine; après s'être retiré, il reprit les armes pour le service du roi, sous les ordres de LL. AA. SS. MMgrs. le prince de Condé et le duc de Bourbon, fit la campagne de 1792, et mourut chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis.

V. Emmanuel-Marie-Joseph DE GLANS DE CESSIAT, écuyer, né le 20 décembre 1727, encore existant, seigneur de Cessiat, de Véria et de Varennes-Saint-Sauveur, était, en qualité de cornette, au régiment de Beaufremond,

dragons, à la bataille de Fontenoi. Le 5 mai 1749, il fut nommé capitaine dans le même régiment. Le 14 mars 1773, il fut décoré de la croix de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis. Le 3 mars 1774, le roi lui accorda le brevet de major du régiment de dragons Lorraine, et le 7 août 1778, il fut promu au grade de lieutenant-colonel de dragons. De son mariage avec feue dame Elisabeth de Saint-Didier, il a :

1° Joseph-César-Jean-Baptiste-Aimé de Glans de Cessiat, chevalier, né le 30 janvier 1774. Il sortit des écoles royales militaires, où il était élève du roi en qualité de gentilhomme, pour entrer dans le régiment de Foix, infanterie, avec le brevet de sous-lieutenant, en date du 12 décembre 1789. Il a fait huit campagnes de guerre sous les ordres de LL. AA. SS. MMgrs. les princes de Condé et le duc de Bourbon dans la compagnie de MM. les officiers du régiment de Foix, et s'est trouvé à toutes les affaires qui ont eu lieu. Il reçut un coup de feu à l'affaire de Kamlac. Il a été honoré de la croix de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis le 8 novembre 1815, et reçu chevalier de cet ordre le 28 janvier 1816, par M. le comte Alexandre de Grivel, maréchal-de-camp, inspecteur général des gardes nationales du Jura. Le roi lui a aussi accordé le brevet de capitaine d'nfanterie, le 10 décembre 1815. Il a de son mariage avec mademoiselle Cécile de Prat de la Martine, fille, petite-fille et arrière-petite fille de chevaliers de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis :
   a. Alix, née le 9 mars 1814;
   b. Silénie, née le 3 novembre 1815;

2° Crisante, né le 28 octobre 1777, capitaine de cavalerie, mort, à ce qu'on présume, à l'armée d'Espagne;

3° Aimé-Joseph-François, le 5 avril 1779;

4° Emmanuel-Joseph, né le dernier février 1782, officier de marine retiré.

Armes : « De gueules, à trois flèches d'argent; au chef cousu d'azur, chargé de trois glands d'or; couronne de marquis; supports, deux lions d'argent, lampassés de gueules.

Digitized by Google

ROSTAING-CHAMPFERRIER (DE), à Valence en Dauphiné; famille noble, originaire de Liviers, paroisse de Lias, mandemeut de Tournon-lez-Privas en Vivarais, qui remonterait les preuves de sa noble extraction aux siècles les plus reculés, si partie de ses titres et papiers n'eussent été brûlés, lorsque le roi Louis XIII s'empara de la ville de Privas, le 27 mai 1629, et la livra aux flammes. La branche aînée y faisait sa résidence, et la cadette, établie à Valence, a encore assez de titres originaux pour prouver sa filiation depuis Pierre de Rostaing, par où nous commencerons cette généalogie.

On trouve Raymond de Rostaing, qui en 1083 est un des témoins du mariage de Cécile, fille de Bertrand, comte de Provence, avec Bernard Aton, vicomte de Nîmes et de Béziers. Le même Raymond se trouve encore présent au contrat de mariage de Guillaume VI, seigneur de Montpellier et de Sibylle, en 1129.

Un Guillaume de Rostaing assiste, en 1150, au contrat de mariage de Tiburge d'Omelas ou de Montpellier, et Aymar de Murviel, et en 1164, au serment mutuel entre Raymond, vicomte de Toulouse, et Guillaume VII, seigneur de Montpellier.

Un autre Raymond de Rostaing est présent, en 1156, au testament de Guillaume de Montpellier, seigneur d'Omelas.

Guillaume de Rostaing, chevalier, qui fut un des cinq témoins du mariage de Delphine, fille de Hugues, comte de Rodez et d'Isabeau de Roquefeuil, avec Pierre Pelet, damoiseau, par contrat du 24 octobre 1262.

Hugues de Rostaing, chevalier, vivait en 1270.

I. Pierre DE ROSTAING (qu'on dira premier du nom parce qu'on n'a pas de plus anciens titres pour remonter plus haut la filiation suivie), obtint, en 1304, une sentence confirmative de sa noblesse et des priviléges dont lui et ses ancêtres avaient toujours joui.

II. Pons DE ROSTAING, son fils, prêta hommage, en fief franc noble et honorable, de tout ce qu'il possédait dans le mandement de Montagu, en 1308, en faveur du noble Giraud de Montagu. Cet hommage, écrit en latin, a été trouvé dans les archives du château de la Tour, près dudit Privas. Il fit encore hommage noble d'homme lige au comte de Valentinois et de Diois, en 1328, lequel

hommage est énoncé dans un autre de l'an 1551. La filiation de Pons, fils de Pierre Ier, est prouvée par l'hommage que fit Pierre II, son fils, qui suit :

III. Pierre DE ROSTAING, IIe du nom, fit hommage noble, en 1354, où il est dit fils de Pons. Il testa en 1410, et institua héritier son fils Antoine, qui suit.

IV. Antoine DE ROSTAING prouve sa filiation et descendance par deux quittances, l'une sans date, l'autre de 1434, d'Agnès de Rostaing, à noble Jean de Rostaing, son frère, qui suit, le quittant de ses droits paternels et maternels ; et ils sont qualifiés, dans lesdits acquits, enfants d'Antoine.

V. Jean DE ROSTAING, Ier du nom, fut père de Jean qui suit, comme il est justifié par un vieux inventaire de l'an 1501, de la famille de Rostaing, dans lequel il est dit, au bas de la cinquième page, que Jean Ier avait laissé à Jean son fils, etc.

VI. Jean DE ROSTAING, IIe du nom, eut pour enfants :

1° Louis de Rostaing, qui eut pour fils Laurent de Rostaing, qui transigea, le 4 août 1553, avec Mathieu son oncle, au sujet de la portion héréditaire des biens de Jean II, père et grand-père des deux contractants. Louis, frère aîné de Mathieu, resta dans le Vivarais, où il subsiste encore des descendants.

2° Mathieu, qui suit.

VII. Mathieu DE ROSTAING vint s'établir à Valence en Dauphiné, en 1536, ce qui conste par une enquête signée de nombre de gentilshommes des plus qualifiés du Vivarais, attestant la noblesse de la famille de Rostaing, que Mathieu Rostaing s'était marié, 1° à Paris, vers l'an 1522, à Géneviève de Dole, et 2°, en 1533, avec Anne de Bonas. Il obtint des inhibitions du parlement de Dauphiné aux consuls de Valence, de ne jamais comprendre la famille de Rostaing à aucunes charges et impositions que celles que payaient les nobles d'extraction. Mathieu de Rostaing était juge de la baronnie de la Voulte, et bailli de la comté de Crussol, charges qui ne pouvaient alors être possédées que par un gentilhomme, comme représentant et baron dans les états du Languedoc, ce qui est prouvé par une enquête faite par un des descendants de cette fa-

Digitized by Google

mille, en 1616, et qui se trouve dans ses archives. Mathieu de Rostaing eut de son premier mariage :

1° Job, qui suit : et du second ;
2° Jacqueline de Rostaing, mariée à messire Allard.

VIII. Job DE ROSTAING, conseiller-clerc au parlement du Dauphiné, se distingua dans les affaires dont il fut chargé par S. M. et par plusieurs princes de son sang. Le roi Henri II lui donna ensuite la charge de conseiller laïque, qu'il exerça avec la plus grande distinction. Le comte de Levis, duc de Ventadour, le chargea par procuration d'assister au mariage de son fils, Gilbert de Levis, avec demoiselle Catherine de Montmorency, fille du connétable, ce qu'il fit en présence de S. M., à Saint-Germain-en-Laye, en 1553. Il épousa, le 15 janvier de la même année, demoiselle Marguerite de Villêle, fille de feu noble honorable Jean de Villêle, citoyen d'Avignon, dont il eut :

1° Michel, qui suit ;
2° Jean de Rostaing ;
3° Mathieu de Rostaing, auquel, le 16 avril 1585, Henri III, roi de France et de Pologne, donna la commission de faire une levée de deux cents hommes d'armes pour son service ;
4° André de Rostaing ;
5° Antoine de Rostaing.

IX. Michel DE ROSTAING servit à l'arrière-ban avec le corps de la noblesse, jusqu'à la prise de la Savoie en 1600 ; acquit des biens considérables dans le Valentinois, aux mandements de Fiançay et de Monteléger, de la maison de Bressac, le 10 mars 1589 ; fit encore l'acquisition de la maison-forte et du fief de Champferrier, le 10 mai 1609, dont il rendit hommage noble en la chambre des comptes du Dauphiné. Il avait épousé, le 10 janvier 1580, demoiselle Catherine d'Yseran, fille de feu puissant seigneur messire Philibert d'Yseran, et de demoiselle Françoise de Lemps, de laquelle il eut :

1° Louis, qui suit ;
2° Charles de Rostaing ;
3° Nicolas-François de Rostaing ;
4° Marguerite de Rostaing.

X. Louis DE ROSTAING, Ier du nom, sieur de Champ-

Digitized by Google

ferrier, fit avec le corps de la noblesse le voyage de Casal en 1634, ainsi que son frère Charles, qui se distingua en plusieurs rencontres au service du roi. Louis fut nommé syndic de la noblesse, dans une assemblée de ce corps où était le seigneur marquis de Sassenage, tenue le 8 janvier 1655. Il avait épousé, 1° le 17 avril 1616, demoiselle Susanne Patin, fille de Jean Patin et de feue Louise Raymond, habitants de Chabeuil, près de Valence en Dauphiné, et 2°, le 1er février 1639, demoiselle Marguerite de Fayn; du premier lit sortirent :

1° Jean, qui suit :
2° Claude de Rostaing ;
3° Antoine de Rostaing ;

Et du second lit :

4° Agathange, auteur de la branche établie à Lyon, rapportée ci-après :
5° Charles, mort grand-vicaire de l'évêque de Béziers, et en odeur de sainteté ;
6° Claudine de Rostaing;
7° Marguerite de Rostaing.

XI Jean DE ROSTAING, IIIe du nom, obtint, sur la présentation de ses titres, de concert avec son père, le 10 août 1667, de M. du Gué, conseiller du roi et commissaire départi par sa majesté, un certificat signé de lui, par lequel, après avoir examiné leurs titres de noblesse, il les déclara bons et valables; ce certificat est dans les archives de la famille. Il avait épousé, le 28 août 1658, demoiselle Claudine Le Bon, fille de N... Le Bon, conseiller du roi, son professeur en l'université de Valence, et de Jeanne de La Forest, habitants de cette ville; de ce mariage naquirent :

1° Louis, qui suit ;
2° Marie-Charlotte, mariée, en 1696, à noble Laurent d'Allard, commissaire provincial d'artillerie ;
3° Claudine, } religieuses.
4° Isabelle, }

XII. Louis DE ROSTAING, IIe du nom, produisit ses titres de noblesse à Nicolas-Prosper Bauyn, conseiller du roi, chevalier, intendant de justice, police et finances en Dauphiné, qui les trouva valables, et en conséquence le maintint, par jugement du 28 juillet 1706, lui et ses enfants nés et à naître, dans la qualité de noble, rang, privilé-

Digitized by Google

ges et prérogatives dont jouissait la noblesse du royaume, qui porte qu'à cet effet, il sera inscrit dans le catalogue des gentilshommes de la province du Dauphiné. Il se maria, le 25 décembre 1692, avec demoiselle Marie-Madèle Hébrais, fille de Marc-Antoine Hébrais, écuyer de S. A. S. le prince de Condé, et de feue Louise Bernaud, habitants de la ville de Romans en Dauphiné, dont il eut :

1° Claude, qui suit :
2° Hugues-Louis, chanoine, sacristain de la cathédrale de Saint-Appollinaire de Valence.
3° Claudine-Marie, religieuse de la Visitation de cette ville;
4° Isabelle-Madeleine, prieure de l'abbaye royale de Saint-Bernard, en la même ville.

XIII. Claude, marquis DE ROSTAING, seigneur de Champferrier, de La Bretonnière, de Porte et de Fiançay; officier de cavalerie, épousa, 1° le 24 avril 1723, Louise de Claveyson, comtesse de Dortan, fille de feu messire Guy de Claveyson, et de Benoîte de Mitaillier, de laquelle il n'eut point d'enfants; elle était veuve de messire Victor Amédée, chevalier, comte de Dortan; et 2° le 16 décembre 1730, demoiselle Anne de Bovet de La Bretonnière, fille de Jacques-Joseph de Bovet de La Bretonnière, seigneur dudit lieu, et de Françoise Corteille de Vornas, de Villefranche en Baujolais. De ce second mariage sont nés :

1° Annet-Jacques-Joseph, qui suit;
2° Hugues-Louis de Rostaing, appelé le chevalier de la Bretonnière;
3° Victor, chanoine de la cathédrale de Valence, mort en 1755;
4° Barthelemi, dit le chevalier de Rostaing, officier du corps royal d'artillerie, tué en 1758, à la déroute de l'attaque du pont de Cologne;
5° Philippe-Ignace, dit le chevalier de Fiançay, aussi officier du corps royal d'artillerie, mort en 1759, à Nantes, étant près de s'embarquer;
6° Henri-Lucrèce, dit le chevalier de Porte, officier au régiment de Lauan, dragons;
7° Claudine, religieuse à la Visitation de Sainte-Marie de Valence.

XIV. Annet Jacques-Joseph, marquis DE ROSTAING,

Digitized by Google

seigneur de Champferrier, de le Bretonnière, de Porte et de Fiançay, héritier de madame la marquise de Saint-Silvestre, sa grand'tante, veuve d'un lieutenant-général de ce nom, épousa, le 28 février 1764, Madeleine-Gabrielle de la Tour-du-Pin-Montauban, fille de René-Louis-Henri de la Tour-du-Pin, chevalier, marquis de Soyans, Montauban, baron de la Chaux, seigneur de Saon, etc., et de feue Marie-Gabrielle de Montferrant. Il mourut en 1798, et laissa :

1° Armand-Louis-Achille, mort jeune;
2° Henri-Paulin, dont l'article suivra;
3° Antoine-Marie-Romain-Sigismond, qui fonde la seconde branche rapportée plus bas;
4° François-Alexandre, mort officier de marine;
5° Lucrèce-Angélique, née le 11 juillet 1765, morte;
6° Claudine-Sophie, née le 25 juin 1766, morte;
7° Louise-Madeleine-Victoire, née le 5 mai 1767, mariée à M. de Fombelle;
8° Alexandrine-Félicité, née le 5 octobre 1775, mariée à M. de Latour-Bozac;
9° Joséphine, mariée à Marc-Antoine de Planta-Wildenberg, ancien officier au régiment de Barrois, infanterie;
10° Sophie, mariée à N*** de Mourgues, seigneur de Saint-Germain.

XV. Henri-Paulin, marquis DE ROSTAING, né le 12 septembre 1770, chevalier de l'ordre militaire et hospitalier de Saint-Jean de Jérusalem; officier au régiment de Rouergue, infanterie, le 13 septembre 1785, fit en 1791 une campagne en Amérique dans l'armée de M. de Beague, pour soumettre les rebelles de la Martinique. Il émigra en 1792, et servit dans l'armée de monseigneur le duc de Bourbon, où il donna des preuves de son courage et de son dévoûment au roi, ainsi qu'il est prouvé par les certificats de M. le maréchal de Broglie et autres officiers généraux. De retour en France, il n'a pris aucun service sous les ordres de l'usurpateur, et s'est empressé, au contraire, d'offrir au maire de Valence des hommes qu'il avait pris à sa propre solde, quoiqu'il eût perdu la plus grande partie de sa fortune pour aller se ranger avec eux sous les drapeaux de MONSIEUR à Lyon. A l'arrivée à Valence de S. A. R. Mgr. duc d'Angoulême, en avril 1815, il employa tous les moyens possibles, en

Digitized by Google

sa qualité d'officier de la garde nationale, pour électriser l'esprit de ses soldats, en leur disant que *Buonaparte était un monstre, un scélérat et un usurpateur; qu'il n'était qu'un misérable Corse dont les Romains n'auraient pas daigné se servir pour leur esclave*. Cette fermeté franche lui attira toutes sortes de vexations, et il fut assailli à coups de pierres par les brigands, lors de la retraite de S. A. R. Mgr. le duc d'Angoulême. Le certificat le plus honorable lui a été délivré à ce sujet par M. le marquis de Syeyès, maire de Valence, au bas duquel se trouve l'attestation suivante: « J'ai été témoin à Valence de la » conduite de M. le marquis de Rostaing; elle a été telle » qu'on devait l'attendre d'un gentilhomme français. » *Signé* le baron de DAMAS. »

DEUXIÈME BRANCHE.

XV. Antoine-Marie-Romain-Sigismond, comte DE ROSTAING, né le 14 novembre 1771, officier dans le régiment d'infanterie Rouergue, fit, en 1791, une campagne en Amérique dans l'armée de M. de Béague, pour soumettre les rebelles de l'île de la Martinique. Il émigra en 1792, et fit la campagne dans l'armée de monseigneur le duc de Bourbon; à son retour en France en 1801, il trouva, ses biens vendus; il refusa constamment de prendre du service sous l'usurpateur, et fut un des premiers à arborer la cocarde blanche et à électriser les habitants de Valence, qui le députèrent en 1814, en sa qualité d'officier de la garde nationale, pour aller porter aux pieds de S. M. Louis XVIII les assurances de leur entier dévoûment, et de leur pleine soumission. Il reçut à cette occasion la décoration du lys de la part de ce monarque; il seconda de tous ses efforts le mouvement royaliste qui se manifesta a Valence en 1815, lorsque S. A. R. Mgr. duc d'Angoulême vint avec son armée dans le midi; il a épousé, le 25 juin 1805, Eulalie Ithier, de laquelle il a :

1° Sigismond-Joseph-Amédée, né le 14 avril 1806;
2° Charles-Marie, né le 13 décembre 1809;
3° Antoine-René, né le 24 octobre 1813;
4° Ernestine-Pauline, née le 25 novembre 1810.

Armes : « De gueules, au lion d'or, soutenant une roue d'argent. »

Digitized by Google

BELVEZER, maison ancienne, originaire d'Auvergne, établie depuis 250 ans en Vélai et Gévaudan. Elle est représentée aujourd'hui par une branche cadette dont la fortune fut presque toujours médiocre, et qui n'a guères pu conserver de titres, que depuis sa séparation d'avec la branche aînée, qui, nantie des titres antérieurs à cette époque, toujours puissante, et transplantée, lors de son extinction par mâles, à la fin du XVII^{e}. siècle, les a très-vraisemblablement laissés avec ses biens à l'héritière, qui les aura confondus avec ceux de son mari, de ses gendres; ou les aura laissés dans les archives des terres de sa lignée depuis échues à ces derniers, qui peut-être n'ont pu les sauver de la proscription révolutionnaire. Il n'eût été possible de remédier à cette privation que par des recherches dont la dépense et les soins étaient, comme on le verra, impossibles à la branche actuellement unique, quelle que fût la certitude d'en obtenir les preuves d'une illustre origine. Le brillant début de l'auteur commun des trois branches rapportées, la possession de la seigneurie de Monteil, remontée, depuis lui, jusqu'à Jobert de Belvezer, seigneur de Monteil Boutifarre, en 1406, l'existence bien constatée de plusieurs chevaliers de ce nom de Belvezer, en Auvergne, en Rouergue, en Guienne, et en Languedoc, aux XII, XIII, XIV et XV^{e}. siècles; celle plus ample qui résulterait de l'examen réfléchi d'une foule de titres sous les noms latins de *Bello videre* et de *Bello visu*, également applicables (et souvent appliqués), comme l'a très judicieusement observé M. d'Hozier, aux noms de Beauvoir, Belvedere, Belvès et Belvezer, garantissent en effet les résultats les plus satisfaisants. On aurait même pu étendre, par les probabilités les plus concluantes, les premiers dégrés de la production qui va suivre; mais on n'a rien voulu d'hypothétique, et il a fallu se borner à l'énonciation des dégrés rigoureusement prouvés par pièces originales, qui nous ont été communiquées en tel nombre, qu'il n'est dans l'exposé suivant aucune assertion qui ne soit établie d'une manière irréfragable.

I. Jean de Belvezer, qualifié noble... Seigneur de Jonchères et de Monteil, épousa damoiselle Gilberte de Villate, dont les aïeux, successivement co-seigneurs de

Digitized by Google

Jonchères, en la paroisse du Rauret, diocèse du Puy, en Velay, au moins depuis 1306, lui transmirent vraisemblablement cette terre. Elle est présumée petite-fille de noble Antoine de Villate, l'un de ces co-seigneurs, qui obtint lettres-royaux, le 13 décembre 1465, sur un fait de commise. Elle testa, étant veuve, le 25 mai 1564. Les enfants issus de ce mariage, furent, selon cet acte :

1° Guion, qui suivra :
2° Gausselin de Belvezer, dont le sort est encore ignoré.

II. Guion DE BELVEZER, (noble et puissant) baron de Jalavoux et d'Oradour, seigneur de Joncheres, Malesvelhes, en partie de la ville de Pradelles, et d'autres places et seigneuries, chevalier de l'ordre du roi, épousa, par articles reconnus le 9 janvier 1572, demoiselle Jeanne d'Arpajon, fille de noble et puissant seigneur Jacques, baron d'Arpajon, etc. et de Charlotte de Castelpers, des barons de Pannat. Il composa de la taille aux cinq cas (1) de son mandement de Joncheres, pour un cens perpétuel, de 50 fr., avec les habitants de Saint-Etienne de Vignay, et de 60 fr., avec ceux d'Arquenges, le 30 octobre 1574; de 5 $\frac{2}{3}$. écus d'or, avec ceux de Joncheres, le 20 mars 1577; de 4 $\frac{1}{3}$. écus d'or, avec ceux de Joncheirettes, le 20 mars 1579; veuf, dès cette dernière date, il contracta, en 1580, un second mariage avec damoiselle Françoise d'Apchier(2), âgée de 19 ans, fille de H. et P. Jean, II[e]. du

(1) Les cinq cas dont il s'agit, nommés ailleurs *cas impériaux*, consistaient ici à rendre les hommes de cette terre taillables à la volonté du seigneur : 1° lorsqu'il était fait chevalier ; 2° lorsqu'il mariait ou mettait ses filles en religion ; 3° lorsqu'il allait outre-mer ; 4° lorsqu'il acquérait rente noble excédant 60 liv. ; 5° lorsqu'il réparait les fortifications de son château. Peu de terres étaient grévées de ce haut attribut de la puissance féodale.

(2) *L'Histoire des Grands Officiers de la Couronne*, en 9 *vol. in-fol.*, présente au vol. III, p. 821, une erreur singulière sur ce degré :
« Françoise d'Apchier, est-il dit, née le mercredi 9 août 1561,
» épousa en 1580 Guion, baron de Belvezer, Jonchères, Jalavoux, etc,
» chevalier de l'ordre du roi en 1581, veuf de Jeanne d'Arpajon, mort
» sans enfants le 8 juillet 1580. »
Cette dernière assertion s'applique mal à Guion, qui peut, à la vérité, être mort en 1580, encore que sa réception dans l'ordre du roi soit assignée à 1581, parce que, des nominations aux réceptions, il y a souvent

Digitized by Google

nom, vicomte de Vazeilhes, gouverneur, commandant du Gévaudan, sous les ordres du maréchal de Damville, et de dame Marguerite de Chazeron, sa première femme. Il survéquit trés-peu à cette union intempestive, puisqu'il conste du douaire de cette jeune veuve, depuis le 3 novembre 1580, jusqu'au 1er. décembre 1583. Cette mort prévint sa réception dans l'ordre de Saint-Michel, auquel il avait été asocié dans les derniers temps de sa vie; la lettre du roi au seigneur de Saint-Vidal, (La Tour), pour lui donner le collier, est de 1581, et arriva trop tard. Du premier de ces mariages, étaient nés :

1° François, qui suivra :
2° Gaspard de Belvezer-de-Jonchères, seigneur de Chabanes, auteur d'une branche, dite des seigneurs de Ligeac, qui sera rapportée après la postérité de son frère aîné ;
3° Anne de Belvezer, mariée vers la fin du XVIe. siècle, avec N. Antoine de Douhet, Seigneur de Marlac, en Auvergne, et l'une des aïeules paternelles de Jérôme de Douhet, reçu chevalier de Malte, en la langue d'Auvergne, l'an 1642. Peut-être quelques autres enfants ignorés.

Du second mariage, paraît être né posthume, autre François de Belvezer, qui, le 21 octobre 1588, était sous la tutelle de son frère aîné du premier lit, sa mère étant morte ou remariée, et qui paraît n'avoir pas atteint l'âge de discrétion, puisqu'il n'en est fait nulle mention dans les actes postérieurs à cette date.

---

eu des interstices plus considérables; mais, que des actes incontestables et nombreux, en partie énoncés ci-après, le jugement de maintenue, et même l'ouvrage cité, font père d'enfants ici rappelés; elle ne convient pas mieux à Jeanne d'Arpajon, démontrée par les mêmes autorités mère de ces enfants; et guère plus à Françoise d'Apchier, du douaire de laquelle on a des quittances. du 3 octobre 1580 au 1 décembre 1583, et que tout annonce avoir été mère d'un François de Belvezer, qui, dès avant 1586, était sous la tutelle de François de Belvezer, Ier du nom, aîné du premier lit, et troisième degré de cette production. La seule manière dont pourrait s'entendre ce passage, serait: que Guion de Belvezer mourut le 8 juillet 1580, sans enfants de cette deuxième femme, autre que le jeune François, que la date de son dernier mariage et de sa mort montrent évidemment avoir été posthume, et légitiment l'assertion à la date de juillet 1580, puisqu'il ne pouvait pas encore être né.

Digitized by Google

III. François DE BELVEZER, I^er^ du nom (puissant seigneur), baron et seigneur de Jonchères, Jalavoux, Oradour, Malesvelhes, Saint-Juery, Belvezer, Laborie, co-seigneur de Pradelles et autres places, chevalier de l'ordre du Roi, fit, le 21 octobre 1588, en qualité de tuteur d'autre Francois de Belvezer, présumé son frère posthume du second lit, à son frère germain, Gaspard DE BELVEZER de Jonchères, seigneur de Chabanes, etc., un transport de 300 écus sol, en deux obligations à lui consenties, par le sieur de Saint-Ahon, le 24 juillet 1586. Il passa, les 28 avril 1602, et 14 juin 1606, diverses procurations au même Gaspard (son frère); assista, étant veuf, le 12 décembre 1609, au contrat de mariage de Diane DE BELVEZER, sa fille, avec le vicomte de Beaune; et fit, le 21 août 1617, un accord sur tous intérêts, entre lui et Antoine, et Henri de Belvezer, ses fils, respectivement.

Il avait épousé, par contrat du 16, *alias* 26 octobre 1591, demoiselle Marie de Senectaire (jadis Saint-Nectaire, aujourd'hui Sennetere), morte avant 1617, fille de H. et P. François, seigneur et comtour de Saint-Nectaire et de La Ferté-Nabert, chevalier des ordres du ROI, bailli des montagnes d'Auvergne, et de dame Jeanne de Laval, des seigneurs de Maillé, et de Loué. Il vivait encore, en 1622, sans autre alliance. Les enfants issus de ce mariage, furent :

1° Antoine, qui suivra ;

2° Henri de Belvezer de Jonchères, héritier de sa mère, qualifié noble, seigneur de Jalavoux, dans deux actes; l'un du 1^er^ novembre 1615, portant obligation de 200 liv. à lui prêtées par N. Gaspard DE BELVEZER de Jonchères, seigneur de Chabanes (son oncle), avec promesse de le relever de l'emprunt que lui-même avait fait de cette somme, le même jour, et de l'indemniser de pareil prêt de 135 liv., dont il s'était constitué débiteur envers feu Jehan Colombet; l'autre, du 29 septembre 1616, donnant charge, comme procureur fondé de frère Guyon de Belvezer, seigneur et prieur de Langogne (son frère), au même Gaspard, seigneur de Chabanes et de Tremoulet, pour recouvrer et retirer, des mains de ceux qui s'en trouveront chargés,

Digitized by Google

tous les biens meubles délaissés par N..., refecturier de Langogne, et appartenants audit prieur par droit de dépouille. Il intervint, le 21 août 1617, avec son frère aîné, au traité entr'eux respectivement, et leur père, où il fut dit : « que, pour son » entretien, et en considération tant de sa filiation, » que de sa qualité d'héritier de sa mère, Henri » aurait 500 liv. de rente, à prendre, par préférence même à sondit aîné, sur la pension due » par la maison d'Arpajon à celle de Belvezer » Jonchères, qu'à lui appartiendraient exclusivement toutes actions en recouvrement du surplus » des droits de sa mère, sauf la donation par elle » faite pour cause de noces à sa fille; que, moyennant ce, il consentirait, ainsi que son frère, la » vente de la terre et seigneurie de Saint-Juery, » pour en être le prix employé à l'acquit des dettes » de la maison, et renoncerait à toutes prétentions ultérieures contre son père ».

On trouve, en effet, qu'en 1620, N. Henri de Belvezer, seigneur de Monteil (ancienne propriété de la maison), vendit à François de Montvallat, seigneur de Bonnechave, le château de l'Ile de Saint-Juery. Il mourut sans postérité, peut-être sans alliance; puisqu'il résulte de deux actes, des 28 octobre 1662, et.... 166..., que N... Gaspard de Belvezer de Jonchères, IIe du nom, seigneur de Trémoulet, et de Ligeac, plaidant au siége de Nîmes, contre Christophe de Belvezer, comte de Jonchères, réquerait, pour la conservation de son droit envers ledit feu seigneur de Jalavoux, qu'il fût procédé à la reconnaissance d'un arrêté de compte de 1600 liv. souscrit à son profit par ledit de Jalavoux, de qui la succession était dévolue audit seigneur de Jonchères, comme héritier du feu Sgr. prieur de Langogne; offrant dépôt de 400 liv., pour parfaire la garantie de 2000 liv. exigée par sa partie.

3° N. Guion II de Belvezer de Jonchères, seigneur et prieur de Langogne, mentionné sous ces qualités, le 29 septembre 1616, dans un acte résultant de procuration par lui donnée au seigneur de Jalavoux, son frère, et dans ceux de 1662 ci-dessus

Digitized by Google

énoncés, qui le présentent comme décédé avant cette date, et après son frère Henri.

4° Diane de Belvezer de Jonchères, mariée le 12 décembre 1609, du consentement de ses père et mère; de l'avis de P. seigneur, messire Henri de Senectaire, chevalier, seigneur et comtour dudit lieu, de Jalléles, Cendres, la Ferté Nabert, et autres places, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi (son oncle maternel); et en présence de N. Gaspard de Belvezer de Jonchères, seigneur de Chabanes (son oncle paternel), de François, seigneur de Choisinet; et de N. Jean de Villate; avec N. Christophe de Beaune, frère de Gasparde, épouse de Josué de Montagut, capitaine des gardes du Roi, et fils unique de H. et P. seigneur, messire Claude, seigneur et baron de Beaune, du Cros, et de Montglandier, vicomte de La Motte Bremond, et de Barges, haut seigneur de la ville de Pradelles, etc., chevalier de l'ordre du Roi, et de dame Marie de Langhac. Elle fut dotée de 36000 liv., dont 6000 du chef maternel.

IV. Antoine DE BELVEZER, chevalier, seigneur et baron de Jonchères, Oradour, Malesvelhes, Belvezer, la Borie, etc.; épousa, le 23 novembre 1616, damoiselle Charlotte d'Espinchal, sœur de Jacques, chevalier de l'ordre du roi, et fille de François, baron d'Espinchal, Massiac, et autres places, et de dame Marguerite, des Comtours d'Apchon. Il intervint, le 21 août 1617, avec Henri, son frère, seigneur de Jalavoux, à l'accord entre leur père et eux respectivement; et y reçut, pour supplément de la donation à lui faite par son contrat de mariage, des seigneuries d'Ares, d'Oradour, de Belvezer, et de la Borie, outre la garantie de la restitution des rentes de la Borie qui avaient été engagées, et d'une pension de cent cinquante liv., jusqu'à ce qu'elle fût effectuée; une rente de deux cent cinquante liv., sur plus forte due par la maison d'Arpajon : au moyen de quoi il tint quitte son père de toutes prétentions ultérieures, et consentit la vente de la seigneurie de Saint-Juery, à condition d'emploi du prix à l'extinction des dettes de la maison, sous réserve de récompense en la succession paternelle, et sauf tout préjudice à ses droits. De son mariage vinrent, entr'autres enfants :

Digitized by

1° François II, qui suivra;
2° Christophe, dont l'article suivra le précédent;
3° Guion III, de Belvezer-de-Jonchères, seigneur-prieur de Langogne, par résignation de Guion II, son oncle, et compris au jugement, qui, le 6 novembre 1669, maintint son frère aîné et leurs collatéraux dans leur noblesse;
4° Françoise de Belvezer-de-Jonchères, mariée, le 24 mai 1644, à Gilbert de Veiny-d'Arbouze, chevalier de l'ordre du roi, gentilhomme ordinaire de Monsieur, duc d'Orléans, bailli, capitaine, et gouverneur du duché de Montpensier, dont elle fut la deuxième femme.

V. François DE BELVEZER, II[e] du nom (puissant seigneur, messire), chevalier, seigneur et baron de Jonchères, Oradour, Malesvelhes, Belvezer, la Borie, Pradelles, etc.; épousa, le 3 décembre 1645, damoiselle Françoise, *aliàs* Anne-Marie du Quesnel de Saint-Just; et fut maintenu dans sa noblesse, le 6 novembre 1669, avec Guion, prieur de Langogne, son frère, et autres collatéraux. On ne lui connaît d'enfants que :

1° N....., mort jeune et sans alliance, dont la succession passa en grande partie à Christophe, son oncle, en vertu des dispositions de son aïeul;
2° Isabelle de Belvezer-de-Jonchères, mariée, par contrat du 20 novembre 1674, à Jean-Louis-Gabriel de Lorme-de-Pagnat, écuyer, seigneur de Périgères, premier capitaine au régiment de la Marine, de qui deux frères furent chevaliers de Malte.

V. Christophe DE BELVEZER (haut et puissant seigneur), comte DE JONCHÈRES, baron de Saint-Just, Oradour, Pradelles, Belvezer, Jalavoux, etc. héritier de Guion II, prieur de Langogne, et de Henri, seigneur de Jalavoux, ses oncles, et de N....., fils de son frère aîné, fut employé dans les armées et à la cour, et s'établit à Paris. Il épousa Louise de Frétat-de-Boissieux, sœur du marquis de Boissieux, officier au régiment du Roi, tué à la bataille de Seneff; fille de François, seigneur de Boissieux et de dame Claude-Françoise de Saint-Martial de Drugeac. Cette dame mourut le 14 septembre 1702, étant veuve, et mère de :

1° Marguerite de Belvezer, héritière, comtesse de Jonchères, baronne de Saint-Just, dame de Pradelles, Oradour, etc.; qui épousa, le 24 décembre 1699, N. Pierre de Saint-André, seigneur de Ressons, fils puîné d'autre Pierre, secrétaire du roi, trésorier-général de la marine, dont elle eut trois fils et une fille, Marie-Louise de Saint-André, comtesse de Jonchères, mariée, le 2 juillet 1721, à Joseph-Louis de Nicolaï, chevalier, baron de Sabran, seigneur de Cauvillargues, et co-seigneur de la ville de Bagnols, en Languedoc, des mêmes nom et armes que les premiers présidents de la chambre des comptes de Paris;

2° N..... de Belvezer-de-Jonchères, religieuse à l'abbaye de Saint-Antoine, à Paris;

3° N..... de Belvezer-de-Jonchères, religieuse à Longchamp, près Paris.

Branche des Seigneurs de Trémoulet et de Ligeac.

III. Gaspard DE BELVEZER-DE-JONCHÈRES, Ier du nom, seigneur de Chabanes, et successivement de Trémoulet, Ligeac, le Rauret, le Poux, etc., qualifié noble, et écuyer, second fils de N. et P., messire Guion de Belvezer, Ier du nom, baron de Jalavoux et d'Oradour, seigneur de Jonchères et de Malesvelhes, coseigneur de la ville de Pradelles, etc., chevalier de l'ordre du roi, et de dame Jeanne d'Arpajon, conserva son domicile au château de Jonchères, jusques vers l'époque de son mariage, et sans qualifications indicatives de propriétés jusques vers 1593, qu'il paraît avoir atteint l'âge de majorité. Le 21 octobre 1588, il avait reçu de François de Belvezer, baron de Jonchères (son frère aîné), procédant comme tuteur d'autre François, présumé leur frère du second lit, en déduction du legs à lui fait au dernier testament de feu Guion leur père, le transport de deux obligations, du 24 juillet 1586, du seigneur de Saint-Ahon, envers ledit François, baron de Jonchères, montant ensemble à 300 écus, pour acquit desquelles, et d'une autre, du 14 juillet 1574, de 100 écus, envers le susdit Guion I, de Belvezer, résultant de compte final entr'eux, le même seigneur de S.-Ahon, lui passa, le 27 octobre 1588, nouvelle obligation de 400 écus d'or sol. Il ne commença que dans des actes des 27 avril 1595 et 25 janvier 1596, à prendre la

qualification de seigneur de Chabanes, qu'il conserva toute sa vie, à l'exclusion même de ses autres terres, et que cette prédilection, l'absence du titre d'acquisition, et la date, font présumer propriété patrimoniale. Dès-lors même, il commença d'acquérir, et fit divers placements de fonds jusqu'en 1604; il permuta, le 2 février de cette dernière année, avec la dame de Roche-Baron, la rente et seigneurie du Colombet, à lui adjugée judiciairement, le 19 décembre 1602, contre celle de Trémolet, paroisse d'Auroux, diocèse de Mende, dont il ajouta quelquefois l'énonciation à celle de Chabanes, et dont bientôt, vers le temps de son mariage, il habita le château, devenu depuis le constant domicile des aînés de sa postérité. Le 20 décembre 1606, il employa 2800 liv. à l'achat de la seigneurie du Rauret, paroisse de Notre-Dame du Rauret, diocèse du Puy. Il fit de nouveaux placements de fonds, de 1610 à 1614; et, le 3 juin de cette dernière année, acquit la seigneurie de Ligeac, paroisse de Saint-Bonnet-de-Montauroux, au prix de 4500 liv., auquel, par transaction du 24 septembre suivant, il en dut ajouter 1000 autres; et cependant ne fut paisible possesseur qu'en acquittant, le 10 septembre 1616, les 2212 liv., convenues pour l'éviction du seigneur de Condres.

Le soin qu'il donnait à ses intérêts ne l'empêcha point de s'occuper de ceux du manoir paternel; il étendit sa sollicitude jusques sur les habitants de Jonchères, à l'impuissance desquels il suppléa, dès 1601, en avançant de grands frais, les dépenses de fréquents voyages, et un à-compte considérable, pour les soustraire aux vives poursuites du seigneur de la Rodde, mais dont il ne reçut qu'ingratitude, puisqu'en 1605, il était obligé d'invoquer la justice du lieu, contre les lenteurs qu'éprouvait son remboursement de la part des communistes sur lesquels il était réparti. Le 28 avril 1602, il reçut de son frère aîné une procuration pour affermer la Borie, Saint-Juery et Belvezer, ce qu'il fit le 6 mai suivant. Le 14 juin 1606, il en reçut une autre du même, où il est qualifié seigneur de Chabanes et Trémoulet. Le 12 décembre 1609, il assista, avec N. Jean de Villate, parent commun, au contrat de mariage de Diane de Belvezer, sa nièce, avec le vicomte de Beaune. Il se rendit particulièrement utile au seigneur de Jalavoux, Henri de Belvezer (son neveu), ainsi qu'il conste d'une obligation du 1er novembre 1615, pour 335 liv. à lui

Digitized by Google

prêtées en deux fois; d'une procuration du 29 septembre 1616, enfin d'un arrêté de compte de 1600 liv., rappelé en l'article de Gaspard II, ci-après. En 1618, 1625 et 1630, il fit de nouveaux acquêts : il eut quelques procès à soutenir ; en 1621, pour les devoirs de Ligeac, envers la baronnie de Montauroux, avec la dame de Rochebaron ; et pour la cession à lui faite par le seigneur de Saint-Ahon, des rentes, cens, et seigneurie du Poux, haut et bas, avec le sieur de la Saulmée, qui succomba, après avoir décliné la juridiction de Pradelles, parce qu'elle était sous la puissance du vicomte de Beaune, et du baron de Jonchères, l'un neveu par alliance, et l'autre frère de sa partie ; en 1625, contre Me Jean Baldit, qui le fit condamner, le 3 juillet, au délaissement des cens et rentes des arrières-fiefs de Ligeac, en paiement de 853 liv. 19 s., montant d'une obligation du 5 décembre 1624. Il mourut le 5 septembre 1632.

Il avait épousé, en 1607, demoiselle Jeanne de Molhe de Brin, fille de noble Antoine, seigneur de Brin, et de Jeanne d'Altier, des barons de Serres, sa seconde femme, dont le frère, Charles de Molhe, lui passa, le 15 janvier 1608, une contre-lettre de 250 liv., déjà quittancées le même jour. Cette dame, instituée héritière universelle de son mari, à la charge de remettre à tel de leurs enfants qu'elle jugerait convenable, obtint, par transaction du 15 juillet 1633, des hoirs de Me Jean Baldit, leur renonciation aux adjudications portées par deux sentences du présidial de Nîmes, sur les rentes des arrières-fiefs de Ligeac, moyennant 1125 liv. (dont 853 liv. 19s. de sort principal), et paya comptant 700 fr. Elle assista, le 12 décembre 1638, au contrat de mariage de Marie, sa fille, avec M. de Frevol-Lacoste, et lui constitua en dot, outre ses droits paternels, 1000 liv. de son chef. Le 20 septembre 1639, elle passa, par le ministère de son fils aîné, fondé de sa procuration, une reconnaissance féodale pour les mas nobles du Poux et Saint-Mezard, à noble Pierre Armand, coseigneur de Saint-Ahon. Le 20 juin 1642, elle fut instituée héritière universelle d'Aldebert de Belvezer, prieur de Saint-Jean-la-Foulhouse, l'un de ses fils; reçut, le 6 mai 1643, en qualité d'héritière de son mari, une reconnaissance féodale; et ratifia, le 6 septembre suivant, une obligation de 300 liv., passée au nom d'elle, et en vertu de sa procuration, par François, son fils aîné,

Digitized by Google

devenu prieur de S. Jean-la-Foulhouse. Le 6 décembre 1644, elle reçut une obligation pour censives; et intervint, le 7 septembre 1650, au contrat de mariage de Gaspard II, son fils puîné, à qui elle fit rémission de l'hérédité paternelle. Elle mourut le 15 octobre 1654, laissant de son mariage :

1° François de Belvezer de Jonchères, né vers 1609, qualifié, dès 1632, après décès de son père, seigneur de Trémoulet, et successivement, dès 1639, de Ligeac et de Rauret; nonobstant quoi, il n'administra, comme on l'a vu, que sous l'autorité de sa mère, jusqu'au 12 juin 1642, qu'il reçut en son propre une reconnaissance féodale. Le 20 suivant, il fut, ainsi que ses frères et sœurs, institué légataire de 100 liv. au testament du prieur Aldebert, leur frère; et le 20 décembre, même année, lui, seigneur de Trémoulet, et Gaspard, son frère, seigneur de Ligeac, empruntèrent, par obligation, du vicomte de Beaune, époux de leur tante paternelle, une somme de 300 liv. Depuis, sa mère et lui firent alternativement et privément des actes possessoires, jusqu'au 5 septembre 1643, que, fatigué du monde, il était devenu prieur de Saint-Jean-la-Foulhouse; et, sous cette nouvelle qualité, consentit une obligation de 300 liv. au nom et comme procureur de sa mère. Le 7 septembre 1650, étant prieur de Saint-Julien de Fontanes, il assista au contrat de mariage de Gaspard, son frère, avec mademoiselle de Brugeiron, et lui fit abandon, non seulement de sa portion légitimaire, mais encore de la donation à lui faite, par feu leur père, de la moitié de ses biens, et même de ses propres. Il testa le 16 juillet 1659; légua 100 liv. à chacun de ses frère et sœurs, Antoine, seigneur de Chabanes; Diane, demoiselle; et Marie, dame de Frévol; 5 sous à tous autres parents prétendants à sa succession, et institua héritier universel Gaspard, son frère puîné. Il assista, le 8 mai 1667, au contrat de mariage de Jeanne de Belvezer, sa nièce, avec M. Clavel; lui fit don de 100 liv.; et décéda le 2 septembre 1668;

2° Gaspard II, qui suivra;

3° Aldebert de Belvezer de Jonchères, qualifié noble, et prieur de Saint-Jean-la-Foulhouse, en son tes-

Digitized by Google

tament du 20 juin 1642, par lequel il institua ses légataires, chacun pour 100 livres, François, Gaspard, et Christophe, ses frères; Diane, demoiselle, et Marie, dame de Frévol, ses sœurs; et ses autres parents prétendants à sa succession, chacun pour 5 sous; enfin, son héritière universelle, Jeanne de Molhe, sa mère. Il mourut peu après;

4° N. Antoine de Belvezer de Jonchères, seigneur de Chabanes, omis, en 1642, au testament d'Aldebert, son frère; et légataire, en 1659, pour 100 liv., à celui de François, leur frère aîné. Il paraît être mort sans postérité, peut-être sans alliance, et avoir institué son héritier Christophe, leur autre frère, son cadet;

5° Christophe, auteur d'une branche, dite des seigneurs de Chabanes et de La Fagette, qui sera rapportée après celle-ci;

6° Diane de Belvezer de Jonchères, qui, marraine dès le 20 juillet 1626 avec François, son frère, de Françoise, leur sœur, fut reconnue aux testaments d'Aldebert, son frère, en 1642, et de François, en 1659, par des legs de 100 liv. Elle intervint, en 1667 et 1687, aux contrats de mariage de Jeanne et de Marie de Belvezer de Jonchères, sœurs, ses nièces, avec MM. Clavel et de Abriges, à chacune desquelles elle fit donation de 100 liv.; consentit tacitement à l'inventaire de la succession de son frère Gaspard, du 23 octobre 1651; et mourut demoiselle dans un âge fort avancé;

7° Marie de Belvezer de Jonchères, légataire de 100 livres dans chacun des testaments d'Aldebert et de François, ses frères, de 1642, et 1659; et mariée, par contrat du 12 décembre 1638, à Michel de Frévol, seigneur de la Coste et de Chanalletes, dont postérité subsistante. Etant veuve, elle fut appelée, le 23 octobre 1683, à l'inventaire de la succession de Gaspard, son frère, et ne comparut point;

8° Marie (autre), née le 5 janvier 1608, morte à six mois;

9° N... né le 20 mai 1611, mort le même jour;

10° Jacques, né le 21 juin 1613, mort à trois mois;

11° Françoise, née le 20 juillet, morte à quinze mois.

Digitized by Google

IV. Gaspard DE BELVEZER DE JONCHÈRES, IIe du nom, (noble et écuyer), seigneur de Trémoulet, Ligeac, le Rauret, etc., ne s'intitula de cette manière, que depuis 1650, date de son mariage, et de la cession que François, son frère aîné, lui fit de ses droits; jusqu'alors il ne fut appelé que seigneur de Ligeac, et c'est sous cette dénomination que, le 20 juin, il avait été reconnu au testament de son frère Aldebert, par un legs de 100 fr.; que, le 1er decembre suivant, il avait concouru à l'emprunt de 300 liv. fait par François son frère aîné, du vicomte de Beaune, leur oncle d'alliance; et que, le 18 mars 1647, il avait accepté, pour six mois, l'usufruit de quelques champs en payement d'une créance de 300 liv. Peu après son mariage, le 27 novembre 1650, il présenta requête au bailli de Gévaudan, où, après avoir exposé, qu'étant devenu à cette occasion principal héritier de son père, et donataire de son frère aîné, il lui importait d'autant plus de n'accepter que sous le bénéfice de la loi et de l'inventaire, la succession paternelle, qu'elle était grévée de grandes charges; et partant concluait à ce qu'il y fût procédé: elle fut appointée le même jour, conformément aux fins requises; cependant il était déjà entré en jouissance, et avait exercé plusieurs actes d'héritier pur et simple; même, le 4 octobre, il avait acquitté une dette de son père de 738 liv. en principal et frais; c'est ce qui lui fut opposé, lorsqu'il prétendit se valoir de cet inventaire pour contester le payement du surplus de la constitution dotale de Marie, sa sœur, à M. de Frévol, son beau-frère, avec lequel il dut transiger, le 2 janvier 1656, « à l'induction, est-il dit, de H. et P., seigneur, messire Christophe de Beaune », et lui donner, en acquitement de 3700 liv., montant de ce reliquat, l'usufruit pendant 6 ans du domaine de Rauret. Le 12 avril 1658, il donna quittance à M. de Brugeiron, son beau-père, de 220 liv. pour solde entière de 1200 liv. principal, et 480 liv. intérêts échus de la dot de son épouse. Le 12 septembre 1659, il transigea avec la dame du Mesnial, qui lui sacrifia ses prétentions à la justice du Rauret, en conservant la directe et les redevances des terres qu'elle tenait dans ce ressort. Le 4 octobre, il prêta à son tour 1700 liv. au vicomte de Beaune, qui lui en passa obligation; et, le 28 suivant, il présenta requête au sénéchal de Nîmes, tendante « à obtenir nomination d'un commissaire pour

Digitized by Google

» procéder à la reconnaissance d'un arrêté de compte » de 1600 liv., à lui consenti par le feu seigneur de Jalavoux (son cousin), de qui le seigneur Christophe de » Belvezer, comte de Jonchères, est héritier, comme » l'étant de Guion, prieur de Langogne, et non seulement conteste la sincérité de cette créance, mais encore » demande une garantie de 2000 liv., pour complément » de laquelle le suppliant désire en outre être autorisé à » faire dépôt de 400 liv. » Le 8 mai 1667, il assista, avec son épouse, au contrat de mariage de Jeanne, leur fille, avec le sieur Clavel. Le 26 janvier 1682, il passa procuration à Christophe, seigneur de Trémoulet, son fils, et donataire (non émancipé) pour exiger, en son nom, du sieur de Frévol d'Aubignac, 495 liv. d'intérêts échus de la dot constituée, par ce dernier, à sa fille, épouse dudit seigneur de Trémoulet. Le 11 mai suivant, il reçut de la supérieure du couvent de Notre-Dame de Langogne une quittance de 283 liv., à compte des arrérages de la pension de Madeleine, et de Marie, ses filles, qui, novices dans cette maison, depuis le 24 mars 1680, y firent profession, le 9 juillet de la même année 1682, en présence de leurs père et mère, et de Christophe, leur frère, qui les dotèrent chacune de 1700 liv. Il mourut à la fin de juillet 1683.

Il avait épousé, par contrat du 7 septembre 1650, demoiselle Françoise de Brugeiron, fille de N. André, seigneur de Pommier et du Bouschet, et reçu à cette occasion, de sa mère, la rémission de l'hérédité paternelle; de François, son frère aîné, seigneur de Trémoulet et prieur de Saint-Julien de Fontanes, celle, non seulement de ses droits de légitime, mais encore de la donation que lui avait faite leur père de la moitié de ses biens, et même de plusieurs possessions à lui propres. Cette dame consentit, le 23 octobre 1683, sous réserve de ses droits, à l'inventaire après décès de son mari; intervint, le 18 novembre 1687, par procuration du 4, au contrat de mariage de Marie, sa fille, avec M. d'Abriges, et lui donna 1,000 liv. Le 22 mai 1687, elle avait donné au sénéchal de Beaucaire et Nîmes, le dénombrement de ses biens nobles au diocèse de Mende, avec observation que de six enfants qui restaient à sa charge, deux étaient au service du roi; elle mourut vers 1688. Les enfants issus d'elle étaient, en ordre de nativité;

Digitized by Google

1° Jeanne de Belvezer de Jonchères, née le 29 juin 1651 ; mariée à Langogne le 8 mai 1667, au sieur Jacques Clavel des Chazetes, et dotée de 7,000 liv., savoir : de 4,000 par son père ; de 1,000 par sa mère ; de 1,000 par François de Belvezer-Trémoulet, prieur de Saint-Julien de Fontanes, son oncle ; et de 1,000 par Diane, demoiselle de Belvezer-Jonchères, sa tante.

2° Christophe, qui suivra ;

3° Marie de Belvezer de Jonchères, née le 25 août 1655, laquelle, étant libre de ses actions, se maria, le 18 novembre 1687, à M. Maître Jean d'Abriges, avocat en parlement, et se constitua en dot : 1° ses droits paternels ; 2° 1033 liv. à elle obvenues, comme héritière de feue damoiselle Gasparde de Palaprat ; dot, en augmentation de laquelle, sa mère, et sa tante Diane, demoiselle de Belvezer-Jonchères, lui donnèrent chacune 1,000 l., payables après leur décès ;

4° François de Belvezer de Jonchères, dit *de Saint-Mézard*, né le 4 septembre 1654, qui, le 24 septembre 1674, prit l'habit de Saint Dominique au couvent de Pradelles ;

5° François-Henri de Belvezer de Jonchères, dit *de Rauret*, né le 28 janvier 1656, qui se fit pareillement dominicain, dans la même maison, et le même jour que le précédent, avec lequel il fut envoyé le lendemain à Toulouse, pour faire leur noviciat ;

6° Henri-François de Belvezer de Jonchères, aussi dit *de Rauret*, né le 24 mai 1658, qui, employé au service du roi, partit pour Metz, le 25 juillet 1682, et, de retour, assista, comme procureur fondé de sa mère, le 18 novembre 1687, au contrat de mariage de sa sœur Marie avec M. d'Abriges : depuis, son sort est ignoré ;

7° Jacob de Belvezer de Jonchères, né le 3 mai 1659, qui se fit capucin le 11 janvier 1678, à Clermont en Auvergne.

8° Madelaine de Belvezer de Jonchères, née le 12 août 1660, qui, novice dès le 24 mars 1680, et professe le 9 juillet 1682, au couvent de Notre-Dame de Langogne, mais poussée à bout par l'ex-

cessive parcimonie des religieuses, en sortit le 29 décembre 1702, et se retira chez son frère Christophe, qui, pour compensation de cette charge, et par suite de contestations précédentes, entreprit contre cette communauté un procès en restitution de la dot de cette demoiselle, et en rétention de 475 liv. qui en restaient dues : procès qui durait encore en 1705, et dont l'issue est ignorée ;

9° Françoise de Belvezer de Jonchères, novice et professe, aux mêmes dates et dans le même couvent que Madelaine sa sœur, dont sa mort précéda la retraite ;

10° Rose de Belvezer de Jonchères, née le 26 août 1667, qui paraît être morte jeune, n'ayant été assignée, ni personne pour elle, lors de l'inventaire de son père.

V. Christophe DE BELVEZER DE JONCHÈRES, né le 1er juin 1652 (noble, écuyer), seigneur de Trémoulet, Ligeac, le Rauret, etc., employé au service du roi jusqu'en 1687 au moins, épousa, vers janvier 1678, damoiselle Jeanne de Frévol des Chambons, nièce de Michel, seigneur de la Coste et de Chanallètes, époux de Marie de Belvezer de Jonchères, tante de son mari ; et fille de N. François, seigneur d'Aubignac et de Monteil, et de demoiselle Isabeau Réal. Les 23 février, et 12 mars 1682, il donna quittance, au père de sadite épouse, de 240 liv. à compte de 495, échues de la dot à elle constituée, au recouvrement desquelles le père de lui recevant l'avait commis par procuration du 26 janvier précédent, avec pouvoir de l'en charger, pour l'acquit et l'assurance, sur tous ses biens. Le 9 juillet suivant, étant émancipé, il assista à la profession de ses sœurs Madelaine et Marie au couvent de Notre-Dame de Langogne, avec ses père et mère, et intervint à leur dotation. Son père, qui l'avait institué héritier universel, étant décédé à la fin du même mois de juillet, il n'accepta la succession que par bénéfice d'inventaire, auquel il fit procéder le 23 octobre suivant, et auquel ne comparurent, pour y consentir, que sa mère, son oncle Christophe, seigneur de Chabannes, et son beau-frère le sieur Clavel des Chazetes, quoiqu'il eût encore fait assigner Diane et Marie ses tantes, et Marie sa sœur, et deux autres légataires étrangers à la famille. C'est en cette qualité qu'il accensa, le 18 dé-

Digitized by Google

cembre même année, quelques champs au terroir de Ligeac; vendit, le 15 octobre 1688, à M. d'Aubignac son beau-père, quelques censives au Rauret; acquitta, le 15 mai 1689, neuf ans et demi d'arrérages d'une rente de 60 liv. due par feu son père, en même temps que N. Marc de Brugeiron, son oncle maternel, en soldait une autre partie, conformément à la transaction entre lui et sondit beau-frère, des 8 novembre 1679 et 22 janvier 1680; fit assigner le 21 juin 1692, en reconnaissances féodales, quelques censitaires du Rauret. Les années suivantes, il plaida contre les religieuses de Notre-Dame de Langogne, qui refusaient de convertir en pension viagère la perception des rentes de Ligeac que ses père et mère leur avaient abandonnées jusqu'à concurrence de la dotation des sœurs Madelaine et Françoise, leurs filles. En septembre 1703, il marcha, pour le service du roi, et sous les ordres du marquis de Montarnal, à la tête d'une compagnie de nouvelles levées, réunie à celles de MM. du Fayet et de la Chan, contre les Camisards des Cévennes; et après avoir forcé le pont de Montvert, et détruit le bourg de Saint-Maurice, fut rappelé avec sa troupe et rentra dans ses foyers, avant la fin du mois. Il s'y livra aux poursuites du nouveau procès contre le couvent de Langogne, auquel avait donné lieu, dès le 29 décembre précédent, le retour de sa sœur Madelaine à la maison paternelle, forcé par les mauvais traitements des religieuses; et il demanda pour subvenir à cette charge, non seulement l'abandon de 475 liv. qui restaient à payer de sa dot, mais encore la restitution de cette même dot en totalité; en 1705, l'instance durait encore. On ne trouve plus rien de lui au-delà de cette époque; mais il était mort avant 1713.

Jeanne de Frévol, sa veuve, fit, le 7 août 1741, son testament, où elle institua héritier universel Jean-François de Belvezer, son petit-fils, lui subrogeant, en cas de décès sans postérité, tel autre des enfants de François, son fils aîné, qu'à sa veuve il plairait élire, les mâles toutefois préférés aux femelles, l'usufruit réservé à ladite dame jusqu'au mariage de l'enfant élu; légua 500 liv. à Madelaine de Belvezer, et la légitime de droit à Marie-Anne et Hyacinte de Belvezer, et Jeanne Tardieu, sa petite-fille, née d'Antoinette de Belvezer.

Digitized by Google

1° Francois, qui suivra;

2° Antoinette de Belvezer de Jonchères, mariée à N... Tardieu, et morte avant le 7 août 1741, date du testament de Jeanne de Frévol, sa mère, où Jeanne Tardieu, sa fille, est appelée par représentation comme légitimaire.

3° et 4° Hyacinte de Belvezer de Jonchères de Trémoulet, et Marie, sa sœur, qui réduits à leur légitime paternelle et maternelle, vivaient à Montpellier en 1747 — 51, et y plaidaient conjointement contre la veuve en secondes noces de leur frère aîné, qui, résistant à les payer, interjetait appel, en janvier 1752, des sentences obtenues contre elle dans le cours de huit à dix années précédentes à Mende, Nimes et Montpellier. Leur sort ultérieur est ignoré (1).

5° Anne de Belvezer-de-Jonchères, instituée légataire pour sa légitime de droit, au testament de Jeanne de Frévol, du 7 août 1741; depuis lequel, il n'en est plus mention;

5° Madelaine de Belvezer-de-Jonchères, instituée légataire de cinq cents livres, au même testament; de qui la destinée ultérieure est également inconnue.

VI. François de Belvezer-de Jonchères, né, le 25 septembre 1678, qualifié messire, chevalier, seigneur de Trémoulet et de Ligeac, particulièrement connu sous ce dernier nom, était lieutenant au régiment de Normandie, dès le 7 décembre 1707, date à laquelle il fut rejoindre au Quesnoi, en Hainaut, avec quinze hommes de recrue. Il épousa, le 29 juillet 1708, demoiselle Marie de Belvezer-de-Jonchères, sa tante à la mode de Bretagne, fille de messire Christophe, chevalier, seigneur de Chabanes, et de la Fagette, et de dame Madelaine de la Roche-Negli, et dotée de seize cents livres. Cette dame étant morte, peu d'années après, il contracta, quoiqu'il en eût des enfants, une seconde alliance, vers 1717, avec demoi-

---

(1) Le dégré de parenté de ces enfants n'étant point déclaré par la testatrice, elle pouvait n'en être que l'aïeule. (*Voyez* ci-après les observations sur les deux mariages de François, son fils aîné.)

Digitized by Google

selle Louise de Pineton-de-Chambrun, fille de N. Aldebert, seigneur de Pommiers et autres lieux, et de N..... de Guiot. Il n'en est fait aucune mention directe, dans tout l'intervalle de son premier mariage, à 1719, qu'il paraît avoir uniquement consacré au service du roi, se reposant sur son épouse et sa mère de l'administration paisible de ses biens, qui néanmoins paraissent avoir souffert de son absence, puisqu'en 1719 et 1720, temps auquel il paraît avoir pris sa retraite, il recourait aux bons offices de M. de Pommiers, son beau-père, pour l'acquit de ses contributions. Le 24 août 1721, il régla son compte final avec la veuve de ce dernier, laquelle se trouvant réliquataire de six cent cinquante-six livres, s'obligea de les payer à toute réquisition, et de lui remettre en outre une quittance de cent vingt-six livres de ses contributions. Le 7 juin 1722, il reçut de M. du Bouschet, (Brugeiron) la rémission de certaines rentes à Sinzelles et Chaussinilhes, aliénées par feu son père, à celui de ce dernier. Il intenta, le 9 avril 1723, tant en son nom, qu'en celui de ses enfants du premier lit, une action en partage, sur le pied d'un septième, de la succession des feu seigneur et dame de Belvezer-de-Chabanes, leur aïeul et aïeule maternels, avec restitution de fruits et immeubles, et intérêts de la valeur des meubles, depuis neuf ans et demi, date de leur décès, contre N. Antoine de Belvezer, écuyer, seigneur de la Fagette, leur principal héritier, détenteur des biens qui la composaient : l'instance portée à Saugues, siège du bailliage de Mercœur, l'intimé proposa, le 25 mai suivant, un déclinatoire, en renvoi pardevant le sénéchal d'Auvergne, seul apte, selon lui à connaître des causes des gentilshommes; il fut débouté de ce moyen purement dilatoire, et réassigné, le 19 août 1724, par exploit où, réformant sa demande, sa partie concluait à ce qu'il fût condamné au payement des seize cents livres de la constitution dotale de sa feue épouse et des intérêts à cinq pour cent depuis leur mariage; mais il mourut dans l'année même. Le 2 janvier 1725, François de Belvezer, fit assigner, aux mêmes fins, en reprise d'instance, messire Christophe de Roquelaure, seigneur de Pompinhac, neveu et héritier du défunt, Antoine de Belvezer-Chabanes; celui-ci, après avoir épuisé tous les moyens de dilation et de chicane, en passant un nouveau bail de ses terres, grevé des droits de ses tantes Belvezer;

Digitized by Google

en transférant son domicile à Saint-Flour, pour donner prétexte à un déclinatoire ; en usant de tous les subterfuges du barreau ; ne put enfin éluder jugement : le 29 octobre 1727, il fut condamné à défendre au fond, et à payer une provision de cent cinquante livres ; ses tantes, alarmées des exécutions imminentes, consentirent qu'elle fût délivrée par son fermier ; et le 27 avril 1728, il fut condamné, sur tous les chefs de la demande, saisi le 30, et forcé enfin de s'acquitter. Pendant ce laps de temps, et jusqu'au 28 juin 1738, il passa divers actes ; les uns purement administratifs, et les autres, générateurs de nouveaux procès peu importants, mais longs. Le 18 avril 1741, il afferma son domaine de Trémoulet : le 7 août suivant, il était mort, ainsi qu'il conste du testament de sa mère, à cette date.

Madame de Ligeac, investie, par le décès de son mari, par le testament de sa belle-mère, et par la procuration de son fils aîné, officier d'artillerie, absent pour le service du roi, des pouvoirs les plus amples, mais laissée parmi les embarras de quelques procès, se laissa engager dans les dédales de la chicane, et plaida sans interruption et presqu'à la fois, contre les adversaires du défunt, contre son beau-frère, ou beau-fils, Hyacinthe de Belvezer, et Marie, sa sœur, contre ses beaux-frères et belles-sœurs Clavel et d'Abriges, contre Brunel, Roche, Théron et autres ses voisins ou vassaux, depuis 1742, jusqu'en 1761, qui paraît avoir été le terme de sa vie.

Ces deux mariages furent également féconds : les enfants du premier, encore vivants en 1728, étaient morts sans postérité, le 7 août 1741, date du testament de Jeanne de Frévol, leur aïeule paternelle, puisqu'ils n'y sont point rappelés ; ou ne sont autres que Hyacinthe, Marie, et peut-être Anne, qui s'y trouvent mentionnés sans indication du dégré de parenté, et dont cette omission a forcé le classement parmi les enfants de Jeanne de Frévol, en dépit de probabilités contraires.

Les enfants du second lit furent, entr'autres :

1° Jean-François, qui suivra ;

2° N... de Belvezer-de-Jonchères, mariée à M. de Broå, de 1744 à 1756 ;

3° N...., chevalier de Belvezer-de Jonchères, qui était en procès contre le sieur Clavel et Marie Souchon, en 1760 ;

Digitized by Google

4° Madeleine de Belvezer-de-Jonchères, qui plaidait en 1760, contre M. de Broâ;

5° Marie de Belvezer-de-Jonchères, qui fut marraine de Jean-Baptiste de Belvezer, son neveu, le 6 décembre 1764;

6° Henriette de Belvezer-de-Jonchères, citée pour envoi fait en son nom, le 13 décembre 1763.

VI Jean-François DE BELVEZER-DE-JONCHÈRES-DE-LIGEAC, né et ondoyé, le 2 juin 1724, au château de Trémoulet; baptisé, le 27 août suivant, à l'église paroissiale d'Auroux, qualifié messire, chevalier, seigneur de Trémoulet et de Ligeac, était, dès le décès de son père, et de son aïeule maternelle, en 1741, officier d'artillerie et absent pour le service du roi, ce qui l'induisit à confier à sa mère, avant le 16 octobre 1743, sa procuration générale.

Il épousa, vers 1760, à l'Ile de France, étant capitaine commandant d'artillerie, demoiselle Christine-Elisabeth Martin, avec laquelle, et demoiselle Julie-Elisabeth, leur fille, il repassait en France, en 1762, à bord du vaisseau de la compagnie des Indes, *le Boutin*, capitaine Meyrac, lorsque, le 11 février, à la hauteur des Açores, ce bâtiment fut pris par une frégate de guerre anglaise, capitaine Kennedy, et conduit, le 21 suivant, à Lisbonne, où les passagers furent relâchés.

M. de Ligeac, muni d'un passeport du consul général de France en Portugal, du 21 mars suivant, énonciatif de ces faits, se rembarqua dans ce port, avec son épouse, sa fille et son domestique, à bord du navire hollandais, *la Paix*, pour Bordeaux; et de cette dernière station, se rendit au château de Trémoulet, où, selon toute apparence, il trouva sa mère morte, et encore quelques procès, dont, dès 1763, il appaisa une bonne partie, et poursuivit les autres, notamment ceux de Brunel et de Théron qui étaient au point d'être jugés à Nîmes, le 16 août 1767. Il mourut en 1784 des suites de blessures, reçues dans l'Inde, sous les ordres de M. le marquis de Bussy, et laissa les enfants qui suivent :

1° Jean-Baptiste, qui suivra;

2° N.... de Belvezer, baron de Trémolet, officier dans le régiment de l'Ile de France;

3° N... de Belvezer, chevalier de Ligeac, aussi officier dans le régiment de l'Ile de France;

Digitized by Google

4° Julie-Elizabeth de Belvezer-de-Jonchères-de-Ligeac, née à l'Ile de France, veuve, sans enfants;
5° Jeanne-Anne de Belvezer, veuve, sans enfants, du comte de Maurville(Bidé de la Granville), capitaine des vaisseaux du roi.

VII. Jean-Baptiste DE BELVEZER-DE-JONCHÈRES, chevalier, seigneur de Ligeac, Trémoulet et autres places, ancien officier d'infanterie, chef de sa maison, né, le 6 décembre 1764, au château de Trémoulet, et baptisé, le même jour, à l'église paroissiale d'Auroux, diocèse de Mende, a épousé demoiselle Adélaïde Quinsard de Bonniac, dont:

1° Jean-Pierre-Baptiste-Odilon, qui suit;
2° Antoine-Hippolite de Belvezer-de-Jonchères, né au Trémoulet, le 28 décembre 1796 (8 nivose an 5), présenté et enrégistré le même jour, à la commune d'Auroux, à trois heures du soir. Sous-lieutenant dans la légion de la Seine;
3° Claude-Armand de Belvezer-de-Jonchères, né, au Trémoulet, le 6 janvier 1803, présenté et enregistré, le même jour, à la commune d'Auroux. Élève de l'école militaire, au collége de la Flèche;
4°, 5° et 6°, trois demoiselles en bas âge.

VIII. Jean-Pierre-Baptiste-Odilon DE BELVEZER-DE-JONCHÈRES, chevalier, aîné du nom et armes, né, le 21 janvier 1794, au château de Trémoulet, à trois heures du matin, présenté et enregistré le même jour à la commune d'Auroux. Lieutenant porte-étendard des chasseurs de l'Oise: il était garde du corps de MONSIEUR, en 1814 et 1815; Il a suivi le roi et les princes jusqu'aux frontières, et est revenu pour faire la guerre dans le Midi, dans l'armée de Monseigneur le duc d'Angoulême.

Branche des seigneurs de Chabanes et la Fagette.

IV. Christophe DE BELVEZER-DE-JONCHÈRES, qualifié messire, chevalier, seigneur de Chabanes, de Saint-Etienne, de la Fagette et autres places, cinquième enfant de Gaspard, Ier du nom, écuyer, seigneur de Chabanes, de Trémoulet, de Ligeac, de Rauret, du Poux haut et bas, etc., etc., et de dame Jeanne de Molhe-de-Brin,

Digitized by Google

mariés en 1607; reconnu, le 20 juin 1642, au testament d'Aldebert, son frère, prieur de Saint-Jéhan-la-Foulhouse, par un legs de cent francs, à l'exclusion d'Antoine, autre frère; et omis, le 16 juillet 1659, à celui de François (M. de Trémoulet), prieur de Saint-Julien de Fontanes, leur frère aîné, qui, par contraire, légua cent francs au même Antoine: c'est de cet Antoine, dès-lors qualifié seigneur de Chabanes, mort sans postérité, et peut-être en célibat, vers 1674, qu'il reçut cette terre. Jusqu'alors, il ne s'institua que seigneur de Saint-Etienne (terre patrimoniale, que l'on voit énoncée parmi les possessions de Guion, premier baron de Jonchères, son aïeul); et c'est sous cette qualification qu'avant 1657, il contracta un premier mariage avec demoiselle Isabeau d'Apchier, fille d'André, baron de Montbrun, seigneur de Charliés, et de N... de Roquelaure, des seigneurs de Pompinhac. Devenu veuf de cette dame, dont il n'avait point d'enfants, il contracta, de 1670 à 1673, un second mariage avec demoiselle Madeleine de La Roche Negli, fille d'Antoine, écuyer, seigneur dudit lieu et de Chamblas, et de dame Gabrielle de Roger, sa seconde femme, qui paraît lui avoir porté la terre de la Fagette, et dont le fils paraît avoir été filleul de son oncle paternel Antoine. Christophe, assigné pour l'inventaire après décès de Gaspard II, seigneur de Trémoulet, Ligeac, etc., son frère, y comparut, le 23 octobre 1683, par procureur, sous la qualification de seigneur de Chabanes, habitant au château de la Fagette, paroisse de Ventuejol, diocèse de Saint-Flour, et y consentit, sous la réserve de ses droits. Le 13 février 1691, lui et son épouse, en mariant leur fille, Marie I., au seigneur de Pompinhac, leur donnèrent tous leurs biens, à charge de payer les légitimes de leurs autres enfants, d'acquitter leurs dettes, de leur faire une pension déterminée, et de leur laisser à chacun la libre disposition d'une somme de mille francs; conditions tellement onéreuses, que leur gendre crut devoir, avant son décès, survenu en 1708, répudier leur succession, ouverte la même année; et leur fille, en faire rémission, le 13 mars 1709, à son frère Antoine, avec les mêmes clauses, et sous réserve de quinze cents livres, par forme de légitime, dont il retiendrait un quart pour le remettre à celui de ses enfants substitué par son contrat de mariage au quart des biens de feu son époux et d'elle, ainsi que

Digitized by Google

d'une chambre au château de la Fagette, où elle pût se retirer au besoin.

Les enfants de Christophe et de sa seconde épouse, furent :

1° Antoine de Belvezer-de-Jonchères-Chabanes, qui suivra ;

2° Marie (I[re]) de Belvezer-de-Jonchères-Chabanes, mariée, le 13 mars 1691, à messire Claude-Gabriel de Roquelaure, écuyer, seigneur de Pompinhac, par contrat, dont les clauses et les suites sont exposées à la fin de l'article de ses père et mère ; veuve, en 1708, et mère, entr'autres enfants, de noble Christophe de Roquelaure, chevalier, seigneur de Pompinhac, la Fagette, Roziers, et autres places, qui, devenu héritier de son oncle maternel, Antoine, et conséquemment subrogé à ses charges, eut à soutenir contre François-de-Belvezer-de-Jonchères, seigneur de Trémolet et de Ligeac, veuf d'une de ses tantes maternelles, le procès, dont l'exposé se voit en l'article de ce dernier, au cinquième degré de la branche de Ligeac.

3° Marie (II[e]) de Belvezer-de-Jonchères-Chabanes, mariée, le 29 juillet 1708, à François de Belvezer-de-Jonchères-Ligeac, son neveu à la mode de Bretagne, dont elle fut la première femme. Elle mourut peu d'années après, mère de plusieurs enfants, au nom desquels son mari, déjà engagé dans les liens d'un second mariage, répéta, de 1623 à 1628, la dot, avec intérêts depuis leur union, contre Antoine de Belvezer, et Christophe de Roquelaure, frère, et neveu de cette dame. (Voyez cinquième degré de la branche de Ligeac).

4° et 5° Marie-Anne, et Rose de Belvezer-de-Jouchèchères-Chabanes, encore demoiselles, et vivant au château de Pompinhac avec leur neveu, en 1723 et 1728. (Voyez cinquième degré de la branche de Ligeac).

6° et 7° N.... et N.... de Belvezer-de-Jonchères-Chabanes, dont le sexe et le sort sont également ignorés. (Voyez cinquième degré de la branche de Ligeac).

V. Antoine DE BELVEZER-DE-JONCHÈRES-CHABANES,

Digitized by Google

(messire, chevalier) seigneur de la Fagette, en Auvergne, capitaine d'infanterie au régiment de Tallard, reçut, le 13 mars 1709, de sa sœur, Marie Ie, épouse du seigneur de Pompinhac, la rémission de l'hérédité de leurs père et mère, aux mêmes charges et conditions qu'elle ; ce qui l'engagea, en 1623, dans un procès avec son cousin et beau-frére François de Belvezer-de-Jonchères-Ligeac, pendant lequel il mourut, vers la fin de 1724, sans postérité, et vraisemblablement sans alliance, après avoir institué son héritier universel messire Christophe de Roquelaure, seigneur de Pompignac, son neveu.

Armes : « De gueules, au lion d'or. »

TILLY (de), en Normandie. Le château et la terre de Tilly, sis au bailliage de Caen, a toujours été possédé, suivant la plus commune opinion, par la maison de Tilly, une des plus anciennes et des plus illustres de Normandie, et une de celles qui ayent le plus contribué à affermir cette province sous la domination de nos rois. Cette terre n'est sortie de cette maison, que depuis environ l'an 1766.

Olderic Vitalis, moine de Saint-Evroult, qui écrivait il y a plus de six cents ans, faisant l'épitaphe d'Ernaud ou Arnoul, religieux de la même abbaye, et de Guillaume de Tilly, son frère, dit que Umfroy, sir de Tilly, leur père, était descendu du sang des Danois, *natus Umfredus de stemmate Danorum*, et que son fils Robert était puissant et illustre, lui laissant les titres de *magnifique et de marquis.*

I. Ernaud ou Arnaud, sire de Tilly, qui est le premier de cette maison, dont on ait connaissance, fut avec le duc Guillaume le Bâtard, à la conquête de l'Angleterre, en 1066. Il eut pour fils :

II. Umfroy, sire châtelain de Tilly, lequel accompagna le même duc en sa conquête, en 1066, et fut un des principaux officiers de son armée ; il fut fait capitaine du château de Hastings, en Angleterre, l'an 1068. Il eut pour femme Adeline, *aliàs* Alix de Grante-Menil, fille de Robert sire, de Grante-Menil, et de Haduise de Giroye, et sœur de Hugues, vicomte de Leycestre, dont il laissa :

1° Robert, qui suit;
2° Ernaud ou Arnoul de Tilly, moine en l'abbaye de Saint-Evroult;
3° Guillaume, abbé de Sainte-Euphémie;
4° Eudes de Tilly, chevalier.

III. Robert, sire châtelain DE TILLY, est celui que Oldéric Vitalis qualifie du titre de marquis, qui était en ce temps le nom que l'on donnait aux gouverneurs des frontières d'un royaume. En cette qualité, il fit bâtir le château de Rodebert, en Angleterre, en l'an 1138, et en prit le titre de comte; il fut grand homme de guerre et gouverneur d'une province. Il épousa Luce, dame du Barou, de laquelle il eut:

1° Jean, qui suit;
2° Guillaume, évêque d'Avranches;
3° Alain de Tilly, seigneur de Barou, qui fit la branche des seigneurs de Barou et de Chamboy, rapportée ci après.

IV. Jean, Ier du nom, sire châtelain DE TILLY, vivait l'an 1181; il accompagna le roi d'Angleterre, duc de Normandie, Richard, surnommé Cœur-de-Lion, en son voyage de la Terre-Sainte, et se distingua au siége qu'il mit devant la ville d'Acre, en Palestine, l'an 1190. Il était un des chevaliers bannerets des armées de Philippe-Auguste, en 1204. Il laissa:

1° Pierre, qui suit;
2° Robert de Tilly, chevalier, nommé dans une charte pour les patronages laïcs, l'an 1205;
3° Gautier de Tilly, chevalier.

V. Pierre, sire châtelain de TILLY, fut honoré par le roi Philippe II, pour récompense de ses services, du don de plusieurs terres, en l'an 1206; comme le fut aussi Gautier de Tilly, son frère: il assista ensuite à l'échiquier, tenu à Rouen, en 1213; et défendit le château d'Umfrainville assiégé par Guillaume, roi d'Ecosse. Il eut pour fils:

1° Guillaume, qui suit;
2° Raoul de Tilly, nommé dans la chronique de Normandie vers l'an 1226.

VI. Guillaume, Ier du nom, sire châtelain DE TILLY et de Cuye, chevalier, est nommé dans les rôles des sei-

Google

gneurs normands qui furent conviés de se trouver à Saint-Germain-en-Laye, en 1236, et dans celui où ils furent semons de comparaître le lendemain des octaves de pâques, en 1244, à Chinon, pour le service du roi. Il vivait en 1240, avec Sylvie de Patry, fille de Guillaume de Patry, seigneur de Callouin, de laquelle il eut :

1° Jean, dont l'article suit ;
2° Paule, mariée en 1270, avec Gui de Vassy, dont postérité ;
3° Perrette de Tilly, alliée à Robert de Dyel.

VII. Jean, IIe du nom, sire châtelain DE TILLY, seigneur de Luzarches près Paris, baron de Cuye, fut un des témoins nommés pour informer, en l'an 1287, de la vie et mœurs de Mathieu, baron de Montmorency. Il signa ensuite à une fondation faite pour l'abbaye de la Victoire, en l'an 1293, et mourut en 1300. Il épousa, en 1264, Jeanne de Beaumont-sur-Oise, fille et héritière de Thibaut, dernier comte de Beaumont-sur-Oise, seigneur de Luzarches, dont la maison a produit quatre chambriers de France, et d'Isabeau le Bouteiller de Senlis. Il eut pour fils :

1° Jean, dont l'article suit ;
2° Thibaut, chevalier, seigneur de Luzarches et de Cuye, qui fit échange de ses terres avec le roi Charles-le-Bel, en 1322 ;
3° Henri de Tilly, élu évêque de Lisieux, mentionné dans le *Gallia christiana*.

VIII. Jean, IIIe du nom, sire châtelain DE TILLY, de Boissay-le-Châtel, etc., fut fait chevalier par le roi Philippe-le-Bel, l'an 1313. Il épousa Luce de Beauffou, dame des baronnies de Beauffou et de Beuvron, dont la maison est une branche cadette des ducs de Normandie, rois d'Angleterre. De ce mariage vinrent :

1° Guillaume, qui suit ;
2° Ferrand de Tilly, tige de la branche des seigneurs de Boissay-le-Châtel, rapportée ci-après ;
3° Guillionne de Tilly, femme de Joachim de Pierrepont, chevalier.

IX. Guillaume, IIe du nom, sire et châtelain DE TILLY, près Bayeux en Normandie, baron de Beauffou et de Beu-

Digitized by Google

vron ; épousa Guillemette de Tournebu, fille de Robert de Tournebu, baron de la Motte de Cesny, et de Jeanne, dame d'Auvilliers, son épouse. Il en eut :

1° Jean, IV^e du nom, sire et châtelain de Tilly, qui fut un des trois cents gentilshommes à qui le roi Jean pardonna à Rouen, l'an 1360, et mourut sans hoirs ;

2° Jeanne de Tilly, héritière de son frère, et par conséquent dame des baronnies de Tilly, de Beauffou, de Beuvron, de la Motte-Cesny, femme de Philippe d'Harcourt, baron de Bonnétable, fils de Jean, V^e du nom, comte d'Harcourt, et de Blanche de Ponthieu, son épouse : elle lui porta en mariage tous les biens de la branche aînée de la maison de Tilly, tels que les baronnies et seigneuries de Beauffou, Beuvron, de la Motte-Cesny, Grimboise, Tury, Tilly, Auvilliers, Cuye, Fontaine-le-Henri, Couvains, Putot, Saint-Martin-de-Sallon, Barneville, Plannes, Seuvray, Juvigny, etc. La branche des ducs et maréchaux en est issue.

SECONDE BRANCHE

Des seigneurs de Boissay-le-Châtel.

IX. Ferrand DE TILLY, seigneur et châtelain de Boissay-le-Châtel, second fils de Jean, III^e du nom, sire de Tilly, et de Luce, dame de Beauffou, son épouse, se maria avec Jeanne des Moustières, fille de Jean, seigneur des Moustières, et d'Isabelle de Brucourt, de laquelle il eut :

1° Jean, qui suit ;

2° Fraslin de Tilly, seigneur de Guernetot, de Thieuville et de Cocquigny, marié avec Guillemette Paynel, fille de Bertrand Paynel, chevalier, dont il eut Jeanne de Tilly, femme de Jean de Poilley, chevalier, chambellan de François, duc de Bretagne, fils de Payen, seigneur de Poilley, et de Gouze de la Feuillée ;

3° Jeannet de Tilly, seigneur de Fougères et du Tubeuf, mort sans hoirs.

X. Jean DE TILLY, seigneur et châtelain de Boissay-le-Châtel, épousa Jeanne de Thibouville, fille unique et héritière de Robert, sire de Thibouville et de Marie de

Digitized by Google

Clere. Il eut pour fille unique Jeanne de Tilly, dame de Boissay-le-Chatel et de Thibouville, femme de Jean IV, sire de Ferrières, de Thury et de Dangus, terres passées en la maison de Montmorency. (Il est à remarquer que les branches d'Harcourt-Beuvron, descendent des deux héritiers de Tilly, par le mariage conclu en 1461, de Marie de Ferrières, dame en partie de Thury, née de Jean IV et de Jeanne de Tilly, avec son cousin Jacques d'Harcourt, tige de la branche de Beuvron, fils puîné de Guérard, né de l'autre Jeanne de Tilly, marié avant l'an 1382 à Philippe d'Harcourt, baron de Bonnétable; ce qui rectifie Laroque, qui a oublié Ferrand de Tilly, second fils de Luce de Beauffou, aïeule du marquis de Beuvron, vivant en 1761.)

TROISIÈME BRANCHE.

Seigneurs de Barou et Chamboy.

IV. Alain DE TILLY, seigneur de Barou, troisième fils de Robert, sire et châtelain de Tilly, et de Luce, dame de Barou, son épouse, vivant l'an 1112. Il épousa Edme de Courcelles, dont il eut :

V. Freslin DE TILLY, seigneur de Barou en 1181, marié avec Isabelle de Boissay, fille de Jean de Boissay et d'Alix de Boutemont, de laquelle il laissa, entr'autres enfants :

VI. Raoul DE TILLY, seigneur de Barou en 1242. Le nom de sa femme n'est pas connu; mais il y a apparence qu'elle était dame d'Escarbouville, comme on le voit par son fils, qui suit :

VII. Jean DE TILLY, seigneur de Barou et d'Escarbouville, épousa Agnès de Riviers, dont il eut :

1° Nicolas, qui suit;
2° Jean de Tilly, auteur de la branche des seigneurs de Saint-Germain-le-Vicomte, rapportée plus loin.

VIII. Nicolas, marquis DE TILLY, seigneur de Barou et d'Escarbouville, eut pour femme Thomase d'Octeville de laquelle il eut :

1° Jean, qui suit;
2° Raoul de Tilly, auteur de la branche des seigneurs d'Escarbouville, rapportée en son lieu;

Digitized by Google

3° Jeanne de Tilly, femme de Philippe Aux-Epaules, seigneur de Sainte-Marie-des-Monts, capitaine de Moulineaux et de Nehou, fils de Guillaume-aux-Epaules, seigneur de Sainte-Marie-des-Monts et de Jeanne des Moustières.

IX. Jean de Tilly, seigneur de Barou et de Chamboy, épousa 1°, en 1349, Béatrix de Clermont; 2° le 4 mars 1364, Marguerite de Sacquainville, fille de Guillaume de Sacquainville, dit Sacquet, sœur de Jean de Sacquainville, dit aussi Sacquet, seigneur de Blaru, des Bottereaux et de Muche Gros. Ses enfants furent;

Du premier lit :

1° Guillaume, dont l'article suit.

Du second lit :

2° Pierre de Tilly, auteur de la branche des seigneurs de Blaru, rapportée ci-après;
3° Thomas de Tilly, chevalier;
4° Jean de Tilly, chevalier;
5° Perrette de Tilly, femme de Gilles de Selles, fils de Gilles de Selles, seigneur de Reuville, et de Renée de Raunille;
6° Marguerite de Tilly, femme de Jean Tictot, chevalier;
7° Jeanne de Tilly, femme de Jean de Blosset, seigneur de Carrouges.

X. Guillaume de Tilly, seigneur de Barou et de Chamboy, épousa 1° Marguerite de Luxembourg, veuve de Raoul Cassinel, chevalier, et fille de Nicolas de Luxembourg, dit *Caulus*, chevalier; 2° Catherine de la Motte. Ses enfants furent;

Du premier lit :

1° Antoine de Tilly;
2° Jean de Tilly, seigneur de Chamboy, puis de Barou, par acquisition qu'il en fit d'Antoine de Tilly, baron d'Auffay, son frère; laissa un fils et deux filles, savoir :
a. Jean de Tilly, seigneur de Chamboy, mort sans hoirs en 1505;

b. Jeanne de Tilly, dame de Chamboy, femme de Jean Rosnivinen, dont les descendants possèdent encore cette terre;

c. Annette de Tilly, dame de Barou, mariée 1° avec Michel de Bauvilliers, seigneur de la Ferté-Nobert, fils de Jean de Beauvilliers et d'Alison d'Ousteville, son épouse; 2° avec Pierre de Prunelé, seigneur d'Herbault, fils de Guillaume de Prunelé, VI[e] du nom, chevalier, seigneur d'Hervault, de Beauverger, d'Ouarville, etc., chambellan du roi Charles VII en 1457, et de Bertrande d'Illiers;

3° Élisabeth de Tilly, femme de Bon de Saveuse, chevalier;

Du second lit :

4° Marguerite de Tilly, femme de Guillaume Martel, chevalier.

QUATRIÈME BRANCHE.

Seigneurs de Blaru et autres lieux.

X. Pierre DE TILLY, seigneur de Tilly, des Bottereaux-Muchegros, fils de Jean de Tilly, seigneur de Barou et de Chamboy, et de Marguerite de Sacquainville, dame de Blaru, sa seconde femme, eut procuration de ses frères en date du 19 août 1434, pour se porter héritier de Jean de Sacquainville, leur oncle, mort sans enfants à la bataille d'Azincourt, dont il obtint des lettres le 22 avril 1452, lesquelles furent enregistrées aux assises de Vernon. Il eut pour femme Guillemette, dont vinrent :

1° Jean, qui suit;

2° Jeanne de Tilly, mariée 1° avec Jean Moreau, seigneur de Pestoux; 2° avec Guillione de Faye, seigneur de la Briochère.

XI. Jean DE TILLY, seigneur de Blaru par la démission que lui en fit son père le 28 janvier 1470, épousa, par contrat du 1[er] juin 1457, Marie de Bernezay, fille de Jacques de Bernezay, seigneur de Launay, chevalier, dont il eut :

1° Jean, qui suit;

2° Claude de Tilly, seigneur de Pré, etc.; il testa le 7 février 1538, etc.; mourut le 24 février 1540; il vendit sa terre de Pré à Jacques de Vauday,

seigneur de Mouy, laquelle fut depuis retirée par Jean de Tilly, son petit neveu;

3° Lucas de Tilly, chevalier, vivant en 1531;

4° Pierre de Tilly, curé du port de Villiers, doyen de Vernon, mort l'an 1550;

5° Marie de Tilly, religieuse dans l'hôtel-dieu de Vernon;

6° Catherine de Tilly.

XII. Jean de Tilly, IIe du nom, seigneur de Blaru et du port de Villiers, épousa, par contrat du 2 août 1501, Françoise Lavocat, fille de Robert Lavocat, seigneur de Lonchamps et de Julienne de Beaumont, son épouse; il fut créé gouverneur et bailli de Dreux par Jean d'Albert, comte de Dreux, le 14 juillet 1516, et gratifié de plusieurs biens par le roi Louis XI, pour ses services, selon les lettres du 26 août 1498; il mourut vers 1517, et sa femme l'an 1524, laissant:

1° Charles de Tilly, qui suit;

2° Adrien de Tilly;

3° Guillaume de Tilly;

4° Jean de Tilly, mort jeune;

5° Christophe de Tilly, abbé de Resoirs et de la Croix-Saint-Leuffroy, curé de Blaru, mort le 23 octobre 1580;

6° Françoise de Tilly, morte sans avoir été mariée;

7° Marguerite de Tilly, femme de Jean Biars, seigneur de Saint-Georges-le-Gautier, en 1518.

XIII. Charles de Tilly, Ier du nom, seigneur châtelain de Blaru, bailli, capitaine et gouverneur de Dreux, chevalier de l'ordre du roi, enseigne de 100 gentilshommes d'armes de sa maison, épousa, par contrat du 7 juin 1525, Louise de Vaudray, fille de Jacques de Vaudray, seigneur de Mouy et de Saint-Phale, et de Blanche de Conflans; il transigea avec Françoise de Tilly, sa sœur, le 13 août 1545, et mourut le 11 janvier 1564, et sa femme, le 21 août 1551, laissant:

1° Charles de Tilly, seigneur de Blaru, capitaine d'une compagnie de cinquante hommes d'armes, mort à la bataille de Moncontour, le 3 octobre 1569, sans avoir été marié;

2° Jacques de Tilly, qui suit;

Digitized by

3° François de Tilly, mort sans lignée;
4° Jean de Tilly, mort jeune, en 1536;
5° Adjutor de Tilly, seigneur de Poligny, en Anjou;
6° Marie de Tilly, femme d'Antoine de Harguel, seigneur de Bouhoust;
7° Jeanne de Tilly, femme de Jean de Saint-Morts, seigneur du Mesnil-Simon, lieutenant des cent gentilshommes d'armes de la maisondu roi;
8° Debora de Tilly, morte sans avoir été mariée.

XIV. Jacques de Tilly, seigneur et châtelain de Blaru, du port de Villiers, Ville-le-Gatz, et Chauffours, gentilhomme ordinaire de la maison du roi, transigea avec ses frères et sœurs pour la succession de Charles de Tilly, leur aîné, le 1^er^ décembre 1569, et reçut ensuite des gratifications du roi, le 3 novembre 1571, pour avoir été blessé à la bataille de Moncontour, et y avoir perdu son frère. Il épousa, en 1571, Adrienne de Boufflers, fille d'Adrien de Boufflers, seigneur dudit lieu, Caignix et d'Haucourt, et de Louise d'Oiron, son épouse, dont il eut:

1° Louis, qui suit;
2° Jean, auteur de la branche des seigneurs de Prémont, rapportée ci-après;
3° Pierre de Tilly, seigneur de Ville-le-Gatz et de Mondreville, marié le 30 juillet 1627, avec Antoinette-Jacqueline de Lestang, fille de Tannegui de Lestang, dont il eut:
   a. Louis, Seigneur de Mondreville, marié le 17 septembre 1761, avec Anne de Fenière, fille de François de Fenière, seigneur d'Alaines en Orléanais, et de Renée Brunel, dont: 1° Louis, 2° François; 3° Autre Louis; 4° Charles; 5° Marie-Anne de Tilly;
   b. Pierre, mort jeune;
   c. Une fille, morte en bas âge.

XV. Louis de Tilly, seigneur et châtelain de Blaru, du port de Villiers, Jeufosse en Ville-le-Gatz, en 1613, lieutenant d'une compagnie de 50 hommes d'armes des ordonnances du roi en 1598, puis lieutenant dans la compagnie des 100 gentilshommes de la maison de sa majesté en l'année 1664, conseiller d'état en 1615, fut député en 1614, par la noblesse du bailliage de Mantes, pour assister

Digitized by Google

en son nom à l'assemblée des états-généraux du royaume, et présenter au roi leurs cahiers; il mourut en 1635, laissant de son mariage, accordé en 1598, avec Marie le Pelletier de la Houssaye, fille de Charles le Pelletier, seigneur de Château et Poissy, et de Marie Rougier:

1° Charles, dont l'article suit;
2° Adrien, seigneur de Ville-le-Gatz, né en 1605, capitaine d'infanterie, marié avec Marie de Bordeaux, dont il eut:
  a. Charles de Tilly, seigneur de Ville-le-Gatz, né le 10 septembre 1641, lieutenant dans la compagnie de mestre de camp du régiment du roi;
  b. Jacques, destiné à l'état ecclésiastique;
  c. Humbert de Tilly;
  d. Madeleine, femme de N.... Lambert, seigneur du Buisson-Foluc;
  e. Claude de Tilly;
  f. Catherine de Tilly;
  g. Françoise de Tilly;
3° Louis; seigneur de l'Orceau, marié en 1642 avec Anne d'Acon, fille et héritière d'Urbain, seigneur d'Acon, et de Madeleine du Buat. Il mourut le 24 avril 1667, laissant:
  a. Pierre, seigneur d'Acon, mort à l'académie de Paris, en 1664;
  b. Urbain, seigneur d'Acon, né le 10 août 1651, marié en 1671, avec Barbe de Guillon, fille d'Antoine, seigneur de Marmousse, de laquelle il laissa entr'autres enfants Henri et Léonard de Tilly;
4° Jacques de Tilly, chevalier;
5° Claude de Tilly, religieuse à Poissy, morte en 1664.

XVI. Charles DE TILLY, II^e du nom, seigneur châtelain et marquis de Blaru, gouverneur pour le roi des villes et château de Vernon, créé marquis de Blaru en 1659, épousa, 1° en 1627, Prudence de la Haye, dame d'Anfreville et la Champagne, de laquelle il n'a point eu d'enfants; 2° le 29 juillet 1640, Claude d'Arcona, fille de N. d'Arcona et de Gillette-Perrette Aliorge de Malicorne. De ce mariage sont issus:

Digitized by Google

1° Charles de Tilly, mort à l'âge de deux ans;
2° Un autre Charles, qui suit;
3° Henri de Tilly, seigneur de Bionval, enseigne de la compagnie colonelle du régiment de Picardie;
4° Maximilien, chevalier de Malte;
5° Robert de Tilly, destiné à l'état ecclésiastique;
6° Charlotte de Tilly, religieuse à Poissy;
7° Elisabeth de Tilly, femme de Jacques de Créquy, seigneur de Hémont, capitaine au régiment de Picardie;
8° Claude de Tilly, } mortes jeunes.
9° Marie Claude, }

XVII. Charles DE TILLY, III^e du nom, marquis de Blaru, gouverneur de Vernon, et lieutenant du roi de la province de l'île de France, épousa, en 1685, Catherine-Elisabeth de Manneville, fille de François Bonnaventure, marquis de Manneville, et de Marguerite d'Aligre, fille du chancelier de France, dont:

1° François-Bonnaventure, dont l'article suit:
2° Hilaire, chevalier de Malte, non profès, marié en 1734 avec Anne-Henriette le Roux, dont il a eu:
a. Edouard-Hilaire-Louis, colonel d'infanterie, marié en juillet 1772, avec Marie-Catherine de Boisfermé, dont un garçon et une fille;
b. Charles, chanoine de l'église métropolitaine de Paris, vicaire-général au diocèse de Narbonne;
c. Marie-Anne-Françoise de Tilly, abbesse de l'abbaye du Puy-d'Orbe, au diocèse de Langres, en 1774;

XVIII. François-Bonaventure DE TILLY, chevalier, marquis de Blaru, lieutenant-général des armées du roi, lieutenant de ses gardes du corps, et commandeur de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, décédé le 10 janvier 1775, en sa terre de Blaru, près Vernon, âgé de 74 ans, avait épousé Marie-Anne le Nain, dont il eut:

1° Hilaire, dont l'article suit:
2° Marie-Geneviève de Tilly, mariée 1° à Vincent de Bidal d'Asfeld, fils du maréchal de ce nom, mort sans enfants; 2° à Claude le Nain, intendant de Moulins, dont un fils.

XIX. Hilaire DE TILLY, chevalier, marquis de Blaru,

Digitized by Google

lieutenant des gardes du corps, compagnie de Villeroy, a épousé, le 10 octobre 1765, N... le Vicomte de Villy, dont sont issus deux garçons et une fille.

CINQUIEME BRANCHE.

Seigneurs de Prémont.

XV. Jean DE TILLY, seigneur de Prémont, second fils de Jacques de Tilly, seigneur et châtelain de Blaru, et d'Adrienne de Boufflers, épousa Catherine Aubert, dont il eut :

1° Louis, qui suit ;
2° Claude de Tilly, femme de Louis Loubert, seigneur de Martainville.

XVI. Louis DE TILLY, seigneur de Prémont et de Pré, eut deux femmes ; de la première, il eut une fille, morte jeune, et de la seconde, nommée Françoise Leforestier, qu'il épousa par son mariage, accordé en l'an 1654, dit l'armorial de France, tom. I, partie II, page 557, il eut :

XVII. Jacques DE TILLY, seigneur de Prémont, capitaine dans le régiment de Béarn, marié en 1683, avec Louise-Catherine de Lommeau, dont il eut :

XVIII. Louis DE TILLY, écuyer, seigneur de Prémont et du fief de Pré, lieutenant d'infanterie dans le régiment de Berry en 1708, marié en 1719 à Marguerite Chauveau, fille de Joseph Chauveau, écuyer, sieur d'Herasne, dont sont nés plusieurs enfants :

SIXIÈME BRANCHE.

Seigneurs d'Escarbouville.

IX. Raoul DE TILLY, IIe du nom, seigneur d'Escarbouville, second fils de Nicolas de Tilly, seigneur de Barou et de Thomasse d'Octeville, né en 1326, se maria en 1363 avec Jeanne de Carbonnel, fille de Philippe de Carbonnel, seigneur de la Hogue et d'Orglande, dont il eut :

1° Richard, qui suit :
2° Raoul de Tilly, chevalier ;
3° Guillaume de Tilly, chevalier.

Digitized by Google

X. Richard **DE TILLY**, né en 1365, seigneur d'Escarbouville, épousa, en 1403, Robine de There, dame de Sermentot, dont il eut :

1°. Raoul, qui suit ;

2°. Ternam de Tilly, seigneur de Sermentot, capitaine de Cherbourg, en 1472.

XI. Raoul **DE TILLY**, III^e. du nom, né en 1405, seigneur d'Escarbouville en 1472, et de Sermentot, eut pour femme, en 1439, Alix de Thieuville, fille du seigneur de Gui-Hébert, dont il eut :

1°. Robert de Tilly, seigneur d'Escarbouville, mort sans hoirs ;

2°. Richard, qui suit ;

3°. Raoul de Tilly, chevalier. *C'est à tort que nous avons fait descendre de ce Raoul, (dans quelqaes exemplaires seulement de ce volume,) l'ancienne branche de Prémarest, qui est éteinte, et la famille de Tilly, établie au Mans,* dont nous allons parler.

XII. Richard **DE TILLY**, seigneur d'Escarbouville et de Sermentot, épousa Jeanne de Hotot, fille de Richard de Hotot, seigneur de Beaumont, de laquelle il eut plusieurs enfants qui ne laissèrent point de postérité.

Armes : d'or, à la fleur de lys de gueules.

TILLY. C'est par erreur que, dans quelques exemplaires seulement de ce huitième volume, on a fait descendre la maison de Tilly que nous allons rapporter, de la maison de Tilly-Blaru et d'Escarbouville, dont il vient d'être fait mention ; ces deux maisons n'ont absolument rien de commun dans leur origine ; mais deux personnages du nom de *François*, vivants à la même époque, ayant été maintenus dans le même tems et dans la même province, ont causé l'erreur qu'on s'empresse de rectifier ici. Quant à l'origine de la maison de Tilly dont nous allons parler, on peut consulter le P. Anselme, au tome V de son *Histoire des grands-officiers de la Couronne*, et La Roque, en son *Histoire généalogique de la maison d'Harcourt.* Nous faisons observer aussi que, par suite de l'erreur mentionnée plus haut, on a donné, page 277, les armoiries de la maison de Tilly de Blaru, à celle de messieurs de Tilly

Digitized by Google

du Mans, dont les armes sont : *de gueules, à deux fasces d'or, à la barre d'argent, brochante sur le tout.*

XVI. (1) François DE TILLY, Ier. du nom, qualifié de noble homme, écuyer, seigneur du Lieu, né en 1593, marié le 12 juin 1621, la reconnaissance est du 21 mai 1624, à Caen, en présence du curé de Petitville, à demoiselle Madelaine Piétin, fille de Jean Piétin, vivant seigneur de la Croix, et de Madelaine Mulin. De ce mariage sont issus :

1°. Pierre de Tilly ;
2°. François, qui suit.

XVII. François DE TILLY, IIe. du nom, écuyer, seigneur du Lieu, né le 13 février 1635, à Petitville, fit ses preuves de noblese, ainsi que Pierre, son frère, le 13 décembre 1656, dont acte et copie en forme, contrôlée au Mans, le 9 septembre 1771, à Beaumont-le-Vicomte en 1772, et enfin le 14 février 1805 ; il épousa, le 6 juin 1667, l'acte de dépôt fait à Petitville le 25 novembre 1669, demoiselle Elisabeth de Garsalle, fille de noble homme Henri de Garsalle, écuyer, seigneur de la Vaquerie, et de dame Gillanne d'Escageul, dont sont issus :

1°. Pierre de Tilly, chevalier, seigneur de la Vaquerie, mentionné dans un acte de partage avec Henri, son frère ;
2°. Henri, qui suit.

XVIII. Henri DE TILLY, chevalier, né le 11 octobre 1668, à Robehomme, épousa, par traité du 2 juin 1695, où il est titré de marquis, fait en présence de très-haute et très-illustre princesse Elisabeth d'Orléans, duchesse d'Alençon, veuve de monseigneur le duc de Guise, prince de Lorraine, et de Pierre le Hayer, seigneur de Semalé, et signé desdites parties, noble dame Suzanne de Vallée, fille de Jacques de Vallée, écuyer, seigneur du Tertre, l'acte de dépôt est du 16 octobre 1696. De ce mariage sont issus :

1°. Pierre, dont l'article suit ;
2°. Tennégui, chevalier de Tilly ;
3°. René, qui s'est établi en Angleterre, où il s'est marié, et a eu une fille ;

---

(1) Quant aux degés antécédents, nous renvoyons à l'article cité plus haut, *Hist. des grands offic. de la couronne*, et à La Roque.

Digitized by Google

4° Henri, écuyer, nommé dans plusieurs partages;
5° Louise, mentionnée dans les partages; elle a été marraine de Louis, comte de Tilly;
6° Jeanne, comprise dans les partages; elle signa le contrat de mariage de Pierre, son frère.

XIX. Pierre, marquis DE TILLY, seigneur de Prémarest, né à Petitville, le 22 octobre 1696, mourut le 15 février 1768. Il avait épousé, le 8 mai 1724, à St-Georges-des-Ventes-de-Bourses, Françoise-Rénée de Guéroult-de-Boisclcreault, morte le 25 octobre 1778, fille de Jean de de Guéroult, écuyer, seigneur de Saint-Loup, dont sont issus :

1° René-Pierre-François-Aimé de Tilly, né le 8 février 1729, capitaine au régiment de Navarre, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, qui a épousé, le 27 avril 1752, Jacquine-Madeleine de Guéroult. De ce mariage est issu, Pierre-Jacques de Tilly, marié, le 7 mai 1781, à Antoinette-Charlotte de Chevrel de Frileuse, mort jeune et sans postérité;
2° Jacques, dont l'article suit;
3° Réné-Louis de Tilly, qui forme la branche des seigneurs de la Maulnière, rapportée ci-après;
4° Rénée-Jeanne, } mortes sans alliances.
5° Louise, }

XX. Jacques, marquis DE TILLY, bailli d'épée dans l'apanage de MONSIEUR, à Beaumont-le-Vicomte, mort le 25 juin 1791; avait épousé, 1° N..... de Chassille; 2° Antoinette-Jacquine Ameslon de Saint-Cher. Ses enfants furent :

Du premier lit :

1° Pierre-Alexandre, dont l'article suit;

Du second lit :

2° Louis-Stanislas-Xavier-Elisabeth-Marie, rapporté ci-après;
3° Rénée-Jeanne-Jacquine de Tilly, élevée à l'école royale de Saint-Cyr, destinée à être chanoinesse de l'Argentière.

XXI. Pierre-Alexandre, comte DE TILLY, page de la reine, colonel de cavalerie, commandeur de l'ordre

de Saint-Jean de Jérusalem, et chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis et de la Légion d'Honneur.

XXI. Louis-Stanislas-Xavier-Elisabeth-Marie, comte DE TILLY, né le 10 juin 1778, et tenu sur les fonds de baptême, par Louis-Stanislas-Xavier, fils de France, aujourd'hui Sa Majesté Louis XVIII, et par madame Elisabeth-Marie, sa sœur; les procurations furent adressées à M. le comte de Tilly, père du nouveau né, pour être remises à M. le comte de Boc et à madame la marquise de Clinchamp, pour suppléer MONSIEUR et madame Élisabeth dans les cérémonies du baptême; il a été élevé à l'école royale militaire de Tiron, et a été pendant six ans capitaine dans les armées royales de la Vendée; a épousé, le 31 mai 1800, Madeleine-Susanne Rivault, fille de Jean Rivault, conseiller à la cour des monnaies, seigneur de Chardonneux, Saint-Julien-le-Pauvre, et autres lieux, dont sont issus :

1° Réné-Louis-Ernest de Tilly, mort jeune;
2° Marie-Madeleine-Emée de Tilly.

HUITIÈME BRANCHE.

Seigneurs de la Maulnière.

XX. René-Louis, comte DE TILLY, chevalier, né le 23 octobre 1736, seigneur du Mesnil à Semalé, fut chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, le 29 décembre 1782, et brigadier des gardes du corps, compagnie de Villeroy. Il a été blessé à l'affaire du 10 août, et est mort le 14 janvier 1794 dans les prisons, victime de la révolution. Il a épousé, le 30 janvier 1765, Anne-Elisabeth-Perrine Champion-de-Quincé, fille de N..... Champion-de-Quincé, seigneur de la Maulnière, des Noyers, de Quincé, et autres lieux, dont le comte de Tilly devint seigneur en 1769, époque à laquelle il est venu s'établir dans la province du Maine. De son mariage sont issus :

1° René-Pierre-Charles-Antoine, comte de Tilly, né le 17 janvier 1766, dit d'Escarbouville, qui commanda une division de l'armée royale dans le Maine, sous ce nom, en 1795 et 1796. Il a été massacré, comme royaliste, le 31 juillet 1799; il avait été ca-

pitaine des chasseurs de la Franche-Comté, et n'a point eu de postérité ;

2° Clément de Tilly, qui suit;

3° Anne-Marie-Henriette de Tilly, née le 2 juillet 1771, mariée, le 5 mars 1810, à Claire-Pierre-Charles de la Touche, qui a émigré et fait les campagnes de 1792, 1793 et 1794. De ce mariage est née, le 17 avril 1812, Celine de la Touche;

4° Renée de Tilly, née le 2 septembre 1781, mariée le 8 septembre 1802, à M. du Mesnil, de la famille de du Mesnil-Saint-Denis, à Alençon; ils ont pris dans cette ville le nom de du Mesnil-Tilly. De ce mariage est née, le 8 juillet 1804, Olympe du Mesnil.

XXI. Clément, comte DE TILLY, chevalier, né le 3 février 1769, cadet gentilhomme le 24 septembre 1787, au sortir de l'école royale militaire de Tiron, où il avait été placé par le roi, sous-lieutenant au régiment de Bressc le 1er octobre 1788, puis nommé lieutenant, a servi avec zèle et courage les années 1792, 1793 et 1794, sous les ordres de S. A. R. Mgr le prince de Condé; s'est trouvé au combat de Berstein, et a servi en 1796, 1797, 1798 et 1799 sous M. le comte Louis de Frotté, et en 1815 sous M. le chevalier d'Andigné, aujourd'hui pair de France, division du comte d'Ambrugeac, département de la Sarthe, où il a été assez heureux pour rallier une compagnie à la cause royale, et la commander. Il a épousé, au château de Bréon, près Châteaugontier, par contrat du 25 novembre 1803, noble demoiselle Geneviève-Henriette de Lanerau de Bréon, née le 10 octobre 1768, fille de noble homme Alexis-Marc-Henri Charles de Bréon, seigneur de Mariguó, de Beuton, de Chéripéan, etc., frère de M. le comte de Lancrau de Bréon, gentilhomme d'honneur de MONSIEUR, et de Geneviève-Françoise de la Barre du Teilleul. Il a été propriétaire de la terre de la Maulnière en 1803, et des terres de la Motte-Serchaux et du Plessis, en 1812. Le comte de Tilly a de son mariage :

Clément-Henri, vicomte de Tilly, né à Châteaugontier, le 5 avril 1805.

Digitized by Google

NEUVIÈME BRANCHE.

Seigneurs de Saint-Germain.

VIII. Jean DE TILLY, seigneur de Saint-Germain-le-Vicomte, second fils de Jean de Tilly, seigneur de Barou, et d'Agnès de Riviers, prit pour brisure, le champ d'argent, à la fleur de lys de gueules, et sa postérité garda le nom de Saint-Germain. Il eut pour fils :

IX Jean, IIe du nom, seigneur de Saint-Germain-le-Vicomte, qui épousa Jeanne de Chiffrevast, dont il eut :

1° Jean, qui suit;
2° Guillaume de Saint-Germain, chevalier.

X. Jean, IIIe du nom, seigneur de Saint-Germain-le-Vicomte, capitaine de Bayeux, et chambellan du roi Charles VI, en 1416, eut pour femme Jeanne de Coulombières, fille d'Olivier, sieur de Coulombières, dont il eut entr'autres enfants :

XI. Foulques, seigneur de Saint-Germain-le-Vicomte, chambellan du duc d'Orléans, en 1443, marié à Maline d'Esquay, dame de Marcambie, fille de Richard d'Esquay, seigneur d'Aigneux, et de Jeanne de Bontemont, dont sortirent :

1° Fernand, qui suit;
2° Philippe de Saint-Germain, chevalier;
3° François de Saint-Germain, chevalier;
4° Nicolas de Saint-Germain, qui embrassa l'état ecclésiastique.

XII. Fernand, seigneur de Saint-Germain-le-Vicomte, fut père entr'autres enfants, de :

XIII. Michel, seigneur de Saint-Germain-le-Vicomte, marié à Guillemette de Lourailles, fille du seigneur d'Escoville, de laquelle sortit :

XIV. Jean, IVe du nom, seigneur de Saint-Germain-le-Vicomte, en 1500. Il épousa Gillette Rauquier, dont :

1° Jean de Saint-Germain, qui eut pour femme Philippe de Crolay;
2° Michel, qui suit;
3° Louis de Saint-Germain;
4° Charles de Saint-Germain.

Digitized by Google

XV. Michel, IIe du nom, seigneur de Saint-Germain-le-Vicomte, épousa Françoise le Breton, dont sortit:

XVI. Roland, seigneur de Saint-Germain-le-Vicomte, lequel épousa Françoise de la Luthumière.

Armes : « D'or, à la fleur de lys de gueules. Supports, » deux lions.

On fait remonter l'origine des armes de la maison DE TILLY, au vieux chevalier de Tilly, qui, dans un combat singulier avec Vaspan, le terrassa, et obtint du roi pour ce fait d'armes la concession *d'une fleur de lys de gueules en champ d'or*, avec la légende : *Nostro sanguine tinctum.*

SIBOUR (DE). Famille noble, originaire de Prusse (1); établie depuis plus de 200 ans, dans le Comtat-Venaissin, aujourd'hui département de Vaucluse; elle a donné dans tous les temps des preuves de son attachement à ses souverains légitimes, soit dans les armées, soit dans la magistrature.

Noble Jean de Sibour, capitaine dans le régiment d'Aiguebonne, en 1634, fut un des braves capitaines de son temps; il se distingua sous le règne de Louis XIII, dans les guerres du Piémont et d'Italie; il fut ensuite capitaine d'une compagnie levée dans le Comtat-Venaissin, pour le service de sa sainteté. Il avait épousé, en 1631, Diane de Donodey, fille de noble Jacques de Donodey et d'Isabeau de Bourrilly, dont il n'eut pas d'enfants, et en secondes noces, en 1638, Lucrèce de Soyans, fille de Aymar de Soyans, et de Françoise de Lopis de la Fare, dont il n'eut qu'une fille appelée Mlle de Montbravon, morte à Paris sans postérité.

I. Jean-François, frère du précédent, fut marié à Diane Fauque de Centenier, fille de François Fauque de Centenier, et de Jeanne de Sales, petite-nièce de Saint-François de Sales; de ce mariage sont issus :

---

(1) Cette famille était fort en crédit en Prusse, sous le Grand Frédéric, qui fit présent à l'impératrice de Russie, Catherine, du beau régiment de cavalerie de Sibourg, du nom de son colonel; cette branche a donné, de nos jours, un instituteur aux grandes duchesses de Russie, filles de l'empereur Paul, et un colonel.

1° François, dont l'article suit;
2° N . . . . , établi à Villefranche, en Roussillon;
3° N . . . . , établi à Douai, en Flandres. Il commandait un régiment de cavalerie, que le roi lui avait donné, dans les guerres d'Allemagne, en 1690.

II. François DE SIBOUR, fut marié, en 1645, à Isabeau de Mourre de Saint-Martin, fille de Claude de Mourre de Saint-Martin, et de Anne de Sibour, mort en 1694. De son mariage vinrent :

1° Jean-Esprit, mort sans enfants;
2° Jean-Claude, dont l'article suit;
3° Jean-François, prêtre, décédé en 1731.

III. Jean-Claude DE SIBOUR, fut marié, en 1688, à Catherine Fauque de Centenier, fille d'Antoine Fauque de Centenier, et de Lucrèce de Lantery. Il décéda en 1724. De son mariage vinrent :

1° Jean-François, dont l'article suit :
2° Joseph-Antoine, prêtre, protonotaire-apostolique, prieur de Ville-Dieu, vicaire-général de Carpentras, décédé en 1778;
3° Thérèse, morte célibataire.

IV. Jean-François DE SIBOUR, naquit en 1698; après avoir rempli plusieurs emplois de magistrature, et celui de syndic des états de la province du Comtat-Venaissin, fut pourvu en cour de Rome, en 1748, de la charge d'avoçat et procureur général du Pape et du Saint-Siége dans tout le Comtat-Venaissin, charge qu'il exerça jusqu'à sa mort. Le roi, Louis XV lui accorda des lettres-patentes de déclaration et confirmation de noblesse transmissible à ses enfants et descendants, nés et à naître, avec la qualité et titre d'écuyer, en date du mois de février 1770, adressées, vérifiées, et enregistrées au parlement de Provence, par arrêt du 20 juin de la même année, et dans les autres cours du Comtat. Il fut marié, en 1732, à Marie-Louise de Guieu, fille de noble Jean-Louis de Guieu, ancien premier échevin de la ville de Marseille, et de Gabrielle le Noir. Il mourut en 1780. De son mariage vinrent :

1° Jean-Joseph-François, dont l'article suit :
2° Louis-André, prêtre, chanoine de la Cathédrale de Carpentras, et vicaire-général du diocèse. Il défendit avec fermeté les droits du souverain, dans

Digitized by Google

l'assemblée des états du Comtat-Venaissin, qu'il présidait en 1790, en l'absence de l'évêque;

3° Jean-Baptiste-Hyacinthe, officier au régiment de Querci, décédé au service du roi, à l'île Saint-Domingue, en 1762;

4° Marie-Anne-Catherine, mariée à noble Jacques-Antoine Gaudibert;

5° Marie-Charlotte, } religieuses Visitandines.
6° Marie-Gabrielle, }

V. Jean-Joseph-François DE SIBOUR, né en 1734, chevalier, conseiller du roi, fut pourvu en cour de Rome, en 1757, de la coadjutorerie de la charge d'avocat et procureur-général du pape dans le Comtat-Venaissin, en survivance de son père; il remplit plusieurs emplois de magistrature, et fut pourvu, en 1768, de la charge de lieutenant-général de la sénéchaussée de Carpentras, et de celle de subdélégué de l'intendance, pendant tout le temps que le roi Louis XV occupa le Comtat-Venaissin, depuis 1768, jusqu'en 1774. A la reddition du Comtat au pape, il rentra dans la place d'avocat et procureur-général jusqu'à la révolution, époque à laquelle il émigra avec toute sa famille et son frère, et a resté hors de France jusqu'en 1802. Il fut marié, en 1765, à demoiselle Marie-Françoise de la Selle, fille de noble Joseph de la Selle, ancien consul de France dans l'État de Gênes, et de Marie-Françoise de Rua. De ce mariage vinrent:

1° Jean-Baptiste-Joseph, dont l'article suit;

2° Louis-Blaise de Sibour, officier au service du roi de Sardaigne, décédé en 1801;

3° Marie-Josephe-Bibiane, mariée à M. Antoine-Leon de Bernard, du Pont-Saint-Esprit, ancien lieutenant-colonel au régiment de Vivarais, colonel d'infanterie, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis;

4° Marie-Josephine-Françoise.

VI. Jean-Baptiste-Joseph DE SIBOUR, né en 1767, chevalier, émigra avec son père et sa famille en 1791; il se rendit auprès des princes à Coblentz, et entra dans les Mousquetaires de la deuxième compagnie noble d'ordonnance du roi, où il fit la campagne de 1792. Les preuves de sa fidélité et de son attachement au roi et à la monarchie, sont constatées par le certificat le plus honorable que sa

majesté daigna lui accorder, signé de sa propre main, daté de Turin, le 17 avril 1794. Constamment dévoué à l'auguste famille des Bourbons, pendant douze ans d'émigration et après sa rentrée en France, il en a donné des preuves dans toutes les circonstances, et notamment à l'époque de la dernière et désastreuse usurpation en 1815, ayant refusé constamment de prêter aucun serment de soumission à l'usurpateur; serment qui lui fut demandé à plusieurs reprises, comme maire de la ville de Monteux; exposé, par ce refus, aux poursuites des agents de l'usurpateur, il fut destitué de ses fonctions, ainsi que de celles de membre du département, dont trois autres membres furent également exclus. Il fut ensuite réintégré dans ses fonctions immédiatement après le retour du roi. Il a épousé, en 1813, demoiselle Pauline, comtesse de Sallmard, fille du comte Raymond de Sallmard, des anciens seigneurs de Ressiz, Montfort, et autres terres, et de Marie-Anne de Chabrières, et dont la famille est du nombre des maisons anciennes et illustres comprises dans les premiers volumes du nobiliaire de France. De ce mariage est née :

Marie-Josephine-Albine, le 14 juin 1814.

Nota. La famille de Sibour est une de celles qui ont beaucoup souffert pendant la révolution; plusieurs de ses membres furent emprisonnés; une grande partie de ses biens fut vendue pendant la révolution; elle y a perdu aussi beaucoup de créances, un mobilier considérable, et tous ses papiers qui ont été pris ou détruits. Mais de quels sacrifices ne se console-t-on pas, quand on a le bonheur de vivre encore sous un roi et sous une dynastie entourée de l'amour et de la fidélité la mieux éprouvée? Cette famille réside à Carpentras, département de Vaucluse.

Armes : « D'azur, à trois bandes d'or, accompagnées d'une étoile du même en chef, et de trois besants d'argent en pointe; l'écu timbré d'un casque de profil, orné de ses lambrequins. »

LARDENOY ou LARDENOIS, noble et ancienne famille de la province de Luxembourg, où elle possédait les terres de Gironsart, Sancoveil, Florenville, Fontenoilles, qu'elle affranchit en 1258, 1270 et 1273. Elle est

Digitized by Google

connue sous le nom DE LARDENOY-DE-VILLE, et a, depuis plusieurs siècles, entrée à l'état noble du duché de Luxembourg, et dans les chapitres les plus distingués de France et des Pays-Bas.

Wilhaume LARDENOY, seigneur de Spontin, combattit à la bataille de Voeringen en 1288, pour Henri III, comte de Luxembourg, contre le duc de Brabant. (Hist. d'Allem.)

Wilhaume LARDENOY, chevalier, mit son scel avec deux autres chevaliers, à deux chartres en l'an 1311; l'une, concernant les bois et aisements de la ville de Marche-en-Famène, pays de Luxembourg; l'autre, concernant l'établissement de foires franches en ladite ville.

Winceslas, roi de Bohême et duc de Luxembourg, donna, le 1^er^ novembre 1360, les terres de Gernel, Rumel et Houdremont, à messire Wilhaume Lardenoy, seigneur de Spontin, en qualité d'hoir proïme, et successeur de messire Jacques, jadis seigneur d'Orchimont, pour achever le payement de la terre et seigneurie d'Orchimont, qu'il avait achetée dudit messire Jacques, jadis seigneur d'Orchimont.

I. Thomas LARDENOY, seigneur de Ville, vivait en 1414; il épousa Yde de My, et fut, ainsi que sa femme, inhumé dans l'église de My, paroisse de My, où ils avaient leur anniversaire; il fut père de Lambert, qui suit;

II. Lambert de LARDENOY, seigneur de Ville, du Val-Xhavannes, mourut en 1521. Sa tombe, avec les quartiers armoriés, est dans la paroisse de Ville. Il avait épousé; 1° Marguerite d'Autel; 2° Marguerite de Velroux. Ses enfants furent :

Du premier lit :

1° Marguerite, mariée, en 1501, à Mathieu de Maillen;
2° Agnès, mariée à Jaquemin de Chrisgnée:

Du second lit :

3° Thomas, dont l'article suit :

III. Thomas LARDENOY-DE-VILLE, seigneur du Val-Xhavannes, plaida long-temps contre ses sœurs, les dames de Maillen et de Chrisgnée, pour la terre de Ville; il perdit son procès; mais il continua, ainsi que ses descendants, à

porter le surnom de Ville, quoiqu'ils ne possédassent plus cette terre, passée dans la maison des barons de Mailleu. Thomas épousa Marie de Chéoux, veuve de Gilles de Vaha, avec laquelle il testa le 11 avril 1545, dont il eut :

1° Lambert, auteur de la branche des Lardenoy, barons de Meldert, laquelle est éteinte;
2° Guillaume, qui suit :

IV. Guillaume Lardenoy-de-Ville, seigneur du Val-de-Xhavannes, etc., capitaine au service de Philippe II, roi d'Espagne, épousa, par contrat du 29 décembre 1556, Nicole de Lierneux, fille de Robert de Lierneux, seigneur de Sclassin et de Louise de la Mock-Rotassart, dont il eut :

1° Florent, qui suit;
2° Anne Lardenoy, mariée, le 5 juillet 1583, à Mathieu de Wal, seigneur de Lamécourt;
3° Marie Lardenoy, mariée, en 1588, à Jean de Masbourg, seigneur de Soumalle;
4° Jeanne Lardenoy, religieuse à l'abbaye de Phélipret.

V. Florent Lardenoy-de-Ville, seigneur du Val-de-Xhavannes, etc., né le 20 août 1570, épousa, par contrat du 9 septembre 1600, Marguerite de Mouzay, dame de Dohan et Naomé, fille de Claude de Mouzay et de Jeanne de Orey, dont il eut :

1° Guillaume, qui suit, auteur de la branche des barons de Termes et de Bolandre, au diocèse de Reims, en Champagne;
2° Charles Lardenoy-de-Ville, qui a formé la branche des seigneurs de Naomé, en Ardennes;
3° N... dit le père de Ville, jésuite à Namur;
4° Marguerite, mariée à Jean de la Mock, seigneur de Botassart.

VI. Guillaume de Lardenoy-de-Ville, seigneur de Dohan, épousa, par contrat du 19 septembre 1639, Louise de Orey, fille de Charles de Orey, seigneur de la Neuville, près Stenay, gouverneur de Dun, et de Françoise d'Allaumont, baronne de Bolandre et de Termes; il était, en 1632, capitaine au service de l'empereur Ferdinand, et fut père de :

Digitized by Google

1° Albert, mort sans alliance;
2° Louis, qui suit;
3° Christophe de Lardenoy, reçu chevalier de Malte, sur ses preuves, le 22 avril 1666, mort à Malte le 15 septembre de la même année;
4° Nicolle-Ernestine de Lardenoy, mariée avec Antoine Dublaisel, gouverneur de Sédan.

VII. Louis DE LARDENOY, baron de TERMES et de BOLANDRE, en Champagne, seigneur de Dohan, Bellevaux, etc., en Ardennes, épousa, par contrat du 16 janvier 1715, demoiselle Marie-Marguerite de Neverlée, née le 8 juin 1697, fille de messire Jean de Neverlée, seigneur de Baulet, au comté de Namur, et de dame Marie-Thérèse Yolande de Wal, dont il eut:

1° Philippe-Godefroy-Antoine-Joseph, qui suit;
2° Conrad-Adolphe-Louis, vicomte de Lardenoy, colonel du régiment de Penthièvre, cavalerie, seigneur de Dohan, Bellevaux, etc., mort sans alliance à Maubeuge, le 28 septembre 1776;
3° Louis-Alexandre, mort jeune;
4° Marie-Marguerite-Josephe, mariée à Pierre-Jean de Villelongue, seigneur de Saint-Morel, capitaine au régiment de Poitou, infanterie.

VIII. Philippe-Godefroy-Antoine-Joseph DE LARDENOY, baron de Bolandre et de Termes, né le 11 octobre 1716, page du roi à la petite écurie en 1732, officier au régiment de Lénoncourt, cavalerie, en 1735, a épousé, par contrat du 8 avril 1741, demoiselle Anne-Barbe de Vignacourt, fille de messire Daniel, marquis de Vignacourt, seigneur de Guignicourt, etc., brigadier des armées du roi, et de dame Marie-Claire de Fumeron, dont il eut:

1° Antoine-Philippe, qui suit;
2° Louis-Mathieu-Godefroy, vicomte de Lardenoy, capitaine de dragons, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, marié en 1814, à N... Dubois, veuve de M. de Fumeron, maître des requêtes, seigneur de la Berlière;
3° Marie-Marguerite-Anne-Josephe, mariée le 15 janvier 1770, à Dieudonné Augustin, baron de Maret-de-la-Loge, seigneur de Bronelle, Brouaine, Baalon, près Montmédy, mousquetaire du roi, de la première compagnie;

Digitized by Google

4° Marie-Josephe, mariée à François de Wolter de Neurbourg, seigneur de Cathenom, etc., colonel d'infanterie, morte le 4 septembre 1773, sans enfants.

IX. Antoine-Philippe, comte de Lardenoy, baron de Termes, page du roi en 1762, enseigne au régiment des Gardes-Françaises, en avril 1766, a servi dans ce corps jusqu'en 1780, qu'il a été nommé colonel en second du régiment de la Reine, cavalerie; il épousa, la même année, par contrat, signé à Versailles par LL. MM. et la famille royale, le 23 juillet 1780, demoiselle Marie-Catherine-Louise-Félix de Dunot de Saint-Maclou, fille de feu messire Félix-Alexandre de Dunot, des barons de Saint-Maclou, près Saint-Pierre-sur-Dive, en Normandie, et de Marie-Catherine Laurent; il a été nommé chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis en 1782, colonel du régiment provincial d'artillerie de Strasbourg en 1788; émigré en 1791, il rassembla à Trèves et organisa en compagnies, la noblesse de Champagne, sous les ordres du comte d'Allonville, maréchal-de-camp; commanda, en 1792, la première compagnie de l'escadron des gentilshommes de cette province, et servit à la défense de Maëstricht en 1793, à la tête d'une compagnie de gentilshommes de la même province; il fut fait maréchal-de camp, par brevet du roi, daté de Blakembourg, le 15 novembre 1797, pour prendre rang du 15 mars 1794. Le comte de Lardenoy passa au service de sa majesté britannique en qualité de capitaine de la première compagnie de gentilshommes français, commandés par M: le comte d'Allonville, et s'embarqua à Brémen, en juin 1793, avec 300 gentilshommes sous ses ordres, pour former ce corps, et servir la cause du roi dans la Vendée; l'affaire de Quiberon empêcha l'exécution de ce plan. Il rentra en France, en avril 1814, fut fait lieutenant-général le 7 novembre, pour prendre rang du 13 août 1814, et nommé commandant de Toulon, d'où il fut obligé de se retirer, toutes les troupes de la garnison, sous les ordres du maréchal Masséna, gouverneur de la 8^e division, s'étant déclarées pour l'usurpateur, et ayant arboré le pavillon tricolore, le 11 avril 1815, dans la ville, le port et les forts. Rentré dans Toulon le 28 juillet 1815, il y comprima les malveillants, en expulsa un grand nombre de brigands révolutionnaires qui s'y étaient réfugiés sous la protection du maréchal Brune, successeur de Mas-

séna ; il rétablit l'autorité royale dans cette importante place, et y fit régner la tranquillité. Les habitants de Toulon ont exprimé, dans une adresse à S. M., les sentiments de reconnaissance dont ils étaient pénétrés pour cet officier général ; cette adresse est signée de toutes les autorités civiles et militaires, et des principaux membres de la noblesse du pays ; entr'autres signatures, on distingue celles de M. le marquis de Rivière, de M. de Missiessy, brigadier des armées du roi, de la Berthouye, maire de Toulon, et de tout le corps municipal, etc.

[Sa majesté le roi de Sardaigne ayant mis à la disposition du roi une dignité de chevalier grand-croix de l'ordre des S.S. Maurice et Lazare de Sardaigne, pour recompenser un officier-général français, qui aurait donné de grandes preuves de dévoûment à la cause royale pendant la dernière usurpation, le roi a honoré de cette marque éclatante de sa satisfaction le comte de Lardenoy, pour la conduite honorable qu'il a tenue dans le midi de la France à cette fatale époque. (Lettre de S. Ex. M. le duc de Feltre, ministre et secrétaire d'état de la guerre, du 2 avril 1816.)

Par une ordonnance du 11 avril 1816, sa majesté a nommé le comte de Lardenoy gouverneur de la Guadeloupe et de ses dépendances : cette faveur lui est annoncée comme une juste récompense de son constant dévoûment à la cause du roi, et une preuve de la haute confiance de Sa Majesté dans son caractère, à la fois, ferme et conciliant. (Lettre de S. Exc. M. le vicomte du Bouchage, ministre et secrétaire d'état de la marine et des colonie, du 23 avril 1816.)

Le comte de Lardenoy a eu de son mariage :

1° Charles-Anatole de Lardenoy, né au château de Termes en 1784, officier au service de sa majesté britannique, mort à Paramaribo, dans la Guiane-Hollandaise, le 28 septembre 1804 ;

2° Marie-Aurore de Lardenoy, née à Termes en décembre 1781, morte en avril 1796, à Guernesey.

3° Victoire-Olympe de Lardenoy, mariée en Angleterre, à Joseph-Pierre Laurent, marquis de la Vergne-Tressan, seigneur de Montbazin, émigré en 1791 ;

4° Honorée-Zoé de Lardenoy, mariée le 29 avril 1815, à Charles, comte de Fautras, sous-lieutenant des gardes-du-corps de S. A. R. Monsieur, frère du Roi.

Digitized by Google

Un certificat, délivré par M. d'Hozier, ancien juge d'armes de la noblesse de France, porte que :

« La maison de Lardenoy, originaire du duché de
» Luxembourg, a toujours joui des honneurs et privilèges
» réservés à l'ancienne noblesse, qui était alliée aux plus an-
» ciennes familles ; elle a plusieurs fois justifié la ligne de
» sa filiation noble, tant pour l'entrée dans les chapitres de
» Maubeuge, de Remiremont, et des comtes de Lyon,
» que pour la réception dans l'ordre de Malte, dans lequel
» ordre fut reçu, en qualité de chevalier, noble Christophe
» *de Lardenoy de Ville ;* que messire Philippe-Godefroy-
» Antoine-Joseph de Lardenoy, baron de Termes (cette
» terre ayant été érigée en baronnie en sa faveur en 1770),
» entra dans les pages de la petite écurie du roi en 1735,
» et que ledit messire Antoine-Philippe de Lardenoy y
» fut lui-même reçu, en ladite qualité de page, en l'année
» 1762. »

SECONDE BRANCHE.

Seigneurs de Naomé, en Ardennes.

VIII. Oger-Charles Lardenois-de-Ville, seigneur de Naomé, Durmort, etc., arrière petit-fils de Florent Lardenois-de-Ville, et de Marguerite de Mouzay, épousa Charlotte de Pouilly, dont il eut, entr'autres enfants :

IX. Le vicomte de Lardenois, seigneur de Naomé, député à l'état noble du duché de Luxembourg, massacré par les révolutionnaires français dans son château de Naomé, ainsi que son beau-frère le baron de Zroefeld, et son cousin le baron de Myon, en haine de leur attachement au roi, et de ce que le vicomte de Lardenois avait été en 1792 à Trèves, servir avec la noblesse de Champagne, dans la compagnie de son cousin le comte de Lardenois : étant mort sans alliance, en lui s'éteignit la branche des Lardenois, seigneurs de Naomé.

Louise-Elisabeth-Charlotte de Lardenois, sœur du précédent, vivante en 1816, a épousé en 1761, André, baron de Pouilly, seigneur de Cornay, Fléville, etc., dont elle a eu les enfants qui suivent :

1° Anselme de Pouilly, né le 21 février 1771, officier au régiment de la Reine, cavalerie, émigré en 1791, qui a fait toutes les campagnes de l'armée de Condé ;

Digitized by Google

2° Charles DE POUILLY, né le 25 février 1775, reçu comte de Lyon, sur ses preuves présentées en 1785;
3° Louis-Xavier DE POUILLY, né le 14 février 1777, reçu, comme son frère, comte de Lyon en 1785;
4° Louis-Albert DE POUILLY, né le 4 novembre 1779, reçu chevalier de Malte, de minorité, le 23 décembre 1785;
5° Anne-Barbe DE POUILLY, née le 13 décembre 1767, veuve, en premières noces, de N. de la Boulaye, seigneur du Bois de l'Hor, assassiné dans le pays de Luxembourg, et, en secondes noces, du baron de Goudenhoven, seigneur d'Aincreville;
6° Charlotte DE POUILLY, née le 23 février 1770, reçue chanoinesse de Maubeuge le 21 juin 1784;
7° Marie-Josephe DE POUILLY, née le 4 septembre 1772, chanoinesse de Maubeuge le 21 juin 1784;
8° Louise DE POUILLY, née le 26 octobre 1782, admise chanoinesse de Remiremont, sur les preuves faites par ses sœurs, de seize quartiers, huit de Pouilly et huit de Lardenois, plus trois ascendants au-dessus de la ligne paternelle et de la ligne maternelle.

Armes : « D'azur, à la fasce cablée d'argent. Devise : *Franc et loyal*; supports, deux léopards. »

D'ANDRÉ, famille originaire de la ville d'Annot, qui s'établit à Aix, il y a près de trois siècles.

I. Paul D'ANDRÉ, I^er du nom, souche de cette famille, épousa, le 6 décembre 1604, Gaspard de Félix, fille de noble Philippe de Félix, des comtes du Muy, de Grignan et marquis d'Olières, et de Marguerite de Loques-Puy-Michel. Il en eut :

II. Balthazard D'ANDRÉ, I^er du nom, reçu conseiller en la cour des comptes, le 25 juin 1637. Il épousa Claudine de Signier-Piozin, dont il eut :

III. Balthazard D'ANDRÉ, II^e du nom, conseiller en la même cour, marié le 24 septembre 1664, avec Gabrielle de Meyronnet. De ce mariage naquirent :

1° Paul, dont l'article suit :

2° Jacques, capitaine d'infanterie, mort sans postérité;

Digitized by Google

3° Catherine, mariée à Jean de Bonet, seigneur de Costefrède, conseiller en la cour des comptes, fils de Pierre de Bonet et de Marguerite de Roquebrune.

IV. Paul d'ANDRÉ, IIe du nom, écuyer, épouse Françoise de Gaufridy, fille de Jean-François de Gaufridy, des barons de Trêts, conseiller au parlement de Provence, et d'Anne de Grasse de Moans, sa seconde femme. Il eut de ce mariage :

1° Jacques-Joseph, dont l'article suit,
2° Philippe, capitaine au régiment de Médoc, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis;
3° Gabrielle Thérèse, mariée, le 16 février 1755, avec Jacques de Clapiers, Ve du nom, seigneur de Colongue, fils de Lazare de Clapiers, seigneur de Colongue, et de Françoise de Maurel de Volone.

V. Jacques-Joseph D'ANDRÉ, était conseiller en la cour des comptes en 1757.

VI. Jean D'ANDRÉ, Ier du nom, domicilié dans la province du Comtat, eut pour fils :

VII. Jean D'ANDRÉ, IIe du nom, qui s'est établi en Russie; il est chevalier de l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem.

Armes : « D'or, au sautoir de gueules. »

CARR ou CARRE DE LUZANÇAY ET DE CARREVILLE, famille noble, originaire de la Grande-Bretagne, et divisée en plusieurs branches. Les unes existent tant en Angleterre, qu'en Ecosse, et les autres sont fixées en France depuis plusieurs siècles.

Les branches établies dans la Grande-Bretagne y sont connues sous le nom de *Carr*, CARRE, *Karr*, KERR, KARRY, CARREY, CARREW; elles reconnaissent toutes, pour auteurs les CARR ou KERR, ducs de ROXBURGH-CESFORD.

Nicolas CARRE, écuyer, vivait en Angleterre en 1372, il signa avec plusieurs grands du royaume, à Westmunster, le 20 juillet de ladite année 1372, l'acte par lequel Edouard III, roi d'Angleterre, donnait à Jean IV,

Digitized by Google

duc souverain de Bretagne et comte de Montfort, les ville et château de Richemont dans le comté d'Yorck.

Thomas CARRE, marié avec Marguerite Spencer, sœur d'Henri Spencer de Beaufort, duc de Sommerset, eut entr'autres enfants :

Guillaume CARRE DE COCKINGTON, qui épousa vers l'an 1520, Marie de Boulen, fille de Thomas de Boulen, lord d'Angleterre, comte d'Ormond, chevalier de la Jarretière, et de Jeanne Clinston. (On sait qu'Henri VIII, roi d'Angleterre, épousa Anne de Boulen, marquise de Pembroocke, laquelle fut mère d'Elisabeth, reine d'Angleterre, de glorieuse mémoire ; ce qui donne à la maison de Carre, une alliance avec la dynastie d'Henri VIII).

Gratien CARR, ou CARRE, sieur de Saint-Quentin et de Remisny, en Normandie, qui fut lieutenant du seigneur d'Aubigny, du nom de Stuart, dont il était parent allié, et qui épousa vers l'an 1540, damoiselle Jeanne Jouvenel des Ursins, sœur des baronnes de Bethune et de Renty, dont la fille Louise Carr ou Carre, épousa Louis de Harlay, sieur de Cely, septième fils de Louis de Harlay, sieur de Cely, de Sancy, etc., et de Geneviève de Cœur.

Le chevalier CARRE que la reine Elisabeth, envoya en l'an 1585, vers le pape Sixte V, et qui resta en cette qualité plusieurs années près de ce pape.

Robert CARRE, qui fut garde des marchés d'Ecosse en 1598, 40e année du règne d'Elisabeth; lord Carre Lexington, dans le comté d'Yorck, en 1622, 19e année du règne de Jacques Ier, et ensuite duc de Montmoult, en 1625, 1re année du règne de Charles Ier, roi d'Angleterre.

Robert CARRE qui, noble du royaume d'Ecosse fut comte de Sommerset, lord d'Angleterre, chevalier de l'ordre royal de la Jarretière, grand-trésorier d'Ecosse, etc., et qui épousa, en l'année 1613, Françoise Howard, fille de Thomas Howard, lord d'Angleterre, duc de Norfolck, comte de Suffolck, etc.

Lesquels Carr ou Carre portaient leurs armoiries de même que les portent lesdits Carre sieurs de Carreville et de Luzançay.

La maison de Carre a donné un grand-trésorier d'Ecosse et d'Angleterre, dans la personne de Nicolas CARRE; plusieurs chevaliers de l'ordre royal de la Jarretière et de Saint-Georges; des grands-écuyers d'Angleterre; des gouverneurs de provinces et de places militaires ; des géné-

Digitized by Google

raux de terre et de mer ; des lords députés, etc. etc. ; et a pris des alliances dans les maisons les plus illustres de la Grande-Bretagne.

De la branche aînée existante en Angleterre était M. de Carr, qui s'établit à *Monaco*, vers la fin du seizième siècle, et dont les enfants vinrent se fixer en Provence ; leurs descendants furent reconnus et maintenus dans leur noblesse d'ancienne extraction du royaume d'Ecosse, par l'arrêt de la chambre de réformation de noblesse de ladite province, de l'an 1660. De cette branche de Provence est issu le chevalier Hercule de Carr, ancien capitaine au régiment de Normandie infanterie, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, qui émigra en 1791, et qui existe à Poitiers (1816) où il est marié avec mademoiselle de Vernon, sœur de madame la marquise de Frottay de la Meslière, et de madame la baronne de Saisseval.

La branche de LUZANÇAY et DE CARVILLE, établie en Bretagne, a fait ses preuves de noblesse, l'an 1698, pardevant les commissaires-généraux du conseil, députés sur le fait de la noblesse et des armoiries ; et en 1708, pardevant messire Antoine-François Ferrand, commissaire-député par le Roi, pour la réformation de la noblesse en Bretagne. Les titres de cette maison ont été vérifiés en 1782, par M. Cherin, généalogiste des ordres du Roi. Cette branche est représentée aujourd'hui (1816) par les quatre enfants de feu messire Charles-Auguste CARRE, chevalier, seigneur de Luzançay et du Pou, ancien commissaire de la marine du Roi, et de dame Anne-Elisabeth de Montigny, dame du Thymeur ; je les rapporte ici :

I. Messire Nicolas-Charles CARRE DE LUZANÇAY, chevalier, sieur de la Hautière et du Pou, né à Lorient, le 25 septembre 1758 ; fut nommé par messieurs de la noblesse de Bretagne extraordinairement assemblés en 1789, à l'occasion du commencement de la révolution, l'un de ses neuf commissaires, poste qu'il occupa constamment jusqu'à l'arrestation sacrilège faite à Varennes, le 22 juin 1791, de Sa Majesté le roi Louis XVI. Après quoi, il fut se réunir où l'honneur et le devoir appelaient la noblesse et tous les vrais et fidèles français, aux armées royales, sous le commandement de leurs altesses royales les Princes, frères

Digitized by Google

de Sa Majesté. Il servit à ces armées dans la compagnie, n° 4, du corps de la marine royale de France, commandé par M. le général comte d'Hector, lieutenant-général des armées du Roi, ensuite dans les compagnies nobles de Bretagne, commandées par M. le marquis de la Portevézine, officier-général de la marine royale, et enfin, comme aide-de-camp de M. le général comte d'Hector, qu'il accompagna en cette qualité lorsqu'il passa en 1794, en Angleterre. Il a épousé, par contrat passé en l'étude de mᵉ Guillet, notaire à Nantes, le 14 mai 1811, noble demoiselle Marie Binet de Jasson, née à Nantes, le 31 mars 1784, fille de messire Jean-Marie-Philippe Binet de Montifroy-Jasson, chevalier, marquis de Jasson, sieur du Ponceau, de la Bourgonnière, et autres lieux, ancien écuyer du Roi, lieutenant-colonel d'infanterie, et chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, et de dame Marie-Angélique le Long de Grandlieu, et petite-fille de feu messire Jean-Marie-Victor Binet de Montifroy-Jasson, chevalier, comte de Jasson, sieur de Matnoe, de Vigneu, de la Blottière, du Boistillac, du Pelerin, et autres lieux, qui fut successivement lieutenant aux Gardes-Françaises, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, et grand-bailly d'épée, et commandant de la noblesse au Comté-Nantais, en Bretagne. De ce mariage sont issus :

1° Nicolas-Pierre-Victor Carre de Luzançay, né à Nantes, le 13 septembre 1812;
2° Charles-Henri-Philippe Carre, chevalier de Luzançay, né à Nantes, le 1ᵉʳ février 1816;
3° Marie-Elisabeth Carre de Luzançay, née à Nantes, le 7 juillet 1814.

II. Pierre-Antoine-François-de-Salles CARRE, chevalier DE LUZANÇAY, né à Lorient, le 4 mai 1766; fut après ses preuves de noblesse, sur titres vérifiés, certifiées au Roi, le 7 mai 1882, par M. Bernard Cherin, écuyer, généalogiste des ordres du Roi, reçu aspirant-garde de la marine du Roi, au département de Brest, ensuite successivement garde de la marine en 1783, élève de la marine première classe en janvier 1786, lieutenant des vaisseaux du Roi du 25 octobre 1789, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, par brevet du 15 juin 1791; fit, embarqué en 1791 sur la frégate du Roi l'*Es-*

pérance, le voyage autour du monde, et fut à la recherche de la Peyrouze, expédition ordonnée par Sa Majesté le Roi Louis XVI, de sainte et immortelle mémoire, sous le commandement de M. le comte d'Entrecasteaux-Bruny; enfin, en 1814, pensionné par S. M. le Roi Louis XVIII, avec le brevet de capitaine de ses vaisseaux. Il a épousé, par contrat passé en l'étude de mᵉ Guillet, notaire à Nantes, le 13 avril 1807, noble demoiselle Suzanne-Gabrielle-Joséphine-Marie de la Poëze, dame du Puyzet, née au château de la Collessière, le 27 mars 1790, fille de feu messire Réné-François-Aimé de la Poëze, chevalier, sieur de la Collessière, et autres lieux, et de dame Marie-Rénée-Ambroisine des Portes Saint-Père. De ce mariage sont issus :

1° Nicolas-Louis-Adolphe Carre de Luzançay du Puyzet, né à Nantes, le 7 avril 1811;
2° Charles-Pierre-Joseph Carre, chevalier de Luzançay du Puyzet, né à Nantes, le 17 avril 1815;
3° Ambroisine-Victorine Carre de Luzançay du Puyzet, née à Nantes, le 12 novembre 1808.

III. Antoinette-Charlotte-Laurence Carre de Lazançay, née à Lorient, le 26 mars 1760; mariée, par contrat passé en l'étude de Mᵉ Foucaut-de-Pavent, notaire royal à Paris, le 24 octobre 1784, et par dispenses du pape, à son cousin-germain maternel, messire Jacques-Jérôme-Antoine Trublet, écuyer, sieur de la Villejégû, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, lieutenant en juillet 1784, et depuis capitaine des vaisseaux du Roi, d'une famille noble de Bretagne, fils de Michel Trublet, écuyer, sieur de la Villejégû, de la Flaudaye, etc., ancien capitaine des vaisseaux de la compagnie royale des Indes, et de dame Anne-Marguerite-Antoinette de Montigny. De ce mariage sont issus : Joseph-Constant Trublet, écuyer, sieur de la Villejégû, né à Rennes, en 1802, et deux demoiselles.

IV. Emilie-Constance-Elisabeth Carre de Luzançay, née à Lorient, le 26 mai 1761.

D'une autre branche de cette famille, issue d'un frère puîné de feu messire Nicolas Philippe Carre de Luzançay, écuyer, sieur de la Hautière, etc., en son vivant, commissaire-général et ordonnateur de la marine du Roi, à Nantes, aïeul des susdits, sont issus par les femmes :

Digitized by Google

1° Le baron du Bouzet, né en avril 1769, officier dans le régiment de Bourbon, infanterie, en 1788;

Et son frère, dit le vicomte du Bouzet, né en juin 1776; tous deux enfants de messire Armand-Jean-François du Bouzet, chevalier, comte du Bouzet, ancien lieutenant-colonel du régiment d'Eu, infanterie, et chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, d'une famille noble du Languedoc, et de demoiselle Anastasie-Marie-Thérèse Carre de Brilly, décédée en novembre 1781;

2° Madame de Belcastel, née de Gavarret, en avril 1781, fille de feu messire Pierre de Gavarret, chevalier, marquis de Gavarret, en Gabardan; ancien colonel d'infanterie, et chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, d'une famille noble du Languedoc, qui a donné un grand-prieur de Toulouse, dans l'ordre de Malte, en l'année 1333, et de demoiselle Louise-Céleste-Emilie-Thérèse Carre de Brilly.

Armes : « Des Carr, ou Carre de Luzançay, sieurs de » Carreville, de la Hautière, de Brilly et de Coulanges : » D'azur, au chevron d'argent chargé de trois molettes » d'éperon de gueules; au franc canton d'or, chargé d'un » lion du troisième émail; Cimier, un soleil d'or, avec » la devise : *Nusquam devius.* Quelques-uns ont pris aussi » pour devise : *Nullibi solidius*; pour supports, deux » lions d'or. Quelques-uns ont pris aussi pour supports, » à dextre, une licorne d'argent accornée de sable; et à » sénestre, un lion de gueules, couronné d'une couronne » de comte, d'or ».

Ces armoiries ont été enregistrées, à l'Armorial et Nobiliaire général de France, en 1698; d'après l'ordonnance, à ce sujet, de messieurs les commissaires-généraux du conseil sur le fait de noblesse et des armoiries. On les trouve aussi inscrites dans le Promptuaire-Armorial général de Jean Boisseau, imprimé in-fol°, à Paris, en 1658.

MONGEOT D'HERMONVILLE ET DE CHRISTON, famille noble originaire de Champagne.

I. Pierre de Mongeot, écuyer, sieur de Saucourt, est

mentionné dans un acte du 5 décembre 1526, sous le scel de la prévôté de Wassy; il eut pour fils:

II. N.... DE MONGEOT, dont le nom de baptême n'est pas connu, mais il est personnellement mentionné dans le cartulaire de la fabrique de la paroisse de Saint-Laurent de Vaucouleurs; il laissa les enfants qui suivent :

1° Jean de Mongeot, Ier du nom, écuyer, sieur du Prétranché et de Sompsois; prévot pour le roi, en la vicomté de Vaucouleurs, était mort dès l'an 1576; ce qui est prouvé par une inscription que l'on a trouvée dans l'église de Notre-Dame de Vaucouleurs, avec un écusson aux armes de ladite famille; cette inscription portait : *Cy git noble Jehan Mongeot, en son vivant prévost de Vaucouleurs, qui trespassa le* 12 *jour d'aoust* 1576. *Priez Dieu pour son ame.* Il avait épousé, le 11 juin 1538, Jacquette le Boucherat, fille de noble Pierre le Boucherat; et de N... Govet;

2° Didier, dont l'article vient :

III. Didier DE MONGEOT, écuyer, seigneur de Saint-Vrain, laissa les enfants qui suivent :

1° Pierre de Mongeot, écuyer, prévôt de Vaucouleurs, mort le 13 mars 1574, avait épousé Jeanne Franche, de laquelle il ne laissa point d'enfants, et qui se remaria à Christophe Thomassin, écuyer, seigneur de Humbrescœur;

2° Christophe, dont l'article viendra;

3° Jean, écuyer, qui reçut en partage, le 5 octobre 1587, le fief de Rollecombois;

4° Renée, mariée à Claude de Bar, écuyer, seigneur de Vitry-la-ville et de Vély;

5° Catherine, mariée à Jean de Salles, chevalier, seigneur de Gombervaux.

IV. Christophe DE MONGEOT, Ier du nom, écuyer, sieur du Prétranché et de Sompsois, épousa, le 22 juin 1586, Nicole Clément, fille de noble Jacques Clement, seigneur de l'Épine, bailli de Châlons, et de Marie Dominé; il testa le 16 février 1591, et laissa les enfants qui suivent :

1° Jacques, dont l'article viendra :

2° Marie, qui épousa 1° N... Leclerc; 2° Pierre Lallemant, écuyer, seigneur de Lestrée.

Digitized by Google

V. Jacques de Mongeot, écuyer, seigneur de Saint-Euphraise et du Prétranché, épousa à Reims, le 6 février 1611, Elisabeth Beguin, fille de Jean Beguin, seigneur de Châlons-sur-Vesle, et de Nicole de Paris; il laissa de son mariage:

1° Pierre de Mongeot, seigneur de Saint-Euphraise;
2° Christophe II, dont l'article viendra;
3° Jean, prieur et seigneur de Trouhault;
4° Nicole, femme de Claude de Linage, écuyer, seigneur de Chéniers.

VI. Christophe de Mongeot, IIe du nom, écuyer, seigneur d'Aguillecourt et autres lieux, épousa, le 12 septembre 1655, Marie Marlot, de laquelle il eut:

1° Jean II, qui suivra:
2° Jacques-Christophe de Mongeot, écuyer, seigneur de la Bouteillerie et d'Aguillecourt, né le 2 septembre 1662, capitaine dans le régiment du roi en 1696, a laissé de Marie de Paris, son épouse; 1° Jean-Baptiste, qui fut chevau-léger de la garde du roi; 2° Jacques-Christophe, brigadier des chevau-legers, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, qui a laissé plusieurs enfants, dont un fils, élève de l'école royale et militaire, sous-lieutenant au régiment de Provence, émigré en 1791;
3° Jean Joseph, prieur et seigneur de Trouhault, et de Notre-Dame d'Y;
4° Nicolas-Claude de Mongeot, écuyer, seigneur de Champagne, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis; il fut maintenu dans sa noblesse par M. de Lescalopier, intendant de Champagne, en 1718; il était capitaine dans le régiment du roi infanterie, en 1695. Il épousa Madeleine Regnart, dont il eut: 1° Jean-François de Mongeot, écuyer, seigneur de Champagne, capitaine au régiment de Ségur, infanterie, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis; 2° Antoine-Nicolas, prieur et seigneur de Trouhault; et 3° Françoise Magdelier;
5° Remiette de Mongeot, mariée à Jean-Baptiste Picot, baron de Couvray;
6° Marie-Anne, femme de Joseph Cocquebert, sieur de Bulain;
7° Anne-Remiette de Mongeot, vivante en 1703.

Digitized by Google

VII Jean DE MONGEOT, IIe du nom, seigneur de Chéniers, d'Hermonville, de Toussicourt et autres lieux, fut gentilhomme de la vénerie du roi, le 1er septembre 1691. Il obtint un jugement de maintenue de noblesse d'ancienne extraction, de M. Larcher, intendant de Champagne le 25 juin 1698, et avait épousé, le 14 juin 1692, Jeanne-Remiette Ravineau de Toussicourt, de laquelle il eut :

1° Jacques-Christophe, dont l'article suivra ;
2° Remiette, mariée le 27 février 1731, avec Félix-Roland de Vrevins, seigneur de la Grange-aux-Bois ;
3° Anne, née le 17 juin 1701.

VIII. Jacques-Christophe DE MONGEOT, écuyer, seigneur d'Hermonville, maréchal-des-logis des chevau-legers de la garde du roi, mestre de camp de cavalerie, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, a épousé, le 21 mars 1734, Benigne-Henriette-Angelique de Champagne, dame de Leuse, fille de Henri-Claude de Champagne, vicomte de Coudry, major du régiment d'Hartus, cavalerie, et de Marie-Françoise de Saint-Maurice; de ce mariage vinrent :

1° Marie-Louis-Nicolas de Mongeot, chevau-léger de la garde du roi, capitaine de cavalerie, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, marié à Elisabeth de la Salle, de laquelle il eut un fils unique, nommé *Henri-Louis-Jean-Baptiste*, lieutenant au régiment de Penthièvre, infanterie, émigré en 1791, qui a fait la campagne de 1792, dans la compagnie noble de Champagne; il s'est marié à N.... de Bignicourt, dont il a une demoiselle nommée *Félicité ;*
2° Anne-Nicolas, dont l'article viendra ;
3° Remiette-Henriette,
4° Françoise-Louise-Angelique.

IX. Anne-Nicolas DE MONGEOT, sieur d'Hermonville, né le 5 février 1746, élève de l'école royale et militaire, chevalier novice de Saint-Lazare et de Notre-Dame de Mont-Carmel, était chevau-leger de la garde du roi, réformé avec le brevet de capitaine, lorsqu'il émigra en 1791. Il fit la campagne de 1792, sous les ordres des princes, en qualité de brigadier de la première compagnie noble d'ordonnance. Il est mort en 1806, chevalier de l'ordre royal et

Digitized by Google

militaire de Saint-Louis ; il avait épousé Marguerite-Pernette-Gabrielle Perenet, de laquelle il laissa :

X. Henri-Nicolas DE MONGEOT-D'HERMONVILLE, écuyer, né à Reims le 17 juillet 1770, officier au régiment de royal Auvergne, a émigré en 1791, fait la campagne dans la 1re compagnie noble d'ordonnance ; il a donné des preuves de son dévoûment à l'auguste maison des Bourbons à l'époque de la première et de la deuxième restauration ; et des certificats authentiques des premières autorités, qui nous ont été mis sous les yeux, prouvent que la commune de Champigneul, dont il est maire depuis huit ans, doit à ses soins et à ses *sacrifices personnels*, d'avoir été préservée de beaucoup de malheurs et de vexations (ce sont les propres expressions du certificat du préfet). Par ordonnance du 21 février 1815, S. M. Louis XVIII, l'a autorisé à joindre le nom de *Christon* à celui de *Mongeot*, son épouse Marie-Louise-Marguerite, étant la fille unique de Louis-François Marchant de Christon, lieutenant au régiment de Flandres, infanterie, émigré, adjudant de la légion de Rohan, *fusillé* à Quiberon ; et de Marie-Charlote d'Argent ; de ce mariage sont issus :

1° Alphonse de Mongeot de Christon, né le 11 novembre 1808 ;
2° Anastasie de Mongeot de Christon, née le 11 novembre 1806 ;
3° Blanche de Mongeot de Christon, née le 18 janvier 1810.

Armes : « D'azur, à trois glands d'or, surmontés d'une coquille d'argent. »

BARBEYRAC ou BARBEIRAC, marquis de Saint-Maurice, en Languedoc, maison ancienne, originaire du Haut-Languedoc, où elle possédait autrefois la seigneurie du lieu de Barbeyrac, près de Carcassonne. On trouve les seigneurs de cette maison dans les actes les plus anciens de cette province.

Bérenger de Barbeyrac, assista comme témoin à l'acte d'union de l'abbaye de Saint-Gilles à celle de Clugny, en 1066 (Histoire de Languedoc, tome II, preuves, p. 255.)

Ermengaud de Barbeyrac fut compris dans l'acte de soumission des nobles du comté de Carcassonne, rebelles au

Digitized by Google

vicomte Bernard Aton en 1141. Guillaume et Xabert de Barbeyrac son frère, furent témoins à un acte concernant Raimond Trencavel, en 1153. (*Ibidem*, tome II, preuves, pag. 428 et 544.)

Raimond Ermengaud de Barbeyrac, qualifié chevalier, prêta serment en cette qualité, ainsi que Xabert de Barbeyrac, et Arnaud-Guillaume son frère, en faveur du fils du vicomte Roger en 1191. Il fut témoin à l'acte par lequel le vicomte de Beziers substitue ses biens au comte de Foix en 1224. (*Ibidem*, tome III, preuves, p. 170 et 290.)

Xabert de Barbeyrac fut présent, avec le vicomte de Castelnau, au contrat de mariage de Jacques, infant d'Arragon, avec Esclarmonde, fille du comte de Foix, en 1275. De Xabert de Barbeyrac, était issu Jacques de Barbeyrac, qui suit, depuis lequel nous rapporterons la filiation.

I. Jacques DE BARBEYRAC, est mentionné comme père de noble Giraud de Barbeyrac, damoiseau, dans un hommage du 27 mars 1372.

II. Guiraud DE BARBEYRAC, damoiseau, rendit hommage au roi le 25 février 1389, pour des fiefs situés à Barbeyrac et à Milhes. Il rendit un second hommage la même année 1389 Il fut père de Roger qui suit.

III. Roger DE BARBEYRAC donna pouvoir pour rendre hommage en son nom pour un fief lui appartenant, le 18 mai 1425.

IV. Antoine DE BARBEYRAC, petit-fils de Guiraud, damoiseau, se maria à Saint-Barthelemy de Meil, en Vivarais, le 25 octobre 1490. Dans son contrat de mariage, il est dit fils de Roger. Il s'établit en Provence sur la fin du quinzième siècle, et il est qualifié dans un ancien acte, issu d'une maison très-antique et d'ancienneté fort noble. Le seigneur de Barbeyrac, son cousin, fut compris dans le rôle du ban et arrière-ban de la sénéchaussée de Carcassonne en 1529. Antoine eut pour fils:

1° Guillaume, dont l'article suit:

2° Barthélemi de Barbeyrac, qui forma la branche établie à Saint-Martin de Castillon, diocèse d'Apt, d'où sortirent deux autres branches, dont l'une s'éteignit par la mort d'Etienne de Barbeyrac, écuyer, marié en 1619, avec demoiselle Sybille de Bagnet, fille de noble Pierre de Bagnet, écuyer, dans le

Digitized by

Comtat-Venaissin ; et l'autre prit fin dans la personne de noble Georges de Barbeyrac, marié le 20 janvier 1664, avec Marie de Grossy, fille de noble Antoine de Grossy, et de demoiselle de Staveneau, de la ville d'Apt, mort à Viens, sans laisser de postérité.

V. Guillaume DE BARBEYRAC, passa plusieurs actes en Provence en 1544 et 1566. Il eut de son mariage avec demoiselle Esprite Dubois, Jean, qui suit :

VI. Jean de Barbeyrac, gouverneur de Viens, fut marié le 12 septembre 1573, avec Marguerite de Blain, fille de noble Jean de Blain, de la ville de Manosque. Il fut tué au service du roi en 1591. Il eut pour témoin de son mariage Gaspard de Barbeyrac, seigneur de Ranques, si connu dans les guerres de religion sous le nom de *Ranques*. Celui-ci fut, d'après tous les historiens du temps, l'un des chefs les plus distingués du parti protestant, et l'homme de confiance du prince de Condé dans toutes ces guerres. Il s'empara de l'île d'Oléron en 1585, et en fut nommé gouverneur. Après la paix signée par Henri IV, il sortit de France pour cause de mécontentement et se retira en Prusse, où l'on ignore si la descendance a été continuée jusqu'à nos jours sous le nom de *Barbeyrac* ou celui de *Ranques*. Il s'était marié avec Louise Dupuy-Montbrun. (Histoire de France, par Jean de Serre, tome I, p. 813. — De Thou, p. 384 et suiv. — D'Aubigné, chap. II, intitulé, *Siége de Brouage*, tome III, p. 120 et 215.) Jean de Barbeyrac eut quatre enfants :

1° Henri, dont l'article suit ;
2° Jacques, 3° Hercule, 4° Pierre de Barbeyrac, écuyers, qui transigèrent avec leur frère aîné le 24 novembre 1621.

VII. Henri DE BARBEYRAC, écuyer, fut institué héritier de la dame Claude de Blain, sa tante, veuve de noble Bernardin de Pontis, seigneur d'Horties, le 9 février 1608. Il obtint du parlement de Grenoble, par un arrêt du 20 mai 1659, la restitution d'une propriété acquise par noble Guillaume de Barbeyrac son aïeul. Il fut marié le 2 juin 1624, avec demoiselle Julie de Baille, fille du capitaine Charles de Baille, de la ville de Seyne. Il eut de son mariage ;

1° Jean de Barbeyrac, écuyer, qui forma en Pro-

Digitized by Google

vence une seconde branche dont la noblesse fut reconnue par les commissaires du roi, chargés de la vérification des titres de noblesse dans cette province, et qui subsista jusqu'en l'année 1774, époque du décès de noble Jean-Henri de Barbeyrac, écuyer, le dernier de cette branche, mort à Céreste, sans avoir été marié, après avoir institué le baron de Castelet, héritier de tous ses biens;

2° Charles de Barbeyrac, marié à Montpellier, dont l'article suit;

3° Antoine de Barbeyrac, marié à Beziers, avec demoiselle de Gelly, sorti de France après la révocation de l'édit de Nantes, père du célèbre Jean Barbeyrac, si connu dans toute l'Europe par ses ouvrages sur le droit public, et l'un des savants les plus distingués qu'ait produits cette famille. (Voyez son article et celui de Charles Barbeyrac dans le dictionnaire de Moréri, et dans tous les dictionnaires des hommes illustres.)

4° Jaquelin de Barbeyrac, non marié.

VIII. Charles DE BARBEYRAC, fut marié le 2 mai 1656, du consentement d'Hercule de Barbeyrac, écuyer, son oncle, avec demoiselle Catherine de Brueys. Il fut nommé tuteur de nobles Henri et Antoine de Barbeyrac ses neveux, le 22 septembre 1664. Il eut de son mariage Henri, qui suit.

IX. Henri DE BARBEYRAC, seigneur de Maureillan, rendit hommage pour les fiefs qu'il possédait dans le comté de Mauguio, le 1er juin 1711. Il fut maintenu dans son ancienne noblesse par jugement de M. de Lamoignon de Baville, intendant de Languedoc, le 20 août 1716. Il eut de son mariage, avec demoiselle Charlotte de Paul:

1° Antoine, seigneur de Saint Maurice, qui suit;

2° Charles, sieur de Maureillan.

X. Antoine DE BARBEYRAC, seigneur de Saint-Maurice, fut marié le 10 février 1719, avec Gabrielle de Benoît de Laprunarède, fille de Philippe de Benoît, seigneur de Laprunarède et de Catherine de Ginestous. Il institua son fils aîné héritier de tous ses biens, par acte du 4 juin 1728. Il eut pour enfants:

1° Antoine, marquis de Saint-Maurice, qui suit;

Digitized by Google

2° Charles, seigneur de Souvigné, qui a fait la branche de Souvigné, rapportée ci-après ;

3° Antoine-Jean, chevalier de Laprunarède, capitaine au régiment de Flandres, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, mort sans avoir été marié ;

4°. François, comte de Saint Maurice, qui a fait la branche de Terrefort, rapportée ci-après ;

5° Marianne-Gabrielle, religieuse au couvent de Sainte-Catherine, à Montpellier, ordre de Saint-Dominique.

XI. Antoine DE BARBEYRAC, marquis de Saint-Maurice, seigneur de Saint-Aunez, Laprunarède, le Castelet, Bosgros, la Dominicature, les Barbolennes, le mas d'Autrivenc et la Cisternette, fut marié le 15 novembre 1751, avec Marie-Anne-Angélique-Antoinette de Saintaurant, fille de Jean-Claude de Saintaurant, seigneur de Casalis, conseiller à la cour des comptes, aides et finaces de Montpellier, et de Marie de Pujol de Beaufort. Il obtint du roi, au mois de mai 1753, l'érection de ses terres en marquisat, sous le nom de *marquisat de Saint-Maurice*, en considération de l'ancienneté de sa noblesse et des services de sa famille. Ces lettres-patentes furent enregistrées au parlement de Toulouse, à la cour des comptes, aides et finances de Montpellier, et au bureau des finances de la même ville, les 17 et 29 août et 1er septembre de la même année. Il eut de son mariage :

1° Charles-Marie, qui suit :

2° Jean-Joseph-Martin, seigneur de Journac, qui a formé la branche de Journac, rapportée ci-après ;

3° Joseph-Henri, chevalier de Saint-Aunez de Saint-Maurice, successivement officier au régiment de Vivarais, émigré en 1791, capitaine dans la légion de Montalembert, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis et de la légion d'honneur, a servi avec distinction dans les armées du dehors et dans la dernière campagne du Midi, et réside aujourd'hui à Montpellier ;

4° Elisabeth-Adélaïde, mariée le 15 février 1786, avec messire Auguste-Marc-Antoine de Sambucy, baron de Sorgues ;

5° Marie-Gabrielle, mariée, le 19 novembre 1784,

Digitized by Google

avec M. François de Peyrot de Valhausy, baron de Brousse, conseiller en la cour du parlement de Toulouse;
6° Pauline-Marie, mariée avec messire Jean-Jacques-Louis Durand, seigneur de Lunelviel et de Saint-Just, président en la cour des comptes, aides et finances de Montpellier.

XII. Charles-Marie DE BARBEYRAC, marquis de Saint-Maurice, seigneur de Saint-Aunez, etc., fut institué héritier de la dame marquise de Saint-Maurice, son aïeule, par testament du 7 novembre 1767. Il fut nommé député aux états-généraux par la noblesse de la sénéchaussée de Montpellier, et il fut reçu comme tel dans la chambre de la noblesse à Versailles, le 11 mai 1789. Il signa en cette qualité les déclarations et protestations d'une partie des députés des trois ordres contre les décrets de cette assemblée. Il s'est marié à Paris au mois de septembre 1790, avec demoiselle Louise-Marie-Bonne Colheux de Longpré, dont il a eu :

1° Adolphe-Louis-Joseph-Charles, comte de Saint-Maurice, qui a servi avec distinction dans les volontaires royaux à cheval, et en qualité d'aide-de-camp de M. le lieutenant-général comte de Pelissier, dans l'armée du Midi;
2° Frédéric-Marie-Aimé, vicomte de Saint-Maurice, successivement sous-lieutenant dans le second régiment des Cuirassiers, nommé par le roi en 1814 brigadier dans la seconde compagnie des Mousquetaires de la garde du roi, aujourd'hui (1816) capitaine-commandant avec rang de chef d'escadron dans le second régiment des Cuirassiers de la garde royale, chevalier de la légion d'honneur;
3° Ernestine-Henriette-Charlotte;
4° Léon-Marie-Aimé, en bas âge.

SECONDE BRANCHE.

Seigneurs de Souvigné.

XI. Charles DE BARBEYRAC DE SAINT-MAURICE, seigneur de Souvigné en Augoumois, second frère d'Antoine, marquis de Saint-Maurice, fut successivement capitaine dans le régiment de Brissac, et chevalier de l'ordre royal et mi-

Digitized by Google

litaire de Saint-Louis. Il se maria à Saintes, avec demoiselle Angelique-Pauline de Beauchamp. Il eut de son mariage :

1° François-Alexandre, qui suit ;
2° Pauline-Sophie, mariée à M. le chevalier de Touzalin, d'une ancienne noblesse de Poitou.

XII François-Alexandre DE BARBEYRAC, comte de Saint-Maurice, successivement garde de la marine au département de Rochefort, et émigré en 1791, a servi dans la compagnie des gentilshommes de Saintonge, sous les ordres des princes français. Il s'est marié à Orléans, en 1810, avec demoiselle Aglaé de Neuvy, dont il a :

1° Charles-François, né le 2 novembre 1811 ;
2° Marie-Thérèse-Anne ;
3° Pauline-Félicie, en bas âge.

TROISIÈME BRANCHE.

Seigneurs de Terrefort.

XI. François DE BARBEYRAC, comte de Saint-Maurice, troisième frère d'Antoine, marquis de Saint-Maurice, seigneur de Terrefort et de Fougères en Saintonge, fut successivement capitaine dans le régiment de Brissac, et chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis. Il est mort à Saintes en 1788. Il s'était marié à Saintes, en 1760, avec dame Marie-Françoise Leberton de Bonnemie, veuve de messire Michel-César Boscat de Réal, comte de Mornac, dont il eut deux enfants :

1° Marie-Alexandre, qui suit ;
2° Marie-Louise-Charlotte, mariée à messire le vicomte Michel du Bouzet.

XII. Marc-Alexandre DE BARBEYRAC-DE-SAINT-MAURICE, lieutenant de vaisseau du roi au département de Rochefort, est mort en 1799. Il avait été marié en 1790, avec demoiselle Marie-Charlotte Huon de Rosnes, dont il a eu quatre enfants :

1° Lydie de Barbeyrac de Saint-Maurice, née en 1791, mariée, en 1812, à messire Nicolas Lelors de Larray, lieutenant colonel de cavalerie, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, officier de la légion d'honneur ;

Digitized by Google

2° Zoé de Barbeyrac de Saint-Maurice, née en 1795, mariée à messire le comte François-Leon de Mornac, son cousin, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis;

3° Joseph de Barbeyrac, comte de Saint-Maurice, né en 1796, capitaine-lieutenant au second régiment d'infanterie de la garde royale;

4° Gustave de Barbeyrac de Saint-Maurice, né en 1798, sous-lieutenant dans la légion de l'Orne.

QUATRIÈME BRANCHE.

Seigneurs de Journac.

XII. Jean-Joseph-Martin DE BARBEYRAC-DE-SAINT-MAURICE, second fils d'Antoine, marquis de Saint-Maurice, est devenu seigneur de Journac, par testament de feu messire Jacques de Massauve, seigneur de Journac, du 4 avril 1780. Il a été successivement capitaine dans le régiment de Vivarais, écuyer de MADAME, comtesse d'Artois, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis. Il est entré aux états de Languedoc comme envoyé de la noblesse pour la baronnie de Tornac, en l'année 1786, après avoir fait ses preuves d'ancienne noblesse, exigées par le réglement des états, qui ont été admises par délibération du 9 décembre de ladite année. Il s'est marié à Montpellier le 9 janvier 1792, avec demoiselle Henriette Jeanne-Alix de Bosc, fille de messire Henri-François-Etienne de Bosc, ancien conseiller à la cour des comptes, aides et finances de Montpellier, et de dame Jeanne-Marie de Seguin-Vassieux. Il a eu de son mariage:

1° Casimir-Marie de Barbeyrac-Saint-Maurice, entré dans les Chevau-legers de la garde du roi, le 6 juillet 1814, aujourd'hui (1816), lieutenant dans les chasseurs des Vosges, chevalier de la légion d'honneur;

2° Antoine-Casimir-Jules de Barbeyrac-Saint-Maurice, sous-lieutenant dans la légion de l'Hérault;

3° Adèle-Alix-Sidonie, et Eugénie de Barbeyrac-Saint-Maurice.

Armes: « De gueules, au cheval gai d'argent; au chef cousu d'azur, chargé d'un croissant d'argent, acosté de

Digitized by Google

deux étoiles d'or ; couronne de marquis, supports deux lions. »

Nota. Indépendamment des ouvrages cités ci-dessus, voyez sur cette maison l'Histoire de Languedoc, tome IV, page 22; tome V, preuv., page 85. — Archives de la chambre des comptes de Montpellier, n° 6, fol. 91, 94, 153 et suiv. — Histoire des Guerres civiles de France, par Davila. — Histoire des Choses Mémorables, par Pierre Mathieu. — Journal du règne d'Henri III, par Létoile. — Nobiliaire de Provence. — Etrennes de la Noblesse, année 1776. — Tablettes généalogiques, tome VIII. — Procès-verbal imprimé des états de Languedoc, année 1787. — Procès-verbal des séances de la chambre de la Noblesse aux états généraux tenus à Versailles en 1789, page 14. — Déclarations et protestations de Messieurs les députés des trois ordres aux états-généraux, pag. 24 et suiv.

BRAGELONGNE (DE), famille considérable dans l'épée et dans la robe, qui tire son origine, à ce que quelques-uns prétendent, de Gelongne, seigneur de Brag, dont apparemment s'est formé le nom de Bragelongne; on le croit fils puîné de Landri, comte de Nevers et d'Auxerre, et de Mathilde de Bourgogne-Comté. Le premier du nom de Bragelongne, qui s'établit à Paris, fut :

I. Adam de Bragelongne, IIe du nom, écuyer, seigneur dudit lieu et de Jouy, qui gouverna les finances d'Isabeau de Bavière, femme de Charles VI, roi de France, et celles du duc de Guyenne, dauphin de France, dès l'an 1405. Il fit une fondation a Saint-Remi de Sens, l'an 1410, pour le repos des âmes d'Adam, Ier du nom, et de Baudoin de Bragelongne, ses père et aïeul, écuyers, seigneurs dudit lieu et de Jouy. Il fut mis à mort pour la cause du roi et de l'état, comme il paraît par les lettres-patentes du roi Charles VIII, registrées en la chambre des comptes de Paris. Il eut d'Agnès de Chassavoine :

1° Miles, qui suit;
2° Charles, tenu sur les fonts par le roi Charles VI, et mort sans enfants;
3° Marie, abbesse de Lys, près Melun.

II. Miles DE BRAGELONGNE, écuyer, seigneur de Jouy, épousa Jeanne Marquieu, nièce du premier maître d'hôtel d'Isabeau de Bavière; il rentra, par arrêt de parlement, de l'an 1437, dans l'hôtel de son père, Adam de Bragelongne, IIe du nom, sis à Paris, rue du roi de Sicile, qui avait été confisqué par les Anglais, et donné à Jean le Duc. Il eut de son mariage, entr'autres enfants :

III. Pierre DE BRAGELONGNE, écuyer, seigneur de Jouy, qui fut marié avec Marie de Soissons, laquelle lui apporta en dot la terre de Brassi; pour cette terre et celle de Jouy, il rendit foi et hommage, en 1476, au comte de Lude, à cause de sa seigneurie de Courtenai. Il eut pour enfants :

1° Thomas, qui suit;
2° Henri, qui comparut à l'arrière-ban, en 1515, pour les guerres d'Italie;
3° Jean, chanoine de Sens.

IV. Thomas DE BRAGELONGNE, Ier du nom, écuyer, seigneur de Jouy, de Brassi et de Rizei, s'établit à Paris, et y épousa, 1° Thomasse Séguien, et 2° Marie Favier. Il eut du premier lit :

1° Martin, qui suit;
2° Savinien, écuyer, seigneur de Jouy, de Rizei et de Brassi, qui comparut à la rédaction de la coutume de Sens, l'an 1555, au rang de la noblesse, et mourut sans enfants;
3° Geneviève, femme de Claude Lesueur;

Du second lit vinrent :

4° Thomas, IIe du nom, écuyer, lieutenant criminel au châtelet de Paris, mort en 1570; il avait épousé Madeleine Kerven, dont il eut Claude de Bragelongne, écuyer, conseiller au parlement, marié en 1566 à Catherine Huault, fille de Charles, seigneur de Montmagni, Guyencourt, etc., maître des requêtes de l'hôtel du roi. De ce mariage vint Jérôme de Bragelongne, chevalier seigneur de la Salle, lieutenant de la mestre de camp-général de la cavalerie légère, mort sans alliance;
5° Léon, chevalier, seigneur des Caves, conseiller au parlement de Paris, marié avec Éléonore de la Grange-Trianon, dont Marie de Bragelongne,

Digitized by Google

mariée en 1606, à Claude Bouthillier, chevalier, seigneur de Pont-sur-Seine et de Fussigny, conseiller d'état en 1619, secrétaire d'état en 1628, surintendant des finances en 1632, et trésorier-commandeur des ordres du roi en 1633, sur la démission de Thomas Morant, morts à Paris, lui, le 13 mars 1655, âgé de 71 ans, et elle, le 26 mai 1673. Il était fils du Denis Bouthillier, Ier du nom, et de Claudine de Macheco;

6° Claire, mariée à Étienne Denicey, seigneur de Romilly;
7° Marguerite, mariée à Philippe, marquis de Marle, près Laon,
8° Madeleine, femme de Claude Gelée, lieutenant-criminel du châtelet de Paris, après son beau-père;
9° Autre Madeleine, mariée à Jérôme de Montholon;
10° Claude, alliée à Jean Château, maître des comptes;
11° et 12° Deux filles religieuses à Notre-Dame de Troyes.

V. Martin de Bragelongne, Ier du nom, chevalier, successivement conseiller au châtelet de Paris en 1541, lieutenant civil, particulier et criminel au même châtelet en 1554, prévôt des marchands de la ville de Paris en 1558, mort le 27 avril 1569, âgé de 74 ans, avait épousé Marguerite Chesnard, dont il eut:

1° Jean, qui suit;
2° Jérôme, rapporté après son frère;
3°, 4°, 5°, 6° Thomas, Martin, Nicolas et Jacques, auteurs chacun de branches rapportées ci-après;
7° Catherine, mariée à Jacques Rapouel, seigneur de Varaste, conseiller au châtelet de Paris;
8° Anne, femme de Claude Gastelier, seigneur de la Vanne, doyen de la cour des aides;
9° Madeleine, religieuse aux Filles-Dieu à Paris;
10° Marie, mariée à Claude Lyonne, seigneur de Cueilli et de Servon.

VI. Jean de Bragelongne, chevalier, seigneur de Villejuif, près Paris, lieutenant particulier au châtelet, épousa Claude Parent, dont il eut:

1° Jérôme, qui suit:
2° Martin, receveur-général des finances à Caen,

qui, de Claude Polaër, laissa Claude de Bragelongne, mort sans postérité en 1634;

3° Louis, chanoine de l'église de Paris, mort en 1682;

4° Jean, docteur de la maison de Sorbonne, aussi chanoine de l'église de Paris, mort en 1682;

5° Bernardin, jésuite, mort en 1670;

6° Martin, écuyer, sieur de Saint-Martin, mort sans alliance;

7° Marguerite, femme de Louis Froment, écuyer, seigneur de Guériton, contrôleur-général des ligues Suisses et Grisonnes, dont postérité;

8° Autre Marguerite, mariée à Pierre des Fossés, chevalier, seigneur de Coyelles.

VII. Jérôme de Bragelongne, chevalier, receveur-général des finances à Caen, épousa, 1° Jeanne Odeau; 2° Anne Charpentier. Il eut du premier lit, pour fils unique:

1° Jérôme, IIe du nom, chevalier, seigneur de Bermond, marié, en 1638, à Marie Chesnard, mort sans postérité 1659;

Et du second lit:

2° Claude, seigneur de Vignolles, trésorier-général de l'artillerie, mort sans postérité;

3° Anne, mariée à Jacques Cottereau, chevalier, seigneur de Villejuif, maître d'hôtel du roi.

SECONDE BRANCHE.

VI. Jérôme de Bragelongne, Ier du nom de sa branche, chevalier, second fils de Martin et de Marguerite Chesnard, fut secrétaire du roi, et trésorier-général de l'extraordinaire des guerres. Il épousa, en 1565, Marie Goyet, fille de François, avocat du roi au châtelet de Paris, et de Marie Gron, dont il eut, outre sept enfants morts jeunes;

1° Jérôme, qui suit;

2° Martin, chevalier, seigneur de la Forgerie, trésorier de la gendarmerie de France, mort sans alliance en 1665, âgé de 85 ans;

3° Pierre, secrétaire du roi, trésorier de France, à Châlons, puis trésorier-général de l'extraordinaire des guerres, mort âgé de 84 ans, laissant de Marthe Charon, sa femme, fille de Jean, trésorier-général de l'extraordinaire des guerres, Jean de Bragelongne, chevalier, conseiller au parlement de Bretagne, puis

au grand conseil, maître des requêtes et intendant de la généralité d'Orléans, qui se retira aux Indes, où il s'était rendu maître d'une île et de cinq vaisseaux, qu'il perdit avec la vie, dans le naufrage qu'il fit à trois lieues de la Rochelle, lors de son second embarquement, sans laisser de postérité de Marie Legros, de la province d'Anjou;

4° Autre Pierre, chanoine de Meaux, mort en 1687;
5° Autre Jérôme, religieux à Saint-Denis, en France;
6° Marie, femme de Philippe de Vigni, secrétaire du roi;
7° Madeleine, mariée 1° à Gaspard de Chessé, conseiller au parlement de Paris; 2° à Martin de Mauvoi;
8° Barbe, femme de Jean de Beaugi, seigneur de Lédeville;
9° Autre Madeleine, femme de Jean du Tillet, seigneur de Gouaix, conseiller au parlement de Paris, morte en juin 1649.

VII. Jérôme DE BRAGELONGNE, IIe du nom, chevalier, seigneur des Tournelles, correcteur des comptes, puis trésorier général de l'ordinaire des guerres et conseiller d'état, mort le 14 février 1678, avait épousé, en 1602, Marie Cheron, fille de Charles, seigneur Douville, secrétaire du roi, et de Suzanne le Prévôt, morte le 17 janvier 1671, dont il eut:

1° Charles, chevalier, conseiller au grand conseil, mort âgé de 34 ans, qui laissa d'Adrienne Oudet, Louis de Bragelongne, conseiller au grand conseil, mort sans postérité;
2° François, chevalier, enseigne au régiment des Gardes Françaises, tué au siége d'Arras, en 1652;
3° Pierre, mort jeune;
4° Autre Pierre, qui suit;
5° Louis, lieutenant au régiment des Gardes Françaises, compagnie de M. de Cinq-Mars, après la mort duquel il quitta le service. Il fut trésorier de l'ordinaire des guerres, et mourut en décembre 1667, sans laisser de postérité d'Anne Galband, morte en décembre 1684.

VIII. Pierre DE BRAGELONGNE, Ier du nom de sa branche, chevalier, trésorier général de l'extraordinaire des guerres, par la démission de son père, mourut en 1643,

Digitized by Google

âgé de 37 ans. Il avait épousé, en 1639, Claude de la Cour, morte en mars 1686, fille de Pierre, trésorier provincial de l'extraordinaire des guerres en la généralité de Lyon, et de Claude Thibaut, dont il eut :

1° Pierre, qui suit :
2° Nicolas, chevalier, trésorier de France, à Paris, mort le 9 janvier 1720, ayant eu d'Elisabeth-Marguerite Plastrier-de-la-Croix, morte le 21 octobre 1722, deux fils ;
3° Elisabeth - Marguerite, alliée à Marie-François Guillemeau, chevalier, seigneur de Frédal, de Saint-Souplet, conseiller au châtelet de Paris, morte le 9 novembre 1718.

IX. Pierre DE BRAGELONGNE, II^e du nom, chevalier, reçu, en 1682, président aux enquêtes au parlement de Bretagne, mourut honoraire le 5 décembre 1717, laissant de Marie de Gaumont, fille d'André, seigneur du Saussai, conseiller d'état, et de Catherine du Chêne, qu'il avait épousée le 29 décembre 1687 :

1° Jean-Baptiste-Camille, qui suit :
2° Marie-Catherine, mariée, en 1709, à Michel Chauvin, conseiller au parlement de Paris, morte le 7 janvier 1711.

X. Jean-Baptiste-Camille DE BRAGELONGNE, chevalier, conseiller au châtelet, puis au parlement de Paris, le 18 août 1718, avait épousé, le 12 juillet précédent, Claude-Françoise Guillois, fille aînée de Claude, payeur des rentes de l'hôtel-de-ville de Paris, et de Marie-Françoise Houallet, dont trois filles :

1° N...., mariée le 25 mars 1743, à N.... de Marandon, seigneur de la Maisonfort, receveur-général des finances de Bourges ;
2° Marie-Marguerite-Louise, née vers 1725, mariée le 17 avril 1746, à François-Joseph de Pâris, marquis de Montbrun, fils de François, capitaine aux Gardes, mort brigadier des armées du roi en 1730, et de Marie-Catherine le Jongleur-de-Remilly, morte le 8 septembre 1741 ;
3° N. . . . mariée à N. . . . de Canclaux, conseiller au grand conseil, administrateur général des hôpitaux de Paris, dont postérité.

Digitized by

TROISIÈME RANCHE.

VI. Thomas DE BRAGELONGNE, chevalier, troisième fils de Martin, et de Marguerite Chesnard, fut trésorier de France à Bourges, puis à Paris, dont il devint l'ancien président; il mourut le 1er mai 1615, âgé de soixante-quinze ans. Il avait épousé Marie Lallemant, fille de Jean, second président au parlement de Rouen, et de Liesse Feu, fille de Jean, sénateur de Milan, puis président au parlement de Rouen, et de Catherine de l'Aubespine. Il en eut, outre neuf enfants morts jeunes :

1° Jean-François, qui suit;
2° Nicolas, chevalier, seigneur de la Touche, contrôleur-général des eaux et forêts de l'Isle de France, mort sans postérité de Chrétienne le Court, laquelle se remaria à Louis le Tonnelier de Breteuil, seigneur de Boissettes, contrôleur-général des finances et conseiller d'état; elle mourut le 30 août 1707, âgée de quatre-vingt-neuf ans;
3° Thomas, IIe du nom, chevalier, baron de Sourdières, seigneur de Villeneuve et de Saint-Germain, maître d'hôtel ordinaire du roi, mort en 1649, laissant entr'autres enfants, d'Isabeau de Pignan, Nicolas de Bragelongne, mort, ne laissant que des filles de François Durand, sa femme;
4° Marie, femme de Nicolas Hannepied, chevalier, seigneur d'Amoy et d'Armonville, trésorier de France à Orléans.

VII. Jean-François de BRAGELONGNE, chevalier, seigneur de la Neuville, reçu conseiller au parlement de Paris en 1603, et mort en 1631, laissa d'Anne Leschassier, fille de Louis, secrétaire du roi, et de Denise Breuillet :

1° Thomas, qui suit;
2°, 3° et 4°, et trois autres enfants morts jeunes.

VIII. Thomas de BRAGELONGNE, IIIe du nom, chevalier, seigneur d'Inginville, d'Issi, Pourpri, Petit-Tignonville, et de la Madeleine près Châtre; reçu conseiller au parlement en 1637, puis président au parlement de Metz en 1674, chef de la chambre royale, établie en conséquence du traité de paix de Nimègue, mourut le 4 mars 1680, âgé

de 67 ans. Son corps fut inhumé dans la cathédrale de Metz, et son cœur apporté à Saint-Paul à Paris, où est le tombeau de sa famille. Il avait épousé, le 5 février 1642, Marie-Hector de Marle, fille de Christophe Hector de Marle, seigneur de Versigny, président en la chambre des comptes, et de Marie-Colbert de Saint-Pouange, morte le 24 octobre 1705, âgée de quatre-vingt-cinq ans, dont il eut, outre neuf enfants morts jeunes :

1° Christophe-François, qui suit;
2° Nicolas, comte et doyen de Saint-Julien de Brioude;
3° Geoffroy-Dominique, vicomte d'Edville, maître des requêtes, mort le 21 septembre 1717, laissant d'Aimée l'Espinoy de Lonny, fille d'André, chevalier, seigneur de Lonny, conseiller au parlement de Metz, et de Louise Boutet, une fille unique, morte jeune;
4° Etienne, destiné chevalier de Malte, fait prisonnier à la bataille de Trèves à l'âge de quatorze ans; après la bataille de Wallecourt, le roi lui donna une compagnie dans son régiment des Gardes françaises, puis le nomma inspecteur d'infanterie, major-général et brigadier de ses armées. Il mourut le premier février 1714, et avait épousé Jeanne-Marie Hector de Marle, sa cousine germaine, fille de Bernard, seigneur de Versigny, maître des requêtes, et de Claude Hector de Marle. Il ne laissa de ce mariage que Marie-Charlotte de Bragelongne, mariée le 1er septembre 1727, à Pierre Alain, seigneur de la Vigerie;
5° Thomas, IVe du nom, docteur en théologie de la faculté de Paris, comte honoraire de l'église de Brioude, doyen de Senlis, puis chanoine de l'église de Paris, mort le 10 juillet 1722;
6° Charles, colonel d'un régiment de dragons, tué au combat de Luzara, le 15 août 1702, laissant deux filles de Jeanne-Françoise de Bragelongne, sa cousine;
7° Pierre, chevalier, seigneur de Launay, qui a été colonel d'infanterie d'un régiment de son nom, marié, en 1700, à Marie-Geneviève Boucher, fille de Jean-Baptiste, président à mortier au parlement de Metz, et de Madeleine Helissan, dont il a eu deux fils

Digitized by Google

et une fille, mariée au sieur de Rumigny, en Picardie;

8° Louise, femme de Pierre-Gruyn de Vallegrand, seigneur de la Selle, Saint-Cyr, etc., conseiller au grand conseil;

9° Marie-Madeleine, mariée, en avril 1672, à Aimé Solu, secrétaire du roi, morte le 23 octobre de la même année.

IX. Christophe-François DE BRAGELONGNE, écuyer, seigneur d'Inginville, Issi, Pourpri, etc., conseiller de la grand'chambre du parlement, mort le 19 février 1721, âgé de soixante-quinze ans, avait épousé, 1° Marie Chanlat; et 2° Charlotte Pinette de Charmoi, fille de Jacques, maître des comptes, morte le 22 février 1711. Il a eu du premier mariage:

1° Marie-Françoise-Michelle, seconde femme de Nicolas-Pierre Camus de Pontcarré, premier président au parlement de Rouen, morte en juin 1705;

Et du second lit:

2° et 3° Joseph-Nicolas et François-Dominique, jumeaux, nés le 20 janvier 1683; le premier avant que d'avoir fait ses vœux de chevalier de Malte, et après avoir fait ses caravannes, épousa, le 29 septembre 1716, Marie-Anne de Barville, fille de N... seigneur de Puiselet, commandant du régiment Royal d'artillerie, brigadier des armées du roi, et de N... de Guilletot. Il mourut le 20 août 1719, et sa veuve le 21 février 1720, ayant eu un enfant mort en naissant;

4° et 5° Achille-Jean, né le 27 janvier 1719, et Christophe, né le 12 février 1720;

6° Christophe-Bernard, chanoine et comte de Brioude, dont on trouve l'éloge dans Moréri, édition de 1759. Nous y renvoyons;

7° Géneviève, née en 1681, mariée à Alexandre Aubri, signeur d'Armanville;

8° Marie-Louise, née le premier juin 1691, religieuse ursuline de Sainte-Avoye, à Paris.

Digitized by Google

QUATRIÈME BRANCHE.

VI. Martin de Bragelongne, IIe du nom, écuyer, seigneur de Charonne près Paris, quatrième fils de Martin, et de Marguerite Chesnard, reçu conseiller au parlement de Paris en 1570, et seize ans après, président en la première des enquêtes, puis prévôt des marchands de Paris en 1602, conseiller d'état en 1616, mourut en 1623, âgé de quatre-vingts ans. Il avait épousé Catherine d'Abra de Raconis, fille de Gallois, seigneur de Raconis, lieutenant du grand-maître de l'artillerie, et d'Anne Midorge. Il en eut :

1° Claude, qui suit ;
2° Pierre, rapporté après son frère aîné ;
3° Aimeri, doyen de Saint-Martin de Tours, puis évêque de Luçon, mort en 1645 ;
4° Antoine, chanoine régulier de Saint-Victor ;
5° Martin, destiné d'abord à l'église, son père lui ayant obtenu l'abbaye des Vertus et le doyenné de Saint-Martin de Tours ; mais il changea de dessein, fut seigneur de Reveillon, et épousa Julienne de Koteure, belle-mère de son frère aîné, dont il eut pour fils unique Claude de Bragelongne, tué à Quimper-Corentin en 1643, âgé de vingt-deux ans.
6° Robert, dont la postérité sera rapportée, après celle de ses aînés.
7° Anne, femme de Jean le Nain, seigneur de Beaumont, mort sous-doyen du parlement ;
8° Marie, femme de Pierre de Verton, trésorier de France, à Orléans.

VII. Claude de Bragelongne, reçu conseiller au parlement en 1596, et en survivance de la charge de président aux enquêtes en 1600, s'établit en Bretagne, où il épousa Marguerite du Dresnay, fille unique de N...... du Dresnay, et de Julienne de Koteure, dont il eut deux filles : Julienne, femme de Jean Claude le Jacobin de Keremprat, conseiller au parlement de Bretagne ; et Marie, alliée à Sébastien du Fresnoi, baron de Faouët, conseiller au même parlement.

VII. Pierre de Bragelongne, écuyer, second fils de Martin, et de Catherine d'Abra de Raconis, seigneur des Ouches, trésorier de France à Orléans en 1607, et contrô-

Digitized by

leur-général de la maison de la reine Marie de Médicis, en 1616; mourut le 21 décembre 1621, laissant de Marguerite de la Bruyère, fille de N... de la Bruyère, secrétaire du roi et trésorier de l'argenterie :

1° Martin, chanoine de Luçon, mort en 1630, âgé de vingt-deux ans;
2° Aimeri, qui suit;
3° Marie, religieuse aux Pont-au-Dames;
4° Marguerite, religieuse à la Villette, près Paris;
5° Claude, mariée à Jean Amauri, trésorier de France à Paris, morte en 1692.

VIII. Aimeri DE BRAGELONGNE, écuyer, seigneur des Ouches, mourut le 31 janvier 1704. Il avait épousé, le 21 février 1664, Geneviève de Bugnons, fille de Jacques, maître des comptes, et de Charlotte-Louise Lefèvre, morte le 25 mai 1698, dont il eut :

1° et 2° Aimeri et Adam;
3° Et Charles, reçu chevalier de Malte, en 1677, puis brigadier des armées du roi, qui commanda les gardes du corps de la reine d'Espagne, et fut tué dans une rencontre, au passage de la Segre en Espagne, à la tête de deux mille chevaux.

VII. Robert DE BRAGELONGNE, écuyer, sixième fils de Martin et de Catherine d'Abra de Raconis, fut seigneur de la Charbonnière, commandeur de Fontenai-le-Comte, de l'ordre de Notre-Dame du Mont-Carmel et de Saint-Lazare de Jérusalem, et grand-maître des eaux et forêts des apanages de Gaston de France, duc d'Orléans. Il épousa Marguerite de Cormeilles, dont il eut :

1° Robert, qui suit;
2° Aimeric, abbé de Notre-Dame de Moreille;
3° 4° et 5° Louis, Pierre et Jean-Baptiste Gaston, morts jeunes;
6° Et un autre Pierre, chevalier de l'ordre de Notre-Dame et de Saint-Lazare de Jérusalem, qui de Henriette de Morennes, morte en juin 1690, a eu trois enfants morts jeunes.

VIII. Robert DE BRAGELONGNE, IIe du nom, commandeur de Fontenay-le-Comte, de l'ordre de Notre-Dame de Mont-Carmel et de Saint-Lazare de Jérusalem, après son

Digitized by Google

père, enseigne, puis lieutenant des gardes du corps du roi, mourut en avril 1680. Il épousa 1° Marie de Sève, fille de Jean-Jacques, maître des requêtes, et de Geneviève Pensot; 2° Marguerite Broc, fille de N..., seigneur des Murs, et de Marguerite du Hamel; et 3° Louise de Machault, fille de Jean-François, seigneur de Tangneux en Brie, et de Marguerite d'Espinay. Ses enfants furent,

Du premier lit :

1° Robert, } morts jeunes;
2° Christophe, }
3° Marie, mariée, le 15 octobre 1687, à Claude-Antoine de Fources, marquis de Cuisigny;

Du second lit :

4° Léon, élevé page de la chambre du roi;

Du troisième lit :

5° Charles-Pierre-François, mort jeune.

CINQUIÈME BRANCHE.

VI. Nicolas DE BRAGELONGNE, écuyer, cinquième fils de Martin, et de Marguerite Chesnard, seigneur de Villevenard, de Logne, etc., conseiller au châtelet en 1580, puis au parlement en 1604, mourut en 1617, laissant de Marie Villecocq, son épouse :

1° Charles, qui suit;
2° et 3° Nicolas et Georges; le premier, tué sans avoir été marié; et l'autre, mort jeune;
4 Madeleine, morte fort âgée et sans alliance.

VII. Charles DE BRAGELONGNE, chevalier, seigneur de Villevenard, commissaire ordinaire des guerres à la conduite générale de la cavalerie, épousa, en 1623, Madeleine Asselin, morte en septembre 1693, dont il eut, outre dix enfants morts jeunes :

1° Charles, qui suit;
2° et 3° Jean et Pierre, chanoines réguliers de Sainte Geneviève;
4° Marie-Madeleine, mariée à Nicolas le Lièvre, seigneur de Chauvigny et de la Cour;
5° Anne, Ursuline à Mantes.

Digitized by

VIII. Charles DE BRAGELONGNE, II[e] du nom, chevalier, seigneur de Villevenard, de Montcharville, commissaire ordinaire des guerres à la conduite générale de la cavalerie, mort en son château de Pétiviers, dans la réputation d'un très-habile ingénieur, a laissé de Madeleine de Vigni, fille d'Etienne, grand maître des eaux et forêts d'Orléans et pays Blaisois, et de Madeleine de la Font :

1° Etienne, chevalier, capitaine d'infanterie en 1759;
2° Madeleine-Rosalie, encore fille la même année; et plusieurs autres enfants morts jeunes.

SIXIÈME BRANCHE.

VI. Jacques DE BRAGELONGNE, écuyer, sixième fils de Martin, et de Marguerite Chesnard, conseiller du roi, ensuite maître ordinaire en sa chambre des comptes, mort en 1613, âgé de 63 ans, avait épousé Barbe Robert, dont il eut :

1° Jacques, trésorier de France, à Moulins, mort sans laisser de postérité de Claude Hinselin, son épouse;
2° Jérôme, qui suit;
3° Balthazard, grand prieur de Saint-Denis en France;
4° Claude, écuyer, seigneur de Boisripaux, intendant des vivres des camps et armées du roi, qui se fit prêtre après la mort de sa femme, nommée N.... de Godefroi, dont il eut Robert de Bragelongne, capitaine au régiment de Vervins, mort sans enfants;
5° Robert, capitaine et conseiller au conseil souverain de la Guadeloupe, où il a pris femme, et il y a eu des enfants;
6° Autre Claude, seigneur de Creuilli, capitaine d'infanterie au régiment d'Espagne, mort sans enfants;
7° Un troisième Claude, seigneur de Sumac, capitaine d'infanterie, mort sur mer, sans alliance;
8° François, seigneur d'Estinville;
9° Pierre, souche d'une branche qui s'est établie en Allemagne, puis transportée au Cap Français, et que je rapporterai plus bas;

Digitized by Google

10° Catherine, femme d'Antoine Lefèvre, seigneur de Guibermenil, trésorier de France, à Amiens;

11° Anne, mariée à Charles Perdriel, seigneur de Baubigny;

12° Marie, religieuse au Pont-aux-Dames;

13° Louise, mariée à N. . . . de la Font, maître des eaux et forêts d'Alençon;

14° Anne, morte sans alliance, âgée de 30 ans.

VII. Jérôme de Bragelongne, chevalier, mort doyen de la cour des aides de Paris en 1658, âgé de 70 ans, épousa, 1° en 1618, Madeleine Ladvocat, fille de Nicolas, conseiller au grand conseil, et de Marie du Hamel; 2° Marie Guillon; et 3° Marie Maret. Il n'eut point d'enfants des deux dernières femmes; ceux du premier lit sont:

1° Jacques, qui suit;

2° Antoine, chanoine régulier de Sainte-Geneviève et prieur de Graville;

3° Jérôme, seigneur de Guiberménil, conseiller au parlement de Metz, puis de la cour des aides de Paris, mort le 15 juin 1698, âgé de 75 ans. Il avait épousé, 1° Geneviève Boucher, fille de Guillaume, greffier en chef de la cour des aides, et de Marie de Compans, morte en 1682; 2° Marguerite Bannelier, morte le 4 juillet 1697. Il laissa de sa première femme, pour fils unique, Honoré de Bragelongne, mort en 1680, âgé de 18 ans;

4° Honoré, enseigne des gardes de Gaston de France, duc d'Orléans, tué à l'âge de 22 ans, sans alliance;

5° Etienne, chanoine régulier de Sainte-Geneviève;

6° François, seigneur de Hautefeuille, capitaine des gendarmes de Gaston de France, duc d'Orléans, mort le 22 juillet 1705, âgé de 77 ans, laissant de Marie Boucher, morte le 28 octobre 1700, fille de Jean, secrétaire du roi, et de Marie Basin, entr'autres enfants, Marie-Anne de Bragelongne, mariée, 1° en mai 1695, à Jacques Clerel de Rampin, chevalier, seigneur de Lignerolles, écuyer du roi; 2° en février 1704, à Augustin le Comte, conseiller en la cour des aides, frère de Nicolas le Comte, conseiller du roi en ses conseils, lieutenant criminel de la ville, prévôté et vicomté de Paris;

7° Marie, femme de N.... de Ribaudon, trésorier de France, à Soissons;

8° Anne, abbesse de Longchamp;
9° Madeleine,
10° Claude, } religieuses au Pont-aux-Dames;
11° Marguerite,
12° Charlotte, Ursuline à Pontoise.

VIII. Jacques DE BRAGELONGNE, II° du nom, chevalier, intendant de la maison de Gaston de France, duc d'Orléans, puis maître da la chambre aux deniers, mort en 1679, avait épousé Marie de Saint-Mesmin, dont :

1° Jérôme, docteur en droit canon, prieur de Saint-Sauveur-des-Landes-lez-Fougères, en Bretagne;
2°, 3° et 4° Claude, Jean-Jacques et Aimé-Jérôme, morts jeunes;
5° Philippe, chanoine régulier de Sainte-Geneviève;
6° Pierre-Robert, mort en mars 1683;
7°, 8° et 9° Nicolas, Louis-Melchior et Antoine, morts jeunes;
10° et 11° Marie-Madeleine et Marie-Anne, la derniere religieuse à Longchamp;
12° Marie-Marthe, femme d'Alexandre de Lattaignant, conseiller au parlement;
13° Marie-Louise, religieuse à l'Amour-Dieu, en Champagne. Moréri, tom. II, édit. de 1759, in-fol. Il y a un discours généalogique de la maison de Bragelonnge, imprimé à Paris en 1689, dont cette généalogie a été en partie extraite.

Branche qui s'est établie en Allemagne, puis transportée au Cap Français, et qui est revenue en France.

VII. Pierre DE BRAGELONGNE, sorti jeune de la maison paternelle, passa en Pologne, et s'y maria à Ema Ramze, qui lui apporta en dot la châtellenie de *Nard*, dont il prit le nom. Cette châtellenie est située dans le palatinat d'Ozerko, en Moravie, sur la rivière de Bug. Il passa ensuite en Westphalie, et fut capitaine des gardes du corps du prince d'Osnabruck. (C'est par erreur que plusieurs historiens l'ont confondu avec son frère François.) Il épousa, en secondes noces, Théodora Walen, et devint seigneur de la terre de Saint-André, dont il prit le nom, sous le titre de *comte de Saint-André-de-Nard*. Les révolutions arrivées en Allemagne à cette époque le ruinèrent; il mou-

Digitized by Google

rut de chagrin et fut enterré à Werviers, au duché de Liége, Il eut de sa seconde femme trois enfants, qui quittèrent jeunes l'Allemagne, et furent s'établir dans les Colonies; leurs noms furent :

1° Pierre, mort sans postérité;
2° Michel, dont l'article viendra;
3° Jean-Baptiste, mort sans postérité.

VIII. Michel DE NARD-BRAGELONGNE, chevalier, surnommé *de Nard*, du nom de la seigneurie de son père; après avoir perdu toute sa fortune, il passa avec ses frères dans les Colonies et s'y établit; il laissa pour fils :

IX. Jean-Baptiste DE NARD-BRAGELONGNE, chevalier, né au Cap-Français en 1763, entra au service dans les gendarmes de la garde du roi, puis passa à Saint-Domingue, et y a continué son service jusqu'au grade de colonel. Il est chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis; il émigra en 1793, aux États-Unis d'Amérique, et y épousa la fille unique du marquis de Clugny-de-Nuits. (Voyez cet article, p. 212.) De ce mariage sont issus quatre enfants, dont deux décédés; les deux autres sont :

1° Charles-Daniel,
2° Marie-Stanislas-Henri,
} Tous deux baptisés sous le nom de *Clugny-de-Nard*, en vertu du testament cité page 212.

Armes : « De gueules, à la fasce d'argent, chargée d'une coquille de sable, et accompagnée de trois molettes d'éperon d'or, 2 en chef et 1 en pointe.

DOYEN, famille originaire de Lorraine, dont une branche s'est transportée à Saint Lô, en Normandie.

I. Jean DOYEN, garde-du-corps de Charles IV, duc de Lorraine, en 1628, reçut, le 4 octobre de la même année, des lettres de noblesse, en récompense de ses exploits en plusieurs siéges, combats et prises de villes. Il eut pour fils :

1° Marin, dont l'article suit;
2° Philippe, qui a fondé la troisième branche, rapportée plus loin.

II. Marin DOYEN, domicilié à Paris, est qualifié de *noble* dans un acte authentique du 3 mars 1665. Il fut père de :

Digitized by Google

III. Antoine Doyen, né le 1er février 1647. Il eut pour fils :

1° Nicolas, dont l'article suit;
2° Joseph, souche de la seconde branche, rapportée ci-après.

IV. Nicolas Doyen, écuyer, né le 26 novembre 1678, eut pour fils :

1° François-Nicolas, dont l'article suit;
2° Charles-Pierre Doyen-de-Mondeville, écuyer, né à Paris le 29 septembre 1725, mort sans postérité.

V. François-Nicolas Doyen, écuyer, né le 19 août 1721, fut père de :

VI. Antoine-Charles Doyen, écuyer, né à Paris, le 8 juillet 1776.

SECONDE BRANCHE, existante à Paris.

IV. Joseph Doyen, écuyer, second fils d'Antoine, né à Paris le 14 mars 1682, fut père de,

V. Charles-Philippe Doyen, écuyer, né à Paris le 21 mai 1727. Il fut père de :

1° Charles-Martin Doyen, écuyer;
2° Jean-Cazimir Doyen, écuyer, né à Saint-Germain-en-Laye, le 4 juin 1767.

TROISIÈME BRANCHE, transportée en Normandie.

II. Philippe Doyen, seigneur de Bénamenil, mort le 19 décembre 1713, avait épousé en troisième noces, le 9 octobre 1689, Anne Waultier, dont il eut :

III. François Doyen, né à Bénaménil, le 7 mars 1692. Il fut conseiller du roi, contrôleur-général des finances du duché de Lorraine et de Bar. Il épousa, 1° Marguerite Jainjean; 2° Thérèse Lafond. Ses enfants furent;

Du premier lit :

1° Charles, dont l'article suit;

Du second lit :

2° François-Maximilien-Marie-Mathias Doyen, écuyer, né à Bénaménil, le 20 février 1751;

Digitized by Google

3° Élisabeth-Thérèse Doyen;
4° Marie-Anne Doyen.

IV. Charles Doyen, écuyer, né à Bénaménil, le 28 mars 1730, fut conseiller au bailliage et siége présidial de Nancy. Il épousa Élisabeth-Catherine Crepey, dont il eut :

1° Charles-François, qui suit;
2° Léopold-Pierre Doyen, écuyer, lieutenant de cavalerie, qui a pour fils Léopold Doyen, officier d'infanterie.

V. Charles-François Doyen, chevalier, né à Lunéville, le 5 janvier 1755, fut receveur-général des finances. Il a épousé Marie-Victoire-Edméu Légier, de laquelle il a :

1° Pierre-Charles Doyen, chevalier, né le 12 mars 1797;
2° Léopold-Auguste Doyen, chevalier, né le 23 août 1798, garde-du-corps du roi, le 20 mars 1814.

Armes : « Parti d'or et d'argent, au chevron d'azur, chargé de deux lionceaux affrontés du premier émail, brochant sur le tout. »

DU MAISNIEL, maison ancienne, qui paraît originaire de Normandie, et transplantée dans le Ponthieu, où elle était connue dès le commencement du quatorzième siècle. On remarque dans la convocation du ban et arrière-ban du bailliage de Gisors, en 1272, un Etienne du Mesniel, chevalier; et dans le bailliage d'Evreux, un Guillaume du Mesniel. On trouve encore dans la montre des bailliages de Caen et Gisors, qui a eu lieu en 1470, un Pierre du Meyniel, qui se présente armé d'un harnois complet, avec lui un page portant sa lance, pour ce un homme d'armes.

En attendant d'autres recherches, nous allons en donner la filiation depuis sa transplantation dans le Ponthieu, d'après les registres de l'hôtel-de-ville d'Abbeville, les renseignements pris dans différents auteurs, les titres, contrats de mariage, testaments, actes de partage et de dénombrement conservés dans les archives de cette famille.

I. Jean du Maisniel, Ier du nom, connu dans le Ponthieu. Il demeurait dans la ville de Saint-Riquier, près d'Abbeville, lorsqu'il fit, le 13 octobre 1350, l'acquisition

Digitized by Google

du fief noble de Belleval, pardevant les hommes-liges de l'abbaye de Saint-Riquier. Ce fief est resté dans cette famille jusqu'au commencement du dix-huitième siècle, que les descendants de la branche aînée le vendirent, à la réserve d'un démembrement qui fut toujours conservé dans la branche cadette, qui en porte encore le nom. Jean du Maisniel, Ier du nom, est qualifié bourgeois de Saint-Riquier, dans ledit acte d'acquisition du fief noble de Belleval, ce qui donne lieu de croire qu'il avait été obligé, comme beaucoup d'autres nobles, alors poursuivis par la faction de la Jacquerie, de se réfugier dans la ville de Saint-Riquier, et de s'y faire recevoir bourgeois pour se mettre sous la protection des bannières de la ville. C'est ainsi que nous voyons Jeannin du Maisniel, reçu bourgeois d'Abbeville en 1390, et en 1455, Pierre du Maisniel, Lancelot de Mannay et Thierry de Licques, se faire recevoir ensemble à l'hôtel-de-ville de la même ville. Cet usage s'est conservé dans le Ponthieu, jusqu'à la fin du 16e siècle, et s'est perpétué plus tard en Artois, où les gentilshommes avaient soin de faire récréanter ou réintégrer leur bourgeoisie. On n'est point certain du nom de la femme de Jean du Maisniel, que l'on présume être Jeanne de la Barre; il eut plusieurs enfants, entr'autres :

1° Nicolas, dont l'article suit;
2° Jeannin du Maisniel, reçu bourgeois d'Abbeville, en 1390.

II. Nicolas du Maisniel, écuyer, seigneur de Belleval, fut nommé mayeur d'Abbeville, en 1379, par le roi Charles V, par interim, et en l'absence de Mathieu Aucosté, écuyer sieur de Bouillancour. Il avait épousé Isabeau de Moyenneville, d'une noble et ancienne famille du Ponthieu, dont il eut :

1° Jean, dont l'article suit; 2° Robert.

III. Jean du Maisniel, IIe du nom, écuyer, seigneur de Belleval, capitaine en 1413, reçut des lettres du roi Charles VII, du mois d'octobre 1447, qui lui donnent rang parmi les chevaliers. Il épousa, en 1417, Susanne le Vasseur, fille de N... le Vasseur, seigneur de Neuilly, de laquelle il eut :

1° Jacques, dont l'article suit;
2° Pierre, échevin d'Abbeville en 1459;
3° Micolas, mort sans postérité mâle;

Digitized by Google

4° Laurent du Maisniel, qui a formé la branche des seigneurs de Bayencourt, éteinte il y a cinquante ans.

IV. Jacques DU MAISNIEL, Ier du nom, écuyer, seigneur de Belleval, et de Triconval, par l'acquisition qu'il en fit devant les hommes-liges de Saint-Maxent, le 15 novembre 1432, épousa Jeanne de Blottefière, fille de N..... de Blottefière, seigneur de Villancourt. Il eut de ce mariage :

1° Jacques, dont l'article suit;
2° Pierre, qui n'a pas eu de postérité;
3° Alix du Maisniel, qui épousa Jean le Pelle, écuyer, seigneur de Bethencourt, Rivière, Longuemort, Epaumesnil, etc.; lequel, par son testament du 21 mars 1480, fit don à ladite Alix, sa femme, de ces deux dernières terres.

V. Jacques DU MAISNIEL, IIe du nom, écuyer, seigneur de Belleval, de Triconval, du Fresnoy, de Longuemort, d'Epaumesnil, etc.; épousa, le 17 juin 1489, Jeanne de Bruges, sœur d'Antoinette, femme de Jacques Briet de Francières. Il rendit dénombrement de la terre de Longuemort, devant les hommes-liges de la seigneurie de Bailleul, paya un relief à l'abbaye de Saint-Riquier, par acte du 6 septembre 1515, à cause de la donation de la terre de Longuemort qu'il avait faite le 3 septembre précédent à Pierre, son fils aîné, auquel comparaît Jacques, frère dudit Pierre. Jacques II eut de son mariage :

1° Pierre, dont l'article suit;
2° Jacques, auteur de la seconde branche, rapportée ci-après;
3° Nicolas, seigneur de Poullieres, dont la petite fille, Antoinette du Maisniel, épousa, par contrat du 6 octobre 1550, Claude de Cacheleu, Ier du nom, écuyer, seigneur de Loches, archer d'une compagnie de 50 lances des ordonnances du roi, puis capitaine de Saint-Riquier, fils de Pierre de Cacheleu, écuyer, sieur de Loches, et de Jeanne de Morvilliers;
4° Isabeau du Maisniel, mariée à Antoine de Belleval, écuyer, seigneur d'Angerville.

VI. Pierre DU MAISNIEL, Ier du nom, écuyer, seigneur de Longuemort, par la donation que lui en fit son père le 3 septembre 1515, partagea, par transaction du 10 novembre 1525, avec Nicolas du Maisniel, seigneur de Poultières,

Digitized by Google

son frère, et Jeanne de Bruges, leur mère. Il avait épousé, par contrat du 20 août 1515, Jeanne d'Aoust, fille d'Eustache d'Aoust, bailli d'Abbeville, et de Madeleine de Douay. 2° avant le 14 juin 1545, Isabeau le Sueur, veuve du seigneur de Saint-Marc :

Du premier mariage vinrent :

1° Jean, dont l'article suit ;
2° Jeanne du Maisniel, dame de Friroules, mariée, le 8 février 1532, à noble François Caisier, sieur de Bealcourt, mayeur d'Abbeville en 1601.

Du second lit :

3° Isabeau, mariée 1° à Jean de la Hyre, écuyer ; 2° le 18 février 1562, à Louis Ballen, écuyer, seigneur du Titre ; 3° le 2 mars 1571, à Jean Obert, écuyer, seigneur d'Avesnes ; 4° le 8 mai 1572, à Philibert Briet, écuyer, seigneur de Doncquerelle ; 5° Enfin, le 16 juillet 1582, à Antoine le Vasseur, écuyer, seigneur de Neuilly.

VII. Jean du Maisniel, IIIe du nom, seigneur de Longuemort, de Belleval et de Triconval, mayeur d'Abbeville en 1557. Il prit saisine du fief de Belleval, à lui donné par son père, le 7 août 1548, et avait épousé, par contrat du 14 juin 1545, Adrienne de la Hyre, fille de N... de la Hyre, seigneur de Saint-Marc, et d'Isabeau le Sueur, alors remariée à Pierre du Maisniel, père dudit Jean. Adrienne de la Hyre et Jean du Maisniel, son mari, firent leur testament mutuel devant David Desmarets, notaire à Oisemont, le 2 septembre 1589. Mandement du 26 septembre 1576, en faveur dudit Jean, qui établit sa noblesse. Leurs enfants furent :

1° Pierre, dont l'article suit;
2° Isabeau du Maisniel, mariée à Antoine de Belleval, fils de Jacques de Belleval, écuyer, et de Louise de Remaisnil, lequel se remaria, en 1570, à Claude de Mailly d'Haucourt. Il n'a eu postérité que du premier lit :

VIII. Pierre du Maisniel, IIe du nom, écuyer, seigneur de Longuemort, de Belleval et de la Fresnoy, fut capitaine de cent hommes de pied; il demeurait à Longuemort en 1586, 1595 et 1596, et était marié en 1574, ainsi

Digitized by Google

qu'il résulte d'une saisine du 2 avril 1575, à Charlotte de Mons, fille d'Antoine de Mons, chevalier de l'ordre du roi, de laquelle il eut :

1° Adrien, dont l'article suit;
2° N... du Maisniel, dont la postérité est éteinte.

IX. Adrien du Maisniel, chevalier, seigneur de Longuemort, de Belleval, de Triconval, etc. fut fait prisonnier à la prise des ville et château de Doulens, ainsi qu'il conste par un acte du 22 février 1596, passé devant Jean Delcourt, notaire à Abbeville. Il était capitaine de cent hommes de guerre en 1622, député à l'assemblée des états, dans l'ordre de la noblesse, le 28 juillet 1614, et avait épousé 1° par contrat du 17 janvier 1596, Jeanne de Louvel, fille de François de Louvel, seigneur de Fresnoy, et de Marguerite de Saisseval; 2° par contrat du 20 avril 1623, Bonne de Bernest, fille d'Antoine de Bernest et d'Anne de Faussart. Ses enfants furent :

Du premier lit :

1° Susanne, mariée, en 1664, à Claude de Damiette, fils de Pierre de Damiette et de N... de Mannay;
2° Claire, mariée, en 1629, à Charles de Belleval, écuyer, seigneur de Rouvroy;
3° N... du Maisniel, religieuse à Rue.

Du second lit :

4° Henri-Réné, dont l'article suit;
5° Antoine, marié à Anne de Huppy, dont la postérité est éteinte;
6° François du Maisniel;
7° Laurent du Maisniel;
8° Adrien, seigneur d'Hantecourt, marié, 1° en 1665, à Adrienne Bizart; 2° avec Claude le Vasseur de Neuilly. De ce second mariage est sorti un rameau, éteint;
9° Anne, mariée, avant 1664, à Pierre Malet, seigneur de Tillemont, écuyer;
10° Gabrielle, 11° Marie, 12° Isabelle, } mentionnées avec tous les frères et sœurs de ce degré dans un compte du 26 mars 1667, devant Regnault, notaire à Abbeville, et dans un partage du 31 mai 1679, devant maître de Laugaigne;

Digitized by

13° Bonne du Maisniel, mariée à François de Belleval, écuyer, seigneur de la Coste.

X. Henri-René DU MAISNIEL, chevalier, seigneur de Longuemort, de Hantecourt, etc., né le 17 novembre 1625, capitaine d'infanterie en 1645, et de cavalerie au régiment de Chaulnes en 1665, épousa, 1° par contrat du 26 avril 1663, Isabelle Lhyver; fille de Charles Lhyver, écuyer, seigneur d'Infray; 2° par contrat du 21 avril 1666, Geneviève Ogier, fille de N. Ogier, seigneur de Cavoye, et de Madeleine Aubry. Du second mariage sont issus :

1° Gilbert, dont l'article suit :
2° Henri, chevalier, seigneur de Longuemort, capitaine de dragons au régiment de Sommery, qui devint depuis régiment de la Suze; il en était lieutenant-colonel en 1741;
3° Joseph, capitaine d'infanterie au régiment Royal, en 1694, mort au service du roi;
4° Geneviève du Maisniel, mariée à Antoine de Cardevacque, chevalier, seigneur de Boucly.

XI. Gilbert DU MAISNIEL, chevalier, seigneur de Longuemort, capitaine au régiment Dauphin, en 1688, vendit sa terre de Longuemort, en 1718, pour aider son fils à retirer, en 1716, la terre de Beaufort des mains des créanciers de la maison de Cavoye. Il mourut à Beaufort, en 1740, et avait épousé, 1° Elisabeth de Vassal, fille de Jean de Vassal, écuyer, seigneur de la Sablonière, capitaine au régiment de Schulembourg; 2° en 1702, demoiselle Marie-Françoise Amelot, dont du premier lit :

1° Henri-Gilbert, mort à l'âge de neuf ans;
2° Marie-Antoine, dont l'article suit;
3° Jean-Gilbert, chevalier, mousquetaire, tué à la bataille de Fontenoy, le 11 mai 1745;
4° Henri, chevalier, seigneur de Beaufort, aussi mousquetaire, tué à la bataille de Dettingen, au mois de juin 1753.

XII. Marie-Antoine DU MAISNIEL, chevalier, seigneur de Beaufort, mousquetaire, le 28 mars 1708, épousa, 1° Marguerite d'Inval, fille de Charles d'Inval, chevalier, seigneur de Filescamp et de Brache, dont il n'eut point d'enfants; 2° Jeanne Cloquet, fille de Pierre Cloquet,

Digitized by Google

écuyer, de laquelle il eut Jeanne-Geneviève du Maisniel, dame de Beaufort, née en avril 1740, mariée le 1er mars 1759, à Jean-Charles-Edouard, marquis de Navier, seigneur de Bouchoir, etc., officier d'artillerie.

SECONDE BRANCHE.

Seigneurs d'Applaincourt.

VI. Jacques du Maisniel, IIIe du nom, écuyer, seigneur d'Espaumenil, second fils de Jacques du Maisniel, IIe du nom, et de Jeanne de Bruges, comparaît à l'acte du relief payé par son père à l'abbaye de Saint-Riquier, du 6 septembre 1515, et reçut en donation d'Antoinette de Bruges, sa tante, vingt-huit journaux de terre, ainsi qu'il paraît par l'acte de relief qu'elle prit à l'abbaye de Saint-Riquier, du 26 juillet 1519. Il épousa, le 5 juillet 1524, Jeanne de Blondelus, qui, étant veuve, fit son testament le dernier jour de juin 1524, dans lequel elle reconnaît Jacques du Maisniel, son fils et héritier; elle y fait aussi des legs particuliers à Jeanne Rohault, femme de sondit fils, ainsi qu'à Marie et Jeanne, leurs filles, le 15 juillet 1545.

VII. Jacques du Maisniel, IVe du nom, écuyer, seigneur d'Espaumesnil, paya, à l'abbaye de Saint-Riquier, le relief d'un certain nombre de terres, tenues par lui de ladite abbaye, tant en fief noble qu'en roture, ainsi qu'il conste par des lettres du 12 avril 1554. Il mourut le 1er juillet 1580, suivant son épitaphe qui se voit dans l'église de Saint-Gilles, à Abbeville. Il avait épousé, par contrat du 6 mars 1541, passé devant François de Romerel, Jeanne Rohault, fille de N... Rohault, seigneur d'Espagnette. De ce mariage vinrent :

1° Pierre, dont l'article suit;
2° Anne du Maisniel, mariée, le 1er mai 1571, à Jean Royel, seigneur de Grand-But;
3° Marguerite, mariée, le 11 septembre 1579, à M. Thibaut Auger.
4° Marie du Maisniel, morte sans postérité;
5° Isabeau du Maisniel, qui prit acte de relief et saisine à l'abbaye de Saint-Riquier, le 20 juin 1581, en présence de Pierre, son frère, pour une pièce de onze journaux de terre, dont Jeanne de Blon-

Digitized by Google

delus, sa grand'mère, avait payé le relief le 18 novembre 1528, enfin pour sept journaux au terroir de Saint-Riquier, dont Antoinette de Bruges avait payé, le 26 juillet 1519, les droits seigneuriaux, lorsqu'elle les avait donnés à Jacques du Maisniel, son neveu; ladite saisine prise en conséquence de la donation desdites terres à Isabeau du Maisniel par Jacques, son père.

VIII. Pierre du Maisniel, Ier du nom, écuyer, seigneur d'Espaumesnil, d'Applaincourt, de la Tricquerie, etc., prit acte de relief, le 20 juin 1581, pour ses fiefs et terre d'Espaumesnil, et épousa, par contrat du 26 juillet de la même année, passé devant Ezéchias Boujonnier, Marie Flourie, dont il eut:

1° Claude, seigneur d'Espaumesnil, dont la postérité est éteinte;
2° Jeanne, mariée à Jean Hocquet, fils de Samson Hocquet et de demoiselle Isabeau de Quesmont;
3° Marie, mariée à Adrien Gallet;
4° Françoise, mariée à Nicolas d'Arrest, seigneur de Beaulieu.

IX. Pierre du Maisniel, IIe du nom, écuyer, seigneur de la Tricquerie et d'Applaincourt, maïeur, commandant pour le roi à Abbeville, fit le dénombrement du fief de la Tricquerie, et épousa, en présence de Marie Flourie, sa mère, par contrat du 29 octobre 1621, Hélène le Vaillant, fille de N... le Vaillant, écuyer, seigneur de Villers, de laquelle il eut:

1° Pierre, dont l'article suit;
2° Jean, seigneur de Rouge-Fosse, qui a fondé une branche aujourd'hui éteinte;
3° François, qui fonde la troisième branche rapportée ci-après;
4° Antoine, prieur de l'abbaye de Saint-Acheul;
5° Marie du Maisniel, qui, aux droits de Marie Flourie, sa grand'mère, partagea, le 26 mars 1667, avec Henri du Maisniel, écuyer, seigneur de Longuemort, Antoine du Maisniel, écuyer, sieur d'Hantecourt, acte reçu par Rigault, notaire. Elle a épousé 1° le 17 août 1667, Philippe du Gardin, écuyer, gentilhomme attaché à la maison du duc

Digitized by Google

d'Orléans; 2° le 8 novembre 1695, Louis de Riencourt, chevalier, seigneur de Lignières.

X. Pierre du Maisniel, IIIe du nom, écuyer, seigneur de la Tricquerie, gentilhomme de la vénerie, né le 11 décembre 1602, épousa, par contrat du 29 octobre 1651, Marie de Bellanger, dont sont issus :

1° Pierre, dont l'article suit;

2° Angélique, mariée, 1° à Pierre le Vaillant, écuyer, seigneur de Villers; 2° par contrat du 26 mai 1700, à Gaston-Jean-Baptiste de Hangest, capitaine au régiment du roi; 3° par contrat du 24 mai 1706, à Antoine de Mailly, chevalier, marquis d'Haucourt, fils de Philippe de Mailly, chevalier, seigneur d'Haucourt, de Saint-Léger, etc., ci-devant capitaine de cent chevau-légers, et de Guilaine du Biez d'Ignacourt;

3° Louise-Hélène, et 4° Antoinette, religieuses;

5° Jacqueline, mariée, le 30 mars 1689, à Antoine Danzel, chevalier, seigneur de Lignières.

XI. Pierre du Maisniel, IVe du nom, écuyer, seigneur de la Tricquerie, d'Applaincourt, etc., né le 26 mars 1656, gentilhomme de la vénerie du roi, épousa, 1° Catherine Pingré, fille de Nicolas Pingré, seigneur de Gouy; 2° en 1687, par contrat passé devant Me Philippe Lefebvre, notaire à Abbeville, célébré le 3 février même année, paroisse Saint-Jacques, Madeleine de Monchy, veuve de Nicolas de Liques, écuyer, seigneur de Tofflet, et fille de Charles de Monchy, chevalier, baron de Vismes, et de demoiselle Marie du Cauzel de Toigny; devenue veuve, elle se remaria au sieur de Tasserville.

Du premier lit vinrent :

1° Pierre, dont l'article suit;

2° Marguerite, mariée, par contrat du 1er juin 1721, passé devant Pierre Lefebvre, notaire à Abbeville, à François de Belloy, chevalier, seigneur de Beauvoir.

XII. Pierre du Maisniel, Ve du nom, chevalier, seigneur de la Tricquerie et d'Applaincourt, né le 21 octobre 1696, gentilhomme de la vénerie du roi, épousa, par contrat du 11 février 1722, Catherine Tillette de Buigny, dont il eut :

Digitized by Google

1° Pierre, dont l'article suit;
2° Jean-Marie du Maisniel, } capitaines au régiment de Hainaut.
3° Antoine-Joseph du Maisniel, }
4° Marguerite-Hélène, mariée, par contrat passé devant le Roy, notaire à Oisement, à François Bernard, comte de Houdetot.

XIII. Pierre du Maisniel, VI[e] du nom, chevalier, comte d'Applaincourt, de la Tricquerie, de Bellifontaine, de Grandsart, d'Ouville, etc., épousa, par contrat du 22 octobre 1765, Marie-Claudine Tillette, fille de Jean Tillette, seigneur de Buigny, dont sont issus :

1° Pierre l'aîné, dont l'article suit;
2° Pierre le jeune, vicomte d'Applaincourt, né le 22 septembre 1768, émigré en 1791, avec le grade de lieutenant au régiment de Condé, infanterie, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, ayant fait la campagne dite des princes, et ensuite celles à l'armée de monseigneur le prince de Condé, marié, par contrat du 27 juillet 1808, à M. Marie-Louise-Françoise-Josephine de Louvencourt, fille de Jean-Baptiste-François, marquis de Louvencourt, et de Marie-Françoise-Josephine de Wignacourt. De ce mariage sont issus :
a. Pierre-Marie-Gustave de Maisniel d'Applaincourt, né le 13 avril 1810;
b. Marie-Antoinette-Sidonie du Maisniel d'Applaincourt, née le 6 septembre 1810.

XIV. Pierre du Maisniel, VII[e] du nom, comte d'Applaincourt, né le 12 septembre 1766, a émigré en 1791, avec le grade de lieutenant, au régiment de Royal-Navarre, cavalerie, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, ayant fait la campagne dite des princes et ensuite celles à l'armée de monseigneur le prince de Condé; il a épousé, par contrat du 12 juillet 1803, Marie-Elisabeth de Houdetot, sa cousine germaine, chanoinesse du chapitre noble de Bourbourg, fille de François Bernard, comte de Houdetot, et de Marguerite-Hélène du Maisniel. De ce mariage est issu :

Pierre-Claude du Maisniel d'Applaincourt, né le 21 juin 1804.

Digitized by Google

TROISIÈME BRANCHE.

Seigneurs de Belleval.

X. François DU MAISNIEL, seigneur de Belleval et de Saint-Mégrin, second fils de Pierre, II, écuyer, seigneur d'Applaincourt, et d'Hélène le Vaillant de Villers, fut maïeur et commandant pour le roi à Abbeville, en 1661; fit acte de relief, le 9 novembre 1672, pour le fief de Belleval, et épousa, par contrat du 25 octobre 1676, Marguerite de Manessier, fille de N.... Manessier, écuyer, seigneur de Préville, de laquelle il eut :

XI. Charles-Francois DU MAISNIEL, Ier du nom, écuyer, seigneur de Belleval, de Saint-Léger, maïeur-commandant pour le roi à Abbeville, nommé le 14 août 1731; il avait épousé, par contrat du 10 juin 1703, Marie de Lanzac, fille de Raimond Lanzac, chevalier, seigneur de Chanac et de Marie Manessier de Préville. De ce mariage est issu :

XII. Charles-Joseph DU MAISNIEL. Ier du nom, chev., seigneur de Belleval, de Saint-Léger, etc. maïeur et commandant pour le roi en la ville d'Abbeville, en 1757, épousa par contrat du 17 juillet 1729, Marie-Thérése le Febvre de la Poterie, dont sont issus :

1° Charles-François, dont l'article suit :

2° Antoine-Joseph de Maisniel, chev., baron de Neuville, né le 6 février 1737, garde-du-corps du roi, puis capitaine de cavalerie en 1773, gouverneur de Crécy, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis en 1780; il a émigré avec toute sa famille, en 1791, et a fait la campagne des princes sous les ordres de Mgr. le duc de Bourbon; il a épousé, le 27 juin 1770, Marie Charlotte-Alexandrine de Buigny, fille de François, comte de Buigny, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, et de Marie-Charlotte de Fontaines, dont :

a. Charles-Louis-Joseph-Suzanne du Maisniel de Neuville, mort en émigration, sans postérité.

b. Marie-Joséphine-Alexandrine du Maisniel de Neuville, mariée, le 20 novembre 1800, à Jean-Baptiste-Sébastien-Drillet de Lanigout, cheva-

Digitized by Google

lier, seigneur de Lanigout, dont plusieurs enfants;

3° Pierre-François du Maisniel, chevalier, seigneur de Saveuse, né le 9 juin 1743, chevau-léger de la garde du roi, reçu mousquetaire le 1er janvier 1771, et chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis le 20 avril 1791; il a épousé, le 3 juin de la même année, demoiselle Marie-Louise-Thérèse du Liège, fille de Pierre-Antoine du Liège, écuyer, et de Françoise le Sergent de Fresnes, dont:

a. Pierre-Jules du Maisniel de Saveuse, né le 30 mars 1792, actuellement garde-du-corps, compagnie de Luxembourg.

b. Marie-Louise du Maisniel de Saveuse, née le 30 mars 1792; mariée, le 2 août 1813, à Charles-Abraham-Blanquart, écuyer, seigneur de Saucourt.

XIII. Charles-François du Maisniel; IIe. du nom, chevalier, seigneur de Belleval, d'Omattre, etc. épousa demoiselle Elizabeth-Marguerite Becquin de Vercourt, dont:

1° Charles-Joseph, dont l'article suit;

2° Charles-Philippe du Maisniel, chevalier, seigneur des deux Nempont, du Hamel, etc. né le 2 mars 1769; il a émigré en 1791, lieutenant au régiment d'Auxerrois, infanterie, et a fait la campagne des princes sous les ordres de Mgr le duc de Bourbon. Il a épousé par contrat du 8 novembre 1802, demoiselle Marie le Febvre de Wadicourt, fille de Jean-Pierre le Febvre, chevalier, seigneur de Wadicourt, et de Jeanne-Françoise Hyacinthe de la Vaulte. Il a de ce mariage:

a. Charles-Amédée du Maisniel de Nempont, né le 21 juillet 1804;

b. Pierre-Gédéon du Maisniel de Nempont, né le 13 janvier 1806;

3° Pierre-François du Maisniel, chevalier, seigneur de Liercourt, de Frettemeule, etc. né le 7 septembre 1771, émigré en 1791, officier à la suite du régiment d'Auxerrois; il a fait la campagne des princes sous les ordres de Mgr. le duc de Bourbon,

Digitized by Google

a épousé, le 2 septembre 1807, dame Marie-Louise-Joseph de Lavaulx, chanoinesse de Poussay, fille de messire Charles-Nicolas-Joseph, comte de Lavaulx, capitaine de vaisseau, et de Marie-Louise, née marquise d'Estourmel, dont:

a. Charles-Ferdinand-Octave du Maisniel de Liercourt, né le 27 juillet 1809.
b. Louis-Joseph-Anatole du Maisniel de Liercourt, né le 7 août 1811.

XIV. Charles-Joseph du Maisniel, IIe. du nom, chevalier, comte de Watlignies, seigneur de Belleval, d'Omattre, etc. né à Abbeville, le 17 décembre 1767, a épousé, le premier septembre 1794, dame Marie-Ferdinande-Liévine-Joséphine-Colette de Lannoy, chanoinesse de Denain, fille de messire Charles-François, comte de Lannoy et du Saint-Empire, député de la noblesse de Flandres aux états-généraux en 1789 (1), et d'Alexandrine-Charlotte-Marie, née comtesse de Hangouwart. Il a de ce mariage:

Gustave-Charles-Colette du Maisniel, né le 11 juin 1804.

Armes : « D'argent, à deux fasces de gueules, chargées chacune, de trois besants d'or : couronne de marquis ; supports, deux lions. »

DE LAUR, maison des plus anciennes et des plus illustres de la Chalosse et du Béarn.

On trouve dans du Harlay, sous la date de 1300, un de Laur, gouverneur de Montpellier, lequel combattait à la tête des chevaliers de la province.

Guillaume de Laur est nommé dans le testament de Bernard de Guiscard, IIe du nom, chevalier, seigneur de la Coste et de Laurie, qui vivait en 1283, au 15 des Calendes de juin 1323.

Noble Pierre de Laur, seigneur en partie de Roquefort en Breuil, paroisse de Saint-Pierre d'Arrinhac, fit son testament le 12 janvier 1442, par lequel il fit des donations à

---

(1) Voyez la note sur la maison de *Lannoy*, tom. IV, p. 194.

Digitized by

Sencine d'Arephurat, sa seconde femme, et à Catherine de Laur, leur fille.

Catherine de Laur, peut-être la même que la précédente, épousa Jean de Baradat, Ier du nom, quatrième aïeul d'Henri de Baradat, évêque et comte de Noyon, pair de France. Elle fit son testament à Nugarol, en Armagnac, le 14 janvier 1495.

En 1614 un de Laur, capitaine au régiment de Navarre, fut appelé à la cour par la reine régente, en récompense des services signalés qu'il avait rendus dans les armées sous le feu roi.

Cette famille s'est toujours distinguée par les services militaires qu'elle a rendus à ses souverains, et par son attachement à la monarchie.

I. Arnaud, Ier du nom, seigneur DE LAUR, testa en 1485, et eut pour fils :

II. Arnaud, IIe du nom, seigneur DE LAUR, qui se maria en 1506, avec Antonine de Momas, de laquelle il eut :

III. Esteben, seigneur DE LAUR, qui fut père de :

IV. Vincent DE LAUR, qui épousa Bertrande de Mora, et fut père de :

V. Gabriel, Baron DE LAUR, Ier du nom. Il testa le 24 octobre 1552, et laissa de Françoise de Vehic, son épouse, un fils qui suit :

VI. Gabriel, baron DE LAUR, IIe du nom, épousa le 15 juin 1567, Isabeau de Gachissans, de laquelle il eut :

VII. Jacques, baron DE LAUR, Ier du nom, gouverneur des ville et citadelle de Navarrens ; il épousa, 1° Madeleine de Moreuil ; 2° vers 1589 N... héritière du marquis des Salles, grand maître de l'artillerie de Navarre ; il laissa pour fils :

VIII. Jacques, baron DE LAUR, IIe du nom, qui testa le 10 avril 1663 ; il avait épousé Jeanne de Lons, de laquelle il laissa :

IX. Philippe-Henri, baron DE LAUR et de Lescun, nommé en 1701, gouverneur de la ville et du château d'Orthez, en remplacement du marquis de la Garde-Montluc-Massencomme ; il mourut en 1703, et avait épousé, le 20 août 1667, Marie de la Fargue-Souche, de laquelle il eut :

Digitized by Google

1° Isaac, exempt des gardes du corps du roi, qui fut gouverneur d'Orthez, et mourut sans postérité;
2° Charles-César, dont l'article suit.

X. Charles-César, baron DE LAUR, capitaine des vaisseaux du roi, mourut en 1744. Il avait épousé, en 1712, Marthe de Faget, de laquelle il laissa:

1° Charles-Daniel, sous-lieutenant des Gardes-françaises; quitta la carrière des armes pour embrasser l'état ecclésiastique;
2° Alexandre, dont l'article viendra;
3° Jeanne-Marie, qui a épousé, en 1736, Joseph d'Arrac, baron de Sault-de-Navailles et de Vignes, seigneur de Nassiet et de Marpaps, fils de Blaise d'Arrac de Vignes, baron de Sault-de-Navailles, et de Marie d'Abbadie d'Arbocave, dont postérité:

XI. Alexandre, baron DE LAUR et de Lescun, cornette dans le régiment royal-dragons, épousa sa belle-sœur N.... d'Arrac de Sault. Il mourut en 1789, et laissa:

1° Pierre-Maxime, dont l'article viendra;
2° Alexandre de Laur, ecclésiastique;
3° et 4° Deux demoiselles non mariées.

XII. Pierre-Maxime[1], baron DE LAUR et de Lescun, ancien capitaine de cavalerie, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis; a émigré et fait toutes les campagnes de l'armée des princes, où il a constamment donné des preuves de son dévouement au roi et à la monarchie.

Armes : « Écartelé, au 1 d'argent, à la tour d'azur, accompagnée en chef d'un croissant de gueules; au 2 et 3 de *Lons*; au 4 d'azur, semé de fleur de lys d'or; au lion du même brochant; sur le tout coupé, au premier, d'or, au rameau d'olivier de sinople, mouvant du flanc sénestre; au deuxième, de gueules, au cœur d'or. Couronne de comte.»

Nota. La branche aînée de l'illustre maison des Salles s'est fondue dans celle de Laur, qui, comme on vient de le voir, a formé alliance avec celle de Moreuil, qui a fourni un maréchal de France.

GODDES DE VARENNES, famille originaire de Normandie, établie depuis long-temps en Anjou, qui y a pos-

Digitized by Google

sédé les terres et seigneuries de Varennes, la Perrière, Sceaux, la Roche-Joulain, Quincé, et la baronnie de Sautré.

On trouve dans les Mémoires pour servir à l'histoire de Bretagne, tom. II, p. 1305, un Goddes, compris au nombre des gentilshommes qui prêtèrent serment au duc de Bretagne, en 1437.

Thibaut Goddes est qualifié homme d'armes à la grande paye dans un rôle d'Olivier Baud, trésorier des guerres, de l'an 1464.

I. Sous Henri IV, il y avait en Anjou un GODDES DE VARENNES, commissaire des guerres, que ce roi y envoya du temps de la Ligue. Il eut pour fils,

II. Charles-François GODDES, marquis DE VARENNES, seigneur de la Perrière, en Anjou, qui fut envoyé par le cardinal de Richelieu pour y prendre connaissance de ce qui s'était passé entre le duc d'Épernon, gouverneur de Bordeaux, et le cardinal de Sourdis, archevêque de cette ville. (Voyez don de Vienne, hist. de Bordeaux.). Il fut envoyé, sous la minorité de Louis XIV, ambassadeur à Venise et à Constantinople, pendant le siége de Candie. (Voyez Carrey, son histoire de France sous le règne de Louis XIV, t. I, p. 161, Roterdam, 1738; — Nani, histoire de Venise; — Lettres de Wicquefort, 27 juillet 1646; — enfin, l'Histoire de Venise, par l'abbé Laugier, tom. XI, p. 345.) Ses enfants furent :

1° François, qui suit;
2° Renée Goddes, mariée à Charles d'Assé, seigneur de Montfaucon au Maine, dont la fille, Marie-Henriette d'Assé, fut mariée, en 1688, à Alexandre de Gironde, comte de Buron.

III. François GODDES, marquis de Varennes, seigneur de la Perrière, baron de Sautré, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, major des Gardes-Françaises, lieutenant-général des armées du roi, gouverneur de Bouchain et de Landrecy où il est mort, commandait, en 1658, l'aile gauche de l'armée du roi, sous les ordres de M. de Turennes (Voyez le discours de Bussy Rabutin à ses enfants; voyez l'état de la France.). Il avait épousé Lucie Leclerc de Sautré, fille unique de N... Leclerc de Sautré, commandeur de l'ordre de Saint-Lazare, de la même famille, et ayant les mêmes armes que Messieurs Leclerc de Juigné. Ses enfants furent :

Digitized by Google

1° Auguste-François, qui suit ;
2° Lucie Goddes de Varennes, mariée, en 1703, à Armand-Victor Bouthillier, comte de Chavigny, fils d'Armand-Léon Bouthillier, comte de Chavigny, seigneur de Pont-sur-Seine, maître des requêtes, et d'Élisabeth Bossuet.

IV. Auguste-François Goddes, marquis de Varennes, baron de Sautré, Morsan, etc., lieutenant-général des armées du roi, commandeur de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, en 1738, gouverneur du château d'If et îles adjacentes, mort à Angers en 1771, avait épousé Élisabeth-Geneviève de Vassan, dont est issu :

V. Auguste-Claude-François Goddes, marquis de Varennes, baron de Sautré, et capitaine aux Gardes-Françoises, colonel d'infanterie, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint Louis, mort au château de Sautré en 1782. Il avait épousé Jeanne Madeleine le Pilleur, fille de Jean-François le Pilleur, seigneur d'Apligny. (Voyez le Mercure de France 1743.). De ce mariage sont issus :

1° Auguste-Crysante Goddes, marquis de Varennes, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis ; capitaine au régiment du roi infanterie, émigré en 1789, mort à Sautré en 1810 ; il avait épousé mademoiselle de Rochecot, de laquelle il n'a laissé qu'une fille, mariée à M. le marquis de la Motte de Sénonnes.
2° Auguste-Pierre-Eugène, qui suit.

VI. Auguste-Pierre-Eugène Goddes, marquis de Varennes, né à Angers en 1757, capitaine de dragons en 1779, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, émigré en 1789, maire de la ville de Coulommiers, département de Seine et Marne, incarcéré par Bonaparte pour s'être refusé à ses ordres sanguinaires ; sorti de Sainte-Pélagie par ordre spécial de sa majesté l'empereur de Russie, le lendemain de sa première entrée à Paris (Voyez le Moniteur du jour.) ; a épousé, en 1788, Amélie-Jeanne Quatresols de la Hante, fille d'Alexandre Gédeon Quatresols de la Hante, capitaine de cavalerie, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, victimé par le tribunal révolutionnaire en 1794, par cause de fidélité pour son roi. De ce mariage sont issus :

Digitized by Google

1° Auguste-Joseph-Eugène Goddes de Varennes, né à Coulommiers en 1789, commissaire des guerres;
2° Auguste-Adrien-Edmond Goddes de Varennes, né à Coulommiers, en 1802.

Armes : « D'argent, à la fasce de gueules, accompagnée en chef de deux étoiles de sable, et en pointe d'une hure de sanglier du même, défendue du champ. Couronne de marquis. »

BOURBLANC (DU). Le Bourblanc est une terre et seigneurie située dans la paroisse de Plourivaux, au diocèse de Saint-Brieuc, qui a reçu son nom d'une ancienne et noble famille de Bretagne distinguée par ses services et ses alliances avec les premières maisons de cette province, telles que Boterel-Quintin, Avaugour, Châteaubriant, Poilley, Boiséon et Quélen.

I. Philippe DU BOURBLANC, chevalier, seigneur du Bourblanc, épousa, vers l'an 1330, damoiselle Oderne le Vicomte, de la Ville-Volette, de laquelle il eut :

II. Alain DU BOURBLANC, héritier principal et noble, marié en 13.. à damoiselle Benoîte de Kerimel de Coatbruc, dont :

III. Yves DU BOURBLANC, seigneur du Bourblanc, qui épousa damoiselle de Kermarec. De ce mariage vint :

IV. Philippe DU BOURBLANC, IIe du nom, lequel, en l'année 1444, prouva sa noblesse d'ancienne extraction, et se maria à demoiselle Sybille de Langourla, dont :

1° Philippe, IIIe du nom, chevalier, seigneur du Bourblanc, héritier principal et noble, ne laissa qu'une fille, nommée Marie, femme de N. Rocquel, président au parlement de Bretagne, à qui elle porta la terre et seigneurie du Bourblanc, acquise depuis soixante ans par le sieur Arméz;
2° Rolland, dont l'article suit.

V. Rolland DU BOURBLANC, écuyer, juvénieur dudit Philippe, prouva sa noblesse d'ancienne extraction en 1499. Il épousa, l'an 1500, Catherine Meur de Kermanach, de laquelle il eut :

1° François du Bourblanc, héritier principal et noble, auteur de la branche des seigneurs de Guermel, qui est représentée par messire Saturnin-Marie-Hercule du Bourblanc, d'abord conseiller, et depuis avocat-général au parlement de Bretagne; aujourd'hui (1814) conseiller d'Etat, et chef de nom et armes du Bourblanc;

2° Guillaume du Bourblanc, écuyer, auteur de la branche des seigneurs d'Apreville, dont nous allons parler.

VI. Guillaume du Bourblanc, seigneur de Penanrun, épousa en février 1555, damoiselle Marguerite Regnaut, dame de la Villenisan, et du Grandpré, fille de noble homme N... Regnaut, et de demoiselle N... Boterel-Quintin, dont naquirent :

1° François, qui suit;

2° Autre François, qui a formé la branche des seigneurs de Beaurepaire;

3° Jean, sieur de Larmanec, qui, avec Jeanne du Halgouet, sa femme, fut tige des seigneurs de Keranroux, éteints dans le dix-septième siècle;

4° Jacquette du Bourblanc, mariée au seigneur de Kerbalantz.

VII. François du Bourblanc, seigneur de Penanrun et de la Villenisan, épousa, le 1er mai 1574, damoiselle Madeleine Rogier, dame de Kergaro, fille de François Rogier, écuyer, et de damoiselle de Kergosou, dont il eut :

1° Philippe, mort sans postérité de Marie de Quélen, son épouse;

2° Pierre, qui suit;

3° Jean, mort docteur de Sorbonne;

4° François, mort sans postérité;

5° Marie du Bourblanc, femme du seigneur de Quilien.

VIII. Pierre du Bourblanc, seigneur du Grandpré, épousa, en 1630, Guillemette de Launoy, fille de N... de Launoy, chevalier, seigneur du Cosquer, et de noble demoiselle N... Adam, dont :

1° Pierre, qui suit;

2° Louise-Jeanne du Bourblanc, mariée au seigneur de Kerprigent.

IX. Pierre DU BOURBLANC, chevalier, dit *le marquis d'Apreville*, capitaine de cavalerie au régiment des chevau-légers de Beaufort, épousa, le 11 mai 1660, Jeanne d'Avaugour, fille de haut et puissant seigneur N... d'Avaugour, baron de la Lohierre, et de N... de Luxembourg; et en secondes noces, Renée de Châteaubriant, qui mourut sans postérité. Il eut de son premier mariage :

X. Pierre-Guy DU BOURBLANC, marquis d'Apreville, capitaine du régiment des dragons de Bretagne, marié le 11 septembre 1697, à Jeanne, marquise de Poilley, fille de Louis-Henri, comte de Poilley, marquis de Saint-Hilaire, et de Jacquemine de Bellouan de Montorin, dont :

1° Pierre-François, marquis d'Apreville, capitaine au régiment de la Chénelaye, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, mort sans hoirs;
2° Charles-Adolphe, qui suit;
3° Marie-Anne-Caliope, femme de messire Joseph de Gouyon-Miniac, capitaine des vaisseaux du roi;
4° N... du Bourblanc, morte jeune.

XI. Charles-Adolphe DU BOURBLANC, marquis d'Apreville, capitaine, commandant de bataillon au régiment de Bricqueville, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, épousa, le 18 décembre 1737, Marie-Geneviève Poulain de Boisgourd, fille de messire François Poulain de Boisgourd, capitaine, puis commissaire d'artillerie, commandant à Perpignan, et de Marie Moreau, dame de la Roche. De ce mariage sont issus :

1° Pierre-François-Marie, qui suit;
2° Marie-Gabrielle-Hyacinthe, dite *mademoiselle d'Apreville;*
3° Jeanne-Marquise Perrine, femme de messire Jean-Baptiste-Benjamin Cornulier, seigneur de Lucinière, conseiller au parlement de Bretagne;
4° Henriette-Adélaïde-Eléonore, morte jeune.

XII. Pierre-François-Marie, comte DU BOURBLANC, d'Apreville, ancien officier de la marine royale, marié, le 8 octobre 1765, à demoiselle Antoinette-Henriette-Théodore Jouenne d'Epaney, fille de messire Henri-Alexandre Jouenne, seigneur d'Epaney, ancien mousquetaire des

Digitized by Google

gardes du roi, et de noble demoiselle N... Bodinet de Fresné, dont est né, le 29 novembre 1766 :

XIII. Charles-Marie-Henri DU BOURBLANC, dit *le marquis d'Apreville*, reçu garde de la marine le 1er juin 1782, lieutenant de vaisseaux le 22 juin 1789; marié le 16 mars 1790, à demoiselle Antoinette-Charlotte Géraldin, fille de Anne-Antoine-Nicolas, comte de Géraldin, maréchal des camps et armées du roi, et de noble demoiselle Charlotte Blouet de Cahagnolles; émigré en 1791, nommé par le roi lieutenant-colonel, et chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, à l'armée de Condé, en 1796; nommé par le roi, en 1814, capitaine de ses vaisseaux, s'empressa de donner sa démission de maire, en 1815, lors de la dernière usurpation, et resta constamment fidèle à la cause légitime.

La maison du Bourblanc s'est distinguée dans tous les temps par son dévoûment à la cause du roi et de son auguste famille.

Le comte Saturnin du Bourblanc, aujourd'hui conseiller d'Etat, est resté constamment, ainsi que ses fils, auprès du roi, jusqu'à la rentrée de ce monarque en France, et M. son fils l'a accompagné récemment à Gand.

Le comte du Bourblanc d'Apreville, un des chefs de la coalition de la noblesse à Caen en 1791, et l'un des agents de la correspondance des armées royales de Normandie, sous M. le comte de Frotté, fut honoré d'une lettre de satisfaction de S. A. R. Monseigneur, comte d'Artois, en 1796, et ne cessa, pendant l'émgration de son fils, et de concert avec madame la marquise du Bourblanc d'Apreville, sa belle-fille, de soutenir la cause du roi par tous les moyens qui étaient en leur pouvoir, et en donnant asile aux principaux chefs de cette brave armée.

L'on trouve dans l'histoire de Bretagne, par dom Morice, bénédictin, Guillaume-Alain et Rolland du Bourblanc au nombre des gentilshommes du ressort de Goëllo, Treguier, etc., qui reçoivent l'ordre de se rendre en tenue pour la garde et la défense du château dudit Brêhet. — Mandement du 10 octobre 1489. — Autre mandement du 12 octobre 1437, à Rolland du Bourblanc, et autres chevaliers et écuyers, de prêter serment de fidélité au duc de Bretagne.

Armes : « De gueules, à la tour crénelée d'or ».

Digitized by Google

DE CHARRIER-MOISSARD, en Languedoc, famille ancienne, établie dans cette province depuis plus de quatre siècles, originaire de la ville d'Issoire, en Auvergne, où une branche de cette maison conserve encore le fief de la Varenne, qu'elle y possède depuis l'année 1296.

Cette famille est recommandable par son ancienneté, ses alliances, ses services militaires, dans l'église et dans la magistrature.

Michel de Charrier fut député plusieurs fois par la province d'Auvergne à la cour; il obtint le rétablissement et la conservation des priviléges de la ville d'Issoire, après qu'elle eut été brûlée et saccagée par le duc d'Alençon.

Elle a eu un évêque d'Orléans en 1437, qui passa ensuite sur le siége d'Agde, ainsi que le prouve l'histoire du Languedoc; un abbé d'Issoire vers 1450, deux abbés de Notre-Dame de Chauge, dont l'un était aumônier de Louis XIII; un conseiller d'état par brevet; un lieutenant-général de la province d'Auvergne, nommé par Louis XII, en 1514; plusieurs hommes d'armes, des officiers aux gardes françaises, dans la marine et dans différents corps des armées du roi.

Elle a eu deux alliances avec la maison du Prat, vers 1360, et au milieu du siècle suivant; la seconde, par Marie-Beraude de Charrier, aïeule d'Antoine du Prat, cardinal, premier ministre et chancelier de France. Elle s'est aussi alliée deux fois à la maison de Rochefort d'Ailly, la première en 1384, comme nous le verrons plus bas, et la seconde par Jean-Amédée de Rochefort d'Ailly, comte de de Saint-Point et de Montferrand, baron de Sénaret, qui épousa, le 24 juillet 1690, Jeanne-Marie de Charrier, fille d'Eustache de Charrier, baron de la Roche-Juillé et de Juliénas et de Catherine Badol de Rochetaillé, dont la petite fille a épousé, le 3 octobre 1752, Charles-Louis, comte de Balincourt, neveu du marquis de Balincourt, maréchal de France. Voyez *Moreri et l'abbé Pernetty, auteurs des recherches pour servir à l'histoire de Lyon.* Elle a eu encore une alliance avec la maison de Coeffier d'Effiat, par le mariage de Jacques de Charrier, seigneur de la Varenne, avec Claire de Minard, fille d'Antoine de Minard, chevalier, seigneur de la Tour-Grollier, et de Charlotte de Coeffier d'Effiat, grand'tante du maréchal de ce nom, grand maître l'artillerie.

Digitized by Google

Le premier de cette maison qui vint s'établir à Bagnols, en Languedoc, est :

I. Bertrand DE CHARRIER, *miles*, co-seigneur de la Varenne, qualifié de *noble et magnifique*, dans son contrat de mariage du 24 novembre 1383, reçu par Martini, notaire à Bagnols, avec Cécile de Rochefort, fille de noble Pons de Rochefort. Il était fils de Raimond de Charrier, *miles*, et d'Antoinette du Prat. Il fit cession à noble Guilhaume de Charrier, *miles*, co-seigneur de la Varenne, son frère, de tous les droits et biens paternels qui lui furent constitués dans son contrat de mariage avec Cécile de Rochefort, par acte du 14 décembre 1390, reçu par Martini, notaire à Bagnols. Il fut gendarme de l'hôtel du duc de Berry, fils du roi, se trouva à la bataille de Rosbec, et passa en Castille sous les ordres du duc de Bourbon. Il laissa de son mariage :

II. François DE CHARRIER, *miles*, qui fut homme d'armes dans la compagnie de Philippe de France, duc de Bourgogne. Il épousa, par contrat du 20 novembre 1425, reçu par Jean Riconis, notaire, noble Annette de Colomb, fille de noble Jaureton de Colomb, et de noble Béatrix du Pin. Ses enfants furent :

1° Albert, dont l'article suit ;
2° Jacques, nommé dans le testament de son père. Il servit sous les ordres du comte de Foix, en 1451, et fut fait chevalier au siége de Bayonne.

III. Albert DE CHARRIER, écuyer, épousa, par contrat du premier mars 1450, reçu par Jean Alamandi, notaire, noble Astorgie de Montaud, fille de noble Josselin de Montaud, co-seigneur de Grasse, et fit son testament devant Cornuti, notaire, le 30 décembre 1491. Il laissa de son mariage :

1° Hugon, dont l'article suit ;
2° Jean de Charrier, nommé dans le testament de son père.

IV. Hugon DE CHARRIER, I^er^ du nom, écuyer, épousa, par contrat du 28 avril 1480, reçu par Simon Jofrédi et Claude d'Espina, notaires, noble Françoise d'Esparron, fille de noble Jacques d'Esparron, co-seigneur de Vals. L'acte fut passé de l'avis et en présence de noble Louis de Banne, de noble Bertrand de Lussan, et de noble Jean

Digitized by Google

d'Espina, capitaine de Piolenc, tous parents et amis. De ce mariage vinrent :

1° Hugon, dont l'article suit;

2° Jean de Charrier, qui se trouva à la bataille de Saint-Aubin du Cormier en 1488, où il fut fait prisonnier. Il obtint sa liberté après avoir payé sa rançon, quitta le service, et mourut sans postérité de son mariage ave Henriette de Provenquières.

V. Hugon de Charrier, IIe du nom, écuyer, servit en Italie avec le capitaine de Coursenge, qui commandait la compagnie d'hommes d'armes du duc de Savoye, et fut tué au siége de Perpignan, sous les ordres du maréchal d'Annebaud. Il avait épousé, par contrat du 10 janvier 1512, reçu par Alaric, notaire, noble Eygline de la Garde, fille de noble Pons de la Garde, co-seigneur de Ribes, au diocèes de Viviers; l'acte passé en présence de noble Antoine Audigery, co-seigneur de Saint-Marcel, et de noble Jean Astardy, seigneur de Vallon, de noble Jean de Villemagne, et de plusieurs autres, leurs parents. Il fit son testament pardevant Antoine Redondi, notaire, le 18 novembre 1530, par lequel il donna à noble Eygline de la Garde, son épouse, la somme de dix mille florins, de la valeur de vingt-quatre sols pièce; institua noble Pierre de Charrier, Ier du nom, son fils qui suit, son héritier, et nomma dans son testament François de Charrier, son autre fils, qui fut tué dans les guerres civiles, en voulant se jeter dans la ville de Toulouse.

VI. Pierre de Charrier, Ier du nom, qualifié d'homme d'armes, dans son contrat de mariage, servit sous les ordres du comte de Montgommery et sous ceux du maréchal d'Amville, et fut nommé capitaine d'une compagnie de cent hommes de guerre à pied, par brevet du 13 novembre 1573. On trouve dans les papiers de famille, plusieurs lettres et ordres, qui prouvent la confiance et l'amitié que le maréchal d'Amville avait pour lui; il finissait toujours ses lettres par ces mots : « Je suis votre entièrement meilleur ami ». Pierre de Charrier, mourut dans une mission honorable, dont le maréchal de Montmorency d'Amville l'avait chargé auprès de la reine mère. Il avait épousé, par contrat du 21 janvier 1567, reçu par Jean Bénédicti, notaire, noble Jeanne de Bruneau, fille de noble Jean de Bruneau, et de Françoise de Guérin. De ce mariage vinrent :

1° Antoine, dont l'article suit;
Antoinette, } mortes jeunes;
Jeanne, }
4° Marguerite, morte sans alliance;
5° Isabeau de Charrier, mariée à Etienne de Lomblon.

VII. Antoine de Charrier, écuyer, homme d'armes dans la compagnie du connétable de Montmorency, ainsi qu'il est qualifié dans son contrat de mariage, servit avec distinction sous les ordres de Louis d'Amboise; se trouva à la bataille de Coutras, et fut blessé grièvement au siége de Privas. Il fit son testament devant Romillon, notaire, le 28 mars 1633, et prend dans cet acte la qualité de capitaine de cinquante hommes de guerre; et institue son héritier Pierre de Charrier, son fils. Il avait été premier consul de la ville de Bagnols en 1614, et avait épousé, par contrat du 20 décembre 1589, reçu par Jean Benivay et Camproux, notaires, Elisabeth de Beaussenq, fille de noble Esprit de Beaussenq, et de demoiselle Honorade de Virieux; du consentement de noble Esprit de Beaussenq, père de ladite demoiselle, de noble Alexandre de Virieux, de noble François Roquard, de noble Honoré d'Albert, et de plusieurs autres parents et amis.

VIII. Pierre de Charrier, II^e du nom, écuyer, servit d'abord dans les gens d'armes du prince de Piémont, et fut ensuite capitaine dans le régiment de Castelnau. Henri de Montmorency, pair et amiral de France, lui donna ordre de se porter à la maison et fort de Jallez, que les Huguenots allaient attaquer en force; il conserva ce poste important au roi. On conserve dans les papiers de famille les ordres originaux, ainsi que les lettres de satisfaction que l'amiral de Montmorency écrivit à Pierre de Charrier à ce sujet. Il servit encore aux siéges de Montauban et de Leucate, et fut premier consul de la ville de Bagnols en 1631. Il avait épousé 1°, par contrat du 15 décembre 1626, reçu par Odoard Fournier, notaire, Jeanne de Moissard, fille de noble Etienne de Moissard, seigneur de Moissard, et de Anne de Martin de Joye, fille de noble Jacques de Martin de Joye, seigneur de Verfeuil, régent de Bagnols; 2° par contrat du 23 mars 1657, reçu par la Subertarie, notaire de Béziers, Anne de Plantavit de la Pause, fille de feu noble François de Plantavit de la Pause, seigneur de Margon, de Villeneuvette, de la Réqui et autres places, et de feue dame

Digitized by Google

Baptistine de Rolland, de la ville d'Avignon. Elle fut assistée dans son contrat de mariage de noble François de Plantavit, seigneur de Margon, de Villeneuvette, de la Réqui et autres places, et de noble Charles de Plantavit, seigneur de la Baume, ses pères ; de noble Jacques de Dibes, seigneur de Baussieux, son beau frère; de demoiselle Françon de Plantavit, sa sœur, femme de noble Jean de Pon de Bardichon, syndic général du pays de Languedoc. La maison de Plantavit est illustre ; on y trouve des évêques, des chevaliers de Malte, des conseillers d'état, des ambassadeurs à Rome, en Savoye et en Espagne, un écuyer du roi Charles IX, qui était chevalier de l'ordre de Saint-Michel, des lieutenants du roi de la province de Languedoc et des officiers généraux. Pierre de Charrier laissa de son premier mariage :

IX. Justin DE CHARRIER, écuyer, fut premier consul de la ville de Bagnols en 1672 ; il avait épousé, par contrat du premier septembre 1667, reçu par Chazel, notaire de Bagnols, Marguerite-Marseille de Blisson, fille de noble Pierre de Blisson, et d'Isabeau de Chastagné. Leurs enfants furent :

1° Jean de Charrier, officier d'artillerie, tué à la bataille de Luzara;
2° Jean-Baptiste de Charrier, surnommé le beau Moissard, servant aussi dans l'artillerie, tué au siège de la Mirandole ;
3° Pierre, dont l'article suit :

X. Pierre DE CHARRIER, III^e du nom, écuyer, capitaine au régiment de Montelz, porta ses premières armes au siège de Philisbourg, où il servit sous les ordres de Daniel de Montesquiou, maréchal des camps et armées du roi, dont il était aide-de-camp en Catalogne ; se trouva au passage du Ter, ainsi qu'aux prises de Palamos et de Gironne, et au siège de Barcelonne. Il fut premier consul de la ville de Bagnols en 1720, et fut maintenu dans son ancienne noblesse, par M. de Bernage, commissaire nommé par le roi, pour la recherche des faux nobles, dans la province de Languedoc. Il prêta hommage à Son Altesse Sérénissime monseigneur le prince de Conti, en qualité de co-seigneur de la ville de Bagnols, et fit son testament olographe, où sont nommés ses enfants au nombre de cinq, le 24 juillet 1742, lequel fut enregistré le 17 mai 1747, pardevant Paillon, notaire

Digitized by Google

de Bagnols. Il avait épousé, par contrat du 8 décembre 1693, Espérance de Dumas, fille de François de Dumas, et de dame Alexandrine de Trémolet, fille de noble Pierre de Trémolet, seigneur de Blauzac, et de dame Anne de Bruéis. Leurs enfants furent :

1° Pierre, dont l'article suit;
2° Jean de Charrier;
3° Charles de Charrier-Gaillières, officier au service d'Espagne;
4° Espérance, } mortes sans alliance.
5° Marguerite, }

XI. Pierre DE CHARRIER, IVe du nom, chevalier, seigneur de Moissard, co-seigneur de la ville de Bagnols, nommé capitaine au régiment de Forez, servit avec distinction dans les guerres d'Italie; se trouva aux batailles de Parme et de Guastalla, au passage de la Séquia; à l'attaque de Colorno et au siége de Pizzighitone, ainsi que le prouvent les certificats du marquis de Montmorin, colonel du régiment de Forez, et de plusieurs autres officiers de ce corps, conservés dans les papiers de famille. Il fut premier consul de la ville de Bagnols, pendant onze ans, et fit son testament où sont nommés ses trois enfants, pardevant Teste, notaire de Bagnols, le 26 mars 1775. Il avoit épousé, par contrat du 31 mars 1750, reçu par Teissonier, notaire de Saint-Gilles, Rosalie Elisabeth de la Fargue, fille de haut et puissant seigneur messire Jean de la Fargue, mort lieutenant-général des armées du roi, après avoir commandé pour Sa Majesté dans la Saintonge et le pays d'Aunis, et de dame Jeanne de Baron. Il eut de ce mariage :

1° Jean-Baptiste, dout l'article viendra;
2° Jean-Baptiste-Lacroix, chevalier, vicomte de Charrier-Moissard, nommé, par Louis XVI, à une place d'élève à l'Ecole royale militaire, et reçu sur ses preuves, d'après le certificat de M. d'Hozier, juge d'armes de la noblesse de France, du 12 avril 1778. Le vicomte de Charrier-Moissard, fut fait garde de marine en sortant de l'Ecole militaire, et sert encore dans ce corps en qualité de capitaine de vaisseau. Il est chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis et de la Légion d'honneur. Il a épousé Olympe de Pézénas, fille de messire N.... de Pézénas, chevalier, ancien capitaine des vaisseaux du

roi, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, et de dame N.... de Vallavielle;

3° Rosalie de Charrier-Moissard, mariée 1° à M. Pugnères, juge de la ville et viguerie de Bagnols; 2° à messire Joseph de Valle, chevalier, officier au quatrième régiment des chevau-légers; 3° avec Laurent de Solimavi, noble génois.

XII. Jean-Baptiste, marquis DE CHARRIER-MOISSARD, chevalier, seigneur de Moissard, co-seigneur de la ville de Bagnols, ancien aide-de-camp colonel, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis et pensionnaire du roi Louis XVI, servit d'abord en qualité de sous-lieutenant au régiment Royal-Vaisseaux; il y fut successivement capitaine à la suite et capitaine de remplacement. Il passa, en 1787, aux gardes du corps du roi, et fut peu après aide-de-camp de M. le marquis de Montesquiou Fézensac, lieutenant-général des armées du roi, chevalier de ses ordres, et premier écuyer de Son Altesse Royale MONSIEUR, aujourd'hui notre bon roi, Louis-le-Désiré. Le marquis de Charrier-Moissard a épousé Marie-Catherine-Pauline de Volle, fille de messire Joseph de Volle, chevalier, ancien mousquetaire de la première compagnie de la garde ordinaire du roi, et de dame Olympe de Barruel-Beauvert. Il a de ce mariage :

1° Antoinette-Joseph-Marie-Auguste de Charrier-Moissard;
2° Julie-Aglaé de Charrier-Moissard;
3° Adèle de Charrier-Moissard.

Cette maison a fait ses preuves devant les états du Languedoc, et l'élu de la noblesse du Comtat.

Armes : Écartelé, aux 1 et 4 d'azur, à la roue d'or; aux 2 et 3 d'azur, à la tour d'argent. Devise : *Turrem vi defensam*.

DE GAILLARD-DE-BACCARAT-DE-DENŒUVRE.

Famille originaire de Lorraine.

Claude DE GAILLARD, seigneur engagiste de Denœuvre et voué de Baccarat, conseiller d'honneur au bailliage de l'évêché de Metz, avocat au parlement de Paris, fut un de ceux qui, en 1792, sacrifièrent tout pour suivre la cause de leur légitime souverain, et il périt victime de son dévoue-

Digitized by Google

ment. Il a épousé demoiselle Caroline-Séraphine de Fumel. De ce mariage sont issus :

1° Charles-Claude-Michel de Gaillard, chevalier, baron de Baccarat, comte de Denœuvre, né à Londres, en Angleterre, actuellement chef de nom et d'armes;
2° Edouard de Gaillard, chevalier de Baccarat, vicomte de Denœuvre ;
3° Edouard-Prosper de Gaillard de Baccarat, baron de Denœuvre ;
4° Louis-Auguste de Gaillard, chevalier de Baccarat de Denœuvre ;
5° Anne-Louise-Catherine-Roberte de Gaillard de Denœuvre.

Armes : « Écartelé au 1 de gueules à trois taux d'or, aux 2 et 3 d'argent à deux colombes se becquetant au naturel; au 4 de gueules à trois trèfles d'or. Devise : *Deus et honor*; supports, deux lions la gueule béante. Couronne de comte.

DE CARRÈRE, ancienne famille, originaire du Béarn, où elle existait encore à la fin du règne de Louis XV, dans la personne de N... de Carrère, conseiller au parlement de Pau.

Ramon de Carrère fut un des gentilshommes béarnais réunis à Lescar, au commencement du douzième siècle, à l'occasion d'un interdit pratiqué par les gentilshommes qui possédaient les dîmes inféodées dans le Béarn. (M. de Marca, édition de Paris, année 1640, liv. V, chap. 30, page 448).

Bernard de Carrère fut un des quarante-sept gentilshommes, tous nommés, qui confirmèrent, par serment sur les Saints-Evangiles, tous les actes et traités relatifs à la succession de Béarn, entre Gaston, vicomte de Béarn et ses filles Constance, Marguerite, Marthe et Guillelme. L'acte du serment en original, en date du jour de la quinzaine de Pâques 1285, est conservé dans le trésor de Pau. (M. de Marca, édition de Paris, année 1640, liv. VII, chap. 25, page 657).

Une branche de la famille de Carrère, s'établit dans le Condomois, Il y a quelques siècles; cette branche est éteinte; l'héritière épousa, en 1772, M. de la Sudrie, capitaine au

régiment de Bourbonnais. Un cadet de cette branche du Condomois, vint s'établir dans le pays de Marsan, vers 1637, où sa postérité que nous allons rapporter subsiste encore de nos jours.

I. Noble Pierre de Carrère fonda, en 1474, dans l'église paroissiale du Grué, en Condomois, un obit de la somme de cent cinquante livres bourdalais. Jouas de Carrère, son frère, mourut sans enfants, gouverneur de la Tour en Auvergne. Pierre de Carrère eut pour fils :

II. Jean de Carrère, qui fut père de :

III. Jacques de Carrère, marié, le 27 juillet 1561. On ignore le nom de sa femme, mais on sait qu'il fut père de :

IV. Bertrand de Carrère, qui épousa, par contrat du 22 février 1600, assisté de Jacques de Carrère, son père, demoiselle Anne d'Art. Il eut pour fils :

V. Amanieu de Carrère, qui vint du Condomois s'établir au pays de Marsan, et fut marié, par contrat du 30 juillet 1637, avec demoiselle Isabeau du Fourc. Il fut père de

VI. Alexandre de Carrère. Il épousa, par contrat du 24 juin 1671, assisté d'Amanieu de Carrère, son père, demoiselle Marguerite de Bordenave. Il eut pour fils :

1° Jean-Joseph, dont l'article suit ;
2° N..... de Carrère, qui servait en Italie, sous M. le duc de Vendôme, en 1702, 1703 et années suivantes.

VII. Jean-Joseph de Carrère de Loubère, épousa, par contrat du 21 février 1708, demoiselle Françoise de Cabannes, dont il eut :

VIII. Louis de Carrère de Loubère, marié, le 10 octobre 1747, avec demoiselle Marie-Anne de Landrieu. De ce mariage est issu :

IX. Joseph-Marie, comte de Carrère de Loubère, préfet du département des Landes. Entré au régiment d'Auvergne en 1767, il passa en Amérique avec ce régiment en 1775; servit au siége d'Yorck-Town, en Virginie, en qualité de capitaine des grenadiers de son régiment, et se distingua à l'attaque d'une redoute dont la prise fit capituler la place. Rentré en France à la paix de 1783, il obtint la

croix de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, en continua de servir jusqu'en 1791, époque à laquelle un accident qui le priva de l'usage de son bras droit, le força de quitter le service, et le mit dans l'impossibilité d'émigrer. Il obtint une pension de retraite. Constamment fidèle à son roi légitime, il fut persécuté à outrance pendant tout le cours de la révolution. A l'époque de l'entrée de Monseigneur le duc d'Angoulême, en 1814, Son Altesse Royale daigna le nommer préfet du département des Landes, sur le rapport qui lui a été fait, dit ce prince, de l'estime publique dont il jouissait.

Plusieurs lettres écrites de la main de Son Altesse Royale, adressées à Joseph-Marie de Carrère, prouvent de la manière la plus honorable, que sa conduite et sa fermeté lui ont mérité la confiance et l'estime de ce prince.

En mars 1815, M. le préfet des Landes fut assez heureux pour donner à son roi de nouvelles preuves de son entier dévoûment.

Dès qu'il lui fut possible de reprendre ses fonctions, en juillet 1815, il eut l'honneur d'être nommé commissaire extraordinaire du roi dans le département des Landes.

Sa Majesté, satisfaite de son dévoûment sans bornes, a, par ordonnance du 31 janvier 1816, daigné lui conférer le titre héréditaire de comte. Les motifs de cette grâce du monarque sont ainsi exprimés : « Voulant donner un té-
» moignage de notre bienveillance au sieur de Carrère de
» Loubère, préfet du département des Landes, chevalier
» de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, et récom-
» penser les importants services rendus par lui, pendant
» le cours de son administration, et son dévoûment à notre
» personne, nous l'avons, etc. . . . . . . décoré du titre
» héréditaire de comte, etc., etc . . . . ».

Le comte de Carrère a épousé, le 17 janvier 1791, demoiselle Gratieuse Marrast, dont il a :

Fortis-Charles de Carrère de Loubère, non marié.

Armes : D'azur, au pal abaissé d'argent, sommé d'un croissant et accosté de deux lions affrontés, le tout du même; celui de dextre surmonté d'un chevron d'or. Couronne de comte; supports, deux licornes acculées.

Digitized by Google

LA GARDE (DE). Cette famille est une des plus anciennes et des plus illustres du Limousin. On en trouve des documents fort honorables dans des siècles reculés, même avant le dixième, puisque dès l'an 880, on voit Guillaume de La Garde qualifié de *vaillant* et *puissant chevalier,* l'ami, le parent et le compagnon d'armes d'Adhémar, vicomte des Echelles. Des pièces authentiques attestent les illustrations successives de cette maison, et le témoignage de plusieurs célèbres historiens, entr'autres du savant Baluze, vient à l'appui. Elle possédait, dans l'élection de Tulles, la seigneurie de Daumar, dont plusieurs de ses membres ont porté le nom. On remarque dans sa filiation des alliances avec beaucoup de grandes et célèbres maisons : les *Foucaut,* les *d'Ayen*, les *Tranchelion*, les *d'Ailly*, les *Forcalquier*, les *Montvalon*. Un chevalier de La Garde épousa, dans le quatorzième siècle, une demoiselle *Roger,* parente du pape Clément VI, qui s'appelait lui-même Pierre *Roger.* La famille de La Garde a donné à l'église plusieurs évêques et cardinaux. L'un d'eux (Guillaume) fut patriarche de Jérusalem, archevêque d'Arles, et couronna, dans cette dernière ville, en 1365, Charles IV, empereur d'Allemagne. L'autre, aussi archevêque d'Arles, fut vice-roi de Naples pendant la minorité de la reine Jeanne. Il fut son tuteur, et eut l'honneur de sacrer cette princesse. Leurs portraits existaient encore dans la galerie de l'archevêché d'Arles avant la révolution. Un autre La Garde, homme de grande réputation, fut procureur général au parlement d'Aix dans le dix-huitième siècle. Il reçut de Louis XIV des marques signalées d'estime; il employa plus de 300,000 liv. de sa fortune à fonder des hôpitaux.

A différentes époques, cette famille s'est partagée en plusieurs branches qui se distinguent par des noms particuliers. Nous citerons entr'autres celles de La Garde de Saignes, de La Garde du Chazal, et de La Garde de Lagarde. Cette dernière branche qui tire son nom de la seigneurie de Lagarde, près de Tulles, dont la famille était autrefois en possession, est actuellement existante dans la personne du baron Prosper de La Garde, fils de Jean-Louis de La Garde, nommé receveur-général des finances de la généralité de Lyon en 1783, et d'une demoiselle de *Montlezun-Pardiac.* Cette demoiselle de Montlezun descend directement des anciens comtes de

Digitized by Google

Pardiac qui tiraient leur origine des ducs de Gascogne. Ainsi M. Prosper de La Garde appartient aussi par sa mère à beaucoup de familles des plus illustres du Midi : les *Lévis*, les *Montesquiou*, les *Fontenilles*, les *d'Escars*, les *Roquelaure*.

Armes : « Ecartelé aux 1 et 4 d'argent, à la croix de » Jérusalem potencée et cantonnée de quatre croisettes » d'or ; aux 2 et 3 d'azur ; au pal d'or, accosté de six » étoiles du même, à une bande de gueules brochante. »

DE PASCAL DE SAINT-JUÉRY ET DE ROCHEGUDE, en Languedoc, famille ancienne, originaire de Rouergue.

I. Pierre Pascal, Ier du nom, porta les armes pour le service du roi et eut pour fils :

1° Renaud de Pascal, qui fit faire une enquête de sa noblesse devant le lieutenant du bailliage de Milhau, dont il résulte que lui, ses frères et son père vivaient noblement ;
2° Jean de Pascal ;
3° Pierre, dont l'article suit.

II. Pierre de Pascal, IIe du nom, seigneur de Courtès, est mentionné avec Jean de Pascal dans l'enquête que fit Renaud leur frère. Il fit son testament le 24 juin 1548, reçu par Me Julien, notaire à Villefranche de Panat, par lequel on voit qu'à cette époque il était dans un âge extrêmement avancé. Il lègue l'usufruit de tous ses biens à Marguerite de la Fond, sa femme, avec clause de substitution à tel de ses quatre enfants mâles qu'elle jugera à propos. Leurs enfants furent :

1° Antoine de Pascal ;
2° Renaud, dont l'article suit ;
3° Jean de Pascal, qui servit en qualité de capitaine. Dans une lettre de l'an 1526, les consuls de la ville de Vabres demandent à leur évêque d'être autorisés à accorder une gratification audit noble Jean de Pascal, pour raison des services qu'il avait rendus et qu'il rendait encore, soit au roi, soit aux habitants de Vabres ;

Digitized by Google

4° Pierre de Pascal;
5° Jeanne de Pascal.

III. Renaud DE PASCAL, seigneur de Saint-Juéry, épousa, par contrat du 8 mai 1588, Anne de la Penne, fille de noble Nicolas de la Penne, seigneur de la Ferandie. Il fit deux testaments, l'un le 26 février 1621, reçu par Tristan Cluzel, notaire royal de Montclar; l'autre, le 23 janvier 1623, reçu par Pierre Coste, notaire de la ville de Saint-Sernin, par lequel il institue son héritier Jean de Pascal. Ses enfants furent :

1° Jean, dont l'article suit;
2° Pierre de Pascal;
3° Louis de Pascal, chanoine de l'église de Vabres;
4° Anne de Pascal, mariée, par contrat du 11 août 1636, avec Jean de Rosset, IIe du nom, seigneur de Ceilhes, de Gorgas, de la Vernède et de Rocozel. Elle fut mère de Bernardin de Rosset, seigneur de Ceilhes, de Rocozel, de Bouloc, de Gorgas, de la Vernède, etc., qui, de son mariage avec Marie de Fleury, sœur du cardinal de Fleury, ministre d'état, eut, entr'autres enfants, Jean-Hercule de Rosset, marquis de Rocozel, baron de Perignan, créé duc de Fleury et pair de France en 1736;
5° Catherine de Pascal;
6° Jeanne de Pascal, mariée à Jean d'Alichoux de Boussagues;
7° Louise de Pascal, mariée à Bernard d'Andoux de Combret.

IV. Jean DE PASCAL, seigneur de Saint-Juéry et de Montagnol, fut subrogé par l'évêque de Vabres, pour procéder à la démolition de la ville de Saint-Sever en Rouergue, des maisons fortes et places de Rusques et autres, en exécution d'une ordonnance de Henri de Bourbon, prince de Condé, du 1er juin 1628. Il avait épousé, par contrat du 12 novembre 1623, reçu par Jean Vitalis, notaire royal à Liamoux, Jeanne de Mostuéjols. Il fut encore subrogé à la place et en l'absence du seigneur de Beaumont, commis pour faire la revue des compagnies de cavalerie en garnison à Saint-Afrique, ainsi qu'à Vabres, ladite subrogation en date du 11 janvier 1644, fit son testament le 4 décembre 1659, ouvert et publié par

Digitized by Google

Pierre Coste, notaire de la ville de Saint-Sernin. Leurs enfants furent :

1° Jean-Louis, dont l'article suit :
2° François de Pascal, seigneur de Rochegude, marié avec Catherine de Salbani. Il fut maintenu dans sa noblesse par jugement de M. de Bezons, intendant en Languedoc, du 17 mars 1670 ;
3° Catherine de Pascal, femme de noble Balthasard d'Hébrard, seigneur de Neffiés ;
4° Marie-Anne de Pascal ;

V. Jean-Louis DE PASCAL, seigneur de Saint-Juéry et de Montaguol, épousa, par contrat du 24 juin 1659, reçu par Boissy, notaire de Beziers, Claire de Castillon ; fut maintenu dans sa noblesse par jugement de M. de Bezons, intendant du Languedoc, du 27 janvier 1670, servit à la convocation de la noblesse, sous le maréchal d'Albret, ainsi qu'il appert par un certificat de ce seigneur du 13 juillet 1674 ; fut déchargé du droit de franc fiefs sur l'examen de ses titres, par arrêt du conseil d'état du 8 décembre de la même année, fut encore convoqué au ban de la noblesse de la généralité de Montauban en 1689, et commandait une compagnie de dragons du régiment d'Asfeld, suivant un congé délivré par le roi audit seigneur de Saint-Juéry, le 8 décembre 1695, pour remonter sa compagnie ; il nomma son héritier universel Guillaume de Pascal, son fils aîné, par deux actes reçus par Louis Fages, notaire de Coupines, l'un du 18 juillet 1719, et l'autre du 6 novembre suivant. Ses enfants furent :

1° Guillaume, dont l'article suit ;
2° Jean-Louis de Pascal.

VI. Guillaume DE PASCAL, seigneur de Saint-Juéry, capitaine par commission du 1er mai 1717, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, par brevet du 17 mai suivant, avait épousé Suzanne de Lambert, suivant leurs conventions matrimoniales du 1er octobre 1703. De ce mariage est issu :

VII. Joseph-Guillaume DE PASCAL DE SAINT-JUÉRY, nommé capitaine d'une compagnie d'infanterie, par commission du 24 mai 1735. Il épousa, par contrat du 26 février 1748, reçu par Aurès, notaire de Montpellier,

Digitized by

Marthe-Monique de Rouzier de Souvignargues. De ce mariage sont issus :

1° Gabriel-Jean-Guillaume, dont l'article suit;
2° Henri-François-Marie de Pascal, vicomte de Saint-Juéry. Il a émigré en 1790; il était officier dans les gardes du corps de MONSIEUR. Il est chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis et de la Légion d'Honneur, et maréchal des camps et armées du roi. Il a épousé Marie-Julie de la Gardiole, dont sont issus :
a. Jules de Pascal de Saint-Juéry;
b. Armand de Pascal de Saint-Juéry;

VIII. Gabriel-Jean-Guillaume DE PASCAL, marquis DE SAINT-JUÉRY, capitaine dans mestre de camp, cavalerie, a épousé Marie-Sophie-Christine-Émilie-Xavier de Guignard de Saint-Priest, fille de Marie-Joseph de Guignard, vicomte de Saint-Priest, colonel de cavalerie, premier tranchant du roi et porte cornette blanche de la couronne, et de N... de Manissy. De ce mariage sont issus :

1° Emmanuel, dont l'article suit;
2° Mélanie de Pascal de Saint-Juéry, mariée avec noble Poitevin de Bousquet;
3° Célestine de Pascal de Saint-Juéry;
4° Émilie de Pascal de Saint-Juéry;
5° Olympe de Pascal de Saint-Juéry;
6° Fany de Pascal de Saint-Juéry.

IX. Emmanuel DE PASCAL, marquis DE SAINT-JUÉRY, né le 25 janvier 1786, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, de la Légion d'Honneur et de Saint-Jean de Jérusalem, officier attaché à l'état-major du ministre de la guerre.

Armes : « D'azur, à deux bourdons d'or, passés en sautoir, accompagnés en chef d'une étoile d'argent. »

CAGNIARD. Plusieurs gentilshommes de ce nom ont occupé des emplois dans le militaire et le civil. (*Voyez histoire de Bretagne, Armorial général de Bretagne, Armorial de la Cour des comptes, Etat de la France*, etc., etc.). Le plus ancien de ceux qui sont cités dans

Digitized by Google

l'histoire de Bretagne, vivait en 1356, et était compris au nombre des trente gentilshommes bretons, composant la compagnie de Jean Sire de Beaumanoir; on trouve encore:

Nicolas CAGNIARD, écuyer, conseiller du roi qui fut reçu un des quatre receveurs des émoluments du sceau de la chancellerie (à Paris) et exerçait en 1748, et qui épousa Geneviève-Françoise Barbier, dont les deux frères étaient, l'un conseiller au parlement de Rouen, et l'autre officier au regiment de Périgord. De ce mariage vinrent :

1° Nicolas Cagniard sieur de La Tour, écuyer, conseiller du roi, trésorier de la chancellerie de Paris, seigneur du fief de Compiègne et autres lieux, marié à Marie-Elizabeth Routhonnet, dont il eut plusieurs enfants;

2° François-Nicolas Cagniard, écuyer, marié à Anne-Rosalie de Saint-Martin, dont le père avait été conseiller à l'amirauté.

DE RIVIÈRE. Cette maison des vicomtes de Rivière, seigneurs de Labatut, dans le comté de Bigorre, tient par ses alliances, à toute la noblesse de Gascogne et de Béarn, et même à de très-grandes maisons d'Espagne et de Navarre. Elle a donné des prélats à l'église, des chevaliers à l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, de grands sénéchaux dans l'Armagnac, et en tous les temps, à l'Etat, d'excellents capitaines.

Esclarmonde de Rivière de Labatut, fille de Bernard de Rivière, chevalier, seigneur de Labatut, épousa, par contrat du 9 avril 1422, Jean de la Barthe, chevalier, seigneur de Montcorneil en Astarac, sénéchal d'Aure, dont la fille Agnès de la Barthe, fut mariée par contrat du 7 octobre 1450, à Aimery de Comminges, seigneur de Puyguilhem.

Clarmontine de Rivière de Labatut, était femme, en 1478, de Bertrand de Pardaillan, seigneur de Mirepeil et de Vianne, fils de Jean, seigneur de Pardaillan, vicomte de Juillac, et de Jeanne de Faudoas.

Alix de Rivière, fille de Bernard de Rivière, chevalier, seigneur de Labatut, sénéchal et gouverneur du comté d'Armagnac, fut mariée, par contrat du 10 janvier 1467, avec Roger de Comminges, seigneur de Roquefort, de

Marignac, de Frontignan, de la Garde, etc., fils de Jean de Comminges, seigneur de Roquefort, de Compels, de Saint-Ferréols; etc., et de Mascarose d'Ornesan.

Marie de Rivière, fille de Bernard de Rivière, vicomte de Labatut, épousa Jean de Pardaillan, Ier du nom, seigneur de Gondrin, vicomte de Castillon, qui vivait en 1471, fils de Pons de Pardaillan, vicomte de Castillon, seigneur de Gondrin, de Justian, etc., et d'Isabeau de Lomagne-Fimarcon.

Jean de Rivière, vicomte de Labatut, épousa, par contrat du 9 février 1538, Philippe d'Espagne, fille de Jean. Claude d'Espagne, seigneur de Panassac, de Vesins, de Lobersan, et d'Aimée de Foix.

Isabeau de Rivière, fille de N... de Rivière, vicomte de Labatut, fut la troisième femme de Jean d'Aure, vicomte de l'Arboust, seigneur de Cardaillac, de Sarramesan, de la Roque, etc., mort en 1545.

Rachel de Rivière de Labatut, l'une des filles d'honneur de la reine de Navarre, vivait en 1557, avec Gabriel de Béarn, seigneur de Gerderest, son mari, fils de François de Béarn, et d'Anne de Pardaillan.

Un seigneur de Labatut épousa, en 1588, Isabeau d'Aubusson, fille de Foucault d'Aubusson, chevalier de l'ordre du roi, et de Françoise de Pompadour.

Poncet de Rivière, chevalier, bailli de Montferrand, maire de Bordeaux, conseiller et chambellan de Louis XI, commandant des francs archers d'ordonnance de la garde, était à la fois grand homme d'état et grand homme de guerre. Il menait l'avant-garde de l'armée à la bataille de Montlhéry, contre le comte de Charolais, en 1464. Lorsque Charles, frère du Roi, eut adopté le duché de Guyenne pour son partage, Poncet de Rivière, qui y avait sa famille et ses terres, se chargea, par zèle pour le duc, du soin de ses intérêts. Il fit même les fonctions d'ambassadeur auprès du roi, son principal maître, dont son attachement pour le duc Charles, lui attira la disgrâce. Le duc de Bourgogne tenta plus d'une fois sa réconciliation, et le roi parut y consentir; mais comme ce ne fut qu'à condition que ce duc recevrait aussi en grâce les seigneurs de Nevers et de Croy, qu'il haïssait mortellement, on peut conjecturer qu'il n'y eut jamais de vrai retour ni de la part de Louis XI, ni de la part de Poncet de Rivière: au contraire, ce seigneur s'étant uni avec le seigneur du Lau et le sei-

gneur d'Urfé, depuis grand écuyer de France, forma long-temps avec eux une espèce de triumvirat.

Lorsque, sous Philippe-le-Bel, en 1300, ce comté fut uni à la couronne, le sénéchal de Toulouse, par ordre du roi, fit une enquête exacte sur la valeur du comté, des fiefs et arrières-fiefs de Bigorre. Il y est rapporté entre autres choses, qu'il y avait dans ce comté quatre-vingt-quinze gentilshommes, dix-neuf dans l'étendue de la terre de Rivière; un vicomte, qui est nommé dans l'enquête vicomte de Rivière, seigneur de Labatut, et douze barons. Ça toujours été l'aîné des enfants du vicomte de Rivière, qui s'est fait appeler le vicomte de Labatut; le second a été nommé baron de Lengros. On sait que lès rois de la seconde race établirent des comtes pour chaque province, et que ces comtes choisirent toujours les plus grands seigneurs de leur province pour leurs lieutenants. C'est ainsi que le premier comte de Bigorre, prit un lieutenant dans la maison de Rivière; ce lieutenant et ses descendants ont également porté le nom de vicomte de Rivière et de vicomte de Labatut, seigneuries qu'ils possédaient avec beaucoup d'autres, dans le pays de Rivière, terre lige du comté souverain de Bigorre. En effet, c'était un usage établi entre les lieutenants des comtes pour se distinguer les uns des autres, et pour se faire connaître en particulier, d'ajouter au titre de leur dignité, celui de leur principale terre. C'est par cette raison que les seigneurs d'Aunay, de Limoges, de Rochechouart, de Comborn, de Turenne, de Polignac, d'Aubusson, qui étaient vicomtes de Poitou, de Quercy, de Périgord, d'Auvergne et de la Marche, comme les vicomtes de Rivière ou de Labatut étaient vicomtes de Bigorre, se faisaient appeler du nom de leurs terres, vicomtes d'Aunay, de Limoges, de Rochechouart, de Comborn, de Turenne, de Polignac, d'Aubusson, ect.

Il est assez vraisemblable, et c'est une tradition constante dans cette famille, que dans leur race était ce chevalier de Rivière, dont le roi d'Angleterre, Edouard IV épousa la fille, et dont on osa proposer le fils en mariage à la fille unique du duc de Bourgogne; ce qui ne réussit pas, dit Philippe de Commines, parce que le comte de Rivière, tout beau-frère qu'il était d'un grand roi, était un trop petit seigneur pour la plus grande héritière de son siècle. Pour justifier l'opinion où l'on est que le chevalier de Ri-

Digitized by Google

vière descendait des vicomtes de Rivière, dont il s'agit ici, on allègue le mariage d'un de ces seigneurs, en 1280, avec Claire-Eugenie de Havarengs, fille du gouverneur de Guienne pour le roi d'Angleterre. Cette domination avait donné lieu à une plus étroite communication entre les Anglais et les Gascons, qui n'étaient pas extrêmement éloignés les uns des autres, et surtout entre ceux qui avaient pris alliance ensemble. Ainsi, il est à présumer que quelqu'un de la maison de Rivière, suivant la fortune de ses parents maternels, s'alla établir dans la grande Bretagne, où il laissa postérité.

Lorsque Poncet de Rivière fournissait au trésor royal la quittance de ses appointements, il la scellait des mêmes armes que cette famille porte encore aujourd'hui.

Elle s'est divisée en plusieurs branches; la première s'est fondue il y un siècle dans la maison de Bompar de Barbotan, ancienne noblesse de Gascogne. L'héritière de cette branche ayant porté ses biens dans cette maison, ses descendants ont pris depuis le nom et les armes de Rivière, avec le titre de vicomtes de Labatut. La seconde branche, dite des barons de Lengros, s'est éteinte dans la personne d'Angélique de Rivière, mariée à François de la Marque, chevalier, seigneur de Tilladet, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, père et mère de l'abbé de la Marque-Tilladet.

La troisième branche est celle des Rivières-Madiran, seigneurs de Marrieux.

La quatrième est celle de Rivière-Listo. L'aîné de cette branche appelé le baron de Rivière, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, et ayant le brevet de colonel, fut tué en 1702, à la bataille de Friedlenque, étant à la tête du régiment Royal, cavalerie, en qualité de lieutenant-colonel. Il n'a laissé qu'une fille en bas âge, et un frère appelé le chevalier de Rivière, lieutenant-colonel d'infanterie, commandant au passage Port d'Espagne, et envoyé depuis commander les troupes françaises à Jaca et en Arragon. Ces deux frères avaient un oncle paternel, Gratien de Rivière, qui fut tué à la tête du régiment de Navarre, vers la fin de 1673, à la célèbre journée de Woerden, où, malgré la blessure mortelle qu'il reçut à l'attaque d'une redoute, il ne laissa pas que de l'emporter l'épée à la main.

De deux enfants qu'il a laissés, un garçon et une fille,

le fils a été tué au service, et la fille a été mariée au comte de Ligondez-Rochefort, en Auvergne, frère aîné du fameux Ligondez, capitaine de vaisseau, si fort estimé dans la marine.

La cinquième branche, dite de Rivière Bouziet, a acquis la baronnie de Lengros, qui avait été possédée par la seconde branche.

Claude-Léonard DE RIVIERE, né le 24 décembre 1748, écuyer-cavalcadour du roi, colonel de cavalerie, entra dans les gardes du corps du roi le 26 avril 1769, émigra en 1791; il a fait toutes les campagnes à l'armée de Condé et celles de 1806 et 1807 à l'armée Russe. Depuis 1807, il a accompagné le roi partout. Il a deux neveux: Louis-Ulfrein de Rivière, établi à Saint-Gilles, département du Gard; et Louis-Hypolite de Rivière, garde du corps du roi.

Armes: « D'or, à trois épées de gueules, soutenant une couronne, ce qui vient, suivant la commune tradition du pays, de ce qu'un des chefs de cette maison tua de sa main les trois chefs de l'armée ennemie dans une bataille décisive, où il s'agissait de la destinée du Prince et de l'Etat. »

HAYE DE PLOUER (DE LA), famille ancienne, originaire de Bretagne.

I. Bertrand DE LA HAYE, Ier du nom, héritier principal et noble, partagea en cette qualité avec ses frères en 1408.

II. Bertrand DE LA HAYE, IIe du nom, son fils, passa à la réformation de la province de Bretagne, et fut maintenu comme noble d'extraction en 1448. Il eut pour fils:

III. Jehan DE LA HAYE, Ier du nom, qui épousa Jeane de Pléguen; de ce mariage vint:

IV. Jehan DE LA HAYE, IIe du nom, qui épousa Charlotte Blanchet, et qui eut pour fils:

V. Alain DE LA HAYE, sieur du Pontcel, qui laissa:

VI. Jehan DE LA HAYE, sieur de la Villejaquin, qui eut pour fils:

Digitized by Google

VII. Jehan DE LA HAYE, duquel vint :

VIII. Joseph de la Haye, seigneur de le Briantais, de Paramé, de Saint-Ydeuc, comte de PLOUER, par lettres-patentes du roi Louis XIV, pour services rendus à l'Etat, en date du mois de janvier 1708. Il épousa Madeleine deMontbourcher, de laquelle il eut :

IX. Jean-Charles-Pierre DE LA HAYE, comte de PLOUER, colonel de dragons, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, qui épousa, en 1747, Françoise de Contades, fille de Louis-Georges-Erasme de Contades, seigneur deMontgeoffroy de la Roche Thibauld, etc., maréchal de France en 1758, chevalier des ordres du roi en 1759, et de Marie-François Magon de la Lande. De ce mariage :

1° Victor-Joseph-Jean, qui suit;
2° Françoise de la Haye de Plouer, mariée à M. de Robien;
3° Rosalie de la Haye de Plouer, mariée à Toussaint de Bizien;
4° Prudence de la Haye de Plouer, mariée à François Togon de Carcaradec.

X. Victor-Joseph-Jean DE LA HAYE, comte de PLOUER, lieutenant d'artillerie en 1774, capitaine au régiment de Jarnac, dragons, en 1777, chef d'escadron des chasseurs de Picardie, 1789, a fait la campagne de 1792 dans l'armée de leurs Altesses royales, et celle de Quibéron en 1795, comme lieutenant-colonel de cavalerie.

Envoyé en Bretagne en 1797, à son retour à Londres, il fut honoré de la croix de Saint-Louis; il repartit en 1799, pour la Bretagne avec une mission particulière de Son Altesse royale monseigneur le comte d'Artois, et fut employé comme colonel en 1814 et 1815; a été employé dans les volontaires royaux; a présidé le collège d'arrondissement de Saint-Malo en août 1815; a été nommé colonel des gardes nationales de Saint-Malo et de Saint-Servan en octobre 1815. Il a épousé, en 1786, mademoiselle de la Bourdonnaye de Montluc, de laquelle il a :

1° Hippolyte-Jules-Erasme-Esprit-Jean de la Haye, comte de Plouer, chef d'escadron dans les chasseurs de la garde royale, fait chevalier de la Légion

Digitized by Google

d'Honneur à Moskou ; il se rendit à Gand en mai 1815 pour offrir ses services à Sa Majesté ;

2° Victor de la Haye de Plouer, aspirant de la marine royale ;

3° Sévère de la Haye de Plouer, officier de la légion des côtes du Nord ;

4° Armand de la Haye de Plouer, en bas âge ;

5° Marie-Anne de la Haye de Plouer ;

6° Camille de la Haye de Plouer ;

7° Prudence de la Haye de Plouer ;

8° Julie de la Haye de Plouer.

Armes : « D'azur, au sautoir de gueules, cantonné » de quatre billettes du même.

DE ROCHAS (*de Rochassio*), famille noble et très-ancienne, originaire de Provence, qui dès son principe se divisa en trois branches. L'une existe encore aujourd'hui en l'Isle de France, et y est connue sous le surnom *de Châteauredon.*

Une autre branche existait encore naguères en Espagne ; ce fut Hercule de Rochas qui le premier, en 1613, y porta son nom et ses armes. Dans ce moment, on ignore la destinée de celle-ci.

L'autre branche enfin (*de Rochassio de Castro-Aigledino*), existe encore à Gap, en Dauphiné, sous le surnom d'*Aiglun*, parce que le lieu d'Aiglun, situé entre Sisteron et Digne, fut long-temps celui de sa résidence, et qu'elle l'a possédé à titre de seigneurie à une époque déjà très-reculée. C'est ainsi que se surnommait Marie-Louise de Rochas, qui fut mariée à François Guerin, conseiller au parlement d'Aix, celle-ci nièce en premier degré de Catherine de Rochas, épouse d'Ezéar de Roux de la Ric. Il est fait mention de cette dernière dans l'Abrégé généalogique, inséré au tome 2, pages 369 et 370 de cet ouvrage.

Sans parler de ses services et de sa fidélité à ses légitimes monarques, dans les temps non critiques ni orageux, cette famille a été fermement attachée et fidèle à l'auguste dynastie des Bourbons dans toutes les circonstances adverses. Elle pourrait en citer divers traits, dont elle se glorifie, quoique plus d'une fois elle les ait scellés de son sang. Tel fut celui du chevalier de Rochas qui le 26 avril 1592

Digitized by Google

à la tête d'un parti de royalistes, ayant voulu donner sur celui des ligueurs qui était commandé par le seigneur d'Aubignau et de l'Oriol, fut atteint d'un coup de feu et laissé mort sur le champ de bataille.

D'après un manuscrit sur l'ordre de Malte (1) renfermé dans mon cabinet :

Baltazard et Honoré de Rochas, frères, présentés, pour être admis chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem en 1557, étaient fils d'Antoine de Rochas, seigneur d'Aiglun, et de Philippine de Sabran, fille d'Elion de Sabran, baron d'Ansouis, et de Catherine d'Aube de Roquemartine sa seconde femme; Antoine de *Rochas*, seigneur d'Aiglun, était lui-même fils d'Esparon de *Roxas*, seigneur d'Aiglun, et de Marguerite de Barras de Mirabeau.

Guyot de Rochas, présenté dans le même ordre en 1579, était fils de Melchion de Rochas, seigneur d'Aiglun (dont le frère fut commandeur), conseiller au parlement de Provence, et de Madeleine Glandevez, fille d'Antoine de Glandevez, seigneur de Cuges, et de Marguerite de Villemus. Melchion de Rochas était fils d'Antoine de Rochas, seigneur d'Aiglun, et de Catherine de Laidet.

Comme ces trois brauches DE ROCHAS, dont il s'agit, n'avaient qu'une seule et même origine, sans doute en mémoire de ce, et pour mieux se reconnaître entre elles dans les siècles à venir, chacune d'elles était le plus souvent en usage d'orner l'extérieur de l'un des côtés de son écusson des pièces d'armes de l'une ou de l'autre des autres branches. Ce fait, peut être indifférent, ne laisse pas que d'être justifié par les empreintes d'anciens sceaux encore attachés à des actes, par quelques pièces sculptées, tirées des ruines d'un édifice; enfin, par des mémoires de famille.

Armes : « Nous avons décrit à la page 369 du tome » précité, auquel nous renvoyons, celles qui sont particu- » lières à chacune des trois branches. »

---

(1) Ce manuscrit en six volumes contient les preuves et quartiers des chevaliers de Malte, depuis l'établissement de cet ordre jusque vers l'an 1727, avec le détail des armoiries de chaque quartier. C'est un ouvrage précieux où la noblesse peut puiser d'utiles renseignements.

Digitized by Google

JACOBSEN, JACOBS ou JACOBSON ET JACOPSEN, très-ancienne famille noble, originaire de la Brille, en Hollande, et dont les membres paraissent avec distinction dans des époques reculées. En 1309, Clays Sir Jacobsen de la Brille fut envoyé par Guillaume III, comte de Hollande en Angleterre, pour traiter sur les dommages occasionnés de part et d'autre par les prises faites en mer (1). En 1399, Didier Jacobsen est mentionné comme un des notables citoyens de Delf. En 1439, Evrard Jacobsen, bourguemestre d'Amsterdam, fut chargé par son souverain de plusieurs commissions importantes (2). Une branche de cette famille, étant restée fidèle au roi d'Espagne, lors de la révolution de la Hollande, vint s'établir dans la Flandre maritime et s'illustra de la manière la plus éclatante sous les règnes de Philippe II, Philippe III et Philippe IV.

I. Michel Jacobsen fut élevé en 1583, par Philippe II, au grade de capitaine de vaisseau, et en montait un faisant partie de la flotte surnommée l'*Invincible* que ce prince mit en mer; ce fut au courage et à l'intrépidité de ce vaillant capitaine que ce souverain dut la conservation des débris de cette flotte. En 1595, il commanda en chef une escadre espagnole, avec laquelle il rendit à son roi les services les plus éclatants, qui lui méritèrent le grade d'*Amiral-général*, et sa nomination à l'ordre de Saint-Jacques. Après plus de cinquante années de services aussi importants que remarquables, il termina sa carrière en 1632, et le roi d'Espagne crut l'honorer même après sa mort, en ordonnant que son corps fût transporté à Seville, où reposent Christophe Colomb et Fernand Cortez.

Suit copie de son brevet ou commission d'Amiral-Général.

» Don Philippe, par la grâce de Dieu, roi de Castille,
» de Léon, d'Arragon, des deux Siciles, de Portugal, de
» Navarre, de Grenade, de Tolède, de Valence, de Ga-
» lice, de Mayorque, de Seville, de Sardaigne, de Cor-
» doue, de Correga, de Murcio, de Jaen, des Algarves,
» d'Algésiras, de Gibraltar, des Isles Canaries, des Indes
» orientales et occidentales, des Isles et Terres fermes,

(1) Thomas Rymer, t. 3, p. 151 et t. 8, p. 96.
(2) Annales de Flandres, par Emmanuel Sueyro, t. 2, p. 313.

Digitized by Google

» de la Mer d'Océan, archiduc d'Autriche, duc de Bour-» gogne, de Brabant et de Milan, comte d'Absburg, de » Flandre, du Tyrol et de Barcelone, seigneur de Biscaye » et de Moline, etc.

» Attendu l'ordre que j'ai donné d'assembler dans le » ports de la Corogne différentes escadres de galions et » autres vaisseaux pour en former une armée navale qui » sera employée dans les diverses expéditions relatives au » service de Dieu et au mien, et de faire passer en Flandre » l'infanterie qui pour cet effet, a été levée dans ces royau-» mes, et dont j'ai nommé pour capitaine-général Fran-» çois de Ribera; et comme il est à propos de nommer une » personne de la qualité, de la valeur et de l'expérience » requise dans les expéditions maritimes pour remplir la » place D'AMIRAL-GÉNÉRAL de ladite armée; ayant ren-» contré en vous, *capitaine amiral Michel Jacobsen*, tou-» tes les qualités et autres avantages, et étant satisfait des » bons services que vous m'avez rendus à cet égard pen-» dant plusieurs années dans mes armées navales de mes » Pays-Bas, où vous vous êtes trouvé en plusieurs occa-» sions à combattre contre les ennemis, vis-à-vis desquels » vous avez donné toutes les marques de valeur qu'on » pouvait attendre de vous, y remportant plusieurs avan-» tages, et rendant un bon compte de toutes les opérations » qui vous avaient été confiées; dans l'espérance que vous » soutiendriez cette bonne idée par la suite, j'ai jugé à » propos de vous choisir et de vous nommer comme en » vertu de la présente, je vous choisis et vous nomme » pour mon AMIRAL-GÉNÉRAL de ladite armée navale de » galions et autres navires que j'ai ordonné de faire join-» dre à la Corogne, et je vous donne pouvoir et faculté » d'exercer ladite charge dans toutes les circonstances et » cas en dépendants, et y ayant rapport et faire tout ce » que les *amiraux-généraux* qui occupent la même place, » ont coutume de faire et d'exécuter, tout le temps qu'il » n'y aura point de division ou que je ne donnerai pas » d'autres ordres; et je charge ledit François de Ribera, » et ordonne aux *amiraux* et chefs desdits galions et na-» vires, ainsi qu'aux capitaines d'infanterie et de marine, » leurs officiers et à tous gens de mer et de guerre, qui » serviront dans madite armée, aux officiers de la solde » et autres personnes y attachées, qu'après que vous ledit » Michel Jacobsen, aurez fait les serment, soumission

» et hommage accoutumés, de bien et fidélement vous » comporter dans l'usage et exercice de ladite charge, et » ce entre les mains dudit François de Ribera, mon capi- » taine général de ladite armée navale, et qu'ils ayent » vous rendre et vous faire rendre les honneurs, grâces, » récompenses, franchises, prééminence, exemptions et » libertés qui vous regardent et vous appartiènent à raison » de ladite charge; d'autant que pour tout ou partie de » ce que dessus, je vous donne ainsi qu'il est dit, pouvoir » et faculté aussi suffisant qu'il est requis et nécessaire, » et j'ordonne aussi à mesdits officiers de la solde de la- » dite armée de registrer ce titre sur les registres qu'ils » tiènent, et de vous remettre l'original pour l'usage de » ladite charge. Donné à Madrid, le treizième jour du » mois d'août de l'année mil six cent trente-un.

Je le Roi,

» Je Pierre Coloma, secrétaire du Roi notre Sire, ai » fait transcrire le présent de son ordre :

Titre de l'Amiral général de l'armée navale qui s'est assemblée à la Corogne, accordé au capitaine Michel Jacobsen.

» Le sieur Michel Jacobsen, amiral général de l'armée » navale des galions qui s'est assemblée en ce port de » la Corogne, a fait entre mes mains le serment, soumis- » sion et hommage, conformément aux ordres donnés par » Sa Majesté, dans cette cédule royale de bien et fidéle- » ment exercer ladite charge, et rendre bon compte de ce » dont il sera chargé, ainsi qu'il l'a fait jusqu'à présent. « A la Corogne, le vingt-neuf août mil six cent trente-un.»

François de Ribera;
Jérôme de Sepulveda.

» Je soussigné interprète de l'amirauté de France et » de l'hôtel-de-ville de Paris, et membre et professeur » du bureau académique d'écriture, et vérification des » écritures anciennes et étrangères, certifie la présente » traduction exacte et conforme à l'original espagnol de » moi paraphé, qui est entre les mains de M. Jacobsen » de la Crosnière, descendant de l'amiral du même nom y » mentionné. En foi de quoi je l'ai signée et y ai apposé le

Digitized by Google

» sceau de mon emploi. Paris, le vingt-sept avril mil
» sept cent quatre-vingt-six. Signé Haüy.

Michel Jacobsen eut de son mariage, avec Laurence Weus, dont les armes sont de *gueules à trois harengs couronnés d'argent, posés l'un sur l'autre en fasce*, sept garçons et cinq filles, entr'autres :

1° Antoine, dont l'article suit;

2° Jean Jacobsen qui ne se distingua pas moins que son père. Ayant été employé par le roi d'Espagne dans la guerre de la révolution des Pays-Bas, il sortit le 22 octobre 1622 du port d'Ostende, commandant le vaisseau le Saint-Vincent, en ayant deux autres sous ses ordres; ayant été rencontré par neuf vaisseaux hollandais qui l'entourèrent, les deux autres ayant pris le cap à l'est, il se trouva seul forcé de soutenir le combat, coula à fond le vice-amiral Herman-Kleuter qui commandait la flotte, et un autre vaisseau, et se défendit contre les sept autres avec une telle intrépidité qu'après quatorze heures de combat, accablé par le nombre et n'ayant plus suivant le procès-verbal fait a Dunkerque que trois ou quatre hommes, il préféra une mort glorieuse à l'humiliation de se rendre, mit le feu aux poudres et périt avec les ennemis qui étaient déjà entrés dans son vaisseau, lequel en sautant coula à fond les deux autres vaisseaux qui étaient en poupe de lui.

II. Antoine Jacobsen, capitaine de vaisseaux, servit avec distinction, ainsi que deux autres de ses frères; il épousa Marie Cornelis, fille de Cornil Cornelis, d'Anvers, portant pour armes d'or à la pointe de sable, chargé d'une fleur de lys d'or, dont il eut :

III. Pierre Jacobsen, né en 1620, marié avec Anne de Coster, portant pour armes de gueules à cinq cotices d'argent, dont est issu :

IV. Cornil Jacobsen, marié avec demoiselle Louise le Tellier de Beaulieu, le 8 septembre 1705. Il a eu de ce mariage :

V. Cornil-Guislain Jacobsen, né le 11 septembre 1709, chevalier d'honneur de l'ordre chapitral, dit des quatre Empereurs; les services qu'il a rendus à la navigation, au

Digitized by Google

commerce et à l'agriculture, ajoutent un nouveau lustre à celui qu'il a reçu de ses ancêtres; il a été maintenu dans sa noblesse en 1787, par sa majesté Louis XVI. C'est le premier qui de mémoire d'homme, ait fait des dessèchements dans l'isle de Noirmoutier. En 1755, il renferma le dessèchement de la fosse dans ladite isle, et sauva de la misère toute la population indigente. Il est le créateur et fondateur de l'isle de la Crosnière qu'il a gagnée sur la mer; ce fut le premier avril 1767 qu'il déroba cette isle à l'Océan avec onze cents hommes de dix-sept paroisses du continent voisin; il fit ériger cette isle en paroisse, et obtint les lettres-patentes confirmatives du décret de l'évêque de Luçon du 16 janvier 1772, enregistrées au parlement, et au conseil supérieur de Poitiers le 24 juillet suivant. L'église, le presbytère, et ce qu'il avait donné en dotation pour la cure ont été vendus, à l'exception du cimetière où reposent les cendres dudit Cornil-Guislain Jacobsen. Il est mort âgé de soixante-dix-huit ans à Noirmoutier, où il était établi depuis cinquante ans. Ses vertus, sa bienfaisance et l'aménité de ses mœurs l'ont fait généralement regretter. Les Français doivent un tribut à sa mémoire. Juste, humain, il soulagea l'infortune, fit apprendre des métiers à tous les pauvres de dix lieues à la ronde, qui étaient boiteux ou disgraciés par la nature. Avant lui le commerce de Noirmoutier n'était rien; il se réduisait à quelques échanges avec le continent; c'est par l'activité seule de son génie que les bâtiments du Nord sont venus dans ses ports. Il avait épousé, par contrat du 13 mai 1749, demoiselle Suzanne-Elisabeth Cormery, dont sont issus :

1° Jean-Corneille, qui suit;

2° Quatre filles, l'aînée, mariée à M. Joly Duberceau, morte sans enfants; l'autre, nommée Marie-Jeanne, mariée à M. Doré, morte sans enfants;

La troisième, Gabrielle-Angélique, mariée à M. Lamandé, écuyer, officier de l'ordre royal de la Légion d'honneur, inspecteur général des ponts et chaussées; qui a eu de ce mariage deux enfants, dont l'aîné ayant suivi la même carrière que son père, est ingénieur en chef du département de la Seine, et a construit les ponts du Jardin du Roi et de l'École Militaire;

Digitized by Google

La quatrième, Elisabeth-Victoire Jacobsen, qui a été fusillée à Noirmoutier avec madame d'Elbée, s'était mariée à M. Mourain de l'Herbaudière, écuyer, secrétaire du roi, maison couronne de France et de ses finances, qui a été aussi condamné à mort par le tribunal révolutionnaire des Sables; ils ont laissé un garçon marié à mademoiselle de Sourdeval, et une fille mariée au chevalier de Badreau.

VI. Jean-Corneille Jacobsen de la Crosnière, écuyer, né le 27 décembre 1750, chevalier de l'ordre royal de la Légion d'honneur, grand-croix de l'ordre du Mérite, du Lion de Limbourg, sous l'invocation de Saint-Philippe, reçu chevalier de l'ordre Chapitral dit des Quatre Empereurs et maire de la ville et isle de Noirmoutier, présenté au roi par M. le duc de Piennes, le 26 juillet 1814. Il fut l'un des ôtages de Sa Majesté Louis XVI. Il a épousé, par contrat du 24 avril 1790, demoiselle Balzamie Danguy de Veue, fille de messire Charles-François Danguy, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, ci-devant seigneur de Veue, de la Blanchardais, d'Arthon et autres lieux dont les armes sont d'argent à l'arbre de sinople, accosté de deux mouchetures de sable; premier gentilhomme condamné à mort à Nantes, par le tribunal révolutionnaire, et de dame Marie Balzamie de Foyal de Donnery, dont les armes sont de gueules à quatre chevrons d'argent, petite fille du côté maternel de Michel Bégon, intendant général de la marine, et petite nièce de Scipion-Jérôme Bégon, évêque de Toul. De ce mariage sont issus huit enfants, dont quatre seulement existent :

1° Charles Jacobsen, officier de la marine royale au port de Rochefort;
2° Auguste Jacobsen;
3° Armand Jacobsen;
4° Alexandre Jacobsen.

Armes : « D'azur, à la fasce ondée d'or, accompagnée » en chef d'un compas ouvert, et en pointe d'un coutelas » posé en pal, le tout du même. Casque de chevalier, sommé » d'une couronne de marquis. Cimier, un dextrochère de » carnation, paré de gueules, tenant un badelaire d'ar- » gent, garni d'or. Devise : Wyselick Vromelyck. »

Digitized by Google

HUMBERT DE TONNOY, famille ancienne, originaire de Lorraine, et dont le nom était inscrit au nombre des nobles, sur la table de marbre de Metz, depuis plusieurs siècles.

I. Joseph HUMBERT DE TONNOY, fut reconnu pour noble (et non pas annobli), par le duc Léopold, en vertu de lettres-patentes du 21 janvier 1702, à l'occasion de la reprise de foi et hommage du fief de Manoncourt; et le 21 mars 1715, il obtint un arrêt du parlement de Metz, en conséquence duquel il fut admis à prendre séance, en qualité de gentilhomme, au rang de la noblesse, dans les assemblées des trois ordres du Pays-messin. Il avait épousé Anne Charles, de laquelle il laissa :

1° Joseph, dont l'article viendra;
2° Anne, qui épousa Christophe Darniel de Saint-Val, écuyer;
3° Hyacinthe, mariée à Louis Bouret, écuyer;
4° Anne-Rose, mariée à Simon de Guillemin, écuyer, seigneur de Corny, capitaine au régiment de dragons Fimarcon.

II. Joseph HUMBERT DE TONNOY, écuyer, seigneur de Tonnoy, Velle, Lallaumont, capitaine au régiment des gardes de Son Altesse Royale le duc Léopold, épousa Marguerite de la Pommeraye, fille de Joseph Benard de la Pommeraye, gentilhomme, major des ville et citadelle de Nancy, et de Catherine Haxart, de laquelle il laissa :

1° Joseph, dont l'article viendra;
2° Nicolas-Hyacinthe, grand doyen du chapitre noble de Saint-Diez;
3° Marc-Antoine, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, lieutenant-colonel d'infanterie et capitaine au régiment des Gardes lorraines, marié à Hyacinthe le Changeur, veuve de Charles-Louis de Fedo, écuyer, et fille de François-Hyacinthe le Changeur, écuyer, seigneur de Belange.

De ce mariage sont issus :

a. Joseph, ancien officier au régiment d'infanterie Dauphin, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, il a émigré en 1791, a fait les campagnes à l'armée de Son Altesse Sérénissime monseigneur le prince de Condé, comme cava-

Digitized by Google

lier noble, et n'a cessé de donner des preuves de son inviolable attachement à la cause royale, ce qui lui a mérité l'attention particulière de Son Altesse Royale MONSIEUR, frère du Roi, lors de son arrivée à Nancy; de son mariage, avec N... de Provenchère, est né un fils nommé Théodore;

b. Charles-Hyacinthe, ancien officier au régiment de Lorraine, infanterie, enseigne en 1791; il a servi dans l'armée de Son Altesse Royale monseigneur le prince de Condé, jusqu'en 1793, époque à laquelle il fut envoyé en France, pour y entretenir les amis fidèles du roi, mais il fut découvert et succomba sous la hache révolutionnaire;

c. Josephine, qui a épousé M. Sarrazin de Germainvilliers.

4° Charles Humbert de Tonnoy, écuyer, chambellan honoraire de Sa Majesté Impériale, major de ses troupes, et commandant de la venerie de Son Altesse Royale le prince Charles de Lorraine; il a été honoré du titre de Comte du Saint-Empire, et a épousé N... de Gougnies, fille du comte de ce nom, gouverneur de Binche, et d'une maison chapitrale de Flandres;

5° Marc-Antoine Humbert de Tonnoy, capitaine au régiment de Viede, au service de Sa Majesté Impériale;

6° Marguerite, mariée à Louis-Charles Scipion Collenet, gentilhomme ordinaire du roi de Pologne, duc de Lorraine.

III. Joseph HUMBERT DE TONNOY, écuyer, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, capitaine au régiment de Languedoc, puis major au régiment Royal-Lorraine, d'où il a passé aux grenadiers de France, a épousé Anne Pescheur, fille de noble Joseph Pescheur, seigneur en partie de Laveau-lez-Germonville. De ce mariage est issu:

IV. Georges-François-Hyacinthe HUMBERT DE TONNOY, chevalier, né à Nancy le 19 avril 1763, ancien officier au régiment de Lorraine, infanterie, comte du Saint-Empire; il a émigré en 1791, et fait les campagnes en qualité d'aide-

Digitized by Google

de-camp de leurs Altesses Sérénissimes les princes de Condé et de Bourbon. Il n'a cessé de donner des preuves de son inviolable attachement à la cause royale, et à l'auguste dynastie qui règne aujourd'hui sur la France; il est chef du cinquième escadron de la gendarmerie royale, colonel, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis et de celui du Phénix. Il a épousé Bonne-Jeanne de Vauquelin, d'une ancienne famille noble de Normandie. De ce mariage sont issus :

1° Louis-Charles, élève de l'Ecole royale et militaire de la Flèche;
2° Adèle-Bonne-Hyacinthe, mariée à Eugène-Charles-François Morin, comte de la Rivière, brigadier des mousquetaires, puis capitaine de la gendarmerie royale dans le département de la Haute-Garonne;
3° Zoé-Bonne-Jacqueline;
4° Clémentine-Charlotte-Adèle;
5° Cécile-Bonne-Eugénie.

Armes : « D'or, à une fasce d'azur, chargée d'un » pignon d'or, et accompagnée de trois tourteaux du » même. »

CHASTEAU ou CHATEAU, famille noble, établie en Guyenne, et dont était :

I. Jean-Marie-Réné DE CHASTEAU, écuyer, ancien officier d'infanterie, qui avait épousé Catherine du Myrat, de laquelle il laissa :

1° Jean-Baptiste-Luc, dont l'article suivra;
2° N... de Chasteau, mort à l'Isle de France;
3° Edme-Jean-Baptiste de Chasteau, ecclésiastique, mort à Paris;
4° Marie-Françoise de Chasteau, mariée à Dom Hugo de Pedesclaux, consul d'Espagne à Bordeaux;
5° Claire-Honorine de Chasteau, mariée à M. Antoine Duclaux, ancien capitaine de cavalerie.

II. Jean-Baptiste-Luc DE CHASTEAU, écuyer, a émigré en 1790, a servi dans l'armée des Princes, et est mort à Londres; il avait épousé Françoise de Barret, d'origine irlandaise, de laquelle il a eu :

Digitized by Google

Edme-Thérèse-Jean-Baptiste DE CHASTEAU, écuyer, né à Bordeaux le 9 juin 1787, lieutenant de cavalerie, secrétaire de la Légation de France, près Sa Majesté le roi de Saxe.

Armes : « D'or, au château de gueules, ouvert et » ajouré d'argent; au chef d'azur, chargé d'un chevron » du troisième émail. »

ARMYNOT DU CHATELET, en Bourgogne et en Champagne, originaire de Bretagne.

Cette famille d'ancienne noblesse qu'un savant généalogiste fait sortir de celle des Armyne d'Angleterre, et dont la terminaison *ot* serait le diminutif, paraît s'être établie dans la mouvance de la Ferté-sur-Aube, vers l'époque à laquelle le Comté de Vertus passa de la maison d'Orléans dans celle de Bretagne; ce qu'il y a de certain et de bien constaté par titres originaux qui nous ont été communiqués, c'est que;

I. Louis ARMYNOT, échanson d'Anne, duchesse de Bretagne, depuis femme des rois Charles VIII et Louis XII, s'attacha au comte de Vertus, baron d'Avaugour, frère naturel de cette princesse. Des mémoires domestiques, fort anciens, le font périr à la journée de Fornoue en 1495. Il eut d'Agathe de Kermeno, sa femme.

II. Jean ARMYNOT, écuyer, seigneur de la Motte, de Veuxaules et de Niot, né en 1476, qui fit toutes les guerres d'Italie sous Charles VIII, Louis XII et François Ier. Il est le fondateur de la chapelle de son nom à Montigny-sur-Aube, laquelle il fit construire en 1539, pour lui servir de sépulture, ainsi qu'aux descendants de ses nom et armes. Il mourut en 1543, âgé de cinquante-huit ans. Il avait épousé Antoinette Rémond de la noble famille de ce nom, en Bourgogne, dont les marquis de Montmor et comtes du Dognon de nos jours; elle le rendit père de:

1° Claude, qui suit;
2° Claude Armynot, damoiselle, qui fut accordée avec Thibault de la Baume, écuyer, seigneur de Chaumersaine au comté de Bourgogne, de la très-noble et ancienne maison connue en Franche-Comté, sous le nom de la Baume-Mont-Saint-Léger. Leur postérité s'éteignit dans les maisons

Digitized by Google

de la Rue, d'Ailly-Audencourt, de Monchy, de Mertrus, de Baussancourt, de Ballidart et de Condé.

III. Claude Armynot, écuyer, seigneur de Veuxaules, de Beauregard, de Fée-le-Châtelet, de Bonchemin, de Santenoge, de Montrichard, de Préfontaine, etc., né en 1510, servit presque toute sa vie dans diverses compagnies d'ordonnance, et fut fait bailly d'épée de Langres le 30 octobre 1578; charge alors vacante par la mort de Charles de Verduisant, seigneur de Saint-Cricq, chevalier de l'ordre du roi. Claude Armynot, mourut au mois de juillet 1586, laissant d'Antoinette de Morant-Doulevant, dame de Courcelles dans la vallée de Blaise, de la maison du Mesnil Garnier, en Normandie, mais d'une branche établie en Champagne :

1° Jean, qui forme l'article ci-après;

2° Michel, auteur de la branche de Préfontaine, rapportée après celle de Jean, son frère aîné;

3° Thibaut Armynot, seigneur de Santenoge et de Beauregard en partie, qui succéda à son père dans la charge de bailly d'épée de Langres; fut archer de la garde écossaise, et se noya dans la Seine, lors de la rupture du pont de Neuilly, où le roi Henry IV faillit perdre la vie par cet accident. Thibaut Armynot eut pour femme Anne Maillon, d'une ancienne famille noble de la chambre des comptes de Dijon, et jurée plusieurs fois à Malte, il eut d'elle :

A. Jean Armynot, seigneur de Beauregard, qui épousa Marguerite Bouvot, fille de Claude, seigneur de Rosoy, et dont il n'eut pas d'enfants,

B. Bénigne Armynot, seigneur de Santenoge, qui s'allia avec Prudente de Fichot, fille de Robert de Fichot, écuyer, seigneur de Maisey, et de damoiselle Anne de Gand: de cette union sortirent :

a. Émonde Armynot, qui épousa Nicolas d'Arillot, écuyer, seigneur d'Essey, lieutenant de cavalerie au régiment de Choiseul,

b. Jeanne Armynot, femme de Mathieu du Louvet, seigneur d'Artigny, lieutenant au régiment du maréchal de Grancey.

4° Anne Armynot, femme de Claude de Gissey;

Digitized by

IV. Jean Armynot, écuyer, IIe du nom, seigneur de Montrichard et de Bonchemin, né en 1544, suivit le parti des armes pendant toute sa vie, et devint capitaine pour le roi de la ville du Montsaujon, place alors importante à cause de son voisinage avec la Franche-Comté et la Lorraine. Il fut assassiné dans l'exercice de cette charge, le 28 juin 1570, non sans quelques soupçons que le coup n'eût été dirigé par la faction des Guises; sa femme fut : Claude Thomelin, fille de Didier, conseiller du roi, et son receveur général en Bourgogne, qu'il épousa le 31 août 1561. Elle prit depuis une deuxième alliance avec Nicolas du Bouchet, écuyer, seigneur de Rieldessus, et en eut postérité qui s'éteignit dans celle de son premier mari, comme on le verra ci-après; elle eut de Jean Armynot :

V. Jean Armynot, écuyer, IIIe du nom, seigneur de Montrichard, de Beauregard et de Bonchemin, né le 25 mars 1566. Il fut toute sa vie attaché au parti du roi : il eut à peine au sortir de l'enfance, une affaire d'honneur avec un capitaine italien, nommé *Horatio*, qui tenait le parti de la Ligue, et le tua en champ clos. La maison et les propriétés de Jean Armynot, situés à Montigny-sur-Aube, furent à cette occasion détruites et saccagées, et les titres de famille brûlés et dispersés. Ledit Jean Armynot mourut en 1597, des suites des blessures qu'il avait reçues dans les guerres civiles du Lyonnais, où il servait le roi en qualité de capitaine d'une compagnie de gens de pied. Il s'était allié avec Emonde de Blaisot, depuis femme de Louis d'Auvergne, écuyer, seigneur du Chesne, capitaine d'infanterie, et enfin de Gaucher Andrieu, écuyer, dont Anne Andrieu accordée avec le seigneur des Varennes, maître d'hôtel du roi, grand bailli de Mâcon. Du premier lit vinrent :

1° François, qui suit;
2° Renée Armynot, femme de Didier Scordel, gentilhomme de la vénerie du roi.

VI. François Armynot, écuyer, Ier du nom, seigneur de Montrichard, de Bonchemin et de Beauregard, né le 23 septembre 1593, homme d'armes dans la compagnie d'ordonnance, sous la charge du marquis d'Andelot, fut admis dans la chambre de la noblesse des états de la pro-

vince de Bourgogne, tenus à Dijon en 1653 (1). Il testa le 23 avril 1658, et mourut laissant d'Elisabeth Scordel, sa femme, sœur de Didier, son beau-frère.

1° Jean-Baptiste Armynot, qui forme l'article ci-après,
2° Edme Armynot, écuyer, seigneur de Montrichard, dit le Boiteux, parce que s'étant trouvé extrêmement jeune au siège de la Motte, en Lorraine, en 1645, et servant alors en qualité d'enseigne au régiment de Francières, il y eut la cuisse emportée d'un boulet de canon; il ne laissa pas que de servir depuis et jusqu'à l'âge le plus avancé, comme garde du-corps du roi dans la compagnie écossaise. Il avait épousé demoiselle Simone de Billard de Beaufort, fille d'Etienne de Billard, écuyer, seigneur du Chêne, capitaine d'une compagnie de gens de pied, et de demoiselle Simone de Beaufort, de la maison de Launay en Champagne, et il en eut Louis-Etienne, seigneur de Montrichard, qui mourut sans postérité.

VII. Jean-Baptiste Armynot, écuyer, seigneur de Montrichard et de Bonchemin, né le 17 septembre 1621, commença d'abord à servir en qualité de cadet dans un régiment d'infanterie, ensuite fut cornette au régiment du comte de Lignon, puis lieutenant de cavalerie dans celui de la Guillotière, et enfin garde-du-corps du roi dans la compagnie écossaise; il mourut à Paris, dans l'exercice de cette charge, le 5 août 1664, et fut enterré au charnier des Innocents. Il s'était marié, par contrat du 14 août 1652, et par dispenses de parenté, en date du 10 juillet 1653, à Suzanne du Bouchet, sa cousine, fille de Joachim du Bouchet, écuyer, seigneur de Rieldessus, et d'Anne de Neufvy. De ce mariage vinrent :

1° François, qui a continué la postérité;
2° Anne Armynot, damoiselle.

VIII. François Armynot, écuyer, IIe du nom, seigneur de Fée-le-Châtelet Bonchemin et Montrichard,

---

(1) Voyez le Catalogue des Gentilshommes qui ont assisté auxdits Etats, page 38.

Digitized by Google

servit pendant plusieurs années en qualité de lieutenant au régiment de Roncherolles, cavalerie. Il fut deux fois inquiété dans sa noblesse par les habitants de Boudreville, où il demeurait, et par le fermier du droit de francs-fiefs, mais il y fut maintenu par sentence de l'élection de Langres du 23 décembre 1705, et par ordonnance de M. l'Escalopier, intendant de Champagne, en date du 1er novembre 1718. Il mourut en février 1730, ayant eu deux femmes: la première qu'il épousa, par contrat du 25 février 1680, fut demoiselle Marguerite de Charlois, fille de Claude, ecuyer, capitaine de cavalerie au régiment de Choiseul, et de dame Marguerite d'Avrillot (1); et la deuxième Jeanne le Reuil. Il eut du premier lit:

1° Nicolas, qui suit;

2° Charles Armynot, écuyer, seigneur de Maison-Rouge, près Bar-sur-Seine, qui fut capitaine dans un régiment d'infanterie; il épousa, par contrat du 12 août 1720, demoiselle Catherine des Chiens, fille de messire Louis des Chiens, chevalier, seigneur de Maisonrouge, et de dame Marie-Madeleine de Curel. De ce mariage vinrent Catherine demoiselle et Claude Armynot, qui eut de Marguerite de Mongeot, sa femme:

a. Louis, officier d'infanterie, marié à Charlotte de la Croix, il est mort sans enfants;

b. Joseph-Ambroise, établi à Langres, et n'a pas d'enfants;

c. Claude, dit le chevalier de Maisonrouge, qui a épousé, à Arc en Barrois en 1790, Marie-

---

(1) Cette maison d'Avrillot, originairement militaire et du Bassigny, remonte par titres jusqu'au règne de Philippe de Valois; elle s'est divisée en trois branches, l'une desquelles s'est établie à Paris, et une seconde en Lorraine; la troisième qui est la cadette est restée en Champagne, et a toujours continué la profession des armes. De la branche de Paris, est sortie la bienheureuse Marie de l'Incarnation, fondatrice des Carmélites en France, que le Pape Pie VI a béatifiée en 1791; la branche de Champagne n'a pris alliance que dans des maisons d'ancienne chevalerie, telles que celles de Beaujeu sur Saône, de Scey Montbelliard, de Doncourt, de Pointes, etc. Messieurs d'Anglure et de Clermont Gallerande se sont alliés avec elle.

Par les Charlois, Messieurs Armynot du Châtelet sont alliés de très-près à Messieurs de Choisey, et par eux à Monsieur le duc de Raguse et à Messieurs de Nogent.

Digitized by Google

Madeleine-Sophie de Champagné de la Pommeraye, fille de Charles-Nicolas Quentin, comte de Champagné (1), et de dame Marie-Madeleine Gilles de Pavant.

3° Joseph Armynot, mort sans postérité;

4° Marguerite, damoiselle.

Du second lit sont issus :

5° François,
6° Joseph,
7° Claire,
8° Jeanne,
9° Marguerite,
10° Madeleine,
} tous morts sans postérité.

IX. Nicolas ARMYNOT DU CHATELET, chevalier, seigneur de Fée-le-Châtelet et de Bonchemin, né le 12 octobre 1688, servit dès l'âge le plus tendre en qualité de cadet et à ses frais au régiment de Borsiat, dragons; mais ayant fait de grandes pertes à l'armée, et surtout au siège de Douay, où il était renfermé, il se vit contraint de quitter le service pour réparer sa fortune délabrée. Il fut recherché sur sa noblesse par le fermier du droit de franc fief, il y fut maintenu sur le vu de ses titres, par ordonnance de M. le Pelletier de Beaupré, intendant de Champagne en août 1736. Nicolas Armynot du Châtelet eut deux femmes; la première fut Marie-Anne de Champeaux, sa cousine, qu'il épousa le 17 novembre 1716, fille d'Edme de Champeaux, écuyer, seigneur de Préfontaine, de Veroilles et de Jussey, et de Marie-Diane de Machat de Pompadour la Méchaussée; et la deuxième, fut Jeanne de Boussard. Il eut du premier mariage seulement :

1° Henri-Joseph, qui suit;

2° Louis-Etienne, qui servit long-temps dans le corps de la gendarmerie, et eut d'Anne Popelard, sa femme, deux filles et Claude Armynot du Châte-

(1) Cette maison de Champagné a la prétention fondée de descendre du comte Eudon II de Bretagne; elle est très-ancienne et jouissait du droit de menée à la cour des souverains de cette province. Marie-Madeleine-Sophie de Champagné descendait au dixième degré d'Olivier de Champagné et de Roberte de Vendôme sa femme, nièce à la mode de Bretagne de Catherine, comtesse de Vendôme, femme de Jean de Bourbon, comte de la Marche, et cinquième aïeule de Henri IV.

Digitized by Google

let, lieutenant de vaisseau de la marine royale, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, qui a servi la cause du roi dans l'émigration et a eu le crâne ouvert d'un biscayen au siège de Dunkerque en 1793. Il est marié à Marie-Claude de Georgemel, et n'a point d'enfants;

3° François, chevalier du Châtelet, qui a formé le rameau de ce nom rapporté après la postérité de son frère aîné.

X. Henri-Joseph Armynot du Chatelet, écuyer, seigneur de Fée-le-Châtelet et de Bonchemin, né le 31 octobre 1726, a servi dans la gendarmerie et y a fait les campagnes de Flandres, sous Louis XV. Il épousa, par contrat du 12 août 1748, demoiselle Madeleine Dupotet, fille de Philippe-François Dupotet, écuyer, seigneur de la Chapelle et de Senevoy en partie, et de dame Marie-Charlotte Desmartins: elle le fit père de dix enfants, qui sont:

1° Françoise Armynot, qui a épousé Germain d'Huissier, écuyer, des anciens seigneurs d'Agencourt, en Auxois;
2° Philippe-François, mort ecclésiastique;
3° Jean-Antoine, lieutenant d'infanterie;
4° Louis, ancien lieutenant de cavalerie, qui s'est émigré pour la cause royale, a fait la campagne de 1792, à l'armée des Princes, frères de Louis XVI; celles de 1793, 1794, 1795 et 1796 à l'armée sous les ordres de Son Altesse Sérénissime monseigneur le prince de Condé, dans le corps des chasseurs nobles, et enfin a été tué à l'affaire très-sanglante que cette armée eut à Oberkamlack entre Mindelheim et Memmingen en Suabe, le 13 août de cette même année 1796, ayant vingt-huit ans passés de service, et étant à la veille d'être fait chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis.
5° Nicolas-Eugène, qui va suivre;
6° Jean-Elie Armynot du Châtelet, ancien garde-du-corps dans la compagnie de Beauvau, marié à demoiselle Marie-Jeanne de la Loge de la Barre, d'une ancienne famille noble du Bourbonnais, établie en Bourgogne, dont il n'a plus qu'un fils nommé Victor Armynot du Châtelet;
7° Henriette Armynot;

Digitized by Google

8° Thérèse Armynot;
9° Claire Armynot;
10° Nicolas Armynot du Châtelet, né le 28 avril 1769, qui épousa, en décembre 1797, damoiselle Monique le Lieur, d'une ancienne famille noble de Normandie, fille de Nicolas le Lieur, écuyer, seigneur de Chaast, près Troyes, officier de cavalerie, aide-de-camp de M. le duc de Bouteville, et de damoiselle Marie-Anne-Françoise Gobert. Ils ont pour enfants :
a. Denise Armynot, née le 20 septembre 1798;
b. Julie-Philippine Armynot, née le 19 août 1801;
c. Nicolas-Alfred Armynot, né le 5 mars 1812.

XI. Nicolas-Eugène Armynot du Chatelet, chevalier, seigneur de Rieldessus et de Blanchevaux, près Châtillon-sur-Seine, né le 28 avril 1760, actuellement chef de ses nom et armes, et chevalier de l'ordre noble de Saint-Hubert de Bar, a épousé, par contrat du 22 juillet 1782, demoiselle Marie-Anne de Collenel de Clerville, fille de messire Jacques-Joseph-Melchior de Collenel, chevalier, seigneur de Clerville, ancien officier de cavalerie, gentilhomme du prince Clément de Lorraine, frère de l'Empereur François Ier et de dame Marguerite-Nicole de Gaynot. Nicolas-Eugène Armynot du Châtelet, est père de

1° Philippe Armynot du Châtelet;
2° Claude-Narcisse Armynot du Châtelet.

Rameau du Châtelet repris au neuvième degré.

X. François Armynot, IIIe du nom, dit le chevalier du Chatelet, né le 5 mars 1732, fils cadet de Nicolas et de Marie-Anne de Champeaux, fut seigneur en partie de Fée-le-Châtelet et de Bonchemin; il servit dans sa jeunesse et en qualité de volontaire à ses frais et dépens, pendant cinq années dans le régiment de Ségur, infanterie, depuis Briqueville; mais ayant été grièvement blessé à la prise du fort Mahon en 1756, il fut obligé de quitter le service et vint se marier à Wassy, en Champagne, avec damoiselle Marie-Madeleine Vauchelet, de laquelle il eut :

1° François, qui suit;
2° Louis-François Armynot du Châtelet, chevalier,

Digitized by Google

né à Merry-sur-Seine, évêché de Troyes, le 16 novembre 1769. Il s'est émigré pour la cause royale, et a servi dans différents corps, entr'autres dans Loyal-Emigrants; il y a été blessé pendant le siége de Menin en avril 1794, et estropié à l'affaire d'Hooglebède en juin de la même année. Il s'est retiré à Stade au pays de Hanovre, et y a épousé, le 3 mai 1796, demoiselle Anne-Charlotte-Madeleine Pollitz, fille de Philippe-Othon Pollitz, domicilié dans ladite ville, et de Marguerite-Adelaïde Mayer. Il en a eu :

a. Anne-Marie-Julie-Marguerite, née le 26 octobre 1797, morte en juillet 1804;
b. Louise-Sophie, née le 13 juin 1800;
c. Philippine-Madeleine, née le 15 juin 1803, morte en mars 1808;
d. Jean-Ludolphe, né le 30 mai 1805;
e. François-Louis-Joseph, né le 10 novembre 1809;
f. Herminie-Louise-Madeleine, née le 16 avril 1812;
g. Olivier-Louis-Ferdinand, né en août 1814, **mort en décembre 1815.**

3° Louise-Barbe-Catherine, née en avril 1775.

XI. François Armynot, IVe du nom, chevalier du Chatelet, ancien officier d'infanterie, né à Merry-sur-Seine le 27 décembre 1768, s'est émigré en 1791 pour la cause de la monarchie; a servi dans divers corps pendant la guerre de la révolution, entr'autres dans le régiment de Loyal-Emigrants, sous les ordres de M. le duc de la Châtre, avec lequel il a fait la campagne de 1794, et s'est trouvé à la glorieuse sortie de Menin en avril de la même année; a été blessé grièvement à la jambe droite le 31 mars 1795, à la défense du pont de Meppen dans le pays de Munster, servant alors dans le régiment d'Yorck-Rangers, à la solde anglaise; a joint l'armée de monseigneur le prince de Condé, le 25 novembre de la même année 1795, et est entré dans la compagnie n° 2 du corps des chasseurs nobles, qu'il n'a pas quittée jusqu'au dernier licenciement de ladite armée arrivé en 1801; a été fait chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis par ordonnance du roi en date du 23 octobre 1814,

Digitized by Google

et reçu en cette qualité par S. A. R. monseigneur le duc d'Angoulême le 6 novembre suivant; s'est présenté, le 15 mars 1815, dans le corps des gardes de la Porte, pour la défense du roi et de la famille royale, et combattre l'usurpateur; a été fait capitaine d'infanterie par ordonnance du 23 septembre même année; a été admis, le 1er décembre suivant, en qualité de chevalier de justice dans l'ordre noble de Saint-Hubert des duchés de Lorraine et de Bar; et enfin il a été fait, le 4 juillet de la présente année 1816, chevalier de l'ordre chapitral de l'ancienne noblesse, dit de l'Ange-Gardien ou des quatre Empereurs. Le chevalier du Châtelet s'est marié à Châteauvillain, département de la Haute-Marne, le 13 août 1810, avec demoiselle Marie-Jeanne Gibrat, fille de Jean Gibrat et de Geneviève-Luce Goualle son épouse, et il en a un seul enfant, nommé

Ernest-Joachim Armynot-Duchâtelet, né le 19 mai 1812.

Branche de Préfontaine, reprise au 3e dégré.

IV. Michel Armynot, écuyer, seigneur de Fée-le-Châtelet et de Préfontaine, né le 2 octobre 1548, suivit pendant toute sa vie la profession des armes, et fut capitaine du château de Gurgy. Ayant suivi le corps de la noblesse du ban et arrière-ban de la province de Champagne au siége d'Etampes en 1587, il y fut blessé et vint mourir à Paris le 13 novembre de la même année. Il fut enterré dans l'église de Saint-Paul.

Sa femme fut Elisabeth le Grand de Sainte-Colombe, de la maison des comtes de Saulon-la-Rue, en Bourgogne, fille de Guillaume, écuyer, seigneur de Sainte-Colombe, Bréviande, etc., et de damoiselle Guillemette de Saumaise de Chasans, qu'il avait épousée le 26 novembre 1576. Il en eut:

1° Jean-Baptiste, qui suit;
2° Charlotte Armynot, femme de noble Antoine Millot, lieutenant-général et garde-des-sceaux du bailliage de Langres;
3° Claude Armynot, seigneur de Fée-le-Châtelet, de Latrecey, de Bayel-sur-Aube et des Forges-lez-

Vendœuvres, née le 6 octobre 1583, gentilhomme de Gaston de France, duc d'Orléans, frère de Louis XIII, qui s'allia avec demoiselle Marguerite de Mergey, fille de Claude, écuyer, et de Madeleine de Lux de Ventelet, dont :

a. Edme Armynot, mort jeune et sans alliance le 27 décembre 1655, étant gendarme au régiment de Choiseul-Francières ;
b. Reine Armynot ;
c. Madeleine Armynot ;
d. Nicole Armynot, mariée à Messire Nicolas de Lambert, gentilhomme ordinaire de la maison du roi, capitaine au régiment de Roncherolles, cavalerie ;

4° Pierre Armynot, écuyer, né le 17 avril 1581, qui fut homme d'armes dans la compagnie d'ordonnance, sous la charge de M. le marquis d'Andelot, lieutenant-général en Champagne et Brie, ensuite capitaine du château de Gurgy, et gruyer noble des forêts de l'évêché de Langres. Il avait épousé, par contrat du 24 juin 1606, damoiselle Emonde de Fichot de Gand, fille de Robert, écuyer, seigneur de Maisey, procureur du roi au bailliage de la Montagne, et de très-noble damoiselle Anne de Gand. Il mourut à Autun le vendredi-saint 1656, et est enterré à Viviers-sur-Ouche avec sa femme, qui mourut quatre ans après lui. Ils laissèrent :

a. Marguerite Armynot, femme de Pierre Guichard, fils de Jean, écuyer, commissaire des guerres à Troyes ;
b. Jean-Baptiste Armynot, écuyer, marié avec Marie Jaquotot, d'une famille noble du parlement de Dijon, fille de Claude et de Marguerite de Repas, dont cinq filles, entr'autres Claire Armynot, qui fut maintenue dans sa noblesse par ordonnance des vicomte-mayeur et conseil municipal de la ville de Dijon, en date du 23 juin 1672 ; et demoiselle Jeanne Armynot, femme de Henri-Louis-François Perier, écuyer, seigneur du Treuil ;
c. Michel Armynot, prêtre de la congrégation de

Digitized by Google

l'Oratoire, docteur en théologie et en droit canon, chancelier et procureur-général de l'université de Bretagne;

5° Charles Armynot, qui fut pendant long-temps homme d'armes des ordonnances du Roi, et puis secrétaire du cabinet du roi Louis XIII, et enfin bailli de Châteauvillain. Il eut de demoiselle Anne Martin sa femme, fille de Prudent Martin, écuyer, seigneur de Grissey:

a. Françoise-Dorothée Armynot, femme de noble Jean de Bonnet, seigneur, à cause d'elle, de Fée-le-Châtel. D'eux sont sortis MM. Lefebvre de Gurgy et de Mauvilly, M. le maréchal duc de Raguse et M. le lieutenant-général comte de Vaubois, tous deux pairs de France;

b. Marguerite Armynot, qui épousa 1° Claude de Maréchal, seigneur de Vernois, et 2° Antoine de Valette, écuyer, capitaine au régiment de Brinon. Elle fut l'aïeule de Charles-Louis de Maréchal (1), lieutenant des gardes de l'empereur Charles VII, duc de Bavière, qui épousa en Allemagne, au mois de juin 1741, Elisabeth-Ernestine, comtesse d'Auffz et du Saint-Empire romain, dame de l'ordre de la Croix étoilée, veuve du comte de Metsch, chevalier de l'ordre de la Toison d'Or, vice-chancelier de l'empire, et mère de madame la princesse de Kevenhuller-Metsch.

V. Jean-Baptiste Armynot, écuyer, seigneur de Préfontaine, né le 15 février 1579, commença à servir dans différentes compagnies d'hommes d'armes des ordonnances du roi; fut ensuite maréchal-des-logis de la compagnie des trente gentilshommes chevau-légers de Scipion d'Acquaviva d'Arragon, duc d'Atri et comte de Châteauvillain; depuis fut capitaine d'une compagnie de cent chevau-légers; et enfin il mourut à Epinal le 29 juin 1635, des suites du siége de Porentruy, revêtu de la charge de maréchal-des-logis de la compagnie d'ordonnance d'Henri, prince de Condé. Il avait été accordé,

(1) Voyez l'Armorial général de d'Hozier, registre III; partie II.

Digitized by Google

par contrat du 2 septembre 1603, avec damoiselle Claude du Bouchet (1), fille de Nicolas, seigneur de Rieldessus, et de Philippotte de Maillon, sa deuxième femme. Elle le fit père de :

1° Auguste Armynot, qui suit;

2° Charles Armynot, prêtre curé de la Margelle-sous-Léry;

3° Alexandre Armynot, écuyer, qui, après douze ans de service dans les armées du roi, fut tué, en 1650, à la tête d'un corps de volontaires qu'il commandait, dans une affaire en Italie;

4° Elisabeth Armynot, femme de Jacques Scordel, seigneur du Val, homme d'armes d'une compagnie d'ordonnance;

5° Philiberte Armynot, mariée à noble François Millot, bailli de Saint-Brix.

VI. Auguste Armynot, écuyer, seigneur de Préfontaine, de Vougrey, de Rieldessus et de Cussangy en partie, servit presque toujours dans les armées du roi, soit comme volontaire, soit comme homme d'armes dans diverses compagnies d'ordonnance, soit enfin comme mousquetaire de la garde. Il épousa, par contrat du 12 avril 1636, très-noble damoiselle Catherine de Châlon, fille de Claude, écuyer, seigneur de Landreville, de Rieldessus, de Vougrey, etc., et de Jeanne de l'Evêque. Il en eut trois enfants, savoir :

1° Jean-Baptiste, mort sans postérité;

2° Renée-Bernarde Armynot, femme de Zacharie du Wicquet, écuyer, seigneur d'Olizy;

3° Philiberte-Agathe Armynot, qui épousa en 1671, au château Bouchet, en Périgord, Jacques de Machat de Pompadour-la-Méchaussée, seigneur dudit lieu, fils de Henri de Machat, sieur de La-

(1) Cette maison du Bouchet est étrangère à la province de Champagne, elle est parfaitement bien alliée, elle a donné pour mère à Messieurs Armynot de Préfontaine et du Châtelet, des Chastenay Lanty, des de Rupt, des de Gand, des Vienne; les Châlon et les Neufvy en ont fait de même.

Digitized by Google

vaux, et de damoiselle Marguerite de Gacon (1). De ce mariage vint Marie-Diane de Machat, dite *de la Méchaussée*, femme d'Edme de Champeaux, écuyer, seigneur de Préfontaine, à cause d'elle, de Veroilles et de Jussey, et mère de Marie-Anne de Champeaux, femme de Nicolas Armynot du Châtelet, ce qui a réuni cette branche cadette des Armynot à l'aînée, comme on peut le voir ci-devant.

Armes : « D'argent, à trois mouchetures de sable ; » supports, deux hermines au naturel, colletées de » gueules : du collier sort un manteau d'hermine. Cimier, une hermine issante du même. Devise : *Armis* » *notus*. Le rameau du Châtelet brise d'un lambel de » gueules ».

D'ESPAGNET. La famille d'Espagnet a été regardée, par plusieurs historiens de Provence comme une des plus anciennes de cette province. Elle a figuré dans ses annales bien avant que la Provence fût réunie au royaume de France. Cette famille, originaire d'Espagne, avait suivi en Provence les comtes de Provence de la race d'Arragon, qui avaient été accompagnés de plusieurs gentilshommes.

On peut voir dans l'ouvrage de Meinier, intitulé *Histoire de la principale noblesse de Provence*, imprimé à Aix en 1719, que Jean d'Espagnet fut nommé à la place de président du conseil éminent que Louis III d'Anjou, roi de Naples, comte de Provence, institua, à Aix en 1418, que lui ou ses descendants ont occupée jusqu'à la

(1) La maison de Machat est une branche de celle de Jouffre Chabrignac, illustre en Limosin ; elle a contracté des alliances avec des maisons non moins illustres qu'elle. Entr'autres avec celle de Pompadour. François de Machat, seigneur de la Méchaussée, par son mariage avec Françoise de Pompadour, a acquis à sa postérité le nom, les armes et tous les biens de la branche de Pompadour Châteaubouchet, qui s'est éteinte dans la personne de Jacques de Pompadour, aumônier du roi et abbé de Saint-Maurin, lui et Françoise sa sœur étaient enfants de Louise de Comborn, issue elle-même d'une maison souveraine, qui a donné à Messieurs de Machat, et par eux à Messieurs Armynot du Châtelet, les plus hautes consanguinités en les faisant sortir de toutes le maisons souveraines de l'Europe.

Digitized by Google

création du parlement de Provence en 1501, où ils sont entrés.

Peu de temps après, cette famille se divisa en deux branches : l'une fut placée au parlement de Bordeaux, où elle a donné plusieurs présidents à ce parlement;

L'autre branche demeura au parlement d'Aix.

En 1586, Raimond d'Espagnet, conseiller au parlement d'Aix, figura dans les guerres de la Ligue; ayant été nommé par le parlement pour commander les troupes de cette province, il y obtint des succès.

Marc-Antoine succéda à la place de son père Raimond; voici ce qu'en dit César de Nostradamus, gentilhomme provençal, en son histoire et chronique de Provence, imprimée à Lyon en 1614, page 1080.

« Marc-Antoine d'Espagnet, fils de Raymond, lequel » incomparable en plusieurs grâces qu'Apollon est cou- » tumier de verser abondamment aux plus belles et par- » faites âmes, porte, sous un soleil d'or en chef de » gueules, trois soleils de même sortant d'une même » tige en un champ de ciel azuré : armes de vrai conve- » nables à un si rare et tant excellent Orphée, qui ferme » très-illustrement une telle et tant illustre liste de séna- » teurs ».

En marge de cet article se trouve l'écu de la famille d'Espagnet, gravé et blasonné ainsi qu'il y est dit.

On peut voir lesdites armes dans l'église métropolitaine de la ville d'Aix, au-devant de l'autel de la chapelle sépulcrale de cette famille.

Un chevalier d'Espagnet, officier distingué, a été tué au combat d'Exille, en Piémont, vers le milieu du siècle dernier.

Cette famille se compose maintenant de M. le marquis Auguste d'Espagnet, ancien membre du parlement de Provence, fils de Joseph d'Espagnet et de demoiselle de Faudran de Taillades. Il se trouvait seigneur, au moment de la révolution, de quatre fiefs dans sa province, savoir : de la Bastide, Ville-Vieille, Suez et Carros; ayant suivi en émigrant le parti de l'honneur, lesdits fiefs ont été confisqués et vendus. Il fut à Coblentz auprès de Monsieur, comte de Provence, aujourd'hui roi de France, qui lui a délivré le certificat le plus honorable, qui porte en substance :

« Certifions que M. le marquis d'Espagnet, conseiller

» au parlement de Provence, est resté fidèle aux bons » principes, et qu'il a donné des preuves de son attachement pour le roi et pour la monarchie. En conséquence » le recommandons à toutes personnes qui pourront lui » être utiles.

» Donné à Turin le 21 août 1794. *Signé* LOUIS-STANISLAS-XAVIER ».

Le marquis d'Espagnet avait épousé mademoiselle de Gay, héritière de cette famille noble, de laquelle il a eu :

1° Adolphe, marié en 1814 à mademoiselle Agathe de Maurel de Mons-Callissane, d'une famille illustre de cette province ;
2° Edouard, capitaine, chevalier de Malte ;
3° Camille, chevalier de la Légion d'Honneur, garde-du-corps du roi ;
4° Virginie, mariée à M. François de Philip, fils d'un conseiller en la cour des comptes de la ville d'Aix ;
5° Adèle, mariée à M. Babiers de Villards, sous-préfet de Castellanne, fils d'un ancien page de Louis XV.

LE CLÉMENT DE SAINT-MARCQ DE TAINTEGNIES, en Artois, famille originaire du Cambresis. Nous allons donner la généalogie de la maison de le Clément de Saint-Marcq, faite d'après des titres authentiques et plusieurs anciens généalogistes, tels que Jean le Carpentier dans ses généalogies des Pays-Bas, à la suite de son histoire de Cambrai, aux pages 403 et 890 du second volume; feu Laurent le Blond, ancien généalogiste de Valenciennes, dans un volume de ses manuscrits, aux pages 590, 591 et 592; et puis M. Baurain-Gazet dans son manuscrit du nobiliaire d'Artois, folio 150, rectò et versò, présentement en la possession des héritiers de M. l'abbé le Roux, prêtre et chanoine de l'église cathédrale de la ville d'Arras.

I. Cette maison de le Clément de Saint-Marcq est connue dans les patrices nobles de Cambrai dès l'an 1354, en la personne de Pierre le Clément, Ier du nom, dit *Bosse*, qui épousa damoiselle Isabeau de la Vigne, sœur

Digitized by Google

germaine de Marguerite de la Vigne, femme de Baudry VII, baron de Roisin (*voyez* le dictionnaire de Moréri et Jean le Carpentier, page 953 du second volume, aux généalogies de la maison de Roisin); lesdites Isabeau et Marguerite de la Vigne, fille d'Amaury de la Vigne, écuyer, seigneur d'Escaupont vers Condé, et prévôt de Valenciennes en 1334, et d'Isabeau de Barralles sa femme, qui, selon Gélic, lui donna dix enfants, entr'autres :

1° Pierre, qui suit; 2° Jean; 3° Wattier; 4° Alix; 5° Marie; 6° Isabeau; 7° Agnès.

II. Pierre LE CLÉMENT, IIe du nom, écuyer, bailli de Vaucelles, épousa damoiselle Jeanne Daussut. De ce mariage sont issus trois enfants :

1° Jean le Clément, qui suit;
2° et 3° Pierre et Jose le Clément. Selon feu Laurent le Blond, Pierre le Clément épousa damoiselle Marie Hoyenbant.

III. Jean LE CLÉMENT, Ier du nom, écuyer, épousa damoiselle N... Havet, qui le fit père de :

IV. Jean LE CLÉMENT, IIe du nom, écuyer, etc., qui épousa damoiselle Bonne de Sivry, dont il eut :

V. Pierre LE CLÉMENT, IIIe du nom, marié avec damoiselle Jeanne Quarré, fille de Nicolas Quarré, écuyer, et de dame Jeanne d'Auffay. De ce mariage sont issus :

1° Pierre le Clément, qui suit;
2° Anne le Clément, qui épousa Jean de la Personne;
3° Marguerite le Clément.

VI. Pierre LE CLÉMENT, IVe du nom, écuyer, seigneur de Leuvaque, de l'OEule, etc., épousa damoiselle Marie le Ricque, petite-fille de Jacques le Ricque et de Marie de Vos. Il eut de ce mariage :

1° Pierre le Clément, qui suit;
2° Jean le Clément, qui épousa damoiselle Jeanne le Hubert.

VII. Pierre LE CLÉMENT, Ve du nom, écuyer, seigneur de Leuvaque, de l'Œule, etc., épousa demoiselle Jeanne de Vaulière, fille de Jean de Vaulière, écuyer,

Digitized by Google

seigneur, etc., et de damoiselle Jeanne le Carlier, fille de Thiery le Carlier et de dame Catherine de Hennin-Liétard, icelle fille de Simon de Hennin-Liétard, chevalier, et de Jeanne de Haynecourt. De ce mariage sont issus :

1° Pierre le Clément, qui suit;
2° Catherine le Clément, qui épousa Nicolas Plétincq, écuyer.

VIII. Pierre LE CLÉMENT, VIe du nom, écuyer, seigneur de Leuvaque, de l'Œule, etc., épousa damoiselle Jeanne de Boyaval. Il a laissé de ce mariage :

1° William le Clément, qui suit;
2° Robert le Clément, qui épousa damoiselle Marie Marotel, dont il eut Jean le Clément, marié à damoiselle Marguerite de Canteleux, dont sont issus trois enfants, 1° Robert le Clément, prêtre et chanoine d'Hesdin, et curé de Pas en Artois; 2° Jacques le Clément, écuyer, seigneur de Warlaincourt, mort sans alliance; 3° Antoinette le Clément, nièce du baron de Chevreuse, en France, de qui vient la terre de Warlaincourt, mariée à Jean des Wattines, écuyer, seigneur de Monchi au Bois.

IX. William LE CLÉMENT, écuyer, seigneur de Leuvaque, de l'Œule, etc., et de Délette en partie, par le fief de la Couture, près de Thérouanne, épousa, 1° Marguerite de Pingrenon; 2° Gille de Renty; 3° Marguerite de Blézel, d'une famille du Boulonnais. Du premier lit sont issus :

1° Jean le Clément, qui suit;
2° Jacques le Clément, qui épousa 1° damoiselle Jacqueline de Courteville; 2° damoiselle Yolente du Crocq. Il eut du premier lit :
a. Adrien le Clément, écuyer, seigneur de Warlaincourt, qui épousa damoiselle Antoinette de Renty;
b. Damoiselle Anne le Clément, mariée à Pierre de Rocourt;
c. Damoiselle Marie le Clément.

X. Jean LE CLÉMENT, IIIe du nom, écuyer, seigneur

Digitized by Google

de Leuvaque, de l'Œule, épousa damoiselle N..., dont il eut :

XI. Jean LE CLÉMENT, IVe du nom, écuyer, seigneur de Leuvaque, de l'Œule, etc., marié avec damoiselle Gille de Gosson, fille d'Antoine de Gosson, et sœur germaine de Nicolas de Gosson, écuyer, seigneur de Mercatel, et de damoiselle Charlotte Morel, dame d'Inville. De ce mariage sont issus, entr'autres enfants :

XII. Jean LE CLÉMENT, Ve du nom, écuyer, seigneur de Leuvaque, de l'Œule, etc.; marié 1° en 1555, avec damoiselle Jeanne du Moustier, fille de Charles du Moustier, écuyer, seigneur de Boilleux, de Saint-Marcq, etc., et de damoiselle Jeanne Muret; 2° avec damoiselle Marie le Brun. Ses enfants furent,

Du premier lit :

1° Pierre le Clément, qui suit.

Du second lit :

2° Catherine le Clément, mariée à Nicolas Roussel;
3° Jean le Clément;
4° Jacques le Clément.

XIII. Pierre LE CLÉMENT, VIIe du nom, écuyer, seigneur de Leuvaque, de l'Œule, de la Freté, de Saint-Marcq, de Molinel, mayeur héréditaire de Feuchy près d'Arras. Il épousa, le 18 novembre 1591, damoiselle Anne de la Grange, fille de Paul de la Grange, chevalier, seigneur de Nédonchel, etc., et de damoiselle Catherine Havet. De ce mariage sont issus :

1° Jean le Clément, mort sans alliance;
2° Pierre le Clément, fils aîné, écuyer, seigneur de Leuvaque, de l'Œule, de la Frété, et mayeur héréditaire de Feuchy, qui épousa en 1621 damoiselle Anne de Messiatis, dont il n'eut qu'une fille unique et seule héritière, nommée Anne le Clément, dame de Leuvaque, de l'Œule, de la Freté, et mayeur héréditaire de Feuchy, laquelle est inhumée dans le chœur de l'église dudit Feuchy près d'Arras, où se voit sa pierre sépulcrale. Elle avait épousé, en 1647, Louis-Georges le Josne, écuyer, seigneur de Grand-Maret, et puis créé marquis de la Frété;

3° Charles le Clément, qui suit;

4° Paul le Clément, écuyer, capitaine de cavalerie, mort, aussi à marier; 5° damoiselle Louise le Clément, mariée, en 1627, à François Evrard, écuyer, seigneur des Grosilliers, de Pren-de-Fin, etc.; 6° damoiselle Anne le Clément, mariée, en 1627, à Antoine de la Rire, chevalier, seigneur de Lobel; 7° damoiselle Isabeau le Clément, religieuse à l'abbaye des Prets à Douai.

XIV. Charles le Clément, écuyer, seigneur de Saint-Marcq, de Molinel, etc., mayeur et puis rewart de la ville de Lille, épousa, le 27 mars 1634, dame Marie d'Hangouart, fille de Vallerand d'Hangouart, chevalier, seigneur de Laurie, etc., et de damoiselle Catherine de Grenut. De ce mariage est issu :

XV. Philippe le Clément, chevalier, seigneur de Saint-Marcq, de Molinel, mayeur et puis rewart de la ville de Lille, fait et créé chevalier héréditaire de père en fils, avec décoration à ses armes d'une couronne de marquis sur le timbre, et deux lions en or pour supports : le tout par lettres-patentes de Louis XIV, en date du mois de décembre 1692, enregistrées au bureau des finances de la généralité de Lille, le 11 août 1693; épousa, le 20 juillet 1658, damoiselle Marie-Catherine du Bus, fille de Robert du Bus, chevalier, seigneur du Fresnel, du Grand-Bus, etc., et de damoiselle Marie de Parmentier, fille de Jose de Parmentier, écuyer, seigneur d'Houplines. Il a eu de ce mariage :

1° Philippe-François le Clément, qui suit;

2° Philippe-Robert le Clément, d'abord lieutenant au régiment de Solre au service de France, puis chanoine du noble chapitre de Tournai, où se voit sa pierre sépulcrale attachée sur le côté du grand portail de la cathédrale, mort en mars 1742;

3° Anne-Marie le Clément, mariée à Charles-Joseph le Merchier, écuyer, seigneur d'Hulu;

4° Thérèse-Angélique le Clément, mariée à Jean-Pierre, baron d'Huart, ancien chevalier de l'Empire, chevalier, seigneur d'Autel, d'Elter, etc. Cette famille existe encore dans les Ardennes et le pays de Luxembourg.

XVI. Philippe-François le Clément, chevalier, sei-

Digitized by Google

gneur de Saint-Marcq, de Molinel, etc., né le 19 juillet 1664, capitaine au régiment de Navarre au service de France, fait colonel d'infanterie au même service le 18 juin 1709, et créé chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis le 9 de juin 1719, avait épousé, le 1er octobre 1714, damoiselle Marie-Thérèse de Lannoy, morte le 17 de décembre 1756, sœur germaine de Marie-Françoise de Lannoy, mariée à Balthazar de Sainte-Aldegonde, chevalier, seigneur et comte de Genech, et aussi de Marie-Elisabeth de Lannoy, mariée à Alexandre-Eugène le Baron d'Echaute, chevalier, seigneur de Pumbecque, maréchal des camps et armées du roi de France en 1746, toutes trois filles de Jean-Baptiste-François-Olivier de Lannoy, chevalier, seigneur des Prêts, de Salomez, de Rabodinge, etc., et de damoiselle Henriette de Tramecourt, dame de le Pecquerie, d'Emmerin, etc. De ce mariage sont issus :

1° Philippe-Charles, mort sans alliance ;
2° Philippe-Alexandre-Joseph, qui suit ;
3° Philippe-Hubert-Joseph le Clément, chanoine du noble chapitre de Tournay, mort en 1768, dont la pierre sépulcrale est attachée sur le côté du grand-portail de la cathédrale, vis-à-vis de celle de son oncle Philippe-Robert le Clément ;
4° Marie-Philippine-Alexandrine le Clément, mariée à Ferdinand le Febvre de Lattre, écuyer, seigneur de Ligny, dont sept enfants, savoir : un chanoine de Saint-Pierre à Lille, trois chevaliers de Malte, une demoiselle mariée à monsieur de Briois de Neulette, aussi en Artois, et une troisième morte à marier.

XVII. Philippe-Alexandre-Joseph LE CLÉMENT, chevalier, seigneur de Saint-Marcq, de Molinel, de Taintegnies, de Guignies, de Blafart, de la Pecquerie, etc., né le 24 juillet 1720, ancien officier-major au régiment de Soissonnais au service de France, épousa, le 10 janvier 1750, damoiselle Marie-Thérèse-Josephe d'Ostrel, morte en émigration le 24 novembre 1794, âgée de 79 ans, inhumée en la paroisse d'Immelgues, près de Dusseldorff, sur le Bas-Rhin. Elle était fille d'Antoine-Joseph d'Ostrel, chevalier, seigneur et baron de Flers, de Flamermont, de Conchy, marquis de Camblignœul, etc., et de Marie-Aimée Mayoul, fille de Charles-François-Chré-

Digitized by Google

tien Mayoul, conseiller du roi, maître particulier des eaux-et-forêts de la ville d'Hesdin en Artois, écuyer, seigneur de la Prévôté et d'Amiens en Vinchy. De ce mariage sont issus :

1° Philippe-Marie-Joseph le Clément, qui suit;

2° Philippe-Hubert-Joseph le Clément, chevalier, seigneur du Souich, de Gamechines, de Cambligneul, etc., membre du corps de la noblesse aux états d'Artois, où ses preuves furent reçues le 12 novembre 1786;

3° Philippe-Louis-Joseph le Clément, chevalier, seigneur des Mazures, etc., ancien officier au régiment de Royal-Suédois, au service de France;

4° Philippe-Auguste-Joseph le Clément, dit de Saint-Marcq, chevalier, seigneur du Grand-Bus, de Lobel, etc., ancien officier aux gardes-wallonnes d'Espagne, puis lieutenant-général au même service, général en chef, commandant l'armée de Valence de 16,000 hommes pour la défense de Sarragosse dont il fut gouverneur à la fin du siége, à la place du général Palafox, tombé malade, et puis fait capitaine et gouverneur-général du royaume de Galice, et chevalier des ordres du roi, marié à demoiselle Marguerite de Jorda, fille de Pierre de Jorda et de N... de Bellet, fille du marquis de Bellet, dont il a :

a. Philippe-Marie le Clément de Saint-Marcq, né à Barcelonne le 25 juillet 1795;

b. Joseph-Antoine le Clément de Saint-Marcq, né à Tortose le 7 octobre 1796;

c. Thérèse-Vivienne le Clément de Saint-Marcq, née à Madrid le 2 de décembre 1801;

5° Marie-Thérèse-Philippine le Clément, dame de la Vicqt, etc., mariée le 30 octobre 1777, à Pierre-Alexandre d'Herbais, chevalier, seigneur du Hontoi en Pepingen, de Thun-Saint-Martin, de Rieux, Hamel, etc., fils d'Antoine Lamoral d'Herbais, chevalier, seigneur des mêmes lieux, et de damoiselle Marie-Catherine de Sucre;

6° Charlotte le Clément, morte en bas-âge.

XVIII. Philippe-Marie-Joseph LE CLÉMENT, chevalier, seigneur et créé baron de Taintegnies le 29 mars

Digitized by Google

1777, de Guignies, de Blafard, de Saint-Marcq, de la Pecquérie, etc., ancien capitaine au régiment de Royal-Suédois au service de France, épousa, le 22 avril 1776, damoiselle Marie-Thérèse-Hyacinte-Louise de Blondel, fille unique et seule héritière de Louis-Hyacinte de Blondel, dit *le baron de Drouhot*, chevalier, seigneur de Féchain, du Barlet, du grand et petit Lez, de Nodrange, etc., et de damoiselle Marie Corp de Goutte sa femme. De ce mariage sont issus :

1° Auguste-Hubert-Marie, qui suit;
2° Louis Lamoral le Clément, chevalier, seigneur de Féchain, du Barlet, etc., fait page à la cour de France, puis lieutenant dans le premier régiment de hussards, et ensuite chef d'escadron dans le treizième régiment, membre de la Légion d'Honneur.
3° Thérèse-Hyacinte le Clément, mariée en 1792 à Henri Helman, chevalier, seigneur de Tertomen, vicomte de Grimberg.

XIX. Auguste-Hubert-Marie LE CLÉMENT, chevalier, baron de Taintegnies, seigneur de Nodrange, de Barges, épousa, le 2 mai 1807, damoiselle Joséphine-Félicité-Adelaïde-Julie-Eugénie-Clotilde-Sophie de Béthune, dame grand-croix de l'ordre chapitral de Limbourg, chanoinesse-comtesse de Neuville, fille d'Eugène-François Léon, prince de Béthune, marquis d'Hesdigneul, lieutenant-général des armées du roi de France, chevalier des ordres de Pologne, chambellan de l'empereur d'Autriche, et de damoiselle Albertine-Josephe-Eulalie le Vaillant, baronne de Wattripont et de Bousbecque, sa femme. De ce mariage existent trois demoiselles en bas-âge :

1° Léonie-Charlotte-Hubertine le Clément, née le 8 novembre 1810;
2° Zélie-Julie Louise le Clément, née le 16 mars 1813;
3° Eugénie-Marie-Hyacinte le Clément, née le 15 août 1814.

D'après feu Laurent le Blond, pages 590, 591, 592 de ses généalogies, les huit quartiers de Pierre le Clément, cinquième du nom, faisant le septième degré ci-devant, étaient :

1° Le Clément; 2° Sivry; 3° Quarré; 4° Auffay; 5° Le Ricque; 6° de Vos; 7° Crespin; 8° Le Martin.

Armes : « De gueules, à trois trèfles d'or, posés 2 » et 1; au chef d'argent chargé de trois merlettes de sa- » ble; les lambrequins et hachements formés de feuillages » entremêlés les uns dans les autres, colorés des émaux » de l'écu et le bourlet de même; le heaume d'argent » montrant quatre barreaux d'or; la bordure et les clous » aussi en or. Cimier, une merlette de sable. Lesdites » armes décorées d'une couronne de marquis sur le » timbre. Supports, deux lions d'or. Devise : *Clémence* » *et vaillance* ».

GAUTIER, famille de Marseille, dont était :

Jean-Louis de Gautier, originaire de cette ville, fils de Jean et de Catherine Hubac, qui fut pourvu en 1711 du gouvernement de Marignane, et en 1714, de la charge de commissaire de la marine et des galères du roi; il fit enregistrer les provisions de cette dernière charge, qui a les mêmes priviléges que celle de secrétaire en chancellerie dans les cours de parlement et des comptes de Provence, au mois d'octobre 1714. Il a eu de Catherine de Berard son épouse :

1° Jérôme, qui suit;
2° Jean-Louis de Gautier, commissaire de la marine au Havre;
3° Joseph de Gautier, commissaire ordinaire des classes du roi;
4° Pierre de Gautier, prêtre.

Jérôme de Gautier, consul de France à Tripoli, a épousé, par contrat passé dans le mois de septembre 1734, Marie-Claire-Susanne Berge. De ce mariage sont issus :

1° N. . . . . mort.
2° Marie-Jérôme-Alexandre, dont l'article viendra;
3° Anne-Elisabeth de Gautier, mariée à M. André-Bourguignon de Château-Regnard, capitaine d'infanterie.

Marie-Jérôme-Alexandre de Gautier de la Lauzière, né le 9 septembre 1758 à Tripoli, officier dans le régiment de Beauvaisis, père de vingt-neuf enfants, a essuyé de nombreuses persécutions, et a manqué de perdre la vie durant la révolution, à cause de son attachement à la cause des Bourbons. A la première nouvelle du débarquement

Digitized by Google

de Buonaparte, en Provence, au mois de mars 1815, il se présenta, à la tête de trois de ses fils, pour servir comme soldat; tous firent les campagnes du Midi sous les drapeaux de S. A. R. Monseigneur le duc d'Angoulême; il forma en outre à ses frais une compagnie franche de 120 hommes, qu'il donna à commander à l'un d'eux; il fut nommé major de la garde rurale nationale, qui se forma à cette époque pour combattre l'usurpateur. Il a épousé, le 12 décembre 1780, Antoinette-Thérèse Bouttier, de laquelle il a:

1° Marie-Joseph-Alexandre;
2° Adolphe-Marie-Jean-Baptiste, capitaine dans la légion de Vaucluse;
3° Auguste-Cazimir-Jean-Baptiste, officier d'infanterie, chevalier de la Légion d'Honneur;
4° Achille-Dominique;
5° Trois demoiselles: Rose-Thérèse-Louise; Honorine-Cecile-Louise; Marie-Dorothée-Hortense.

Armes: « D'azur, au coq hardi d'or, posé sur une terrasse d'argent, couronne de comte. »

DE PRÉSÉAUX D'ARGILLY, famille originaire de Flandre, et connue en Bretagne dès le commencement du quinzième siècle.

Eonnet PRÉSÉAUX, maître des monnaies de Nantes, paraît dans l'inventaire des joyaux livrés aux Carmes de cette ville pour le vœu de Jean V, du 14 juillet 1420, et dans l'extrait du compte de Jean Drouyon, trésorier et receveur-général de Bretagne, de l'an 1424

Jehan PRÉSÉAUX est compris au nombre des officiers de finance de la maison de Pierre, duc de Bretagne, dans l'état et ordonnance faite par ce seigneur pour le payement de ses officiers, de l'an 1454.

Geoffroy PRÉSÉAUX était du nombre des gentilshommes, hommes d'armes et archers, commis à la garde de Clisson, par l'ordonnance du duc de Bretagne, depuis le 16 octobre 1464 jusqu'au 1er janvier suivant.

Hervé PRÉSÉAUX fut avec Raoul de Quebrac, Vincent de Kergorlay, Jean de Parthenay, Guillaume de la Blanchardaye, Olivier de Rosnivinen, Jean du Pontbrient, François de Quelen, Olivier le Sénéchal, et autres seigneurs, du nombre des deux cents lances, et des trois cents archers, qui furent choisis pour composer la garde du duc de Bretagne en 1481.

Digitized by Google

Pierre Préséaux, seigneur de l'Oiselière, fut convoqué au ban et arrière-ban de la noblesse de Bretagne, et était un des gentilshommes qui composaient la garnison noble de la ville et Château de Nantes, en 1543, sous la charge de François du Puy-du-Fou, chevalier, écuyer tranchant du roi.

Les titres filiatifs de cette famille ayant été brûlés en 1793, nous nous bornerons à en mentionner les descendants, dont il reste encore assez de preuves légales de noblesse.

Jean-Baptiste de Préséaux, écuyer, seigneur de Floyon, épousa Isabelle Petré, dont il eut :

1° Pierre-Sigismond, dont l'article suit;

2° Louise de Préséaux, qui épousa, le 27 octobre 1705, Jean-Baptiste Lamirault, écuyer, seigneur de la Lande, des Watines, d'Étréaupont, etc., gouverneur d'Aubenton, grand maître des eaux et forêts du duché de Guise, fils de François Lamirault, écuyer, sieur de la Lande et des Watines, capitaine au régiment de Beauvau, infanterie, et de Jeanne de Brodart et de Grattepierre.

Pierre Sigismond de Préséaux d'Argilly, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, né en 1693, servit sous les rois Louis XIV et Louis XV dans l'artillerie de terre, et mourut à Cameret en Bretagne, le 6 mai 1760. Il avait épousé Marguerite Hanuse, dont il eut :

1° N. . . de Préséaux d'Argilly, mort à bord d'un vaisseau du roi, expédié aux colonies pendant la guerre de 1754;

2° Joseph-Marie, dont l'article suit;

3° Marguerite de Préséaux d'Argilly, née en 1730, décédée à Brest le 27 octobre 1793.

Joseph-Marie de Préseaux d'Argilly, écuyer, seigneur d'Argilly, né à Neuillac, au diocèse de Nantes, servit dans la marine royale, et épousa, le 2 août 1762, Marie-Élisabeth Gabaret, fille de Jean-Baptiste Gabaret, et d'Élisabeth-Françoise Maignen. Il eut de ce mariage :

Louis-Antoine de Préséaux d'Argilly, né à Brest le 10 février 1764, vivant en 1816. Il a épousé Jeanne-Pélagie Renaud, dont est issu :

Jean-Benjamin de Préséaux d'Argilly, né en 1796, servant dans la garde royale.

Armes : « D'azur, au chevron d'or, accompagné de trois abeilles du même. Tenants, deux sauvages, portant chacun une palme. »

Digitized by Google

CLEREMBAULT ou CLAIRAMBAULT, en latin *Clarinbaldus* seu *Clarembaldus*, maison des plus anciennes et des plus illustres de France, qui a formé plusieurs branches, dont une s'est établie en Anjou et l'autre en Bretagne.

Quoique la branche aînée soit éteinte depuis 1704, dans la personne du marquis de Clerembault, lieutenant-général des armées du Roi, fils de Philippe de Clerembault, comte de Palluau, maréchal de France et chevalier des ordres, j'ai cru devoir la rappeler ici, attendu qu'elle fait souche de la branche puînée; mais je citerai auparavant quelques personnages de ce nom, qu'on trouve dans l'histoire des premiers siècles de notre monarchie.

Clerembault, qui possédait des terres dans le Talon avant l'an 751, épousa Ailerte, et furent tous deux inhumés dans l'abbaye de Saint-Denis, à laquelle il avait fait des donations, ce qui se trouve constaté par le passage suivant: « L'an 751, neuvième du règne de Childéric, » Fulrade, abbé de Saint-Denis, s'étant présenté à Attigny, où Pepin rendait la justice, au mois de juin, » obtint un arrêt contre une abbesse nommée Ragane, « qui s'était emparée d'une terre dans le Talon, dont les » propriétaires, Clerembault et Ailerte, son épouse, » avaient fait présent à l'église de Saint-Denis ».

Clerembault, évêque de Noyon et de Tournay, autorisa Swffald, premier chatelain de Lille, à fonder l'abbaye de Saint Christophe, martyr, en la terre de Clerembault, en 1039.

Jean de Clerembault épousa N..... de Gamaches, du consentement de laquelle, de Baudouin, d'Eustache et de Roger, ses fils, en présence de Geoffroy Martel, comte d'Anjou, de Pierre et autres seigneurs, il donna quatre livrées de terre à l'abbaye de Bourgueil, pour le repos de son âme, le 12 des calendes de juillet 1058.

Clerembault, échanson du comte de Flandre, épousa Lutgarde, fille de Winemare, châtelain de Lille; il signa un acte passé par le comte de Flandre, à Lille, en 1066, de même qu'un don fait par Robert, marquis de Flandre, à Lille, en 1096, lorsqu'il partit pour le voyage de la Terre Sainte.

Digitized by Google

Philippe de Clerembault, seigneur de Tuse, épousa N..... Plantagenet ; souscrivit une charte de Foulques le Rechin, comte d'Anjou, du 12 août 1074, où il est qualifié chevalier, et éteignit, en 1099, les matières combustibles enflammées, que les Normands, commandés par le duc Guillaume, lançaient contre la ville du Mans. Sa valeur a été chantée par les poëtes de son tems; Balderée a aussi fait des poésies à sa louange.

Roger de Clerembault, fils de Jean et de N..... de Gamaches, est nommé le premier parmi les seigneurs qui combattirent pour Foulques le Rechin, comte d'Anjou, contre Geoffroy le Barbu, en 1094.

Lely de Clerembault épousa N.... de Saint-Vallier ; souscrivit une charte de Foulques, comte d'Anjou, de l'année 1095, et le titre de fondation de l'abbaye de Saint-Vincent de Nicole sur l'Autise, en 1096.

Clerembault, seigneur de Rochefort, assista, ainsi que Jérôme, son frère, au concile de Tours. Il souscrivit la charte de la fondation de l'abbaye de Fontevrault, en 1096, et répondit du don fait à Saint-Nicolas de Paronay, par Guillaume de Paronay.

Teceline de Clerembault épousa, en 1117, Bouchard de Craon.

Renaud de Clerembault, seigneur de Neuville, de Nisy, de Rosoy, etc., épousa Juliane de Rumigny. Il souscrivit la charte de Bartholomée, évêque de Laon, en 1147. Le Pape Alexandre III, par lettre de Bénévent, du 6 septembre 1169, l'engagea à remettre ce qu'il devait à l'abbaye de Saint-Remy de Reims. En 1178, le Roi assiégea le château de Nisy, à cause de la révolte de Renaud et de son frère Roger; mais ses amis le réconcilièrent à condition que ce château releverait du Roi.

Roger de Clerembault, seigneur de Rosoy, épousa, 1°. N.... de Coucy; 2°. N.... de Hensbergh; 3°. N.... de Montmorency, dont il n'eut point d'enfants.

Roger de Clerembault, évêque de Laon, duc et pair de France en 1174, voulut à main armée maintenir ses droits contre les communes, et ayant appelé à son secours ses parents et amis, il les vainquit en bataille le premier lundi de carême 1177. Il se releva, dans l'église de Meaux, le premier janvier 1179, du crime d'homicide à lui imputé par un rescrit de Rome ; assista au troisième concile de Latran, au mois de mars suivant ; au

sacre de Philippe Auguste, le premier novembre de la même année; maria ce prince dans Bapaume avec Isabelle de Hainault, en 1180; céda au Roi la mouvance du fief de la Fère, en 1190, et mourut le 20 mai 1207.

Clémence de Clerembault épousa N...., comte de Salm, en Ardennes.

Foulques de Clerembault épousa Marie de Craon, dont il eut Geoffroy et Pierre, mentionnés avec leur père dans un aumônage fait à l'abbaye de Bourgueil, de mille sous angenvins. Il y nomme Roger, son père.

Jeanne de Clerembault épousa, 1°. Mathieu de Roye, seigneur de la Ferté en Ponthieu; 2°. en 1280, Jean de Néele, écuyer, seigneur de Falvy et de la Herelle.

Gautier de Clerembault épousa Mahaut de Châlons. Il est désigné comme un des bienfaiteurs de l'église, dans la lettre du Pape à Louis-le-Jeune.

Jean de Clerembault, seigneur de Richelieu, par son mariage avec l'héritière de l'ancienne maison de ce nom, eut pour enfants :

1°. Gilles de Clerembault, seigneur de Richelieu, qui épousa Marie de Maillé, par contrat de l'an 1408. N'ayant encore que quatorze ans, il accompagna Jean du Plessis, capitaine pour le Roi, à l'Angles, d'où étant parti pour se rendre à l'hôtel et seigneurie de Roye, en Angoumois, ils rencontrèrent à Ruffec la compagnie de Rodrigo de Villautran, et Alphonse Rodrigo, qui les arrêtèrent prisonniers, et les mirent à grosse rançon;

2°. Louis de Clerembault, seigneur de Richelieu et de Beçay, qui épousa Marie de Sanglier. Par lettres passées en la cour de Faye-la-Vineuse, le 11 avril 1456, il lui donna plein pouvoir de traiter et d'accorder mariage entre François, son neveu, fils de sa sœur Perrine et de Geoffroy du Plessis, et Renée Eveillechien, fille de Marie, sa femme, et de feu Jacques Eveillechien, son premier mari. Par lettres du 13 décembre 1488, étant au lit de mort, il ordonna son testament, et bailla sa charge de maître-d'hôtel de la Reine Marie d'Anjou, femme de Charles VII, à François du Plessis, son dit neveu, qu'il institua hé-

ritier des terres de Richelieu et de Beçay, en le nommant son seul et unique exécuteur testamentaire. Ainsi finit cette branche de la maison de Clerembault, qui donna la terre de Richelieu à la maison du Plessis, devenue depuis si illustre et si féconde en grands hommes;

3° Perrine de Clerembault, épouse de Geoffroy du Plessis, seigneur de la Vervolière, de la Valinière, du petit Puy, de Hautmont, etc. De ce mariage vint, entr'autres enfans, François du Plessis, dont il vient d'être question; il reçut de son oncle, Louis de Clerembault, la terre de Richelieu, dout le nom fut uni à celui du Plessis, et devint ensuite patronimique dans cette illustre maison. Ce François du Plessis fut le quatrième aïeul du célèbre cardinal de Richelieu, et de sa sœur Françoise du Plessis-Richelieu, qui, en 1603, épousa Réné de Vignerot, seigneur de Pontcourlay, souche de la maison de Richelieu de nos jours.

Un autre Clerembault fut, comme le premier que j'ai rapporté en tête de cet article, enterré à Saint-Denis; on voyait sur sa tombe *un chêne arraché*; c'est une des pièces de l'écu de la maison de Clerembault.

La filiation suivie de cette famille ne commence par titres successifs, que depuis:

I. Philippe CLEREMBAULT, qui vivait au commencement du onzième siècle. Il fut père de:

II. Jean CLEREMBAULT, Ier. du nom, qui eut pour fils:

III. Geoffroy CLEREMBAULT, Ier. du nom, qualifié de chevalier, en 1117. Il fut père de:

IV. Girard CLEREMBAULT, qui eut pour fils:

V. Geoffroy CLEREMBAULT, IIe. du nom, seigneur du Plessis. Il épousa Eustache, veuve de Geoffroy de Gonnor, laquelle se remaria en troisièmes noces à Macé, seigneur de la Plesse. Geoffroy de Clerembault laissa de son mariage:

1°. Guillaume, qui a continué la branche aînée, et dont l'article suit;

2°. Pierre, ecclésiastique;

3°. Guy de Clerembault, lequel épousa la fille d'Aymery Gondebaut, seigneur du Blanc, terre de laquelle il fit hommage à Alphonse de France, comte de Poitiers, en 1269; il fut père de Guillaume de Clerembault, seigneur du Blanc, en 1321.

VI. Guillaume DE CLEREMBAULT, écuyer, seigneur du Plessis, épousa, en 1262, Marie, fille de Macé, seigneur de la Plesse, laquelle lui porta la seigneurie de ce nom, et celles de Maurepast et de la Baulée; elle le fit père de :

1° Macé, dont l'article suit;
2°. Jean Clerembault, seigneur de Maurepast, qui, d'après le père Anselme, *laissa postérité*; c'est lui qui fait la souche de la seconde branche, qui existe de nos jours.
3° Autre Jean de Clerembault, chevalier, lequel donna quittance, le 10 décembre 1354, à Jean Chauvel, trésorier des guerres;
4° Geoffroy de Clerembault.

VII. Macé DE CLEREMBAULT, chevalier, seigneur du Plessis-Clerembault et de la Plesse, partagea avec ses frères en 1327; il fut lieutenant du sire de Craon, capitaine-général pour le Roi, en Bretagne, Anjou et Maine, en 1347. Il épousa Marguerite Quatrebarbes, laquelle lui apporta la terre de la Touche-Gelée, fille de Jean Quatrebarbes, Ier. du nom, chevalier, seigneur de Membrolle, de Juigné, etc., et qui le fit père de :

1° Jean, IIe., qui suit;
2° Guillaume de Clerembault, seigneur de la Plesse, il servait le Roi avec deux chevaliers et quatre écuyers, sous Amaury, sire de Craon, en 1351 et 1355, on voit une quittance de lui, du 26 juin 1351.

VIII. Jean DE CLEREMBAULT, IIe. du nom, chevalier, reçut un aveu du seigneur de la Frettais-en-Brin, et servit sous le connétable de Clisson, en 1380; il avait épousé Marguerite des Roches, le 28 mars 1370 : elle se remaria avec Geoffroy, sire de la Tour-Landry, avec clause que si elle demeurait héritière, son mari et ses hoirs porteraient le nom et les armes de Clerembault, écartelées de la Tour. Jean laissa de son mariage :

Digitized by Google

1°. Gilles, qui suit;
2°. Jeanne, qui épousa le 24 janvier 1389, Charles, seigneur de la Tour-Landry.

IX. Gilles DE CLEREMBAULT, Ier. du nom, chevalier, servit sous le roi de Sicile, duc d'Anjou, contre les Anglais, avec dix-neuf écuyers de sa compagnie, en 1412. Il épousa, 1°. en novembre 1391, Marie de la Tour-Landry; 2°. le 15 octobre 1400, Jeanne Sauvage, dame de Saint-Pierre de Maulimart, fille d'Eon Sauvage, seigneur du Plessis-Guérif, et de Marie de Laval; 3°. Nicole de Mathefelon. Du premier lit, il n'eut point d'enfans.

Du 2e. lit vinrent:

1°. Antoine, qui suit;
2°. Marie, qui épousa, le 16 septembre 1439, Cosbron de Ville-Prouvée.

Du 3e. lit, vint:

3°. Marguerite, mariée à Simon Auvé, seigneur de Soulgé et de Genetay.

X. Antoine DE CLEREMBAULT, chevalier, fut fait chevalier de l'ordre du Croissant, le 11 août 1447, par le roi de Sicile; il plaidait, en 1493, contre François Chabot, et, en 1498, au nom de ses enfans, contre Jacques et Robert Chabot, ses beaux-frères; il avait épousé, 1°. le 9 février 1447, Catherine du Plantis, vicomtesse de Montrevau, dame de la Gourdouëre; 2°. Philippe Chabot, fille de Renaud Chabot, seigneur de Jarnac, et d'Isabeau de Rochechouart, sa seconde femme; elle mourut en 1498.

Du 1er. lit, vint:

1°. Gilles IIe., qui suit:

Du second lit:

2°. Rénée, qui épousa Louis Auvé, seigneur de Genetay.

XI. Gilles DE CLEREMBAULT, Ier. du nom, chevalier, vicomte de Montrevau, épousa, le 14 août 1499, Jeanne Chaperon, fille de François Chaperon et d'Anne de Chevigné; elle le fit père de:

1°. Jacques de Clerembault l'aîné, vicomte du grand Montrevau, fit partage à son frère, le 6 décembre 1538, et donna un dénombrement

Digitized by Google

en 1550. Il épousa, le 16 mars 1540, Claude d'Avaugour, dame de la Roche-Mabille, fille unique de Guy d'Avaugour, et de Guyonne de Ville Prouvée; elle survécut à son mari, et avait la garde de ses enfans, en 1560; ses enfans furent :

a. Réné de Clerembault, vicomte de Montrevau, mort sans enfans de Françoise de Bueil.

b. Jacqueline, mariée à Pierre de Laval, seigneur de Lezay, fils de Guy de Laval, seigneur de Lezay, et de Claude de la Jaille.

c. Louise, mariée à Louis, vicomte de Rochechouart, fils de Louis, vicomte de Rochechouart, et de Blanche de Tournon;

d. Jeanne, } religieuses.
e. Claude, }

2°. Autre Jacques, dit *le jeune*, dont l'article suit;

3°. Jacqueline, mariée le 18 février, à Laurent de Vieux-Pont, baron de Neufbourg, fils aîné de Jean de Vieux Pont, baron de Neufbourg, et de Françoise de Roncherolles;

4°. Jacquette, religieuse, à Angers, en 1538.

XII. Jacques DE CLEREMBAULT, dit *le jeune*, chevalier, seigneur de la Gourdouëre, plaida contre son frère, pour son partage, en 1538. Il épousa Jeanne de la Roche, fille de François, seigneur de la Roche, et de Jacquette du Puy-du-Fou, le 14 décembre 1531. De ce mariage, il eut, entr'autres enfans :

1°. Hardi, qui suit;

2°. Réné Clerembault; seigneur de la Grolle et de la Gourdouëre, transigea avec Jacques, son neveu, le 17 novembre 1597, et ne laissa que des filles de N. de Montausier, sa femme.

3°. et 4°. Louis et François Clerembault, religieux.

5°. et 6°. Jacquette et Guyonne Clerembault, mortes sans enfans.

7°., 8e. et 9°. Louise, Jeanne et Jacqueline Clerembault, religieuses.

XIII. Hardy DE CLEREMBAULT, seigneur de Chantebuzain et de la Salle. Il épousa Antoinette le Bœuf, fille de

Gilles le Bœuf, seigneur de la Badaudière, et de Jeanne de Chevreux, par contrat passé à Nantes, le 22 janvier 1576; De ce mariage, il eut, entr'autres enfans:

1°. Jacques, qui suit;
2°. Louise Clerembault, mariée en premières noces à Claude Tarode, seigneur de Lourvoire, et en secondes noces, à Jacques d'Aubigné, seigneur de la Tousche-Jousselinière, fils de Claude d'Aubigné, seigneur de la Tousche, et de Jeanne de Bouchet.

XIV. Jacques CLEREMBAULT, seigneur de Chantebuzain, de la Gourdouëre, baron de Palluau, qu'il acquit du duc de Rouannais, fut chevalier de l'ordre du Roi, et était mort en 1631. Il épousa Louise Rigault de Millepieds, fille de Jean Rigault, seigneur de Millepieds, et de Claude de la Roche, par contrat du 15 juillet 1601. De ce mariage, il eut, entr'autres enfants:

1°. Louis Clerembault, *mort jeune.*
2°. Philippe, dont l'article suit;
3°. Gilbert Clerembault, évêque de Poitiers, abbé du Jard, de la Chalade et de Moiremont, fut sacré le 21 juillet 1658, et mourut le 5 janvier 1680.
4°. Réné Clerembault, chevalier de Malte, mort jeune.
5°. Jacques Clerembault, mort sans alliance.
6°. Claude Clerembault, femme de Jacques de Montausier, seigneur de la Charoullière, dont elle n'a point eu d'enfants.
7°. et 8°. Louise et Catherine Clerembault; l'une des deux a été mariée à Charles d'Arsac, marquis de Ternay, de ce mariage, est né N.... d'Arsac, marquis de Ternay, père de Charles-François d'Arsac, marquis de Ternay, lequel a épousé, en 1717, Louise Lefebvre de Laubrière, sœur de Charles François Lefebvre de Laubrière, chevalier, marquis de Laubrière, seigneur de Meral, de Barillé, d'Orange et de la Brosse, fils aîné et héritier principal de François Lefebvre de Laubrière, conseiller au Parlement de Bretagne, et de Louise le Chat, lequel a épousé, par contrat du 2 avril 1713, Anne-Marie de Blair, après la mort de laquelle il est entré dans l'état ecclésiastique, et a

été ordonné prêtre, le 1er. octobre 1719, ayant eu pour enfants, Charles-François Lefebvre de Laubrière, dit le *Marquis de Briançon*, né le 24 mars 1718, et Jeanne Henriette Lefebvre de Laubrière.

XV. Philippe DE CLEREMBAULT, comte de Palluau, chevalier des ordres du Roi, maréchal de France, le 18 février 1653; il se fit recevoir conseiller-secrétaire du Roi, maison, couronne de France et de ses finances, le 4 juin 1656, et résigna ledit office le 9 novembre 1664. Il mourut à Paris, le 24 juillet 1665; le cardinal de Richelieu avait coutume de lui communiquer les affaires les plus importantes; parce qu'il avait un esprit droit, et était de bon conseil; il avait épousé, le 27 juin 1654, Louise-Françoise Bouthillier de Chavigny, gouvernante des enfans de *Monsieur*, frère unique du Roi, et dame d'honneur de la reine d'Espagne, fille de *Monsieur*, duc d'Orléans, elle mourut le 27 novembre 1722, de ce mariage vinrent:

1°. Jules de Clerembault, abbé de Saint-Taurin-d'Evreux, membre de l'Académie française, où il remplaça Lafontaine. Comme il était contrefait, et qu'il avait infiniment d'esprit, les plaisans dirent qu'on avait nommé Esope à la place de Lafontaine. Il mourut en 1714.
2°. Philippe, marquis de Clerembault, lieutenant-général des Armées du Roi, commandait dans le village de Blenheim, à la malheureuse journée d'Hochstedt, et se noya en traversant le Danube.
3°. Therèse de Clerembault.

BRANCHE PUINÉE, EXISTANTE DE NOS JOURS.

VII. Jean DE CLEREMBAULT, IIe. du nom, écuyer, seigneur de Maurepast, second fils de Guillaume de Clerembault, seigneur du Plessis, et de Marie de la Plesse, eut pour fils,

VIII. François DE CLEREMBAULT, Ier. du nom, écuyer, seigneur de Maurepast. Il laissa:

IX. Haugier DE CLEREMBAULT, Ier. du nom, écuyer mentionné dans la montre de messire Alain de Taillecol, composée de deux chevaliers et trente-neuf écuyers de la

compagnie, et sous le gouvernement de M. Bertrand du Guesclin, connétable de France, le 27 janvier 1370. Il mourut en 1384, et fut père de :

X. Jean DE CLEREMBAULT, IIIe. du nom, écuyer, marié avec Guionne de la Ville, qui mourut en 1426. Il eut pour fils :

XI. Gilles DE CLEREMBAULT, IIe. du nom, écuyer marié avec Anne de Boissy, de laquelle il eut :

XII. Perrenet DE CLEREMBAULT, écuyer, mentionné dans la montre et revue faite à Dinan en Bretagne, le 1er. septembre 1489, de dix-neuf hommes d'armes et de trente-neuf archers, du nombre de vingt lances, fournies de l'ordonnance du Roi, sous la charge de Pierre de Rohan. Il fut père de :

XIII. François DE CLEREMBAULT, IIe. du nom, mentionné dans le rôle de la montre et revue faite le 1er. janvier 1505, de cinquante hommes d'armes et quatrevingt-dix-neuf archers des ordonnances du Roi, sous la charge et conduite de messire de Rieux, maréchal de Bretagne. Il fut père de :

XIV. Gui DE CLEREMBAULT, Ier. du nom, écuyer, seigneur de Pierrebasse et de Montrouge. Il épousa, par contrat du 15 janvier 1572, Anne d'Avril de la Chauvière, dont il eut entr'autres enfants :

1°. Mathieu, dont l'article suit ;
2°. François, seigneur de Ravière, mort sans alliance.

XV. Mathieu DE CLEREMBAULT, seigneur de Montrouge, épousa, par contrat du 11 mai 1604, Marguerite d'Aigremont ; et fut inhumé dans l'église de Nuits sous Ravière, où se voyait son épitaphe. Ses enfants furent :

1°. Pierre, dont l'article suit :
2°. François de Clerembault, seigneur de Rougemont, marié avec Madelaine le Boiteux.
3°. Mathieu de Clerembault, seigneur d'Aigremont, de la Chapoulaine, etc., marié avec Louise de Raymond.

XVI. Pierre DE CLEREMBAULT, seigneur d'Asnières, épousa Jeanne le Boiteux, fit son testament le 28 sep-

Digitized by Google

tembre 1689, mourut le 24 août 1695, et fut inhumé le lendemain, à Viteaux. Il laissa de son mariage :

1°. Nicolas, conseiller au conseil de marine, mort le 11 décembre 1730, ayant fait son testament olographe ;
2°. Charles, dont l'article suit ;
3°. Pierre de Clerembault, généalogiste des ordres du Roi, pourvu sur la démission de Joseph-Antoine Cotignon de Chauvry, le 26 août 1698, charge dont il prêta serment le lendemain (1). Il fut chevalier des ordres de Saint-Michel et du Saint-Esprit, fit une fondation à Chartenay, pour l'éducation des garçons, le 3 mai 1736, et mourut en 1740.

XVII. Charles DE CLEREMBAULT, seigneur de Doulon, commissaire-général et ordonnateur de la marine, mort en son département du Port Louis, au mois de juin 1720, avait épousé, par contrat du 3 mars 1695, Gilette-Françoise de Penfentenio ou Cheffontaines, fille de Jacques de Penfentenio, seigneur de Penhouet, du Cosquer, etc., et de Jeanne l'Olivier de Saint-Maur. Leurs enfants furent :

1°. Nicolas-Pascal de Clerembault, né le 3 mars 1698, seigneur de Doulon, de Grégny, etc., chevalier du Saint-Esprit et du Montcarmel, généalogiste des ordres du Roi, en survivance de son oncle, le 31 mars 1716.

---

(1) La charge de généalogiste des ordres du Roi n'était remplie que par des gentilshommes issus des meilleures maisons du royaume; avant messieurs de Clerembault, elle avait été exercée par 1°. messire Bernard *Girard-du-Haillan*, écuyer, seigneur du Bosquet et autres lieux ; 2°. messire Pierre Forget, écuyer, seigneur de Beauvais, maître-d'hôtel du Roi, et son ambassadeur en plusieurs cours étrangères; 3°. messire Gabriel Cotignon, écuyer, seigneur de Chauvry, et par son fils et son petit-fils ; ce dernier avait épousé, en 1695, Eléonore de Maillé de la Tour-Landry ; c'est à lui que succéda Pierre de Clerembault. On a vu aussi, en 1614, François de Chevriers de Saint-Mauris, d'une ancienne et illustre maison, exercer l'emploi de juge d'armes de France et de généalogiste; et l'édit du Roi, de 1617, porte que cette charge ne peut être remplie que par un *gentilhomme d'ancienne race*.

Digitized by Google

2°. Charles-Alexis, dont l'article suit :

3°. Marie Françoise-Charlotte, née le 2 avril 1708; mariée, par contrat du 1er. août 1735, à Alain de Nogéré, capitaine des vaisseaux du Roi ;

4°. Thérèse-Charlotte, née le 9 janvier 1711, mariée, par contrat du 14 février 1739, à Louis-François d'Aché, marquis de Serquigny, capitaine des vaisseaux du Roi. Elle mourut le 7 mars 1749.

XVIII. Charles-Alexis DE CLEREMBAULT, seigneur de Penhouet, du Cosquer, etc., commissaire général et ordonnateur de la marine au département du Port-Louis, né le 17 juillet 1701, épousa, par contrat du 28 mai 1731, Hyacinthe de Chappedelaine, fille unique de Georges de Chappedelaine de Bourgneuf, commissaire de la marine, et de Catherine le Gros. De ce mariage sont issus :

1°. Charles-Raimond, dont l'article suit :

2°. Nicolas-Pascal-Jean, garde de la marine au département de Brest, mort en 1764 ;

3°. Françoise-Perrine, née le 26 mai 1732, morte en 1735 ;

4°. Marie-Hyacinthe, mariée à N. de Saubade, seigneur de la Salle ; lieutenant-colonel au régiment de N...

5°. Elisabeth, mariée à N... d'Albouy, seigneur de Pesche, officier au régiment de Bretagne ;

6°. Thérèse de Clerembault, décédée ;

7°. Marianne-Charlotte de Clerembault, mariée à N. de Rissan, officier au régiment de N.

8°. Agathe, épouse du comte de Frotté, officier général, et père de l'infortuné comte Louis de Frotté, dernier général en chef de l'armée des Chouans, fusillé à Verneuil, en 1800, victime de son dévouement à l'auguste maison de Bourbon.

9°. Augustine, mariée à Ax, comte de Bayeux, officier au régiment de Foix.

10°. Angélique de Clerembault, mariée à N. de Ricaumont, officier au régiment de Bretagne.

11°. Marie-Martine de Clerembault, femme de Paul Malateste de Beaufort, officier au régiment de.....

XIX. Charles-Raimond, comte DE CLEREMBAULT, seigneur de Gregy, du Penhouet, de l'Escouvel, né le

Digitized by Google

8 juillet 1733, épousa, par contrat du 27 janvier 1766, Barbe-Alexandrine Barbier de l'Escoët. Il mourut le 8 août 1806. De ce mariage sont issus :

1°. François-Charles-Sébastien de Clerembault, officier au régiment de la Fère, infanterie, né le 14 décembre 1766, émigré, mort à l'affaire de Ménin, le 11 novembre 1793.
2°. Alexandre-Marie-Gabriel de Clerembault, né le 7 juin 1768, mort en bas âge ;
3°. Louis-François Marie, dont l'article suit :
4°. Charles-Claude-Louis de Clerembault, né le 7 mai 1771, mort en bas âge ;
5°. Anonime de Clerembault, né le 13 septembre 1772, mort en bas âge.
6°. Joseph-Marie de Clerembault, officier au corps royal d'artillerie, né le 1er. février 1776, décédé.
7°. Sébastien-Marie Auguste de Clerembault, élevé à l'école royale militaire de Rebais ;
8°. Hyacinte-Vincent-Marie de Clerembault, décédé ;
9°. Marie-Claude-Charlotte de Clerembault, née le 14 décembre 1766, religieuse ;
10°. Elisabeth de Clerembault, née en 1779, morte en bas âge ;
11°. Céleste-Françoise-Marie-Joseph de Clerembault, née le 30 janvier 178. ..

XX. Louis-François Marie, comte DE CLEREMBAULT, chevalier, seigneur du Penhouet, etc., né en 1769, ancien officier au corps royal d'artillerie, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, a émigré en 1791, et fait les campagnes de l'armée de monseigneur le prince de Condé et du duc de Bourbon. Rentré en France, il fut nommé consul-général en Prusse, emploi qu'il n'a accepté que pour être utile à la cause légitime (1). Il a épousé,

---

(1) Les services de M. le comte de Clerembault, et son dévouement à l'auguste maison de Bourbon, sont attestés par les certificats les plus honorables, dont nous croyons devoir donner ici un extrait.

Copie de la lettre de S. M. le Roi de Prusse.

« Monsieur le consul général de Clerembault, j'ai reçu la » lettre que vous m'avez écrite avant-hier ; comme je rends la

en 1805, Aimée-Desirée-Sophie du Coetlosquet. De ce mariage sont issus :

1°. Charles-Philippe-Antoine de Clerembault;
2°. Jean-Baptiste-Nicolas-Alphonse de Clerembault, né le 16 octobre 1810;
3°. Alfred de Clerembault;
4°. Alexandrine-Hentzie-Aimée-Zoé de Clerembault.

Armes : coupé, au 1 burelé d'argent et de sable; à la bande de gueules brochante sur le tout; au 2 d'argent, à l'arbre de sinople.

» plus parfaite justice aux sentimens qui vous l'ont dictée. je
» suis bien aise de vous témoigner le plaisir que j'en ai reçu,
» et de saisir cette occasion pour vous marquer, avant mon dé-
» part de Kœnisberg, combien je suis satisfait de votre gestion,
» également *loyale* et *conciliante*. Je ne doute pas qu'elle ne
» vous mérite de même l'approbation de votre cour. L'état de
» souffrance où vous a mis la rigueur de ce climat me fait beau-
» coup de peine, et je souhaite bien sincérement que vous par-
» veniez à bien rétablir votre santé, en profitant du congé que
» vous comptez obtenir. Sur ce, M. de Clerembault, je prie
» Dieu qu'il vous ait en sa sainte et digne garde.
Kœnisberg, le 11 décembre 1809.
Signé, FRÉDÉRIC-GUILLAUME. »

Copie de la lettre du Ministre des relations extérieures.

« Je certifie que M. le comte de Clerembault a été employé
» pendant plusieurs années en qualité de consul général de
» France à Kœnisberg; que dans ce poste il a rempli plusieurs
» fois, et en des circonstances importantes, des fonctions diplo-
» matiques; qu'il lui a été écrit des lettres de satisfaction, spé-
» cialement à l'occasion des soins qu'il avait fait donner aux
» blessés français, et qu'il a eu la délicatesse de n'accepter la
» boîte qui lui était offerte par le Roi de Prusse, qu'après y
» avoir été autorisé par le gouvernement.
» Paris, le 24 juin 1814. *Signé*, le duc DE CADORE ».

Copie du certificat du Maréchal de France Gouvion Saint-Cyr.

« Le maréchal de France, ministre d'état soussigné, atteste
» que la conduite de M. le comte de Clerembault, pendant les
» derniers événemens, a été celle d'un homme d'honneur et
» d'un sujet dévoué à son souverain.
Paris, le 16 octobre 1815.
Signé, le maréchal GOUVION SAINT-CYR ».

DE LOUBENS DE VERDALLE, maison des plus anciennes de la province de Languedoc, qui a possédé, à une époque très-reculée, la terre et seigneurie de Verdalle, dont le nom est devenu patronimique dans cette famille.

Guillaume de Loubens, chevalier, fut un des seigneurs du Languedoc qui, en 1096, se croisèrent sous la conduite de Raymond de Saint-Gilles, comte de Toulouse. Il était du nombre des quatorze chevaliers détachés par Raymond, en 1099, vers Tripoli, pour chercher des vivres à l'armée chrétienne, lesquels vainquirent soixante maures qui emmenaient des prisonniers chrétiens et cinq cents pièces de bétail (*Histoire du Languedoc*, *tome* 2, *page* 316).

Gaufrez de Verdalle est un des seigneurs qui furent présents à l'accord fait en 1141, entre les vicomtes de Beziers et de Lautrec (*Ibid. Preuves*, *page* 493).

Pons de Loubens, paraît avec Bernard d'Astaford, chevalier, Othon de Terrides, Othon de Montaud, Jean de la Barthe, et autres seigneurs, à un acte concernant la maison de l'Isle Jourdain, du mois d'octobre 1259. (*Ibid. tome* 3, *Preuves*, *page* 526).

Bernard de Loubens, damoiseau, était un des seigneurs qui composaient la cour de Roger-Bernard, comte de Foix, III^e^. du nom, lorsque, dans son château fort de Pamiers, il jugea, en 1302, le procès des faux monnoyeurs arrêtés dans ses états. (*Ibid*, *tome* 4, *page* 109).

Copie du certificat de S. Exc. le Ministre de la Marine.

« Je soussigné, lieutenant-général des armées du Roi, commandeur de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, certifie » que M. le comte de Clerembault a donné, pendant l'absence » du Roi, des marques particulières de son dévouement à S. M., » qu'il a contribué de sa personne et de tous ses moyens à la » formation et à la réunion des corps qui s'étaient formés pour » saisir la première circonstance favorable pour le rétablissement de l'autorité légitime; en foi de quoi je lui ai délivré le » présent certificat.

A Paris, le premier septembre 1815.

Signé, le vicomte DU BOUCHAGE ».

Pierre de Verdalle était, en 1310, chanoine de Carcassonne. Il fut recteur de l'université de Toulouse, et aussi distingué par ses lumières et ses écrits, que par les places qu'il occupa.

Amanieu de Loubens, damoiseau, co-seigneur de la Motte et de Verdalle, et Frédol de Loubens, co-seigneur de Villeneuve et de la Motte, donnèrent leur procuration en 1317, comme ne pouvant paraître en personne à l'assemblée convoquée par Philippe-le-Long, roi de France, pour le voyage à la Terre sainte, qu'il avait fait vœu d'entreprendre. (*Ibid. page* 173).

Arnaud de Verdalle, évêque de Maguelonne, en 1339, fonda à Toulouse, le 5 décembre 1337, un collège de son nom, pour douze pauvres écoliers, et en laissa la nomination à Raimond et à Bernard de Verdalle, ses frères. Il se qualifie, dans l'acte de fondation, professeur en l'un et l'autre droit, doyen de l'église de Fenouilledes, au diocèse d'Alet, clerc et conseiller du Roi, et co-seigneur de Saint-Vincent, au diocèse de Toulouse. Le pape Benoît XII, connaissant les talents et la vertu de ce prélat, l'appela auprès de sa personne, l'employa en diverses commissions importantes, et le nomma, le 20 avril 1339, à l'évêché de Maguelonne, vacant par la translation de Pictavin de Montesquieu, à celui d'Albi. Il mourut au mois de décembre 1352. (*Ibid*, *page* 276).

Bernesque de Loubens, était un des dix hommes d'armes de la compagnie de Pierre de Lautrec, dont la montre se fit à Sénegas, le 4 avril 1383. (*Ibid. page* 383).

Pons de Loubens, fut présent avec les autres seigneurs du pays de Foix, au serment de Gaston, comte de Foix, aux états de cette province, à son nouvel avènement. (*Ibid. Preuves*, *page* 479).

I. Robert DE LOUBENS, seigneur de Verdalle, rendit foi et hommage au Roi, pour cette seigneurie, en 1381. Il eut pour fils :

II. Anet DE LOUBENS, seigneur de Loubens et de Verdalle, qui épousa, le 8 mai 1415, Angéline *aliàs* Aigline de la Roche, dont il eut :

III. Arnolphe de Loubens, seigneur de Verdalle, marié avec Catherine de Villepassant, fille de Jean de Villepassant, et de Rose de Sérignan. Ses enfants furent :

Digitized by Google

1°. Louis de Loubens ;
2°. Samson, qui suit.

IV. Samson DE LOUBENS, seigneur de Verdalle, épousa, en 1489, Marguerite Doucet de Massaguet, fille de Jean Doucet, seigneur de Massaguet, et de François de Roquefeuil. Leurs enfans furent :

1°. Philippe, dont l'article suit ;
2°. Jehannot, qui fonde la seconde branche, rapportée plus loin.

V. Philippe DE LOUBENS, seigneur de Loubens, baron de Coutras et de Verdalle, épousa Anne de Montaut, fille de Raimond de Montaut, seigneur dudit lieu, au comté de Foix, et de Madelaine Hunaud de Lantar. Ses enfants furent :

1°. Jacques, dont l'article suit :
2°. Hugues de Loubens-Verdalle ; il fut présenté au prieur de Toulouse, en 1545, et fut reçu chevalier de Saint Jean-de-Jérusalem. Il acquit beaucoup de gloire en diverses occasions, surtout au siège de Zoara, où Léon Strozzi, prieur de Capoue, étant obligé de lever le siége, Hugues de Loubens sauva à la nage, l'étendard de la religion. Depuis, il fut envoyé ambassadeur de son ordre vers le pape Grégoire XIII, qui lui procura la commanderie de Pezenas. Il était grand-commandeur et chef de la langue de Provence, lorsqu'il fut élu grand-maître de l'ordre de Malte, en 1582. Le pape lui permit de porter la couronne de prince sur ses armes. Sixte V, successeur de Grégoire, l'appela à Rome, et le fit cardinal en 1587. Pendant son magistère, il fit bâtir le couvent des Capucins et le château de Bosquet, appelé de son nom, le château du mont de Verdalle. Il fit aussi réformer les statuts de l'ordre de Malte, et composer l'histoire de l'ordre en italien, par Bosio ; et après avoir gouverné pendant treize ans, il mourut le 12 mai 1595.

VI. Jacques DE LOUBENS, I^er^. du nom, seigneur de Loubens et de Verdalle, conseiller d'état, capitaine de cinquante hommes d'armes, fut fait chevalier de l'ordre

Digitized by Google

du Roi, à la promotion du 31 décembre 1585. Il avait été nommé par le Roi en 1577, en qualité de mestre de-camp, pour commander les gens de pied français de l'armée des maréchaux de Damville, et de Bellegarde, destinée à soumettre les villes du Languedoc au pouvoir des religionnaires. Il commandait une compagnie dans les guerres de la ligue, sous le maréchal de Joyeuse, en 1587. Il épousa, le premier octobre 1588, Guillemette de Grave de Sérignan, fille de Guillaume de Grave, seigneur de Sérignan, et de Marquise de Rouch d'Arnoye. Il eut de ce mariage :

1°. Hugues, dont l'article suit ;
2°. Anne-Guillemette de Loubens-Verdalle, mariée, par contrat du 8 octobre 1616, à Jean de la Tour, seigneur de la Tour, de Saint-Paul, etc., fils de David de la Tour, seigneur de la Tour et de Saint-Paul, et de Jacqueline de Caire.

VII. Hugues DE LOUBENS, baron de Loubens et de Verdalle, seigneur d'Auriac, composait, avec le comte de Carmaing, et le seigneur de Saint-Auban, la première quadrille du carrousel donné le 3 février 1619, par la noblesse de Toulouse, à l'occasion de l'arrivée du duc et de la duchesse de Montmorenci. Il mourut le 27 mai 1669, et avait épousé, le 8 juin 1623, Louise d'Arpajon de Severac, fille de Jean, IIIe. du nom, baron d'Arpajon et de Severac, vicomte de Montal, baron de Caumont, et de Jacquette de Castelnau-Clermont-Lodève. Il en eut :

VIII. Jacques DE LOUBENS, IIe. du nom, baron de Loubens et d'Auriac, comte de Verdalle, colonel au régiment de la Reine, cavalerie, mort en 1714. Il avait été maintenu, ainsi que son père, dans sa noblesse, par jugement de M. de Bézons, intendant du Languedoc, du 7 novembre 1670, et avait épousé Henriette d'Arpajon, sa cousine, dame de Broquières, fille de Samuel d'Arpajon, seigneur de Broquières, chevalier de l'ordre du Roi, et de Léonore de Combret. Il eut pour fils :

IX. Charles-Louis DE LOUBENS ; baron de Loubens et d'Auriac, marié à N.... de Naucase, baron de Naucase, en Auvergne, seigneur de Boisse, des Carrières, de la Roque-Vigneron, etc., et de Rose de Hautefort de Saint-Chamans. Leurs enfants furent :

1°. Hugues, chevalier de Malte, en 1642;

2°. Henri, dont l'article suit;

3°. François de Loubens;

4°. Marie-Anne de Loubens, dame de Broquières, mariée, par contrat du 20 avril 1699, à Raimond de Buisson, marquis de Bournazel, dont elle était veuve en 1715, fils de François de Buisson, II^e. du nom, marquis de Bournazel et de Mirabel, et de Madeleine de la Cassaigne-du-Cayla;

5°. Guillemette, religieuse à Prouille;

6°. Jacquette, mariée à N.... de Touges, seigneur de Noaillan.

7°. Jeanne, alliée, le 31 mars 1664, à Jean-Gabriel de Gaulejac, seigneur de Ferrals;

8°. Hyppolite de Loubens, mariée le 26 septembre 1683, avec François de Morlhon, seigneur de Laumières.

X. Henri DE LOUBENS, seigneur de Verdalle, capitaine de cavalerie, mort le 4 juin 1715, avait épousé Lucrèce d'Auriol de Rovignol, qui vivait en 1723. Il eut de ce mariage :

1°. François-Henri de Loubens, seigneur de Verdalle;

2°. Gabrielle, mariée à N.... d'Alboy, seigneur de Montrosier en Rouergue;

3°. Antoinette, qui épousa, au mois de juin 1715, Jean-Gauthier de Boisset;

4°. Jeanne-Louise, morte sans alliance.

SECONDE BRANCHE.

V. Jehannot DE LOUBENS, seigneur de Loubens, second fils de Samson de Loubens, seigneur de Verdalle, et de Marguerite Doucet de Massaguet, épousa Marguerite de Lacuée. Il fut père de :

VI. Guillaume DE VERDALLE, seigneur de Benac, baron de Verdalle, gouverneur de Beaucaire, marié, le 15 février 1550, avec Catherine du Pouy de Marignac, dont il eut :

1°. Jean, dont l'article suit;

Digitized by Google

2. N... de Loubens, mariée à Jean d'Uston, seigneur de Cazarils;

3°. Jeanne de Loubens-Verdalle, femme de Jean d'Astorg de Ségreville, fils de Jean d'Astorg, seigneur de Segreville et de Jeanne de Beaufort.

VII. Jean DE LOUBENS DE VERDALLE, seigneur de Signat, capitaine de cinquante hommes de pied, transigea, le 2 mai 1582, avec Jacques de Loubens, comte de Verdalle, baron d'Auriac, chevalier de l'ordre du Saint-Esprit, pour les droits de Guillaume son père, et ceux de Jehannot son aïeul; et fut député par la noblesse du Languedoc, vers la comtesse d'Auvergne, lorsque cette princesse vint visiter ses états. Il épousa, 1°. Marie de Fournier, fille de N. de Fournier, seigneur de Beauregard, co-seigneur de la ville de Beaucaire; 2°. à Bagnols, par contrat du 13 décembre 1601, N... du Cloux de l'Estang, demoiselle d'honneur de la comtesse d'Auvergne, dont elle fut dotée, fille d'Anet du Cloux, seigneur de l'Estang. Ses enfants furent:

1°. Louis, dont l'article suit;
2°. Jean-François, tué au siége de la Rochelle;
3°. Cinq fils, morts au service;
4°. Charlotte, mariée à N... le Groing, seigneur de la Romagère;
5°. Gabrielle, qui épousa Maximilien de Launay, seigneur de la Chaussée;
6°. Marguerite, femme de N... de Bouillé, seigneur de Sainctor.

VIII. Louis DE LOUBENS DE VERDALLE, I^er. du nom, épousa, par contrat du 26 avril 1633, Marie de Bonneval, fille de N... de Bonneval, seigneur de Chastain, et de Gabrielle de Bar. Il en eut dix enfans, entr'autres:

1°. Jean-Louis, dont l'article suit;
2°. Gaspard de Loubens, marié, par contrat du 4 février 1686, avec Charlotte de Mornay de la Cagnière.

IX. Jean-Louis DE LOUBENS DE VERDALLE, seigneur de Louroux, épousa, 1°. par contrat du 27 avril 1667, Anne de Ségonzac, fille de Claude de Ségonzac, seigneur de l'Ecluse, et de Louise de Lestrange; 2°. en 1682, Catherine de Sartiges, dont il a eu postérité. Les enfants du premier lit furent:

Digitized by Google

1°. Louis, dont l'article suit;
2°. Gaspard, seigneur de Rimorand, mort à la suite des blessures qu'il reçut à Spire;
3°. François, mort dans les guerres d'Espagne;
4°. Un autre fils, qui mourût au service.

X. Louis DE LOUBENS DE VERDALLE, IIme. du nom, dit le chevalier de Puybarmont, entra au service le même jour avec ses quatre frères, fut tué au siége de Namur et enterré dans l'église collégiale de cette ville, en 1707. Il avait épousé, par contrat du 10 décembre 1692, Marie de Puylatat de la Chaussade, dont il eut onze enfants, entr'autres :

1°. Jean-François, dont l'article suit;
2°. Michelle de Loubens-Verdalle, mariée, en décembre 1716, à François du Peyroux, seigneur du Puyaud, fils de Gilbert du Peyroux, seigneur du Puyaud et de Thiolet, et de Jeanne du Peyroux de Chastenay.

XI. Jean-François DE LOUBENS DE VERDALLE, chevalier, seigneur de la Chaussade de Louroux, etc., épousa, le 5 juillet 1728, Françoise Fillias, fille de N... Fillias, seigneur de Chaludet et de Pompignat, et en eut :

XII. Jean-Baptiste-Louis DE LOUBENS, marquis de Verdalle, seigneur de Chastain, de Louroux, de Fayolles, etc., qui épousa, en 1764, Marie-Anne le Groing de la Romagère, dont il eut six enfants :

1°. Joseph-Louis-Clair, dont l'article suit;
2°. Anet-Joseph, ancien officier au régiment de Foix, puis à l'armée de Condé, marié avec Adélaïde de Salvert de Montrognon;
3°. Vincent, qui a épousé Eulalie de Magnac;
4°. Pierre-Joseph, décédé à Montluçon en 1806;
5°. Michelle-Charlotte, mariée à François, comte le Groing, capitaine des vaisseaux du Roi, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis;
6°. Antoinette Clotilde, mariée à Sylvain Casimir, vicomte de la Celle de Châteauclos.

XIII. Joseph-Louis-Clair DE LOUBENS, comte de Verdalle, a épousé, le 5 octobre 1790, Françoise-Marie Huerne, de laquelle il a eu neuf enfants, entr'autres :

1°. Auguste-Louis-Joseph-François, né à Saint-Sébastien, en Espagne, en 1800, officier dans les armées royales de l'intérieur, pendant les cent jours de 1815;

2°. Marie-Vincent-Louis,
3°. Hugues-Charles-Joseph } nés à Chastain, reçus élèves de l'école royale militaire de Saint-Cyr, en 1816;

4°. Geneviève-Françoise-Claire, née à Paris, le 10 octobre 1791, mariée à Michel-Amant-Maurice, comte de Bar, garde du corps de Sa Majesté;

5°. Adélaïde-Françoise Maximine, baptisée en 1793, à Mataro, en Espagne, par Joseph d'Airalh, curé de Loubens; elle eut pour parrain le comte Maxime de Puységur, ancien colonel du régiment de MONSIEUR, et pour marraine Adélaïde de Pichard, son épouse. Elle est morte à Chastain, en 1802;

6°. Agathe-Antoinette-Faustine, née à Ortaleza, en Espagne, en 1796, mariée à Sylvain, comte de la Marche, seigneur de Puyguillon.

La branche aînée de cette maison subsiste dans la personne de Frédéric de Loubens, comte de Verdalle, ancien capitaine de dragons, qui a eu l'honneur de monter dans les carrosses du Roi, et dans celle de M. le marquis de Verdalle son fils.

Une autre branche subsiste encore en Auvergne, dans la personne de Gilbert de Loubens, seigneur de Thoury, ancien chevau-léger-chasseur noble à l'armée de Condé, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, et chef de bataillon. Il descend de Jean-Louis, seigneur de Louroux, et de Catherine de Sartiges, sa seconde femme.

D'une autre branche était Henri-François de Loubens, marquis de Verdalle, marié avec Marie-Antoinette de Cup, dont il a eu Anne-Elisabeth-Georgette de Loubens-Verdalle, mariée par acte du 8 mars 1769, à Grégoire Alexandre de Laurens, seigneur du Biez et du Castelet, co-seigneur de Puginier.

En 1671, il existait une branche de cette Maison à Narbonne, qui possédait la seigneurie de Marcelhas. Pierre de Loubens, seigneur de Marcelhas, fut maintenu dans sa noblesse par jugement de M. de Bézons, intendant du Languedoc, du 4 janvier 1671.

Armes : d'azur, au loup ravissant d'or.

Les alliances de cette maison sont avec celles de Lacuée, du Pouy, de la Mothe, de Sacerre, de Meun, de Barbazan, de Mauleon, de Signan, de la Barthe, d'Ustou, de Lestang, de Gras, de Foix, de Comminges, de Rouvière, de Rognat, de Lauzanne, de Grave, de Mornay, de Bouillé, de Launay, de Bonneval, de Montvert, de Lestrange, de Bar, de Sartiges, de Chauvigny, des princes de Déols, de Thianges, de Fontanges, d'Effiat, de Chabannes, de Richelieu, de le Groing, de Noailles, de Lentilhac, de Chateau-Neuf, de Segonzac, de Forget, de Leborgne, de Neufchese, de Charlus, de la Chappelle, de Mulatier, de Montagnac, de Vergenes, d'Apchon, de Saint-Julien, de Magnac, de Chaussecourte, du Peyroux, de la Celle, de Pichard, de Salvert Montrognon, de la Marche.

DE FOUCHER, ancienne maison, originaire de Bretagne, laquelle descend, suivant un arrêt du parlement de cette province, du 11 août 1784, des comtes de Rays, qui florissaient dans le quatorzième siècle.

L'histoire de Bretagne, tome I, page 25, fait mention de Foucher, évêque de Nantes, qui vivait en 873.

Jean et Geoffroy de Foucher, frères, et Pétronille, leur sœur, paraissent dans l'assiette de 30 livres de rente, faite à Raoul de Fougères, par André de Vitré, en 1246, pour laquelle rente, ils contribuent de la somme de cent onze sous.

Tassin de Foucher était un des écuyers de la compagnie de Jean Gallois, chevalier bachelier, dont la montre fut faite au Mans, le 18 juillet 1392.

Raoul de Foucher servait en qualité d'écuyer, dans la compagnie d'Étienne Goyon, écuyer, qui fit montre à Beaucaire, le 11 février 1418.

I. Guillaume DE FOUCHER, sieur du Boisrondeau, de la Foucherie et de Beauvais, vivant vers la fin du quatorzième siècle, épousa Antoinette de la Touche, dont il eut :

1°. Julien, dont l'article suit ;
2°. Georges de Foucher, seigneur de Beauvais, en

1451, l'un des cinquante hommes d'armes de la compagnie du seigneur de Chateaubriant.

II. Julien DE FOUCHER, sieur du Boisrondeau, de la Foucherie, de la Grée, du Ronceray, etc., partagea son frère puîné, en 1451, et épousa Guillemette de Lesbas, dont il eut :

III. Jean DE FOUCHER, sieur du Boisrondeau et de la Fellière, qui épousa Marie de Brie. De ce mariage, sont issus :

1°. Hardouin, dont l'article suit :
2° Antoine de Foucher.

IV. Hardouin DE FOUCHER, sieur de Fellière, reçu conseiller au parlement de Paris, le 9 juillet 1574, épousa Claude de Lautier, et en eut :

1°. Marie, dont l'article suit ;
2°. Jacques de Foucher, aumônier ordinaire du Roi ;
3°. Marie de Foucher, mariée à Jean Budes.

V. Marie DE FOUCHER, sieur de la Fellière, épousa Claude Gedouyn, d'une ancienne maison de Bretagne, dont il eut :

1°. Thomas de Foucher, qui suit :
2°. Marie de Foucher.

VI. Thomas de Foucher, sieur de la Fellière, épousa Françoise de Grancey, et en eut :

1°. François, qui suit ;
2°. Marie de Foucher, épouse de Charles de la Rivière, sieur de Beauchamp.

VII. François DE FOUCHER, sieur de la Fellière, épousa Marie Choisnet, qui le rendit père de :

1°. Louis-François, dont l'article suit ;
2°. Charles de Foucher, décédé sans hoirs ;
3°. Françoise de Foucher, mariée à Germain Jamet ;
4°. Rénée de Foucher.

VIII. Louis-François DE FOUCHER, chevalier, seigneur du Perray et de Careil, conseiller au parlement de Bretagne le 1er. février 1735 ; mort conseiller de grand'chambre en 1771, épousa, 1°. Xaintes Charault ; 2°. Marie-Anne-Jeanne Busnel. Ses enfants furent ;

Du premier lit :

1°. Denis-Louis de Foucher de Careil, conseiller

Digitized by Google

au parlement de Bretagne le 23 août 1754, mort sans postérité ;

Du second lit :

2°. Guillaume-Paul-Fidèle, qui suit ;

3°. Louis-François, comte de Foucher, né le 18 décembre 1762, lieutenant-général des armées du Roi, lieutenant de Roi à Lille. Il a un fils, Antoine-Achile de Foucher, né le 3 mai 1795 ; entré au service dans la compagnie des mousquetaires gris ; au licenciement de ladite compagnie, il fut nommé sous-lieutenant au second régiment de grenadiers à cheval de la garde royale ;

4°. Auguste Jean de Foucher ; il est fixé à Rennes, et n'a qu'une fille.

IX. Guillaume-Paul-Fidèle DE FOUCHER, chevalier, sieur de Careil, a été maintenu dans sa noblesse d'extraction, conjointement avec Louis-François et Auguste-Jean, ses frères, par arrêt du parlement de Bretagne, du 11 août 1784. Il habite sa terre de Careil, et a quatre garçons et une fille.

La maison des marquis de Circé, en Poitou, du nom de Foucher, a une origine commune avec celle que nous venons de rapporter, et porte les mêmes armes. On la croit éteinte depuis peu.

Armes : de sable, au lion d'argent. Supports, deux lions ; couronne de comte.

DU COETSLOQUET, ancienne maison de Bretagne, distinguée par ses services et ses alliances.

Dans les mémoires pour servir de preuves à l'histoire de Bretagne, par Dom Morice, tom. II, page 437, on trouve Olivier Quoetlosquet, l'un des trente écuyers de la chambre d'Alain de Rohan, sire de Léon, chevalier banneret, dont la montre fut faite à Thérouane, le 18 septembre 1383, mais le premier de cette maison, depuis lequel on a une filiation suivie, par titres originaux et autres, est :

Jehan DU COETLOSQUET, Ier. du nom, qualifié noble,

Digitized by Google

écuyer, seigneur dudit lieu, nommé dans le rôle de la réformation de Quimper-Corentin, faite en 1426, fut compris au nombre des exempts. Il avait une métairie à Kertesiou, en la paroisse de Plouénan, au fief du duc, selon la réformation de l'évêché de Léon, faite le 22 janvier 1427, dans laquelle il se trouve mentionné parmi les personnes nobles, comme on le voit au tome II du Cabinet de Bretagne, fol. 181. Le même Jehan, sous les noms du *Coltosquet* ou *Coetlosquet* et du *Quoetlosquet*, est encore compris au rang des nobles de toute ancienneté (*ab antiquo*), et son métayer au nombre des exempts, dans le rôle de la réformation des paroisses de Ploékerneau et Ploemaorn (aujourd'hui Plouguerneau et Plouvorn), au diocèse de Léon, faite le 11 février 1443; lequel rôle était au greffe de la chambre des comptes de Bretagne. Il ne vivait plus en 1487, et avait épousé 1°. Constance de Penhouedic, vivante en 1458; 2°. Peronelle de Kerlouan, qui vivait encore en 1464. Ses enfans furent;

Du premier lit:

1°. Olivier, dont l'article suit;
2°. Henri, auquel son aîné donna partage;
3°. Pierre, qui transigea avec Olivier, son frère, par acte du 21 novembre 1487. Il mourut aussi sans alliance;
4°. Jehanette, mariée, par contrat du 26 novembre 1458, à Gueyuen, fils de Guillaume Estienne;

Du second lit:

5°. Amice du Coetlosquet, mariée, par contrat du 3 octobre 1466, avec Guillaume Breusal, fils aîné d'Yon Breusal et de Marie de Launay.

II. Olivier DU COETLOSQUET, Ier. du nom, seigneur du Coetlosquet, fut l'un des vingt hommes d'armes des ordonnances du duc de Bretagne, sous la charge de M. de la Hunaudaye, lesquels se trouvèrent à la montre de cette compagnie, faite à Fougères le 18 juillet 1474, ainsi que le rapporte l'histoire de Bretagne, par Dom Lobineau, tit. 2, pag. 1343. Il comparut avec deux chevaux à la montre générale des nobles de l'évêché de Léon, faite le 8 janvier 1479. Il possédait un fief de quatre-vingt trois livres de rente, dans la paroisse de Plouenourmenez, et un de vingt livres, dans celles de Ploékerneau et Treff-

Digitized by Google

menech, suivant les montres générales de l'évêché de Léon, faites les 4 et 5 septembre 1481, à Lesneven, et auxquelles il comparut encore avec un archer en brigandine, et deux chevaux, *bras couverts*. Le tom. III, fol. 713 et 716, du cabinet de Bretagne en fait aussi mention. Il était mort en 1502, et avait épousé, par contrat du 17 juillet 1464, Margilie de Méasgoëtz, fille de feu Hervé de Méasgoëtz et de Peronnelle de Kerlouvan. De ce mariage, vinrent :

1°. Jean du Coetlosquet, écuyer, seigneur dudit lieu, qui fournit le dénombrement de ses terres et héritages, le 3 avril 1502, à Tanguy du Chastel, seigneur de Leslin. Il épousa, par contrat du 10 octobre 1508, Etiennette de Tuolong, fille aînée du noble écuyer Jean de Tuolong, seigneur de Kerhir, et de Marguerite de Coetquevran. Il mourut sans hoirs, ainsi qu'il appert d'une sentence de main-levée, rendue aux plaids généraux de Lesneven, du pénultième février 1530, par laquelle sa succession fut baillée à Hervé, son frère puîné; ladite dame Etiennette de Tuolong mise en possession de ses droits et douaire, du consentement du procureur de ladite cour;

2°. Hervé, dont l'article suit;

3°. Guillemette, mariée, par contrat du 18 février 1494, avec noble écuyer Pierre de Coetquelfen, sieur de Leslouch. Elle mourut sans postérité, suivant la transaction passée entre Jean, son neveu, le 6 mars 1570, et Tanguy Denis;

4°. Margilie, qui épousa, par contrat du 11 avril 1504, après Pâques, Guillaume Denis. Tanguy Denis, leur fils, demanda à Hervé du Coetlosquet, devenu chef de la maison, le partage de sa mère, en 1550;

5°. Marguerite, mariée avec N... le Gall, et morte le 13 octobre 1523, époque à laquelle François le Gall, son fils, transigea avec Jean du Coetlosquet, son oncle, frère de ladite Marguerite;

6°. Aliette, morte sans postérité, suivant la transaction du 6 mars 1570, passée entre Jean, son neveu, et Tanguy Denis;

Digitized by Google

7°. Catherine, mariée avec Alain de Coetangars, le 5 octobre 1525, selon une sentence rendue en la cour de Pensez, par laquelle elle fut autorisée à plaider. Elle mourut sans hoirs;

8°. Constance, morte sans alliance.

III. Hervé DU COETLOSQUET, écuyer, seigneur du Coetlosquet, par la mort de son frère aîné, puis de Kergoarec, du Runiou, de Kerlosquet, etc., du chef de sa femme, est compris au nombre des personnes nobles, et est dit posséder la maison noble du Coetlosquet, dans la réformation de l'évêché de Léon, faite en 1536. Il épousa demoiselle Gillette du Bois, dont il eut :

1°. Olivier, sieur de Kergoarec, mort sans postérité;

2°. Jean, dont l'article suit;

3°. Christophe, qui fut partagé par ses père et mère et par Jean, son frère aîné, le 16 février 1547;

4°. Françoise, mariée, par contrat du dernier juin 1538, à Jehan de Kermenguy, fils de Tanguy de Kermenguy et de Plesson de Launay;

5°. Margilie, mariée, par contrat du 28 octobre 1539, avec Olivier, seigneur de Coetudavel;

6°. Catherine, mariée, par contrat du 6 juillet 1543, avec Christophe de Kerhoent, fils aîné de François, seigneur de Kerhoent, de Kergoff, etc., et d'Anne de Kerlozrec, dame douairière de Kergoff;

7°. Jeannette, partagée par ses père et mère, le 16 février 1547; elle avait épousé N.... Pinart, suivant la transaction du 6 mars 1570, passée entre Hervé et Jean Pinart, ses enfans, et noble homme Jean du Coetlosquet, leur oncle;

8°. Gillette, mariée à Guillaume Mol, sieur de Kerjan;

9°. Eliette, qui fut, avec Gillette, sa sœur, partagée par ses père et mère, le 16 février 1547;

10°. Marie, dame de Kergrach, qui demanda partage à Jean, son frère, le 15 juin 1563. Elle est nommée, avec Guillaume de la Roche, son mari, dans l'acte d'ajournement de Jean, son frère, qui lui donna partage, le 1er. janvier 1567.

IV. Jean DU COETLOSQUET, IIe. du nom, seigneur du

Digitized by Google

Coetlosquet, accompagna d'abord Philippe Kerleau, grand-prieur de France, à Malte, et fut reçu, par lui, chevalier de Saint-Jean de Jérusalem, suivant les lettres du 3 mars 1543, données à Paris, au Temple. Étant devenu l'aîné, après le décès d'Olivier, son frère, mort sans alliance, il épousa Marie de Brezal, de laquelle il eut :

1°. Olivier, dont l'article suit ;
2°. Anne, mariée, par contrat du 19 novembre 1576, passé devant Guy le Maucazre et ses confréres, notaires à Lesneven, avec noble Jacques de Tréanna, sieur de Kerguern, de Lonvilliau, etc. ;
3°. Gillette, mariée, par contrat du 2 février 1589, à noble homme Alain de Kersaingily, sieur de Coskerou ;
4°. Françoise, qui était mariée, le 19 juillet 1623, avec Jacques de Penfenteniou ou Cheffontaines, écuyer, seigneur de Penhoat, Penaustang, Guillemaron, etc. ;
5°. N.... du Coetlosquet, désignée et non nommée dans le contrat de mariage de Gillette, sa sœur, du 2 février 1589.

V. Olivier, seigneur DU COETLOSQUET, de Kérouarec, de la Salle, de Kermorvan, de Kerdu, de Kerlosquet, de Kergoat, etc., est qualifié noble et puissant messire. Il était mort le 6 novembre 1631, et avait épousé, par contrat du 16 avril 1597, Anne de Kersauson, seconde fille de noble et puissant François de Kersauson, seigneur de Penhoat, de Kerugelou, Lavalot, Guerment, etc., et de Marie de Kergariou. De leur mariage, vinrent :

1°. Guillaume, dont l'article suit ;
2°. Alain, écuyer, seigneur des Isles, lequel était âgé de dix-huit ans, lorsqu'il fut mis sous la tutelle de sa mère, par acte exercé le 6 novembre 1631, devant le sénéchal de la cour de Pensez. Il consentit, le 15 juillet 1662, à l'acte de majorité de Guy, son neveu ; fut marié à dame Françoise de la Fosse, et mourut sans postérité, en 1667 ;
3°. Marie, femme, 1°. par contrat du 13 mars 1631, de messire Tanguy de Quélen, écuyer, seigneur de Kerhouant, conseiller du Roi, président au

siège présidial de Quimper; mariée, 2°. à Jacques de Louvetel, seigneur de Saint-Thomas :

4°. Françoise, mariée, par contrat du 17 septembre 1643, à René de Penfenteniou, seigneur de Mesgrall, fils aîné et héritier principal et noble de feu Jean de Penfenteniou, et de dame Jeanne de Parseau;

5°. Guillemette du Coetlosquet, âgée de 12 ans, le 6 novembre 1631, mariée, par contrat du 11 janvier 1640, à Sébastien le Borgne, écuyer, fils aîné de Jean le Borgne, écuyer, seigneur de la Tour-Keraouel, etc., et de noble Marguerite Polvays.

VI. Guillaume, seigneur DU COETLOSQUET, de la Salle, de Kerdu, de Kergoat, de la Palue, Kerannot, Keranlivin, Pensez, Kerguelven, etc., chevalier de l'ordre du Roi, qualifié noble et puissant messire, héritier principal et noble de ses père et mère; il était âgé de 22 ans, le 6 novembre 1631, qu'il fut déclaré majeur et mis dans la jouissance de ses biens. Il fut nommé capitaine des habitans contribuables de la paroisse de Plouenourmenez, par commission datée de Morlaix, le 10 septembre 1639, de Charles du Cambout, baron de Pont-château, etc., chevalier des ordres du Roi, lieutenant pour S. M., en Bretagne, et reçu chevalier de l'ordre de Saint-Michel, à Brest, le 3 septembre 1647, par ledit seigneur du Cambout, en conséquence des lettres-patentes du Roi, à lui adressées le 20 mars précédent. Il était mort le 26 octobre 1653, et avait épousé, par contrat passé le 23 novembre 1636, devant Gabriel le Maucazre et Pierre Olivier, notaires des juridictions de Lesneven, Daoudour, etc., demoiselle Louise Simon, dame de Kerannot, fille unique et héritière de noble homme François Simon, seigneur de la Palue, de Kerannot, de Keranlivin, etc., et de Barbe Denys. Leurs enfants furent :

1°. Guy, dont l'article suit;

2°. Robert, tige de la branche des seigneurs de Kerannot, rapportée en son rang;

3°. Sébastien, écuyer, seigneur de Pensez, etc., qui était sous la tutelle de sa mère, le 26 octobre 1653, et fut maintenu dans sa noblesse

avec ses frères, par arrêt rendu en la chambre de la réformation de la noblesse de Bretagne, le 26 juin 1669. Il épousa, par contrat du 24 novembre 1684, passé devant Jacques de Pas, et A. la Roue, notaires royaux à Quimper-Corentin, dame Marie Nicole le Tallec, dame douairière de Poulconq, dont il eut Louise-Robine du Coetlosquet, mineure et sous la tutelle de sa mère, le 16 septembre 1697. Elle épousa messire Réné de Moelien, seigneur de Gouandour, comme il appert d'une subdivision de partage entre messire Guy du Coetlosquet de Kerannot, et les petits enfans de messire Guillaume du Coetlosquet, du 24 septembre 1708;

4°. Pierre, écuyer, maintenu dans sa noblesse avec ses frères, le 26 juin 1669, et mort à Quimper-Corentin, au mois de mai 1670, faisant ses études;

5°. Barbe, mariée par contrat du 28 novembre 1664, à haut et puissant messire François du Dresnay, chevalier seigneur du Dresnay, Villeray, Kerven, Kerhuel, le Quellenec, etc, fils aîné, héritier principal et noble de haut et puissant messire François du Dresnay, seigneur desdits lieux, et de haute et puissante dame, Marie de Penmarch;

6°. Louise-Françoise, mariée, 1°. par contrat du 7 juillet 1670, à messire François de Pestivien, seigneur de Keroudren, Penamprat, Kergoff, etc., fils aîné, héritier principal et noble de feu messire Guillaume de Pestivien, seigneur de Keroudren, et de dame Jeanne de Kergariou; 2°. à Sébastien de Lausanne; 3°. à Louis Princey de la Rocherie, suivant une sentence arbitrale du 16 septembre 1697;

7°. Marie-Anne du Coetlosquet, mariée, 1°. par contrat du 4 février 1678, à haut et puissant seigneur messire Gabriel de Kersauson, chevalier, seigneur de Rosornon, de Poncelin, Kerbréder, le Suff et Saint-Saumé; 2°. à messire Jean du Dresnay, seigneur de Pénanru;

VII. Guy DU COETLOSQUET, chevalier, seigneur du

Digitized by Google

Coetlosquet, de la Salle, Kermorvan, Kerdu, Kergoat et Kerannot, baptisé le 16 janvier 1639, en l'église paroissiale de Plounéour, fut mis sous la tutelle de sa mère avec ses frères et sœurs, le 26 octobre 1653. Il fut nommé capitaine de la paroisse de Plouénourmenez, en considération de sa valeur et de son expérience aux armes, par commission datée de Morlaix, le 14 juin 1666, d'Hercule François de Boyséon, comte de Bellière, gouverneur, pour le roi, des ville et chateau de Morlaix, capitaine général du ban et arrière ban et garde côtes de Léon, et fut déclaré noble, issu d'ancienne extraction noble, maintenu dans la qualité d'écuyer et de chevalier, avec ses deux fils et ses frères puînés, Robert, Sébastien et Pierre du Coetlosquet, par jugement de la chambre établie pour la réformation de la noblesse de la province de Bretagne, rendu le 26 juin 1669, sur le vû de ses titres remontés à l'année 1434. Il avait épousé, par contrat du 12 février 1662, passé devant Diouguel, notaire royal de la cour de Morlaix, demoiselle Françoise le Segaler, dame de Penvern, fille unique de feu messire Jean le Segaler, conseiller du roi, bailli de Morlaix, seigneur de Mefgouz, de Kergomor, Trebompé, etc., et de dame Françoise Siochan, sa veuve. Leurs enfants furent.

1o. Charles-Louis, qui suit;
2o. Alain-François, auteur de la branche des seigneurs des Isles, rapportée ci-après :
3°. Marie-Anne du Coetlosquet, mariée par contrat du 22 décembre 1691, passé devant G. Allain, notaire royal, avec Louis le Borgne, chevalier, seigneur de Keruzoret, fils aîné, héritier principal et noble de feu messire Jean le Borgne, seigneur du dit lieu, et de dame Susanne Barbier.

VIII. Charles-Louis, chevalier, seigneur DU COETLOSQUET, etc., baptisé le 21 octobre 1662, en l'église paroissiale de Saint-Melaine de Morlaix, fut maintenu dans sa noblesse d'ancienne extraction avec son père, son frère et ses oncles, le 26 juin 1669. Il avait épousé, par contrat du 7 mai 1685, passé devant le Roux et G. Allain, notaires et tabellions du roi à Morlaix, demoiselle René Radegonde du Trevou de Kersauson, fille de messire Jean-Baptiste du Trévou, chevalier, seigneur

Digitized by Google

de Kersauson, châtelain de Bressailhac, Chef du Bois, Kerriec, Guiéarmon, Troffeunteuniou, etc. et de dame Catherine de la Forêt. Elle eut en dot la terre et seigneurie de Chef du Bois, que ses père et mère lui constituèrent. De ce mariage vinrent :

1°. Jean-Baptiste-François, dont l'article suit ;
2°. Jeanne-Françoise du Coetlosquet, mariée à N. de Kermenguy.

IX. Jean-Baptiste-François, appelé comte DU COETLOSQUET, qualifié haut et puissant seigneur, chevalier, seigneur du Coetlosquet, de Kergoat, de Kerdu, de Kervrach et autres lieux, fut nommé chevalier de justice des ordres royaux militaires et hospitaliers, de Notre-Dame du Mont Carmel, et de Saint-Lazare de Jérusalem, par lettres de Louis-d'Orléans, duc de Chartres, premier prince du sang, grand-maître desdits ordres, datées de Paris, le 20 janvier 1722, et en prêta serment entre les mains de M. le comte de Lescoet, commissaire, à ce député par mondit seigneur le grand maître. Il avait épousé, par contrat du 24 janvier 1716, passé devant Nicolas et le Bigot, notaires des cour et juridiction de Plounès-Yveas, et feage noble de Plourivio, demoiselle Marie-Jeanne Yvonne Antoinette de la Noë, fille unique, héritière principale et noble de messire Louis de la Noë, seigneur de Coetpeur, et de dame Madelaine de Coetloury, dont sont issus :

1o. Alain Yve-Marie du Coetlosquet, né le 19 mars 1717, reçu page dans la grande écurie du Roi, le 18 juillet 1731, d'après ses preuves faites devant M. d'Hozier, juge d'armes de France. Il obtint, le 30 avril 1734, en sortant des pages, un brevet de cornette au régiment de Bethune cavalerie, et mourut sans alliance ;
2°. François-Etienne, dont l'article suit ;
3o. N... du Coetlosquet, mort jeune au service ;
4o. Jean-François-Yves rapporté après son aîné ;
5°. Marthe-Guyonne, morte sans alliance le 11 novembre 1739 ;
6o. Marie-Marguerite-Thérèze-Claudine du Coetlosquet, mariée, par contrat du 27 octobre 1741, à messire Jacques-Claude le Bihan, chevalier, seigneur de Penhele, fils aîné de haut et puissant

messire Toussaint le Bihan, et de haute et puissante dame Marie-Charlotte de Sévigné.

X. François-Etienne, comte DU COETLOSQUET, chevalier, seigneur du Coetlosquet, de Peulan, et autres lieux, qualifié haut et puissant seigneur; né le 13 avril 1720, baptisé le 21 dans l'église paroissiale de Plouénourmenez, fut d'abord employé sur la liste des gentilshommes destinés à servir en qualité de gardes de la marine au département de Brest, suivant un certificat de M. le comte de Maurepas, ancien ministre de la marine, daté de Versailles le 22 mars 1734; fut nommé sous-brigadier des gardes de la marine, compagnie de Brest, par brevet du Roi, le 1er. mai 1741; brigadier le 1er. janvier 1742; chef de brigade à cette compagnie le 1er. juin de la même année; enseigne de vaisseau par brevet du 10 octobre 1743; reçut ordre du Roi, daté de Dunkerque, le 9 juillet 1744, de s'embarquer en cette qualité sur le vaisseau l'Auguste, commandé par M. le comte d'Aché; obtint, le 1er. février 1747, la permission de se retirer du service, que sa santé l'empêchait de continuer; Sa Majesté étant satisfaite de ceux qu'il lui avait rendus, en qualité d'enseigne de vaisseau. Il fut nommé lieutenant de la capitainerie garde côte de Saint-Brieux, par commission datée de Versailles le 10 septembre 1752, et enfin, major de la capitainerie garde côte de Pontrieux, par commission du 14 juin 1757, aussi datée de Versailles. Il est mort en 1761, et avait épousé, en présence de son père, par contrat du 17 juillet 1745, passé devant le Breton et Bourel, notaires royaux de la sénéchaussée de Saint-Brieux, et de la juridiction et baronnie de Pordic, demoiselle Marie-Anne Gallays, dame de Châteaucrocq, fille de messire Jean-Vincent Gallays, chevalier, seigneur de Châteaucrocq, et de dame Marquise Martin. De ce mariage, il a eu :

1°. Jean-Baptiste-Marie-Marc, mort à Rennes, le 10 juillet 1761, sans alliance;
2°. Etienne-Marie-Anne du Coetlosquet, né le 7 juin 1753, mis sous la tutelle de sa mère, dame douairière du Coetlosquet, par acte du 11 juin 1761, aussi mort sans alliance, à Saint-Brieux, le 8 avril 1769.

X. Jean-François-Yves, vicomte DU COETLOSQUET,

Digitized by Google

qualifié haut et puissant seigneur, chevalier, seigneur de Peulan, le Val-Kerret, Boisboixel, Kerannot, Kergrach, Kergoat, etc., né le 12 mars 1728, d'abord reçu page du Roi, en la petite écurie, le 1er. avril 1743; a été nommé second enseigne dans la compagnie de Guers, au régiment des gardes-françaises, par brevet du 7 avril 1746; premier enseigne au même régiment, compagnie de Dambray, le 20 mai 1748, dans lesquels grades il a fait les campagnes de Flandre: nommé commandant de la garde-côte dans tout l'évêché de Tréguier, par lettres du Roi, du 13 septembre 1759, s'est trouvé, en cette qualité, au combat de Saint-Cast, en Bretagne; a été reçu aide-de-camp du maréchal de Soubise, par lettres de ce prince, du 10 mars 1761; a fait, en cette qualité, les campagnes de 1761 et 1762; a été nommé capitaine de dragons à la suite du régiment de la Reine, par commission du 12 avril 1762; a reçu la croix de Saint-Louis, des mains du maréchal de Soubise, suivant la lettre du Roi, écrite à Versailles, le 29 mars 1763; a été choisi par Louis XV, pour être gentilhomme de la manche du Dauphin, depuis Louis XVI, du comte de Provence, aujourd'hui S. M. Louis XVIII, et du comte d'Artois, par lettres du 1er. janvier 1769; a été fait colonel du régiment provincial de Vannes, à la formation des régiments provinciaux, par commission du 4 août 1771. Les princes présentèrent eux-mêmes un mémoire au Roi, en faveur du vicomte du Coetlosquet, auquel ils voulaient donner une marque de bonté particulière, et S. M. leur accorda, pour lui, une gratification annuelle de quatre mille livres, en attendant qu'il fut pourvu d'un gouvernement militaire de même valeur, par lettres du 17 mai 1774. Il a été nommé colonel en second du régiment Dauphin, par lettres du 18 avril 1776, et a quitté le service, en 1777, après avoir cédé son régiment au baron du Coetlosquet, son cousin, de la branche des Isles, qui s'est demis de sa compagnie de cavalerie, au régiment de royal Piémont, en faveur de son fils.

Par arrêt du conseil, du 1er. avril 1767, le Roi a accordé au vicomte de Coetlosquet, le droit d'établir une pêcherie à perpétuité, le long de la mer, vis-à-vis la terre de Pensornon; ce qui a été exécuté, d'après le procès-verbal de l'amirauté de Morlaix, du 25 mai 1775. Il a épousé, 1°. par acte de célébration du 15 décembre

Digitized by Google

1755, (acte de notoriété, passé le 29 juin 1769, devant Le Beuf de Le Bret, notaire au châtelet de Paris,) Denise-Françoise de Tréanna, héritière de Pensornon; 2°. par contrat du 20 octobre 1767, passé devant Félix, notaire à Paris, dame Anne-Claire-Nicole Millet, veuve de messire Antoine-Philippe de Rosset, chevalier, conseiller du Roi en tous ses conseils, président en la cour des aides, morte sans enfans, et fille de N... Millet, receveur-général des finances, et de N... le Texier, (marquise de la Marck, en secondes noces); 3°. par contrat du 22 septembre 1772, passé devant Collet, notaire à Paris, demoiselle Jeanne-Elisabeth Royer de Balnot, fille unique de messire Jean-Gérard Royer de Balnot, chevalier, ancien président trésorier de France, et de dame Elisabeth-Françoise Poirier d'Origny. Ladite dame Royer de Balnot, lui a apporté en dot, la terre et seigneurie de Balnot-le-Châtel, en Bourgogne, avec toutes ses prééminences, droits honorifiques de pêche, etc. De son premier mariage sont issus:

1°. Etienne François-Denis, dont l'article suit;
2°. Jean-Baptiste Marie, né le 4 novembre 1757, mort jeune au collège de Juilly;
3°. Marie-Joseph-Gillette, née le 11 mars 1759, mariée, à Lamballe, avec Louis-César-Pierre le Prévost de la Touche;
4°. Julie Jeanne du Coetlosquet, née le 6 juillet 1760, mariée, à Lamballe, avec messire-François-Jacques Gabriel Le Normand de Lourmel.

XI. Etienne-François-Denis, comte DU COETLOSQUET, qualifié haut et puissant seigneur, chevalier; né le 24 septembre 1756; reçu page de madame la Dauphine, le 1er. avril 1770; nommé lieutenant au régiment provincial de Vannes, le 1er. mai 1773; capitaine au régiment de Royal-Piémont, cavalerie, par lettres du 2 juin 1777. Il épousa, par contrat du 18 avril 1780, demoiselle Françoise-Nicole-Marie du Boisdescours de la Maison Fort, née à Brest, le 22 janvier 1762. Il a eu de ce mariage:

1°. Charles Yves-César Cyr, dont l'article suivra:
2°. Pierre Adolphe Cyr du Coetlosquet, né à Morlaix, le 13 décembre 1785; décédé;
3°. Prosper-Etienne-Antoine, né à Brest, le 5 mars 1789, décédé;

4°. Aimée-Desirée-Sophie du Coetlosquet, mariée le 5 décembre 1805, à messire Louis-François-Marie, comte de Clerembault, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis.

5°. Chérie du Coetlosquet.

XII. Charles-Yves-César-Cyr, comte DU COETLOSQUET, chevalier, né à Morlaix, le 21 juillet 1783; maréchal des camps et armées du Roi; nommé par S. M., le 13 juin 1814, au commandement du département de la Nièvre; son dévouement à l'auguste maison de Bourbon, lui fit un devoir de résister à main armée aux satellites de l'usurpateur, tant à Nevers qu'à Orléans. Il soutint ensuite de tout son pouvoir, les royalistes à Paris, lors du voyage de S. M. à Gand, et les organisa de manière a pouvoir agir utilement pour hâter le retour de S. M. dans sa capitale; il fut promu, le 8 septembre 1815, au grade d'aide-major-général de la garde royale; il est chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, commandant de la Légion d'Honneur, et commandeur de l'ordre grand-ducal de Hesse.

SECONDE BRANCHE.

Seigneurs des Isles.

VIII. Alain-François DU COETLOSQUET, chevalier, seigneur des Isles, second fils de Guy, chevalier, et de Françoise le Segaler, fut maintenu dans sa noblesse d'ancienne extraction, avec son père et son frère aîné, le 26 juin 1669, et épousa, par contrat du 14 juin 1692, passé devant Allain, notaire royal, Gillette de Kergus, fille de messire René de Kergus, seigneur de Mesambez, et de dame Marie de Tanouarn. De ce mariage sont issus:

1°. René-François dont l'article suit:

2°. Jean Gilles, né le 15 septembre 1700, précepteur de monseigneur le Dauphin, depuis Louis XVI, du comte de Provence, aujourd'hui Sa Majesté Louis XVIII, et du comte d'Artois; l'un des quarante de l'Académie française, sacré évêque de Limoges le 7 février 1740, dont il a donné sa démission en 1758; prélat-commandeur de l'ordre

du Saint-Esprit, nommé abbé commandataire de l'abbaye de Saint-Philibert de Tournus, diocèse de Châlons-sur-Saône, en 1745, de celle de Saint-Paul, au diocèse de Verdun, en 1759, et premier aumônier de MONSIEUR, mort à l'abbaye royale de Saint-Victor, à Paris, le 21 mars 1784; étant appelé par le Dauphin, père de Louis XVIII, à l'éducation des enfants de France, il inspira à ses élèves (dit le Dictionnaire historique), les vertus qui étaient dans son cœur. Bienfaisant sans ostentation, pieux sans aigreur, la bonté inaccessible à l'esprit de parti, la modestie et la modération furent la base de son caractère. Ayant été élu membre de l'Académie française, il dit à un seigneur de ses amis : *c'est à ma place, ce n'est pas à moi, que cet honneur appartient.* Il aimait les lettres et ceux qui les cultivaient. On attaquait devant lui les principes et le caractère de Dalembert, « Je » ne connais point sa personne, dit l'évêque de » Limoges, qui n'était point encore son confrère » dans l'Académie, mais j'ai toujours ouï dire que » ses mœurs étaient simples, et sa conduite sans » reproche. Quant à ses ouvrages, je les relis sou- » vent, et je n'y trouve que beaucoup d'esprit, » de grandes lumières et une bonne morale. S'il » ne pensait pas aussi bien qu'il écrit, il faudrait » le plaindre ; mais personne n'est en droit d'in- » terroger sa conscience ».

3°. Allain René, chanoine trésorier de l'église cathédrale de Tréguier, et abbé commandataire de Saint-Gildas-des-Bois, mort en 176..;

4°. Joseph-Gabriel, seigneur de la Palue, ancien capitaine au régiment de Marsan, infanterie, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, marié, 1°. avec Marie de Bléas, dame dudit lieu; 2°. avec Marie Le Gac, dame de Lansalut. Ses enfants furent ;

Du premier lit :

a. Marie-Gillette du Coetlosquet, née le 18 novembre 1742, mariée, en 1764, à messire Louis-Félix de Bédée;

Digitized by Google

Du second lit :

b. Marie-Jeanne du Coetlosquet, née le 7 novembre 1753; mariée, le 11 février 1777, à messire Pierre-Jean le Roux, seigneur de Kerninon;

5°. Marie-Françoise, morte au couvent des dames du Calvaire, à Paris;

6°. Gillette du Coetlosquet, dite mademoiselle des Isles.

IX. Réné-François DU COETLOSQUET, chevalier, seigneur des Isles, épousa, par contrat du 10 mai 1749, passé devant Courtois, notaire royal, demoiselle Ursule Oriot de Cœtamour, fille mineure de feu messire Jean-Eusèbe de Cœtamour, et de défunte dame Ursule-Dorothée de Boutouiller. De ce mariage est issu :

X. Jean-Baptiste-Gilles, baron DU COETLOSQUET, né le 20 août 1751, nommé chevau-léger de la garde ordinaire du Roi, le 15 mars 1768, puis capitaine commandant de la compagnie lieutenance-colonel du régiment Royal-Piémont, cavalerie, par commission du 23 janvier 1771; il a été choisi par le Roi, le 16 septembre 1773, pour, en qualité de gentilhomme d'honneur de Monseigneur le comte d'Artois, servir près de sa personne et l'accompagner partout où il lui plairait, et a été fait colonel en second du régiment Dauphin, infanterie, par brevet du 2 juin 1777. Il a épousé, par contrat du 31 décembre 1781, demoiselle Charlotte-Eugénie de la Salle, née à Metz en 1764, fille de François de la Salle, chevalier, puis commandeur des ordres de Saint-Lazare et de Notre-Dame du Mont-Carmel, en 1783, et de Saint-Louis en 1786, mestre de camp, commandant du régiment de Bretagne, infanterie.

TROISIÈME BRANCHE.

Seigneurs de Kerannot.

VII. Robert DU COETLOSQUET, écuyer, seigneur de Kerannot, second fils de Guillaume, chevalier de l'ordre du Roi, et de Louise Simon, était mineur le 26 octobre 1653, que sa mère en eut la tutelle. Il fut déclaré noble issu d'ancienne extraction noble, et maintenu dans la

qualité d'écuyer et de chevalier, avec ses frères, par arrêt de la chambre de la réformation de Bretagne, rendu le 26 juin 1669, comme il a été dit ci devant. Il épousa, par contrat du 5 mai 1671, passé devant le Breton et Cribier, notaires royaux, demoiselle Bonaventure Quintin, dame du Hellin, fille aînée, héritière présomptive de Gilles Quintin, écuyer, seigneur du Hellin, et de dame Anne le Roux, dont il eut :

1°. Guy, qui suit ;
2°. Anne-Bonaventure ;
3°. Marie-Anne.

VIII. Guy DU COETLOSQUET, chevalier, seigneur du Hellin, de Kerannot, etc., conseiller du Roi, et son lieutenant-général de l'amirauté de Brest, est nommé dans la sentence arbitrale rendue le 18 mars 1699, entre lui et Charles du Coetlosquet, son cousin-germain, au sujet de la succession de Guillaume, chevalier de l'ordre du Roi, leur aïeul commun ; et subdivisa à ses puînés, par acte du 24 septembre 1708, passé devant Rannau, notaire royal, la part qui leur était échue dans la succession de leurs aïeul et aïeule communs. Il avait épousé, par contrat du 13 juin 1705, passé devant le Guen et le Brun, notaires royaux, demoiselle Marie-Anne Monot, dame dudit lieu et de Ranvelin, dont :

IX. Michel-Yves-Marie DU COETLOSQUET, chevalier, seigneur de Kerannot, né le 31 octobre 1708, qui a épousé, par contrat du 22 août 1731, passé devant Buisson, notaire royal à Quimper, Elisabeth le Pappe, dame de Kerminy. De leur mariage sont issus :

1°. Marc-Sezny-Guy-Marie, qui suit ;
2°. Marie-Jeanne, née le 7 décembre 1732, mariée, par contrat du 3 avril 1750, passé devant Landois, notaire royal, avec Messire François-Louis-Hyacinthe de Penfentenio, chevalier, marquis de Cheffontaines, baron de Coetconq, seigneur de Bosigno, Bergoet, Kermonès, Saint-Georges, la Lande, etc., chevalier de Saint-Louis ;
3°. Anne-Marie-Michelle, née le 23 février 1734, mariée, par contrat du 17 janvier 1752, passé devant ledit Landois, notaire royal, avec messire Nicolas-Pierre-François Ameline, chevalier, sei-

Digitized by Google

gneur de Cadeville, fils de Nicolas, maréchal des camps et armées du Roi, et gouverneur pour S. M. des île et citadelle d'Oléron;

4°. Marie-Renée-Geneviève, née le 23 novembre 1738, mariée, par contrat du 26 octobre 1756, avec messire Annibal-Louis Rogon, chevalier, seigneur de Carcaradec, de Kérivon et autres lieux, fils de Jean-Louis Rogon, chevalier, seigneur des mêmes lieux, et de dame Marie-Catherine-Emilie du Breil de Pontbriand;

5°. Marie-Josephe-Anne du Coetlosquet, née le 19 août 1747, mariée, par contrat du 10 septembre 1766, passé devant Landois, notaire royal, avec haut et puissant seigneur Louis-Marie-Ambroise-René du Dresnay, chevalier, seigneur de Montrelaix, guidon des chevau-légers, fils de Joseph-Michel-René, chevalier, comte du Dresnay, gouverneur et commandant des villes de Saint-Pol-de-Léon et Roscoff, et d'Elisabeth de Cornulier, sa première femme.

X. Marc-Sézny-Guy-Marie DU COETLOSQUET, chevalier, marquis de Ranvelin, né le 31 juillet 1744, épousa, par contrat du 7 mars 1767, passé devant Sohier et Richelot, notaires, Pauline-Anne-Pélagie de Farcy-de-Cuillé, nièce d'Auguste-François-Annibal de Farcy-de-Cuillé, évêque de Quimper-Corentin, qui leur donna la bénédiction nuptiale, et fille de messire Jacques-Annibal-Gabriel de Farcy, seigneur de Cuillé, de Gastines, etc., président à mortier au parlement de Bretagne, et de dame Catherine-Françoise Jeanne du Bahuno. De ce mariage sont issus:

1°. Annibal-René-Guy-Paul, né le 16 janvier 1768, mort sans hoirs;
2°. François-Jean-Marie-Magloire, né le 14 juin 1769, officier au régiment des gardes françaises, mort à Quiberon;
3°. Louis-Marie-Joseph-Fortuné, né le 20 mars 1772, officier au régiment de Bretagne, mort à Quiberon;
4°. Pauline-Anne-Marie DU COETLOSQUET, née le 30 août 1770.

Armes : De sable, semé de billettes d'argent ; au lion morné du même, brochant sur le tout. Devise : *Franc et loyal.*

FROMENT. Cette noble et ancienne famille est originaire des environs de Rome ; des recherches faites dans les archives du Vatican, ne laissent aucun doute sur les services importans qu'elle a rendus à l'empire romain, dans les tems les plus reculés, sous les règnes de plusieurs empereurs, et attestent qu'elle a occupé des charges et emplois très-distingués. Parmi ceux qui sont cités, on trouve Adicius et Edistus Frumens, dont l'un fut évêque à Axum en 310, et mort le 28 octobre 337 ; il avait été sacré par Saint-Anastase ; l'autre fut échanson de Marope, prince payen. Fabricius Frumenti commandait à Viterbe en 523.

Une branche de cette maison, Frumens ou Frumentius en latin, Frumenti en italien et Froment en français, passa d'Italie en Languedoc, et s'y établit dans le sixième siècle. Ce qui rend, en France, l'époque de cette maison incontestable, c'est que Remaldus Froment, Romain d'origine, fils de celui qui s'établit en Languedoc, devint, par son grand mérite, en 604, grand maire de Paris et de Sens, sous Clotaire II.

Différens auteurs manuscrits assurent que les Frumenti du neuvième siècle, connus dans la Gaule Narbonnaise, étaient originaires d'Italie (1).

Le tems et les révolutions de l'État ont détruit les suites de la généalogie de cette maison, jusqu'aux environs du treizième siècle. A cette époque, cette noble et ancienne famille était divisée en trois branches principales, toutes honorées du titre de gentilshommes bannerets. La première, établie en Languedoc, a été honorée du titre de baron de Montaran et de Castille, et descend des anciens seigneurs de FROMENTE (2), appelés, dans les actes latins, *Frumenti.* Cette branche remonte son origine à :

---

(1) Tout ceci est extrait d'un *Mémoire généalogique*, imprimé en 1770.

(2) Fromente, terre et ancienne baronnie située en Bugey,

I. George DE FROMENT, Conier, originaire du Bugey, dont le fils nommé :

II. Vincent DE FROMENT, premier allié, IIe. du nom Conier, aussi originaire du Bugey, épousa, par contrat du 12 mars 1515, noble Claude de Bordielle, de la ville d'Uzès, dame de Montaran, cet acte qui est écrit en latin, est conçu en ces termes : *Nobilis Vincentius Frumenti filius*, etc., a été visé dans le jugement de maintenue de noblesse de M. de Maupeou, intendant de Poitou, en 1700. De ce mariage, vinrent :

1°. Jean, qui suit ;
2°. Et Gabriel, Ier. du nom, prevôt de l'église d'Uzès, en 1547, qui signala son zèle pour la religion, qu'il défendit avec fermeté contre les nouveaux sectaires, en quoi il fut secondé par son frère aîné.

III. Jean DE FROMENT, écuyer, baron de Montaran, par son grand zèle pour la religion, perdit tous ses biens, et fut obligé de se sauver dans les terres de la prévôté d'Uzès ; il fut viguier de cette prévôté d'Uzès, où il épousa, le 20 avril 1548, Claude-Catherine d'Entraigues, laquelle était veuve de lui, le 22 mars 1603, et mère de :

1°. Gabriel, qui suit ;
2°. Pierre, auteur d'une seconde branche, rapportée ci-après ;
3°. Philippe, qui fut viguier d'Uzès et lieutenant-général de la vicomté de Périgord ; il épousa Françoise Itier, d'une ancienne famille du Languedoc, et en eut, entr'autres enfans :
    a. Jean de Froment, qui fut lieutenant-général de la vicomté de Florensac, et devint la souche d'une branche qui est éteinte aujourd'hui.

---

sur la rivière d'Ains, paroisse de Neuville, qui a eu autrefois ses seigneurs particuliers, auxquels elle a donné son nom : elle passa, sur la fin du douzième siècle, en la maison de Beauregard, d'où elle est passée dans celle de la Baume, où elle fut le partage et le nom distinctif d'une branche cadette de cette maison.

Digitized by Google

b. N..... de Froment, viguier de Languedoc; dont on ignore la postérité.

4°. Et Vincent, IIe. du nom, qui eut un bras emporté d'un boulet de canon, en présence du comte du Médavy, qui lui fit avoir la lieutenance de Roi d'Alby.

IV. Gabriel DE FROMENT, IIe. du nom, écuyer, fut gouverneur et commandant, pour les Rois Henri IV et Louis XIII, du château de Saint-Sissifred, en 1621, il eut, entr'autres enfants, de sa femme, dont on ignore le nom :

1°. N......., qui suit ;
2°. Et Gabriel de Froment, IIIe. du nom, conseiller, aumônier du Roi, chanoine d'Uzès et ancien prieur de Baignols, en 1690.

V. N....... DE FROMENT, écuyer, fut père, entr'autres enfans, de :

VI. Gabriel DE FROMENT, IVe. du nom, écuyer, seigneur d'Argillers, de Venguières et de Bosset, viguier de la prévôté et du chapitre d'Uzès, qui fut maintenu dans sa noblesse, par arrêt de la Cour des Aides de Montpellier, du 22 avril 1674; il épousa noble Hélène de Pertuis, de la ville d'Uzès, dont il laissa, pour fille unique :

VII. Jeanne-Diane DE FROMENT, dame desdites terres, qu'elle porta par mariage, le 13 octobre 1692, auquel assista le chanoine d'Uzès, son grand oncle, à Gabriel de Froment IIe. du nom de sa branche, cousin issu de germain de son père, et trésorier de France à la Rochelle. (Voyez la branche qui suit).

SECONDE BRANCHE,

établie en Poitou, puis à Montpellier.

IV. Pierre DE FROMENT, écuyer, né à la ville du Pont-Saint-Esprit, donna quittance à Gabriel de Froment, IIe. du nom, son frère, le 3 mai 1604, et épousa, le 26 mars 1605, Anne-Claude le Pelletier, mère de :

1°. Joseph, qui suit ;

2°. Antoine, prêtre, docteur de Sorbonne, chanoine et doyen de l'église cathédrale de Luçon.
3°. Pierre de Froment.
4°. Et Gabriel, premier du nom de sa branche, mort sans alliance.

V. Joseph DE FROMENT, Ier. du nom, écuyer, demeurant à Luçon, épousa, le 7 février 1667, Marie Rampillon; il fut maintenu dans la qualité de noble et d'écuyer, par arrêt de la Cour des Aides de Montpellier, du 4 mars 1676, et mourut avant le 2 avril 1685, laissant, de son mariage avec ladite Marie de Rampillon, sa femme, qui vivait en 1700, qu'elle fut maintenue en sa noblesse avec ses enfans, par jugement de M. de Maupeou :

1°. Gabriel, qui suit;
2°. Joseph, seigneur de la Mollière, lieutenant des vaisseaux du Roi, mort en 1728. Il avait épousé, en 1711, Renée Baraud de Pague, dont il eut deux fils, qui furent chevaliers de Saint-Louis, et ne laissèrent point de postérité, et Jeanne-Marie, qui épousa, en 1755, M. Barnod de la Rivière des Granys, capitaine au régiment d'Auvergne;
3°. Antoine, écuyer, seigneur de la Sauveris, capitaine d'infanterie;
4°. Pierre-Paul, clerc tonsuré;
5°. Et Marie, religieuse à Luçon.

Tous ces cinq enfans furent maintenus dans leur noblesse, par M. de Maupeou, intendant de Poitou, le 3 juillet 1700, et par M. de Richebourg, aussi intendant de la même province, le 10 septembre 1715.

VI. Gabriel DE FROMENT, IIe. du nom, écuyer, trésorier de France à la Rochelle, épousa, par contrat du 13 octobre 1672, Jeanne-Diane de Froment, dame d'Argillers, de Bosset et de Venguières, etc., fille unique et héritière de Gabriel, IVe. du nom, seigneur des mêmes terres, et viguier de la prévôté d'Uzès, son cousin issu de germain, et de dame Hélène de Pertuis, sa femme. Il fut maintenu dans sa noblesse, conjointement avec ses frères et sœurs, par jugemens du 30 juillet 1700 et du 10 septembre 1715, et une troisième fois, le 7 novembre

de cette même année, par autre jugement rendu par M. de Lamoignon, intendant de Montpellier. Elle mourut en 1743, laissant de son mariage :

1°. Gabriel, III^e. du nom, écuyer, seigneur d'Argillers, en faveur duquel cette terre, qui fut unie à celle de Castille, dans l'Uzège, avec autres fiefs, fut érigée en baronnie, par lettres-patentes du mois d'avril 1748, enregistrées au parlement de Toulouse, le 5 juillet suivant, à la chambre des comptes de Montpellier, le 10 septembre aussi de la même année, et au bureau des finances de la même ville, le 12 juin 1749 ; elles lui ont été accordées, tant *en considération de ses services, que de ceux que ses ancêtres rendaient* au Roi et à l'église, durant les troubles de la religion, excités dans le seizième siècle, ayant été les seuls, parmi la noblesse du pays d'Uzès, qui n'eussent pas suivi le parti de l'erreur, ce qui causa l'incendie de leurs titres et la perte de leurs biens ; il épousa, en 1722, au mois de novembre, Marie-Anne Calmeton, de laquelle il n'eut point d'enfants ;
2°. Gabriel-Joseph, qui suit ;
3°. Antoine, chanoine et prévôt de l'église d'Uzès ;
4°. Charles, prieur de Pylemalle, en 1768.
5°. François, écuyer, seigneur de la Boisset, lieutenant de cavalerie au régiment de la Vieuville.
6°. Marie-Hélène, mariée à Louis-Simon de Rossel, écuyer, seigneur de Saint-Manet et de Saint-Quentin ;
7°. Et Elisabeth, non mariée, vivante en 1770.

VII. Gabriel-Joseph DE FROMENT, I^er. du nom, écuyer, seigneur de Vaquiés, etc., a épousé, le 19 novembre 1745, Marie-Constance de la Vergne de Tressan de Mont-Bazin, d'une famille qui a donné un Archevêque de Rouen, et un évêque de Soissons, dont il a eu :

1°. Gabriel-Joseph, dont l'article suit ;
2°. N..... de Froment, chevalier, né en 1748 ;
3°. Antoinette-Marie, née en 1750.

VIII. Gabriel-Joseph DE FROMENT, chevalier, né en 1747, connu d'abord sous le nom de baron d'Argillers,

fut page du Roi en sa grande écurie, en 1762, puis sous-lieutenant au régiment des Gardes-Françaises ; depuis, il a pris le nom de baron de Castille, autre terre de sa maison ; il prêta serment entre les mains du Roi Louis XVI, en qualité de lieutenant de Roi de la province de Languedoc, à Saint-Cloud, le 5 septembre 1786. Son attachement à la monarchie le fit incarcérer lors de la révolution, et il ne fut rendu à la liberté qu'au 9 thermidor. Il a épousé, en premières nôces, Epiphanie, fille du comte du Long du Longuo, famille patricienne de Sienne, au grand-duché de Toscane; et, en secondes noces, en novembre 1809, la princesse Herminie de Rohan, fille aînée de S. A. S. le prince Charles de Rohan et de la princesse de Rohan-Guémenée ;

Enfants du premier lit :

1°. Edouard de Froment-Castille, officier de cavalerie qui, après avoir fait plusieurs campagnes, fut tué d'un boulet de canon, à la bataille d'Esslingen, le 22 mai 1809, au moment où il donnait les plus belles espérances;
2°. Constance de Froment-Castille, mariée en 1805, à M. le baron Charles-Joseph du Roure.

Enfants du second lit.

3°. Mériadec, née en novembre 1811 ;
4°. Blanche, née en février 1813;
5°. Berthe, née en janvier 1816.

La seconde branche s'est établie en Prusse ; le dernier de cette branche était, en 1733, gouverneur, pour le roi de Prusse, de la principauté de Neufchâtel, où il est mort.

La troisième branche établie en Dauphiné, et proche de Langres, en Champagne, seigneurie de Bize, etc., a été honorée comme les précédentes, de l'ancien titre de gentilshommes bannerets, par les souverains Dauphins, avant que Philippe IV eut acquis le Dauphiné.

Cette branche remonte sa division des deux autres à :

I. Antoine DE FROMENT, Ier. du nom, qui vivait à Valence, sous Humbert Dauphin, à la fin du treizième siècle, et au commencement du quatorzième. Il fut inhumé en l'église des Frères Prêcheurs de cette ville, dont il avait été élu consul, comme noble, et dans la-

quelle on voit son tombeau, sur lequel on lit cette inscription : *Hic jacet nobilis Antonius* DE FROMENT, *qui avorum virtute ac nobilitate, summo Humberto Delphino regnante, lege romanâ sicuti nobilis hujusce urbis consulatum tenuit*, etc. Il avait épousé, par contrat passé devant Riverat, sub-conservateur des notes à Grenoble, en 1317, demoiselle Christine des Adrets, fille de noble Jean des Adrets, baron de Beaumont, et de dame Marie-Anne d'Amanjeu, sa femme ; de ce mariage, vinrent :

1o. Antoine, qui suit ;
2o. Et Philippe, qui fut confesseur du duc de Bourgogne. Il fut sacré évêque de Nevers, en 1394, et est mort en 1396.

II. Antoine DE FROMENT, IIe. du nom, écuyer, fut sergent-major, et commandait une bande de lansquenets, sous le duc d'Anjou, à la bataille qu'il livra près d'Aymer, en Guienne. Il épousa, par contrat passé devant Riquier, notaire et sub-conservateur des notes à Valence, en 1361, demoiselle Jacqueline de Nermand, fille de noble Jean de Nermand, écuyer, président en la sénéchaussée et siége présidial de Valence, et de Madelaine de Boussac, sa femme, dont :

1o. Louis, qui suit ;
2o. Et Guillemine, dont l'alliance est ignorée.

III. Louis DE FROMENT, Ier. du nom, écuyer, était, en 1421, maréchal de bataille, sous le comte de Bonkam et le maréchal de la Fayette, à la bataille de Bauge, en Anjou, contre le duc de Clarence. Il s'allia, par contrat passé devant Joachim de la Brugère, sub-conservateur des notes à Valence, en 1436, avec demoiselle Julienne de la Bastié, fille de noble Gaspard de la Bastié, consul de Valence, et de dame Alexandrine de Latier, sa femme, dont il eut :

1o. Claude, qui suit :
2o. Et Elisabeth, dont l'alliance est ignorée.

IV. Claude DE FROMENT, Ier. du nom, écuyer, commandait, en 1465, sous Louis XI, une bande de lances, à la journée de Mont-Chéry, contre le comte de Charolois. Il épousa, par contrat passé devant Adam Soulier, sous-conservateur des notes à Montélimar, en 1498, demoiselle Isabeau de Beauvio, fille de noble Odde de Beauvio,

Digitized by

seigneur de Soïon, et de dame Christine de Bergerac, sa femme, dont : entr'autres enfants, il eut :

1°. Claude, qui suit;

2°. Et Léon, auteur du second rameau, rapporté ci-après.

V. Claude DE FROMENT, II^e. du nom, écuyer, commanda une compagnie, à la surprise de Landriane, au Milanais, et fut fait prisonnier, en 1523, à la bataille de Rebecque, par le général de Leve. Il épousa, par contrat passé, en 1549, devant Jacques Mérina, notaire, à Nîmes, Sébastienne de Marlemont, fille de noble Jérome de Marlemont, et de dame Catherine de Bercieux. Leurs enfans furent :

1°. Alexandre-Bernard, chambellan de Henri, roi de Pologne, depuis roi de France, sous le nom de Henri III;

2°. Claude, dont l'article suit.

VI. Claude DE FROMENT, III^e. du nom, écuyer, seigneur de Saillans, doyen de l'université de Valence, député de la noblesse, empêcha, par l'éloquence de ses discours, prononcés en présence de toute la noblesse assemblée, et secondé du zèle d'André Leberon, évêque de Valence, l'exercice public, qu'on y voulait introduire, de la religion prétendue réformée, et fut maintenu et confirmé dans son ancienne noblesse, par lettres-patentes du roi Henri IV, données en 1607. Il avait épousé : 1°. en 1578, demoiselle Justine Michaille; 2°. en 1580, demoiselle Louise Halhet de Romans; 3°. par contrat passé devant Gilbert des Boues, sous-conservateur des notes, à Valence, Anne des Mottes de la Griotterie, fille de Pierre des Mottes, écuyer, seigneur de la Griotterie et de Confolens. Ses enfants furent :

Du premier lit :

1°. Gaspard, doyen de l'université de Valence;

2°. Claude de Froment, conseiller au parlement de Metz;

Du second lit:

3°. Antoine, premier consul de Valence;

4°. Jean, conseiller du Roi;

5°. Isabeau, mariée à Simon de Favet, seigneur de Rochemore;

Du troisième lit :

6°. Pierre-André, qui suit :

7°. Barthélemy, qui forme la troisième branche, établie à Lunel, et rapportée plus bas.

VII. Pierre-André DE FROMENT, écuyer, seigneur de Saillans, de Laulavier, de Bize et Poinson, successivement capitaine-major du régiment de Pierregourdé, puis major de Tortone, où il fut blessé en défendant la place, major de Thionville et de Landrecies, capitaine d'une compagnie franche de cent hommes d'armes; aide-des-camps et armées du roi, et maréchal de bataille, arrêta, au pont de Sture, dans le Montferrat, l'avant-garde des ennemis, et donna le tems au maréchal de Navailles d'arriver avec l'armée et de repousser les ennemis. Il fut chargé par le Roi, de veiller au bon ordre, police et discipline de l'armée cantonnée en Lorraine, pendant l'hiver de 1665; fut ensuite lieutenant de roi des ville et citadelle de Rhétel, et maître d'hôtel du Roi. Il épousa, par contrat passé à Paris, à l'hôtel de Vitry, devant Remond et son confrère, notaires, en 1650, demoiselle Catherine de Certieux, fille de Nicolas, écuyer, seigneur de Bouqueval, capitaine et gouverneur des ville et château de Châtel-Villain, et de dame Catherine de Guilbon. De ce mariage, sont issus :

1°. Charles Luc, qui suit ;

2°. Isabeau, demoiselle d'honneur de la reine de Pologne.

VIII. Charles-Luc DE FROMENT, chevalier, seigneur de Bize, d'abord mousquetaire du Roi, dans la première compagnie, fut appelé à l'arrière-ban, convoqué par ordre du Roi, par M. Larcher, intendant de Champagne, en 1697; et épousa, par contrat passé devant l'Encluse, notaire royal à Chésan, en 1671, Gasparde de Carendeffez, fille de Jean de Carendeffez, écuyer, seigneur de Chaudenay et fief de Montigny, et de dame Elisabeth Manivet de Lassaux. Leurs enfants furent :

1°. François, chevalier, capitaine de cavalerie au régiment d'Orléans, qui a eu de son mariage avec Gabrielle Turquet, Marie-Claude-Bernarde de FROMENT, mariée à Philippe Profillet, écuyer, seigneur de Dardenay ;

2°. Hubert, dont l'article suit ;
3°. Claudette Marie ;
4°. Anne de Froment.

IX. Hubert DE FROMENT, chevalier, seigneur de Bize et de Chaudenay, en partie cornette, puis lieutenant de cavalerie au régiment d'Orléans, se trouva aux batailles de Malplaquet et de Denain. Une longue maladie l'ayant obligé de quitter le service, il fut pensionné du Roi. Il épousa, par contrat passé à Langres, devant Collier et Thibault, notaires royaux, en 1727, Antoinette-Marguerite de la Marche, fille de Nicolas de la Marche, écuyer, seigneur de la Fortelle, et de dame Marguerite Grimon. De ce mariage, sont issus :

1°. Jacques-Marie, dont l'article suit ;
2°. Marie-Claude Bernarde de Froment, mariée en 1752, à Jacques-Hugues Michel, écuyer, seigneur d'Attricourt et de Fayl-Billot, chevalier de Saint-Louis, capitaine au régiment de Rouergue, tué à la bataille de Varbourg, le 31 juillet 1760 ;
3°. Antoinette-Gabrielle ;
4°. Geneviève de Froment, morte en 1772.

X. Jacques-Marie DE FROMENT, chevalier, entré au régiment de Rouergue, en 1752, y fut fait capitaine, en 1759, aide-major, en 1764, et major du régiment de Quercy, depuis Rohan-Soubise, le 18 avril 1776 ; il devint lieutenant-colonel de ce régiment, et fut, en 1789, député, par la noblesse du bailliage de Langres, aux Etats-Généraux. Il épousa, par contrat passé à Langres, devant Hubert et Dubois, notaires, le 18 décembre 1769, Gabrielle Léaulté, fille de Jean Léaulté de Grissey, écuyer, seigneur de Vivey, et de dame Rose-Gabrielle Seurot. Il a eu de ce mariage :

Françoise-Marie-Justine de Froment, née le 4 septembre 1770.

SECONDE BRANCHE,

établie dans la Marche.

V. Noble Léon DE FROMENT, Ier. du nom, seigneur de Saillans, était frère de Claude de Froment, IIe. du nom, qui commandait, en 1529, une cohorte de lances,

Digitized by Google

à la surprise de Landriane, en Milanais, et oncle d'Alexandre-Bernard de Froment, chambellan de Henri, roi de Pologne, qu'il suivit en France, en cette qualité ; il se transplanta, avec la charge de maître des eaux et forêts, en Haute et Basse-Marche. Il épousa demoiselle Françoise de Pompadour. et eut de ce mariage :

VI. Noble Louis DE FROMENT, IIe. du nom, écuyer, fut aussi seigneur de Saillans; il épousa, par contrat passé, le 15 août 1576, devant Proiret, notaire royal, demoiselle Jeanne de Malleret, fille de noble Régne de Malleret, seigneur de Lussac, Dubois, Lyranniers et Louchis, et de dame Marguerite Leroy, sa femme, dont il eut :

VII. Antoine DE FROMENT, IIIe. du nom, écuyer, seigneur du Puilata, marié à demoiselle Anne Périgault ; De ce mariage, vint :

VIII. Jean DE FROMENT, Ier. du nom, écuyer haut de la ville d'Evahon, seigneur du Puilata et de Champdumont ; a servi chevau-léger, dans la compagnie de M. le duc de Joinville ; ses services sont attestés par un certificat du maréchal de Turenne. Recherché sur sa noblesse, et imposé par les habitans de la ville d'Evahon, il se pourvut contre cette imposition, et obtint un arrêt du grand conseil, du 15 janvier 1647, qui le maintint dans ses droits et priviléges, le déchargea de ladite imposition, fit défense auxdits habitants de l'imposer à l'avenir, et les condamna à quatre cents livres de dommages-intérêts et aux dépens. Retiré du service, il fut pourvu de la charge de lieutenant-général du pays de Combrailles, par lettres-patentes du 29 novembre 1661. Il épousa, par contrat passé devant Augier, notaire à Evahon, le 30 juin 1638, demoiselle Jeanne Doridier, fille de noble Jacques Doridier, écuyer, seigneur de la Plante, et de dame Claude de Turpine, sa femme. De ce mariage, naquit :

IX. Gilbert-André DE FROMENT, écuyer, seigneur de Champdumont ; il était au siége d'Alexandrie, en qualité de volontaire, dans le régiment de Lyonnais, en 1658 ; à la bataille de Dunkerque, son cheval fut tué sous lui, et il fut fait prisonnier ; après son échange, il entra dans les gardes-du corps de Monsieur, et se trouva au siége de Maëstricht ; fait cornette, en 1673, dans le régiment de

Digitized by Google

mestre-de-camp, à l'attaque de Valencienne, par le baron de Quésy, il reçut un coup de feu à la main droite, dont il est resté estropié; cornette de M. de Chazeron, en 1678, il fut blessé d'un coup de pistolet au cou, en repoussant les ennemis; lieutenant dans Saint-Sylvestre, le 15 mars 1679; capitaine de chevau-légers, en 1683, dans le régiment de Pontaguet. Réformé, en 1684, et rentré dans le régiment de Saint-Sylvestre, où il est resté jusqu'au 21 novembre 1688, qu'il a pris une compagnie, dans le régiment de Romainville, où il a servi jusqu'en 1696, époque où son âge et ses blessures l'ont forcé de se retirer. Il épousa, le 13 février 1681, demoiselle Françoise de Luchapt, fille de noble Jean de Luchapt, écuyer, seigneur de la Mirande, et de dame Marie de Vernage, sa femme, dont il eut :

X. Fiacre DE FROMENT, seigneur de Champdumont, entré enseigne au régiment de Cordes, en 1703; lieutenant en 1706; capitaine, le 1er. janvier 1734; mort au service, en 1759. Ses services sont attestés par M. le comte de Saint-Germain, lieutenant-général des armées du Roi, et ministre de la guerre. Il épousa, par contrat passé par Augier, notaire à Evaux, le 24 février 1732, demoiselle Marie Legriel, fille de noble Jacques Legriel, écuyer, seigneur de Ladenèche, et de dame Hélène de George, sa femme. De ce mariage, naquirent :

1°. François-Marie, qui suit :
2°. Et André-Louis, Ier. du nom, mort sans enfant, capitaine dans le régiment d'Orléans infanterie, et chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis.

XI. François-Marie DE FROMENT, de Champdumont, écuyer, seigneur de Douleaux, est entré lieutenant dans le bataillon de Mont-Luçon, le 15 janvier 1746; lieutenant des grenadiers royaux de Solard, en 1757; premier lieutenant des grenadiers royaux de Méhégan, en 1759; capitaine au second régiment d'état-major, en 1771; chevalier de Saint-Louis, en 1774. Il a fait les six campagnes dans les armées du Haut et Bas-Rhin; lieutenant-colonel d'infanterie, en 1791. Le Roi, en récompense de ses longs services et de la fidélité de sa famille, par son ordonnance du 11 novembre 1814, lui a conféré le titre de baron, transmissible, suivant l'ordre de primo-

géniture, titre dont la première branche de sa maison est honorée depuis près de trois siècles.

Il a épousé, par contrat passé devant Bougarel et Peronnin, notaires à Moulins, demoiselle Marie-Dorothée Alarose, dame de la Garde, fille de messire Gilbert Alarose de la Brène, écuyer, seigneur de la Beaume et autres terres, et de dame Jeanne Farjonel, sa femme; de ce mariage, sont issus :

1°. Demoiselle Françoise......, mariée à M. de Lecler Durivaud, écuyer, chevalier de l'ordre royal de la légion d'honneur, major des carabiniers de S. A. R. Monsieur;
2°. Jean-Baptiste-Alexandre, qui suit;
3°. Et André-Louis, auteur d'une branche qui suivra.

XII. Jean-Baptiste-Alexandre Baron DE FROMENT, avait une sous-lieutenance dans Orléans-Infanterie, en 1790; élève de la marine royale, en 1792; renvoyé de ce corps, comme noble, en 1793; il était de l'organisation royaliste du midi contre la convention. Après la reprise de Toulon, de retour dans ses foyers, il partagea la prison avec toute sa famille, reconnue par son attachement à ses princes légitimes; depuis, il a toujours été aux ordres des agens des princes dans l'intérieur; à la restauration, garde du corps du Roi, compagnie écossaise; chevalier de l'ordre royal de la légion d'honneur, du 12 novembre 1814; bréveté capitaine de cavalerie, du 1er. novembre 1815, et admis à la retraite, par suite de l'ordonnance du Roi. Il a épousé, par contrat passé devant Delarue, notaire à Moulins, le 8 février 1801, demoiselle Gabrielle de Rogier, fille de messire Pierre de Rogier, écuyer, seigneur de Charnes, Montgason, etc., ancien garde du corps des rois Louis XV et Louis XVI, compagnie écossaise, chevalier de Saint-Louis, et de Jeanne l'Hermitte, sa femme. De ce mariage, sont nés :

1°. Michel-Dorothée, le 21 novembre 1801;
2°. Demoiselle Jeanne, le 16 mai 1803, morte en bas âge;
3°. Gabriel, né le 30 mai 1805;
4°. André-Louis, le 4 avril 1807;
5°. André-François, le 19 janvier 1809;

6°. Philibert-Marie, le 16 avril 1811 ;
7°. Charles-Stanislas, le 14 avril 1814.

Troisième Branche

établie à Lunel.

VII. Barthélemy de Froment, écuyer, seigneur de Saint-Paul, fut conseiller du Roi, juge royal en la ville et viguerie de Lunel. Le roi Louis XIII lui avait donné, comme son partisan, une somme de 12,000 livres, à prendre sur les rebelles du Languedoc, à cause des incendies et pillages qu'il avait supportés. Il fit un testament devant Beaumez, notaire à Lunel, le 13 août 1638, et mourut peu après. Il avait épousé, en cette ville, demoiselle Jeanne Chabert, qui fit un testament solennel, le 10 août 1652, lequel fut publié et enregistré au greffe civil de Lunel, le 1er. février de l'année suivante. Elle vivait encore, veuve de lui, le 4 octobre 1656, et mère de :

1°. Claude, Ve. du nom, mort sans alliance, en 1656;
2°. Jean, seigneur de Saint-Paul, qui institua son héritier, Charles de Froment, son frère, et mourut, avant 1656, sans alliance;
3°. Charles, conseiller du Roi, et juge royal de la ville, et viguier de Lunel, héritier universel institué de son père et de son frère Jean, etc., qui signa au contrat de mariage de son frère Antoine, de 1656;
4°. Antoine, qui suit;
5°. et 6°. Toinette et Julie, qui signèrent audit contrat de 1656 avec Jacques Paul, mari de l'une d'elles.

VIII. Antoine de Froment, écuyer, né à Lunel, fils de noble Barthélemy de Froment, conseiller du Roi, juge royal de la baronnie et viguerie de la ville de Lunel, était capitaine d'infanterie, lorsqu'il se maria. Il épousa, par contrat passé devant Daniel Martin, notaire royal à Marsillac, le 4 octobre 1660, demoiselle Catherine de Flury, native dudit lieu, fille unique de feu noble Etienne de Flury, docteur et avocat, et de dame Honorade Mar-

tinet, sa veuve, fille de Jacques Martinet. De ce mariage vinrent :

1°. Charles, écuyer, qui était un des plus anciens colonels des troupes du Roi, dans le regiment de Thiérache; il perdit son bras droit dans les anciennes guerres d'Italie, et mourut commandant pour le Roi, dans l'Albigeois;
2°. Jean, qui suit;
3°., 4°. et 5°. André, Antoine et Claude, qui furent tués dans les mêmes guerres d'Italie.

IX. Jean DE FROMENT, écuyer, seigneur de Saint-Paul, etc., né à Lunel, fut successivement capitaine du régiment de Limosin, et commandant pour S. M., au gros du Roi, à Aiguemortes. Il mourut âgé d'environ cinquante ans, en cette ville, le 2 février 1721, pensionnaire du Roi, et fut inhumé le lendemain en la chapelle des Pénitents-Blancs de la paroisse de Notre-Dame de Sablon de ladite ville. Il avait épousé dame Madelaine de Plancs, qui mourut à Montpellier, le 26 janvier 1766, âgée d'environ quatre-vingts ans, et fut inhumée en l'église paroissiale de Saint-Pierre de ladite ville, le lendemain; elle était fille de Jean de Plancs, écuyer, capitaine dans Limosin; et de N..... Pastourelle des Barrières, fille de N..... des Barrières, ancien lieutenant-colonel des troupes du Roi. De ce mariage sont nés :

1°. Guillaume, lieutenant au régiment de l'Isle-de-France, mort au service;
2°. Jacques, mort officier au régiment de Normandie;
3°. Paul, mort prêtre.
4°. Claude de Froment, écuyer, marié à Toulouse, entré au service du Roi, en 1733; il a fait les guerres de 1733, 1734, 1735, en Allemagne; ensuite, il a fait toutes les guerres de Bohême, en 1743; il a été fait lieutenant au régiment de Fleury; il a fait toutes les guerres de Flandre; il s'est trouvé, en 1747, à la bataille de Lawfeld, et en suite au siége de Berg-op-Zoom, où il eut l'honneur de monter, en sa qualité d'officier, la tranchée à la sappe de cette place, faisant pour lors le service aux grenadiers. En 1750, il a été fait capitaine. En 1766, il a été nommé, par com-

Digitized by Google

mission du Roi, gouverneur de la ville et dépendance de Frontignan. En 1772, il a été fait chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, et en suite, chef de bataillon de l'hôtel royal des Invalides.

Cette maison a formé des alliances avec les principales maisons du Royaume, entr'autres avec celle de Rohan, des Adrets de Beaumont, Itier, La Vergne de Tressan, la Guitterie, Nisas, etc. etc.

Armes : d'azur, à trois épis de froment d'or, posés en pals, 2 et 1, couronne de marquis ; c'est ainsi que les portent les Froment de l'Uzege et de Florensac. Cette branche a toujours constamment porté ces armes, comme première dans l'origine ; ceux de Valence, portent de gueules, au chevron d'argent, accompagné de trois épis de froment d'or, posés 2 en chef, et 1 en pointe ; ceux de Langres, portent : de gueules, au chevron d'argent, accompagné en pointe de trois épis de blé empoignés d'or ; au chef cousu d'azur, chargé de trois étoiles du second émail. Ceux de Lunel portent : d'azur, au chevron d'argent, accompagné en pointe de trois épis de froment empoignés d'or ; au chef cousu de gueules, chargé de trois étoiles d'or. La branche de la Marche porte de même, et ajoute trois merlettes, posées 2 et 1, sous les épis ; couronne de marquis.

DE CHOULY DE PERMANGLE, maison noble des plus anciennes du Limosin.

I. Irieix DE CHOULY, Ier. du nom, chevalier, seigneur, marquis de Permangle, grand bailly d'épée de Limoges, épousa 1°. Françoise de Prouhet ; 2°. Marie de la Pallue. Ses enfants furent ;

Du premier lit :

1°. Jean, mort sans postérité ;

Du second lit :

2°. Paul, dont l'article suit ;
3°. Catherine, mariée avec Pierre de Gienny de la Guyonnière ;

Digitized by Google

4°. Anne de Chouly, mariée avec N... d'Aguesseau des Essards, dont elle n'eut point d'enfants.

II. Paul DE CHOULY, chevalier, seigneur de Permangle, gouverneur de la ville et cité de Saint-Irieix, en Limosin, en 1594, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi, colonel commandant de la compagnie des gardes du duc d'Epernon, épousa, par contrat du 4 octobre 1595, Françoise de Gentil, et fit son testament le 2 février 1636, par lequel il institua pour son héritier, avec substitution graduelle et perpétuelle de mâle en mâle, Irieix, son fils aîné. Il laissa de son mariage :

1°. Irieix de Chouly, seigneur de Permangle, chevalier, gouverneur de Limoges, lieutenant-général des armées du Roi. Il entra de bonne heure dans la carrière des armes, et s'y distingua pendant cinquante-cinq années. Il se signala aux siéges de Montauban, de Saint-Jean-d'Angély et de la Rochelle. Il fut fait maréchal des logis de la garde ordinaire du Roi; le cardinal Mazarin représentant à la Reine l'importance de cette charge, elle lui répondit qu'elle n'appréhendait rien pour cette compagnie, tandis que Permangle serait à la tête ; en effet, il la commanda avec gloire pendant plus de vingt-cinq campagnes, et particulièrement au siége de Maestricht, où il reçut une blessure à la tête. Il servit à la conquête de la Franche-Comté et du duché de Limbourg, où le Roi fut présent, et au passage du Rhin, où il fit preuve d'une rare intrépidité ; en récompense de ses long services, Sa Majesté le nomma gouverneur de la ville et cité de Limoges, par lettres patentes du 2 janvier 1676, charge dont il prêta serment entre les mains de M. d'Aligre, chancelier de France, et les lettres furent enregistrées en la chambre des comptes, le dernier janvier de la même année. Il mourut en 1679, et le P. Seraphin, prieur des Augustins de Limoges, prononça son oraison funèbre le 12 février, en présence de M. de Limoges, de l'intendant, de MM. du présidial, des consuls et nobles de la ville, dans l'église du Guegroits. Dans son discours, il exalte sa générosité dans l'affaire de la

porte Saint-Antoine à Paris, où il combattit à la tête de son corps, soutint le régiment des Gardes-Françaises, et força avec lui les barricades des Lorrains et des Espagnols, qu'ils contraignirent de se sauver avec désordre dans Paris. Il secourut Cognac, battit Baltazar à Saint-Andréas, et prit le chef de l'avant-garde. Il avait fait son testament le 23 août 1678, par lequel il institua pour son héritier Irieix Junien, son neveu, fils aîné de Jacques, son frère, avec substitution graduelle et perpétuelle de mâle en mâle;

2°. Jean de Chouly;

3°. Jacques, dont l'article suit :

III. Jaques DE CHOULY, chevalier, seigneur de Permangle, de Monchaty et autres lieux, après la mort sans postérité de ses frères, gouverneur de Château-Landon, en 1646, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi, avait épousé en 1655, Isabeau Roux de Lusson, et testa le 28 mars 1687, en faveur d'Irieix-Junien, son fils aîné. Ses enfants furent :

1°. Irieix-Junien, dont l'article suit;

2°. Gabriel, lieutenant-général des armées du Roi, gouverneur du fort Louis du Rhin, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis. Il mourut sans enfants, ayant fait son testament le 12 août 1741, en faveur de Gabriel de Chouly, son neveu;

3°. Jacques, prieur abbé des Génovefains de la ville d'Anvers;

4°. Louise, mariée au comte de la Vigerie;

5°. Julie, alliée au baron d'Almay des Farges;

6°. Louise de Chouly de Permangle;

7°. Anne-Thérèse, mariée à N... de Ferrières, marquis de Sauvebœuf;

8°. Isabeau de Chouly de Permangle, supérieure du couvent des dames de Saint-Irieix.

IV. Irieix-Junien DE CHOULY, chevalier, seigneur, marquis de Permangle, de Monchaty, de Brie-lez-Champs, Boubon et autres lieux, aide-de-camp des armées du Roi, capitaine de grenadiers au régiment du marquis de Sauvebœuf, son beau-frère; épousa, par contrat du 7 juillet 1691, Marie des Prés de Fredière,

veuve de François Foucaut, comte de Saint-Germain Beaupré, et fit son testament le 4 août 1727, par lequel il institua son héritier Gabriel, son fils aîné. Ses enfants furent :

1o. Gabriel de Chouly, seigneur, marquis de Permangle, de Monchaty, et autres lieux, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint Louis, lieutenant-colonel du régiment de Montboissier, et brigadier des armées du Roi, mort sans postérité de Marie Elisabeth Pichaud du Pavillon, qu'il avait épousée par contrat du 30 août 1750, fille de Patrice Pichaud, écuyer, seigneur du Pavillon, conseiller du Roi, et de Marie-Anne du Moutier ;
2o. Irieix de Chouly de Permangle ;
3o. Louis, dont l'article suit ;
4o. Madeleine, religieuse aux dames de Saint-Junien.

V. Louis DE CHOULY, chevalier, seigneur, marquis de Permangle, etc., institué héritier de Gabriel, son fils aîné, fut capitaine de grenadiers, puis lieutenant-colonel au régiment de Limosin, et chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis. Il épousa, en 1752, Marie de Chouly de Bechadie, sa cousine, dont sont issus :

1o. Philippe-Claude-Auguste, dont l'article suit;
2o. Jean de Chouly de Permangle, qui a fait les campagnes de l'émigration, dans l'armée des princes, et a obtenu en février 1815, la croix de chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, et le brevet de capitaine de cavalerie. Il était entré dans les gardes de Monsieur, en 1778.

VI. Philippe-Claude-Auguste DE CHOULY, marquis de Permangle, élève de l'école royale militaire, mousquetaire du Roi en 1767, chevalier de l'ordre royal et militaire de Notre-Dame de Montcarmel et de Saint-Lazare de Jérusalem, lieutenant au régiment provincial d'artillerie de Besançon, le 2 mars 1782, capitaine au même régiment, le 30 septembre 1785, jusqu'au 20 mars 1791, époque de la suppression de ce corps, a

Digitized by Google

émigré en 1790, rentra en France et fut détenu dans les cachots de la terreur, depuis le 31 mai 1793, jusqu'au 24 août 1794. Il a été présenté au Roi le 15 mai 1814; et a fait partie du corps des volontaires royaux, au mois de mars 1815. Il a épousé, le 12 septembre 1796, Marie-Louise de Péters; de ce mariage est issu :

Lucien-Louis de Chouly de Permangle, né le 22 septembre 1800.

Armes : d'azur, à la fasce d'argent, accompagnée en chef de trois lys au naturel, et en pointe d'une fleur de lys florencée d'or.

THIROUX DE CROSNE, D'ARCONVILLE, DE MONDESIR, DE GERVILLIER, DE MEDAVY et DE SAINT-CYR; famille noble, originaire de la ville d'Autun; admise aux Etats de Bourgogne, ainsi qu'il conste par le catalogue officiel des nobles de cette province, édition in folio, p. 54. Elle a fourni des magistrats célèbres et des officiers-généraux distingués. Elle s'est divisée en plusieurs branches, sous les noms particuliers de *Crosne*, d'*Arronville*, de *Lailly*, d'*Ouarville*, de *Mondesir*, de *Gervillier*, de *Médavy*, de *Montregard* et de *Saint-Cyr;* cette dernière s'est établie en Bretagne, où elle fut admise aux Etats.

I. Lazare-Louis THIROUX, écuyer, seigneur de Vaujour, mort à Paris, le 6 août 1742, âgé de quatre-vingt-cinq ans, avait épousé Marie-Brunet de Vaujour, fille de Gilles Brunet, lieutenant-général de la ville de Beaune, en Bourgogne, morte le 24 mars 1722, âgée de soixante-cinq ans. De ce mariage sont issus :

1°. N... Thiroux de Villercy, qui épousa N... dont sont issus :

a. Pierre-Marie Thiroux, seigneur d'Ouarville, en Beauce, maître des requêtes ordinaires de l'hôtel du Roi, en 1740; marié, par contrat du 30 janvier 1742, avec N.... Tiroux de Lailly, sa cousine germaine, dont N... Thiroux d'Ouarville, marié avec mademoiselle du Buc;

Digitized by Google

b. N.... Thiroux de Villercy, épouse de M. Larcher;

2°. Jean-Louis, dont l'article suit;

3°. N... Thiroux de Gerseuil, dont la fille, mademoiselle de Gerseuil, épousa M. Bourrée de Corberon, marquis de Vernouillet, et vivait en 1748;

4°. Philibert Thiroux, seigneur de Chammeville, marié avec Geneviève-Thérèse de Colabeau, dont il a eu Claudine-Charlotte Thiroux de Chammeville, mariée, en 1760, à Jacques-Gabriel-Louis le Clerc, marquis de Juigné, baron de Champagne, lieutenant-général des armées du Roi, fils de Samuel-Jacques le Clerc, chevalier, baron de Champagne et de la Lande, marquis de Juigné, colonel du régiment d'Orléans, et de Marie-Gabrielle le Cirier de Neuchelles. De ce mariage descendent MM. le Clerc de Juigné, d'aujourd'hui.

II. Jean-Louis THIROUX de Lailly, seigneur d'Arconville, acquit cette terre de la maison de Broisset, et mourut à Paris le 19 juillet 1742. Il avait épousé Claude Buffot de Millery, fille de Simon Buffot, IIe. du nom, écuyer, seigneur de Millery, cornette de cavalerie au régiment de la Reine, et de Marie de Ganay, dont sont issus:

1°. Louis-Lazare, dont l'article suit;

2°. Pierre-Thiroux de Montregard, qui a fondé la seconde branche, rapportée ci-après;

3°. N..... Thiroux d'Espersennes, conseiller au grand conseil, le 12 septembre 1736, puis maître des requêtes de l'hôtel du Roi;

4°. Catherine Thiroux, mariée, le 27 mai 1732, avec Charles-François Huguet de Sémonville, conseiller au parlement de Paris;

5°. N..... Thiroux de Lailly, mariée à Pierre-Marie Thiroux d'Ouarville, son cousin-germain.

III. Louis-Lazare THIROUX, seigneur d'Arconville et de Crosne, premier président de la première chambre des requêtes du parlement de Paris, a épousé, le 28 février 1735, N.... d'Arlus, dont sont issus:

1°. Louis Thiroux de Crosne, conseiller d'Etat, maître des requêtes, intendant de Normandie,

Digitized by Google

lieutenant-général de police à Paris, mort victime d'un jugement révolutionnaire. Il avait épousé, par contrat du 16 janvier 1763, Anne-Adélaïde de la Michodière, fille de Jean-Baptiste François de la Michodière, comte d'Hauteville, conseiller d'Etat, et d'Anne Luthier de Saint-Martin. De ce mariage, est issu Amédée-Jean-Charles Thiroux d'Arconville, marié à mademoiselle d'Aulnoy;

2°. N......, dont l'article suit;

3°. Alexandre-Louis Thiroux, comte de Mondesir, lieutenant-général des armées du Roi.

IV. N...... THIROUX, marquis de Gervillier, mort maréchal des camps et armées du Roi, avait épousé mademoiselle Savalette de Magnanville, dont est issu:

V. Louis-Hypolite-Charles THIROUX DE GERVILLIER, marié avec mademoiselle de Brainville, de laquelle il a sept enfants:

1°. Alexandre Thiroux de Gervillier;
2°. Claudine-Elisabeth Thiroux de Gervillier;
3°. Henriette-Adélaïde Thiroux de Gervillier;
4°. Henriette-Louise Thiroux de Gervillier;
5°. Henriette-Anne Thiroux de Gervillier;
6°. Marie-Olympe Thiroux de Gervillier;
7°. Marie-Claire Thiroux de Gervillier.

SECONDE BRANCHE.

III. Pierre THIROUX DE MONTREGARD, comte de Médavy, baron de Conteville, conseiller d'état. Louis XV érigea, en sa faveur, la baronnie de Médavy en comté, par lettres-patentes du mois de mai 1769, dans lesquelles il est dit que cette érection a lieu, pour donner à l'exposant des marques d'estime et de distinction, pour les services que sa famille et lui ont rendus à l'Etat. Ces patentes furent enregistrées au parlement de Rouen, le 16 juin 1770, et à la cour des Aides de la même ville, le 22 du même mois. Il avait épousé 1°. en mars 1735, Marie Paignon, morte en septembre 1739; 2°. en novembre 1757, Marie-Henriette Hue, morte à Paris, le 11 décembre 1806, âgée de 67 ans, d'une famille noble de Normandie, et

sœur de M. Hue, comte de Grais, ministre plénipotentiaire du Roi près la cour de Cassel. Ses enfants furent;

Du premier lit :

1°. Anne-Charlotte Thiroux de Montregard, née le 15 février 1736, mariée, par contrat du 19 février 1753, à Arnoul, comte de Pracontal, guidon des gendarmes de la garde du Roi, fils de Léonor-Armand de Pracontal, sire de Châtillon, baron de Bernières, marquis de Breuil et de Luis, seigneur de Vesvre, de Ronée, de Moussy, etc., et de Catherine Boucher d'Orsay :

2°. Madelaine Thiroux, mariée le 24 juin 1755, à François-Martial, comte de Choiseul-Beaupré, lieutenant-général des armées du Roi, menin de monseigneur le Dauphin, et grand'croix de l'ordre de Saint-Louis, fils d'Antoine, marquis de Choiseul-Beaupré, brigadier des armées du Roi, et d'Anne-Charlotte d'Yvetot de Marchéville ;

Du second lit :

3°. François-Charles, dont l'article suit;

4°. Philibert-Henri Thiroux, baron de Conteville, né en 1764, mort sans alliance, officier de la marine royale en 1782.

IV. François-Charles-Claude THIROUX, comte de Médavy, né le 12 décembre 1762, ancien capitaine au régiment d'Orléans dragons, a émigré en 1790, et a rejoint S. A. R. Monseigneur, comte d'Artois, à Turin. Il a fait les campagnes de l'émigration en Allemagne, et a passé en 1795, en Normandie, où il a commandé une division de l'armée royale, sous le général comte de Frotté, et a reçu, à cette occasion, une lettre de satisfaction de S. A. R. MONSIEUR, frère du Roi, datée d'Edimbourg, du 20 août 1796. Il a accompagné S. M. à Gand en 1815, et est rentré en France avec elle. Il est aujourd'hui maréchal des camps et armées du Roi, et chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint Louis. Il a épousé, en décembre 1784, Henriette-Antoinette de Gaignon, comtesse de Vilenes, dame de Montfaucon, fille et unique héritière de haut et puissant seigneur Louis-Jacques-Armand de Gaignon, marquis de Vilenes, dernier des nom et armes, chevalier de Saint-Louis, colonel du régiment

royal-Pologne, lequel était fils de N..... de Gaignon, marquis de Vilenes, gouverneur de Niort, chevalier de Saint-Louis, fait lieutenant-général des armées du Roi, le 29 mars 1710, et de haute et puissante dame Marie-Renée-Henriette de Biars. La terre de Vilenes avait été donnée à cette famille par le roi Jean. De ce mariage, sont issus :

1°. Marie-Perrette-Zoé Thiroux de Médavy ;
2°. Constance-Marie-Herminie Thiroux de Médavy.

Armes : d'argent, à la fasce d'azur, chargée de trois bandes d'or et accompagnée en chef d'une croisette ancrée de gueules, et en pointe de trois têtes de lion du même.

MARINE (DE), à Paris.

Pierre de Marine fut anobli par l'édit du mois d'avril 1664.

Etienne de Marine, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, fut l'un des huit maréchaux-des-logis de la seconde compagnie des mousquetaires de la garde du Roi, en 1722.

De cette famille est Anne-Albertine-Jeanne de MARINE, veuve de Charles-Dominique de Compagnolt, chevalier, auquel elle avait été mariée, par contrat passé à Paris, le 21 mai 1757.

Armes : de gueules, à trois épis empoignés d'or; au chef du même, chargé d'un croissant du champ, accosté de deux roses du même.

DE CARRIÈRE, en Languedoc. Famille anciennement connue à Toulouse, et qui compte parmi ses auteurs, noble Pierre, Ier de Carrière, capitoul (1) en 1369

(1) On sait que le capitoulat était anciennement conféré aux personnes les plus considérables par leur naissance.

et 1389. Elle s'est divisée en plusieurs branches, notamment depuis Pierre IIe. de Carrière, qui fera le premier degré de cette généalogie. Il fut aussi revêtu de la charge de capitoul, en 1581 et 1592, et cette honorable magistrature a été fréquemment exercée par des membres de sa famille. Les annales de Toulouse contiennent la liste de plus de vingt capitouls, du nom de Carrière.

I. Pierre DE CARRIÈRE, IIe. du nom, dont la femme était demoiselle Jacquette de Jullia, fille de noble Pierre de Jullia, seigneur de Soucale, et de damoiselle Catherine de Caussidières, testa les 19 et 30 juin 1597, mourut le 3 juillet suivant, et fut enseveli dans le tombeau de ses ancêtres, au couvent des Grands-Augustins de Toulouse.

Ses testaments, dont il confia l'exécution à son neveu Pierre de Carrière, capitoul en 1591, font connaître qu'il laissa neuf enfans mâles; leurs noms sont inscrits dans l'ordre suivant :

1°. Pierre, docteur et avocat au parlement de Toulouse; il fut capitoul en 1608, capitoul chef du consistoire, en 1619, et député vers Louis XIII, en 1622, pour la conservation des priviléges de la ville, sur les élections des capitouls; priviléges qu'il avait défendus avec le plus grand zèle, contre les prétentions et les entreprises du parlement; atteint subitement de maladie, en revenant de la cour, il mourut au Saint-Esprit, le 3 janvier 1623, et fut enseveli dans l'église des Minimes. Son épitaphe est rapportée au troisième volume des annales de Toulouse, par du Rosoi, page 268 et suivantes des *Preuves*. Il paraît qu'il ne laissa point de postérité, quoiqu'il eût pris une alliance dans l'intervalle du 19 juin 1596 au 19 juin 1597.
2°. Pierre, dont l'article suit;
3°. Henry, qui sera également rapporté plus bas;
4°. Floriban, ou Florébault, qui vivait en 1619;
5°. Antoine, qui vivait à la même époque;
6°. Guillaume, mort avant 1619;
7°. Pierre, mort également avant 1619;
8°. François, qui sera rapporté plus bas;
9°. David, qui sera également rapporté plus bas.

BRANCHES ÉTABLIES A TOULOUSE.

II. Pierre DE CARRIÈRE, second fils d'autre Pierre de Carrière et de Jacquette de Jullia, fut capitoul en 1610, 1621, 1631, 1645 et 1650; membre du conseil de Ville en 1652 comme ancien capitoul, il se prononça de la manière la plus énergique contre les partisans de la fronde, qui, enhardis par la défection de Bordeaux, cherchaient à soulever la ville de Toulouse contre l'autorité légitime. Les mesures qu'il fit adopter, et la fermeté qu'il apporta dans leur exécution, déconcertèrent les projets des factieux. Cet important service est constaté par une lettre que Louis XIV adressa, de Tours, à Pierre de Carrière, sous la date du 13 mars 1652. Elle est rapportée aux preuves du troisième volume des *Annales de Toulouse*, par du Rosoi, et à la fin de cet article.

Pierre de Carrière mourut le 25 mars 1656, et fut enseveli dans le tombeau de sa famille, au grand couvent des Augustins. Deux de ses fils, Pierre-Louis, et Jean de Carrière, formèrent deux branches qui se sont éteintes à Toulouse; la première, en 1749, dans la personne de Jean-Baptiste de Carrière (1), lieutenant-colonel, chevalier de Saint-Louis; la seconde, en 1770, dans la personne de Jean-Paul de Carrière (2), chanoine de l'église métropole Saint-Etienne, fils de messire Jean de Carrière, juge-mage, et président-présidial en la sénéchaussée de Toulouse, et de dame Hortense d'Albin de Valzergues. Ces deux branches avaient été maintenues dans leur noblesse, la première, par jugement de M. de Bezons, intendant

(1) Ses deux oncles, Jean et Louis de Carrière, furent capitaines au régiment d'Anjou : l'une de ses sœurs, Suzanne de Carrière, épousa, en 1715, Antoine Lecomte, seigneur de Matha, avocat-général au parlement de Toulouse, dont elle eut Pierre-Louis-Joseph-Antoine Lecomte, marquis de Noé, procureur général au même parlement, et Guillaume-Marie Lecomte, marquis de Latresne, capitaine au régiment de la Couronne, reçu chevalier de Malthe en 1734.

(2) Il était neveu d'autre Jean-Paul de Carrière, capitoul en 1715, capitoul chef du consistoire en 1723, le dernier de cette famille qui ait exercé cette magistrature.

Digitized by Google

de Languedoc, du 14 mars 1670, la seconde, par jugement du 15 février 1700, rendu par M. de Basville, intendant de la même province.

BRANCHE ÉTABLIE A RABASTENS.

II. Henry DE CARRIÈRE, troisième fils de Pierre second de Carrière, et de Jacquette de Jullia, exerça les offices de conseiller secrétaire du Roi, près les chancelleries de Toulouse et de Montpellier. Il avait épousé le 6 juin 1599, demoiselle Marguerite de Bonnefoy, fille de noble François de Bonnefoy, seigneur de Ronzac, et de damoiselle Violande de Percin, mourut en 1614, et laissa plusieurs enfans, dont l'un, Pierre-Paul (1), continua la descendance. Cette branche, qui a fourni beaucoup de militaires (2), et qui fut maintenue dans sa noblesse, par jugements du 26 mars 1666, et de l'année 1669; le premier, de M. de Pelot, intendant de Guienne; le second, de M. de Bezons, intendant de Languedoc,

---

(1) Il prit deux alliances; la première en 1631, avec Cécile d'Albine, dont le nom a servi plusieurs fois à distinguer cette branche; la seconde en 1655, avec Marie de Chastenet, tante à la mode de Bretagne, de Jacques de Chastenet de Puységur, maréchal de France.

(2) Pierre de Carrière, enseigne au régiment de Ventadour, tué en 1625 à l'attaque du Mas d'Azil. Pierre-Paul de Carrière, Ier. du nom, frère du précédent, capitaine au régiment de Ventadour.

Pierre-Paul IIe., Guillaume et Pierre de Carrière, petits-fils de Pierre-Paul, Ier. du nom; les deux premiers, capitaines au régiment Dauphin; le troisième, lieutenant au même régiment. Il passa ensuite, en 1716, après avoir fait les preuves de noblesse nécessaires, dans les chevau-légers de la garde du Roi, et fut tué, en 1743, à la bataille de Dettingen.

Pierre, Jean-François-Ignace, Henri-Guillaume, Léon-Louis, et Pierre-Floriban-Narcisse de Carrière, tous fils de Pierre-Paul, IIe. du nom; le premier, capitaine au corps royal d'artillerie; le second, capitaine commandant de chasseurs au régiment de Beauce; le troisième, capitaine commandant de chasseurs à cheval dans le régiment des Ardennes; le quatrième, capitaine commandant au régiment de Béarn, infanterie; le cinquième, capitaine au régiment de Brie. Ces cinq frères, dont la plupart avait reçu de graves blessures et jouissait de pensions considérables, étaient tous décorés de l'ordre de Saint-Louis.

Digitized by Google

s'était établie à Rabastens, ville de l'Albigeois; elle y a subsisté jusqu'en 1806, époque de la mort de Pierre-Ploriban-Narcisse de Carrière, qui avait survécu à tous ses frères et mourut comme eux sans postérité. La plus jeune de leurs sœurs s'était mariée à noble François de Carrière, son cousin, de la branche établie à Briatexte, dont il va être mention immédiatement.

BRANCHE ÉTABLIE A BRIATEXTE.

II. François de Carrière, huitième fils de Pierre second de Carrière, et de Jacquette de Jullia, épousa demoiselle Jeanne de Perrin, et forma la branche qui s'établit à Briatexte, ville du diocèse de Castres. Son fils, Pierre de Carrière (1), qui se maria en 1666, à demoiselle Marguerite d'Azémar, continua la descendance. Cette branche subsiste aujourd'hui à Gaillac, ville de l'Albigeois, dans la personne de Léon-Louis de Carrière, ancien officier au régiment de Vivarais, né en juin 1771, à Briatexte, du mariage de noble François (2) de Carrière, de Briatexte, et de Julie de Carrière, de Rabastens. Léon-Louis de Carrière, a épousé demoiselle Louise Morel, de la ville de Gaillac, et est père de trois enfans mâles.

BRANCHES ÉTABLIES DANS LE DIOCÈSE D'UZÈS.

II. David DE CARRIÈRE, neuvième fils de Pierre second de Carrière, et de Jacquette de Jullia, naquit à Toulouse, le 26 Juin 1597, et se transporta au Saint-Esprit en décembre 1622, à l'occasion de la maladie de l'aîné de ses frères (voir plus haut à la page 466). Il a formé les branches établies dans le diocèse d'Uzès. Marié le 16 février 1640, à demoiselle Jeanne de Queyranne,

---

(1) Il fut maintenu dans sa noblesse, par jugement de M. de Bezons, intendant de Languedoc, du 10 janvier 1670. Ce jugement, omis dans le recueil du marquis d'Aubaïs, est mentionné dans le *Catalogue des Gentilshommes de Languedoc*, par le sieur de Caux.

(2) Son oncle paternel, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, avait également pris une alliance; mais ne laissa qu'une fille mariée à un gentilhomme du Vivarais, du nom de Chazotte.

sœur de noble Jacques de Queyranne, commandant pour le Roi au Fort de Bellegarde, en Roussillon, il mourut le 15 septembre 1669, à Masmolene (village à quatre lieues du Saint-Esprit), laissant un fils dont l'article va suivre.

III. Claude DE CARRIÈRE, Ier. du nom, né le 10 août 1645, mort à Masmolene en 1731, épousa, le 25 Janvier 1673, au château de Pouzilhac, diocèse d'Uzès, demoiselle Louise de Bastide, fille d'Antoine et de Marie de Picon-Pouzilhac, dont le neveu, Jean-Baptiste-Louis de Picon, marquis d'Andrezel, mourut ambassadeur de France à Constantinople. De ce mariage vinrent :

1°. Joseph, dont l'article suit ;
2°. Jacques, né le 29 juillet 1691, sous-lieutenant au régiment d'Angoûmois, en 1708, lieutenant en 1710, capitaine en 1713, réformé en 1721 par suite de ses blessures, mort sans alliance en 1739 ;
3°. Jeanne, née en 1682, morte sans alliance à Saint-Quentin, diocèse d'Uzès, le 15 juillet 1749.

IV. Joseph DE CARRIÈRE, Ier. du nom, seigneur de Masmolene et du Moutet, né à Masmolene en 1688, maintenu dans sa noblesse de race, le 26 septembre 1757, par jugement de M. le Vicomte de Saint-Priest, intendant de Languedoc, mourut à Masmolene, le 7 avril 1768, laissant des enfants des deux mariages qu'il avait contractés, les 21 novembre 1713 et 7 janvier 1727, le premier avec demoiselle Françoise d'Entraigues, fille de feu noble Gabriel d'Entraigues, seigneur du Pin, et de damoiselle Bernardine de Brueys ; le second avec demoiselle Geneviève de la Rouvière, fille de noble Pierre de la Rouvière, et de damoiselle Jeanne d'Estival. Ses enfants furent ;

Du premier lit :

1°. Claude, dont l'article suit ;
2°. Louise, née en 1714, religieuse de la Visitation, au Saint-Esprit, en 1735, morte dans son couvent en 1793 ;

Du second lit :

1°. Joseph, qui a formé une branche, et qui sera rapporté plus bas ;

2°. Marie-Anne, née en 1732, morte sans alliance en 1803.

V. Claude DE CARRIÈRE, IIe. du nom, seigneur de Masmolene, du Moutet et de Saint-Quentin, au diocèse d'Uzès, né à Masmolene, en 1715, obtint en 1742, des provisions de la charge d'avocat du Roi au présidial de Nismes, et exerça, jusqu'en 1753; fut reçu en 1756 secrétaire des états-généraux de la province de Languedoc, et se retira en 1776, avec une pension de 2000 livres. Il mourut le 22 novembre 1793, à Saint-Quentin, où il s'était établi depuis 1748, époque de son mariage, avec demoiselle Louise Donnadieu, sœur de messire Pierre Donnadieu, vicaire-général de l'évêché d'Alais, prieur et seigneur de Tornac, abbé de Saint-Oyan du Moutier, etc., ancien secrétaire de l'éducation de monseigneur le Dauphin, père du roi Louis XVIII, et chapelain ordinaire de Madame la Dauphine.

Claude de Carrière laissa de son mariage :

1°. Pierre-Louis, dont l'article suit;
2°. Marie-Louise-Victoire, née en 1775, mariée le 17 novembre 1779, à Joseph-Henry Dufesc, marquis de Sumène, ancien mousquetaire de la maison du Roi.

VI. Pierre-Louis DE CARRIÈRE, seigneur de Masmolene et du Moutet par donation de son père en 1784, né à Saint-Quentin, le 11 février 1751, secrétaire et greffier des états de Languedoc en survivance le 21 novembre 1771, fut admis titulaire en 1776, sur la démission de son père. Chargé de la procuration des officiers de la province, ses collègues, en 1789, époque de trouble et de destruction, il représenta seul l'ancienne administration de Languedoc, soit auprès des diocèses, soit auprès de la commission provisoire qui remplaça les états; se retira au mois d'août 1790, protesta de la manière la plus vigoureuse contre l'anéantissement de la constitution de Languedoc, et résista aux sommations et aux menaces des commissaires des départemens, qui voulaient le forcer à venir leur remettre le dépôt des archives de la province. Il avait comparu, en 1789, à l'assemblée de la noblesse de la sénéchaussée de Nismes, tant en son nom qu'en celui de son père. Marié à Montpellier, le 17 fé-

Digitized by Google

vrier 1784, avec demoiselle Marie-Marthe-Marguerite de Benezet, fille de messire Jean de Benezet, chevalier, président, trésorier de France, et de dame Louise de Joubert; il est mort à Saint-Quentin, le 13 janvier 1815, laissant pour enfants :

1°. Jean-Laurent-Firmin-Louis, né à Montpellier, le 2 décembre 1784. Il était maire de Saint-Quentin, à l'époque du 20 mars 1815, et a usé de son autorité et de son influence, avec tant de fidélité et de succès, que le gouvernement impérial n'a pas été proclamé dans cette commune, qu'aucun fonctionnaire n'y a prêté serment à l'usurpateur, que l'ouverture du registre pour les votes sur l'acte additionel, n'y a pas été annoncée, et que ce registre, sur une population d'environ 2000 habitants, n'a présenté d'autres signatures que celles de deux militaires retraités, qui, par peur, vinrent requérir la faculté de s'inscrire ;

2°. Jean-Joseph-Louis-Frédéric, né à Montpellier, le 26 février 1788, auditeur au conseil d'État, le 10 novembre 1810, sous-préfet à Carcassonne, chef lieu du département de l'Aude, le 3 octobre 1811, reçut, à Montpellier, de S. A. R MONSIEUR, le 14 octobre 1814, la croix de la Légion d'Honneur, envoya son serment au chancelier de l'ordre, *le* 16 *mars* 1815, quitta ses fonctions de sous-préfet, le 5 avril suivant, pour ne pas reconnaître l'autorité de l'usurpateur, et motiva sa retraite sur la fidélité qu'il devait à Louis XVIII. Au retour du Roi (juillet 1815), il revint prendre possession de sa place qui a été supprimée par l'ordonnance du 20 décembre de la même année.

BRANCHE ÉTABLIE AU SAINT-ESPRIT.

V. Joseph DE CARRIÈRE, II^e^. du nom, fils de Joseph I^er^. de Carrière, seigneur de Masmolene et de dame Geneviève de la Rouvière de la ville du Saint-Esprit, naquit à Masmolene, le 22 juillet 1728; sous-lieutenant au régiment d'Auvergne, en mai 1743, il assista, un

Digitized by Google

mois après (le 27 juin) à la bataille de Dettingen ; lieutenant, en septembre de la même année, il passa avec le même grade, le 24 décembre 1746, dans le régiment Royal Comtois : fut nommé capitaine, en 1758 ; se retira en 1769, et reçut la croix de Saint-Louis, en mai 1771. A cette époque, il était établi, depuis deux ans, dans la ville du Saint-Esprit, dont il fut élu 1er. consul-maire, le 10 août 1774. Arrêté, en septembre 1793, comme noble, et pour avoir pris les armes, malgré son âge et son extrême surdité, contre le général Cartaux, il fut d'abord détenu dans la citadelle du Saint-Esprit ; puis transféré à Nismes, traduit devant le tribunal révolutionnaire et réservé pour une exécution qu'arrêta la nouvelle des événements du 9 thermidor. Rendu à la liberté, en octobre 1794, il acheva de vivre le 23 novembre 1800.

Il avait épousé à Avignon, le 1er. mars 1772, noble demoiselle Marie-Jeanne-Victoire de Palys, fille de défunts messire Etienne-Hyacinthe de Palys et dame Antoinette de Choisitty. Ce mariage a produit un fils unique qui va suivre.

VI. Claude-Victor-Joseph DE CARRIÈRE, né au Saint-Esprit, le 18 avril 1778, a pris part à toutes les tentatives faites par les royalistes de cette contrée, aux diverses époques de la révolution. Il s'inscrivit le premier, en mars 1815, pour marcher sous les ordres de S. A. R. monseigneur duc d'Angoulême ; reçut le commandement de la compagnie que la ville du Saint-Esprit fournit à l'armée de ce prince, et fut dirigé en avant-garde sur Bagnols, où il attendit l'ennemi pendant trois jours. Ayant reçu l'ordre de se replier, il s'empara de la caisse des contributions, qu'il fit passer sous escorte au quartier-général, et vint prendre position à Roquebrune, avec le reste de sa troupe. Un détachement de trois cents hommes, envoyé par le général Gilly, s'étant avancé sur ce point, il se retira, cotoyant la route et inquiétant l'ennemi, qui s'arrêta dans sa marche. Cependant la capitulation de la Palud amena la dispersion de l'armée royale. Victor de Carrière s'éloigna du Saint-Esprit. Au retour de Louis XVIII, il rappela et reforma sa compagnie, et, ayant pris les ordres du général comte de Vogué, rentra avec sa troupe au Saint-Esprit, et occupa la citadelle, où il eut le bonheur d'arborer le drapeau blanc. Il con-

Digitized by Google

serva, pendant un mois, le commandement de cette importante position. Depuis octobre 1815, il est chef de la première cohorte des gardes nationales du Saint-Esprit et de Bagnols.

MM. de Carrière de Masmolène et du Saint Esprit ont l'avantage de remonter, par une de leurs alliances, à Jean de Budos, baron de Portes, marié en 1535, à Louise de Porcellet, et trisaïeul maternel du grand Condé et d'Armand de Bourbon, tige des princes de Conti.

Nous rapportons ici la lettre du Roi Louis XIV, annoncée à la page 467.

« A notre cher et bien amé le sieur de Carrière :

» Cher et bien amé, ayant été particulièrement in-
» formé qu'en tout ce qui s'est passé depuis quelque
» tems dans notre ville de Toulouse, sur le sujet des
» présents mouvements, vous avez fait paraître avoir
» beaucoup de zèle à notre service et au bien de cet
» Etat, nous avons voulu vous témoigner la satisfac-
» tion qui nous demeure de votre bonne conduite, et
» vous exhorter à nous donner à l'avenir des preuves
» de votre affection dans toutes les occasions qui s'en
» présenteront, vous assurant que les services que vous
» nous rendrez nous seront en singulière recomman-
» dation, et que nous en conserverons la mémoire,
» pour vous en reconnaître par les effets de notre bien-
» veillance, quand il s'en offrira sujet.

» Donné à Tours, le treizième jour de mars mil six
» cents cinquante-deux.

» LOUIS.

» Et plus bas :

» PHELYPEAUX. »

« Laquelle lettre j'ai reçu le 20e. mars 1652, des mains » de M. le comte de Maugiron. » (*Note ajoutée de la main de Pierre de Carrière*).

Armes : de gueules, au lévrier d'argent, colleté et bouclé d'or, la tête contournée, percé d'une flèche en barre du second émail, passant sur une terrasse de sinople, la pate dextre levée ; au chef cousu d'azur, chargé d'un croissant d'argent, accosté de deux étoiles du même. L'écu, sommé d'une couronne de marquis, est supporté par deux griffons.

Digitized by Google

PALYS, (DE) en Languedoc (1). Famille qui, d'après la tradition, est originaire de Florence, et que les troubles de cette ville forcèrent à s'expatrier. Le premier de ce nom qui vint en France habitait en 1432, près de Lussan, bourg du diocèse d'Uzès.

Noble Jean DE PALYS, habitant du lieu de Lussan, avait pour frère « vénérable homme, messire Jacques de Palys, prêtre, natif du lieu de Lussan» ; ainsi qualifié, le 20 avril 1541, dans l'acte d'achat d'une maison, située à Montfrin, village du diocèse d'Uzès. Le même Jacques de Palys est qualifié, le 3 février 1578, recteur d'une chapellenie, fondée sous le titre *de Notre-Dame de Beaulieu*, dans l'église paroissiale de Fournès, village du même diocèse, et prévôt en l'église de Saint-Didier, à Avignon. Il habitait déjà cette ville depuis plusieurs années, comme il est prouvé par le testament qu'il y fit le 31 janvier 1574. Son neveu Raimond de Palys qui va suivre, s'était fixé auprès de lui ; ainsi s'opéra la transmigration de la famille de Palys, du bourg de Lussan, dans la ville d'Avignon.

I. Jean DE PALYS, frère de Jacques (qui mourut en 1599, et fut enseveli dans l'église de Saint-Didier, dont il était prévôt), avait épousé demoiselle Simone Camprousse. Il était mort, ainsi que sa femme, à l'époque du mariage de leur fils Raimond, qui continua la descendance.

II. Noble Raimond DE PALYS, qualifié capitaine dans un acte du 28 novembre 1593, avait pris les armes contre les protestants à l'occasion des troubles qu'ils suscitèrent dans le comtat Venaissin. Un manuscrit conservé dans sa famille contient des détails honorables sur sa vie militaire, et lui donne les titres de conseil, de soutien et de défenseur du vice-légat cardinal d'Armagnac. C'est pour reconnaître et récompenser les services qu'il rendit dans cette circonstance à la religion catholique et au saint-siége que le pape Paul V, l'éleva à la dignité de comte de Saint-Jean de Latran et du Palais apostolique, et de chevalier de la milice dorée. Les lettres-patentes lui en furent expédiées de Rome, sous la date du 17 mars 1612.

---

(1) Ce nom est écrit dans les actes, Palis, Pallis ; mais plus souvent Palys. Nous suivrons cette orthographe.

Digitized by Google

Il épousa à Avignon, le 24 février 1618, demoiselle Jeanne des Achards, fille de feu noble Pierre des Achards, écuyer, seigneur de La Beaume, et de damoiselle Philippe de Javelly. La famille des Achards, alliée aux maisons les plus considérables d'Avignon et de l'Italie, a fourni deux évêques dans le dernier siècle. Divers ouvrages généalogiques font connaître l'ancienneté et l'éclat de sa noblesse.

Raymond de Palys, testa en 1623, mourut le 6 août 1627, et fut enterré dans le chœur de l'église de Saint-Didier. Jeanne des Achards, sa veuve, testa le 1er février 1657, et mourut le 24 mars 1659. Ils avaient eu pour enfants :

1° Antoine, dont l'article suit;

2° Jacques, qui testa le 9 novembre 1698, et mourut le 12 du même mois, âgé d'environ soixante-dix-sept ans.

3° Louis, né après le testament de son père de l'an 1623. La maison de sa famille ayant été brûlée en 1655, à la suite d'un mouvement populaire, ses frères et son oncle, noble Jean-Baptiste des Achards, le députèrent à Rome pour réclamer des dommages. La ville d'Avignon fut condamnée à payer aux parties plaignantes, la valeur de ce qu'elles avaient perdu. Louis de Palys, mourut le 15 octobre 1681.

III. Noble Antoine de Palys, citoyen d'Avignon, qualifié dans quelques actes docteur ès droits, épousa, le 24 janvier 1660, demoiselle Angéline de Folard, de la même famille que le chevalier de Folard, commentateur de Polybe. Il testa le 17 avril 1680, sa femme lui survécut et décéda le 9 juillet 1703. Leur mariage avait produit quatre enfants :

1° Louis, dont l'article suit;

2° Jean-Baptiste, sous-lieutenant au régiment de Provence, par brevet du 22 juin 1689, se qualifie lieutenant au même régiment dans un acte qu'il passa à Maubeuge, le 24 février 1691, pour donner pouvoir à son frère Louis de le représenter dans la gestion de ses biens. Il reçut un coup de feu en Flandres à la poursuite de l'ennemi, et mourut de sa blessure le 3 août 1692;

3° Antoine, qui transigea le 6 juin 1699 avec son

frère Louis, dont il fut le procureur fondé le 6 mai 1720;

4° Angéline, qui fit profession dans le monastère Saint-Véran-Sainte-Praxède, ordre de Saint-Dominique à Avignon, le 29 avril 1683.

IV. Louis DE PALYS, citoyen d'Avignon, qualifié noble et illustre seigneur dans plusieurs actes, épousa, le 3 février 1692, demoiselle Madeleine de Blanc, fille de Nicolas, et de feue damoiselle Marguerite de Robert. Ce mariage fut béni par Pierre de Folard, prêtre et oncle de Louis de Palys.

Madeleine de Blanc, étant morte le 25 mars 1705, Louis de Palys prit une nouvelle alliance, le 11 février 1708, avec demoiselle Marguerite de Crivelly de Villegarde, fille de noble et illustre seigneur messire Jérôme de Crivelly des Comtes de ce nom, chevalier, seigneur de Villegarde, et de dame Cathérine-Claire de Cheylus. Ce mariage ne produisit point de postérité. Les enfants du premier lit furent :

1° Joseph, né en 1696, mort sans alliance le 9 décembre 1720;
2° Etienne-Hyacinthe, dont l'article suit;
3° Antoine-Eutrope, qui entra dans le couvent des pères célestins d'Avignon, le 29 mars 1718 et prit l'habit de cet ordre le 3 avril suivant.
4° Claire-Thérèse, mariée, le 4 août 1715, à noble Henri de Roussel, de la ville d'Avignon;
5° Françoise, qui prit l'habit de religieuse dans le monastère Saint-Véran-Sainte-Praxède d'Avignon, ordre de Saint-Dominique, le 1er octobre 1718.

V. Etienne-Hyacinthe DE PALYS, né le 1er décembre 1699, qualifié noble et illustre seigneur dans plusieurs actes, épousa, le 30 octobre 1724, demoiselle Antoinette de Choisitty, fille de Messire Laurent de Choisitty, capitaine de cavalerie, et de dame Elisabeth de Malortigue. Il mourut le 10 octobre 1758, laissant pour enfants :

1° Joseph Marie-Louis, né à Aramon le 24 mars 1728, cornette dans le régiment de cavalerie Royal-Piémont par brevet du 13 juin 1745. Il assista à la bataille de Coni, servit en Flandres, se trouva à

Digitized by Google

la journée de Lawfeld, fut réformé à la paix, et se retira à Avignon, où il mourut sans alliance au mois d'avril 1773;

2° Antoine-Joseph, dit *le chevalier de Palys*, né à Avignon le 18 octobre 1729. Il entra dans le corps royal et militaire du génie en 1753, et fit la guerre dans la Hesse et dans l'Allemagne. Parvenu au grade de capitaine ingénieur en chef avec rang de major, il se retira en 1777 dans la ville du Saint-Esprit en Languedoc, où il est mort sans alliance le 22 janvier 1813. Il avait été décoré de l'ordre de Saint-Louis en 1778, et jouissait d'une pension considérable;

3° Henri-Marie-Dominique, dont l'article va suivre;

4° Marie-Jeanne-Victoire, mariée, le 1er mars 1772, à messire Joseph de Carrière, ancien capitaine au régiment Royal-Comtois, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, habitant de la ville du Saint-Esprit. Ce mariage attira la famille de Palys au Saint-Esprit, MM. de Palys s'étant établis près de leur sœur en quittant le service.

VI. Henri-Marie-Dominique DE PALYS, dit *le chevalier de Palys-Montrepos*, né à Avignon le 12 décembre 1733, fut nommé, le 11 avril 1747, cornette au régiment Royal Piémont, cavalerie, où l'aîné de ses frères servait depuis deux ans dans le même grade. Il entra en 1753, avec son autre frère, dans le corps royal et militaire du génie; fut nommé, le 8 mai de la même année, lieutenant à la suite du régiment de Piémont, infanterie, ingénieur ordinaire le 25 mars 1755, capitaine d'infanterie le 28 avril 1763, ingénieur en chef le 25 mars 1775, major d'infanterie le 1er janvier 1777. Il s'embarqua à Brest en 1780, et passa dans les Etats-Unis à la suite du général de Rochambeau; fut nommé lieutenant-colonel-sous-brigadier le 12 novembre de la même année; fit le siége d'Yorcktown, et obtint à cette occasion une pension. Revenu en France au mois de juillet 1783, il fut employé dans son grade à Nantes, passa à Grenoble le 1er avril 1791, en qualité de colonel-directeur de fortifications, et reçut le brevet de général de brigade le 26 mars 1793. Suspendu de ses fonctions au mois d'août suivant par le représentant du peuple Bassal, avec ordre de se

Digitized by Google

tenir éloigné des frontières et des armées à la distance de vingt lieues, il se retira au Saint-Esprit, où il est mort le 15 avril 1803.

La croix de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis lui avait été accordée dans le cours de ses services.

Il avait épousé à Nantes, au mois d'avril 1785, demoiselle Perrine-Michelle Maillard, native de Notre-Dame de l'Assomption, île et côte de Saint-Domingue, fille de feu M. Michel Maillard et de dame Suzanne-Antoinette Lambert. De ce mariage vinrent :

1° Antoine-Marie-Jules, né en 1786, mort au mois de mai 1801 ;
2° Amédée-Marie, né en octobre 1788, mort en bas-âge ;
3° Alexandre-Julien-Marie, né le 12 mars 1795, reçu garde-du-corps du roi, compagnie de Wagram, en juillet 1814. Il accompagna le roi jusqu'à Armentières en mars 1815 ; a été nommé, en décembre de la même année, lieutenant dans la légion de l'Ain ;
4° Alphonse-Victor-Marie, né en août 1796, reçu, au mois d'août 1814, garde ordinaire de la porte ; il accompagna le roi jusqu'à Béthune en mars 1815. Il a été nommé, en mars 1816, sous-lieutenant dans la légion de l'Aveyron.

GUILHEN ou GUILHEM, famille noble de Périgord, qui y possédait les seigneuries de Lagondie, Liaurou, Beaugibaud, Lareille, etc. etc. Elle est aujourd'hui divisée en deux branches. La première est représentée par :

Messire Joseph GUILHEM DE LAGONDIE, écuyer ;

La seconde branche est représentée par :

1° Messire Noël-André DE GUILHEN ou GUILHEM DE LAGONDIE, né le 1er octobre 1746, major du régiment de Dauphin, dragons, puis lieutenant-colonel du régiment de Chartres, dragons, a émigré en 1791, a fait les campagnes de 1792, avec les princes, puis celle de Quiberon et l'Isle-Dieu, etc. etc. ; actuellement maréchal des camps et armées du roi, chevalier de l'ordre royal et militaire

Digitized by Google

de Saint-Louis. Il a épousé à Londres, le 5 août 1806, Henriette Traille, fille du général anglais de ce nom, issu d'une maison d'Écosse, qui porte pour armes : « D'azur » au chevron d'or, accompagné en chef de deux macles » du même, et en pointe d'une tige de trois aulx d'ar- » gent ; cimier, une colonne de gueules, posée sur une » terrasse d'argent. *Devise :* DISCRIMINE SALUS. » De ce mariage sont issus :

1° Joseph, né le 28 février 1809 ;
2° Henri, né le 18 mars 1812,
3° Thérèse, née le 19 avril 1807.

2° Messire Yrieix DE GUILHEN, chevalier de Lagondie, né le 25 mai 1756, colonel de cavalerie, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, a fait les campagnes de l'émigration à l'armée des princes, à Quiberon, à l'Isle-Dieu, etc. etc.

Ces deux frères ont constamment suivi la fortune de leur souverain, jusqu'à sa restauration sur son trône.

Armes : « D'azur, à deux lions affrontés d'or ; au chef cousu de gueules, chargé de trois croissants d'argent. »

CROUSILLAC (DE), famille noble, originaire de la province du Languedoc, qui a fourni plusieurs officiers distingués dans les armées, et parmi lesquels nous citerons :

PREMIÈRE BRANCHE.

1° Jacques DE CROUSILLAC, écuyer, chef de bataillon, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis ;

2° Jacques DE CROUSILLAC, fils du précédent, écuyer, garde-du-corps du roi, mort au service de l'Infant, duc de Parme ;

3° Jean-Antoine DE CROUSILLAC, écuyer, frère du précédent, fut garde-du-corps du roi, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis en 1749, et mourut aide-major de la place d'Antibes ;

4° Joseph DE CROUSILLAC DE CASTELMORRE, écuyer, frère des deux précédents, mestre de camp d'infanterie, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis en 1782; lieutenant de la compagnie des Suisses de MONSIEUR, comte d'Artois;

SECONDE BRANCHE.

5° Antoine DE CROUSILLAC, écuyer, frère de Jacques, cité au premier article, fut nommé chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis le 13 mars 1707, capitaine-exempt des gardes-du-corps, compagnie Villeroy;

6° Pierre-François DE CROUSILLAC, écuyer, fils du précédent, fut garde-du-corps du roi, compagnie de Villeroy, et chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, le 6 octobre 1747;

7° Mathias DE CROUSILLAC, écuyer, frère du précédent, fut garde-du-corps du roi, et chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis;

8° Pierre-Mathias de CROUSILLAC, chevalier, fils du précédent, gendarme de la garde du roi, et lieutenant des grenadiers Royaux (régiment de Mantes), chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, du 29 février 1816; il a pour seul et unique héritier;

9° Jean-Julien-Pierre DE CROUSILLAC, chevalier, né à Chambourcy (Seine et Oise), le 4 décembre 1781, élève du roi à l'école militaire de Beaumont, chevalier de l'ordre noble de Saint-Hubert de Lorraine. Il a épousé, en 1813, Marie-Adelaïde-Aimée Fontaine, de laquelle il a:

Marie-Colette-Ernestine, née le 1er mai 1815.

Armes : « D'argent, au chevron d'azur, chargé de deux épées du champ, garnies d'or, et accompagné de trois croisettes tréflées de gueules. »

ERRATA.

ALEXANDRE D'HANACHE, maison dont la généalogie est rapportée dans ce volume, page 17. Il faut ajouter qu'elle a fourni sept otages pour S. M. Louis XVI : 1°. madame la marquise Alexandre d'Hanache, née Charlotte. Elisabeth-Louise de Ferron ; 2°. ses six enfants qui suivent :

Hugues-Marie-Charles, marquis d'Hanache, aujourd'hui officier de dragons, chevalier de Saint-Louis ;
Françoise-Modeste ;
Marie-Françoise-Louise ;
Beatrix-Charlotte-Françoise, mariée à M. Jacques Conte ;
Louise-Marie-Vincent ;
Charlotte-Emilie, mariée au comte Joseph de la Tour-du-Pin.

BOISSIÈRE-CHAMBORS (de la) généalogie mentionnée au tome VII, page 258, Marie-Claire-Gabrielle de Tillar, lisez, de *Cillart*.

BOUILLÉ DU CHARIOL, généalogie mentionnée au tome VII, page 261, ligne 10, après Marguerite de Lorraine, ajoutez : *sœur de Louise de Lorraine, reine de France.*

COCHEREL, maison dont la généalogie est rapportée dans ce volume, page 1. C'est ainsi qu'il faut rétablir les armoiries à la fin de cet article :

« Coupé, au 1er. d'or, à 3 fasces de gueules ; au 2 » d'argent, à trois chevrons de pourpre. »

Colas, généalogie mentionnée dans le tome VII du *Nobiliaire* :

Page 51, lignes 20 et 21, au lieu de *Jenneville*, lisez Senneville. Même page, ligne 23, au lieu de d'*Erdreville*, lisez Esdreville. Même page, ligne 41, au lieu de *Cardivet*, lisez Cardinet. Page 54, ligne 14, au lieu de Commissaire *de* cette partie, lisez commissaire en cette partie. Page 57, ligne 25, au lieu de *Sauscère*, lisez Sanxère. Page 58, ligne 5, au lieu de Saint *Siphard*, lisez Saint Liphard. Page 63, ligne 18, au lieu de Jeanne *Namois*, lisez Jeanne Hamois. Page 66, ligne 3, au lieu de Geneviève *Baele*, lisez Geneviève Racle, fille de Jean Racle. Page 67, ligne 12, au lieu de Marguerite *Avesau*, lisez Marguerite Avesan, et ligne 19, au lieu de Michel-Jacques de *Chaumontois*, lisez Michel-Jacques Colas, sieur de Chaumontois. Page 68, ligne 39, au lieu de *Faucher* et Godeau, lisez Foucher et Godeau. Page 71, au lieu de Bazoches, et *Douville* en partie, lisez Bazoches et Donville en partie. Page 72, ligne 24, au lieu de *Savonier*, lisez Baronnies. Page 73, ligne 36, au lieu de Léonarde *Fouchet*, lisez Léonarde Touchet. Page 74, ligne 11, au lieu de Jeanne *Amaujou*, lisez Jeanne Amanjon. *Ibid.*, lignes 30 et 32, au lieu de Marie *Amaujon*, fille de Jacques *Amaujon*, lisez Marie Amanjon, fille de Jacques Amanjon. Page 75, ligne 37, au lieu de l'Huillier de *Brion*, lisez l'Huillier de Briou. Page 76, ligne 32, au lieu de Catherine *Bogelet*, lisez Catherine Boyetet. Page 77, ligne 21, au lieu de Marie-Anne *Nogace*, lisez Marie-Anne Noyau. Page 78, ligne 12, au lieu de Jacques *Françoise* Héritte, lisez Jacques François Héritte. *Ibid.*, ligne 17, au lieu de Catherine *Mangeau*, lisez Catherine Mangean. Page 80, ligne 25, article 7°. Robert Colas de Brouville, etc., etc, ajoutez qu'il a été nommé par ordonnance du Roi du 14 février 1816, *conseiller à la cour royale d'Orléans. Ibid.*, ligne 31, au lieu de Pierre-Augustin *Anastase* Joguet, lisez Pierre Athanase Joguet. Page 82, ligne 5, au lieu du 18 juillet 1767, lisez 18 juillet 1797. Page 82, ligne 6, au lieu de *Paulie*-Octavie, lisez Pauline Octavie. *Ibid.*, ligne 19, au lieu de seigneur de *Villession*, lisez seigneur de Villepion. Page 83, ligne 5, au lieu de *Sroudat* : lisez de

Digitized by Google

Frondat. Page 86, lignes 2 et 3, au lieu de seigneur de *Villessiou*, lisez seigneur de Villepion.

CUGNAC, maison dont la généalogie est rapportée dans ce volume, page 106, il faut ajouter que Marc de Cugnac, seigneur de Pauliac, se distingua en 1650, à la bataille de Rhetel, sous le règne de Louis XIV, et qu'il fut fait maréchal-de-camp en 1652.

La branche de Cugnac du Bourdet, en Poitou, a toujours prétendu être la branche aînée de cette maison, mais on attend pour établir ce droit, qu'elle en justifie par titres.

GINESTE NAJAC, généalogie mentionné page 376 du tome VII du *Nobiliaire de France*, article 6°. Jeanne-Philippe, mariée à N... de la *Pierre*, lisez de la Serre; même page, degré VII, Antoine, né en 1761, lisez 1751.

GIRONDE, généalogie mentionnée dans le tome VII, page 133, après l'explication des armoiries, c'est-à-dire après le mot Toulouse, *ajoutez*, et par concession du roi Charles IX, du cinq avril 1672, elle a obtenu l'écu sommé d'une couronne de comte; *supprimez* ensuite tout ce qui vient, même le dernier paragraphe.

HAUTECLOCQUE, généalogie mentionnée dans le tome VII, page 217, ligne 29, à l'occasion de Wilbert de Hauteclocque, qualifié chevalier dans une charte de l'abbaye de Saint-Jean d'Amiens, de 1177, lisez 1174. Page 218, ligne 4, au lieu de *Helvide de Hauteclocque, femme d'Odon de Hauteclocque*, lisez Helvide de Hauteclocque, épousa Odon, et ajoutez, 4°. *Ode de Hauteclocque.* Page 219, ligne 24, au lieu de, par les quittance *de ses juges*, lisez de ses gages. Page 221, ligne 3, au lieu de, *tenu de sa seigneurie d'Havernas dans la vieillesse, il alla résider à Lallain*, lisez tenu de la seigneurie d'Havernas.

Dans sa vieillesse il alla résider, etc. Page 222, ligne 7, au lieu de, *épousa Claure de Hannedouche, fille d'Adrien seigneur de Hunotüm*, lisez épousa Claire de Hannedouche, fille d'Adrien, écuyer seigneur de Hunctun. Page 223, ligne 16, au lieu de, *a Louay*, lisez à Douay. *Ibid.*, ligne 33, au lieu de *Sosine de la Tour*, lisez Josine de la Tour. Page 224, ligne 2, au lieu de, *fut tué par un parti espagnol près Cercamps, en* 1636, lisez fut tué par un parti espagnol, près de Cercamps, en 1636, à la tête d'un corps de gens de guerre qu'il commandait. Page 224, ligne 25, au lieu de *Marie-Anne des Marays, fille d'Antoine, écuyer, seigneur de Lannoy et d'Isabelle de Selos*, lisez Marie-Anne Desmareys, fille d'Antoine, écuyer seigneur de Lannoy, et d'Isabelle de Lélos. Page 225, ligne 5, au lieu de *seigneur d'Herman*, lisez écuyer, seigneur d'Hermain. Page 226, ligne 18, au lieu de *seigneur des Marais-Maselines*, lisez seigneur des Marais-Masclines. Page 227, ligne 21, changer l'article d'*Alphonse de Hauteclocque*, ainsi qu'il suit, Alphonse-François-Philippe de Hauteclocque, chevalier, né le 19 juillet 1796, a suivi en 1815, Sa Majesté Louis XVIII en Belgique. Page 227, ligne 24, au lieu de Gamete d'Oresmieux, lisez *Saincte Doresmieux*.

Lalis, famille dont la généalogie est rapportée page 400 du tome VII du *Nobiliaire universel de France*, ligne 16, degré II, au lieu de 1320, lisez 1520; ligne 28, degré V, au lieu de *Virgogne*, lisez Viregogue; après le degré V, au lieu de VII, lisez VI, et à ce dernier degré, au lieu de la *Vignerie*, lisez la Viguerie. Page 401, degré IX, ligne 7 de ce degré, au lieu de ces mots: *Il rentra volontaire en* 1770, lisez, Il entra cadet volontaire en 1770, etc. etc. Page 402, avant dernière ligne, au lieu de ces mots: *Virtutis ingenuitus comes*, lisez Virtutis ingenuitas comes.

Laugier de Beaurecueil, généalogie mentionnée page 522 et suivantes du tome VII du *Nobiliaire universel de France; on a oublié de rappeler le nom de cette famille à la table dudit volume*. Et page 523, degré I, article 2°.,

ligne 2, au lieu de *Marie Barlatico*, lisez, Marie Barlatier; rectifiez le même nom, au degré II, et page 525, degré IV, article 4°., Joseph-Gabriel-Just, *supprimez*, mort sans postérité (il existe).

MAS DE LA ROQUE (DU), maison dont la généalogie se trouve page 297, du tome IV, du *Nobiliaire universel de France*, au lieu d'*originaire de Guienne*, lisez, originaire du Limosin.

MELUN DE BRUMETZ, article inséré dans le *Dictionnaire Encyclopédique de la noblesse de France*, tome I, page 225, et tome II, page 259, au lieu de en *Picardie*, lisez en l'Isle de France, et rétablissez ainsi les armes : d'azur, à sept besants d'or, au chef du même. Devise : *Virtus et honor*: cri de guerre : *A moi, Melun*!

PUY-MELGUEIL (DU), maison dont la généalogie se trouve page 53 du tome V du *Nobiliaire universel de France*, c'est ainsi qu'il faut rétablir la devise latine : *Certando. Enixe. Inimicos. Sanctæ. Ecclesiæ. Ecclesia. Elucet.*

SALIES-SALINIS, maison dont la généalogie est rapportée dans ce volume, page 214. Elle a fourni deux évêques au diocèse de Dax, l'un nommé Gaillard de Salies, en 1221, 1228; l'autre Guillaume, qui fut son successeur.

TYREL DE POIX, généalogie mentionnée dans le tome VII du *Nobiliaire de France*, page 470; il faut ajouter :

« La terre de Poix, en Picardie, a eu dans la suite

Digitized by Google

» des tems le titre de *principauté*. Elle a été long tems » dans la maison de *Tyrel*, dont plusieurs, surtout les » cadets, ont pris le surnom *de Poix*. Elle en est sortie » sur la fin du quinzième siècle ». *Extrait de l'Histoire des Grands-Officiers de la Couronne; par le père Anselme, tome VII, page* 820.

VILLE (DE LA), maison dont la généalogie est rapportée dans ce voulme, page 35, degré XIX, Jean-Joseph-Médard, marié en 1757, lisez 1755, et page 41, article 2°., le comte Alexandre de la Ville, ajoutez chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis.

FIN DU HUITIÈME VOLUME.

Digitized by Google

Table.

Alexandre. 17.
André. 287.
Andrée. 149.
Armynot. 375.
Barbeyrac. 277.
Belvezer. 235.
Bonnavent. 88.
Bourblanc. 339.
Boutray. 191.
Bragelongne. 305.
Canevaro. 192.
Carr. 288.
Carrire. 350.
Carrière. 465.
Charrier. 343.
Chasteau. 374.
Chouly. 457.
Clérembault. 401.
Clément. 390.

Digitized by Google

Cluguy.	909.
Cocherel.	1.
Coetlosquetz	495.
Courtin.	123.
Croix.	916.
Cugnac.	106.
Daniel.	988.
Doyen.	320.
Esménard.	904.
Faget.	196.
Foucher.	493.
Froment.	442.
Gaullier.	194.
Gautier.	398.
Gentil.	793.
Glans.	295.
Glayson.	998
Goddes.	336.
Gras.	179.
Haye.	369.
Henin.	42.
Humbert.	972.

Jacobsen. 366.
Kemper. 91.
Langlade. 206.
Lardenois. 180.
Laur. 334.
Loubens. 415.
Madron. 100.
Maisniel. 322.
Mongeot. 293.
Palys. 475.
Pascal. 354.
Ponthieu (abbeville) 156.
Prépeaux. 399.
Rostaing. 228.
Rouille. 184.
Roy. 187.
Selle. 24.
Sibour. 277.
Thiroux. 461.
Tilly. 259.
Tournier. 7.
Ville. 28.

Digitized by Google

Notices.

Abzac.	148.
Borel.	905.
Bouchel.	915.
Cagniard.	357.
Crocfilhac.	480.
Espagnet.	888.
Gaillard.	949.
Gaide.	353.
Gensoul.	213.
Guilhem.	479.
Laigue.	157.
Majour.	202.
Marine.	465.
Rivière.	758.
Rochof.	364.
Salies.	714.

Digitized by Google

Digitized by Google

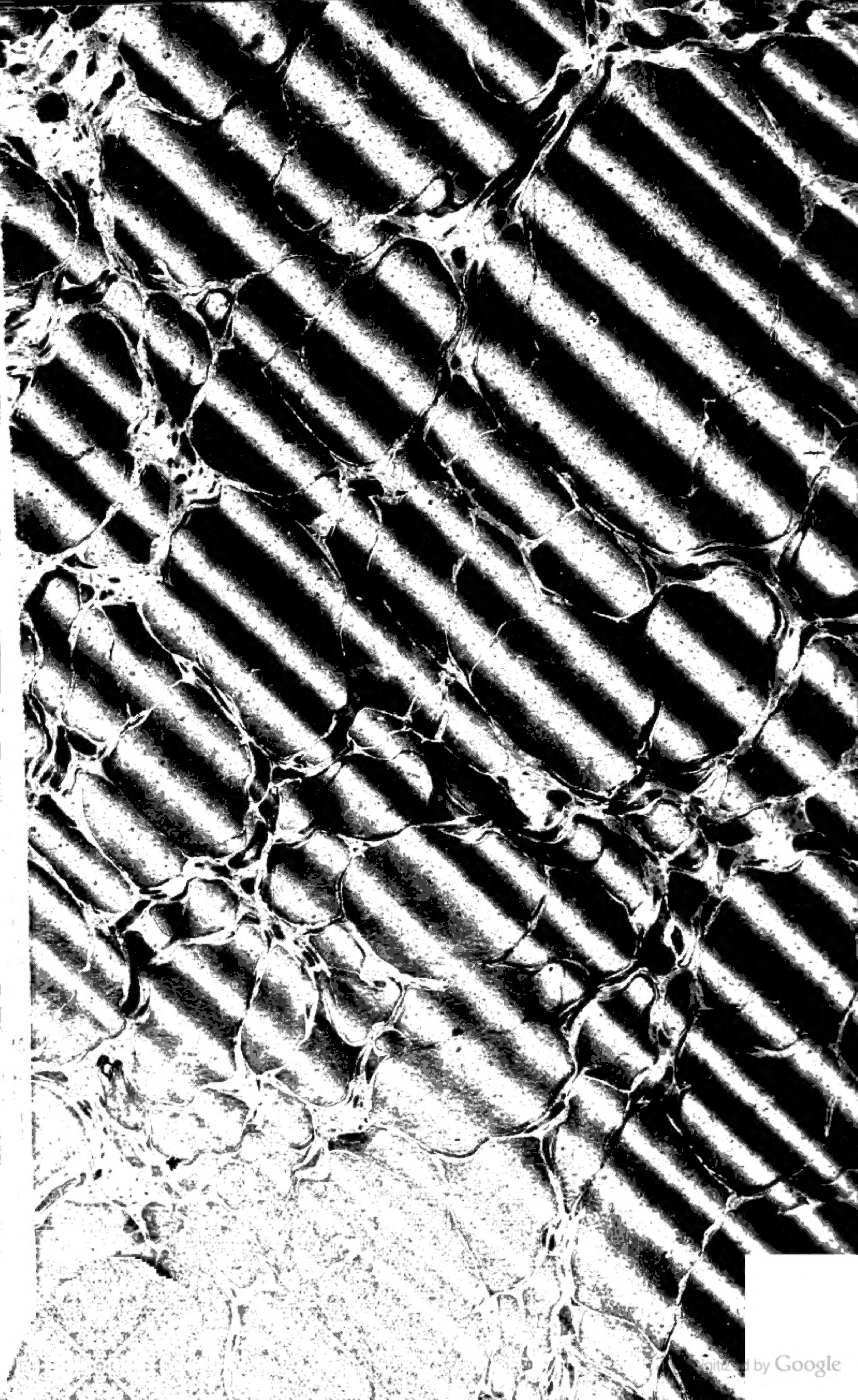

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google